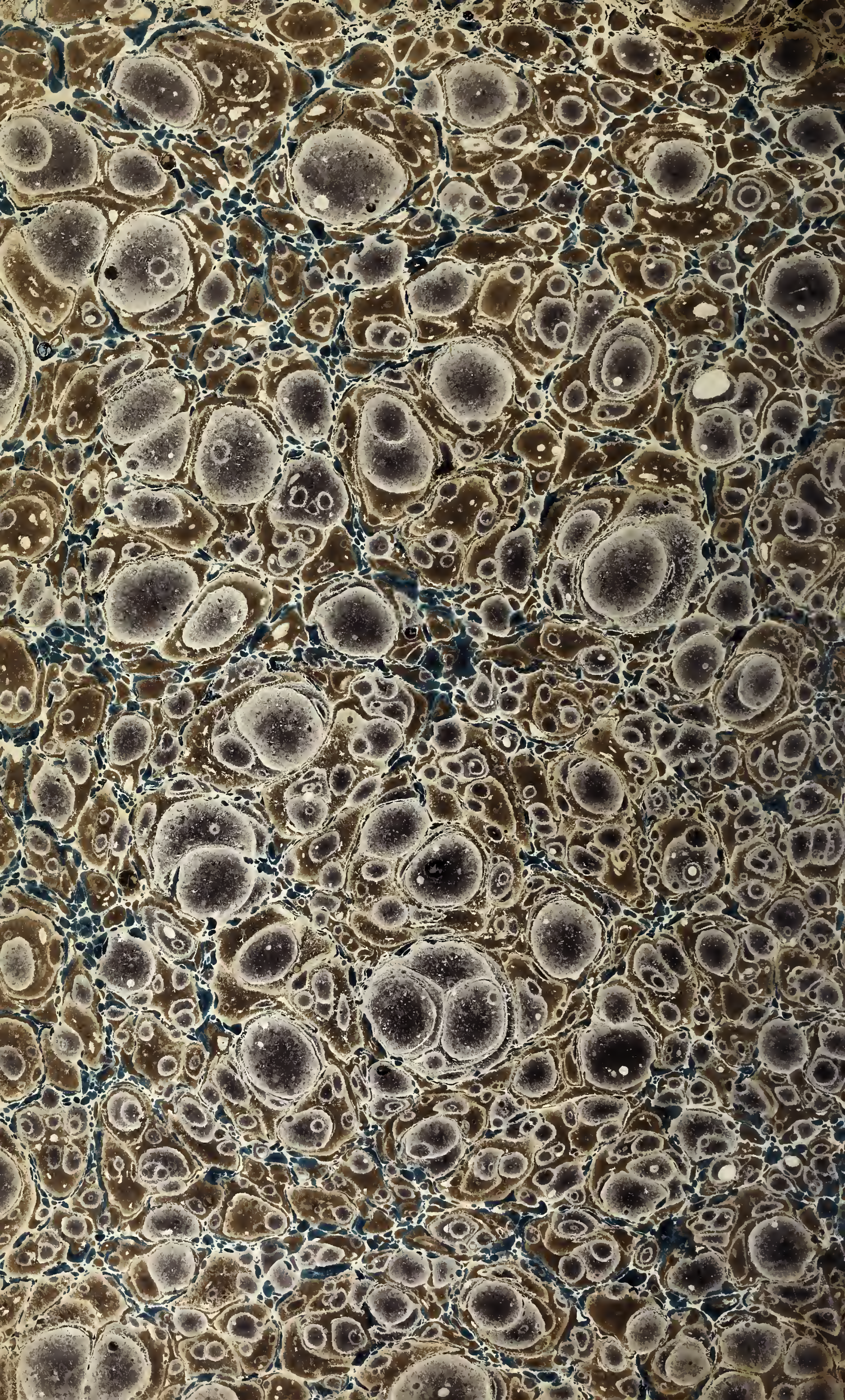
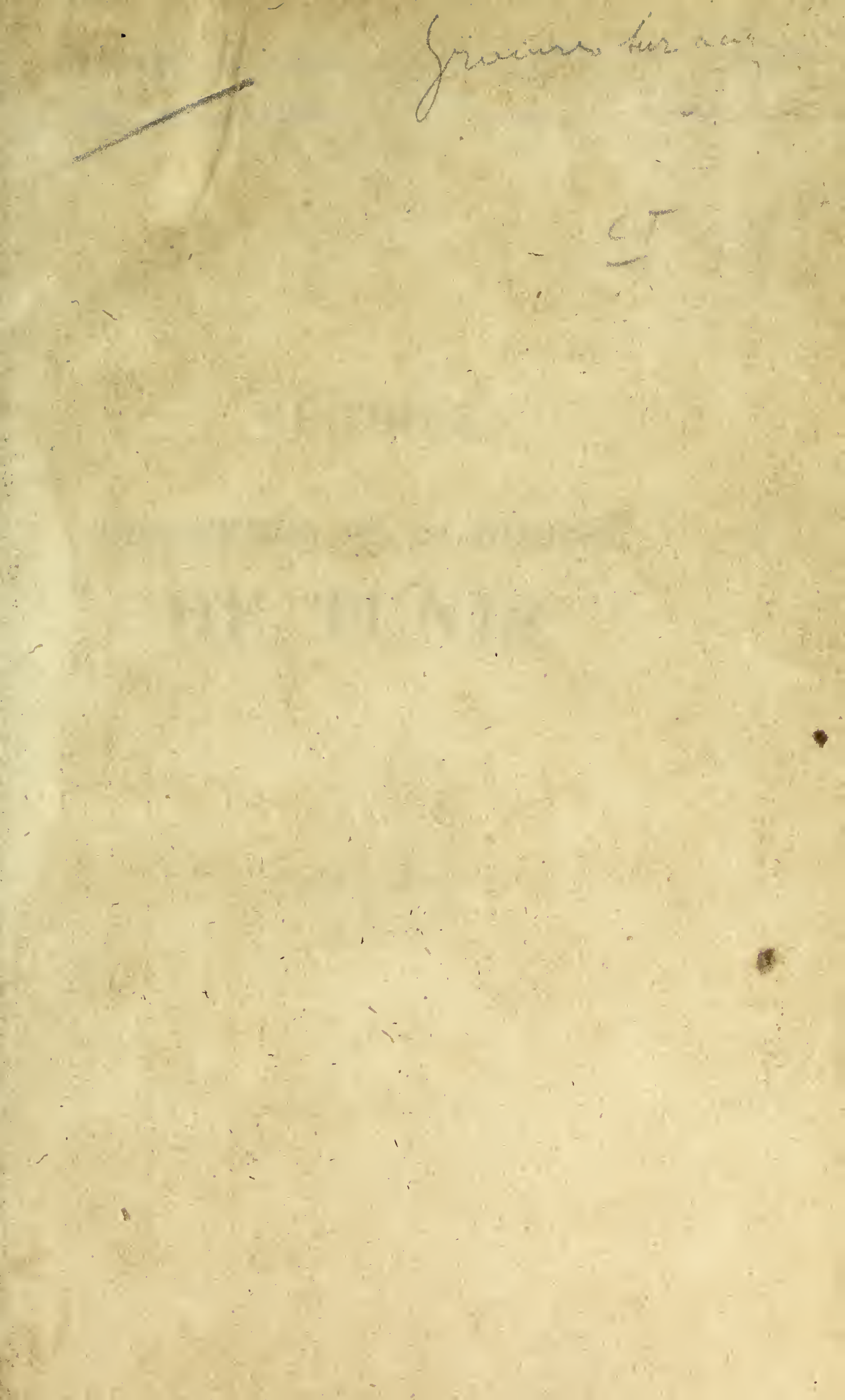






2e du caïe

19 gravures
4 cartes (dt 2 dépliantes)
1 couverture et dos passé



Souvenir de sincère amitié offert par l'auteur à son ancien élève L. Bresnier.

HISTOIRE

ET

DESCRIPTION DE LA RÉGENCE DE TUNIS.

Cet ouvrage fait partie de la grande Collection historique publiée par MM. Firmin Didot Frères, sous le titre de l'Univers pittoresque, *Histoire et description de tous les peuples, etc.*

HISTOIRE
DE TUNIS,

PAR J. J. MARCEL,

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE,
ANCIEN DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE
ET PROFESSEUR SUPPLÉANT DE LANGUES ORIENTALES AU COLLÉGE DE FRANCE;
DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS ET DE CALCUTTA, DES LINCEI DE ROME,
DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DU KAIRE, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
DE PARIS, DE L'ACADÉMIE DE CAEN, ETC.

PRÉCÉDÉE D'UNE
DESCRIPTION DE CETTE RÉGENCE

PAR LE Dr LOUIS FRANK,

ANCIEN MÉDECIN DU BEY DE TUNIS, DU PACHA DE JANNINA, ET DE L'ARMÉE D'ÉGYPTE.



PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, 56.

M DCCC LI.

Urbs antiqua fuit, Tyrii tenuere coloni;
CARTHAGO, Italiam contra Tiberinaque longe
Ostia, dives opum, studiisque asperrima belli...

VIRG. *Æn.*

Sur la rive opposée à l'Italique bord,
Fondé par des colons, s'ouvre un antique port,
C'EST CARTHAGE : de Tyr c'est la fille guerrière,
En richesse, en grandeur, émule de sa mère.....

J. J. M.


ALGÉRIE
EMPIRE DE MAROC
RÉGENCES DE TUNIS ET DE TRIPOLI.
1845.
FRANCE
ESPAGNE
PORTUGAL
ITALIE
TURQUIE D'EUROPE
GRÈCE
SARDAIGNE
CORSE
Sicile
MER MÉDITERRANÉE
MER ADRIATIQUE
OCÉAN
ALGÉRIE
EMPIRE DE MAROC
RÉGENCE DE TUNIS
RÉGENCE DE TRIPOLI
SAHARA OU GRAND DÉSERT
FEZZAN
MADRID
LISBONNE
ROME
Naples
Marseille
Salonique
Athènes
ALGER
Oran
Constantine
Tlemcen
TUNIS
TRIPOLI
Benghazi
Ghadames
MOURZOUK
Fez
MAROC
Golfe du Lion
Golfe de Cabès
Golfe de la Syrte
Iles Baléares
Majorque
Minorque
I. de Candie
I. de Malte
Détroit de Gibraltar
Grand Atlas
Monts Atlas

TUNIS,

DESCRIPTION DE CETTE RÉGENCE,

PAR LE Dr LOUIS FRANK,

Ancien médecin du Bey de Tunis, du Pâcha de Jannina, et de l'armée d'Égypte;

REVUE,

ACCOMPAGNÉE D'UN PRÉCIS HISTORIQUE ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES ÉCRIVAINS ORIENTAUX,

PAR J. J. MARCEL,

Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur, Ancien membre de l'Institut d'Égypte, et professeur suppléant des langues orientales au Collége de France; des Sociétés Asiatiques de Paris et de Calcutta, des *Lincei* de Rome, de la Société littéraire du Kaire, etc.

NOTICE PRÉLIMINAIRE (1).

Le docteur Louis Frank était neveu du savant médecin *Jean-Pierre Frank*, dont la célébrité a été européenne, et qui mérita la faveur particulière des souverains de l'Allemagne et de la Russie.

Sa famille était belge, d'origine française, et dans ses affections comme dans la carrière qu'il s'était tracée, il s'est toujours regardé comme véritablement Français lui-même.

Lorsque nos armes pénétrèrent en Italie, dans la mémorable campagne de 1794 et 1795, le jeune Frank, qui était alors étudiant en médecine à l'université de Pavie, où il avait déjà obtenu les plus brillants succès, se hâta d'offrir ses services au Général en chef, qui le reçut au nombre des médecins ordinaires de l'armée, et l'attacha bientôt au service particulier de l'état-major général.

La manière distinguée dont Louis Frank remplit ces fonctions pendant toute la campagne lui mérita le choix du Général en chef, pour l'accompagner dans son expédition d'Égypte, et le jeune médecin y rendit à l'armée française de tels services, qu'ils lui valurent fréquemment les plus grands éloges, dans les rapports de Desgenettes, médecin en chef, et lui obtinrent l'amitié particulière de cet habile appréciateur du mérite : le nom de Louis Frank a été cité avec distinction par Desgenettes dans son *Histoire médicale de l'armée d'Orient* (2), où le dévouement et la science de Louis Frank reçoivent les témoignages les plus honorables.

Mais les travaux de Louis Frank ne se bornèrent pas en Égypte à ses fonctions médicales : répondant avec zèle à l'appel que Desgenettes avait adressé dès son arrivée en Orient aux officiers de santé placés sous ses ordres (3), en les invitant à recueillir et à lui adresser des notices descriptives sur les différentes localités où leur service les portait, Louis Frank s'empressa d'offrir à son chef plusieurs mémoires importants, parmi lesquels nous nous contenterons de mentionner les suivants :

1° Rapport sur l'état sanitaire de l'hôpital d'Ibrahym-Bey;

2° Mémoire sur le commerce des Nègres au Kaire, et sur les maladies auxquelles ils sont sujets en y arrivant (4).

(1) Nous avons pensé qu'il pourrait être agréable à nos lecteurs de connaître, par cette courte notice, un savant recommandable dont le nom a été omis par toutes les biographies, malgré le droit bien réel qu'il avait de ne pas en être oublié.

(2) *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, par R. Desgenettes; Paris, Croullebois, an X = 1802; 2 vol. in-8°.

(3) *Lettre circulaire aux médecins de l'armée d'Orient, sur la rédaction de la topographie physique et médicale de l'Egypte* (Décade égyptienne, tome Ier, page 29).

(4) Page 125 et suivantes du IVe volume des *Mémoires sur l'Égypte*, publiés pendant les années VII,

3° Notice sur la topographie physique et médicale de Rosette, opuscule que Desgenettes jugea digne d'être publié dans la *Décade égyptienne* (1), et qu'il a inséré en entier dans la seconde partie de son *Histoire médicale de l'armée d'Orient* (2).

Lorsque les efforts réunis de l'Angleterre et de la Porte Ottomane eurent contraint les Français à évacuer la belle province que leurs armes avaient conquise, Louis Frank suivit encore nos soldats dans leur retour en Europe; mais son humeur aventureuse, et le goût que son séjour en Orient lui avait inspiré pour les voyages dans ces contrées, le portèrent à quitter Paris, presque aussitôt après sa rentrée en France, pour aller visiter Tunis : cependant il ne fit pas alors un très-long séjour dans cette Régence, quoiqu'il eût été accueilli favorablement à la cour du Bey régnant à cette époque.

Les mœurs de ce pays lui parurent trop peu différentes de celles de l'Égypte, au milieu desquelles il avait vécu quatre années : une autre contrée lui sembla piquer davantage sa curiosité, et mériter d'être exploitée préférablement à toute autre.

Cette contrée était l'Épire, sur laquelle les succès d'un heureux rebelle avaient fixé les yeux de l'Europe entière.

Il partit donc de Tunis pour se rendre à Jannina, sans aucune crainte des dangers qu'il pouvait courir au milieu des chances diverses d'une lutte acharnée entre l'usurpateur du Pâchalyk et les armées ottomanes.

Louis Frank reçut en Épire un accueil non moins favorable que celui qu'il avait reçu à Tunis ; et il resta quelque temps attaché, en qualité de médecin particulier, auprès du terrible Pâcha de Jannina.

Toutefois, malgré les émoluments considérables qui lui étaient alloués, malgré la faveur particulière dont il était investi auprès du maître de l'Épire, Louis Frank ne tarda pas à se lasser de voir sa tête à chaque instant menacée, et sa vie en péril à chacune des vicissitudes de la santé de son redoutable malade. Après avoir profité de son séjour dans cette partie de la Grèce pour y faire une ample moisson de médailles et d'antiquités précieuses, il se décida à quitter une cour où nul n'était sûr du lendemain, et où lui-même voyait le sabre du Pâcha continuellement suspendu sur sa tête. Une absence du despote, qui l'avait rendu responsable de sa santé, lui fournit l'occasion de s'échapper clandestinement de l'Épire, et il retourna en 1806 à Tunis, où il était sûr de retrouver un bon accueil, et où du moins il devait n'avoir aucunement à craindre pour sa tête le danger incessant qui lui faisait fuir Jannina.

En effet, il séjourna alors à Tunis pendant un temps assez prolongé, et il remplit à la cour de cette Régence les fonctions de médecin particulier du Bey, qui l'honora de sa faveur intime.

Son entraînement pour les mœurs orientales était tel, qu'il s'était marié dans le Levant, où il épousa une femme chrétienne, quoique Arabe de naissance, qui pendant toute sa vie lui prodigua les plus tendres soins.

C'est pendant son double séjour à Tunis que Louis Frank a recueilli les matériaux de son ouvrage sur cette Régence : il m'avait promis ce travail comme le tribut de son amitié, et il m'en envoya le manuscrit (3) d'Alexandrie (en Italie), où, à son retour en Europe, le gouvernement lui avait confié la direction du grand hôpital militaire.

C'est en remplissant ces fonctions honorables avec le zèle et le talent médical dont il avait déjà donné tant de preuves, dans les diverses contrées où il avait exercé l'art de guérir, que Louis Frank s'est éteint, il y a quelques années, laissant après lui la réputation d'un véritable ami de la science et de l'humanité.

VIII et IX. Paris, P. Didot l'aîné, an XI. Cet opuscule a été depuis réimprimé séparément, et a eu deux éditions en 1802.

(1) Journal littéraire publié au Kaire, en 3 volumes petit in-4°, sous ma direction et celle de Desgenettes.

(2) Pag. 110 et suivantes.

(3) Ce manuscrit, tout entier écrit de la main de Louis Frank, était accompagné de dessins autographes et inédits, représentant des costumes et des monuments, que nous avons eu soin de reproduire dans les gravures qui sont annexées à cette Description de Tunis.

Dans la lettre qu'il m'adressait avec l'envoi de son manuscrit, Louis Frank, m'en faisant la cession pleine et entière, m'autorisait à le refondre, et même à le publier sous mon nom; mais ma conscience m'aurait reproché ce plagiat, quoique autorisé, et j'ai voulu lui conserver scrupuleusement tout l'honneur que peut lui mériter la portion de cet opuscule dont il est réellement l'auteur; mais, en même temps, pour ne pas rejeter sur lui la responsabilité de mon propre travail, j'ai eu soin de signer toutes les notes et les éclaircissements que j'ai cru devoir ajouter au texte de cette publication.

J. J. M.

PREMIÈRE PARTIE.

PAR LOUIS FRANK (1).

INTRODUCTION.

« Il y a une infinité d'erreurs poli-
« tiques qui, une fois adoptées, devien-
« nent des principes. »

RAYNAL.

Les impressions favorables que j'avais conservées de mon voyage en Égypte, un attrait naturel que j'éprouvais pour les voyages et l'instruction qui en résulte, le prix que j'attachais à une vie isolée, loin du fracas de la vie européenne, l'analogie enfin qui me paraissait s'établir entre ce pays, qui le premier m'avait révélé l'Orient, et les côtes de la Barbarie, tels furent les principaux motifs qui me déterminèrent à me rendre à Tunis et à y faire un assez long séjour.

Ce qui m'engagea alors encore plus à faire ce voyage, c'est qu'on m'assurait que les Européens, et surtout les Français, étaient plus respectés dans cette ville qu'en aucune autre échelle des régions barbaresques, et que surtout le titre de médecin m'y garantissait plus particulièrement un accueil favorable.

Convaincu qu'on ne juge bien un pays qu'autant qu'on s'est préalablement instruit de ce qui le concerne sous tous les rapports, je travaillai dès lors à me procurer tout ce qui avait pu être écrit au sujet de cette partie de la Barbarie; mais quel fut mon étonnement de ne trouver qu'un seul voyageur, le docteur Shaw, qui s'en fût occupé avec quelque étendue (2).

Son ouvrage, dont l'édition anglaise fut publiée en 1737, ne donne cependant que de faibles détails sur Tunis, et ce fut en vain que je cherchai à me procurer d'autres notions, plus satisfaisantes : mais je fus bientôt convaincu qu'un pays si voisin de la France, et si intéressant pour son commerce, n'était guère connu que de nom. Je commençai alors à comprendre pourquoi les idées qu'on en a en Europe sont si vagues et si insignifiantes.

Dans ce manque total de renseignements antérieurs, à peine étais-je arrivé à Tunis, que je m'empressai de recueillir des notes sur tous les objets qui frappèrent mes regards, et je ne cessai de me livrer à cette consciencieuse investigation, pendant tout le temps que j'y séjournai, dans mes deux voyages successifs sur cette terre inexplorée.

Ce sont ces notes que j'offre aujourd'hui au public, et j'ai pensé qu'elles pouvaient intéresser, non-seulement les curieux, mais encore les commerçants, les navigateurs, et peut-être aussi notre gouvernement lui-même (3).

Le lecteur serait trompé dans son attente s'il espérait trouver ici des descriptions riantes et poétiques, des digressions théoriques ou anecdotiques, qui pourraient amuser un moment son esprit, et le délasser en quelque sorte de l'ennui que fait souvent éprouver un écrit d'une nature sérieuse : je crois devoir l'avertir que je n'ai cherché, dans ce tableau de Tunis, qu'à être vrai et utile ; et si cet opuscule consciencieux obtient quelque approbation du public,

(1) Cette Description sera divisée en deux parties : la première est entièrement l'ouvrage de Louis Frank ; la seconde partie, contenant les documents historiques que lui-même dans ses lettres m'invitait à y joindre, a été entièrement rédigée par moi. (J. J. M.)

(2) Voyages de M. Shaw, D. M., dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant, contenant des observations géographiques, physiques, philologiques, etc. ; *La Haye*, 1743, 2 vol. in-4°.

(3) Cet intérêt, si incontestable d'ailleurs, s'accroît encore, pour nous, par les circonstances où nous place la conquête de l'Algérie, et surtout par les relations amicales maintenant établies entre la France et Tunis, relations dont la visite en France du Bey de cette Régence nous donne un gage éclatant et une démonstration riche d'avenir. (J. J. M.)

ce n'est que sous ce rapport qu'il pourra espérer de la mériter.

Il y a plus : c'est que je dois avouer que ce n'est ici qu'un itinéraire, esquissé dans l'intention d'engager quelque savant voyageur qui aura l'occasion et le temps d'entreprendre des recherches plus approfondies, à perfectionner, par un nouveau travail, celui que je n'ai pu qu'ébaucher moi-même.

Les connaissances humaines en général ne pourraient que gagner, sans doute, à acquérir des notions aussi précises qu'étendues, sur une contrée qui offre de toutes parts une récolte aussi intéressante que variée; l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, l'archéologie, la politique, l'industrie, l'étude des mœurs, des idiomes, des croyances, etc., telle est la riche moisson promise par les côtes barbaresques.

Je ne terminerai pas ce préambule sans solliciter l'indulgence du public pour ce travail, qu'il s'apercevra peut-être avoir été rédigé dans une langue qui ne m'est pas entièrement familière.

L. Frank.

Alexandrie, 1er octobre 1816.

CHAPITRE Ier.

Insuffisance des notions antérieures sur Tunis. — Anciennes révolutions de cette contrée. — Les Phéniciens ; — les Carthaginois ; — les Romains ; — le Bas-Empire ; — les Vandales ; — les Arabes. — Connaissance que les anciens avaient de l'Afrique intérieure. — Étendue du territoire de la Régence. — Ancienne division. — Villes détruites. — Villes anciennes existant encore. — Détails géographiques.

Une curiosité dont les motifs auraient été facilement justifiés aux yeux du philosophe et de l'antiquaire m'entraînait donc une seconde fois sur les rivages de la partie du monde qui nous est la moins connue, quoiqu'elle soit la plus rapprochée de cette Europe civilisée, qui a fourni tant d'explorateurs actifs et infatigables aux îles les plus imperceptibles des mers océaniennes, aux labyrinthes les plus inaccessibles des glaces polaires.

Ce fut de tout temps une destinée particulière, et pour ainsi dire fatalement inhérente à cette partie du monde, de conserver inconnues et cachées, comme sous les ténèbres impénétrables d'un voile mystérieux, les contrées et les nations qui occupent l'intérieur de son continent immense, même lorsque son littoral y servait de théâtre aux luttes des peuples divers, qui, des autres parties du monde, semblaient s'y être donné rendez-vous, comme dans un champ clos, pour décider des intérêts de rivalité, ou satisfaire des inimitiés, étrangères au sol sur lequel ils établissaient leur sanglante arène.

C'est ainsi que, dès les temps historiques les plus reculés, chassée d'un coin de l'Asie, une horde de Phéniciens vint s'implanter par la force au milieu des peuplades pacifiques et inoffensives de l'Atlas, et y fonder cette cité orgueilleuse, si longtemps l'arbitre de l'Afrique et la reine de la Méditerranée, Carthage, dont l'empire osa si longtemps rivaliser avec celui de Rome : cette rivalité, mettant en péril la suprématie romaine, après mille combats qui ensanglantèrent la Sicile, l'Espagne et l'Italie elle-même, finit par appeler les aigles de la République sur le sol même où la domination carthaginoise avait jeté de si profondes racines. Carthage fut écrasée sous les pas de ses vainqueurs, et l'Afrique ne fut plus qu'une province romaine, qui subit passivement toutes les révolutions de la République, de l'empire des Césars et du Bas-Empire, jusqu'à la chute des derniers titulaires des trônes de Rome et de Constantinople.

Ainsi l'Afrique avait successivement reçu ses maîtres des rivages de la mer Tyrienne, des bords du Tibre et des parages du Pont-Euxin; la faiblesse de ses derniers possesseurs appela bientôt à sa conquête d'autres dominateurs, sortis du fond des régions hyperborées : les Vandales, repoussés successivement de presque toutes les contrées européennes, vinrent à leur tour jeter leurs essaims dévastateurs sur les provinces littorales de l'Afrique, et en disputer par de longues guerres la possession aux fantômes impériaux qui régnaient encore nominativement à Byzance.

Mais tandis qu'ils étaient à grande

peine refoulés par les Grecs derrière les versants de l'Atlas, et confondaient leur population septentrionale avec celles des Numides, des Libyens et des Mauritaniens indigènes, qu'ils y avaient eux-mêmes repoussés, un autre colosse se levait dans les déserts de l'Arabie, et venait faire peser un joug commun sur les vainqueurs et sur les vaincus.

Le Koran de Mahomet d'une main, le sabre d'Omar de l'autre, les sectaires de l'islamisme, qui avaient déjà arraché l'Égypte aux gouverneurs que lui avait imposés Byzance, se répandaient, comme un torrent que nul obstacle ne peut arrêter, depuis les sables de la Marmarique jusques aux rochers des Colonnes d'Hercule, dont ils devaient bientôt s'élancer pour enlever l'européenne Espagne à ces rois visigoths qui peu auparavant en avaient expulsé les Vandales.

Ce tableau rapide des révolutions subies par cette zone littorale resserrée entre les chaînes de l'Atlas et la mer Méditerranée, suffira pour convaincre que cette partie de l'Afrique a joué un rôle historique non moins important, dans les annales du monde, que cette antique vallée du Nil dont peu d'années auparavant je venais d'explorer les bords.

Mais, au milieu de ces vicissitudes multipliées, l'Afrique elle-même, l'Afrique intérieure, n'avait pas été plus connue des peuples qui établissaient sur ses bords leurs luttes sanglantes et leurs dominations éphémères. Ils savaient combattre et vaincre, ravager et détruire, non explorer et civiliser : nul des vainqueurs ne songea à établir le domaine de la science au delà des limites qui circonscrivaient le domaine de leurs armes.

Cependant, il paraît que les Grecs et les Romains ont porté leurs connaissances sur l'Afrique au delà de celles que jusques à présent nous possédons nous-mêmes sur ses contrées intérieures.

Hérodote, qui nous raconte les merveilles du pays des *Lotophages*, nous offre aussi quelques détails intéressants sur les peuplades qui de son temps habitaient les bords du fleuve *Cinyphs* (1), depuis les rivages des deux Syrtes, jusqu'à la source de ce fleuve, sortant d'une montagne à laquelle il donne le nom de montagne des Grâces (Χαρίτων).

Sur la route qui conduit de la Cyrénaïque en Nigritie, Ptolémée a connu *Phazania,* maintenant le *Fezzan,* à peine exploré de nos jours par quelques voyageurs; la position qu'il nomme *Cydamus* est aujourd'hui *Guadamès,* dont nous ne connaissons guère maintenant que le nom, mais où des restes d'antiquités et des traces d'anciennes voies romaines indiquent la communication habituelle qui avait lieu, par ce point intermédiaire, entre les places maritimes et les contrées intérieures. Les armes romaines avaient, en effet, pénétré fort avant de ce côté dans le cœur de l'Afrique, et, sous le règne d'Auguste, jusque chez les Garamantes (2), au milieu des déserts sablonneux du Sahrâ :

Reclusâ nudos Garamantes arenâ.

Virgile prophétisait même à Octavius Cæsar des conquêtes au delà de ces peuples si reculés :

...... Super et Garamantes et Indos
Proferet imperium

Et, moins d'un siècle après cette prédiction, Lucain, ainsi que Silius Italicus, nous représente ces peuples et leurs voisins comme entièrement soumis par les aigles romaines.

Au nombre des villes dont le nom orna le triomphe de Balbus le Jeune se trouve celle de *Tabidium* ou *Thabudis,* conservant encore maintenant chez les Arabes la dénomination de *Tibedou* ou *Tembouktou,* située également sur la route du pays des Noirs, et qui jusques à ces derniers temps n'a été pour nous qu'une position géographique idéale.

Ptolémée cite encore, comme bien connus de son temps, plusieurs points de ces contrées à peu près inconnus maintenant pour nos géographes modernes, tels que *Bedirum,* aujourd'hui nommé par les Arabes *Mederam* (3); *Sabe,* main-

(1) Maintenant nommé par les Arabes *Ouâdy-Qaham.* (J. J. M.)

(2) La grande nation des Garamantes tire, suivant les anciens géographes, sa dénomination de la ville de *Garama,* dont le nom se retrouve écrit *Ghermah* dans les cosmographies arabes. (J. J. M.)

(3) La différence de B et de M dans ces

tenant *Ta-Sabah,* ou *Ta-Saouah* (1) ; un fleuve *Cnyphus,* différent de celui de *Cinyphs*, cité ci-dessus, etc.

Les Arabes aussi paraissent avoir eu sur les contrées africaines des connaissances encore plus étendues que celles des Grecs et des Romains : leurs colonies conquérantes ayant pénétré plus avant dans l'intérieur de ce continent, et leurs tribus, d'origine et de mœurs nomades, s'étant plus facilement incorporées et pour ainsi dire amalgamées aux tribus des anciens Numides, c'est-à-dire des Berbères, qui s'unirent d'autant plus vite à leurs vainqueurs, que ces apôtres armés leur avaient fait embrasser leur religion en les soumettant à leur glaive.

Pendant la domination romaine, la portion de l'Afrique littorale dans laquelle je vais introduire mon lecteur, et qui s'étend de l'est à l'ouest sur une zone assez large, depuis la petite Syrte, maintenant le golfe de *Gâbess* (2), jusques aux confins de l'Algérie, était particulièrement désignée sous le nom d'Afrique propre (*Africa propria,* ou *Africa proprie dicta*) : elle était partagée alors en quatre provinces : *Zeugitana, Proconsularis, Byzacena* (3) et *Tripolitana;* et elle était arrosée par deux grands courants d'eau, le *Rubricatus fluvius,* et le célèbre *Bagradas* (4), maintenant *Medjerdah*, qui se jette dans la mer à *Porto-Farina*, près de Tunis.

Le nombre des villes ainsi que des autres établissements romains que renfermait autrefois ce territoire était bien plus considérable qu'à présent. Celles qui ont disparu, et dont on rencontre à peine maintenant quelques ruines, sont les suivantes :

Tabraca,	*Aræ Philænorum*,
Madaurus (5),	*Horrea cælia*,
Musli,	*Leptis minor* (6),
Tucca,	*Ubaha*,
Gypsaria,	*Præsidium*,
Sufes,	*Septimuncia*,
Speculum,	*Utica* (7),
Abrotonum,	*Nevirgitab*,
Mesphe,	*Tubætis*,
Talalati,	*Euphrautas*, etc.

Maintenant la Régence de Tunis n'est plus divisée en provinces ; elle a seulement deux grandes divisions, qui partagent son territoire en deux parties à peu près égales, celle d'*été* et celle d'*hiver :* elles sont ainsi nommées parce que chacune d'elles est annuellement, dans chacune de ces saisons, parcourue par le Bey, qui, entouré d'un camp volant de cavalerie, vient alternativement y percevoir lui-même les impôts.

Les anciennes villes existant encore

deux noms ne peut empêcher d'en reconnaître l'identité : on sait que dans le passage des mots d'une langue à une autre il y a habituellement permutation des lettres du même organe, et surtout des labiales : c'est ainsi que de *Jacobus* les Italiens ont fait *Giacomo,* comme les Espagnols *Jayme* et les Anglais *James;* les Français, de *sabbati dies*, *samedi*, et réciproquement de *marmor*, *marbre;* les Latins ont de même fait *somnus* du grec ὕπνος; de l'ancien nom de *Bekkéh*, que portait jadis leur ville sainte, les Arabes ont fait celui de *Mekkéh*, sous lequel elle est connue aujourd'hui; notre adjectif *tout* se rend par *nib* dans un des dialectes coptes, et dans un autre par *nim*, etc. (J. J. M.)

(1) La syllabe *Ta* ne doit pas être regardée comme faisant partie du nom moderne de cette ville. Cette syllabe n'est autre chose qu'un article préfixe, qui est encore de nos jours employé par la langue berbère, idiome indigène de l'Afrique, et que tout prouve avoir déjà existé du temps des Grecs et des Romains. (J. J. M.)

(2) Ce golfe tire son nom de la ville de *Gâbess* ou *Qâbess* (l'ancienne *Tacape*), qui subsiste encore dans l'enfoncement le plus reculé de la courbure que forme la côte. (J. J. M.)

(3) Ce nom est dérivé de celui de la ville de *Byzacium* ou *Bizacium,* maintenant *Begny.* (J. J. M.)

(4) Voyez la note 3ᵉ de la page précédente, relativement au changement de B en M, dans ce double nom ; c'est sur les bords de ce fleuve que Régulus combattit et tua un boa d'une grandeur prodigieuse. (J. J. M.)

(5) Cette ville était la patrie d'un philosophe célèbre du temps de saint Augustin, et qui fut connu sous le nom de *Maxime de Madaure.* (J. J. M.)

(6) Il ne faut pas confondre cette ville avec celle de *Leptis magna*, maintenant *Lébidah.* (J. J. M.)

(7) Quelques géographes ont pensé que *Porto-Farina* avait remplacé l'ancienne Utique. (J. J. M.)

dans la Régence de Tunis et ses dépendances sont les suivantes :

Anciens noms.	Noms modernes.
Hippo-Zartyos,	*Bizerte*,
Vacca,	*Ouegyah*,
Bulla,	*Boull*,
Sicca-Venerea,	*Ourbou*,
Membresa,	*Takaber*,
Tuburdo,	*Tuburhok* ,
Clypæa,	*Aklibyah*,
Curubis,	*Gourbess*,
Neapolis,	*Nâbel*,
Aquæ calidæ,	*Hammâmét*,
Ammedera,	*Hedrah*,
Zama,	*Zag*,
Suffetula,	*Sbaytl*,
Marazana,	*Trouzza*,
Sousa,	*Sous*,
Tedres,	*Él-Djem*,
Caputuada,	*Qâboudyah*,
Capsa,	*Kafsah*,
Bizacium,	*Begny*,
Aquæ tacapinæ,	*A'yn dêl-hammâ*,
Taphrura,	*Sfaks*,
Thenæ,	*Tayny* ou *Taynéh*,
Machomades,	*Él-Mahress*,
Tacape,	*Gâbess* ou *Qâbess*,
Nepte,	*Neft*,
Turris Tamalleni,	*Tamelen*,
Tisurus,	*Touzer*,
Cydamus,	*Gadouméh*,
Enfin *Tunes*,	*Tunis*.

Cette dernière est située à 36 degrés 47 minutes 39 secondes de latitude septentrionale, et à 7 degrés 51 minutes de longitude orientale du méridien de Paris.

Le Pâchalik de Tunis, borné au nord et à l'est par la Méditerranée, a pour limites à l'ouest les frontières de l'Algérie, et au sud une des chaînes de l'Atlas, qui le sépare des déserts du *Sahrâ*. Il comprend une superficie d'environ six mille lieues carrées, contenant une population de près de trois millions d'habitants, Maures, Turks, Arabes, Juifs, et Berbères; la partie septentrionale est en général montagneuse, et renferme plus d'une localité stérile et déserte : la partie occidentale est, au contraire, bien arrosée et fertile en céréales comme en fruits de toute espèce ; les animaux domestiques et sauvages y sont très-nombreux : le commerce, qui s'y fait tant avec les États européens qu'avec le Levant et l'intérieur de l'Afrique, est considérable et consiste en blés, huiles, olives, laines, éponges, savons, etc. ; et les productions d'Europe s'y échangent contre celles de la Nigritie. (*Voyez* ci-après le chapitre XI, où il est traité spécialement du commerce de Tunis.)

CHAPITRE II.

Rade de Tunis; — la Goulette; — nouveau bassin; — forts, batteries; — lac de Tunis; — îles; — douanes.

Une vaste rade, bornée à l'est par la chaîne des montagnes d'une péninsule, et au nord-ouest par le cap de Carthage, forme le seul abri que la ville de Tunis offre aux navigateurs qui y portent ou qui vont y charger des marchandises. Lorsque les vents de sud-est, le mistral des marins provençaux, vulgairement appelés à Tunis *Souloumen yel* (1), ou ceux du nord-ouest (2) y soufflent avec violence, les navires ont d'assez grands risques à courir; aussi n'est-il pas rare d'en voir périr en temps d'hiver, pour peu que le capitaine néglige les précautions qui sont nécessaires dans cette occurrence.

Le Bey, pénétré de l'importance d'avoir un meilleur abri pour les navires, avait conçu le projet de faire construire un port à l'extrémité de cette rade, et il avait fait venir à cet effet deux ingénieurs hollandais ou belges, dont l'un portait le même nom que moi, et était mon parent : mais, soit qu'ils eussent rencontré de trop grandes difficultés à surmonter, soit que les dépenses fussent trop considérables, l'exécution de ce dessein fut suspendue, et on finit par y renoncer entièrement.

L'espèce de golfe aboutissant à la rade, et surtout l'endroit où la plupart des navires jettent l'ancre, est ordinairement désigné sous le nom de la Goulette (*Gouletta*, en langue franque); mais cette dénomination appartient plus particu-

(1) Ce nom signifie littéralement *vent d'arsenic, vent empoisonné ;* ce nom vulgaire a probablement été corrompu de celui de *Kechychlemeh*, qui est le nom turk de ce vent, auquel on donne aussi les noms de *Qiblah*, et de *Qably* en langue arabe. (J. J. M.)

(2) Nommé en turk *Qarah-yel* (vent noir), et en arabe *Semâouy*. (J. J. M.)

lièrement au petit canal de communication entre la mer et le lac de Tunis. On conçoit de quelle importance est ce canal pour la navigation dans le lac, étant la seule voie par laquelle on puisse transporter à Tunis les marchandises; mais cette voie est souvent très-pénible par son peu de profondeur. Cette double considération engagea le Bey à accepter deux projets qui lui furent présentés par le colonel *Frank*, l'un des deux ingénieurs hollandais dont j'ai parlé ci-dessus.

Le premier de ces projets consistait à creuser, latéralement au canal, un bassin pour y placer les corsaires et les chaloupes canonnières; le second, de construire sur le canal lui-même une écluse, afin de retenir les eaux du lac, qui, en été surtout, baissent quelquefois si considérablement, qu'on ne peut aller à Tunis qu'avec des petites barques tirant peu d'eau, et souvent encore chargées seulement à moitié.

Mais avant d'entrer dans les détails des travaux du colonel Frank, nous remarquerons qu'à l'embouchure du canal il y a une batterie et un petit fort qui en défendent le passage : ces moyens de défense semblent également superflus; car on ne voit pas ce qu'on doit craindre d'un canal étroit et peu profond, où il ne peut tout au plus passer que des barques plates, ou des chaloupes de moyenne grandeur. Ce passage ne mériterait d'être bien gardé que s'il était le seul point par où l'on pût prendre terre et opérer un débarquement; mais les marins, qui connaissent la grande extension de la rade de Tunis, savent qu'il y a vingt autres endroits où ce débarquement pourrait être effectué commodément et sans crainte d'être inquiété par les batteries.

On doit au reste avoir en général une opinion bien médiocre de la vigilance du soldat turk, surtout à Tunis, où l'idée d'une attaque imprévue, ou d'une descente, paraît généralement la chance la plus invraisemblable et la moins capable d'inspirer la moindre crainte.

La batterie, bien située au bout du môle, a été construite sous la direction du colonel Frank; elle est armée de douze pièces de trente-six; mais elle a de grands défauts, faciles à saisir : le premier, c'est que l'épaisseur du merlon n'est que de quatre pieds et demi (un mètre 50 centimètres), tandis qu'il devrait en avoir au moins neuf (trois mètres), pour résister au canon de trente-six; 2° les embrasures sont trop ouvertes : conséquemment l'ennemi aurait la plus grande facilité d'en démonter en peu de temps toutes les pièces; 3° le mur de face de la poudrière, au lieu d'être placé entre deux embrasures, étant dans la direction de l'embrasure elle-même, il s'ensuit naturellement qu'en cas d'une attaque, on ne pourrait plus y entrer, sans courir les plus grands dangers dans le service.

Il y a entre les forts de la *Goulette* et le cap de *Carthage* un autre petit fort nommé *Bourdj-êl-Djedyd* (la Tour-Nouvelle) : ce fort est tout aussi inutile que les deux premiers; mais, en supposant que ces divers points de défense fussent essentiels et munis d'un nombre double de canons, qu'ils fussent annuellement approvisionnés de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, il serait encore fort aisé à l'ennemi, quel qu'il fût, d'opérer sa descente, par le défaut ou l'ignorance absolue des artilleurs.

Le Bey tient à la *Goulette* un aga, qui est chargé de vérifier les lettres des capitaines qui arrivent, de lui en donner immédiatement connaissance, et de ne laisser descendre personne à terre, lorsque le navire vient d'un pays suspect de peste. Il surveille également toutes les marchandises qui sont portées à Tunis, et interdit l'entrée des articles prohibés, comme le vin, l'eau-de-vie et les liqueurs. Sa vigilance s'étend également sur tous les objets de sortie, et principalement sur tous les passagers, qui ne peuvent s'embarquer sans une permission spéciale du Bey.

Le lac de Tunis, nommé par les habitants *êl-Baheyrah* (1), est formé par les eaux de la mer, qu'y conduit le canal de la *Goulette*, et par la filtration de ces mêmes eaux à travers une langue de terre sablonneuse; il a une circonférence de quatre lieues (16 kilomètres) environ,

(1) Le mot *Baheyrah* signifie proprement en langue arabe *petite mer*, étant le diminutif du mot *Bahar*, qui signifie *la mer*, et qui désigne aussi quelquefois les grands fleuves; c'est par cette dernière raison qu'on donne, en Egypte, au Nil le titre de *êl-Bahar*. (J. J. M.)

et sa profondeur était anciennement assez considérable pour offrir un abri sûr aux escadres romaines (1); mais la ville de Tunis s'étant agrandie ensuite, ses égouts charrièrent dans le bassin de ce lac toutes les immondices des rues et des latrines, comme dans un réservoir général, et il s'est encombré, au point de n'offrir en certains endroits que deux pieds d'eau (2). Il y a plus, c'est que ces mêmes bas-fonds, se trouvant entièrement à sec pendant les fortes chaleurs, laissent à découvert un limon fangeux et infect : heureusement les exhalaisons de ce cloaque, quoique très-fétides, n'influent que très-rarement sur la salubrité de l'air et sur la santé des habitants : je m'arrêterai plus particulièrement à cette circonstance remarquable lorsque je traiterai du climat et de la constitution atmosphérique de cette contrée (3).

Il y a dans le lac, près du rivage méridional, plusieurs atterrissements que les eaux laissent toujours à sec, et sur la côte septentrionale une petite île que l'on nomme *Chikly,* avec un vieux fort qui tombe en ruine. L'une et l'autre servent de lazaret aux marchandises suspectes, ainsi qu'à quelques personnes atteintes de la peste.

Il y a tout auprès de cette île un mauvais môle alentour duquel les marins viennent ranger leurs barques ; l'encombrement du bassin est néanmoins si grand, qu'on ne peut approcher le môle qu'avec beaucoup de difficultés et qu'après un laps de temps considérable.

On conçoit aisément qu'il eût été très-facile d'obvier à cet inconvénient, si les autorités locales s'étaient occupées du curage de ce bassin, opération qui, dans le principe, eût été très-aisée à pratiquer, et qu'on aurait pu renouveler, soit toutes les années, soit chaque fois que le besoin l'aurait exigé. Mais telle est l'incurie des Orientaux, qu'ils ne s'aperçoivent d'un mal que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier.

Tout porte, en effet, l'empreinte de leur insouciance: deux méchantes baraques forment l'établissement du bureau où se mesurent les huiles, les blés, etc. La Douane elle-même n'a qu'une très-petite maison, où se tiennent ceux qui sont destinés à visiter les bagages des voyageurs et les ballots de marchandises.

Ces marchandises, dès qu'elles sont débarquées, sont portées, par des bêtes de somme, dans la ville, où se trouve la grande Douane, dont le directeur rend les effets aux propriétaires, à des époques déterminées.

Tout cela se fait avec une simplicité et une bonne foi admirables; et quoique Tunis soit en relation commerciale avec l'Espagne, la France, l'Italie, la Sicile, Malte, la Morée, Constantinople, Smyrne, l'Égypte, etc., sa douane ne compte tout au plus que huit employés. Que ce système, sans rouage inutile, est loin de la complication bureaucratique des douanes de ces États européens qui se disent plus civilisés que l'Afrique (4)!

CHAPITRE III.

Ville de Tunis; — château; — forts; — maisons; — quartiers; — rues; — marchés; — fortifications; — faubourgs; — cimetières; — environs de Tunis; — palais du Bey; — maisons de campagne; — anciens aqueducs.

On peut avancer, sans exagération, que Tunis est une des plus belles et des plus grandes villes de la Barbarie; mais sa beauté est relative au pays, et ne pourrait être d'aucune manière comparée avec la moindre des villes du troisième ordre en Europe.

Elle existait déjà du temps des Carthaginois (5); mais elle était alors peu de chose en comparaison de leur superbe capitale, et peut-être aussi de ce qu'elle-même est aujourd'hui. Ruinée plusieurs fois pendant les guerres d'Afrique, Tunis dut son rétablissement, puis son agrandissement successif, à la destruction de

(1) *Voyez* ci-après la Notice historique, dans la deuxième partie.

(2) Environ 66 centimètres.

(3) *Voyez* ci-après, chapitre VII.

(4) *Voyez*, pour les détails géographiques relatifs à la rade de Tunis, la Goulette, le lac, et les environs de cette ville, la planche n° 3 publiée dans le volume *Afrique, Esquisse générale, et Afrique ancienne,* par M. d'Avezac.

(5) *Voyez* ci-après la Notice historique, dans la deuxième partie.

Carthage, son antique métropole. Cette fameuse cité devint alors pour les bourgades voisines une carrière ouverte à tous, dont les matériaux ont été emportés pour la construction des maisons de Tunis; et, pour peu qu'on parcoure la ville, on rencontre une quantité de beaux marbres et de fragments de colonnes placés aux coins des bâtiments mauresques, ou devant leurs portes, et qui, par leurs formes élégantes, leur matière précieuse et la riche exécution de leur travail antique, annoncent incontestablement leur origine.

Diodore de Sicile donne à Tunis la dénomination de ΛΕΥΚΟΗ ΤΥΝΗΤΑ, c'est-à-dire *Tunis la blanche,* d'où il résulterait la tradition que de tout temps les Tunisiens ont blanchi soigneusement la façade de leurs maisons (1). Les Maures d'aujourd'hui la nomment *Tounès ês-Chattrah* (Tunis l'industrieuse); d'autres la décorent du nom de *Tounès êz-Zâherah ,* c'est-à-dire, Tunis la fleurissante; mais si sa qualification devait dériver des sensations qu'éprouve le voyageur en parcourant ses rues et ses places, elle porterait indubitablement le surnom de *Fassedéh* (la fétide).

Cette ville est située à peu près à trois cents toises (six cents mètres) de distance du lac dont nous avons parlé dans le chapitre précédent : elle est bâtie partie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, et partie dans les plaines environnantes : elle a près de deux lieues (huit kilomètres) de circuit; on ne peut cependant pas en faire exactement le tour, à cause des nombreux fossés, destinés à charrier toutes les immondices de la ville dans le lac qui est leur commun réceptacle (2).

A l'extrémité la plus élevée de la ville domine un assez beau château, qu'on appelle la *Qasbéh* ou *Gasbén* (3). Ce château semble construit plutôt pour contenir la ville que pour la défendre. Il reçoit l'eau qui lui est nécessaire, au moyen d'aqueducs assez bien construits, et qui semblent dater encore du temps où les Espagnols en étaient maîtres (4).

Il y a à la *Gasbéh* un hôtel des monnaies (5), une poudrière, une fonderie de boulets, et les prisons publiques destinées aux Turks, aux Maures et aux Juifs : c'est là que le Bey fait étrangler les Turks condamnés à ce supplice. Il n'est pas facile à un curieux européen d'obtenir l'entrée de cette enceinte.

Deux petits forts, qui avaient été construits également par les Espagnols, sont évidemment destinés, comme le grand château, à contenir la ville.

Tunis est, en général, une ville mal percée; les rues sont étroites et non pavées; les maisons sont la plupart d'une forme carrée avec une grande salle au milieu, dont le plafond n'est qu'un large auvent ouvert à l'air libre; ils appellent cette pièce *el pateo* (6), et les Européens la nomment *ciel-ouvert.* Les maisons n'ont souvent que le rez-de-chaussée ; celles qui ont un étage sont rares, et celles qui en ont deux, plus rares encore. Elles ont toutes pour toits des terrasses, et cette forme est d'autant plus essentielle, que ce n'est que par le moyen de cette couverture qu'on peut rassembler dans des citernes l'eau des pluies; ressource d'une indispensable nécessité, dans un pays où les eaux sont généralement peu abondantes et saumâtres.

Les maisons des riches sont souvent à l'intérieur élégantes et commodes; elles ont néanmoins rarement des fenêtres ouvertes sur la rue ; d'où il résulte que, malgré cette élégance dans la construction, leur extérieur présente

(1) Il est cependant plus probable que le surnom de *Blanche* a été donné à la ville de Tunis à cause de la couleur qu'offre généralement aux navigateurs l'aspect de toute cette partie de la côte, dont le sol est entièrement composé d'une argile blanchâtre ou de terres calcaires de la même couleur ; le même motif a fait donner à l'un des promontoires le nom de Cap Blanc (*Râs-Abyadd*). (J. J. M.)

(2) *Voyez* la planche 3 de l'*Afrique, Esquisse générale.*

(3) C'est le même nom arabe que celui de *Qassabah* ou *Qassôbah* à Alger. (J. J. M.)

(4) *Voyez* ci-après le Précis historique, dans la seconde partie.

(5) *Voyez* la seconde partie, sur les monnaies de Tunis.

(6) Ce mot est espagnol, et dérive lui-même du mot arabe *él-batehah,* qui signifie un espace découvert dans l'intérieur d'une maison. (J. J. M.)

plutôt à l'Européen l'idée d'une prison que celle d'une demeure agréable.

Chaque métier occupe un quartier ou une rue particulière. Les rues des cordonniers, des armuriers, des bonnetiers et des serruriers, sont les plus remarquables; il y a aussi plusieurs quartiers particuliers pour les marchands, ainsi que des marchés publics, où se vendent tous les objets nécessaires à la vie. Le plus considérable de ces derniers est *Soug-ét-Tourk* (le marché Turk), au voisinage duquel il s'en trouve d'autres moins considérables, savoir, celui où les bijoux se vendent à l'enchère, celui des Nègres (1), et enfin celui des toiles, etc.

Un autre marché, appelé *Soug-él-Faleah*, est destiné à la vente des épiceries et des quincailleries, et n'est généralement habité que par des Juifs; le plus agréable de tous est celui où sont rassemblés les droguistes, chez lesquels on trouve plusieurs sortes d'essences et de parfums précieux. Les gens du pays l'appellent *Soug-Taybyn*, c'est-à-dire, le marché des odeurs suaves; d'autres le nomment simplement *Soug-Gemaah él-Khâtoun* (le marché de la Mosquée de la Dame), à cause d'une grande mosquée qui porte ce nom, et qu'on rencontre au milieu de ce quartier. On visite avec plaisir et on ne quitte qu'avec regret cette halle attrayante, dont l'atmosphère est parfumée des odeurs les plus délicieuses; celle de l'essence de roses est entre autres si forte et si enivrante, que l'on croit se trouver dans un appartement où l'on aurait répandu cette précieuse essence avec profusion.

La ville de Tunis est entourée d'une muraille couronnée de créneaux nombreux; cependant ce rempart ne présente pas une grande solidité, et on peut croire que dix coups de canon suffiraient pour y faire une énorme brèche. Cette enceinte a cinq portes, au delà desquelles se trouvent des faubourgs très-étendus: celui qui est au nord est entouré de quelques bastions solides, mais sans fossés.

Ces travaux, qui ne sont pas encore entièrement terminés, étaient pendant mon séjour à Tunis dirigés par M. Hombert, capitaine de génie hollandais, qui m'a paru très-instruit, et qui était en grande estime auprès du Bey.

Il s'était formé, par le laps du temps, des éminences considérables à l'est de ces faubourgs; elles résultaient des débris provenant des diverses démolitions de la ville, qui y étaient journellement charriés : comme ces monticules commandaient les fortifications, le Bey, d'après les représentations de l'ingénieur, a ordonné de les raser, et ils ont été déblayés aux frais des habitants.

Tous les travaux de défense qui existaient à cette époque, et qui existent probablement encore, étaient, malgré leur faiblesse, suffisants pour arrêter les Algériens, qu'on redoutait le plus alors; mais ces moyens seraient absolument nuls contre une puissance européenne.

Autour de la ville sont placés plusieurs cimetières; mais comme il est d'usage de n'enterrer qu'un seul cadavre dans chaque fosse, leur proximité ne paraît pas influer sur la santé des habitants les plus voisins. Les corps y étaient à peine recouverts d'une légère couche de terre; mais les consuls européens ayant observé, dans la grande peste de 1785, que ces endroits fournissaient beaucoup d'exhalaisons putrides, ils firent sentir au Bey la nécessité d'enterrer les cadavres à six pieds (deux mètres) de profondeur : ce conseil fut de suite adopté, et l'usage en a continué depuis.

Au nord-ouest de Tunis, à la distance d'environ une petite demi-lieue (deux kilomètres), est situé *Él-Bardo*, où réside le souverain (2). C'est un assemblage bizarre de maisons irrégulières, entre lesquelles se trouve le palais du Bey, entouré d'une grosse muraille avec des créneaux et des fossés. Ce château, que le prince regarde en quelque sorte comme une place forte, peut vraiment l'être pour les Bédouins; mais située dans une plaine et dominée au nord par des montagnes, cette prétendue forteresse ne pourrait résister une heure à une attaque régulièrement dirigée des quatre côtés par des troupes européennes.

A un quart de lieue (un kilomètre)

(1) *Voyez* ci-après le chapitre XVI, sur la vente des Nègres.

(2) *Voyez* la planche n° 3 de l'*Afrique*, *Esquisse générale*.

du *Bardo* se rencontre la *Manouba,* où le Bey a une belle maison de campagne, avec un vaste jardin, qui, sans avoir beaucoup de ressemblance avec ceux de l'Europe, est cependant le plus beau du pays.

Le premier ministre a également dans ce voisinage une jolie petite maison de campagne, dans le goût de celles du pays, avec un jardin, qui, comme celui du Bey, était autrefois entretenu et soigné par des esclaves européens, mais qui l'est maintenant par des esclaves nègres. Les orangers et les citronniers, toujours chargés à la fois de fruits et de fleurs, forment les principaux ornements de ces jardins, qui ne récréent pas moins la vue que l'odorat.

Entre le *Bardo* et la ville, et au sud-ouest de cette dernière il y a un vaste étang, nommé *Sebkhat-ês-Seldjoumy* (1), dont l'étendue est assez considérable lorsqu'il tombe des pluies abondantes, mais qui se dessèche en grande partie lorsqu'il règne de la sécheresse.

Enfin, à une petite lieue (trois kilomètres environ) de Tunis, et au nord-ouest, il y a dans une immense plaine un village appelé *Él-Aryânah;* il est environné de jardins et de maisons de campagne destinées à recevoir des locataires, et que l'on peut souvent affermer à assez bon compte.

C'est là qu'on voyait autrefois une portion des anciens aqueducs qui amenaient l'eau à la ville; mais maintenant c'est à peine s'il en existe quelques ruines, ces utiles monuments ayant été abandonnés aux ravages du temps, puis enfin entièrement démolis (2).

CHAPITRE IV.

Carthage; — Êl-Mersâ; — le port vieux; — le port neuf; — Êl-Malgah; — citernes; — Utique; — Porto-Farina; — Bizerte.

Je craindrais de peu intéresser le lecteur, si je lui répétais ici tout ce que les anciens historiens nous ont transmis sur la position, l'étendue et la magnificence de la cité des Carthaginois; ces détails se trouvent retracés dans tant d'ouvrages, que je crois devoir me borner uniquement dans ce chapitre à ne m'occuper de cette fameuse rivale de Rome que sous le rapport des ruines qu'elle présente encore, et que j'ai été d'autant plus curieux d'observer moi-même avec le plus grand soin, qu'en offrant une carrière précieuse à explorer aux investigations de l'antiquaire, elles ouvrent le plus large champ aux méditations du philosophe.

Que de réflexions amères et mélancoliques viennent navrer involontairement le cœur du voyageur debout au milieu des débris qui jonchent humblement la terre, et qui sont les seuls témoins de la splendeur, pour toujours éteinte, de cette cité, qui fut la dominatrice des mers et la rivale longtemps heureuse de la Maîtresse du monde!

Giace l'alta Cartago, ed à pena i segni
De l'alte sue ruine il lido serva (3).

Où sont maintenant ces remparts formidables, ces arsenaux, ces palais, ces arcs de triomphe, ces deux ports creusés de mains d'hommes d'où s'élançaient ces flottes puissantes qui allaient porter la terreur en Sicile, en Sardaigne, en Espagne, et jusques au pied du Capitole? De toutes ces nobles créations de l'industrie humaine, que reste-t-il? Quelques pierres éparses qui roulent sous le pied dont les heurte en passant l'Arabe insouciant et le Berbère nomade, ignorant qu'il foule les cendres des anciens maîtres qui asservirent ses pères.

...... *Quâ devictæ Carthaginis arces* [*res*
Procubuere, jacentque, infausto in littore, tur-
Eversæ. Quantum illa metûs, quantum illa [*laborum*
Urbs dedit insultans Latio et laurentibus arvis;
Nunc passim vix relliquias vix nomina servans,
Obruitur, propriis non agnoscenda ruinis (4).

Et, comme si ce coin de terre avait été fatalement prédestiné à être le rendez-vous des plus hautes infortunes, peut-on contempler ces tristes décombres sans que l'esprit soit frappé d'un autre grand souvenir, Marius, proscrit par les guerres civiles, répondant

(1) Le mot *Sebkha,* ou *Sabkhah,* signifie proprement en arabe un marais salant, un terrain dont la surface offre des efflorescences salines. (J. J. M.)

(2) *Voyez* la planche nº 14 du volume *Afrique, Esquisse générale.*

(3) Tasso, *Gerusalemme liberata,* canto XV.

(4) Lucanus, *De bello civili,* lib. II.

à l'esclave de son heureux antagoniste, Sylla : « Va dire à ton maître que tu as « vu Marius assis sur les ruines de Car- « thage. »

.... Solatia fati
Carthago, Mariusque tulit : pariterque jacentes
Ignovere Deis....... (1).

Mais un autre désastre, et qui nous touche de plus près encore, ne vient-il pas aussi associer à ces adversités carthaginoises et romaines le deuil français d'une tombe royale ?

Le nom de Carthage peut-il être prononcé sans rappeler que le plus saint de nos rois, Louis IX, venant chercher la gloire sur ces parages, y trouva la peste et la mort ?

L'observateur a besoin d'écarter de son esprit ces lugubres images pour pouvoir se livrer avec l'attention nécessaire à l'examen archéologique de ces débris, seuls restes de la puissante Carthage.

Des traces assez faciles à reconnaître nous révèlent une partie de l'ancienne enceinte qui circonscrivait de ses remparts l'antique métropole punique : elles paraissent confirmer d'une manière non équivoque l'exactitude de la position que lui ont attribuée les géographes anciens, et qu'à leur tour les savants modernes ont cherché à établir par la sagacité de leurs conjectures (2).

Cette enceinte avait, suivant Tite-Live (3), vingt-trois mille pas de tour, et Pline (4) nous apprend que cette circonférence s'étendait encore davantage à l'époque où les Romains n'en étaient pas encore maîtres : Strabon donne à la péninsule sur laquelle Carthage était assise trois cent soixante stades de tour, ce qui établirait une circonférence de quarante-cinq milles romains; mais il s'abstient de préciser les mesures qui pourraient déterminer la dimension de la ville elle-même.

Quoi qu'il en soit de cette dimension précise, les ruines maintenant existantes déterminent la position de l'ancienne métropole carthaginoise sur cette saillie de la côte qui porte encore de nos jours le nom de *Cap Carthage*, c'est-à-dire à trois lieues environ (douze kilomètres) au nord de Tunis, et pour ainsi dire en face de cette Rome qu'elle devait si longtemps combattre et qui devait enfin l'écraser.

..... Italiam contra Tiberinaque longe
Ostia (5).

Lorsqu'il parcourt l'immense amoncellement des débris qui autrefois furent Carthage, et qu'il considère jusqu'à quel point le poids de vingt siècles et la haine humaine ont pu anéantir une ville à laquelle la solidité de ses constructions et la puissance de l'empire dont elle était le siége semblaient devoir promettre un avenir presque indestructible, l'observateur d'une telle misère, après une telle gloire, ne peut s'empêcher d'associer à un profond sentiment de regret un retour douloureux sur l'instabilité des choses humaines et sur l'impitoyable rigueur des destinées auxquelles elles sont contraintes d'obéir.

Pour mieux connaître ce vaste territoire jadis occupé par Carthage, je pris le parti d'aller établir ma demeure pendant un mois entier,

inter semirutas magnæ Carthaginis arces,

c'est-à-dire, à *la Marse* (6). On appelle ainsi une assez grande étendue de la côte occupée maintenant par de nombreux jardins et des maisons de campagne agréables, qui forment, à ce que l'on peut croire, à peu près le centre de l'ancienne Carthage ; car il paraît que cette grande ville s'étendait depuis les environs de *Sydy-Abou-Sayd* jusqu'en deçà de *Kamart*, que nos navigateurs nomment *la Camarte* (7).

D'après la signification du nom de *Él-Mersâ*, le docteur Shaw a cru y trouver un indice certain pour déterminer l'emplacement du port de Carthage; mais pour peu qu'on examine la position de *la Marse* et les deux montagnes qui la séparent de la mer, on reconnaît promptement le peu de fondement de cette conjecture.

(1) Lucanus, *loco citato*.
(2) *Voyez* dans le volume *Afrique, Esquisse générale*, les planches 1re et 2e.
(3) Tit.-Liv., lib. LI.
(4) Plin., *Afric. Descr.* lib. V.
(5) Virgil., *Æn.*
(6) *Él-Mersâ;* ce nom arabe signifie l'ancrage, la rade, le port. (J. J. M.)
(7) Ce village est situé sur un promontoire qui porte lui-même le nom de *Râs-Kamart.*

C'est inutilement que j'ai cherché à reconnaître l'emplacement du *Vieux Port* et du *Port Neuf;* mais d'après tout ce que des géographes habiles en ont dit dans leurs savants ouvrages, on peut, je crois, conjecturer que le grand port, autrement dit le vieux port, était réellement situé là où est actuellement *la Camarte,* et que le port neuf était entre le cap de Carthage et le canal de *la Goulette.*

Les traces de ce dernier sont moins équivoques si on en juge par les restes d'une espèce de construction qui s'avance sur ce point dans la mer; mais il n'en est pas ainsi du premier, qui a été entièrement comblé par les sables, et qui, par les envahissements d'alluvions, a subi une métamorphose si considérable, qu'il est maintenant absolument impossible de le reconnaître.

Bélidor, dans son excellent ouvrage sur l'*Architecture hydraulique,* a donné le plan de ces deux ports d'après les plus célèbres géographes anciens, et il suffira de jeter un coup d'œil sur les planches qu'il a données, pour se convaincre de l'exactitude de ce que je viens d'exposer.

Si toutefois il y avait erreur dans cette hypothèse, il faut espérer qu'elle pourra être postérieurement rectifiée par des savants plus instruits dans l'ancienne histoire du peuple qui a si longtemps dominé la Libye.

En partant de *la Marse* pour se rendre à *la Goulette,* et en marchant constamment, ainsi que je pense avoir lieu de le croire, dans l'enceinte de l'ancienne Carthage, on arrive à un santon nommé *Abd-Elyâ,* puis à un petit village qu'on appelle *El-Malgah;* ce village est en grande partie bâti sur des citernes, dont les proportions sont réellement gigantesques. Quelques-uns des voyageurs qui les ont visitées ont été tentés de croire que ces longues voûtes souterraines, dont plusieurs sont encore en assez bon état, étaient jadis des magasins; mais pour peu que l'on considère que les celèbres aqueducs venant du *Zaghouân* (1) y aboutissent précisément et devaient y porter leurs eaux, on trouvera sans aucun doute que par cet indice positif l'emplacement du réservoir général de cette eau, si abondante autrefois, est fixé ici d'une manière incontestable.

En partant de là, et en se dirigeant vers le cap Carthage, on trouve encore, près d'un petit village nommé *Douâr ês-Sahal,* et au pied d'un petit fort, nommé *êl-Bourdj êl-Djedyd* (la Tour-Nouvelle), d'autres citernes d'une forme plus élégante et plus régulière, et véritablement d'un travail admirable. Plusieurs d'entre elles sont dans un état parfait de conservation, et remplies d'une eau saumâtre que la mer y a filtrée à travers le terrain sablonneux. Leur position indique clairement qu'elles ne pouvaient être destinées qu'à recevoir les eaux pluviales, qui étaient recueillies, par le moyen des terrasses, formant la toiture des maisons de l'ancienne ville.

Dans toute l'étendue de terrain qui se trouve entre le cap Carthage et *la Malgah,* et principalement du côté de la mer, on peut remarquer çà et là quelques portions assez considérables des antiques murailles, que le poëte nommait *validissima Carthaginis mœnia;* mais on y observe surtout un grand nombre de voûtes ou arcades, plus ou moins ensevelies sous les sables et les décombres : ces restes, qui ont traversé tant de siècles dans un tel état de conservation, pourraient indiquer, de la manière la plus positive, que les Carthaginois, ou les Romains, possédaient dès lors par excellence l'art de cette espèce de construction.

Les ruines couvrent ici toutes les parties du terrain; en revanche le territoire qu'on appelle *la Marse*(2) est si complétement déblayé et si bien cultivé, qu'on a de la peine à se persuader qu'il y ait eu là autrefois quelques édifices; mais ce qui a sans doute favorisé l'industrie dans cet emplacement, c'est qu'on y a trouvé une qualité d'eau moins saumâtre, et, par conséquent, plus propre à favoriser la végétation, que toute celle qui se trouve sur le reste de la plage.

Du côté de *la Camarte* il existe beaucoup d'indices d'anciennes constructions; on y trouve même plusieurs sou-

(1) *Voyez* dans le volume *Afrique, Esquisse générale,* la gravure nº 14, et ci-après les planches nº 2, 9, 14, 15, et 16.

(2) Le mot arabe *mersâ* signifie un port, comme nous l'avons vu ci-dessus, note 6, page 13.

terrains aussi vastes que curieux à examiner, mais que beaucoup de voyageurs n'ont pas eu l'occasion de visiter, soit par défaut de temps, soit par le manque d'un guide qui pût les conduire dans leurs excursions archéologiques.

Voilà à quoi se réduisent les vestiges de cette grande et célèbre cité, de cette dominatrice de l'Afrique (1). Sur chacun des décombres que heurtent les pas du voyageur, il croit lire encore ce terrible anathème si souvent lancé par l'implacable Caton contre la rivale de sa patrie : « *Delenda est Carthago!* »

Utique, située au nord de Carthage, à la distance d'environ quatre lieues (seize kilomètres), était, d'après tout ce que l'histoire nous en apprend, une très-grande ville, et elle jouissait sous plusieurs rapports d'une célébrité que rehaussa encore la mort du second Caton.

Si, d'après les données des anciens historiographes, on cherche à reconnaître l'emplacement de cette ville, et si on considère le peu de vestiges qui en sont restés, on ne se persuadera qu'avec peine que le temps ait pu en faire disparaître aussi complétement les traces.

Les Maures ont fait à Utique ce qu'ils ont fait à Carthage; ils en ont successivement emporté tous les matériaux précieux, surtout les marbres, pour construire ailleurs des demeures particulières ou des mosquées.

Tout ce qu'on voit aujourd'hui sur l'emplacement d'Utique se réduit à sept grandes citernes remplies de chauves-souris et de pigeons sauvages, avec les indices non équivoques de l'ancien port; ce port autrefois si fréquenté a été évidemment comblé par les sables de la rivière appelée maintenant *Megerdah* (2), qui a changé son lit depuis longtemps, de façon que cet emplacement est éloigné aujourd'hui de près de quatre milles du rivage de la mer.

Tandis que les eaux qui viennent de l'intérieur du pays ont tellement éloigné Utique du littoral, par la quantité considérable des sables qu'elles charrient, celles de la mer, d'un autre côté, ont opéré le contraire; car tout prouve que les eaux de la Méditerranée se sont portées sur Carthage elle-même, et ont envahi et détruit une portion assez étendue du cap, qui, d'après toutes les probabilités, s'avançait dans la mer beaucoup plus autrefois qu'aujourd'hui.

Porto-Farina, au fond du golfe formé par le cap que les Maures ont nommé *Râs-Zebyb* (3), c'est-à-dire le cap des Raisins, est une très-petite ville, avec un port assez profond, qui peut contenir environ vingt-cinq navires. Le Bey tient toute sa marine, ou, pour mieux dire, sa petite escadrille, dans ce petit port, pendant tout le temps de l'hiver. On assure que c'est en cet endroit que saint Louis mourut de la peste à sa seconde croisade (4).

L'embouchure du port a si peu de profondeur, qu'il faut incliner les navires de côté pour les y faire entrer. Elle est, au reste, défendue par trois forts; le premier est au nord-est du port, le second au sud-ouest; le troisième, appelé *fort Nadour*, est au nord et éloigné d'un mille de la ville.

Au nord de Porto-Farina, à la distance de cinq lieues (vingt kilomètres), se trouve Bizerte, petite ville située sur le bord de la mer; elle a des alentours très-agréables, et un petit port qui présentait autrefois de grands avantages aux navigateurs; mais aujourd'hui ce

(1) *Voyez* la planche 4, *Afrique*, *Esquisse générale*.

(2) *Medjerdah* ou *Megerdah*; les géographes ont reconnu dans cette rivière l'ancien fleuve *Bagradas*, dont il est si souvent fait mention chez les historiens latins. La permutation réciproque des labiales est fréquente dans les anciens noms géographiques. Voyez ci-dessus la note 3e de la page 5.

(3) Ce mot arabe *râs* signifie *tête, cap, promontoire*; le mot *zebyb* signifie *raisins secs*; on prétend que ce nom a été donné à ce cap à cause du grand commerce de raisins secs qu'y font les habitants : ce cap est l'ancien *Apollonis promontorium*. (J. J. M.)

(4) Ce fut l'an 1270 de notre ère, le 1er juillet, que Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes avec ses fils et soixante mille hommes, pour sa seconde expédition contre les infidèles; il relâcha d'abord en Sardaigne, et cingla ensuite de là vers l'Afrique; le 17 du même mois il arriva au port de Tunis, où il débarqua sans résistance : huit jours après il en emportait le château; mais la maladie s'étant mise dans son camp, il en fut attaqué lui-même, et mourut le 25 août suivant, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné près de quarante-quatre. (J. J. M.)

port a si peu de fond, par ses atterrissements successifs, qu'il ne permet guère l'entrée qu'à de très-petits bâtiments.

Cet encombrement du port de Bizerte accuse la funeste négligence du gouvernement de la Régence; partout on ne voit qu'insouciance, que dégradations; et si on ne connaissait le système, généralement adopté par ce gouvernement, de ne pas employer de l'argent en réparations, on ne pourrait croire qu'on ait pu ainsi abandonner et laisser détruire, par l'incurie, des établissements aussi importants pour un État qui songe non-seulement aux intérêts de son fisc, mais aussi à ceux de ses sujets.

Les navires qui viennent charger des marchandises ou des denrées sont obligés de rester en rade, et même à une distance assez considérable, s'ils sont d'un fort gabarit. Cette rade offre si peu de sûreté, lorsque les vents du nord au nord-ouest dominent avec force, qu'il n'est absolument pas rare de voir ces navires se perdre sur les récifs des côtes; aussi les navigateurs qui s'y rendent cherchent-ils toujours à faire avec célérité leur chargement, pour se soustraire aux dangers qui les menaceraient dans un plus long séjour.

Bizerte a tout au plus une population de dix mille âmes; les rues y sont mal percées, comme dans toutes les villes de l'Orient, et on n'y observe ni activité ni industrie. On ne peut dire que l'air y soit plus sain qu'à Tunis; mais pourtant je dois avouer qu'il m'a semblé y éprouver une sensation plus agréable que celle dont j'étais affecté dans la capitale de la Régence.

Durant l'hiver le froid y est un peu plus sensible, à cause de la proximité de la mer et de la direction des vents; mais l'été, en revanche, y est plus tempéré, et plus agréable qu'en aucun autre lieu de la côte (1).

Au sud-ouest de Bizerte est un lac d'une vaste étendue et d'une assez grande profondeur; ce qui est remarquable, c'est que tantôt il verse ses eaux avec beaucoup de force dans la mer, tantôt il en reçoit les eaux avec un contre-courant d'une force égale. On croit ordinairement que ces courants opposés sont l'effet du flux et du reflux, mais des observateurs plus éclairés ont reconnu que ce double phénomène n'est que l'effet naturel d'une différence alternative de niveau entre l'eau de la mer et celle du lac lui-même.

On voit dans ce lac une île au milieu de laquelle s'élève une montagne assez haute. Il est au reste très-poissonneux, et toutes les espèces de poissons qu'on y prend viennent de la mer, s'introduisant avec les eaux par ses canaux de communication. Cette abondance de poissons est si considérable, qu'on en pêche habituellement beaucoup plus qu'il n'en faut pour la consommation de Bizerte.

La pêche de ce lac étant affermée, les entrepreneurs envoient la plus grande partie de cet excédant à Tunis, où le poisson se vend plus ou moins cher, en raison de sa conservation; car, comme on le charge simplement sur des bêtes de somme, qui restent quinze heures en chemin, il arrive souvent demi-gâté à sa destination, pour peu que la saison soit chaude ou orageuse.

Au reste, le poisson se pêche facilement, et avec la plus grande simplicité, au moyen d'une espèce de bâtardeau en joncs, formant une enceinte, de laquelle le poisson ne peut plus sortir une fois qu'on l'a forcé à y entrer.

CHAPITRE V.

Zaghouân; — sa montagne; — sa plaine; — sa porte romaine; — temples; — aqueducs; — Mohammedyah.

Zaghouân est une très-petite ville, distante d'environ dix lieues (40 kilomètres) de Tunis, et elle mérite d'être considérée sous les différents rapports qui la recommandent à la curiosité du voyageur.

D'abord sa position sur le penchant de l'une des plus hautes montagnes de la Régence est d'autant plus riante qu'elle est entourée d'un grand nombre de jardins ou vergers, arrosés par des eaux vives et abondantes.

La belle et vaste plaine qui se développe à perte de vue devant cette petite ville, paraît, lorsqu'on l'aperçoit à une

(1) La planche de costumes que l'on trouvera ci-après, n° 11, offre dans le fond l'esquisse d'une vue de Bizerte.

certaine distance, ne former dans toute son étendue qu'un même jardin, rempli d'arbres fruitiers de toutes les espèces, et surtout d'un grand nombre d'oliviers; les sentiers qui passent entre les portes diverses de ce jardin sont eux-mêmes bordés de jolis peupliers, de noyers et d'autres arbres, dont la verdure concourt encore à augmenter l'illusion de cette délicieuse perspective.

Le premier objet qui frappe la vue en entrant dans la ville du côté qui regarde le sud-est est une porte gigantesque, construite en grosses pierres de taille noirâtres (1). Sa partie supérieure est ornée d'une belle tête de bélier, coiffée d'une paire de grandes cornes très-élégamment enroulées, et au-dessous de laquelle on lit le mot latin AVXILIO.

On trouve cette formule assez communément employée par les Romains, auxquels on doit la construction de cette antique porte : des inscriptions de ce genre étaient placées particulièrement par eux sur des portes destinées à faciliter certaines issues supplémentaires et indépendantes des portes principales des villes, ou à procurer durant un siége l'entrée d'un secours dans la cité attaquée.

La tête de bélier, avec ses deux cornes, indiquait probablement l'abondance et la fertilité des terres, dont les productions étaient introduites par cette porte, pour les besoins habituels des habitants.

Peut-être aussi cette tête de bélier, jointe au mot AVXILIO, qui l'accompagne, n'était-elle autre chose qu'une dédicace à Jupiter-Ammon, implorant son secours en faveur des pèlerins qui sortaient par cette porte pour prendre la route de son temple et se rendre à l'Oasis Ammonien (2). Peut-être encore la ville elle-même était-elle consacrée à Jupiter-Ammon et le reconnaissait-elle pour son protecteur particulier.

Quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte, on doit avouer que la ville n'a d'autre beauté que sa position pittoresque; l'aspect de l'intérieur est triste et sévère, la plupart des maisons y étant bâties sans élégance, et en partie de pierres de taille, analogues à celles dont la grande porte ci-dessus décrite est construite, pierres qui sont incontestablement des débris des monuments qui ornaient l'ancienne ville, beaucoup plus belle et plus grande que celle d'aujourd'hui.

On voit sourdre de tous côtés, soit dans la montagne, soit dans la plaine, des sources abondantes, dont les ruisseaux fournissent de l'eau aux maisons et aux jardins; c'est sans doute l'abondance de ces eaux, ainsi que leur pureté, qui a engagé les bonnetiers, les foulons et les mégissiers de Tunis à venir établir leurs fabriques dans ce lieu (3).

L'endroit de toute la Régence où l'on respire l'air le plus pur et le plus salutaire, c'est, sans contredit, *Zaghouân*; la température en est même beaucoup plus régulière, et la chaleur plus modérée, que celle de Tunis; l'hiver, en revanche, y est infiniment plus froid, à cause de la proximité de plusieurs montagnes fort élevées dont la chaîne s'étend au nord-est.

Quoi qu'il en soit, il n'y a, dans toutes les contrées dépendantes de Tunis, que cette petite ville qui réunisse autant d'avantages et d'agréments, et on pourrait s'étonner que les Tunisiens ne fassent pas construire dans les alentours des

(1) *Voyez* ci-après, la planche n° 16.

(2) Personne n'ignore que Jupiter-Ammon était représenté avec une tête de bélier, ce qui lui a fait donner par Hérodote (lib. II, cap. 4) l'épithète de κριοπρόσωπος; et par Lucain (lib. IX) celle de *fortis cornibus Ammon* : la tête de bélier, comme emblème de Jupiter-Ammon, se trouve sur un assez grand nombre de médailles. Celles d'Alexandre représentent la tête de ce prince ornée de cornes de bélier, à cause de la prétention qu'il avait de descendre de Jupiter-Ammon, et ce genre de diadème se retrouve encore sur les médailles des rois de Macédoine, de Thrace et de Syrie, qui s'étaient partagé l'empire de l'illustre conquérant; plus tard, un roi des Perses, *Sapor,* qui prenait le titre de second Alexandre, avait également adopté ce genre de parure royale. Le bélier était aussi chez les Grecs l'attribut de Mercure, protecteur des troupeaux. (J. J. M.)

(3) Les eaux de *Zaghouân* sont surtout renommées pour la teinture des bonnets feutrés (*tarbouch*) en écarlate : on trouve aussi à *Zaghouân* et aux environs un grand nombre de blanchisseries.

maisons de campagne, de préférence à toute autre localité de la province.

Au milieu d'une multitude de riants vergers, échelonnés au sud de la ville, existent encore les restes magnifiques d'un ancien temple, situé tout près d'une belle source d'eau jaillissante, appelée vulgairement *El-Bourg*, ou, plus exactement, *A'yn-êl-Bourg* (1); on ne peut s'empêcher d'être frappé d'admiration à la vue de la beauté de ce monument, dont l'antiquité est incontestable (2).

L'ignorance d'un peuple barbare, plus encore que la faux du temps, a attenté à la conservation de ce temple, soit en détachant des matériaux, pour la construction de quelques maisons, soit en faisant des fouilles, que dirige la cupidité, dans l'espoir d'y découvrir quelque trésor caché : car la recherche des trésors est un des préjugés les plus enracinés chez tous les peuples orientaux (3).

Comme il n'est pas possible de douter que les Romains ont bâti la porte de la ville, dont nous venons de faire mention ci-dessus, on présumera facilement qu'ils sont encore les auteurs de ce temple magnifique, dont l'enceinte semi-circulaire paraît avoir été à demi voûtée, comme la Rotonde à Rome; et on est autorisé à adopter cette hypothèse, d'après l'examen des pierres d'attente, encore existantes au sommet des parois de cet édifice.

Une fort belle colonnade régnait aussi tout à l'entour de ce monument; mais les Maures en ont détaché les colonnes, pour orner l'intérieur de la grande mosquée de *Zaghouân*, qu'il ne m'a pas été possible de visiter.

On aperçoit encore dans la circonférence du temple douze niches de grandeur humaine, dans lesquelles étaient sans doute placées des statues qui ont successivement été enlevées.

Dans le fond de cet édifice, et dans la portion qu'on peut considérer comme l'ancien sanctuaire, on voit également une niche plus grande que les précédentes, et près d'elle l'autel de la divinité à laquelle était consacré ce monument. Ces douze niches étaient-elles destinées aux douze grands dieux de l'Olympe, ainsi que l'ont pensé plusieurs antiquaires; mais alors à qui la treizième, la plus grande, était-elle consacrée? Peut-être à une divinité phénicienne, à une divinité locale, protectrice de la ville et du territoire.

D'autres antiquaires ont cru voir dans les deux grands bassins d'eaux vives, qui accompagnent le monument, la preuve qu'il était consacré aux Nymphes des fontaines, et, en conséquence, ont donné à ce temple le nom de *Nymphée*.

En dehors et de chaque côté s'élèvent avec majesté deux larges escaliers ou perrons, surmontés chacun d'un bel arceau, dont les voussures ont résisté aux doubles ravages du temps et des barbares (4) : ces deux perrons conduisent, par une douzaine de marches, dans l'intérieur du sanctuaire.

Au pied du temple, et au bas des deux perrons, est un vaste bassin double et de forme ovale, qui reçoit les eaux venant de la montagne, et dont les sources, jaillissant en abondance, sont versées par quatre bouches de différentes largeurs, ouvertes dans les parois circulaires des bassins.

Au reste, la planche n° 15 citée ci-dessus donne, mieux que cette description sommaire, une idée de cet ancien

(1) Ce mot *bourg* en arabe, peut-être dérivé du grec πύργος, signifie de même *une tour, une citadelle, un édifice élevé, un temple*. Ce nom paraît avoir été donné à la fontaine à cause du temple dont elle était voisine. *A'yn-êl-Bourg* signifie littéralement *la fontaine du temple*. (J. J. M.)

(2) *Voyez* la planche n° 15 du volume *Afrique, Esquisse générale*.

(3) La recherche des trésors est en Égypte l'occupation habituelle d'une corporation particulière, dont les membres, sans se laisser décourager par leur non-réussite continuelle, se livrent sans relâche à l'exploitation de Sakharah, de Thèbes et des autres localités, où ils espèrent trouver des dépôts précieux enfouis pendant les révolutions nombreuses dont la vallée du Nil a été le théâtre pendant tant de siècles. Les historiens nous ont raconté en effet quelques rares découvertes de cette espèce ; mais elles sont si peu fréquentes qu'une expression proverbiale usitée chez les Arabes est : « Pauvre comme un chercheur de trésors. » (J. J. M.)

(4) *Voyez* ci-après la planche n° 9 et la planche n° 15 du volume *Afrique, Esquisse générale*.

monument, dont la beauté est vraiment inexprimable; je dois les dessins annexés à cette description à l'amitié de M. J. B. Adanson (1), qui les a faits sur les lieux mêmes, et qui a bien voulu m'autoriser à les joindre à mon opuscule.

J'appris, pendant mon séjour à *Zaghouân*, qu'il existait, à six lieues environ (24 kilomètres) de cet endroit, des restes d'un temple semblable à celui que je viens de décrire, à la différence seulement que les eaux, dont les sources dégorgent de la montagne qui le domine, sont encore plus abondantes : cette identité de forme, piquant moins ma curiosité, me fit renoncer au dessein que j'avais d'abord formé d'aller visiter alors ce monument à *Zoungâr*, l'ancienne *Zacchara*.

On sait, d'après une tradition vague, que ces eaux ou du moins celles de *Zaghouân*, alimentaient autrefois les fameux aqueducs qui se prolongeaient de là jusques à Carthage; mais il serait très-difficile de déterminer avec précision si la fondation de ces monuments hydrauliques doit être attribuée aux Romains depuis le rétablissement de Carthage sous Auguste, ou aux Carthaginois antérieurement à la conquête romaine.

L'histoire ancienne se tait absolument sur l'origine de ces aqueducs; mais comme les Romains construisirent souvent de ces espèces d'édifices, peut-être serait-il permis d'en inferer, avec quelque apparence de probabilité, que les aqueducs de Carthage sont plutôt l'ouvrage de ceux-ci que des anciens Carthaginois.

Toutefois, il serait, d'un autre côté, difficile de croire que, le besoin d'eau s'étant fait sentir aux Carthaginois dès la première époque de la fondation de leur ville, ils n'aient pas dès lors avisé aux moyens de satisfaire à cette première nécessité de la vie : ce qu'on sait de leur habileté en architecture peut donc bien faire croire, avec beaucoup de vraisemblance, que la construction de ces aqueducs remonte jusqu'aux Carthaginois, et que ces monuments sont contemporains des remparts de la ville même.

Il faut donc bien peser les deux hypothèses, avant de se déterminer à adopter l'une ou l'autre de préférence.

Quoi qu'il en soit, une autre difficulté m'arrêtait encore : en considérant le niveau des sources de *Zaghouân*, qui n'ont qu'une médiocre élévation, surtout en faisant attention aux groupes de montagnes assez considérables qui sont placés entre *Zaghouân* et Carthage, je ne pouvais d'abord m'empêcher de croire qu'il était douteux que les eaux de *Zaghouân* pussent être portées à Carthage par une ligne d'aqueducs.

Déjà je songeais à parcourir ces montagnes, pour examiner si elles avaient été excavées, ou s'il existait quelques traces d'après lesquelles on pût inferer la manière dont les eaux franchissaient un aussi grand obstacle; mais une circonstance imprévue m'empêcha de pousser jusqu'au bout mes recherches à ce sujet.

Cependant j'ai appris par la suite qu'il existait à *Mohammedyah*, situé au delà des montagnes, des traces évidentes qui prouvent d une manière certaine qu'on avait autrefois percé toute cette masse énorme, pour y faire passer les aqueducs, et qu'ainsi, contre ma première opinion, leur ligne avait pu se prolonger sans interruption depuis Carthage jusqu'à *Zaghouân*.

Bien plus, en partant de *Mohammedyah* pour Tunis, on voit à sa gauche une portion considérable de l'ancien aqueduc encore debout (2); elle contient au moins, à présent, une centaine d'arcades entières; mais de là jusqu'au voisinage de Carthage il n'y a guère que des ruines amoncelées et ne laissant rien reconnaître de leur antique forme : ces ruines néanmoins indiquent très-positivement à l'observateur leur direction régulière, et le conduisent, de débris en débris, jusqu'aux citernes de la grande ville carthaginoise.

Quelle que soit la conséquence de ce fait, il me suffit d'avoir indiqué les incertitudes qui rendent encore ce sujet indécis, et d'appeler sur la décision de

(1) Parent du savant Michel Adanson, si célèbre par ses travaux immenses sur la botanique, et ses excursions scientifiques au Sénégal.

(2) *Voyez* ci-après, planche n° 2, et la planche 14 du volume *Afrique, Esquisse générale.*

ces problèmes archéologiques l'attention des savants explorateurs qui pourront visiter ces contrées après moi.

Certes il serait bien intéressant pour un voyageur de s'occuper plus particulièrement de la recherche exacte de tout ce qui est relatif à l'histoire de ces célèbres monuments, soit pour en déterminer la direction précise, depuis leurs réservoirs dans l'antique capitale jusqu'à leur source, soit pour fixer d'une manière certaine l'époque et les auteurs de leur construction.

Si mes recherches incomplètes, et par cela même infructueuses, peuvent amener quelque voyageur à des résultats plus heureux que les miens, je me consolerai de mon insuccès en répétant avec Horace :

...............fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

CHAPITRE VI.

Description sommaire des parties occidentales et septentrionales de la Régence; — Quartier d'Été; — Littoral; — Péninsule; — cap Bon; — Parties méridionales et occidentales; — Quartier d'Hiver; — Monuments, inscriptions.

Je n'ai jusqu'à présent rendu compte que de mes premières excursions aux environs de Tunis, tant à Carthage qu'à *Zaghouân;* excursions auxquelles je m'étais empressé de me livrer dès les premiers instants de mon séjour sur les côtes barbaresques; plus tard les occasions ne me manquèrent pas pour pousser mon exploration dans l'intérieur du pays, et il est maintenant convenable d'offrir au lecteur une description sommaire et rapide des autres parties du territoire de la Régence; j'entrerai donc dans quelques détails à l'égard de plusieurs positions remarquables, que j'ai eu occasion de visiter dans les deux divisions territoriales de cette contrée.

Nous nous occuperons d'abord de la partie occidentale de la première des deux grandes divisions territoriales, et qui est désignée par la dénomination de *Quartier d'Été* (1), c'est-à-dire de la partie qui s'étend au nord et au nord-ouest de la capitale, jusques aux côtes qui dépendent de l'Algérie.

Cette exploration sera suivie de celle de l'intérieur du territoire que renferme le Quartier d'*Été*, au sud des cantons littoraux, et comprendra particulièrement toute la contrée nommée *Frygyah* ou *Fryqyah*, avec le cours supérieur de la *Medjerdah,* les villes nombreuses assises sur les bords de cette grande rivière, et je n'oublierai pas de mentionner les antiquités remarquables que ces anciennes cites peuvent nous présenter encore, car les vestiges des antiques monuments sont plus nombreux et mieux conservés dans cet intérieur qu'ils ne le sont sur les côtes, naturellement plus exposées par leur situation même aux ravages des eaux et aux dévastations des conquêtes.

Je transporterai ensuite le lecteur dans la presqu'île qui forme la partie orientale du golfe de Tunis, et qui, se terminant au cap Bon, sépare ce petit golfe du grand golfe de la Syrte.

La description du Quartier d'Hiver suivra immédiatement cette dernière notice, et complétera ainsi la description générale de toute la Régence.

Chacune des quatre parties que je viens d'énumérer a été pour moi successivement le but de quatre tournées particulières, faites à diverses époques : c'est ce qui m'a engagé naturellement à partager ce sixième chapitre en quatre sections, afin que ces descriptions partielles puissent présenter plus d'ordre et de régularité.

SECTION PREMIÈRE.

Littoral; — Bizerte; — Double lac; — Hipponites; — la Medjerdah; — Gellah; — Êl-Qantarah; — Bou-Challer; Mers-êl-Yemyn; — Râs-Zebyb; — Iles de Camelora, des Cani, des Frati de Galtah, Tabrakah; — Cap Blanc; — Cap Serra; — Cap Negro; — la Calle; — Cap Roso.

Le point le plus éloigné de Tunis dont j'aie fait mention ci-dessus dans le chapitre IV (2) est *Bizerte* (l'ancienne *Hippo-Zaritus*), petite ville que les Maures nomment maintenant *Ben-Zert* (3),

(1) *Voyez,* sur ces deux divisions du territoire de la Régence, ci-dessus, page 6.

(2) *Voyez* ci-dessus, page 15.

(3) Suivant l'usage communément répandu

et qui est regardée comme l'une des principales du pachalyk.

Pour se rendre à Bizerte, on a à traverser l'espèce de péninsule comprise entre le rivage de Carthage et le double lac qui, de la mer, s'avance profondément dans les terres; ce double lac avait autrefois les deux noms de *Sisara* et d'*Hipponites,* qui distinguaient les deux bassins séparés; mais maintenant ces deux bassins, quoique encore bien distincts, se trouvent réunis par un court et étroit canal de communication, et ne forment plus ainsi qu'un seul lac, qui a reçu des habitants le nom commun de *Bahyrah ben-Zert,* c'est-à-dire le lac de Bizerte (1).

Sortant de Tunis par la porte du nord pour se rendre à Bizerte, on longe d'abord pendant quelques instants les bords du lac de Tunis qu'on a à sa gauche; puis, laissant à l'orient la vaste enceinte couverte par les ruines de Carthage, et le village d'*êl-Mersâ,* ainsi que la position de *Gellâ* (anciennement *Castra Cornelia*), on se dirige vers le nouveau lit que la *Medjerdah* s'est creusé (2), en se jetant dans le lac de *Porto-Farina.*

On traverse ce fleuve au village d'*êl-Qantarah,* qui a pris son nom du pont même servant au passage (3).

Peu après on trouve la position de *Bou-Chatter,* que l'on doit regarder véritablement comme l'emplacement où existait jadis la célèbre ville d'Utique. Ce lieu, illustré jadis par tant de nobles souvenirs, n'est plus remarquable maintenant que par l'établissement d'un santon ou ermitage musulman, qui jouit de la plus haute vénération parmi les populations environnantes: un vieux cheykh, abruti et à moitié imbécile, fanatisé par des superstitions mystiques et inintelligentes, mène bestialement une vie sale et indolente aux lieux où Caton voulut mourir par le désespoir d'un autre fanatisme pour sa république expirante.

De là on arrive à *Mers êl-Ymyn* (4), petit port creusé à la droite de l'entrée du canal par laquelle le double lac de Bizerte communique avec la Méditerranée : ce petit port n'est séparé de Bizerte que par ce même canal, qui est d'une largeur médiocre.

Le lac de Bizerte était autrefois accessible aux plus forts bâtiments et a servi d'asile à des flottes entières; maintenant dans les endroits les plus profonds il a à peine quatre pieds et demi (1 mètre 50 centimètres) de profondeur, et ne peut recevoir que les plus petites barques.

Dans ce trajet à travers la péninsule, on a laissé successivement à sa droite l'ancienne *Clatia*, *Porto-Farina* (5) à l'embouchure de la *Medjerdah*, puis le cap nommé par les Arabes *Râs-Zebyb* (6), et que les anciens appelaient *Promontorium Apollinis*, sans doute à cause d'un temple consacré à Apollon qui avait été érigé par les dévots navigateurs sur cette pointe avancée de l'Afrique.

Non loin de ce cap sont l'île de *Gamelora,* et le redoutable écueil du rocher de *Pellou* (7); plus au large, du côté de l'occident, les îles des *Cani* (anciennement *Dracontia*).

chez les Orientaux dans l'explication et l'origine des noms de lieu, les Maures assurent que ce nom de *Ben-Zert* était celui d'un prince arabe qui aurait été le fondateur de cette ville; mais il paraît plus vraisemblable que *Zert* n'est qu'une altération de l'épithète de Zarites, que les Grecs avaient donnée à cette position, nommée *Hippo*, comme *Hippo-Regius* (*Bounah*), afin de la distinguer de cette dernière. (J. J. M.)

(1) *Voyez* ci-dessus la note 1, page 8.

(2) *Voyez* ci-dessus, page 15.

(3) Le mot *Qantarah* signifie en arabe *une arcade*, *une voûte*, *un pont*. C'est de ce mot que vient celui d'*Almucantarat,* que nos astronomes, par un emprunt fait aux géographes arabes, donnent à certains cercles célestes, à cause de leur courbure. (J. J. M.)

(4) *Mers êl-Ymyn* signifie en arabe *le port* ou l'*ancrage de la droite*. *Voyez* ci-dessus la note 6, page 13. (J. J. M.)

(5) *Voyez* ci-dessus, page 15.

(6) Le nom de *Râs-Zebyb* signifie littéralement *Cap du raisin sec;* s'il faut en croire les Maures, cette dénomination aurait été donnée à ce promontoire à cause du grand commerce que les habitants y font de cette denrée, qui de là s'expédie pour la Sicile, l'Italie, la Provence et les autres côtes de la Méditerranée.

(7) Les habitants de la côte prétendent que ce nom a été donné à cet écueil à cause de sa forme pointue et élevée au sein des flots, qui le fait, disent-ils, ressembler à un plat de pilau (en arabe *Pellou*) dressé en pyramide au milieu d'une table.

Si de Bizerte on continue sa ligne d'exploration vers l'occident, on laisse à gauche *Thinedah*, situé au bord même du petit canal qui sépare et unit les deux lacs; on a alors à sa droite le cap nommé par les anciens *Promontorium Candidum* (le Cap Blanc), qui a conservé cette dénomination dans celle de *Râs Abyad* (1), que lui donnent les Maures (2).

Plus loin on aperçoit les deux îles des *Frati*, au large, puis le *cap Serra*, pointe de terre la plus septentrionale de tout le pachalyk,

> *Che sporge soprà la mar la cima altiera,*
> *E i piè si lava nelle instabili onde.*

puis, à quelque distance en mer, l'île de *Djaltah*, ou *Galtah* (l'ancienne *Galata*, ou *Calatha*).

Après avoir traversé le territoire montagneux des *Mogadys*, on atteint aussi le cap *Negro*, qui s'avance dans la mer au sud du cap *Serra;* puis, cinq lieues environ (20 kilomètres) plus loin, dans la direction du sud-ouest, la plage occupée par les tribus des *Zenatys*, où l'on passe à gué la petite rivière nommée *Oued-Zâyn* (3), qui prend sa source dans les montagnes du nord de *Bedjah*, ou *Baggah* (l'ancienne *Vacca*), et qui se jette dans la mer en face de l'île de *Tabrakah* ou *Tabarkah.*

On se trouve alors dans le territoire des *Mâdys;* puis on côtoie la rive méridionale d'un lac semblable à celui de Tunis, et qui, de même que celui-ci, communique avec la Méditerranée par un canal étroit nommé *Oued-êl-Agh;* cette communication s'ouvre entre deux petites saillies de la côte, dont la plus occidentale est désignée par le nom de *Cap Roux*, ou *Cap Rouge.*

Après avoir dépassé ce lac, on entre dans le pays des *Marouyahs*, où l'on rencontre encore plusieurs lacs; mais ceux-ci n'ont aucune communication avec la mer, dont ils sont séparés par une large plage.

C'est sur cette langue de terre intermédiaire qu'est assise, entre un de ces lacs et la mer, la petite ville de *la Calle*, à l'occident de laquelle s'élève le *Bastion de France.*

Le *Cap Roso*, ainsi que les territoires occupés par les tribus des *Merdars* et des *Anebbys*, arrosés par deux petites rivières, terminent de ce côté le territoire tunisien, et conduisent à l'ancienne *Hippone* (*Hippo-Regius*), maintenant *Bonah* ou *Bounah*, si célèbre dans l'histoire ecclésiastique comme ayant été le siége épiscopal de saint Augustin.

Toute la partie que nous venons de parcourir est presque entièrement littorale; en pénétrant davantage dans l'intérieur du territoire occidental, qui est généralement montagneux, on trouverait les habitations d'autres tribus, plus ou moins nombreuses, telles que celles des *Nifigehys*, des *Bourghals*, des *Oueled-Bousderâs* (4), des *Oueled-Bou-*

(1) *Abyad* signifie *blanc* en langue arabe. (J. J. M.)

(2) Cette dénomination a été donnée dès la plus haute antiquité à cette portion de la côte, à cause de l'aspect que présente aux navigateurs son terrain aride, composé d'argile et de craie, à peine recouvert d'un sable blanchâtre et dépourvu de toute verdure.

Une remarque singulière à faire est que presque tous les caps de la côte barbaresque sont désignés par des noms de couleurs, le cap Blanc, le cap Negro, le cap Roux, le cap Roso, le cap Vert; dénominations données sans doute par les navigateurs à cause des différentes teintes que leurs terrains offraient à la vue. (J. J. M.)

(3) Le mot *Oued* ou *Ouâd* et *Ouâdy* signifie *rivière, fleuve, courant d'eau,* en dialecte africain : altéré en *Guad* par les Arabes conquérants de l'Espagne, il entre dans la composition des noms d'un grand nombre de rivières de cette contrée : Guadalquivir (*Ouâd-el-Kebyr*, mot à mot le grand fleuve); Guadiana, Guadacahon, Guadalupe, Guadajara, Guadajoz, Guadalete, Guadalaviar, Guadalbollon, Guadalentin, Guadalimea, Guadalhaya, Guadalmansor, Guadalcanal, etc. (J. J. M.)

(4) Le mot *Oueled* ou *Oulâd* signifie en langue arabe *fils, enfants, descendants;* ce mot, ainsi que celui de *Beny*, qui a la même signification, entre dans la composition des noms d'une grande partie des tribus arabes.

Quoique ces deux mots soient parfaitement synonymes, il est cependant à remarquer que la dénomination de *Oulad* indique plus particulièrement les tribus berbères, tandis que le mot *Beny* est plus ordinairement adopté dans la désignation des tribus arabes. (J. J. M.)

guy, etc., qui s'étendent dans les vallées nommées *Oued-Mossoud* (1), et *Frygyah*, que traverse le cours supérieur du Bagradas (*Oued-Medjerdah*).

Ce fleuve, dont la source est beaucoup plus méridionale, se grossit dans ces vallées des eaux de plusieurs rivières secondaires, telles que le *Soudjerâs*, et le *Oued-êl-Boul*, coulant au midi des mêmes montagnes de *Bedjah*, d'où sort au nord la rivière de *Zayn*, dont nous avons eu déjà occasion de parler.

Les autres affluents du *Oued-Medjerdah* sont le *Oued-ês-Serrât*, une rivière qui descend de *Oussef*, et quelques autres courants d'eau assez nombreux, mais peu considérables.

Il est à remarquer que toute la partie du territoire tunisien arrosée par le *Bagradas* (*Oued-Medjerdah*) est désignée particulièrement chez les Maures par la dénomination de *Frygyah*, ou *Fryqyah*, conservant ainsi, avec une légère altération, le nom d'Afrique proprement dite, *Africa propria*, que lui donnaient les Romains.

La partie la plus remarquable de la division septentrionale de la Régence, comprise sous la dénomination de Quartier d'Été est la grande presqu'île qui s'avance dans la mer du sud ouest au nord-est, en face de la rade de Tunis, entre les deux golfes de *Carpis* et de *Hammâmét* (2), et dont la pointe la plus au nord est l'ancien *Promontorium Mercurii*, que les Arabes nomment maintenant *Râs-Addâr*, ou *Râs-Attar* (3).

Ce promontoire, placé presque en face du *Promontorium Apollinis*, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, paraît comme celui-ci avoir dû son ancienne dénomination à quelque temple érigé en l'honneur de la divinité dont il porte le nom.

Mais avant de visiter cette presqu'île, où nous devons trouver des débris antiques importants, nous devons achever l'exploration de cette partie occidentale de la Régence, nous devons parcourir le territoire de *Fryqyah*, c'est-à-dire les vallées interieures arrosées par la *Medjerdah*, où nous attend une moisson bien plus abondante de monuments et de souvenirs antiques.

Section Seconde.

Vallées intérieures du Quartier d'Été; — Canton de Fryqyah; — Alyah, Thimidah, Mezel-Djenneyh; — Djebel-Êskell, Matter, Baydjah, Toubourdô, Tuccaber, Bazil-Bâb; — Testourah, Saloukyan, Toubersôq, Toungah, Douggah, Lorbous; — Mestorréh, Bessous, Sydy-Abd-êl-Abbâs, Qeff; — Monuments, Inscriptions.

Après avoir terminé cette exploration littorale et avant de visiter la péninsule orientale placée en face de *Tunis*, nous devons jeter un regard rapide sur les portions intérieures du territoire qui dépendent du *Quartier d'Été* et qui s'étendent à l'occident de la capitale.

Le Quartier d'Été comprend le pays fertile qui est dans le voisinage de *Qeff* et de *Baydjah*; et comme il s'étend sur toute la partie de la Régence qui est au nord du parallèle du golfe de *Hammamét*, on peut croire qu'il correspond assez bien à l'ancienne province Zeugitane : car, borné par la rivière de *Tusca*, il doit comprendre non-seulement la contrée que Strabon nomme le territoire de Carthage, mais encore l'Afrique proprement dite de Pline, de Solin, et d'Isidore de Séville.

Cette partie de la Régence est beaucoup mieux peuplée que les districts plus méridionaux, qui forment le *Quartier d'Hiver*; elle contient proportionnellement un plus grand nombre de villes, de villages, et de *douars* (4); tout y paraît plus riant, et tout y annonce une plus

(1) Le mot *Oued*, ou *Ouâdy*, que nous avons vu ci-dessus signifier *rivière, courant d'eau*, est aussi employé en arabe pour désigner les *vallées* en général. (J. J. M.)

(2) *Tunisi ricca ed onorata sede,*
A par di quante n'ha Libia più conte,
Che ha d' ambo i lati del suo golfo un monte.
Tasso, *Gerusal. lib.*, canto XV.

(3) Ce nom est évidemment altéré de celui de *Râs-Altâred*, *Attared* étant le nom donné par les astronomes orientaux à la planète de Mercure. (J. J. M.)

(4) Le mot *Douâr* est pluriel de *dâr* (maison, habitation); on désigne par le nom de *Douâr* les lieux de campement habituel des Arabes nomades, souvent aussi les réunions des cabanes des Arabes sédentaires. (J. J. M.)

grande abondance et une plus grande prospérité.

Cependant toute cette portion du territoire ne jouit pas d'une égale fécondité ; ce que je viens de dire se rapporte particulièrement aux parties situées aux environs de *Qeff* et de *Baydjah*, pays désigné par le nom commun de *Frygyah*, ou *Fryqyah*, dérivé du mot *Africa*.

On y trouve toutefois assez fréquemment des parties de territoire où le sol, montagneux et coupé de rochers, de sables stériles ou de marécages, se refuse entièrement à toute culture.

La plus septentrionale des villes de cette contrée intérieure est *Él-Alyah*, située presque au sommet d'une haute colline (1), à moitié chemin entre *Porto-Farina* et *Bizerte*. Les Romains avaient nommé cette ancienne ville *Cotuza;* et elle avait autrefois quelque importance, comme le prouve le fragment de l'inscription suivante :

.... REIPVBLICAE SPLENDI
DISSIMAE COTVZAE SACR.
VALERIVS IANVARIVS

Au sud-est de Bizerte, à trois milles de distance de la ville, et sur le bord même du lac, à l'endroit où il se resserre tellement, qu'il forme véritablement deux lacs, on trouve le village de *Thimidah*, l'ancienne *Theudalis*.

Plus loin, à sept milles au sud-ouest de Bizerte, et aussi sur le bord opposé du lac, est *Mezel-Djemeyh* (l'ancienne *Thinissa*) : on trouve dans ces deux endroits quelques restes d'antiquités.

Au sud-ouest du double lac, à cinq lieues (20 kilomètres) de *Bizerte*, s'élève la montagne anciennement nommée *Cirna* et maintenant *Djebel-Éskell* (2) : près de cette montagne, au sud-est, on aperçoit *Matter*, l'ancien *Oppidum Materense;* ce n'est maintenant qu'un petit village, bâti sur une éminence, au milieu d'une plaine fertile qu'arrose un ruisseau dont les eaux vont se perdre dans le lac de Bizerte.

Dix lieues (40 kilomètres) plus loin, au sud-ouest, est la ville de *Baydjah*, qui paraît être la *Baga* de Plutarque, la *Vacca* de Salluste, et le *Vagense Oppidum* de Pline.

Baydjah est encore aujourd'hui, comme elle l'était du temps des Romains, une ville remarquable par son commerce, particulièrement par celui des blés, étant comme l'entrepôt de tous ceux qui se récoltent dans la Régence. Tous les étés il se tient, au-dessous de cette ville, dans les plaines de *Bousderah*, le long du cours de la *Medjerdah*, une foire célèbre, à laquelle accourent toutes les tribus arabes des points les plus reculés de l'intérieur, avec leurs familles et leurs troupeaux.

La position de *Baydjah* sur le penchant d'une colline, lui procure l'avantage d'eaux pures et abondantes. Au haut de la colline est une citadelle construite de matériaux antiques et dans les remparts de laquelle est encastrée l'inscription suivante :

M. IVLIO M. TI........ DECVRIONI
ANN. XXII PRAEFECT. VRB.
DEC. II VIR......... QQ..........
ORDO SPLENDIDISSIMVS
OB MERITA SVA STATVAM
P. P. FIERI DECREVIT.

La statue a été brisée sans doute, et l'inscription qui la décerne n'a échappé au même sort que par la forme du bloc sur lequel elle était gravée, qu'on a trouvé apte au revêtissement d'une muraille.

Un peu plus loin, sur les mêmes remparts, on lit cette autre inscription, monument de la gratitude d'un neveu envers son oncle :

FELIX AVVNCVLO SVO
MAGNO PRO PIETATE SVA
DATO IBI ... ... DINE SVO
S. P. FECIT DD.

Dans une des maisons particulières on trouve aussi une stèle funéraire avec cette inscription :

D. M. S.
M. TREBIVS RIBIANUS
SILOMANVS TRIB. POP.
VIXIT ANN. LVII.

(1) Le nom d'*Alyah* signifie *élevée* en langue arabe. (J. J. M.)

(2) On sait que le mot arabe *Djebel* signifie *montagne ;* c'est de cette dénomination donnée au mont Etna par les Arabes pendant leur domination dans la Sicile que nos géographes ont fait le nom de *mont Gibel*, qui n'est qu'un vicieux pléonasme. (J. J. M.)

A six lieues (24 kilomètres) au sud-est de *Matter*, et en même temps à la même distance à l'ouest de Tunis, est la petite ville de *Toubourdô*, habitée presque entièrement par des descendants des Maures chassés de l'Andalousie (1). C'est l'ancien *Tuburbum Minus*; cette ville doit ses embellissements à un des beys de Tunis, nommé *Mohammed*. Ce prince avait fait planter dans les environs un grand nombre d'arbres fruitiers, tels que orangers, citronniers, abricotiers, pêchers, etc., disposés par bosquets isolés, suivant leurs diverses espèces : il avait aussi fait construire dans la ville un pont sur la *Medjerdah*, et y avait fait pratiquer des écluses pour élever les eaux, afin de faciliter par là l'arrosage des plantations; mais cette construction, qui avait été faite avec les matériaux d'un ancien amphithéâtre, n'a pas subsisté longtemps et maintenant est en ruines.

On a trouvé dans les débris de cet amphithéâtre le fragment de l'inscription suivante :

.... PRONEP. AEL. HADRIANO
.... GENTIQVE MVNICIPIVM AELIVM
.... PROCOS. ET Q. EGRILIO.....
.... LARIAN. LEG. PR.......

Dans une des mosquées se lit aussi l'épitaphe suivante :

D. M. S.
MEMORIAE SANCTISSIMAE
FAEMINAE DONATAE
QVAE VIXIT ANN. XLVI
MENSIBVS VIII.

En se rendant de *Toubourdô* à *Bazil-Bâb* on traverse le petit village de *Touccaber*, qui paraît avoir été l'ancienne *Thuccabori*, dont font mention saint Augustin et saint Cyprien : on ne trouve dans cet endroit aucune antiquité remarquable.

Il n'en est pas de même à *Bazil-Bâb* (la porte royale), dont les Maures altèrent souvent le nom en celui de *Mazel-Bâb* (2); c'est un antique arc de triomphe, érigé à l'est de la *Medjerdah*, à dix lieues (40 kilomètres) au sud-ouest de Tunis : cet édifice était autrefois décoré de niches et d'ornements que le temps, et plus encore la main des hommes, ont peu à peu tellement ruinés, que maintenant il n'offre rien de remarquable ni dans sa décoration ni dans son architecture.

Au reste, sa construction ne date que de l'époque de la décadence de l'Empire, comme le prouve sans aucun doute l'inscription suivante, qu'on y peut encore lire :

SALVIS ET PROPITIIS DDD. NNN. (3).
GRATIANO VALENTINIANO THEODOSIO
INVICTISSIMIS PRINCIPIBVS
DE PACE EX MORE CONDIT. DECRET (4).

Sur un autel renversé auprès de l'arc de triomphe on lit cette invocation :

PRO SALVTE C......
QVINTVS SENTIVS FELIX
N. DEI LIBERI PATRIS.....

Sur le même bord de la *Medjerdah*, mais deux lieues (8 kilomètres) plus à l'ouest, on arrive à *Testourah*; c'est une ville jolie et florissante, habitée, comme *Toubourdô*, par des descendants des Maures expulsés d'Espagne.

Cette ville paraît avoir anciennement porté le nom de *Colonia Bisica Lucana* (5); du moins c'est ce que semble

(1) Les Arabes donnent aux familles qui descendent des Maures d'Espagne le nom d'*Andaloussy* (Andaloux). (J. J. M.)

(2) *Bazil-Bâb* est un nom hybride, composé par les Maures du mot grec βασιλεύς (roi) et de l'arabe *bâb* (porte) : la fusion des peuplades arabes avec les populations grecques et romaines a créé, non-seulement en Afrique, mais encore dans toutes les autres contrées orientales, des dénominations de cette espèce : quant à la corruption du B en M dans *Mezel-Bâb*, voyez ci-dessus la note 3 de la page 5. (J. J. M.)

(3) Les deux derniers groupes de cette ligne sont des sigles signifiant *Dominis nostris*. Cette épithète n'a été donnée aux princes, soit sur les monuments, soit sur les médailles, qu'à l'époque du Bas-Empire. (J. J. M.)

(4) Gratien devint empereur d'Occident l'an 367 de notre ère, et Valentinien II du nom, l'an 375 : le premier régna quinze ans et huit mois; le second seize ans six mois et vingt et un jours. Pendant leur règne à Rome, Théodose le Grand était devenu empereur d'Orient, l'an 379 de l'ère chrétienne, et il occupa le trône de Constantinople jusqu'à l'an 395.

(5) Le surnom de *Bisicanus* se trouve donné à l'empereur Aurélien par une inscription presque entièrement effacée qui existe dans un moulin un peu au-dessous de *Bazil-Bâb*.

prouver l'inscription suivante, qu'on y remarque :

D. N. IMP. VALERIO LVCINIANO
LICINIO AVG. MAX. SARMATICO
GERMANICO TRIB. POT. X.
COS. V. IMP. X. PAT. PATRIAE
PROCONS. COL. BISIC. LVCANA
DEVOTA NVMINIBVS
MAIESTATIQVE EIVS.

On lit aussi sur une colonne cette autre inscription :

FORTISSIMO IMP.
ET PACATORI ORBIS
M. CLAVDIO TACITO
PIO FELICI AVG (1).

Au milieu d'un grand coude que fait la *Medjerdah*, entre *Bazil-Bâb* et *Testourah*, est le petit village de *Saloukyah*, ou *Slougyah*, l'ancien *Mancipium Chidibbetensium :* on y trouve des restes de citernes, des colonnes, des chapiteaux, des murs antiques fort épais ; mais ce qu'on y voit de plus remarquable est l'inscription suivante :

IMP. CAES. DIVI. M.........
ANTONINI PII GE..............
NEP. DIVI HADRIANI PRONEP.
DIVI TRAIANI PARTH. AB........
DIVI NERVAE SEPTIMO SEVERO
PERTINACI AVG. ARAB. N. P.P.
PONT. MAX. TRIB. POT. IMP. VII.
COS. II.............. HIDIBELENS (2)

En se dirigeant de *Testourah* à *Toubersôk*, et à cinq milles au nord de cette dernière ville, on rencontre *Toungah*, nommée aussi *Tounikah ;* cette grande ville, l'ancienne *Thignica*, ou *Thigiba Colonia*, offre dans sa citadelle un grand nombre de ruines et plusieurs inscriptions curieuses, parmi lesquelles je citerai les deux suivantes :

ANTONINI PII.........
CASTRORVM.........
THIGNICA DEVOT..... (3)

Sur le portail d'un temple ruiné on lit :

MERCVRIO
IMP........ AVRELIO.........
PONT. MAX. TRIB. POT. XXIIII (4).

Après une route de deux lieues (8 kilomètres), dans la direction du sud-ouest, on arrive à *Toubersôk*, l'ancien *Thibursicum-Bure :* c'est une petite ville, entourée d'une muraille, bâtie sur le penchant d'une colline, et au centre de laquelle on voit une belle fontaine, qui est située près des ruines d'un temple, dans lequel elle était autrefois renfermée.

Les murailles de ce temple avaient été construites avec d'anciens matériaux, où l'on peut encore lire plusieurs inscriptions, entre autres les deux suivantes :

VRBI ROMAE AETERNAE AVG.
RESP. MVNICIPI SEVERIANI ANTO
NINIANI LIBERI THIBVRSICENSIVM
BVRE.

La seconde inscription paraît dater de la construction même des murailles où elle est encastrée :

SALVIS DOMINIS NOSTRIS CHRISTIANISSIMIS
ET INVICTISSIMIS IMPERATORIBVS
IVSTINO ET SOFIAE AVGVSTIS
HANC MVNITIONEM THOMAS (5)
EXCELLENTISSIMVS PRAEFECTVS
FELICITER AEDIFICAVIT (6).

La fontaine du centre de la ville a aussi cette inscription :

NEPTVNO AVG. SAC. PRO SALVTE
IMP. CAESARVM................ (7).

(1) Ces titres semblent bien emphatiques pour un empereur qui ne régna que six mois, depuis octobre de l'an 275 de notre ère, jusqu'à la fin de mars 276.

(2) Septime-Sévère parvint à l'empire l'an 193 de l'ère chrétienne, après le meurtre de Didius-Julianus ; et après avoir gouverné l'empire dix-sept ans huit mois et trois jours, il mourut de chagrin d'avoir pour fils Caracalla.

(3) Antonin le Pieux parvint à l'empire l'an 138 de notre ère, et régna vingt-deux ans sept mois et vingt-six jours.

(4) Marc-Aurèle succéda, l'an 161 de l'ère chrétienne, à Antonin le Pieux, et occupa vingt-neuf ans le trône impérial.

(5) Le préfet *Thomas*, gouverneur de l'Afrique, dont cette inscription porte le nom, est cité avec honneur par *Corippus Africanus*, dans le premier livre de son poëme *De laudibus Justini minoris*, où on lit le vers suivant :

« Et THOMAS *Libycæ nutantis dextera terræ.* »
(J. J. M.)

(6) Justin IIe du nom, ou le Jeune, succéda à son oncle Justinien Ier, l'an 565 de notre ère, et occupa pendant treize années le trône de Constantinople avec Sophie, son épouse, qu'il avait associée à l'empire.

(7) On trouve souvent dans les inscriptions les noms des princes qu'elles offraient effacés, non par les effets du temps, mais par la

Mais l'endroit où l'antiquaire pourrait faire la moisson la plus abondante est la petite ville de *Douggah* ou *Touggah*, l'ancienne *Thugga*, assise à l'extrémité d'une petite chaîne de montagnes, à environ deux milles au sud de *Toubersôk* : on y remarque encore plusieurs beaux tombeaux antiques, les restes d'un ancien aqueduc qui fournissait la ville d'eaux abondantes, et surtout les portiques d'un temple orné de belles colonnes : le fronton de ce monument est décoré d'un aigle les ailes éployées, audessous duquel on lit cette inscription :

L. MARCVS SIMPLEX ET L.
MARCELLVS SIMPLEX REGI
LIANVS S. P. F.

Plusieurs autres inscriptions encore, les unes frustes, les autres bien conservées, ornent la frise et les parois de ces belles ruines.

On ne trouve, au contraire, aucun vestige d'antiquités à *Lorbous*, l'ancienne *Laribus Colonia;* cette petite ville, située à cinq lieues environ (20 kilomètres) à l'ouest-sud-ouest de *Testourah*, et à la même distance au nord-est de *Qeff*, n'est maintenant remarquable que par la beauté de sa situation sur une éminence.

Dans la plaine qui s'étend au-dessous de *Lorbous*, non loin de *Douggah*, est assise une autre petite ville, *Mestorrah*, l'ancienne *Civitas secunda Tuggensis;* on y trouve le piédestal d'une antique statue qui a disparu, et sur lequel existe encore cette inscription :

SATVRNO AVG. SACRVM CIVITAS
II TVGGENSIS DEDIC. DECR. DECVR.

A une demi-lieue seulement (2 kilomètres) de *Douggah* et à une lieue (4 kilomètres) de *Toubersôk* s'élève sur une colline *Bessous*, l'ancien *Municipium Agbiensium*, où l'on trouve les vestiges de deux temples antiques et d'un château plus moderne.

Ces ruines offrent quelques cippes funéraires et plusieurs inscriptions en partie effacées.

On trouve aussi quelques vestiges antiques à l'ancienne *Musti*, située dans une plaine, en vue de *Douggah* et de *Bessous*, à moitié chemin de *Testourah* et de *Qeff* : ce lieu est nommé par les habitants *Sydy-Abd-êl-Abbâs*, du nom d'un *marabout* qui y a sa sépulture : on y voit les restes d'un bel arc de triomphe, dont l'une des pierres offre encore cette inscription :

INVICTISSIMO FELICISSIMOQVE
IMP. AVGVSTO CAESARI ORBIS PACAT
.... MVSTICENSIVM DD.

En continuant de marcher au sud-ouest on arrive à la frontière qui sépare de ce côté la Régence tunisienne du territoire de l'Algérie, et qui est à 24 lieues (96 kilomètres) ouest-sud-ouest de Tunis.

La ville frontière est celle de *Qeff* (l'ancienne *Sicca-Veheria*), située à cinq lieues (20 kilomètres) au sud-ouest de *Lorbous* : cette ville est réputée la troisième de la Régence pour la richesse et la force, quoique sa citadelle ait été démantelée, il y a environ un siècle, dans les guerres civiles. La ville elle-même est bâtie sur le penchant d'une colline, comme son nom même semble l'indiquer (1), et presque au milieu de son emplacement elle possède une fontaine qui lui fournit une eau abondante. Les seules antiquités que possède la ville de *Qeff* sont deux inscriptions, dont je citerai seulement la suivante :

HERCVLI SACRVM. TITACIVS
PROCVLVS PROCVRAT. AVGVSTI
SVA PECVNIA FECIT.

En partant de *Bazil-Bâb* pour se rapprocher de Tunis on suit la direction de l'est à peu près dans le même parallèle; et, quittant la vallée arrosée par la *Medjerdah*, on se jette dans un pays montagneux; la première position remarquable qu'on y rencontre est *Bouchah*, qui n'est qu'un monceau de ruines, à environ six lieues (24 kilomètres) au sud-sud-ouest de Tunis.

On peut croire que *Bouchah* était autrefois la cité nommée *Turza* ou

main des hommes : il paraît que dans les guerres civiles qui ont si longtemps bouleversé l'empire romain, surtout en Afrique, les vainqueurs effaçaient le nom des princes vaincus ou détrônés sur les monuments qui leur avaient été dédiés. (J. J. M.)

(1) Le mot *Qeff* ou *Qoff* signifie *une colline, un monticule*, en langue arabe. (J. J. M.)

Turceta ; du moins cette induction doit se tirer des fragments d'une inscription qu'on y lit encore, quoiqu'elle soit presque entièrement détruite : ce que l'on peut déchiffrer des restes de cette inscription indique que le monument auquel elle appartenait avait été érigé en l'honneur de *Cælius Alcinus Felicianus,* qui paraît être natif de cette ville, et elle se termine par les lignes suivantes :

OB EXIMIVM AMOREM IN
PATRIAM SPLENDIDISSIMVS
ORDO TVRCET. PATRONO SVO.

De là le chemin de Tunis laisse à droite *Mechergah,* ou *Mecherkah,* qui est dans une plaine entourée de montagnes, à trois lieues (12 kilomètres) à l'est de *Bouchah.*

Cette petite ville s'appelait autrefois *Giuf* ou *Municipium Giufitanum;* elle a aussi porté en même temps les titres de *Aurelium, Alexandrianum, Augustum, Magnum :* cette dernière épithète aura sans doute été donnée à cette cité, pour la distinguer de la bourgade nommée *Giuf Minus,* située dans la montagne de *Zaghouân,* et qu'on appelle encore aujourd'hui *Zyouf-êz-Zaghouân :* on n'y trouve d'autres vestiges d'antiquités que cinq inscriptions, dont je citerai de préférence celle qui prouve que la ville de *Giuf* a porté simultanément à la même époque, et non successivement, les divers surnoms que je viens de rapporter :

LVCINIAE SATVRNINAE
AVRELI DIONISI PATRONI
CONIVGI MVNICIPES
MVNICIPI AVRELI ALEXAN
DRIANI AVGVSTI MAGNI
GIVFITANI.

C'est de *Mechergah* qu'une route tournant vers le sud-ouest conduit directement à la montagne de *Zaghouân,* dont il a été fait une mention détaillée dans le chapitre V ci-dessus (1). Une autre route, partant du même point à l'est-sud-est, se dirige vers *Toubernôk* (2) située dans une position centrale entre la petite ville de *Souleymân* et *Qassr-êz-Zéyt,* à l'entrée de la péninsule qui forme la partie orientale du Quartier d'Été, et que nous allons rapidement parcourir.

Section Troisième.

Partie orientale du Quartier d'Été ; — Beled-êl-Hadarah ; — Rhadès, Hammâm-êl-Ayn, Souleymân, Toubernôk, — Péninsule, Gourbos, Sydy-Dâoud, Louaréah, Grottes antiques ; — Cap Bon, Dakhoul, Klybéah, Gourbah, Nabal, Hamâmét, Qassr-êz-Zéyt, Minârah, Farâdys, Herklah.

Pour se rendre dans la partie orientale du Quartier d'Été et visiter cette péninsule, qui doit nous offrir une moisson d'antiquités plus abondante que notre exploration de la côte septentrionale, on sort de Tunis par la Porte du Sud, et on traverse les faubourgs.

D'abord, dans celui qui est nommé *Beled-êl-Haddrah,* on rencontre un *Bagno,* où un beau fût de colonne, apporté probablement de Carthage ou de ses environs, offre l'inscription suivante :

IMP. CAES. DIV. NERVAE NEP.
DIV. TRAIANI PARTHIC. FIL.
TRAIANVS HADRIANVS AVG.
PONT. M. TR. P. VII. COSS. III.
VIAM A CARTH. THEVESTEN
STRAVIT PER LEG. III AVG.

On sort du faubourg en passant entre le lac, qu'on laisse à sa gauche, et les marécages de *Sebkhat-êl-Sedjoumy* (3), et on suit un chemin qui, partant de *Bella-Kebira,* sur les bords méridionaux du lac, se dirige au sud-est : cette route passe bientôt auprès du santon nommé *Sydy-Fath-Allah,* et, traversant le village de *Fondouq,* près de la montagne de *Mosmar-Kassâ,* elle aboutit au port de *Rhadès.*

La petite ville de *Rhadès* est située sur une hauteur, entre le lac et la mer, et distante d'environ deux lieues (8 kilomètres), à l'est-sud-est de Tunis : c'est l'ancienne *Ades,* où Régulus défit Hannon, général des Carthaginois.

En sortant de *Rhadès,* on traverse la rivière nommée maintenant *Bahyrt-êl-Mournouq* (4) ou *Milyânah* (l'an-

(1) *Voyez* ci-dessus, pages 16 et suivantes.

(2) Il faut prendre garde de ne pas confondre *Toubernôk* avec *Toubersôk,* dont il a été question ci-dessus, page 26.

(3) Le mot *Sebkhat,* en arabe, signifie *marais salants ;* voyez ci-dessus, la note 1, page 12. (J. J. M.)

(4) *Boheyréh, Bahyrét* en arabe, et *Bahyrt*

cienne *Catada*), qui prend sa source dans les montagnes du midi, et se jette dans la mer à peu de distance de *Rhadès*.

Après ce passage, se rapprochant de plus en plus du rivage, une route d'environ une lieue (4 kilomètres) conduit directement aux eaux thermales nommées *Hammâm-êl-Ayn* (1), situées un peu au sud des bains chauds de *Hammâm-êl-Lyf*, et de *Hammâm êl-Ènf* (2), ainsi nommés d'après leur position sur un petit promontoire (3), au pied d'une montagne à double sommet; cette montagne elle-même, à cause de la configuration bifurquée de sa cime, a reçu le nom de *Gebel-bou-Qournéyn* (la montagne à deux cornes) (4).

Ces différentes sources d'eaux thermales sont fréquentées depuis un temps immémorial, non-seulement par les habitants de Tunis, mais encore par tous ceux de la côte africaine.

On laisse à sa droite cette double montagne, ainsi que le santon nommé *Sydy-Sa'yd-Chourchân*, et, après une route de deux lieues environ (9 kilomètres), on est bientôt arrivé à la petite ville de *Souleymân*.

Cette jolie ville, construite il y a quelques siècles seulement par les musulmans, a été placée par eux dans une position agréable, auprès d'une vaste plaine arrosée par une belle rivière, dont le cours supérieur est d'environ deux milles : elle occupe l'angle le plus enfoncé et le plus méridional du golfe, et peut être regardée comme la première cité de la péninsule. A l'époque de sa fondation, elle fut principalement habitée par des familles de Maures chassés de l'Andalousie (5) : leurs descendants, qui forment la plus grande partie de la population actuelle, ont conservé entre eux l'usage de la langue espagnole; ils sont beaucoup plus civilisés que les autres Maures, et traitent surtout les chrétiens avec beaucoup d'égards.

Si de *Souleymân* on voulait, sans visiter les deux côtes de la péninsule, passer immédiatement d'un golfe à l'autre, une route conduirait à peu près dans la direction du sud-sud-ouest, de *Souleymân* à *Qassr-êz-Zéyt*, en passant par *Toubernôk* (6), qui se trouve à peu près à moitié chemin.

Toubernôk est l'ancien *Oppidum Tuburnicense* de Pline (7) : cette petite ville est à sept lieues (28 kilomètres) au sud-sud-est de Tunis. Elle a la forme d'un croissant, et est construite dans un enfoncement entre les deux sommets d'une belle montagne verte, nommée *Mons Balbus* par Tite-Live (8). Cette montagne fait partie d'une chaîne de hauteurs qui fait aux environs de *Toubernôk* des tours et retours nombreux, et forme ainsi ces défilés étroits et difficiles entre lesquels *Massinissa* fut enfermé par *Bocchar*. Le seul vestige antique que l'on aperçoive à *Toubernôk* est un bas-relief placé sur le portail d'un grand édifice, et représentant deux grandes cornes de cerf.

Sur cette route de *Toubernôk* à *Qassr-êz-Zéyt* (9) se trouvent, à peu de distance de ce dernier château, les ruines de la ville de *Djeraado*, qui est à la fois à douze milles au sud-ouest de *Toubernôk* et à quatre au nord de *Faradys* (10). On y trouve les débris d'un petit aqueduc et des citernes dans lesquelles il versait ses eaux : sur le portail d'un temple ruiné, comme le reste des édi-

en idiome mauresque, signifie proprement *petite mer*, comme nous l'avons dit ci-dessus; mais on donne aussi ce nom aux petits lacs, aux petits fleuves; *voyez* ci-dessus la note de la page 8. (J. J. M.)

(1) Ce nom signifie mot à mot, en arabe, les *bains de la fontaine*. (J. J. M.)

(2) Ce nom signifie en arabe les *bains du promontoire*. (J. J. M.)

(3) Ce mot arabe *ênf*, qui signifie proprement le *nez*, s'emploie aussi pour désigner toute partie saillante, un cap, un promontoire. (J. J. M.)

(4) Sur le mot *Gebel*, voyez ci-dessus la note 2 de la page 24 : à l'égard du mot *bou* il remplit dans l'idiôme barbaresque les mêmes fonctions que le mot *dou* ou *zou* dans les autres dialectes, et s'emploie comme celui-ci pour former des adjectifs de qualification ou de possession. (J. J. M.)

(5) *Voyez* ci-dessus, la note 1 de la page 25.

(6) *Voyez* ci-dessus, la note 2, page 28.

(7) Plin. lib. V, cap. 4.

(8) Tit. Liv. lib. XXIX, cap. 31.

(9) *Voyez* ci-après, page 34, l'article sur *Qassr-êz-Zéyt*.

(10) *Voyez* ci-après, page 35, l'article sur *Faradys*.

fices dont la ville se composait, on remarque l'inscription suivante.

Cette inscription, séparée en deux parties, paraît contenir des détails sur les diverses sommes fournies par les fondateurs qui avaient concouru à la construction de ce monument.

On lit en effet à droite :

AVRELIVS RESTITVTVS HCC.....
JVLIVS TERTIVS HCCCC ET SPAT.
I AVRELIVS SEVERIANVS HD ET
CALCIS..... P. XX. M
AVRELIVS QVINTINVS HCCCC.

A gauche :

CALPVRNIVS HCC
MARTIVS VENVSTVS HCC
L. AELIVS LARGVS HCC
AVRELIVS FROTIANVS HCC.

En sortant de *Souleymân,* pour entrer dans la péninsule, la route, tournant au nord-est, conduit, après deux lieues environ de marche (9 kilomètres), à l'ancienne *Maxula ,* maintenant nommée *Morayssah :* cette ville, ainsi que son nom arabe l'indique, a un petit port (1).

On ne trouve à *Morayssah* d'autres traces d'antiquités que des citernes ruinées et hors d'usage, les voûtes en étant effondrées et les canaux afférents obstrués par des écroulements.

C'est ici qu'on commence réellement à entrer dans la péninsule; le chemin, qui depuis Tunis avait été plat et sablonneux, commence à s'élever et à devenir de plus en plus raboteux, à mesure qu'on approche de la chaîne montagneuse, qui fait pour ainsi dire l'arête centrale de ce vaste promontoire.

En avançant encore deux lieues environ (9 kilomètres) au nord-est, et en suivant la côte, on rencontre la baie de *Gourbos,* ainsi nommée de la petite ville bâtie sur ses bords ; c'est sur cette côte que firent naufrage quelques-uns des vaisseaux d'Octavius.

Gourbos (l'ancienne *Carpis*) est aussi connue sous le nom de *Hammâm Gourbos* (les bains de *Gourbos*), parce qu'elle a également des eaux thermales, et c'est ici qu'il faut placer les *Aquæ Calidæ* dont parle Tite-Live (2).

En s'avançant toujours vers le nord, après environ trois lieues (12 kilomètres) d'un chemin pénible, on atteint un cap élevé qui avance dans la mer sa pointe escarpée ; c'est le *Râs-Abeyd,* le *Promontorium Herculis* des anciens : par son prolongement il forme à l'est une petite baie dans laquelle a son embouchure une petite rivière nommée *Oued-êl-Abeyd* (3).

Depuis *Gourbos* on a parcouru une longue route qui se dirige au nord-est, en suivant la côte occidentale de la péninsule, sans y rencontrer une seule habitation digne d'être citée; on continue cette route pendant cinq lieues (20 kilomètres, avant d'arriver à un santon situé à l'est-nord-est du cap *Râs-Abeyd;* ce santon est appelé *Sydy-Dàoud* (David), et a pris son nom d'un saint musulman dont les Maures croient posséder en ce lieu la sépulture; mais ce prétendu tombeau n'est autre chose qu'un ancien prétoire romain, orné d'assez belles mosaïques représentant des pêcheurs, des chasseurs, et différentes espèces d'arbres, de poissons, et d'autres animaux.

Du reste, ce santon est situé au milieu de ruines remarquables, qui nous indiquent seules maintenant l'emplacement où existait l'antique *Misua,* dont le grand port offrait jadis un asile si favorable aux navigateurs.

A deux lieues environ (8 kilomètres) de ces ruines, dans la direction de l'est-nord-est, immédiatement au sud de la pointe la plus saillante du cap *Bon,* s'élève le village de *Louaréah,* l'ancienne *Aquilaria ;* les ruines d'antiquités y sont assez nombreuses, mais en général peu dignes d'attention.

Le village de *Louaréah* est réellement remarquable par les grottes ou souterrains qui dès la plus haute antiquité ont été creusées dans la montagne voisine, et qui paraissent avoir été les anciennes carrières dont parle Strabon (4), et dont les excavations ont fourni des matériaux

(1) Le mot *Morayssah* est dans la langue arabe le diminutif du mot *Mersâ,* ou *Mersah,* qui signifie un *ancrage,* un *port. Voyez* ci-dessus, la note 6, page 13. (J. J. M.)

(2) Tit. Liv. l. XXX, cap. 24.

(3) Le mot *Oued,* ou *Ouady,* signifie *rivière ; voyez* ci-dessus, la note 3 de la page 22. (J. J. M.)

(4) Strab. lib. XVII.

aux constructions de Carthage, d'Utique, ainsi que des autres villes de la côte africaine.

Cette montagne, qui sépare *Louaréah* du rivage, et qui n'a pas moins d'un demi-mille d'étendue, ne s'élève guère qu'à une trentaine de pieds (10 mètres) au-dessus du niveau de la mer. Sa superficie est partout boisée, et son sommet offre des arbres d'une belle végétation ; mais toute la couche inférieure du sol a été entièrement fouillée de toutes parts, et excavée dans toutes les directions : la voûte des galeries que forment ces souterrains est soutenue d'espace en espace, et à des distances régulières, par des arcades et de forts piliers qu'on a artistement réservés en taillant ces immenses masses de pierre : dans la partie supérieure, des ouvertures ont été ménagées avec beaucoup de soin, pour faciliter la circulation de l'air dans ce labyrinthe souterrain.

Plusieurs bancs taillés dans le roc invitent le voyageur à s'y reposer, et plusieurs sources vives, sortant des parois, y forment de petits bassins dont les ruisseaux, s'épanchant sur le sol, entretiennent partout la plus agréable fraîcheur.

Différentes ouvertures donnent accès dans ces grottes, mais toutes sont percées du côté de la mer, et la principale est directement en face de la petite île de *Zouammore*, qui, par sa position à la pointe du cap *Bon*, garantit cette partie du rivage du souffle des tempêtes et des flots de la haute mer.

Cette petite île concourt, avec la grande île du même nom, à diviser l'effort des vagues en deux courants, qui se dirigent séparément sur les deux golfes qu'elles commandent.

Cette entrée principale des grottes est, de plus, flanquée, de chaque côté, de deux énormes blocs de rochers, dont les pics escarpés, menaçant les nues, brisent les efforts des vents et des vagues, et semblent deux tours avancées, destinées à couvrir les abords d'une citadelle.

En voyant toutes ces circonstances se rapporter avec une exactitude si minutieuse à la description que nous fait Virgile de la caverne, délicieuse habitation des Nymphes, où Énée fut conduit par Didon, on est facilement porté à croire que la description de cette retraite, qu'il place d'ailleurs sur un des côtés de ce golfe, est loin d'être seulement, ainsi que l'ont prétendu la plupart des commentateurs, une fiction purement poétique, et le jeu d'une imagination pittoresque : on ne peut, au contraire, s'empêcher d'être persuadé que le poëte a visité les lieux mêmes, et qu'il a, *de visu*, tracé un tableau si détaillé, si fidèle, et maintenant encore si facile à reconnaître l'*Énéide* à la main.

Est in secessu longo locus : insula portum
Efficit objectu laterum, quibus omnis ab alto
Frangitur, inque sinus scindit seseunda reductos
Hinc atque hinc vastæ rupes, geminique minantur
In cœlum scopuli, quorum sub vertice late
Æquora tuta silent : tum silvis scena coruscis
Desuper, horrentique atrum nemus imminet umbra :
Fronte sub adversa, scopulis pendentibus, antrum :
Intus aquæ dulces, varioque sedilia saxo :
Nympharum domus........ vivoque.

VIRGIL. *Æneid.* l. I.

Quelle que puisse être la vraisemblance de cette hypothèse, en sortant de ces grottes curieuses on marche encore environ une lieue (4 kilomètres) au nord, et on se trouve à l'extrême pointe du cap *Bon*, l'ancien *Promontorium Mercurii* ou *Promontorium Hermæum* (1), du haut duquel on a presque sous ses pieds à sa gauche les deux îles de *Zouammore* (anciennement *Zembræ insulæ*), et l'on aperçoit du même côté à l'horizon le cap *Zebyb*, qui, à l'autre extrémité du golfe, est à l'ouest-nord-ouest, à la distance de douze lieues environ (48 kilomètres).

On assure même que quand le temps est clair et le ciel serein on peut quelquefois apercevoir de cette hauteur non-seulement les rochers de Pantelerie (l'ancienne *Cossyra*) et de Malte (2), je-

(1) *Voyez* ci-dessus, la note 3 de la page 23.

(2) On pourrait croire que les îlots de *Pantelerie*, de *Favognana* (l'ancienne *Ægusa*), les écueils des *Squerqui*, les îles Ægades, et Malte elle-même, avec son île de *Gozzo* et les îlots de *Cumino* et de *Cuminotto*, ainsi placés dans l'endroit le plus étroit de la Méditerranée, resserrée entre la Sicile et le cap le plus septentrional de l'Afrique, ne sont que les jallons restes jusqu'à notre époque d'une ancienne réunion entre ces deux plages, antérieure à tous les temps historiques, et qui aurait été submergée par le même cataclysme qui a fait disparaître l'Atlantide.

tés au milieu de cette vaste mer, mais encore les pointes les plus élevées des montagnes qui bordent la côte méridionale de Sicile.

Deux îles portent également le nom de *Zouammore;* la plus petite, dont nous avons parlé déjà ci-dessus (1), est très-rapprochée du rivage; mais la plus grande est à la distance de quatre lieues (16 kilomètres) dans la direction du nord-nord-ouest.

Tout le territoire que nous venons de parcourir depuis la petite ville de *Souleymân* jusques au cap *Bon,* et auquel on donne le nom de *Dakhoul* (c'est-à-dire le coin *intérieur*) est particulièrement renommé pour sa fertilité : il est en général habité et cultivé par les diverses tribus des *Oueled-Séyd* (2). C'est surtout dans cette partie qu'on trouve des prairies et des terres labourables; le reste de la péninsule, étant presque partout coupé par des collines, des ravins, des bruyères et des marais, est peu susceptible de culture et d'amélioration.

A partir du cap *Bon* la route change entièrement de direction, et, suivant l'inclinaison du rivage oriental de la presqu'île, redescend du nord-est au sud-ouest.

Cependant la première partie de cette route, qui comprend environ cinq lieues (20 kilomètres), ne suit pas encore exactement cette nouvelle direction : on marche du nord au sud pour atteindre la première position, qui est celle de *Klybéah.*

Cette ancienne ville a conservé, sans altération, dans son nom arabe, l'ancien nom de *Clypæa,* ou *Clupea,* que les Romains lui avaient donné jadis, à cause de sa forme, qui ressemblait, disait-on, à celle d'un bouclier : cette configuration lui avait déjà valu antérieurement, de la part des Grecs, le nom de Ἀσπίς, dont le nom latin *Clypæa* n'est que la traduction.

Cette ville avait été bâtie sur un petit cap auquel les anciens avaient donné le nom de *Taphitis;* mais cet emplacement n'est plus occupé maintenant que par un château d'architecture moresque, et on n'y voit plus aucun édifice antique : le hameau qui a conservé le nom de *Klybéah* est à environ un mille de distance, et n'offre que de misérables masures.

Dans la baie que forme le cap de *Klybéah* est l'embouchure de la rivière la plus considérable de la péninsule : le passage de cette rivière est difficile, et devient souvent dangereux, par la profondeur et la rapidité de ses eaux, surtout par les inégalités de son lit, et le manque complet de tout endroit guéable. On croit que c'est dans ce courant torrentiel que se noya *Massinissa* lorsqu'il fut poursuivi par *Bocchar,* après sa défaite (3).

Lorsqu'on a passé cette rivière fatale, on traverse une plaine non moins fameuse par de funestes souvenirs; c'est là que, suivant Tite-Live (4), furent massacrés les quarante cavaliers, dernière escorte du malheureux prince dans sa fuite.

En sortant de cette plaine on se dirige au sud-ouest, et par une route de sept lieues environ (29 kilomètres), après avoir reconnu, à mi-chemin, une grande tour isolée, de construction moresque, et désignée par le nom de *Tour du Guet,* on parvient à la petite ville de *Gourbah.*

Cette position était autrefois celle de l'ancienne *Curobis,* ou *Curubis;* mais les seuls vestiges d'antiquités qu'on y trouve sont un grand aqueduc et quelques citernes. Cependant il paraît que l'ancienne ville avait assez d'importance autrefois; mais son port et une partie de la ville elle-même ont été envahis par la mer, qui ronge journellement de plus en plus toute cette côte, et on assure qu'on peut encore, dans les temps calmes, distinguer au fond de l'eau, à quelque distance du rivage, les restes des édifices ensevelis sous les flots.

Au sud de *Gourbah,* et presque sous les murs de la ville, est l'embouchure d'une petite rivière, qui descend des montagnes de l'intérieur, et sur laquelle on avait élevé un pont de pierre, dont on voit encore les débris; non loin de là

(1) *Voyez* ci-dessus, page 31.

(2) *Voyez* ci-dessus, la note 4 de la page 22, sur le mot *Oueled : Oueled-Séyd* signifie *les descendants de Séyd.* (J. J. M.)

(3) Tit. Liv. lib. XXIX, cap. 32.

(4) Idem, loc. cit.

on remarque un autel antique, portant l'inscription suivante :

C. HELVIO C. F. HONORATO AED.
II. VIR. CVRAT. ALIM. DISTR.
OB INSIGNES LIBERALITATES
IN REMP. ET IN CIVES AMOREM.
VIR. BON. COL. FVLVIA CVRVBIS
DD. PP.

En continuant de marcher au sud-ouest, on arrive, cinq lieues (20 kilomètres) plus loin, aux ruines de l'ancienne *Neapolis*, qui paraît avoir été autrefois une grande ville, mais dont la mer, aussi destructive qu'à *Curubis*, a emporté la meilleure partie.

La portion des ruines de *Neapolis* qui subsiste encore offrirait à l'investigateur qui aurait le temps de se livrer à cette recherche un grand nombre d'inscriptions qu'on aperçoit entaillées sur de grandes pierres longues d'environ six pieds (2 mètres), sur trois (1 mètre) de largeur; mais, par malheur, elles sont tellement effacées, ou encroûtées de mortier et recouvertes, soit de débris, soit de terre, qu'il serait difficile de les explorer, et peut-être impossible de les déchiffrer.

Le plus remarquable des fragments antiques que j'ai pu apercevoir est un bloc de marbre blanc, encore debout au bord d'un ruisseau qui traverse ces ruines : sur ce bloc est sculpté un bas-relief représentant un loup, qui m'a semblé d'un assez bon travail.

La ville moderne de *Nabal*, dont le nom est dérivé de *Neapolis*, et qui a succédé à cette ancienne cité, n'a pas été construite sur le même emplacement : la crainte des invasions de la mer, qui avaient détruit la vieille ville, aura sans doute déterminé les fondateurs de la nouvelle à la transporter plus avant dans l'intérieur des terres, dans un fond défendu par une espèce de levée naturelle, à environ un mille du rivage et de l'ancienne *Neapolis*.

Au reste, *Nabal* est maintenant une ville florissante, renommée par l'industrie de ses habitants, et surtout fameuse par ses fabriques de poterie.

Après avoir quitté *Nabal*, on a à suivre pendant deux lieues environ (9 kilomètres) un chemin difficile et raboteux, mais délicieusement ombragé par de magnifiques oliviers : on parvient ainsi à *Hamâmêt*, que quelques-uns ont cru être l'ancienne ville d'*Adrumetum*, position que la plupart des géographes s'accordent au contraire à regarder comme identique avec celle de *Herklah*, reculée un peu plus loin à l'est.

Ce qui vient à l'appui de cette dernière opinion, c'est que Léon l'Africain (1),

(1) Le géographe que nous connaissons sous le nom de *Léon l'Africain* était Maure de naissance, et professa longtemps la religion musulmane. Il était né d'une famille distinguée à Grenade dans les dernières années du quinzième siècle de notre ère, et porta alors le nom de *Hassan-ben-Mohammed él-Fâssy*.

Quand sa patrie, dernier boulevard de la puissance des Maures en Espagne, fut assiégée en 1491, ses parents l'emmenèrent encore enfant en Afrique, et lui firent donner une éducation soignée à Fez, alors la métropole des sciences dans cette contrée.

Il n'avait que seize ans quand il suivit son oncle dans une mission que lui avait donnée le roi de Fez pour le roi de Tombut (Tembouctou) : ce voyage dura quatre années, et fut suivi de plusieurs autres dans l'Afrique septentrionale, qu'il parcourut souvent comme chargé des affaires de différents princes.

Il traversa l'Atlas, le grand désert du *Sâhrâ*, visita l'Égypte, l'Arabie, la Perse, la Tartarie, l'Arménie, la Syrie : après avoir fait un autre voyage de Fez à Constantinople, il venait de visiter l'Égypte de nouveau, lorsqu'en retournant dans sa patrie le vaisseau qui le portait fut pris par des corsaires chrétiens, près de l'île de Djerby, sur la côte de Tripoli.

Devenu esclave, il fut amené à Rome et donné en présent au pape Léon X : ce pontife, ami des lettres, n'eut pas plus tôt reconnu dans l'esclave arabe un savant distingué, qu'il l'accueillit avec une faveur particulière, et lui accorda une forte pension : bientôt après il le fit instruire dans la religion chrétienne, le fit baptiser, fut lui-même son parrain, et lui donna ses deux noms, *Jean-Léon*.

Le nouveau converti fixa son séjour à Rome, y apprit l'italien et le latin, et y ouvrit un cours de langue arabe; mais la mort de Léon X mit un terme à cette honorable existence : négligé par les successeurs de ce pontife, *Léon l'Africain* se décida à retourner en Barbarie, à y abjurer le christianisme, et à y professer de nouveau la religion mahométane.

Dès lors il vécut retiré à Tunis, au milieu de ses compatriotes et de ses coréligionnaires; mais aucun renseignement ne nous apprend en quelle année il y est mort; tout ce que

dont le témoignage ne peut manquer d'avoir le plus grand poids, nous représente la fondation de *Hamâmét* comme antérieure seulement de quelques années à l'époque à laquelle il écrivait sa *Description de l'Afrique :* il ajoute que les premiers habitants de la nouvelle ville étaient pauvres et misérables, et il paraît même que cette cité n'est devenue florissante que vers la fin du dix-septième siècle de notre ère.

Quoi qu'il en soit, *Hàmâmét* n'est maintenant qu'une ville peu considérable ; mais elle est opulente, et agréablement située sur une langue de terre peu élevée qui s'avance dans la mer en forme de cap.

S'il faut en croire les habitants, le nom que porte cette ville arabe lui aurait été donné à cause de la quantité innombrable de pigeons sauvages (1) qui peuplent les creux des rochers dans les montagnes voisines, et qui viennent s'abattre par nuées sur les minarets des mosquées et sur les terrasses les plus élevées des principaux édifices de la ville.

Les maisons de *Hamâmét* sont en général bien bâties, ainsi que les édifices publics, dont la construction paraît ne pas manquer d'élégance : les colonnes et les blocs de marbre qui les décorent, comme aussi plusieurs autres restes d'antiquités qu'on y retrouve en plus d'un endroit, paraissent y avoir été apportés de *Qassr-êz-Zéyt*, et par conséquent ne peuvent fournir aucune preuve incontestable de l'identité de la moderne *Hamâmét* et de l'antique *Adrumetum*.

Parmi les inscriptions qu'on rencontre à *Hamâmét*, je citerai les deux suivantes, qui toutes deux ont bien évidemment été apportées de *Qassr-êz-Zéyt*. Voici la première, qui est entière et non mutilée :

VICTORIAE
ARMENICAE PARTHICAE
MEDICAE AVGVSTORVM A.
SACRVM CIVITAS SIAGITANA
DD. PP.

La seconde n'offre qu'un fragment; mais elle présente les mêmes conséquences que la précédente :

M. AVRELIO ANTONINO PIO FEL.
PAR. BRIT. GERM.
IMP. III COS. IIII P. P.
CIVITAS SIAGITANORVM.
DD. PP.

C'est à une lieue (4 kilomètres) au nord-ouest de *Hamâmét*, dans un pays montagneux et à quelque distance du rivage, qu'on trouve *Qassr-êz-Zéyt* (2) :

Cet endroit est couvert de ruines, que leur proximité a fait servir de carrière aux constructeurs de *Hamâmét :* là était autrefois une ville considérable, qui paraît surtout avoir joué un rôle important à l'époque des Antonins, et que les anciens nommaient *Civitas Siagitana*, ou *Civitas Siagitanorum*; c'est à cette ville que se rapportent les deux inscriptions précédentes, auxquelles j'ajouterai encore le fragment suivant :

PRO SENATV POPVLOQVE.
SIAGITANO CELER IMILCONIS ET
GVILISSAE F. SVFFES.

Cette inscription nous apprend que l'ancienne cité *Siagitana* était gouvernée par des magistrats qui portaient le titre de *Souffetes,* comme ceux de l'antique Carthage (3).

Un peu au delà de ces ruines on entre dans une grande plaine, qui s'étend jusqu'à *Herklah*, et qui est cultivée par les tribus des *Oueled-Séyd,* que nous avions déjà trouvés dans la péninsule.

En reprenant la direction du sud-ouest

nous savons, c'est qu'il était parvenu à un âge très-avancé, continuellement livré à l'étude et à la composition d'un grand nombre d'ouvrages, dont la plus grande partie ne nous est pas parvenue. L'un des plus utiles et des plus importants de ceux que nous connaissons est sa *Description de l'Afrique*, qu'il avait composée d'abord en arabe, à Rome, et qu'il y traduisit ensuite lui-même en italien et en latin. (J. J. M.)

(1) Le mot arabe *hâmâméh* (au pluriel *hamâm*) signifie *pigeons sauvages*. Il faut prendre garde de ne pas confondre ce mot avec celui de *Hammâm* (pluriel *hammâmyn*), qui signifie *des bains chauds, des eaux thermales*. (J. J. M.)

(2) *Qassr-êz-Zéyt* signifie le *Château de l'Huile*. (J. J. M.)

(3) Ce titre de *Suffetes* dans les langues punique ou phénicienne est analogue à celui de *Souffett*, que la Bible hébraïque donne aux Juges d'Israël. J. J. M.

on trouve bientôt sur la côte, à deux lieues environ (9 kilomètres) de *Hamâmét*, une grande construction de forme cylindrique, et semblable à une haute tour, mais sans autres aménagements intérieurs qu'une voûte qui la recouvre, et une baie de porte qui y donne entrée. Les Maures ont donné à ce monument le nom de *Minârah*, c'est-à-dire *Phare* (1), et prétendent qu'autrefois on allumait sur le sommet des feux pour guider les navigateurs.

Cependant cet édifice pourrait bien n'être qu'un monument funéraire destiné à la sépulture commune de toute une famille : c'est du moins ce que l'on peut supposer en voyant la corniche de l'édifice surmontée de plusieurs cippes en forme de têtes funéraires, ou d'autels, dont les moins ruinés laissent encore lire de courtes inscriptions offrant seulement des noms propres accompagnés de titres de parenté : c'est ainsi qu'on lit sur un de ces cippes :

VITELLIO QVARTO PATR.

Sur un autre cippe :

C. SVELLIO PONTIANO
PATRVELI.

Sur un troisième :

L. AEMILIO AFRICANO
AVVNCVLO.

Quelle que soit l'ancienne destination de ce monument, pour s'y rendre de *Hamâmét* on a traversé les ruines d'un port qui appartenait autrefois à l'ancienne ville d'*Aphrodiseum*, dont le nom est maintenant altéré en celui de *Faradys*.

Cette dernière position n'est plus immédiatement au bord de la mer, mais à quelque distance du rivage, en tirant un peu vers le nord-ouest, sur le bord de la grande plaine où sont établis les *Oueled-Séyd*, et au milieu de laquelle on trouve encore un monticule, nommé *Selloum*, qui paraît avoir été formé par les ruines de quelque ancien village.

(1) C'est de l'arabe *minârah*, ou *minâréh*, que nous avons formé le mot *minaret*, par lequel nous désignons les tours qui accompagnent les mosquées : les Maures nomment *soumah* ces tours, qui sont appelées *mâdenéh* en Égypte. (J. J. M.)

On assure qu'autrefois les habitants du port de *Faradys* étaient les marins les plus habiles et les pirates les plus redoutés de toute la côte barbaresque ; mais depuis plus d'un siècle cette population a quitté *Faradys* pour s'établir à *Hamâmét*, dont la position est plus favorable au commerce et à la navigation.

De là, en tournant un peu au sud-est, on a encore environ trois lieues (12 kilomètres) pour arriver à *Herklah*, regardée par la plupart des géographes comme étant véritablement l'ancienne *Adrumetum*, qui reçut le nom d'*Heraclea* à l'époque de la décadence de l'Empire.

Située au fond de la courbe que décrit la côte du golfe de *Hamâmét*, *Herklah* est assise sur une langue de terre resserrée entre la mer et un lac dont les eaux se déchargent dans la mer à travers un terrain marécageux : comme ce marécage se trouve directement sur la route qui conduit à *Herklah*, on y avait construit un pont et une chaussée qui longeait le marais et le lac, et il paraît que cette chaussée était l'ancienne limite qui séparait la *Zeugitane* de la *Byzacène;* maintenant elle est, avec la ville de *Herklah* et le château nommé *Qassr-Ouâly* (2), à l'occident du lac, les derniers points jusqu'où s'étend le *Quartier d'Eté* de ce côté.

Ce quartier, qui forme toute la largeur du territoire de la Régence, contient l'espace d'environ trois degrés de longitude, depuis *Sebekhat*, le point le plus occidental, jusqu'à *Klybéah* et *Herklah*, les deux villes les plus avancées vers l'orient. *Herklah* est en même temps la ville la plus méridionale de ce Quartier; au delà on entre dans la division territoriale désignée sous la dénomination de *Quartier d'Hiver*, et qui comprend toute la partie sud de la Régence.

(2) Le mot arabe *Quassr* signifie *château*, forteresse. *Ouâly* est le titre qu'on donne dans l'Orient au lieutenant d'un général, à un officier militaire; et spécialement à celui qui est chargé de la police. J. J. M.

SECTION QUATRIÈME.

Quartier d'Hiver. — Zoungâr; — Youse., Kisser; — Sous, Sahabyl, Monastyr, Cemptah; — Agour, Toboulbah, Demâs, Djoury; — Mahadyah; — Djerby; — Qayrouân, Spayttah, Trouzzah, Qassaréyn. — Beled-êl-Djeryd, Tozer, Sebkhat êl-Aoudyah, — Megs, êl-Hammah; — Tribus arabes.

Le Quartier d'Hiver comprend toutes les contrées de la Régence situées au midi du Quartier d'Été : toutes les parties que j'en ai vues sont bien loin d'être maintenant aussi fertiles que l'ont dit les anciens : celles qui sont le long des côtes de la mer sont en général sèches et sablonneuses, même dans les cantons réputés les meilleurs; l'intérieur des terres ne vaut guère mieux que ces rivages stériles.

A l'exception des plaines qui sont arrosées par la *Défaylah*, le *Derb*, et le *Hattaab*, on ne trouve que des forêts et des montagnes depuis *Zoungâr*, dans les cantons d'*Ouselét*, de *Trouzzah*, de *Spayttah*, de *Qassaréyn*, en tournant à l'ouest-nord-ouest, dans la direction du santon de *Sydy-bou-Gannim*, jusqu'à *Hydrah* et aux frontières de l'Algérie.

Le territoire qui avoisine *Qayrouân* est en général bas et marécageux, et en hiver les eaux stagnantes y forment fréquemment des lacs et des *sebkhâs* (1) qui se dessèchent à peine dans les plus grandes chaleurs de l'été.

Depuis le territoire de *Ghilmah* jusques aux bords de la rivière *Akroud*, on ne rencontre qu'un labyrinthe irrégulier de collines et de vallées, qui n'est pas beaucoup plus favorable à la fertilité que les terrains qui bordent la mer.

Au-delà des montagnes de *Qassaréyn*, jusqu'à *Ferréanah* et aux frontières du *Sahrâ*, on a à traverser une vaste plaine, stérile et sans aucune espèce d'habitation ou de culture; cette plaine est longée de chaque côté par deux chaînes de hauteurs peu considérables, mais qui, à droite et à gauche, bornent l'horizon d'une manière désagréable.

Le pays est aride et inculte jusques à *Kapsah*, et à *Djeryd*, la vue y étant également bornée à quelque distance par des montagnes, dont la chaîne s'étend au sud-est jusqu'à *Djebel-Hadeffan*, et à un grand lac qu'on appelle *Sebkhat-êl-Aoudyéh* : une autre branche de cette chaîne se dirige à perte de vue vers le sud-ouest, le long d'immenses marais salants, et paraît être une continuation d'une des ramifications de l'Atlas (2).

La partie limitrophe du *Sâhrâ* qui passe pour être une des dépendances de la Régence ne le cède en horreur à aucune autre portion de ce vaste désert, et justifie bien réellement ce qu'en disait le Tasse :

.... Addientro solo
Fertil di mostri, e d'infeconde arene. (3).

C'est ordinairement de *Herklah* (4) que l'on part pour s'enfoncer dans les districts du Quartier d'Hiver : en sortant de cette ville on suit la direction de l'ouest, un peu inclinée vers le sud, et l'on arrive à *Zoungâr*, l'ancienne *Zacchara*, dont j'ai déjà dit quelques mots ci-dessus (5).

La petite ville de *Zoungâr* est, comme nous l'avons vu, à six lieues environ (24 kilomètres) au sud de *Zaghouân* : elle faisait partie de l'ancienne Byzacène, et maintenant c'est le point le plus septentrional de la division du Quartier d'Hiver. Elle est remarquable par ses eaux abondantes et son grand temple, semblable à celui de *Zaghouân*; mais ses environs, ses ruines et son temple même, sont couverts d'une forêt de chênes verts tellement épaisse, qu'il est très-difficile de pouvoir y pénétrer.

Le temple de *Zoungâr*, à en juger par quelques débris d'ornements qui subsistent encore, paraît avoir été d'ordre corinthien, et avoir été, comme celui de *Zaghouân*, recouvert d'une coupole : il renfermait trois niches, placées immédiatement au-dessus de la fontaine, et qui étaient sans doute destinées à recevoir autant de statues de Nymphes, Naïades ou Napées, qui présidaient à ces sources.

(1) *Voyez* sur la signification du mot *Sebkâ*, ou *Sebkhah*, ci-dessus la note 1 de la page 12.

(2) Les Maures donnent à l'Atlas le nom de *Deren*, d'où le pays de *Derne* a pris sa dénomination, ou celui de *êl-Djebel*, c'est-à-dire *la montagne par excellence*. (J. J. M.)

(3) Tasso, *Gerus. lib.* canto XV.

(4) *Voyez* sur *Herklah*, ci-dessus, page 35.

(5) *Voyez* ci-dessus, page 9.

Cependant Vitruve (1) nous apprend que les anciens regardaient comme divinités protectrices des fontaines Vénus, Flore et Proserpine, et que l'ordre corinthien était ordinairement préféré pour la construction des temples qui leur étaient consacrés : rien n'empêcherait alors de croire que ce temple était dédié à ces trois déesses; et ce qui semblerait confirmer cette hypothèse, c'est l'inscription suivante qu'on lit encore sur la frise du portail :

.... PRO SALVTE CAESARIS APHRODISII (2)
TOTIVSQVE DIVINAE DOMVS EIVS
CIVITAS ZVCCHARA FECIT ET DEDICAVIT.

A cinq lieues (20 kilomètres) au sud-ouest de *Zoungâr* sont les ruines de *Yousef;* c'est là qu'est la source de la *Chilianah,* qui, après avoir traversé et fertilisé les vallées de *Bessous,* de *Touggah* et de *Toubersok,* à l'ouest, va se jeter dans la *Medjerdah,* à peu de distance de *Testourah.*

A trois lieues (12 kilomètres) au sud-ouest des ruines de *Yousef,* on rencontre d'autres ruines, celles de *Kisser* (l'ancienne *Assuras,* ou *Assurus*), puis celles d'*Hyblah,* presqu'à la même latitude que *Kisser,* dans une vallée étroite qu'arrose un ruisseau.

Ces dernières ruines sont les plus remarquables que l'on trouve dans cette partie de l'ancienne Byzacène; on y voit des pans de murailles encore debout, le pavé entier d'une rue, des autels, des tombeaux de toutes formes, assez bien conservés : les uns ronds, les autres octogones; les uns soutenus par des colonnes, les autres carrés et massifs; mais la plupart des inscriptions que portaient ces sépultures ont été détruites soit par le temps, soit par les Arabes.

Au milieu de ces ruines, le monument qui frappe d'abord les yeux plutôt par sa masse que par sa beauté, est un grand arc de triomphe portant l'inscription suivante en caractères de près d'un pied (30 centimètres) de dimension :

IMP. CAES. L. SEPTIMIO SEVERO
PERTINACI AVG. P. M. TRIB. POT. III.
IMP. V. COS. II. P. P.
PARTH. ARAB. ADIABEN. DD. PP.

(1) Vitr. lib. I, cap. 2.

(2) On sait que Jules César prétendait tirer son origine de Vénus, mère d'Énée.

Cette inscription, la seule bien conservée de *Hyblah*, ne nous apprend ni quels furent les fondateurs du monument ni quel était le nom ancien de la ville où il fut érigé, quoique, à en juger par l'étendue de ses ruines, on puisse conjecturer que c'était une des principales cités de la Byzacène.

Nous sommes dans la même ignorance sur plusieurs lieux de cette province dont, faute de renseignements, nous ne pouvons déterminer l'identité avec les positions anciennes; tels sont *Nabhanah* à huit lieues (32 kilomètres) à l'ouest de *Herklah; Djelloulah,* à cinq lieues (20 kilomètres) au sud-sud-ouest de *Nabhanah; Foussanah,* à huit lieues (32 kilomètres) de *Hydrah; Zouâryn, Sbybah,* l'une à six lieues (24 kilomètres) à l'est-sud-est de *Qeff,* l'autre à sept lieues (28 kilomètres) au sud-sud-est; *Mansous,* à trois lieues (12 kilomètres) au sud des ruines de *Yousef,* etc.

Dans les débris de *Mansous* on lit encore sur une pierre tumulaire l'inscription suivante :

D. M. S.
.... VSVRVS PONICINNVS........
VERECVNDIA INCOMPARABILIS
...... ET INGENIO CLARVS.........
OMNI SIMPLICITATE IVCVNDVS.

Mais avant de pénétrer dans l'intérieur du Quartier d'Hiver, il convient d'explorer la portion de la côte du golfe qui s'étend au sud-sud-est, et qui dépend de cette division territoriale.

Sous ou plus vulgairement *Soussah,* située à cinq lieues (20 kilomètres) au sud-est de *Herklah*, est la position la plus remarquable de toute cette côte, et mérite d'être regardée comme une des principales villes de la Régence (3); c'est là en effet que se fait le plus grand commerce des huiles, des toiles, qui s'exportent dans tous les ports de la Méditerranée : mais les seuls vestiges d'antiquités qui y attestent son ancienne grandeur se réduisent à quelques voûtes, à quelques colonnes de granit, et

(3) Une autre ville du même nom se trouve dans le royaume de Marok : pour distinguer l'une de l'autre ces deux villes, les Arabes ont ajouté au nom de la dernière l'épithète de *él-Aqsâ*, c'est-à-dire l'*ultérieure*, *la plus reculée.* (J. J. M.)

à d'autres débris sans importance.

La ville est ceinte de murailles, et bâtie à l'extrémité septentrionale d'une chaîne de collines qui se prolonge jusques à *Soursef*, l'ancienne *Sarsura*, et derrière laquelle on a la vue d'une vaste plaine qui a plusieurs milles d'étendue.

A une lieue et demie (6 kilomètres) de *Sous* on traverse une vallée qu'arrose un ruisseau dont les eaux sont fraîches et claires; puis à une demi-lieue (2 kilomètres) plus loin, sur le penchant d'une des collines qui se rattachent à celle sur laquelle la ville de *Sous* est bâtie, on rencontre, à environ un mille du rivage d'une petite baie, le village de *Sahalyl*, qui offre quelques ruines antiques.

Sur l'extrémité d'un petit cap, à cinq milles de *Sahalyl*, s'élève la petite ville de *Monastyr*. C'est une ville florissante et murée comme celle de *Sous;* mais on n'y rencontre que peu de marbres, de colonnes, et d'autres restes d'antiquités : cependant elle a dû être construite par les Romains, peut-être même par les Carthaginois, dans une position qui commande à la fois le golfe de *Sous* et celui de *Lemptah*.

Lemptah est l'ancienne *Leptis parva*, qui avait reçu cette épithète, non comme indication de son peu d'importance, mais pour la distinguer d'une autre ville de la Cyrénaïque, qui portait le nom de *Leptis magna*, et qui est maintenant connue sous le nom de *Lebidah*(1).

Cette ville paraît avoir eu autrefois plus d'un mille de circonférence, mais maintenant on n'y voit plus que le château, et un amoncellement de pierres qui paraissent avoir formé autrefois un môle, du côté du nord.

Les ruines d'*Agour* sont à quelques milles de *Lemptah*, vers l'ouest; la situation de cette petite ville sur un rocher, et l'immense quantité de pierres qu'offrent ses débris, lui a fait donner par les Arabes modernes le nom de *Bou-Hadjar*, c'est-à-dire *la pierreuse*(2).

Entre *Bou-Hadjar* et *Demâs*, et à environ quatre milles de cette dernière position, on rencontre un grand lac d'eau salée, qui s'étend jusqu'à une demi-lieue (2 kilomètres) de *Toboulbah*, petit village bâti au bord de la mer.

Demâs est l'ancienne ville de *Thapsus;* elle est située sur une langue de terre fort basse, à environ trois milles au sud-est de *Toboulbah*. La grande quantité de ruines que l'on y trouve pourrait faire croire que c'était, après Carthage, la ville la plus considérable de ces parages, si d'ailleurs tous les renseignements fournis par les historiens ne concouraient à prouver son importance très-secondaire sous les Romains.

Le cap de *Demâs* et celui de *Monastyr* forment entre eux la baie de *Lemptah*, dans laquelle on rencontre plusieurs îles remarquables.

La première de ces îles, située parallèlement à la côte, s'étend dans sa longueur presque depuis *Demâs* jusqu'à *Toboulbah*, puis les îles *Djoury* (les anciennes *Tarichiæ*), en face de *Lemptah* et de *Toboulbah*, puis encore une autre île qui se prolonge depuis *Monastyr* jusqu'à moitié chemin de *Lemptah*.

A cinq milles au sud de *Demâs*, est assise dans une péninsule la ville d'*él-Medéah*, ou plus correctement *Mahadyah*, que les géographes modernes nomment *Africa*, et qui paraît avoir été autrefois une place forte et importante. Son port est creusé dans l'enceinte même de la ville, et s'ouvre du côté de *Kapoudyah;* mais maintenant les eaux sont si basses qu'elles ne peuvent qu'à peine recevoir les plus petits navires.

Léon l'Africain nous apprend que cette ville doit sa construction au khalyfe

(1) Les ruines de *Leptis magna* ont été visitées en 1806 par mon ancien ami et collègue J. D. *Delaporte*, qui y a recueilli une riche moisson d'inscriptions latines, grecques, phéniciennes et puniques : il a publié ces inscriptions en 1836. (*Voyez* Journal Asiatique, tome I[er] de la III[e] série, page 305 et suivantes.) (J. J. M.)

(2) Le mot *hadjar* signifie en arabe *pierre, rocher;* nous avons déjà vu que le mot *bou*, altéré par les Maures de celui de *âbou* (père), entre dans la composition d'un grand nombre de mots pour former des adjectifs vulgaires. (*Voyez* ci-dessus, la note 4 de la page 29.) (J. J. M.)

Mahady, prince de la dynastie des Fatimites (1), qui régnait d'abord à *Qayrouân*, et que la ville a pris son nom de celui de son fondateur. Les beaux chapiteaux, les colonnes, les fragments d'entablements, et les autres débris d'architecture antique qu'on trouve à *Mâhadyah* pourraient faire croire que cette ville a été non fondée, mais reconstruite sur les ruines d'une ville plus ancienne ; mais il paraît que ces débris antiques ont été apportés des villes voisines par l'ordre du khalyfe fondateur, pour embellir sa nouvelle ville.

Il n'est pas en effet dans les habitudes des princes de l'Orient de reconstruire, de réparer ou de rétablir ; ils laissent tomber en ruines un vieux palais, une ville ancienne ; ils aiment mieux fonder auprès du palais ruiné et de la ville dévastée un édifice nouveau, une ville nouvelle à laquelle s'attache leur nom de fondateur, et qu'ils enrichissent des dépouilles les plus précieuses du palais démoli ou de la ville ruinée dont ils achèvent ainsi la destruction ; et cette manière d'agir n'est pas particulière aux princes ; elle est pratiquée généralement par tous les habitants des contrées orientales. Un édifice menace-t-il de s'écrouler, une ville a-t-elle été ravagée par la guerre, incendiée, bouleversée par un tremblement de terre ou quelque autre événement funeste, on abandonne l'édifice et la ville, que l'on croit dès lors sous une fatale influence, et au lieu de réparer les dommages causés par le temps, la guerre, l'incendie ou tout autre fléau, on va s'établir dans une habitation nouvelle, que l'on désertera à son tour si les circonstances qui ont fait quitter la première se renouvellent dans la seconde.

C'est ce système qui a multiplié d'une façon si étonnante les ruines qu'on rencontre dans tout l'Orient, au sein même des pays les plus peuplés et des villes les plus florissantes.

C'est ainsi qu'en Égypte à la *Thèbes* aux cent portes a succédé la *Memphis* des Pharaons, puis l'*Alexandrie* des Ptolémées, puis à ces deux villes la *Fostatt* des conquérants arabes ; à *Fostatt* enfin la grande ville du *Kaire*, fondée immédiatement auprès de *Fostatt* par les nouveaux khalyfes de la dynastie fatimite.

Toutes ces villes qui se sont remplacées l'une l'autre se sont, chacune à leur tour, embellies et décorées des dépouilles architecturales des villes abandonnées auxquelles elles succédaient, et il est peut-être telle colonnade, tel portique, tel marbre précieux qui a ainsi successivement voyagé des temples de Thèbes à ceux de Memphis, puis à Alexandrie et aux mosquées du Kaire.

Namque, hominum instar, habent urbes sua
[fâta, superbæ
Pauperibus cedunt quandoque mapalibus arces.

Le point le plus oriental des domaines de la Régence est l'île de *Djerby* ou *Djerbih*, qui, quoique située sur la côte du pachalyk de Tripoli (2) est cependant dans les dépendances du Pacha de Tunis, qui y envoie un gouverneur, au-

(1) Les Fatimites sont les princes d'une dynastie puissante, qui commença à régner en Afrique l'an 296 de l'hégire (908 de l'ère chrétienne), et s'empara de l'Égypte l'an 362 de l'hégire (972 de notre ère). *Obeyd-Allah*, surnommé *él-Mahady*, en fut le fondateur; il était de la tribu de *Ketamah*, qui habitait en Mauritanie les montagnes des environs de Fez : il prétendait descendre du khalyfe Aly et de *Fatimah*, fille du Prophète, descendance qui valut à sa dynastie le titre de *Fatimite*. *Él-Mahady* commença à se faire connaître dès l'an 269 de l'hégire (882 de notre ère), et le nombre de ses partisans s'étant accru, il vint à bout de s'emparer de *Qayrouân* l'an 280 de l'hégire (893 de notre ère), puis l'an 295 de l'hégire (907) de renverser la dynastie des Aglabites, qui régnait alors en Afrique. Ce prince, qui avait fait de *Mahadyah* la capitale de son nouvel empire, mourut à *Roukadah*, après avoir régné en Afrique pendant vingt-cinq années, l'an 322 de l'hégire (933 de l'ère vulgaire), et laissa le trône du khalyfat africain à son fils *él-Qâym-be-âmr-Illah*. Les Fatimites sont aussi désignés par les noms d'Obéydites, d'Alides et d'Ismaéliens. (Voyez ci-après dans la seconde partie les éclaircissements historiques.) (J. J. M.)

(2) *Tripoli* est appelée *Tarabolous* par les Arabes; il y a en Syrie une autre ville du même nom : pour distinguer ces deux villes l'une de l'autre, les Orientaux nomment celle-ci *Tarabolous ês-Châm*, c'est-à-dire *Tripoli de Syrie*, tandis qu'ils donnent à la première la dénomination de *Tarabolous él-Gharb* (*Tripoli d'Occident*). (J. J. M.)

quel il confère le titre de *hâkem* (1).

Cette grande île, qui a près de dix-huit milles de circonférence, offre quatre ports aux navigateurs de cette côte; savoir : à l'ouest *Adjym*, à l'est *Djerdjys*, et *Mersat és-Souq*, enfin au sud *Mersat él-Qantarah* (2).

Le territoire de *Djerby* est très-fertile, et doit peut-être cet avantage à la quantité de pluie qui y tombe; il produit une grande abondance de fruits de toute espèce, tels que raisins, pêches, olives, figues, grenades, amandes; mais il est à remarquer qu'on n'y trouve pas de dattiers, et que les habitants sont contraints de tirer des différents ports de la côte les dattes nécessaires à leur consommation : du reste, le marché est grand et bien fourni, et de nombreux marchands y ont établi leurs *fondouqs* (magasins ou boutiques). Les principales exportations consistent en chaux, en poteries fabriquées dans l'île et en huile qu'on y récolte.

L'île tout entière est divisée en portions séparées, et chaque propriétaire a sa maison et son jardin y attenant : ces maisons sont généralement bâties en mortier de terre; cependant on en rencontre quelques-unes construites en briques.

La population de l'île se compose de plusieurs races différentes, parmi lesquelles domine la race arabe; cependant le district de l'ouest, dont le port est vis-à-vis de *Gâbès*, n'est habité que par une population nommée *Adjym*, comme le port lui-même : le langage de cette peuplade est le berbère, et leurs femmes se voilent beaucoup plus strictement que dans le reste de l'île : quoiqu'ils reconnaissent l'autorité du Koran, et qu'ils en approuvent la lecture, les doctrines de leur foi s'éloignent des croyances orthodoxes de l'islamisme, et se rapprochent de celles des *Ouahâbys* et des *Beny-Mezzâb* : quelques-uns même d'entre eux rejettent *Aly-ben-Aby-Tâleb* (3) : mais ils évitent en général de manifester publiquement leurs croyances, quoiqu'ils refusent de faire leurs prières avec les partisans de la secte de *Mâlek*, et qu'ils aient pour leur culte des mosquées particulières.

Maintenant, après avoir achevé l'exploration de toute la côte maritime, nous allons nous enfoncer dans l'intérieur des terres, pour visiter les parties méridionales du Quartier d'Hiver.

Qayrouân, la seconde ville de la Régence pour le nombre des habitants et le commerce, est située dans une grande plaine stérile et sans presque aucune végétation, à environ neuf lieues (36 kilomètres) de *Sous*, et à la même distance au sud-ouest de *Herklah*.

Cette ville est entourée de murailles comme celles de *Sous* et de *Mahadyah*, et à peu de distance de son enceinte on trouve un vaste étang, auprès duquel est une citerne où se recueillent les eaux pluviales : l'étang sert à abreuver les bestiaux, et fournit l'eau nécessaire pour le lavage, l'arrosage et les autres usages ordinaires : quant à la citerne, elle paraît d'une construction très-ancienne, et elle existait déjà du temps d'*Aboul-fédah*, qui lui donne le nom de *él-Mâouahel* : elle est employée à la boisson des habitants; mais souvent, au milieu de l'été, l'eau y manque, ou bien elle se corrompt,

(1) *Hâkem* signifie en langue arabe *gouverneur*. (J. J. M.)

(2) En langue arabe *Mersat és-Souq* signifie *le port du marché*, et *Mersat él-Qantarah, le port du pont*. (J. J. M.)

(3) *Aly*, fils d'*Abou-Taleb*, était cousin de *Mahomet*, et devint son gendre en épousant sa fille *Fatimah* ; cette double parenté ne put toutefois lui assurer la succession du Prophète, et il fut trois fois écarté du trône de l'islamisme par *Aboubeker*, *Omar*, et *Othmân*. A la mort de ce troisième successeur du Prophète, *Aly* tenta de ressaisir la souveraineté dont il avait été frustré; mais il ne tarda pas à en être de nouveau dépouillé par *Moaouyah*, fondateur de la dynastie des Ommiades. Dès lors deux sectes s'anathémisant réciproquement se sont établies en Orient; l'une, la secte des Sounnites, admettait les khalyfats d'*Aboubeker*, d'*Omar* et d'*Othmân*; l'autre, qu'on appelle secte des Chyïtes, ne regardait qu'*Aly* et ses descendants pour légitimes *imâms* et successeurs du Prophète : cette dernière opinion est particulièrement professée par les Persans, mais elle a aussi de nombreux partisans parmi les peuplades de l'Afrique; les Fatimites, qui ont conquis l'Égypte, et les Chérifs, qui se sont assis sur le trône de Marok, prétendaient également tirer d'*Aly* leur origine. (J. J. M.)

causant ainsi chaque année des fièvres pernicieuses et d'autres maladies épidémiques.

Quelquefois aussi l'eau de l'étang où s'abreuvent les bestiaux est presque tarie et s'altère par les chaleurs; cependant les habitants n'ont pas remarqué dans leurs troupeaux d'épizooties habituelles : la cause probable de cette différence entre l'état sanitaire des hommes et celui des animaux, tient sans doute à ce que les eaux de la citerne, renfermées sous des voûtes, sont entièrement soustraites à l'action de l'air, tandis que les eaux de l'étang en reçoivent à chaque instant l'influence.

On trouve à *Qayrouân* divers débris d'ancienne architecture : la grande mosquée est réputée la plus belle et la plus sainte de toutes les côtes barbaresques; s'il fallait en croire les habitants, le nombre des colonnes de marbre, de granit, et même de porphyre ou d'albâtre qui la soutiennent et la décorent, s'élèvent à plus de cinq cents : l'entrée des mosquées étant interdite scrupuleusement à tous les chrétiens, je n'ai pu vérifier si ce nombre avait quelque exagération.

Je n'ai pu même apprendre si parmi les matériaux antiques qui ont été employés à la construction de ce magnifique édifice, il existe quelques blocs portant des inscriptions anciennes : quant à celles qu'on peut rencontrer en d'autres endroits de la ville, elles sont tellement mutilées ou encroûtées de ciment, qu'il est absolument impossible d'en déchiffrer la moindre partie.

C'est à tort que quelques géographes ont confondu *Qayrouân* avec l'ancienne *Cyrène*, malgré la ressemblance des deux noms. La position de la ville antique est tellement différente de celle de la ville moderne, qu'il est impossible de donner la moindre vraisemblance à cette hypothèse (1).

Un des lieux les plus remarquables de cette province pour l'étendue et la magnificence des ruines qu'on y rencontre, c'est *Spaytlah* (l'ancienne *Suffetula*), située à environ douze lieues (48 kilomètres) de *Qeff*, sur une éminence entièrement couverte de genévriers, auprès d'un petit ruisseau.

Ce ruisseau coule au nord-est, se perd un peu plus loin dans les sables, et reparaît ensuite pour continuer son cours vers *Guelmah*.

Auprès de la ville du côté de l'est, s'élève un magnifique arc de triomphe, d'ordre corinthien, percé d'une grande arcade au milieu et de deux petites latérales : malheureusement l'inscription qui contenait la dédicace est tellement ruinée qu'on n'y peut lire que les mots suivants :

IMP. CAESAR. AVG........
.... ANTONIN........

puis après une grande lacune,

SVFFETVLENSIVM........ HANC.
AEDIFICAVERVNT ET DD. PP.

Depuis cet arc de triomphe jusqu'à la ville s'étend une chaussée pavée en pierres noires et bordée de chaque côté par un petit mur à hauteur d'appui.

Vers l'extrémité de cette chaussée est un magnifique portique, sous lequel on passe pour entrer dans une grande esplanade, où sont les ruines de trois temples contigus, dont il ne reste que quelques pans de murs avec des frontons parfaitement conservés.

Dans chacun de ces temples est une niche, qui a dû avoir autrefois sa statue; ce qui est particulier au temple du milieu, c'est que derrière sa niche on remarque une petite cellule, qui servait sans doute aux oracles.

En s'avançant à huit lieues (32 kilomètres) à l'ouest de *Qayrouân* on arrive aux ruines de *Trouzzah* (*Tuzzo* de Ptolémée). Ce lieu renferme plusieurs chambres souterraines et voûtées, qui sont toujours remplies d'une vapeur chaude

(1) Léon l'Africain attribue la fondation ou la reconstruction de *Qayrouân* à *Ibrahym-ben-Aglab,* fondateur de la dynastie des Aglabites, qui avait été nommé gouverneur de l'Afrique par le khalyfe *Haroun âr-Rachyd,* et s'y rendit indépendant l'an 184 de l'hégire (800 de l'ère chrétienne) : ce prince régna environ douze années, et mourut l'an 196 de l'hégire (812 de notre ère), laissant sa nouvelle souveraineté à son fils *Abou-l-Abbâs-Abd-Allah,* dont les descendants se maintinrent sur le trône pendant un siècle entier, et furent renversés par les Fatimites l'an 296 de l'hégire (908 de l'ère chrétienne.)

(J. J. M.)

et sulfureuse ; ces thermes naturels, que les Arabes fréquentent, ont fait donner à l'endroit où ils sont situés le nom de *Hammâm Trouzzah,* c'est-à-dire les bains chauds de *Trouzzah.*

A quelques milles au sud de *Trouzzah* on rencontre, sur les bords de la rivière *Mergalyl,* les vestiges d'une grande cité, probablement autrefois *Aquæ Regiæ;* puis à quatre lieues (16 kilomètres) vers l'ouest, sur les bords de la rivière *Défaylah,* les ruines de l'ancienne *Masclianis.*

La rivière *Défaylah* a sa source dans une chaîne de montagnes nommée *Gebel-Megala* (1), et qui s'étend depuis *Trouzzah* jusqu'à *Spaytlah.* Les Arabes cultivateurs des plaines que parcourt cette rivière ont coutume d'arrêter son cours par des digues et de la faire déborder, pour opérer par ses eaux l'irrigation de leurs cultures, et subvenir au manque d'eaux pluviales dont elles sont rarement favorisées.

A six lieues environ (24 kilomètres) vers l'ouest de *Spaytlah,* on aperçoit la ville de *Qassareyn,* assise sur une éminence autour de laquelle la rivière *Derb* serpente d'une manière agréable, arrosant les belles prairies qui l'entourent.

Sur une éminence qui semble presque suspendue en saillie au-dessus de la rivière, et qui fait face au nord-est, s'élève un arc de triomphe plus remarquable par la masse de ses matériaux que par l'élégance de son architecture : il ne se compose que d'une grande arcade surmontée d'un attique, et d'un entablement qui semblerait appartenir à l'ordre corinthien, si les pilastres qui le supportent n'étaient évidemment gothiques.

On y lit l'inscription suivante :

COLONIAE SCILLITANAE
Q. MANLIVS FELIX C. FILIVS PAPERIA RECEPTVS POST ALIA ARCVM QVOQVE CVM INSIGNIBVS
COLONIAE SOLITA IN PATRIAM LIBERALITATE
EREXIT OB CVIVS DEDICATIONEM
DECVRIONIBVS SPORTVLAS CVRIIS EPVLAS........

Au-dessous de cette grande inscription et au-dessus de la clef de la voûte on aperçoit encore les restes d'une autre inscription en plus petits caractères; mais on n'y peut plus déchiffrer que les mots suivants :

......INSIGNIA CVRANTE M. CELIO AN. CV.....

Les plaines qui s'étendent au-dessous de la ville offrent un grand nombre de monuments funéraires, de toutes les formes, mais dont les plus considérables ont la forme de tours, ce qui a peut-être été l'origine du nom moderne de cette ville (2).

Sur l'un des monuments qui ont cette forme on lit l'inscription suivante :

M. FLAVIVS SECVNDVS FILIVS
FECIT L. FLAVIO SECVNDO
PATRI VIXIT ANN. CXII. H. S. E.
FLAVIAE VRBANAE MATRI PIAE
VIX. ANN. CV. H. S. E.

A cette inscription, qui m'a semblé curieuse par son double exemple de longévité, j'ajouterai les fragments suivants, qu'on peut encore lire sur la façade d'une sépulture ornée de pilastres corinthiens :

..........PERFECIT ANNOS LXXX
SIBI ET CLAUDIAE MARCIAE
CAPITOLINAE KONIVGI KARISSIMAE
QVAE EGIT........... ANNOS LXV. ET M.
PETRONIO FORTVNATO FILIO
...........VIXIT ANN. XXXV. CVI
FORTVNATVS ET MARCIA PARENTES
KARISSIMO MEMORIAM FECERVNT.

Si de *Spaytlah* on se dirige à l'est-sud-est, après une marche d'environ six lieues (24 kilomètres), on arrive à *Djelmah,* ou *Guelmah,* l'ancienne *Cilma,* ou *Oppidum Chilmanense* : on y voit un assez grand nombre de ruines, et entre autres celles d'un temple antique.

S'il fallait en croire les traditions des habitants, le nom moderne de cette bourgade, au lieu d'être simplement la corruption du nom sous lequel elle était désignée par les Romains, tirerait son origine d'un miracle qui y aurait été opéré par un de leurs saints marabouts.

(1) Le nom de *Gebel-Megala* paraît être un composé hybride, comme celui de *Bazil-Bâb.* (*Voyez* ci-dessus la note 6, page 25.) *Gebel-Mégala* signifiera alors *grande montagne,* étant formé de l'arabe *gebel* (*montagne*) et du grec μεγάλη (*grande*). (J. J. M.)

(2) *Qassareyn* signifie en arabe *les deux châteaux,* les deux forteresses. (J. J. M.)

Suivant cette légende, les eaux de la rivière de *Spaytlah* s'étant perdues dans les sables, comme nous l'avons vu ci-dessus (1), le saint vint à bout de les faire reparaître à *Djelmah*, et chacun, dans l'admiration d'un tel miracle, s'écria : *Djâ-et-mâ ;* c'est-à-dire en arabe : « L'eau est venue! »

En s'avançant davantage dans le sud on trouve plusieurs villages peu importants : *Manzil* et *Manzil-Hayr,* tous deux à six milles vers l'ouest de *Sahâlyl ;* et *Djemmel,* à six milles au sud de *Manzil-Hayr*. Ces trois villages sont situés dans une vaste plaine, où l'on rencontre çà et là quelques plantations d'oliviers; *Sourseff*, l'ancienne *Sarsura*, et *Arydjis* sont deux villages contigus, à six milles environ vers l'ouest de *él-Mahadyah,* au pied d'une chaîne de collines qui s'étendent depuis *Djemmel* jusqu'à *Salecto*.

De *Sourseff* une route de six lieues (24 kilomètres), se dirigeant au sud-sud-ouest, conduit à *Djemm,* l'ancienne *Tisdra*, où l'on trouve un assez grand nombre de débris antiques, tels que des colonnes de divers marbres, des autels avec des inscriptions, des fragments de statues, et entre autres un torse colossal revêtu d'une cuirasse, une Vénus pudique, semblable à celle de Médicis, mais dont la tête a été détruite.

Mais ce que l'on voit de plus remarquable à *Djemm*, c'est un grand amphithéâtre dont l'enceinte extérieure est presque entièrement conservée; elle avait autrefois soixante-quatre arcades et quatre rangs de colonnes. Le rang supérieur a été dévasté par les Arabes, et le Bey de Tunis *Mohammed* a fait sauter quatre de ces arcades pour en expulser des Arabes révoltés, qui avaient fait de l'amphithéâtre une forteresse.

Dans l'intérieur du monument on voit encore les plate-formes des siéges, les galeries, les *vomitoria,* l'arène presque circulaire, au centre de laquelle est un puits profond revêtu de pierres de taille.

A deux lieues (8 kilomètres) au sud-sud-est de *Djemm* est *Rouggà*, l'ancienne *Caraga*, renommée dans le pays par son *Dâmous*, immense citerne dont la voûte est soutenue par plusieurs rangées de piliers massifs, et qui autrefois suffisait pour fournir de l'eau à toute la ville.

Sous le même parallèle, à sept lieues (28 kilomètres) au sud-sud-ouest de *Qassaréyn*, est *Ferryânah,* dans un terrain sec et stérile, où la vue est désagréablement bornée de toutes parts par des chaînes de rochers abruptes et arides, qui ne laissent apercevoir à travers quelques défilés étroits qu'un désert brûlé par le soleil et véritablement impraticable : on ne rencontre aucune végétation dans les environs, excepté dans un terrain peu étendu au sud, où la proximité d'un ruisseau pouvant faciliter les irrigations a encouragé les habitants à tenter quelque culture.

Cette ville, qui paraît être l'ancienne *Thala* (2), passe pour avoir été jadis la principale de la Byzacène; mais de son ancienne splendeur il ne reste plus que quelques colonnes, que les Arabes ont laissées par hasard debout sur leurs piédestaux.

A douze lieues (48 kilomètres) à l'est-sud-est de *Ferryânah* on trouve la ville de *Gafsah,* l'ancienne *Capsa,* l'une des principales places fortes de Jugurtha; cette ville frontière est bâtie sur une éminence qui est entourée presque de toutes parts par des montagnes. Sa situation est presque aussi triste que celle de *Ferryânah*, mais au moins on y rencontre un peu de végétation, quelques dattiers et quelques oliviers : néanmoins ces arbres sont peu nombreux et ne se trouvent que dans un cercle très-rapproché de la ville, tout le reste de la campagne étant sec et désolé, et les irrigations ne pouvant avoir lieu que par les eaux de deux sources situées l'une au centre de la ville, l'autre dans la citadelle : la première de ces sources dégorge ses eaux dans un vaste bassin, destiné probablement autrefois à des bains publics, et qui sert maintenant aux ablutions des musulmans. Ces deux sources se réunissent avant de sortir de la ville, et forment ainsi un ruisseau qui pourrait

(1) *Voyez* ci-dessus, page 41.

(2) Le nom arabe de *Ferryânah* paraît s'être formé de celui de *Ferraditana*, qu'elle portait dans le moyen âge : saint Cyprien cite cette ville sous ce dernier nom comme l'un des siéges épiscopaux de cette province.

prolonger assez loin son cours si les habitants n'en épuisaient les eaux pour l'arrosement de leurs plantations (1).

Dans les murailles de plusieurs maisons de la ville et de la citadelle on trouve un grand nombre de débris antiques brisés et employés pêle-mêle comme matériaux de construction; ces fragments de divers marbres, ces entablements brisés, ces colonnes, maintenant tronçons informes, ces autels démolis, devaient faire l'ornement de la ville avant que la barbarie n'eût réduit à l'état de simples moellons leurs richesses architecturales.

Les inscriptions qu'on découvre çà et là sont ou entièrement effacées ou tellement endommagées qu'elles sont devenues tout à fait illisibles; cependant j'ai pu recueillir les deux fragments suivants, inscrits, le premier sur un bloc carré, le second sur une colonne.

Premier fragment.

...........ORTVM NOSTRORVM.........
...........MAGISTRVM MILIT.........
..........TINIANE CAPSE............

Deuxième fragment.

IMPERATOR M. AVRELIVS ANTONINVS
PIVS AVGVSTVS PONT. MAX. PARTH.
BRIT. TRIB. POT....... COS.... FEST.......

A quatre lieues (16 kilomètres) au sud-sud-ouest de *Gafsah* est l'ancienne *Orbita,* maintenant *Ghorbatah :* ce village, assis sur un monticule arrondi en forme de demi-phare, est entouré d'un grand nombre d'autres mamelons, également hémisphériques, configuration singulière, qui a été considérée par quelques géographes comme l'origine de la dénomination donnée par les Romains à l'ancienne ville que ce misérable village a remplacée.

Cette dernière station du Pachalyk Tunisien à l'entrée du *Sahrâ* a peu d'habitants, et ils n'ont d'autre eau qu'un ruisseau peu abondant d'eau saumâtre qui coule du côté du sud, mais dont le cours ne tarde pas à se perdre dans les sables.

Non-seulement la plupart des positions les plus méridionales que nous venons d'explorer sont situées sur la lisière limitrophe du *Sahrâ,* mais encore elles sont déjà presque cernées par les envahissements partiels des sables mouvants que pousse vers elle, du grand désert intérieur, l'action incessante des vents du midi : il nous resterait maintenant à pénétrer plus avant dans le *Sahrâ* lui-même, afin d'y visiter quelques portions de ce vaste désert dont le Pachalyk de Tunis revendique la possession et la souveraineté.

Mais cette partie, désignée sous le nom de *Djéryd* ou *Beled-êl-Djeryd* (2), ne comprend que quelques points presque inconnus, disséminés dans une étendue incommensurable, sur lesquels subsistent encore à peine quelques restes de misérables populations, et qui, isolés au milieu de cette mer de sable, ressemblent moins à des oasis susceptibles d'habitation et de culture, qu'à des îlots imperceptibles, perdus sur l'immense abîme du vaste Océan.

Les positions qu'on rencontre sur ces points épars, à de grandes distances les uns des autres, et que l'on décore du nom de villages, ne se composent que de la réunion de quelques masures,

(1) Salluste (*de Bello Jugurth.*) fait mention de ces fontaines, auxquelles il donne le nom de *Jugis Aqua ;* et *él-Édryssy,* qui en parle aussi dans sa *Géographie Arabe,* leur donne le titre d'*ét-Termed,* qui n'est que la traduction de l'épithète latine, et comme elle signifie *intarissable.* (J. J. M.)

(2) Ce nom signifie en arabe *le pays desséché, nu, sans végétation, le désert;* la plupart des géographes modernes donnent à tort à cette dénomination le sens de *pays des dattes, pays des palmiers ;* ils ont été induits en erreur par le mot *djeryd,* qui signifie, il est vrai, *branche de palmier,* mais qui ne désigne qu'une branche sèche, effeuillée, dépouillée de ses folioles, de ses rameaux, et réduite ainsi à l'état de bâton et de javelot : les branches vertes (*ghosn*), les dattes (*balaa* ou *thamr*), les palmiers eux-mêmes (*nakhl*), portent des noms qui n'ont avec celui-ci aucune analogie. La racine du mot *djérid* est le verbe *djered* (il a dévasté, il a dépouillé), et c'est également de cette racine que s'est formé le nom *djérâd,* donné aux sauterelles à cause de leurs dévastations, qui changent quelquefois en déserts les cantons les plus fertiles et les mieux cultivés. (J. J. M.)

construites en branches de palmiers, que lient entre elles un mortier de boue et de sable. Aucun vestige d'antiquité ne subsiste plus dans les lieux habités autrefois par les Cinéthiens, les Machlyes, les Auses, et les Maxyes; je me bornerai donc à une énumération sommaire, et je n'entrerai dans quelques détails qu'à l'égard de l'immense marécage qui sépare du Désert les pays habités, et qui paraît avoir été jadis ce *Palus Tritonis* célébré par l'ancienne géographie.

Sbekkah (la *Cerbica* de Ptolémée) est à dix-huit lieues (72 kilomètres) à l'ouest-sud-ouest de *Gafsah;* puis à douze lieues (24 kilomètres) au sud-sud-ouest, *Tegouf*, ou *Tedjouf* (l'ancienne *Tichafa*); puis, tout auprès de cette dernière position, *Ebbah* (l'ancienne *Thabba*); puis on arrive à *Tozer* (autrefois *Tisurus*), situé à quatre lieues (16 kilomètres) au sud-ouest de *Tegous :* cinq lieues (20 kilomètres) plus loin, au sud-ouest, on trouve *Neftah* (l'ancienne *Negeta*).

De là, en traversant le grand marais, on entre au district de *Nyfzouâh*, où l'on trouve *Télémyn* (l'ancienne *Almæna*), à dix lieues (40 kilomètres) à l'est-sud-est de *Tégous,* puis, à deux lieues (8 kilomètres) au sud-est, *Ebilly* (autrefois *Vepilliam*).

Les seules traces de l'ancienne domination romaine qu'on rencontre dans toutes ces positions se bornent à quelques fragments informes de marbres brisés, épars en quelques endroits sur le sol, sans qu'on puisse y reconnaître le moindre tronçon de colonne, la moindre moulure d'entablement, le moindre mot appréciable d'aucune antique inscription.

Le commerce des habitants si peu nombreux de ce quartier immense ne consiste qu'en dattes, qu'ils échangent contre de l'orge, de l'huile, de la toile, et autres objets nécessaires, soit à leur subsistance, soit à leur habillement, apportés des provinces septentrionales de Tunis, de Tripoli, de l'Algérie et de Marok même. *Tozer* est le marché le plus considérable et l'entrepôt le plus fréquenté de ce trafic : les dattes que l'on y vend sont les plus estimées; et il y a des marchands qui, faisant ce commerce en grand, les portent à travers le grand Désert jusqu'au *Beled-ês-Soudân* (le pays des Noirs), d'où ils ramènent des Nègres, qu'ils troquent contre des dattes, ordinairement sur le pied de deux ou trois *qonttars* (1) par tête d'esclave (2).

Le grand lac, ou marais, dont je viens de parler (3) établit dans ses sinuosités une ligne de séparation entre le territoire de *Tégous*, les hameaux qui avoisinent *Tozer,* et la partie du territoire de *Nyfzouah,* qui entre autres villages comprend *Télémyn* et *Fatnassah :* on donne à ce lac marécageux le nom de *Sebkhat-êl-Aoudyah*, c'est-à-dire *le marais des poteaux* ou *des jalons* (4); il a reçu cette dénomination à cause du grand nombre de troncs de palmier qui y sont plantés de distance en distance pour servir d'indication aux passages praticables : sans le secours de ces *poteaux indicateurs,* les caravanes qui sont obligées de traverser ce lac ne pourraient que s'égarer dans une route de plus de seize milles, au milieu d'un horizon aussi plat que celui de la mer, et courraient à chaque pas le danger inévitable d'être englouties dans les sables mouvants, et dans les gouffres des immenses fondrières dont se compose presque entièrement cet abîme fangeux.

Ce marais s'étend de l'est à l'ouest, sur une longueur d'environ vingt lieues (80 kilomètres), et sa plus petite largeur est au moins de six lieues (24 kilomètres); il renferme un grand nombre de petites îles, une entre autres, située vers l'extrémité orientale, sous le même méridien que *Télémyn,* et qui, quoique inhabitée, est remplie d'innombrables palmiers : s'il en fallait croire les traditions des Maures, la plantation de cette forêt isolée serait due à une circonstance bien singulière : suivant eux, une armée égyptienne ayant fait

(1) Le *qonttar* équivaut à cent rotls, ou à peu près à 50 kilogrammes. (J. J. M.)

(2) *Voyez* ci-après le chapitre XVI, sur le commerce des esclaves nègres.

(3) *Palus Tritonis.*

(4) *Voyez* sur le mot *Sebekhah,* ou *Sebkhat,* ci-dessus la note 1 de la page 12. A l'égard du mot *Aoudyah,* il dérive de *aoud,* qui en arabe signifie *un tronc d'arbre, un poteau de bois.* (J. J. M.)

autrefois une invasion dans cette contrée, s'arrêta quelque temps sur cette île, alors nue et sans végétation; les dattes, disent-ils, composaient en grande partie l'approvisionnement que ces troupes avaient apporté dans leur expédition, et les palmiers maintenant existants tirent leur origine des noyaux de ces dattes que les Égyptiens y ont jetés.

On ne peut douter que le *Sebkhat-él-Aoudyah* ne soit identique avec le *Lacus Tritonis* des anciens, et l'île aux Palmiers celle de *Phla,* dont parle Hérodote, et dans laquelle Diodore de Sicile prétend que les Amazones libyennes avaient bâti une ville, qu'il appelle *Chersonèse* (1).

Megs est un des plus petits villages du territoire de *Nyfzouah,* situé à trois lieues (12 kilomètres) est-nord-est de *Ébilly :* après l'avoir dépassé, on a devant soi une route de près de trente milles, à travers un terrible désert, où l'on ne trouve ni une goutte d'eau ni un brin d'herbe.

Il faut pourtant le traverser pour arriver à *Él-Hammah,* située à quatre lieues (16 kilomètres) à l'ouest de *Gabs :* la ville d'*Él-Hammah* est l'extrême frontière de la Régence de ce côté; et par cette raison les Tunisiens y ont construit un petit fort, où ils entretiennent une garnison.

La vieille ville est à quelque distance de ce fort, et on y rencontre quelques traces d'antiquités; mais il n'y subsiste plus ni édifice remarquable, ni monument, ni inscription.

Él-Hammah tire son nom de quelques eaux thermales qu'elle possède, et elle est désignée communément par le titre de *Hammah-él-Gabs,* qui lui a été donné afin de distinguer sa position d'une autre du même nom, située à quelques milles au nord de *Tozer,* et où se trouvent également des bains chauds.

Ceux de *Hammah-él-Gabs,* quoique assez fréquentés, sont dans un état misérable et seulement recouverts d'un toit de paille. Il y a plusieurs bassins de douze pieds (4 mètres) à peu près en carré, sur une profondeur d'environ quatre pieds et demi (1 mètre 50 centimètres), avec des bancs en pierre au-dessous de la surface de l'eau, pour la commodité des baigneurs.

(1) Diod. Sic. lib. III.

Un de ces bains particuliers porte le nom de *bain des lépreux;* et l'eau qui s'en écoule forme un peu au-dessous un étang dont Léon l'Africain fait mention sous le nom de *Lac des lépreux.*

Les sources qui alimentent ces bains viennent du sud, à un mille et demi au-dessus de la ville; leurs eaux se réunissent ensuite et forment un petit ruisseau qui, partagé en un grand nombre de canaux, sert à arroser les jardins et le peu de terres cultivables qu'offrent les environs de la ville. Ce ruisseau se dirige ensuite vers l'extrémité orientale du grand marais dont j'ai parlé ci-dessus; mais avant d'y arriver les eaux se perdent dans les sables, à quelques milles de *Él-Hammah.*

Les principales tribus arabes et berbères qui habitent le Quartier d'Hiver sont les diverses branches des *Farachys* et des *Ouéled-Séyd :* ces derniers s'étendent surtout le long du *Sahel* (2), nom qu'ils donnent à la partie la plus orientale de cette province, depuis *Herklah* jusques à *Sfax :* les *Farachys* occupent la plus grande partie de l'intérieur des terres, particulièrement les environs de *Spaytlah* et de *Foussanah.*

Les *Ouéled-Sydy-Bou-Gannim* (3) sont au nord des plaines de *Foussanah,* et s'étendent jusqu'aux montagnes d'*Él-Loulyah* et de *Hydrah.*

A l'est de ceux-ci, en s'avançant du côté de *Sbybah* et de la montagne nommée *Djebel-Megala* (4), on rencontre les *douârs* des *Ouéled-Omrân.*

Les *Ouéled-Matty* font paître leurs troupeaux dans le riche pays qui avoisine *Yousef* et *Zouâryn,* et les *Ouéled-Yagoub* habitent une campagne non moins fertile, presque sous les murs de *Qeff.*

Enfin les Bédouins des frontières sont les *Ouéled-Bou-Gaff,* qui disputent fréquemment le passage de la rivière *Serrat* aux *Ouorgahs,* tribu formidable dont

(2) Le mot *Sahel* signifie *plaine* en langue arabe. (J. J. M.)

(3) Leur territoire renferme un sanctuaire, ou santon, consacré à un marabout dont ils ont dérivé leur nom.

(4) *Voyez* ci-dessus, la note 1 de la page 42.

la résidence habituelle est dans les dépendances de l'Algérie.

Au reste, quoique plusieurs de ces tribus se livrent à la culture des terres, il est rare de leur voir former des établissements sédentaires, et on les rencontre communément à l'état nomade dans les diverses contrées du Pachalyk, qu'elles parcourent aux diverses époques de l'année, par peuplades plus ou moins nombreuses.

CHAPITRE VII.

Climat de la Régence; — température; — saisons; — vents dominants; — miasmes; — pluies; — eaux; — sol et productions; — culture; — fruits, légumes; — jardins; — maisons de campagne; — arbres; — animaux domestiques.

Il n'est pas permis de douter que le climat et la température, dont on reconnaît généralement les influences directes sur la variété des productions de chacun des trois règnes de la nature, n'aient également la même action sur le système physique et moral de l'espèce humaine; Polybe avait senti cette vérité lorsqu'il disait que « c'est le climat qui forme « les mœurs, le caractère, la couleur « et les tempéraments des hommes. »

Je regretterai donc bien vivement de n'avoir pu recueillir des observations assez multipliées et assez exactes sur les différentes variations du baromètre et du thermomètre dans ces contrées, où je n'ai pu me procurer ces instruments; quoique peut-être les observations que j'aurais pu faire pendant le peu d'années de mon séjour n'eussent certainement pas suffi pour établir un système complet et une appréciation exacte des différentes modifications si variables de la température.

Une seule personne, M. Magra, consul britannique, qui a habité pendant de longues années à Tunis, et qui possédait les instruments nécessaires, aurait pu me fournir une série d'observations météorologiques exactes, et comparées dans leurs variations d'une année à l'autre; mais il était malheureusement absent de cette résidence dans les derniers temps que j'y ai séjourné, et au moment de mon départ je n'ai pu réclamer de son obligeance la communication qu'il avait bien voulu me promettre du recueil de ses observations année par année et jour par jour.

Je me bornerai donc à tracer rapidement ici ce que mes souvenirs ont conservé des conversations intéressantes que nous avons eues ensemble sur ce sujet, et j'y joindrai les observations générales que j'ai été à portée d'y faire, d'après mes sensations comparées avec celles que j'avais conservées du climat d'Égypte, et surtout d'après les renseignements que je me suis fait un devoir de puiser chez d'autres personnes recommandables et dignes de foi, qui ont également longtemps séjourné à Tunis.

La partie habitée de la Régence étant située entre le 34ᵉ et le 37ᵉ degré de latitude septentrionale, on y jouit en général d'un air sain et assez tempéré : la température n'y est presque jamais trop chaude ni trop étouffante en été, et dans l'hiver le froid n'y est ni trop vif ni de trop longue durée : il est très-rare que le thermomètre y descende jusqu'à la gelée, et c'est dans ce seul cas qu'on voit tomber de la neige. Le thermomètre, d'un autre côté, ne monte au plus haut degré de chaleur que quand le vent souffle du *Sahrâ;* aussi voit-on les saisons se succéder d'une manière presque insensible, sans variations brusques dans la température, et l'on pourra juger de cette égalité habituelle en remarquant que le baromètre ne varie, quelque temps qu'il fasse, que d'un pouce et trois dixièmes, c'est-à-dire depuis 29 pouces un dixième jusqu'à 30 pouces quatre dixièmes.

Les anciens Arabes partageaient autrefois l'année en six saisons, auxquelles ils donnaient la dénomination commune de *Foussoul* (1), et qui comprenaient chacune deux mois de l'année; ils désignaient alors par le nom de *Raby* non-seulement les deux mois du printemps, mais encore les deux mois de l'automne ou *de la récolte* (2).

(1) *Foussoul* est le pluriel du mot arabe *fasl,* qui signifie proprement *division, séparation, partie séparée et distincte.*

(J. J. M.)

(2) Le mot arabe *raby* signifie proprement le *fourrage vert,* soit de la première coupe,

Par la suite les Orientaux n'admirent plus dans leur année que trois saisons, c'est-à-dire 1° le printemps, auquel ils conservèrent son nom de *Raby;* 2° l'été, qu'ils nommèrent *Sayf;* 3° l'hiver, qui fut appelé *Chitâ :* alors l'époque de l'automne était comprise dans celle de l'été (1).

A l'époque où les Arabes ont compté six saisons ils partageaient en deux époques chacune des trois saisons ci-dessus indiquées; mais maintenant l'usage de compter quatre saisons s'est peu à peu introduit chez la plupart des peuples orientaux.

Les quatre saisons de l'année ont beaucoup plus d'analogie avec celles des parties méridionales de la France ou de l'Espagne et de l'Italie, qu'avec celles de l'Égypte.

L'automne, que les Arabes nomment *Fasl dêl-kharyf,* y commence ordinairement en septembre; cette saison est tempérée et souvent pluvieuse, ou du moins fort orageuse. Cette première saison de l'année solaire des Arabes (2) se prolonge quelquefois jusqu'à la moitié de janvier.

Lorsque l'hiver, qu'on nomme *Chitouah,* ou *Fasl-des-chitâ,* est prématuré, il commence quelquefois avec la nouvelle année des Européens; mais il dure rarement plus de deux mois ou environ dix semaines. Les habitants se réjouissent de voir les pluies fréquentes de cette saison (3), car la fréquence de ces météores est pour eux le sûr présage d'une récolte abondante, tandis que la siccité à cette époque annoncerait une prochaine disette.

L'hiver pluvieux leur fournit en outre plus particulièrement l'approvisionnement de l'eau qu'ils ont soin de conserver dans des citernes; mais cet approvisionnement annuel, pour peu qu'on le dissipe mal à propos, ne suffit pas pour tout le courant de l'année.

Il est du reste bien rare de voir le froid parvenir jusqu'au point de la congélation, et il est plus rare encore de voir tomber de la neige : j'avoue cependant en avoir vu tomber pendant un jour entier, phénomène qu'on n'avait pas observé à Tunis depuis dix-sept années.

Comme les rues de Tunis ne sont pas pavées, il résulte de cet état de la voie publique que pour peu qu'il pleuve on ne peut guère circuler en hiver dans la ville qu'avec des bottes ou en se servant d'une monture.

Le printemps (*Fasl-der-Raby*) n'a guère plus de durée que l'hiver, et comme lui ne comprend qu'environ deux mois.

soit du regain : deux mois de l'année musulmane ont conservé le nom de *Raby,* qui est maintenant sans application précise à aucune saison, puisque cette année étant maintenant lunaire fait successivement parcourir à la saison du printemps tous les mois de l'année pendant un cycle de trente-deux ans. (J. J. M.)

(1) Un ancien poëte arabe fait allusion à cette antique division des saisons dans un distique dont voici la traduction :

« L'hiver succède à l'été, à l'hiver succède « le printemps; ainsi sont variables nos dé- « sirs et nos destinées. » (J. J. M.)

(2) L'année solaire des Arabes a son commencement à peu près à l'époque de l'équinoxe de septembre.

Les mois qui la composent sont les suivants :

1° *Techryn él-Aouel;*
2° *Techryn ét-Thâny;*
3° *Kânoun êl-Aouel;*
4° *Kânoun êt-Thâny;*
5° *Chabâtt;*
6° *Adâr;*
7° *Nyssân;*
8° *Ayar;*
9° *Houzeyrân;*
10° *Tamouz;*
11° *Ab;*
12° *Éyloul.*

Les mois de l'année lunaire des musulmans sont les suivants :

1° *Moharrem,* ou *Aachour;*
2° *Safar,* ou *Chây êl-Aachour;*
3° *Raby él-Aouel,* ou *Mouloud;*
4° *Raby êt-Thâny,* ou *Chây êl-Mouloud;*
5° *Djemâdy êl-Aouel,* ou *Djoumâd êl-Aouel;*
6° *Djemâdy êt-Thâny,* ou *Djoumâd êl-Akher;*
7° *Bedjeb,* ou *Êrdjeb;*
8° *Chaabân;*
9° *Ramaddân;*
10° *Chaouâl,* ou *Chahar-Astour;*
11° *Dou-l-Qaadéh,* ou *Bout-Djelayb;*
12° *Dou-l-Hadjéh,* ou *êl-Iïd-êl-Kebyr.* (J. J. M.)

(3) Le mot arabe *chitâ* signifie en même temps *hiver* et *pluie.* (J. J. M.)

En revanche, l'été, nommé *Fasl-dês-sayf*, est long, et on peut compter que sa durée est de cinq mois au moins; j'ai lieu de penser que le degré de chaleur ordinaire est de 25 à 30 degrés du thermomètre de Réaumur.

Au reste la chaleur de l'été est entièrement subordonnée à la nature et à la force des vents qui dominent alternativement et assez constamment pendant toute l'année, et qui la plupart du temps se succèdent sans aucun ordre régulier.

Lorsque les vents du *sud,* que les Maures nomment *Lebetch,* ou *Lebâdjy* (le *Lebecchio* des Italiens), ou ceux du *sud-est* nommés *Qably,* dominent, la température est réellement accablante, et l'atmosphère est troublée par des vapeurs étouffantes. La plupart des personnes qui y sont exposées éprouvent un malaise général, qui ne disparaît que lorsque ce vent a cessé de souffler.

Les autres vents dont le souffle alterne avec ceux-ci sont ceux du nord nommés *Djerdjy*, du nord-est (*Cherqy-Moudjerredj*), de l'est (*Cherqy*), du sud-ouest (*Ghadygah*), de l'ouest (*Gharby*), et du nord-ouest (*Semâouy*) (1).

Les vents soufflent assez ordinairement de la mer, c'est-à-dire du nord-est et du nord-ouest, avec des variations qui rapprochent leurs aires de l'est ou de l'ouest. Les vents du nord-est et ceux en général de la région de l'est dominent depuis le mois de mai jusqu'à celui de septembre; pendant le reste de l'année les vents du nord-ouest et de l'ouest sont les plus réguliers.

Quelquefois, surtout vers les époques équinoxiales, la Régence est exposée à des rafales de ce vent fort impétueux du sud-ouest que nous avons vu ci-dessus nommé par les Arabes *Lebetch,* auquel les anciens avaient donné le nom d'*Africus*, et qui était généralement regardé par eux comme le vent des tempêtes (2).

Les vents d'ouest, du nord et du nord-ouest, amènent ordinairement le beau temps en été et la pluie en hiver; mais les vents de l'est et du sud sont presque toujours secs, quoiqu'ils poussent devant eux de gros nuages et que le temps soit alors fort couvert.

Les vents du sud, qui sont ordinairement chauds et violents, soufflent quelquefois cinq ou six jours de suite; ils sont assez fréquents en juillet et en août, et rendent l'air si prodigieusement étouffant que les habitants sont obligés de jeter de l'eau en abondance sur leurs planchers, pour rafraîchir leurs demeures et les rendre supportables.

On éprouve aussi quelquefois ces rafales subites et presque meurtrières dans les autres mois de l'année, et on assure qu'on en a eu des exemples même en janvier.

Les vents du nord font monter le baromètre à 30 pouces et 2 ou 3 dixièmes, quoiqu'ils soient le plus souvent accompagnés de grosses pluies et de tempêtes; mais les vents d'est ou d'ouest n'y produisent point d'effets constants, et dans les trois ou quatre mois de l'été le mercure se maintient toujours environ à 30 pouces, sans aucune variation sensible, soit que le vent vienne de l'est, soit qu'il souffle de l'ouest; mais lorsque les vents chauds du sud règnent dans l'atmosphère, le baromètre ne monte guère plus haut que 29 pouces 3 dixièmes, ce qui est aussi sa hauteur ordinaire pendant les pluies qu'amène un gros vent d'ouest.

Ces vents du sud favorisent plus que tous les autres le dégagement du gaz hydrogène carboné; c'est par cette raison qu'il règne alors dans plusieurs endroits de Tunis et du reste de la Régence une puanteur insupportable, qui ferait croire qu'on est plutôt dans une vaste latrine que dans une ville habitable.

Cependant j'ai vu avec un véritable étonnement jusqu'à quel point les Européens établis dans ce pays se sont accoutumés à cet intolérable méphistisme; ils sont si indulgents à cet égard, qu'ils considèrent ce désagrément comme bien peu appréciable, et ne s'en plaignent

(1) En langue franque, *Norte*, *Norte-Levanti*, *Levante*, *Schiroco-Ponente*, *Garbino*, *Norte-Ponenti*.

(2) *Africus furibundus, ac ruens ab occidente hiberno.*

SENEC. *Natur. Quæst.* V.

Una Eurus Notusque ruunt, creberque procellis, Africus.....

VIRGIL. *Æneid.* lib. I.

Luctantem Icariis fluctibus Africum Mercator metuens.....

HORAT. *Carm.* lib. I, od. I.

aucunement. Il faut vraiment qu'ils se croient suffisamment indemnisés par d'autres avantages pour tenir aussi peu de compte de cet inconvénient, qui se renouvelle à chaque instant aux moindres variations des vents et de la température.

Il est plus étonnant encore d'observer que les émanations qui s'élèvent de ces cloaques ne soient jamais devenues le germe de maladies épidémiques; on doit en dire autant de la corruption des charognes d'animaux morts qu'on trouve fréquemment jetées çà et là aux alentours de la ville, souvent même aux coins des rues de chaque quartier et dans les impasses peu fréquentées.

Le docteur *Shaw* ainsi que plusieurs habitants de Tunis pensent que ces miasmes sont neutralisés par les émanations salutaires de la grande quantité de broussailles aromatiques qu'on brûle journellement dans les fours nombreux qui servent tant à calciner la chaux qu'à cuire le pain, dans lesquels les feux ne cessent ni jour ni nuit d'être allumés.

On ne croira pas qu'il soit nécessaire de combattre cette opinion; car, pour peu qu'on soit versé dans les sciences physiques, on sait que le feu en lui-même, loin de corriger les mauvaises qualités de l'atmosphère, peut au contraire le vicier en consommant une trop grande quantité d'oxygène.

La prévention favorable si généralement répandue à l'égard du feu pour la purification de l'air n'a pour fondement que l'activité des courants qu'il y occasionne et multiplie, et ce n'est par conséquent que dans les vastes édifices, dans les amphithéâtres ou les hôpitaux, qu'on peut sous ce rapport se promettre de retirer du feu un avantage réel.

Il n'est pas douteux que la mauvaise odeur qu'on éprouve à Tunis ne dépende du dégagement d'une grande quantité d'hydrogène sulfuré, car on y observe constamment que l'or et l'argent, s'ils ne sont pas scrupuleusement enfermés, noircissent en très-peu de temps et perdent entièrement leur brillant métallique.

Comme ce gaz est de la plus grande légèreté, comme aussi l'atmosphère est continuellement agitée par les vents, il me paraît indubitablement démontré que c'est aux vents seuls qu'il faut attribuer la salubrité de l'air à Tunis, malgré les obstacles qui sembleraient devoir s'y opposer.

Il ne paraîtra pas, je crois, hors de propos de rapporter ici quelques faits qui non-seulement serviront à appuyer ce que je viens d'avancer, mais qui prouveront en même temps que ce même gaz concentré dans l'intérieur des navires exerce souvent des effets pernicieux et léthifères.

La plupart des navires marchands partant de Marseille pour aller chercher de l'huile à Tunis ont généralement la coutume de remplir la plus grande partie de leurs futailles d'eau puisée dans le port qu'ils quittent, afin d'empêcher le dessèchement et l'écartement des douves.

Dès que les bâtiments sont en pleine mer et fortement agités, il se manifeste à bord une puanteur détestable; l'argent et l'or y noircissent. Arrivés dans la rade de Tunis, ils vident cette eau pour la remplacer par l'huile qu'ils s'y procurent, et il n'est pas rare alors de voir tomber malades ceux de l'équipage qui sont chargés de ce soin, surtout si après avoir enlevé la bonde de quelques tonneaux ils ne se hâtent pas de monter sur le pont pour y respirer un air non vicié par les émanations méphitiques de l'entre-pont et des soutes de la cale.

Nous connaissons des exemples de matelots qui ont été atteints d'une fièvre aiguë nerveuse immédiatement après le vidage des tonneaux; d'autres ont été frappés de violentes ophthalmies et de cécités subites; le seul moyen d'éviter de tels inconvénients serait d'engager les capitaines des navires à faire monter sur le pont les futailles remplies d'eau pour les vider en plein air : cela serait sans doute plus pénible, mais cette opération ainsi pratiquée éviterait incontestablement des accidents graves chaque jour renouvelés.

Les vents d'est (*Cherqy*) sont plus frais et moins importuns pour ceux qui les respirent; mais ils ont l'inconvénient de porter sur une grande partie de la ville les exhalaisons des environs du lac, où pourrit toujours un nombre considé-

rable de charognes et d'autres matières fétides.

Les vents du nord (*Djerdjy*) et du nord-ouest (*Semaouy*) sont les plus sains et les plus agréables; on éprouve lorsqu'ils soufflent, surtout en été, une sensation de bien-être et de vigueur qui fait facilement oublier l'importunité des autres vents. Si ces vents de nord et de nord-ouest régnaient régulièrement en été, comme ils règnent en Égypte, je pense qu'on ne pourrait guère trouver un dédommagement plus agréable contre l'intensité des chaleurs; mais comme ils varient autant en été que dans les autres saisons, on est trop souvent accablé à Tunis par ces chaleurs excessives.

Il n'y a que très-peu d'eau douce dans les environs de cette ville, et toute celle qu'on y trouve est plus ou moins saumâtre : il est vrai que le peuple de ces contrées n'est pas fort difficile sur la qualité des eaux potables, et j'en ai vu souvent boire dont le goût se rapprochait plutôt de celui d'une potion médicinale que de toute autre espèce de boisson.

L'eau du *Bardo*, quoique généralement vantée dans le pays, n'est même pas très-bonne; aussi le Bey a-t-il la précaution d'en envoyer chercher à quelque distance par des esclaves et des bêtes de somme dont les outres se remplissent à de certaines sources dans l'intérieur de la montagne et en rapportent une eau pure et salubre. Lorsqu'un particulier, soit maure, soit européen, manque d'eau, il s'adresse à un de ces esclaves, qui peuvent toujours disposer d'une charge, dont le prix ordinaire est d'une demi-piastre (1); mais si les demandes se multiplient, on paye quelquefois une charge de cette eau une piastre, ou même une piastre et demie. Aussi une grande partie des habitants ne boit-elle que l'eau des citernes, construites avec soin pour conserver l'eau des pluies.

Il pleut rarement dans ces climats, et surtout en été il est rare que les pluies durent plus de deux ou trois jours, après lesquels revient le beau temps; cependant on m'a assuré qu'on avait vu pleuvoir à Tunis pendant quarante jours de suite, ce qui parut alors un phénomène remarquable. Dans le *Sahrâ* surtout et dans le pays de *Djeryd* il ne pleut presque jamais, et les plus fortes pluies se réduisent à quelques gouttes d'eau.

Cependant on raconte qu'il tomba à *Tozer* une de ces petites pluies qui dura deux heures entières, et qui y occasionna les plus fâcheux accidents : les toits des maisons n'y étant construits qu'en branchages de palmiers, recouverts par des tuiles d'argile pétrie et séchée au soleil, la pluie délaya ces tuiles et fit effondrer un grand nombre de toits et de murailles composées de briques de même nature; on ne faisait aucun doute que si la pluie se fût prolongée ou eût acquis plus d'intensité, la ville tout entière n'eût été réduite en un immense monceau de boue.

Les premières pluies tombent en septembre, quelquefois un mois plus tard; c'est alors que les Arabes commencent à labourer leurs terres; ensuite, c'est-à-dire vers le milieu d'octobre, ils sèment leur froment (*qamèh*) et plantent leurs fèves (*foul*); l'orge (*chayr*), les lentilles (*ats*) et les pois chiches (*garbanços*) ne se sèment que deux ou trois semaines plus tard, de manière à ce que ces semailles soient terminées pour la fin de novembre.

Si les pluies de l'arrière-saison tombent vers le commencement d'avril, comme c'est l'ordinaire, on est assuré d'une bonne récolte; la récolte se fait à la fin de mai, ou dans les premiers jours de juin, suivant le temps qu'il a fait auparavant et les circonstances, qui peuvent l'avancer ou la retarder de quelques jours.

Deux boisseaux et demi de froment ou d'orge suffisent pour ensemencer l'étendue de terre qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour.

Un boisseau en rend ordinairement de huit à douze; on m'a cependant assuré que dans certains districts le froment rapportait bien davantage; aussi n'est-il pas rare de voir un seul grain produire douze ou quinze tuyaux : on prétend même en avoir vu dont étaient sortis quarante et même quatre-vingts tuyaux : chaque tuyau a souvent plu-

(1) *Voyez* ci-après, dans la deuxième partie, la Notice sur les monnaies de Tunis.

sieurs épis dont chacun en contient quelquefois plusieurs autres.

Mais cette fécondité est encore bien loin de celle que les anciens attribuaient au froment de l'Afrique, et particulièrement à celui de la *Byzacène;* car Pline (1) parle d'une plante qui avait produit trois cents ou quatre cents tiges toutes nées d'un seul grain, et évalue en général le produit du blé à cent cinquante mesures pour une seule semée.

Au reste, ces blés varient dans leurs qualités, suivant la nature du terrain qui les produit; et ceux qui sont récoltés dans les plaines de *Bousdyrah* sont estimés les meilleurs de toute la Régence. Dans quelques districts, où on peut suffisamment se procurer de l'eau pour les irrigations en été, comme en diverses plaines qui s'étendent le long du cours de la *Medjerdah,* on sème du riz (*rouz*), du maïs (*dourrâ* ou *tourkyah*), et particulièrement une espèce de millet blanc, que les Arabes nomment *dirah*, et qu'ils préfèrent pour engraisser leurs bestiaux.

Les grandes cultures des Maures sont en froment et en orge; dans un très-petit nombre de localités, on sème une espèce de froment pointu que les Arabes nomment, je ne sais pourquoi, *djenah-nesr*, c'est-à-dire *aile d'aigle* ou *de vautour;* mais cette culture est si peu répandue, qu'elle vaut à peine une mention dans les travaux agricoles. A l'égard de l'avoine, les Arabes n'en sèment jamais, et ne nourrissent leurs chevaux que d'orge.

Au lieu de battre les grains, les Maures ont conservé l'ancienne coutume de les fouler; plus expéditive que notre méthode, cette opération est loin d'offrir les mêmes résultats sous le rapport de la propreté : elle se pratique en effet sur des aires de terre battues et recouvertes d'un enduit de fiente de vache : il est ainsi facile de concevoir combien d'ordures et de graviers se mêlent alors inévitablement au grain; de plus, la paille qui doit servir à la nourriture des bestiaux se trouve entièrement brisée et hachée par cette opération, qui s'exécute au moyen d'une espèce de chariot garni de rondelles tranchantes, et que l'on nomme *dirâs.*

(1) Pline, lib. XVIII, cap. 10.

Le foulage du blé étant terminé, on vanne le grain en le jetant avec des pelles à l'opposite du vent, puis on l'enfouit pour le conserver dans d'immenses fosses, ou magasins souterrains pouvant contenir jusqu'à trois cents ou même quatre cents boisseaux, et auxquels on donne le nom de *matmourah* (1), moyen de conservation que Pline et Hirtius (2) nous apprennent avoir été pratiqué dans ces contrées dès la plus haute antiquité (3).

Le sol est en grande partie argileux ou sablonneux; mais il est fertile, et produit tout ce que l'on peut désirer, pourvu qu'il soit arrosé par les pluies à des époques convenables; si cette faveur du ciel lui est refusée, il devient bientôt absolument stérile, se refuse à la culture, et se dépouille de toute végétation.

Lorsque les pluies manquent totalement, comme cela arrive quelquefois, la famine se manifeste d'autant plus promptement que les cultivateurs ne conservent pas toujours des denrées pour les besoins des années suivantes.

Les environs de Tunis présentent en général un mélange de vues variées et un spectacle vraiment pittoresque, l'horizon n'offrant de toutes parts que des plaines agréables, coupées en divers sens par des montagnes boisées et des collines verdoyantes qui charment presque partout les regards par leur aspect riant et par la diversité de leurs perspectives.

Les principaux arbres qui embellissent ces paysages sont les palmiers-dattiers (*phœnix dactylifera*), que les Arabes nomment *nakhl* ou *nakhlah,* et qui croissent en grande abondance, surtout dans les parties maritimes de cette contrée; il s'en trouve aussi beaucoup de plantations dans l'intérieur des terres; mais il n'y a guère que ceux du *Sahrâ* et du pays de *Djeryd* dont les fruits parviennent à leur entière perfection.

Pour multiplier les palmiers, on transplante ordinairement les rejetons qui

(1) Ce mot est dérivé de la racine arabe *temer,* qui signifie *enfouir, cacher sous la terre.* (J. J. M.)

(2) Plin. lib. XVIII, cap. 30. — Hirt. *Bell. Afric.* cap. 57.

(3) Pline donne à ces magasins souterrains le nom de *siri.*

croissent au pied des vieux arbres, et si ces jeunes tiges sont convenablement soignées, elles donnent du fruit dès la sixième ou la septième année, tandis que les arbres nés de noyaux n'en produisent qu'au bout de seize ans.

On sait que les palmiers sont mâles et femelles, et que les fruits de ces derniers ne sont que secs et sans saveur s'ils n'ont été fécondés par le pollen des mâles. Cette fécondation s'opère au mois de mars ou d'avril, lorsque les gousses qui renferment les grappes des fleurs et des fruits commencent à s'ouvrir; les dattes sont déjà formées et les fleurs couvertes d'une fine poussière. Deux procédés sont alors employés : le premier consiste à prendre un jet ou deux de la grappe du palmier mâle, et à l'insérer dans la grappe de l'arbre femelle; autrement on prend une grappe mâle entière, et on en secoue la poussière fécondante sur les grappes des arbres femelles. C'est cette dernière méthode que j'ai vu pratiquer en Égypte, où les palmiers mâles sont très-nombreux; mais le premier procédé est préféré dans la Régence, où les arbres mâles sont moins communs, et alors un seul palmier mâle suffit pour féconder quatre ou cinq centaines d'arbres femelles.

Les Maures nomment cette opération *doukkar*, c'est-à-dire *fécondation par le mâle*, et ils la pratiquent également à l'égard des figuiers, par la suspension de quelques figues d'un figuier mâle ou sauvage sur les figuiers femelles, pour empêcher leurs fruits d'avorter ou de dégénérer, pratique que Pline nous apprend avoir été connue des anciens, qui la nommaient *caprificatio* (1).

Le palmier-dattier entre dans sa plus grande vigueur environ trente ans après avoir été transplanté, et on assure qu'il continue pendant soixante-dix ans de porter chaque année quinze ou vingt grappes de dattes (*balaa* ou *thamr*), pesant chacune douze à vingt livres (6 à 10 kilogrammes). Ces arbres commencent ensuite à déchoir peu à peu, et tombent avant d'avoir vécu deux cents ans. Le seul soin qu'exige leur culture est de les arroser tous les quatre ou cinq jours, et de tailler successivement les branches qui viennent à vieillir dans la partie inférieure de leur touffe, à mesure qu'elle s'élève.

La plupart des autres arbres fruitiers de la Régence sont communs à l'Afrique et à l'Europe.

Celui qui les devance tous dans sa végétation, l'amandier, que les Maures nomment *chadjerah-dêl-louz*, fleurit dès le mois de janvier, et on en recueille les fruits dès le commencement d'avril.

L'abricotier (*chadjerah-dêl-michmâch*) donne sa récolte en mai; on donne à ses fruits le nom de *michmâch* et de *nyf*. Une variété qu'on appelle *sâchy*, qui n'a que la grosseur du brugnon, et qui de même ne se détache pas du noyau, se cueille un peu plus tard. Ce dernier fruit n'est pas regardé comme dangereux à manger, tandis que l'abricot ordinaire donne souvent la fièvre et la dysenterie; aussi est-il nommé en langue franque *matza-franka*, c'est-à-dire *bourreau des Européens*.

Dans le mois de juin on a deux ou trois espèces de prunes (*barqouq* ou *mollys*) et de cerises; mais ces dernières sont peu abondantes et presque sans saveur : cependant on les a honorées du titre de *habb-êl-molouk* (2), c'est-à-dire de *fruit des rois*.

Vers la même époque on a aussi des mûres (*tout*) et des pommes (*toffâh*) : celles-ci deviennent plus communes en juillet et en août; mais elles sont loin d'être comparables aux espèces les plus communes de celles que produit la France.

C'est aussi dans le mois de juin qu'on cueille les figues hâtives (*bâkour*), dont il existe deux variétés, l'une noire et l'autre blanche (3); mais la figue proprement dite (*kermous*) ne mûrit que fort rarement avant le mois d'août. C'est seulement cette espèce que l'on conserve en la faisant sécher, et dont on approvisionne les ports de la Méditerranée. Il y a encore une autre espèce de figue

(1) Pline, *Hist. nat.*, lib. XV, cap. 19. — *Voyez* aussi Palladius, *De re rusticâ*,

(2) Le mot arabe *habb* signifie proprement *une graine, un grain, une baie*. (J. J. M.)

(3) Le figuier est nommé *kermah* par les Maures. (J. J. M.)

longue et noirâtre, qui reste quelquefois sur l'arbre pendant tout l'hiver.

Les brugnons et les pêches (*khoukh*) se cueillent vers le milieu de juillet; les premiers surpassent les nôtres en grosseur et en saveur : les pêches ont une odeur exquise, et pèsent quelquefois jusqu'à dix onces.

Les premières grenades (*roummân*) sont mûres en août; elles parviennent quelquefois à une grosseur étonnante : on en voit qui ont jusqu'à quatre pouces (11 centimètres) de diamètre et qui pèsent une livre (un demi-kilogramme).

Enfin un fruit qui fait l'unique nourriture d'un grand nombre de pauvres familles pendant les mois d'août et de septembre, c'est la figue du nopal ou *opuntia*. Ce fruit, hérissé de piquants plus longs et plus dangereux que ceux de la châtaigne, a sans doute été apporté de l'Espagne sur les côtes barbaresques; c'est du moins ce que pourait faire présumer le nom qu'on lui donne de *kermous dên-nassarâ*, qui signifie la *figue des chrétiens*.

L'olivier (*chadjerah-dêz-zeytoun*) et le noyer (*chadjerah-dêl-gouz*) donnent des récoltes abondantes tous les deux ans.

L'olivier surtout est très-répandu dans toute la Régence; mais l'huile que son fruit y donne est bien loin d'approcher de l'excellence de celle de notre Provence; aussi ne s'en sert-on guère en France que pour les savonneries, où on en fait une grande consommation.

Je ne crois pas devoir mettre au nombre des ressources agricoles de la Régence quelques autres fruits, que l'on y rencontre en petites quantités : les châtaignes (*qostâl*), plus petites que celles de France, mais qui ne leur sont pas inférieures en bonté; l'arbouse (*bou-khannou*); les caroubes (*kharroub*); les poires sauvages (*iddjâs*); les coings (*seferdjel*); les nèfles, les jujubes (*zifzouf*), etc., ces fruits n'étant cultivés qu'en petite quantité et en peu d'endroits.

On voit dans les jardins des environs de Tunis toutes sortes de productions utiles et agréables; mais la culture entre les mains d'un peuple plus actif et plus industrieux y rendrait dix fois plus que les Tunisiens n'en obtiennent.

Pour entretenir la végétation dans ces jardins il est indispensable d'y avoir un puits, garni d'une roue à godets que font tourner des chameaux, des bœufs ou des chevaux, et au moyen de laquelle l'eau monte à la surface du sol pour se distribuer dans les divers canaux d'arrosage.

Les maisons de campagne des Tunisiens diffèrent en quelques points de celles de la ville; dans les premières, le *pateo* ou *ciel ouvert* (1) a un bassin d'eau presque toujours jaillissante, tandis que les secondes n'en ont pas : si on n'use pas de la précaution de faire vider souvent ces bassins, et de les faire nettoyer soigneusement, il n'est pas rare de voir, à l'approche de l'automne, le dégagement de gaz hydrogène qui s'y forme et s'y accumule, occasionner des ophthalmies ou même des fièvres ataxiques et pernicieuses.

La campagne devient riante et agréable dès que les pluies commencent à tomber : elle devient aride, stérile, et d'un aspect déplaisant par la cessation des pluies, dès que la saison de la sécheresse se déclare.

On rencontre fréquemment des étendues de terrain très-considérables en friche, ou privées de culture par le défaut des bras nécessaires. La dépopulation est telle dans quelques parties de ce pays, qu'on voyage souvent pendant plusieurs heures sans rencontrer ni habitations ni hommes.

Et cependant, quel heureux pays que celui de la Régence si elle était gouvernée par une législation sage et prévoyante, qui, correspondant à l'importance que ce pays est susceptible d'acquérir, saurait favoriser l'industrie manufacturière, entretenir et améliorer les voies de communication, assainir les marécages, amener les eaux superflues ou nuisibles sur les terrains secs et arides pour les fertiliser par une irrigation habilement coordonnée, et contribuer à l'accroissement de la population, dont la diminution est partout sensible, en encourageant les travaux, la culture, le commerce; en rouvrant les anciennes relations jadis établies avec l'intérieur du vaste continent, dont Tunis pourrait ainsi devenir l'entrepôt principal et la clef commerciale,

(1) *Voyez* ci-dessus, page 10, note 6.

comme autrefois l'était Alexandrie.

Outre la précieuse récolte d'olives (*zeytoun*) et de dattes (*thamr* ou *balaa*), ce qui fait la richesse de la Régence c'est la grande abondance du blé, du maïs (*dourrâ*), des fèves (*foul*), des pois (*djoulbân*), des haricots (*loubyah*), des pois chiches ou lupins (*hoummous*), ainsi que de beaucoup de plantes légumineuses et potagères, telles que le chou (*krounb*), la laitue (*khass*), l'artichaut (*kharchouf*), l'asperge (*sekkoum*), la poirée (*selq*), le pourpier (*ridjlah*), le cardon (*guernyn* ou *gannaryah*), le cresson (*zeyatah*), les raves (*left-beledy*), le navet (*left-mahfour*), le raifort (*figoul*), le persil (*kerafess*), le cerfeuil (*magdounes*), l'oignon (*bassal*), l'ail (*thoum*), le poireau (*beyberouz*), l'oseille (*hamyddah*), la tomate (*tomâttich*); mais ces dernières sont ordinairement assez chères, parce qu'elles ne sont en général que très-peu cultivées dans les jardins.

On y trouve cependant plusieurs espèces de courges (*qaraa*), de concombres (*khyâr* ou *faqous*) et de citrouilles (*mahyâ*), des melongènes ou aubergines (*badindjân* ou *badindjâl*), une grande variété de pastèques (*keouâ*), et surtout de melons (*dillah, fellous, battykh*).

A la nomenclature des fruits que j'ai déjà cités, je dois ajouter encore les oranges (*ledjyn*), les citrons doux ou limons (*leym* ou *leymoun*), les citrons aigres (*lârendj*), les cédrats (*troundj*).

On peut joindre encore à cette liste quelques poires (*neggâs*), des amandes (*leouz* ou *neouâ*), des raisins (*âyneb*), des noix (*gouz* ou *guergâa*), des noisettes (*zelzella*), etc.

Mais en général il est fort rare de pouvoir manger aucun de ces fruits dans un état complet de maturité qui permette à leurs qualités savoureuses une entière perfection, sous un ciel dont la température serait si favorable à ce développement. Les Européens voient avec regret les Maures les cueillir longtemps avant qu'ils ne soient tout à fait mûrs, et ils s'étonnent avec raison que le goût des gens du pays soit flatté à un tel point par la saveur âcre et acerbe de ces avortons encore verts.

Le raisin est abondant dans toutes les parties de la Régence; il est doux et savoureux; son jus est exquis, et probablement pourrait fournir un vin égalant ceux de l'Italie, de la Grèce et de l'Espagne; mais nul habitant, soit Maure, soit Juif, soit Européen, n'oserait fabriquer une grande quantité de vin sans avoir préalablement obtenu du bey une autorisation spéciale. La plus grande partie de ce que produisent les vignes (*dalyah*) de la Régence est convertie en raisins secs (*zebyb*), dont il se fait une grande exportation pour tous les ports de la Méditerranée.

Indépendamment des saisons, dont nous avons vu les noms ci-dessus, les Maures divisent aussi leur année agricole en quatre époques, qui correspondent à peu près aux saisons déjà indiquées.

Ces époques de l'agriculture, qu'ils comprennent sous la dénomination commune de *âouqât-del-fellâhah*, sont les suivantes :

Le Temps du Labourage (*Ouaqt-dêl-Harts*);

Le Temps des Semailles (*Ouaqt-dêz-Zeryah*);

Le Temps de la Moisson (*Ouaqt-dêl-Hissâd*);

Le Temps du Battage des grains (*Ouaqt-dêd-Derâs*).

Dans la saison du bon pâturage on mange à Tunis d'assez bonne viande de bœuf (*begry*); mais cette viande perd tout à fait ses meilleures qualités dès que la sécheresse exile les troupeaux des prairies, et ne leur laisse pour nourriture que des herbes fanées.

Le mouton (*êl-ghannâm*) a généralement un très-mauvais goût; aussi les personnes un peu aisées ne mangent guère que de l'agneau (*kharouf*), qui est infiniment meilleur, et qui au moins n'a pas le goût insupportable de suif qu'exhale la chair des vieilles brebis (*nadjah*) et des moutons adultes (*haohly*), envers lesquels la loi musulmane défend de pratiquer la castration.

Le porc (*hallouf*) est rare; on mange en revanche d'assez bons sangliers (*khanzir*), quoique l'un et l'autre soient également interdits par les prescriptions de l'islamisme.

Les volailles et surtout les poules (*djedâd* ou *dedjadj*) sont assez abondantes; mais elles ont bien renchéri depuis

environ un siècle; et si l'on compare le prix qu'elles valaient en 1737, époque à laquelle le docteur Shaw a résidé dans ce pays, on trouvera qu'elles coûtent maintenant le quadruple des prix de cette époque.

Les oies (*ouezz*), les canards (*bork*) ne sont pas absolument rares. Dans la saison favorable on trouve en assez grande quantité sur le marché des pigeons sauvages (*hamâm* ou *limâm*), des cailles (*soummân*), des alouettes hupées (*koubaa*), des perdrix (*hadjel*), des outardes (*hobarâ*), des grives, des pintades (1) ou poules de Numidie (*bouzerrâd*), et un nombre prodigieux de sansonnets ou étourneaux (*zerzour*).

Le lièvre (*arneb*) et le lapin (*qouleyn*) sont aussi assez communs dans les marchés. La plus grande partie du poisson qu'on y vend est prise dans le lac de *Bizerte*, et n'est guère mangeable qu'en hiver; mais le bas peuple et surtout les Juifs en font leur principale nourriture, et le mangent en toute saison, même lorsqu'il est presque à demi gâté, dans les grandes chaleur de l'été.

Je terminerai ici mes remarques sur le climat et les productions du sol de la Régence, en répétant que ce pays entre les mains d'une nation industrieuse deviendrait bientôt une des plus belles contrées du globe entier, et pourrait même fournir à l'Europe beaucoup de denrées précieuses, telles que l'indigo, le sucre, le café, le carthame et d'autres productions utiles que nous sommes maintenant forcés d'aller chercher si loin et avec tant de risques.

CHAPITRE VIII.

Le Bey de Tunis; — Gouvernement de la Régence, Divan, Dewletly; — Administration; — Avanies; — Tribunaux; — Justice; — Loix pénales; — Déportation; — Ile de Kerkanah; — Anecdotes judiciaires; — Lieux d'asile; — Moyen d'annuler leur privilége pour les criminels.

La Régence de Tunis était autrefois élective, comme l'est encore celle de Tripoli et comme l'était alors celle d'Alger; elle est maintenant devenue héréditaire : les prédécesseurs du Bey maintenant régnant, ayant su adroitement s'arroger peu à peu tout le pouvoir, et ayant réussi à paralyser entièrement les forces des partisans du système électif et de la forme primitive du Pachalyk Tunisien.

Le Bey qui occupait le trône de Tunis à l'époque de mon voyage et de mon séjour dans la Régence était *Hamoudah-Pacha* (2). Ce Bey est le maître absolu d'un vaste pays, sur lequel il exerce une autorité despotique, et rien ne peut s'y faire sans ses ordres; cependant autrefois le Grand-Seigneur conférait assez facilement ce titre aux personnages distingués, pourvu qu'ils eussent la précaution de joindre à leurs demandes un présent de quelque valeur pour les différents fonctionnaires qui étaient chargés

(1) La pintade est originaire des Indes : elle est du genre des poules, et a été ainsi nommée à cause de son plumage, qui paraît être peint de taches blanches et noires. On lui a aussi donné les divers noms de *poule d'Afrique, poule de Barbarie* ou *de Mauritanie, poule de Tunis* et *de Numidie, poule de Guinée :* en Égypte on la connaît sous le nom de *poule de Pharaon ;* quelques naturalistes l'ont appelée *meleagris.* Les œufs de la pintade ressemblent à son plumage, par leurs couleurs mélangées.

Les pintades sont à peu près de la grosseur des poules domestiques, mais elles ont la queue effilée comme les perdrix; elles ont, comme les poules, deux appendices membraneuses, de couleur de chair, qui leur pendent aux deux côtés des joues : tout leur plumage n'est que de deux couleurs, blanc et noir : les taches du plumage sont presque partout d'une forme ronde, lenticulaire, régulièrement semées, excepté aux ailes, où elles sont allongées et rangées comme par bandes; les jambes sont couvertes de petites plumes marquetées, couchées sur la peau et comme collées; la tête est dépourvue de plumes, et la paupière supérieure a de longs poils noirs qui se redressent; au-dessus de la tête il y a une crête, ou une sorte de casque, formé d'une peau sèche, ridée et dure comme du bois; la couleur de ce casque est jaune-brun.

Le bec de la pintade est semblable à celui de nos poules, la peau des paupières est blanche chez les mâles et rouge chez les femelles : les pieds sont brunâtres, et le tiers de la longueur des doigts est uni par une membrane.

(2) Voyez ci-après la *Notice Historique*, dans la II[e] partie.

de proposer leur nomination. On a même vu des présents adroitement disséminés faire nommer à ce poste important des enfants encore au berceau.

Le Bey de Tunis est considéré par la Porte-Ottomane comme un de ses principaux feudataires. Ce pacha ne paye cependant au trésor impérial aucune contribution fixe; mais l'usage anciennement établi exige qu'il envoie tous les trois ans au sultan de Constantinople un présent considérable. S'il manque à cet usage, on ne l'importune pas pour en réclamer l'exécution; mais il tombe en disgrâce; on ne lui envoie plus ni *firman* ni *kaftan* jusqu'à ce qu'il ait réparé sa faute.

Le *firman* est une lettre de félicitations émanée chaque année du trône impérial et portant confirmation du titre primitif de nomination; et le *kaftan* est un manteau long ou vêtement d'honneur qui est présenté au Pacha en audience solennelle par un envoyé extraordinaire de la Porte.

La réception de cette marque honorifique de la faveur du Grand-Seigneur cause une grande joie dans le Pachalyk, et est l'occasion de réjouissances solennelles à la cour du Bey, qui fête de son mieux le porteur du présent impérial.

Un divan, composé d'officiers pris presque dans tous les rangs de la milice turke, nommait autrefois dans son sein le *Dewletly*, c'est-à-dire le lieutenant du Bey, qui était de droit gouverneur particulier de la ville, et contrebalançait souvent l'autorité du Pacha; mais aujourd'hui cette nomination n'est plus qu'une simple formalité, et personne n'arrive par droit d'élection à cette place importante sans l'agrément bien positif du Bey, ou plutôt sans sa nomination immédiate.

Lorsque le *Dewletly* vient à manquer par décès ou révocation, l'aga de la *Gasbéh* (1) lui succède de droit. Le *Dewletly* et le divan, qui avaient autrefois un pouvoir indépendant du Bey, et qui étaient même chargés d'exercer leur surveillance sur les actes de son autorité, lui sont aujourd'hui entièrement subordonnés, et n'ont qu'une influence très-secondaire dans le gouvernement de la Régence.

En effet, le Bey est à la fois le chef suprême de tout le Pachalyk; l'administrateur des revenus publics, le juge sans appel de toutes les grandes contestations; c'est de son autorité immédiate que ressort la police générale et particulière, la haute surveillance des divers fonctionnaires, la perception des impôts, les rapports diplomatiques, et tout ce qui appartient à l'état militaire, ainsi qu'à la marine.

En Europe on aurait bien de la peine à comprendre comment un seul homme peut faire face à tant d'objets différents et les diriger avec ordre et précision. Mais il est bon de remarquer que tout est réduit dans l'administration de ce pays à la plus grande simplicité; de cette simplicité, qui sait se passer des rouages compliqués de la bureaucratie européenne, découlent naturellement une stricte économie dans les dépenses publiques et une marche directe et sans détours dans les jugements des tribunaux et les affaires gouvernementales.

Là où un prince européen aurait besoin de cent employés de diverses classes pour l'administration des affaires d'État, quatre ou six écrivains suffisent à Tunis pour diriger tout ce qui rentre dans ce ressort.

Outre une plus grande célérité dans l'expédition des affaires, outre l'économie positive d'une administration aussi simple, il résulte un troisième avantage incontestable et bien important, c'est-à-dire la facilité que le Bey a par cette organisation de surveiller les opérations d'un corps administratif si peu nombreux, et d'apercevoir d'un seul coup d'œil les malversations et les abus qui pourraient s'y glisser, et qui lui échapperaient nécessairement dans une organisation plus compliquée.

Si le Bey, par exemple, reconnaît qu'un de ses agents vole ouvertement ou son trésor ou ses sujets, le châtiment ne se fait pas attendre : il le punit immédiatement de la manière la plus rigoureuse; s'il se doute seulement, au contraire, que cet agent emploie, pour cacher ses malversations, des moyens adroits et qui puissent en imposer assez pour qu'il ne puisse pas être pris, comme on dit vul-

(1) *Voyez* ci-dessus la note 3 de la page 10.

gairement *la main dans le sac*, alors le Bey ne manque jamais de frapper d'une avanie l'employé suspect, et de lui arracher ainsi en un instant, sans forme de procès, la restitution de ce qu'il peut avoir détourné à son bénéfice pendant un temps plus ou moins long.

L'augmentation subite de fortune est communément l'indice auquel se reconnaissent de pareilles infidélités et qui expose inévitablement celui qui a dépouillé les autres à être lui-même dépouillé à son tour : aussi le principal soin des enrichis est-il de dissimuler autant que possible un accroissement de richesses dont la manifestation pourrait les trahir et causer leur perte.

Ce mode de dépouiller les riches concussionnaires, qui ne serait qu'une justice *à la turque* s'il se bornait à leur faire rendre gorge de leurs rapines, devient souvent, suivant le caprice du Bey, un acte d'iniquité révoltante. On en pourra juger par le fait suivant, qui s'est passé sous mes yeux.

Le ministre du Bey *Moustafa-Khodgia,* mort il y a quelques années, avait un intendant juif, dans lequel il avait la plus entière confiance. Il lui avait remis successivement une somme de huit cent mille piastres (environ quatre millions de notre monnaie) : cette remise avait eu lieu par versements partiels, et dans le plus grand secret, et sans qu'il en fût fait mention dans aucun de ses registres, ni dans aucune pièce comptable.

Le ministre étant mort sans avoir disposé de cette somme, le juif aurait pu facilement s'approprier ce dépôt inconnu de tous, et en jouir avec toute sécurité; cependant soit qu'il craignît qu'un jour l'existence de cette somme entre ses mains ne pût venir à la connaissance du Bey, soit qu'il voulût lui donner une preuve de son honnêteté et de son attachement, et dans l'espoir d'obtenir ainsi sa faveur, il se décida à lui en faire la déclaration.

Mais le prince, loin de se montrer satisfait de cette confession, sentit, au contraire, s'en accroître une avidité sans bornes; il se crut fondé à soupçonner le juif d'une réticence dans sa déclaration, et le crut dépositaire d'un trésor beaucoup plus considérable que celui qu'il avouait avoir entre les mains.

En conséquence, loin de lui donner des preuves de sa faveur, il ne cessa de l'accabler d'avanies multipliées, afin de le forcer ainsi à restituer la portion du trésor qu'il l'accusait d'avoir dissimulée : le pauvre juif, dont la déclaration avait été exacte, fut ainsi réduit à la plus profonde misère, et je l'ai vu mendier dans les rues de Tunis.

Le Bey, sans être aucunement initié aux études de la jurisprudence, est le juge souverain, non-seulement des causes importantes, mais encore des moindres différends qui s'élèvent parmi ses sujets. Tous les jours à huit heures du matin il va siéger dans une salle d'audience, où il écoute jusqu'à midi, avec une patience admirable, les plaintes et querelles sur lesquelles chacun réclame sa décision.

Il paraît se plaire singulièrement à ce genre d'occupation, qu'il considère même comme le plus important de ses devoirs envers le peuple soumis à son gouvernement. Je pense aussi qu'il y trouve souvent son propre avantage, non-seulement par les amendes dont il ne manque jamais de frapper la partie qu'il condamne, mais encore parce que, comme juge, il apprend à connaître une infinité de détails qu'il ignorerait comme prince, et cette connaissance lui est souvent d'une grande utilité, soit pour son administration, soit pour ses finances.

Cependant, il ne pourrait guère s'acquitter que d'une bien faible partie de ses fonctions judiciaires si, comme dans un tribunal européen, il devait s'assujettir à la régularité de certaines formes accessoires.

Ici tout se réduit à une exposition simple des faits. Chacun plaide individuellement sa cause sans intermédiaire et sans autres écrits que ceux qui attestent le payement ou la dette.

Le Bey, après avoir entendu les deux parties, cherche souvent à se procurer une connaisance plus exacte de l'affaire par des questions et des objections adressées à chacune des parties, et dès qu'il est suffisamment éclairé, ou du moins qu'il croit avoir bien saisi le fond de l'affaire en litige, il rend son arrêt, arrêt décisif et en dernier ressort. S'il faut pour achever d'éclaircir l'affaire quelque pièce, quelque témoin, quelque attes-

tation, la chose est renvoyée à un autre jour.

Dans les cas les plus importants ou les plus épineux il fait revenir les plaideurs à une autre audience, pour se donner le temps de mieux réfléchir sur leur cause, ou pour se consulter avec des hommes de loi, qu'il appelle auprès de lui ; mais en général la justice du Bey est expéditive, et un tribunal d'Europe aurait bien de la peine à examiner dans un mois autant de causes que ce prince en termine dans une seule matinée.

Une manière de juger aussi précipitée peut avoir ses inconvénients; car elle expose au risque d'une condamnation irréfléchie celui qui dans le fond a raison, mais dont l'affaire aurait besoin d'un mûr examen. Il est vrai néanmoins que, même dans ce dernier cas, au moins le plaideur a l'avantage de ne pas languir dans une pénible incertitude, et évite ainsi des démarches désagréables et des dépenses ruineuses.

Il est également juste d'avouer que le Bey qui régnait à Tunis à l'époque de mon séjour dans cette Régence se faisait remarquer par un fonds naturel de bon sens et par une pénétration dont la perspicacité, en presque toute affaire, suppléait heureusement à l'instruction qui pouvait lui manquer.

On peut même lui reprocher de pousser cette circonspection jusqu'à la dissimulation, à la ruse et à une défiance, peut-être fondée sur l'expérience de vingt-cinq ans d'exercice dans ses fonctions : cette longue expérience lui a fait acquérir une connaissance exacte de tous les détails de l'administration et de tout ce qui importe à son maintien dans son Pachalyk.

J'assistais souvent à ces séances judiciaires; et je regrette de ne pas avoir eu assez de loisir pour recueillir une série complète des sentences que j'ai entendues prononcer; j'aurais pu ainsi faire mieux comprendre comment le Bey s'acquitte de ces hautes fonctions judiciaires.

Je citerai cependant ici quelques faits qui pourront faire connaître la manière dont ce prince procédait soit dans l'instruction, soit dans la décision des affaires.

Un Maure avait perdu une bourse contenant quelques monnaies d'or ou sequins nommés *mahboubs* (1). Désirant la recouvrer, il fit proclamer sa perte dans les rues et les places de la ville, par un crieur. Celui qui avait trouvé l'objet perdu était un homme généralement renommé par sa probité; et dès qu'il connut le propriétaire de la bourse, il s'empressa de la lui rendre. Mais celui-ci, voyant qu'il avait affaire à un homme riche, crut la circonstance favorable pour se procurer un gain illicite aux dépens de celui qui venait de lui faire cette restitution consciencieuse. Dans ce but de spoliation coupable, il soutint qu'il manquait 80 sequins dans la bourse rendue, et en réclama avec violence la restitution. Il s'engagea, comme on peut le croire, une forte querelle entre les deux Maures, et ce différend fut enfin porté devant le Bey.

Le propriétaire de la bourse perdue soutenait vivement qu'il y avait dans sa bourse cent sequins, tandis que celui qui l'avait trouvée affirmait également avec serment qu'il l'avait rendue telle qu'il l'avait trouvée.

Comme il y avait en apparence autant de probabilité pour l'une que pour l'autre assertion, le Bey se vit un instant embarrassé sur la décision qu'il devait rendre : cependant, avant de prendre un parti définitif pour son jugement, il demande à voir la bourse, qui lui fut présentée aussitôt. Après l'avoir examinée avec attention, il en retira le peu de sequins qu'elle contenait, et il ordonna qu'on lui apportât de son trésor cent autres sequins *mahboubs*. Il essaya alors de les faire entrer dans la bourse, qui ne put en recevoir qu'environ cinquante : puis la vidant de nouveau, il invita le propriétaire à y placer lui-même les cent sequins qu'il prétendait y avoir été contenus. Celui-ci n'ayant pas pu davantage y réussir, le Bey remit dans la bourse les vingt sequins qu'elle renfermait d'abord, et la donna à celui qui l'avait trouvée en lui disant : « Comme l'état « de cette bourse ne répond pas aux in« dications désignées par votre adver« saire, elle vous appartient légitime« ment et sans que personne puisse vous « en contester la possession. Quant à « vous, ajouta-t-il en s'adressant au

(1) *Voyez* ci-après la Notice sur les Monnaies de Tunis.

« propriétaire de la bourse, vous mé-
« riteriez certainement que je vous fisse
« donner deux ou trois cents coups de
« bastonnade : mais il me suffit d'avoir
« constaté d'une manière aussi authen-
« tique que vous êtes un malhonnête
« homme : allez, et gardez-vous de ja-
« mais reparaître devant mon tribunal. »

Voici un second exemple de la manière dont le Bey rend la justice.

Deux Bédouins avaient trouvé une vache égarée dans la campagne; nul ne se présentait pour la réclamer; mais chacun des deux Bédouins prétendait s'arroger un droit exclusif à la possession de l'animal trouvé par eux. De là contestation et plainte portée devant le Bey; le juge essaya vainement de concilier l'avidité des deux prétendants; et ne pouvant y réussir, il leur ordonna d'amener devant lui la vache en litige; alors il leur dit : « Tout bien qui n'a pas
« de propriétaire reconnu légalement
« m'appartient; d'après cette maxime la
« vache ne sera ni à l'un ni à l'autre
« de vous, mais à moi. Que le pro-
« priétaire qui l'a laissée égarer vienne
« la réclamer; il sera assuré de recevoir
« une punition exemplaire pour sa né-
« gligence à garder ses troupeaux :
« quant à vous, estimez-vous heureux
« de ne pas me voir approfondir davan-
« tage cette affaire, et de sortir sans bas-
« tonnade de mon audience; car je vous
« soupçonne fort de n'avoir pas trouvé
« la vache, mais de l'avoir volée. »

D'autres voyageurs ont suffisamment fait connaître les dangers que les aventures galantes entraînent à leur suite, et la sévérité des lois musulmanes à cet égard; je citerai seulement les deux faits suivants, qui se sont passés pendant mon séjour, et qui pourront peut-être faire sourire le lecteur par le côté plaisant qu'ils offrent.

Un Maure de Tunis avait une femme jeune et jolie; ce qui ne l'empêchait pas d'avoir clandestinement des relations très-intimes avec une de ses voisines, veuve et belle, et qui s'était montrée très-disposée à l'accueillir : celle-ci, jalouse de la femme de son amant, dont elle désirait d'occuper le cœur sans partage, épia tellement sa rivale, qu'elle parvint à découvrir l'introduction secrète d'un jeune et beau négociant dans la maison conjugale, toutes les fois que le mari s'en absentait.

On peut aisément croire à l'empressement que met la veuve à révéler cette intrigue à son amant, qui, plein de confiance en sa femme, refusa d'abord de croire la dénonciatrice, et ne se laissa persuader que lorsqu'il lui entendit citer des faits tellement positifs, qu'il lui fut impossible de conserver son incrédulité.

Un jour donc, averti par la jalouse que le galant de sa femme venait de se glisser dans son domicile, il se hâta de rentrer chez lui pour surprendre les deux coupables; il trouva sa femme seule, contre son attente; mais il n'en fit pas moins dans toute la maison une recherche qui fut également sans résultats.

Désappointé, il courut aussitôt chez l'accusatrice lui faire part de l'inutilité de son investigation dans toutes les parties de la maison qui auraient pu servir de retraite à celui qu'il voulait saisir.

La jalouse réfléchit, l'interroge successivement sur toutes les cachettes qu'il avait explorées, puis tout à coup : « Et
« le grand coffre de votre femme, lui
« dit-elle, celui où elle serre ses robes
« et ses atours, l'avez-vous visité? —
« Non, vraiment. — Allez vite, c'est là
« où elle a caché son amant. »

Le mari s'élance aussitôt, remonte dans la chambre de sa femme, voit le coffre, en demande la clef, qui lui est d'abord obstinément refusée et qu'il n'obtient que par la violence : le coffre est ouvert, le coupable y était, en effet, caché sous quelques robes et quelques châles.

Aussitôt il referme le coffre à double tour, enferme sa femme dans un cabinet attenant à la chambre, et court faire sa déclaration au chef de la police, réclamant le jugement du Bey contre le couple adultère.

Pendant que le mari outragé prépare ainsi sa vengeance, la femme infidèle n'était pas restée inactive. Une petite fenêtre, ouverte au haut de la cloison pour éclairer le cabinet qui lui servait de prison, lui facilita les moyens d'en sortir; elle avait une double clef; elle s'en servit pour ouvrir le coffre fatal, et donner à son complice une liberté dont il s'empressa de profiter.

En allant porter sa plainte devant le

chef de la police et devant le Bey, le Maure s'était empressé d'instruire sa veuve du succès qu'avaient obtenu ses nouvelles recherches : celle-ci, impatiente de jouir de son triomphe et de l'humiliation de sa rivale, ne tarda pas à se présenter chez elle, sous le prétexte de la consoler dans l'affliction où elle la supposait plongée, lui demandant les détails de la scène de jalousie conjugale qui devait avoir eu lieu entre le mari et la femme infidèle. Celle-ci paraît ne rien comprendre aux discours de sa voisine, et l'assure qu'il ne s'était passé chez elle rien d'extraordinaire.

« Comment! s'écria la veuve, votre « mari n'a pas découvert un amant caché « chez vous? — Et où aurais-je pu le ca- « cher, dans toute la maison il n'y a « pas un coin qui puisse offrir une ca- « chette sûre. — Mais.... dans ce cof- « fre? — Est-ce qu'un homme pourrait « y tenir? — Pourquoi pas? J'y tiendrais « bien, moi, et à l'aise. — Impossible. « — Voyez! » Et la veuve s'était vivement blottie dans le coffre, dont plus vivement encore le couvercle fut refermé sur elle et assuré par un double tour de clef.

Aussitôt la femme du Maure s'était réintégrée dans sa prison par le même chemin qu'elle avait pris pour s'en échapper, et le mari, arrivant au même instant avec les gens de la police, ne se douta de rien, en trouvant sa femme prisonnière comme il l'avait laissée et le coffre également fermé.

Le coffre est placé sur les épaules de quatre porteurs de la police; et le cortége, entraînant la femme accusée, accompagne au tribunal du Bey le mari accusateur.

Celui-ci expose ses griefs contre les deux coupables, et sur l'ordre du Bey le coffre est ouvert. Mais on peut se figurer quelles durent être la surprise et l'hilarité générale quand on vit apparaître sous le couvercle levé une femme effarée, honteuse, et qui sans aucune explication s'empressa de prendre la fuite au milieu des éclats de rire et des huées de la foule rassemblée.

Le Bey aussi avait beaucoup ri de la singulière aventure ; mais toutefois il ne voulut pas qu'on semblât se moquer de sa justice, et le Maure fut condamné à une forte amende, heureux encore de ne pas payer par une bastonnade l'insuccès de sa fausse accusation.

Cependant, malgré sa mésaventure, le mari était loin de croire à l'innocence de sa femme : il avait vu, et ne pouvait démentir le témoignage de ses yeux; sans doute aussi la veuve, sa maîtresse, l'avait instruit des circonstances qui avaient amené la métamorphose imprévue dont le tribunal avait été témoin. Toujours est-il que la femme fut plus adroitement épiée, et les deux amants, imprudents comme ils le sont tous, furent saisis un jour en flagrant délit, et sans qu'aucune substitution fût possible.

Le couple adultère fut traîné de nouveau aux pieds du Bey, pour y subir une condamnation désormais inévitable : leur crime, d'après les lois musulmanes, encourait la peine de mort, la noyade pour la femme, la strangulation pour son complice; mais le Bey, qui n'avait pas encore oublié combien la première scène l'avait égayé, voulut cette fois user d'indulgence. La peine capitale fut commuée pour la femme en une déportation à l'île de *Kerkanah* (1), et pour l'homme en cinq cents coups de bâton sous la plante des pieds, suivis de six mois de galères, et du payement d'une amende considérable, complément ordinaire de tous les arrêts criminels rendus par le Bey.

Le fait suivant m'a semblé mériter également d'être mis sous les yeux du lecteur.

Une chanteuse publique, de la classe de celles qu'on nomme en Égypte *alméhs* ou *ghaouazys* (2), avait demandé au

(1) *Voyez* sur ce lieu d'exil, ci-après, p. 63.

(2) Ces danseuses ou chanteuses publiques se voient fréquemment sur les places de toutes les villes de l'Orient, où la plupart se livrent aussi au métier de courtisanes. Leurs danses attirent toujours autour d'elles un grand nombre de spectateurs, que charment surtout leurs gestes lubriques et les contorsions obscènes dont leurs exercices se composent, et dont l'impudeur ne pourrait qu'exciter le dégoût de tout spectateur honnête.

Les Romains paraissent avoir été autrefois très-amateurs de ce genre de spectacle; les poëtes latins nous dépeignent surtout les femmes des îles Baléares comme les actrices les plus renommées dans ce genre de panto-

Bey un passe-port pour aller à Constantine, dans la Régence d'Alger. Ayant reçu un refus formel, elle s'était décidée à partir furtivement et à se passer de la permission refusée; mais bientôt arrêtée et ramenée à Tunis devant le tribunal du Bey, elle y fut condamnée pour sa désobéissance à la déportation dans l'île de *Kerkanah*, et elle fut confiée à deux soldats chargés de l'y conduire.

La chanteuse était assez jolie. L'état qu'elle exerçait n'annonçant pas des mœurs trop sévères, ses conducteurs conçurent à l'égard de leur captive des projets amoureux, auxquels elle se prêta avec assez de facilité, et qui lui valurent pendant la route tous les soins et toutes les attentions que permettait sa situation.

Arrivés à *Soussah*, ces soldats, se croyant assez loin de la capitale pour ne plus craindre une surveillance immédiate, et pouvoir se livrer impunément à leurs projets d'orgie, achetèrent du vin et de l'eau-de-vie, en burent assez copieusement pour se livrer à la plus profonde ivresse. Cependant, avant de s'y abandonner, craignant que leur prisonnière, quoique ayant un bras et un pied enchaînés, ne profitât pour s'évader de leur déraison ou de leur sommeil, ils prirent la précaution d'attacher à leur ceinture la chaîne qui liait le pied de la chanteuse, afin de mieux s'assurer contre les diverses tentatives qu'elle pourrait essayer pour leur échapper.

Cette combinaison faite au moyen de la portion de la chaîne qui retenait le bras et qui fut détachée, permettant d'ailleurs à la captive les mouvements nécessaires pour qu'elle pût s'associer à l'orgie de ses gardiens, la chaîne fut fermée par un fort cadenas, dont la clef fut placée soigneusement dans la poche de l'un d'eux.

La femme but avec les soldats sans se faire prier, les encourageant même; et elle feignit bientôt d'être plus ivre qu'eux; bientôt aussi ceux-ci furent plongés dans un sommeil profond, produit par une ivresse dont la chanteuse avait eu soin de se garantir. Saisissant alors le moment favorable, elle s'empare adroitement de la clef du cadenas, se délivre de ses chaînes, avec lesquelles elle lie étroitement les deux gardiens endormis; puis s'emparant de leurs armes et de l'ordre écrit qui constatait leur mission, elle se hâta de prendre la fuite.

Malgré leurs velléités érotiques, les gardiens de la chanteuse n'avaient pas négligé de s'approprier les sequins et les petites plaquettes d'or que les femmes de l'Orient ont coutume de suspendre à leur longue chevelure. Ces plaquettes d'or et les sequins étaient passés immédiatement des tresses de la chanteuse dans les bourses des deux soldats; à son départ la fugitive à son tour n'oublia pas de ressaisir les ornements dont elle avait été spoliée, et emporta avec elle les deux bourses, sans s'amuser à trier parmi les sequins qu'elles contenaient ceux qui lui appartenaient et ceux qui appartenaient réellement aux soldats : l'une de ces bourses renfermait en outre l'ordre de déportation rendu contre elle et la commission donnée aux deux soldats de conduire à l'île de *Kerkanah* leur captive.

Ceux-ci avaient longtemps cuvé leur vin et leur eau-de-vie; ils ne s'éveillèrent qu'au milieu de la nuit. Le premier qui reprit ses sens, se sentant fortement retenu par la chaîne dont la chanteuse l'avait étroitement accouplé à son camarade, et n'ayant pas encore les idées très-nettes, au milieu des ténèbres, se crut l'objet d'une attaque inconnue et se hâta de faire pleuvoir une grêle de coups sur celui par lequel il se croyait ainsi retenu. Éveillé brusquement à son tour par cette aggression, le camarade chercha son poignard, et nul doute que sans le soin qu'avait eu la chanteuse d'emporter leurs armes, les deux adversaires ne se fussent entr'égorgés avant toute explication.

Cette explication eut lieu enfin, après un long combat et de cruelles meurtrissures dont chacun d'eux, enchaîné corps

mime libidineuse, dont les riches débauchés de Rome faisaient leurs délices.

> *Forsitan expectes ut Gaditana canoro*
> *Incipiat prurire choro, plausuque probata,*
> *Ad terram tremulo descendat rene puella,*
> *Irritamentum Veneris languentis, et acres*
> *Divitis urticæ........*
>
> JUVÉNAL, XI.

> *Vel de Gadibus improbis puellæ*
> *Vibrabunt sine fine prurientes*
> *Lascivos docili tremore lumbos.......*
>
> MARTIAL, V.

à corps à l'autre, n'avait pu se garantir; mais le combat n'avait cessé que par l'intervention des gardes de la police, que le bruit de la rixe et les hurlements des combattants avaient attirés.

Les trouvant ainsi au milieu de la nuit, enchaînés, sans armes, dépourvus de toute pièce qui pût justifier la mission dont ils prétendaient avoir été chargés, le chef de la police, incrédule à toutes leurs allégations, les prit pour des déserteurs échappés du bagne, où il s'empressa de les réintégrer.

Mais les deux prétendus fugitifs n'ayant été reconnus par aucun des geôliers, ils furent reconduits sous bonne et sûre garde à Tunis, où ils comparurent devant le tribunal du Bey.

Là ils racontèrent leur aventure galante avec les modifications qu'ils crurent devoir y ajouter dans l'intérêt de leur cause.

L'histoire amusa le prince, qui en rit beaucoup; mais toutefois il donna au récit qui lui avait semblé plaisant un dénoûment plus sérieux : par sa sentence, les deux soldats reçurent chacun trois cents coups de bastonnade, en punition de leur infidélité à remplir leurs devoirs, et, renfermés pendant trois ans aux galères, ils purent y réfléchir longuement sur les inconvénients de la galanterie et de l'ivresse.

L'île de *Kerkanah* ou *Kerkano,* dont il est fait mention dans les deux anecdotes précédentes, est située vis-à-vis de *Sfax;* elle est absolument stérile, inculte, et seulement habitée par des pêcheurs et des déportés. Le Bey ne fournit à ceux-ci que le pain; mais le poisson étant très-abondant dans ces parages, ils peuvent facilement se procurer leur nourriture. Cependant ce n'est qu'à force de travail que les déportés parviennent à gagner suffisamment pour subvenir à leurs besoins les plus pressants, et il m'a été assuré que le nombre de ces condamnés ou exilés s'élève à plus de six cents; ce qui n'est pas difficile à concevoir, si on considère qu'il y en a beaucoup qui sont condamnés pour la vie.

D'ailleurs, outre les condamnations judiciaires, il arrive souvent que les femmes des gens riches, lorsqu'elles ont commis quelque faute grave, sont envoyées par le Bey à *Kerkanah*, sans jugement, et seulement d'après la demande de leurs maris.

Ceux qui connaissent la rapacité habituelle des gouvernements orientaux ne seront sans doute pas étonnés de voir figurer dans presque tous les procès des condamnations à des amendes, qui forment ainsi une des branches les plus lucratives du revenu fiscal; mais ils trouveront sans doute, avec raison, étrange que la bastonnade, qui ne rapporte rien au trésor du prince, soit si fréquemment ordonnée par lui, et joue, pour ainsi dire, un rôle obligé dans toutes ses décisions judiciaires.

Un débiteur nie-t-il une dette, s'il est convaincu de mauvaise foi, il est condamné non-seulement au payement, mais encore à une forte bastonnade; si, au contraire, le créancier échoue dans sa demande, l'ordre de la bastonnade accompagne l'arrêt qui le déboute de ses prétentions iniques.

Toute discussion, toute plainte, toute querelle, tout procès, aboutissent nécessairement à une bastonnade, pour celle des deux parties qui succombe, indépendamment des fortes amendes qui sont imposées, et véritablement c'est le cas d'appliquer notre vieux proverbe, peut-être originaire de l'Orient, « les battus payent l'amende. »

Il s'est même trouvé plus d'une fois des cas où la bastonnade a été distribuée par portions égales à la fois au demandeur et au défendeur, les Maures ayant un proverbe, qu'ils regardent comme un axiome juridique : « Bâtonne l'innocent, « pour faire avouer le coupable. »

J'ignore jusqu'à quel point cette formule de procédure peut avoir du succès; cependant on cite à ce sujet le fait suivant :

Un marchand joaillier de Tunis venait de recevoir de Constantinople dix belles bagues montées en rubis, en émeraudes, en topazes et autres pierreries; il les avait serrées soigneusement dans un coffret qu'il avait enfermé dans une de ses armoires; le lendemain, voulant prendre ces joyaux pour en aller proposer l'achat à quelqu'une de ses riches pratiques, il s'aperçut qu'il n'en restait plus que neuf dans le coffret, et qu'une topaze avait disparu.

Aucun étranger n'avait pénétré dans la chambre où avait été placé le coffret précieux, et il était incontestable que la soustraction n'avait pu être faite que par un habitant de la maison : les esclaves, les domestiques, les membres même de la famille furent interrogés, et exactement fouillés, sans que la bague fût retrouvée; les soupçons du joaillier se portèrent alors sur un vieux domestique depuis plusieurs années attaché à son service, et, se persuadant de sa culpabilité, malgré ses dénégations réitérées, il le traîna devant le tribunal du Bey, l'accusant du vol commis à son préjudice.

Le malheureux accusé n'avait pour se défendre que ses larmes et les serments énergiques par lesquels il attestait son innocence. D'un autre côté, le joaillier ne pouvait alléguer pour appuyer son accusation que le soupçon d'après lequel il l'avait intenté, et le témoignage de sa jeune fille, âgée de douze à treize ans, qui déclarait avoir bien réellement vu, la veille, son père examiner l'une après l'autre les dix bagues, les compter, et les enfermer dans le coffret, qui n'en contenait plus que neuf le lendemain.

Entre les allégations si opposées et si peu décisives de l'accusation et de la défense, le Bey, ne pouvant distinguer la vérité, était plongé dans une perplexité dont rien ne semblait devoir le tirer; tout à coup il s'écrie : « J'ordonne cinq « cents coups de bastonnade à répar- « tir également entre les deux parties, « et qui seront distribués alternative- « ment cinquante par cinquante à cha- « cun d'eux. »

L'exécution de la sentence commença par l'accusé, et le malheureux domestique reçut ses cinquante coups de bâton, en persistant à protester de son innocence et en adjurant Mahomet et tous les prophètes de faire éclater sa justification.

Les cinquante coups suivants devaient appartenir à l'accusateur; déjà il était saisi par les exécuteurs, renversé à plat-ventre; déjà le bâton était levé, lorsque sa jeune fille, s'avançant aux pieds du Bey, tire de sa bouche la bague qu'elle y tenait cachée, et qu'un désir de coquetterie l'avait portée à dérober la veille à son père.

Le Bey ne pouvait ôter au malheureux domestique les cinquante coups de bâton qu'il avait déjà si injustement reçus; mais il lui alloua pour dédommagement la bague fatale, et ordonna que les quatre cent cinquante coups restant à solder de la bastonnade seraient immédiatement administrés au joaillier, dont l'accusation inconsidérée avait manqué de faire condamner un innocent à la peine capitale. Comme le marchand était riche, il est inutile de dire qu'une forte amende payée au trésor du Bey dédommagea ce juge perspicace de l'effort d'imagination qui lui avait procuré la découverte de la vérité.

Au reste, quoique les formalités de procédure employées par la justice du Bey soient peut-être en général assez acerbes, les Tunisiens aiment mieux avoir recours à son tribunal qu'à la juridiction des qâdys et des hommes de loi; et un proverbe commun à Tunis est celui-ci : « Mieux vaut la tyrannie du Turk que « la justice de l'Arabe. »

Les meurtres sont généralement punis par la peine de mort, avec cette différence toutefois que si c'est un Turk qui en soit coupable, il est étranglé au fort de *la Gasbéh*, et que si le meurtrier est un Maure, il est pendu sur le lieu même où le crime a été commis : les femmes mêmes condamnées pour meurtre subissent ce supplice.

Lorsqu'un Turk est condamné à la strangulation, on envoie prendre dans la ville quelques chrétiens ou des taverniers grecs, qui sont ainsi forcés d'exercer les fonctions de bourreaux; deux d'entre eux enlacent au col du patient une corde bien frottée de savon, deux autres saisissent la corde, qu'ils attachent également à chacun de leurs pieds, et tous les quatre tirent de concert des pieds et des mains jusqu'à ce que la mort s'en suive.

Un autre supplice auquel les femmes sont condamnées en certain cas est celui de la *noyade*.

Une femme condamnée à être noyée est d'abord promenée par toute la ville, assise à rebours sur un âne; puis elle est conduite au lac, mise dans un sac avec quelques grosses pierres, et jetée dans l'eau par les exécuteurs; mais comme le lac n'a guère sur ses bords que deux pieds à peu près (66 centimè-

tres) de profondeur, des hommes sont chargés d'enfoncer le sac avec des perches et de le maintenir au fond de l'eau jusqu'à ce que la patiente soit tout à fait étouffée.

Ordinairement le Bey fait couper le poignet aux voleurs. La sentence prononcée, ceux-ci sont conduits pour être opérés à l'hôpital maure, où un juif exécute le jugement et ampute tant bien que mal la main dans l'articulation avec un mauvais couteau.

Autrefois on trempait le moignon dans du goudron chaud, il en résultait ce qu'il pouvait au mutilé; mais aujourd'hui on fait quelquefois une ligature aux grosses artères, ou bien on les tamponne avec de la charpie, sans s'inquiéter aucunement des suites de l'opération. La main coupée est attachée à une ficelle et suspendue au col du voleur, qui, ainsi châtié, est promené par la ville, assis à rebours sur un âne, au milieu des huées générales.

Le chef des médecins maures (*Hakim-Bâchy*) profite souvent de l'occasion d'un de ces supplices pour exercer une avanie sur quelques chirurgiens européens, en les faisant appeler par des soldats et les contraignant à pratiquer une opération aussi répugnante. Mais, dans le fond, son but réel n'est guère que de les exposer à une démarche désagréable et de leur extorquer quelque argent au bénéfice du juif qui fait l'amputation.

Il y a à Tunis quatre mosquées jouissant du privilége d'immunité ou d'asile, et où beaucoup de malfaiteurs se réfugient pour se mettre à l'abri des poursuites de la justice. Cette immunité est accordée aux mosquées en l'honneur du saint musulman ou du fondateur qui y ont leur sépulture; cette prérogative est attribuée non-seulement à la mosquée elle-même, mais encore à un certain espace de terrain qui l'avoisine; de sorte que les chrétiens et les juifs peuvent également y trouver un refuge, ce qui n'est pas absolument rare, surtout lorsqu'ils sont poursuivis pour dettes.

Mais entre toutes les mosquées qui jouissent de ce privilége, il n'y en a aucune qui soit en si grande vénération que celle de *Qayrouân*, la ville la plus considérable de la Régence, après celle de Tunis : cet édifice est même si vénéré par les musulmans, qu'ils ne sauraient en permettre l'approche, soit aux chrétiens, soit aux juifs, et il était même autrefois réputé si respectable par sa sainteté, que les Beys eux-mêmes n'osaient plus poursuivre un homme qui s'y était réfugié : le Bey maintenant régnant n'a osé y faire saisir qu'un seul assassin, qui avait égorgé impitoyablement deux petits enfants pour se venger de leur père. Le privilége de la mosquée a dû cette fois céder devant l'énormité du crime et l'indignation générale.

Si cependant le Bey veut absolument avoir en son pouvoir quelque malfaiteur réfugié dans une des mosquées privilégiées, voici le moyen qu'il emploie, et dont le succès est infaillible.

Il envoie des maçons à la mosquée, avec l'ordre de murer la porte et les fenêtres de la chambre où se trouve le réfugié, en ne laissant qu'une petite ouverture par laquelle la voix peut à peine passer : cela fait, deux gardes y sont placés avec la consigne de ne laisser donner au reclus aucune espèce de boisson ni d'aliments; il est vrai que par ce moyen on ne force pas directement le délinquant à sortir de son asile; mais, pressé par la faim et par la soif, il ne tarde pas à demander lui-même son extraction du saint lieu et sa comparution devant le tribunal du Bey.

Ces mosquées servent particulièrement d'asile aux débiteurs poursuivis pour leurs dettes, et ils s'y trouvent complétement à l'abri des poursuites de leurs créanciers; ils y restent ainsi jusqu'à ce qu'ils aient pu les solder, ou prendre des arrangements avec eux; s'il leur survient cependant quelque affaire trop importante, et qu'ils soient absolument obligés de sortir, ils peuvent le faire sans crainte d'être molestés en se munissant d'un chapelet du cheykh de la mosquée qui leur sert d'asile. Ce chapelet ne se délivre guère par celui-ci qu'à raison de la rétribution d'un sequin *Mahboub* (sept francs environ de notre monnaie) que le débiteur paye par jour au cheykh dont il obtient ce sauf-conduit.

Les Qâdys jugent communément les causes sommaires et les contestations minimes; mais il y a à Tunis un autre tribunal supérieur, qui est formé par la

réunion des Qâdys et des jurisconsultes les plus instruits. Les Maures le nomment *Mohakemét-ês-Cheryah*, ou le *tribunal du droit divin, le tribunal légal* (1). Celui qui croit n'avoir pas été bien jugé par les Qâdys particuliers ou même par le Bey peut porter son appel devant ce tribunal, et quelquefois le Bey lui-même renvoie à cette juridiction certains procès, mais surtout lorsqu'il veut favoriser une partie; car, malgré le proverbe que j'ai cité ci-dessus (2), ce tribunal est toujours plus modéré dans ses sentences, quoique souvent il soit beaucoup trop tardif à les rendre. Les plaideurs peuvent aussi s'y présenter directement et sans avoir besoin d'un arrêt de renvoi ou d'un acte d'appel.

Il y a un juge particulier pour les Turks, un pour les Maures, et un pour les Bédouins. Dès que le juge a prononcé sa sentence, il frappe un coup avec un petit marteau de bois, ce qui indique que tout est terminé et que toute replique ou observation est entièrement inutile.

C'est dans ce même tribunal que se décide plus particulièrement tout ce qui a rapport à l'infraction des lois de la religion mahométane, ainsi que les contestations entre sectaires de rits différents.

CHAPITRE IX.

Administration intérieure; — contributions; — revenus publics; — Qâyds, gouverneurs d'arrondissement; — leurs redevances annuelles; — leurs exactions; — réclamations; — ministre, garde du sceau de la Régence; — ambassadeurs; — discrétion exigée de tous les sujets de la Régence sur les affaires d'europe; — service intérieur du palais; — attentat contre la vie du Bey; — caractère de ce prince; — sa famille.

La simplicité qui règne dans la partie judiciaire règne également dans la partie administrative. Les habitants musulmans ne payent aucune contribution personnelle ou foncière, ni même d'imposition relative à l'état qu'ils exercent; ce n'est que sur les productions territoriales que le Bey perçoit le dixième de leur valeur brute.

La source la plus fertile du revenu public, et en même temps la plus ruineuse pour les contribuables, provient des gouverneurs ou *Qâyds*, établis dans chaque arrondissement.

En effet, chaque district a un *Qâyd* (3), qui est obligé de payer annuellement au Bey une somme déterminée; et s'il veut jouir de quelque considération auprès du Bey, surtout s'il veut rester dans son emploi, il faut qu'outre cette somme fixée d'avance, il fasse parvenir à ce prince de temps en temps, dans le courant de l'année, un présent particulier, en argent ou en denrées, que chacun d'eux s'efforce à l'envi de rendre le plus considérable qu'il peut.

Sous de telles conditions, le *Qâyd* jouit d'un pouvoir absolu dans son arrondissement; il peut avec assurance exercer toute espèce de vexations, d'extorsions, d'avanies; et ce n'est guère que par ces moyens illicites qu'il parvient à recueillir la somme qui doit être envoyée au Bey.

Le *Qâyd* est d'ailleurs dans son district à la fois chef administratif et juge. Nulle contestation ne peut être portée devant lui sans lui payer une somme plus ou moins considérable; cette somme est toujours relative à la nature de la cause et proportionnelle à la fortune de la partie qu'elle concerne.

Mais, malgré l'omnipotence accordée au *Qâyd* dans son district, il en est de cet emploi comme de bien d'autres, il doit avoir soin, comme on dit vulgairement, *de plumer la poule sans la trop faire crier;* car si ce gouverneur pousse son avidité trop loin, s'il vexe trop ouvertement et avec trop d'impudeur, il court le risque d'être destitué par le Bey et d'être à son tour dépouillé de toutes ses richesses mal acquises.

Il n'est pas rare, en effet, de voir arriver chez le Bey une nombreuse dé-

(1) Le mot arabe *Cheraa*, dont celui de *Cheryah* est dérivé, signifie proprement *la loi divine, le code religieux;* mais il signifie encore *la loi civile*, et même *la loi criminelle*, parce que l'une et l'autre jurisprudences n'ont pour base que les prescriptions du Koran et de la tradition sacrée. (J. J. M.)

(2) *Voyez* ci-dessus, page 64.

(3) C'est du mot arabe *êl-Qâyd* ou *âl-Qâyd*, que les Espagnols ont formé leur titre d'*Alcade*. (J. J. M.)

putation des habitants d'un district, qui vient solliciter le changement de leur gouverneur : quelque fondement qu'aient leurs réclamations et leurs plaintes, le Bey paraît toujours se refuser à les écouter ; mais, comme il leur importe de ne pas retourner dans leur pays sans avoir réussi dans leurs démarches, qui les exposeraient infailliblement à la vengeance du *Qâyd* accusé par eux, ils insistent de nouveau auprès du prince, et ils viennent ordinairement à bout d'obtenir la destitution demandée, par le présent d'une somme d'argent, qui édifie la conscience du Bey, et fait pencher la balance en leur faveur.

Quoi qu'il en soit, les mécontentements du public envers les *Qâyds* qui gouvernent les divers districts de la Régence sont loin de déplaire au Bey, qui y trouve un triple intérêt : 1° le présent des réclamants dont je viens de parler ; 2° la spoliation du fonctionnaire destitué ; 3° le tribut que lui rapporte la nomination nouvelle ; car ce ne sont guère que des personnages très-riches ou des favoris qui peuvent aspirer à ces sortes d'emplois, et c'est encore par un présent qu'ils doivent acheter du prince leur nomination à la place du gouverneur dépossédé.

Le Bey n'a qu'un seul ministre, qu'on nomme communément *Zou-l-Khâtem*, ou *Sahab-tabaa*, c'est-à-dire *garde du sceau*, parce que c'est lui qui imprime le cachet du Bey sur les ordres qui émanent du prince ; cachet qui remplace dans tout l'Orient la signature sur les actes, usitée en Europe.

Au reste, ce ministre a très-peu de pouvoir, et on doit plutôt le considérer comme un conseiller privé, attaché aux intérêts du Bey, que comme le chef réel d'une vaste administration. Celui qui était en place pendant mon séjour à Tunis était Géorgien d'origine, et avait appartenu primitivement au *Qâyd* de *Sufrah*, l'un des plus riches et des plus puissants dignitaires de la Régence. Ce Géorgien, jeune, bien fait et d'une figure agréable, fut donné par son maître au Bey, qui, en reconnaissance des preuves d'attachement qu'il en reçut, le fit passer promptement par tous les grades de la milice, et l'éleva enfin aux fonctions aussi honorables que lucratives du ministère.

Le Bey envoie quelquefois, auprès des puissances européennes qui bordent les côtes de la Méditerranée et avoisinent ses États, des ambassadeurs (*Éltchys*), qu'il choisit parmi les riches personnages qui l'entourent ; ces ambassades n'ont guère d'autre but que celui de remplir quelques formalités cérémonielles, ou quelquefois de nouvelles négociations commerciales.

Au reste, ces ambassadeurs ne sont bien reçus par le Bey à leur retour qu'autant qu'ils rapportent des présents, offerts à la Régence par les princes à la cour desquels ils ont été envoyés ; car c'est là ordinairement tout le résultat que le Bey attend de leur mission diplomatique : ils doivent de plus se garder de s'entretenir avec les Tunisiens des États dans lesquels ils ont séjourné, et surtout de se permettre aucunes réflexions comparatives soit en bien soit en mal, entre les princes européens et le Bey de Tunis.

En effet, pour plaire à ce prince, une qualité importante est surtout une discrétion à toute épreuve : et si un envoyé manquait à cette obligation, s'il parlait de la magnificence d'un pays ou d'un gouvernement, qu'il aurait observée pendant son ambassade ; s'il osait surtout en comparer l'étendue, la richesse, la culture, la force militaire ou maritime avec celles de la Régence, ses assertions risqueraient d'être tournées en contes ridicules par les courtisans du Bey, si même il n'était pas accusé d'être devenu un mauvais Musulman et le partisan des Chrétiens, pour lesquels la population mauresque tout entière professe un mépris souverain, et une prompte disgrâce ne manquerait pas de payer l'imprudence de l'ex-ambassadeur indiscret.

L'anecdote suivante, que je puis d'autant mieux citer que je la garantis comme m'étant personnelle, fournira au lecteur un double exemple et du mépris général des Maures pour les Chrétiens, et de la discrétion sévèrement imposée par le Bey à tous les sujets de la Régence, pour tout ce qui a rapport aux affaires des puissances européennes.

Lorsque je me rendais au palais du Bey pour mon service auprès de lui, j'entrais ordinairement par la porte principale, et, parfaitement connu des portiers, jamais la moindre difficulté

n'avait arrêté mon passage. Un jour pourtant, revenant d'un des quartiers intérieurs de la ville, où mes affaires m'avaient conduit, je voulus, pour abréger ma route et m'éviter un long circuit, passer par une petite porte latérale qui devait me faire entrer directement et sans détour dans la partie du palais où m'appelait mon service; mais le Maure chargé de la garde de cette petite porte, ne me reconnaissant pas, ou plutôt affectant de me méconnaître, me refusa l'entrée, et même me repoussa avec quelque brutalité.

Il s'éleva dès lors une rixe entre nous deux. « Je suis musulman, s'écriait le « Maure, et nuls autres que des Musul- « mans ne passeront par cette porte. » Puis il répétait avec arrogance : « Je suis « au service du noble Bey de Tunis. — « Et moi aussi, répondais-je, je suis « maintenant au service de ton Bey; « mais, de plus, je suis Français, et je « n'ai pas cessé d'être au service de Bo- « naparte, le vainqueur de l'Egypte, le « grand empereur des Français, l'ami et « le protecteur de ton noble maître. »

A cette réplique, la fureur du Maure ne connut plus de bornes : « Un « chien de Chrétien, hurla-t-il, oserait-il « se dire l'ami, le protecteur d'un magna- « nime prince musulman; non, non, « *Allah* n'a pas permis cet outrage à sa « sainte religion! Tu mens, *Roumy* (1)! « Et qu'est-ce, après tout, qu'un *Bona- « parte* auprès du trône sublime de « notre Bey? Qu'est-ce que le pays des « Français, auprès de notre belle Ré- « gence? Je l'ai vu, leur pays, dans une « des courses auxquelles j'ai pris part, « je suis descendu sur les côtes de la « Corse; notre île de *Kerkanah*, ce lieu « terrible de châtiment et de déporta- « tion, est un vrai paradis auprès des ri- « vages désolés de la France. »

Je ne sais si le bruit de nos voix, dont la dispute élevait de plus en plus le ton, parvint par hasard jusqu'aux oreilles du prince, ou si quelqu'un des témoins de cette rixe s'était hâté de lui en faire officieusement le rapport : toujours est-il que le Maure et moi nous reçûmes l'ordre de nous rendre devant lui.

Je racontai le sujet et les détails de la querelle; le Maure, tout fier d'avoir défendu l'honneur de son prince et de son pays, répéta lui-même les sarcasmes qu'il s'était permis contre la France et son Empereur : il comptait par là assurer le gain de sa cause; il se trompait : son indiscrète apologie du Bey et de la Régence, au détriment de Bonaparte et de la France, n'obtint d'autre récompense que cent coups de bastonnade, administrés sur-le-champ devant moi, puis l'envoi aux galères pour six années : j'ajouterai que depuis cette scène le Bey sembla me traiter avec plus de bienveillance encore qu'auparavant; et il est inutile de dire que le passage par aucune des portes ne me fut plus refusé.

La conduite du Bey de Tunis dans cette circonstance semble prouver qu'en effet il est loin de partager les préjugés de ses sujets à l'égard des Européens; mais, quelle que soit l'opinion réelle de ce prince sur les Chrétiens, il est néanmoins constant qu'il en a toujours un assez grand nombre à son service, et qu'il se plaît à leur accorder sa confiance, beaucoup plus qu'aux Turks eux-mêmes et surtout qu'aux Maures naturels du pays.

Le service intérieur des appartements du palais est fait par six jeunes garçons italiens, qui ont été enlevés il y a quelques années par quelques corsaires sur les côtes de la Toscane et de la Sicile, avec lesquels la Régence de Tunis était alors dans un état d'hostilité permanent, état qui depuis n'a cessé que grâce à l'intercession française.

Ces jeunes gens, bien faits, d'une taille élégante et d'une physionomie agréable, remplissent auprès du Bey les fonctions de valets de chambre et de pages. Son premier favori, qui est Napolitain, le sert depuis dix-sept ans; il a même amassé dans ce service une petite fortune, qui suffirait pour le faire vivre en Europe dans une honorable aisance; mais la possession de ces richesses lui est entièrement inutile, parce que le Bey refuse obstinément de lui rendre sa liberté.

Tout le *Bardo* était, il y a peu de temps encore, presque entièrement peu-

(1) On donne en langue barbaresque aux Chrétiens et aux Européens en général ce titre, qui signifie proprement *Grec, sujet de la Porte Ottomane dans la Romélie.*

(J. J. M.)

plé d'esclaves européens, attachés soit à la maison du Bey, soit à celles de ses parents. La garde du palais est entièrement composée de renégats, sur la fidélité desquels le Bey se repose, malgré la modicité de la solde qui leur est allouée et la rareté des gratifications qu'ils peuvent espérer.

Le Bey est, en effet, généralement partisan de l'économie. Ses libéralités ne sont presque jamais des dons pécuniaires; et s'il veut récompenser quelqu'un particulièrement, cette faveur consiste ordinairement en une licence (*tezkeréh*) ou un privilége qu'il lui concède. Ces priviléges ou licences sont des permissions d'embarquer ou de débarquer des marchandises, dont la quantité et la qualité sont spécifiées, et qui deviennent par là exemptes du régime de la douane. Au reste, ces licences se transmettent et se négocient par des transports et des endossements, absolument comme des lettres de change.

Lorsque le Bey sort de la ville, ou même du palais, son frère et ses deux cousins doivent indispensablement, d'après un ancien usage, le suivre, et ne pas cesser de l'accompagner : cet usage paraît n'avoir d'autre origine que la crainte d'une tentative de leur part pour s'emparer de l'autorité par quelque coup de main, que favoriserait, pendant un moment d'absence, la suspension d'une surveillance incessante et immédiate.

Dans ses moments de loisir, le Bey s'entretient volontiers avec quelques-uns de ses courtisans, ou admet auprès de lui quelques bouffons, qui par leurs jeux et leurs plaisanteries font leurs efforts pour l'égayer : un de ceux qui depuis quelque temps s'était livré à cette espèce de profession, et qui recevait quelquefois du prince une douzaine de sequins, ayant pensé que ses lazzis n'étaient pas suffisamment récompensés, imagina un tour d'adresse assez spirituel pour accroître ses bénéfices.

Un jour que le Bey, satisfait d'une de ses plaisanteries, lui avait présenté quelque argent, le bouffon pria très-humblement le prince de ne plus lui en donner à l'avenir : « Que votre Altesse, ajouta-« t-il, daigne, en remplacement de toute « gratification pécuniaire, m'accorder « une faveur légère qui ne coûtera rien à « son trésor : qu'elle daigne seulement « m'appeler, lorsqu'elle sera dans sa « salle d'audience, pour me dire à l'o-« reille et en souriant quelques paroles « insignifiantes. »

Le Bey consentit facilement à ce genre singulier de libéralité; et le bouffon, lorsque le Bey lui parlait ainsi d'une manière gracieuse en public, ne manquait pas de répondre au prince d'un air de confiance et en souriant lui-même, comme s'il eût reçu des confidences intimes : bientôt cette condescendance du prince pour son bouffon fut remarquée, et à peine eut-on observé la familiarité dont celui-ci semblait être honoré, qu'on se persuada généralement de sa faveur particulière et de son pouvoir sur l'esprit du souverain. Dès lors, ce fut à lui que les solliciteurs s'adressèrent; dès lors chaque jour de riches présents lui étaient adressés par ceux qui croyaient avoir besoin de ses bons offices. Le Bey lui demanda un jour si sa bourse n'était pas trop vide depuis que les gratifications éventuelles avaient cessé : « O mon prince, répondit-il, elle « n'a jamais été plus pleine que depuis « que vous n'y mettez plus rien. » On voit donc que la Barbarie a aussi ses *Roquelaures*.

Quoi qu'il en soit, le Bey était autrefois d'une rigidité sans égale envers les gens de son service particulier; il leur défendait de converser entre eux; et dès qu'il s'apercevait que deux de ses esclaves se disaient deux mots à voix basse, il leur faisait payer cette communication interdite par cent ou deux cents coups de bastonnade.

C'est vraisemblablement cette rigueur excessive du Bey qui contribua à déterminer, il y a quelques années, trois de ses mamelouks à concerter contre lui un complot d'assassinat.

Les conspirateurs s'introduisirent après minuit dans la chambre du prince, avec l'intention de lui couper la tête avec leurs yatagans; mais, réveillé en sursaut par cette brusque attaque, le Bey se défendit vigoureusement contre ses assassins; et sa longue barbe ayant empêché le couteau de pénétrer dans sa gorge, il en fut quitte pour deux blessures au visage et une autre très-légère au col. Le ministre, qui couchait dans une cham-

bre adjacente à celle du Bey, accourut au bruit, et en cherchant à défendre son maître il reçut, au milieu de l'obscurité, un coup de poignard dans la poitrine et un coup de pistolet dans la cuisse: l'un des trois assassins fut coupé en morceaux par les gardes qui vinrent au secours du Bey, et les deux autres, voyant leur attentat manqué, désarmés, et enfermés provisoirement dans une des chambres du palais, s'y tuèrent réciproquement avec leurs pistolets, pour échapper aux cruelles tortures qui les attendaient.

Cet événement avait fait naître différents soupçons sur les chefs présumés de cette conspiration, dont les trois assassins ne semblaient être que les exécuteurs; mais on n'a jamais pu vérifier jusqu'à quel point ces soupçons pouvaient être fondés.

Il se répandit néanmoins un bruit qui assignait à cet attentat une autre cause; on prétendit que, quoique le Bey en fût la victime immédiate, la conspiration était réellement dirigée contre le ministre : on assure que les trois conjurés ayant subi de mauvais traitements de la part de ce haut fonctionnaire, auquel le Bey avait confié la garde particulière de sa personne, ils avaient imaginé ce moyen étrange de le compromettre et de le perdre, en s'évadant, comme ils l'espéraient, après l'exécution de leur crime, et en faisant peser sur le ministre même l'accusation de cet assassinat.

Quoi qu'il en soit de ces deux versions différentes, on assure que cet attentat a rendu le Bey beaucoup plus circonspect, plus modéré et plus indulgent surtout avec les gens attachés à son service; et on ajoute que le ministre lui-même, dont la sévérité excessive avait jusque alors approché de la barbarie, une fois guéri de ses blessures, s'est empressé de suivre l'exemple d'indulgence et de mansuétude que lui donnait son maître.

Le Bey est d'une haute taille, bien fait, bien proportionné dans sa stature, et peut, à juste titre, être considéré comme un des plus beaux hommes de Tunis : sa physionomie porte le caractère de la finesse et de la perspicacité : il a beaucoup d'esprit naturel; et si l'on considère l'éducation bornée qu'il a reçue, on sera étonné de reconnaître en lui un jugement aussi sagace et aussi éclairé.

Il parle, lit, et écrit facilement l'arabe et le turk; la langue franque, c'est-à-dire cet italien ou provençal corrompu qu'on parle dans le Levant, lui est également familière : il avait même voulu essayer d'apprendre à lire et à écrire l'italien pur-toscan; mais les chefs de la religion l'ont détourné de cette étude, qu'ils prétendaient être indigne d'un prince musulman.

Une longue expérience jointe à sa sagacité naturelle lui ont donné une facilité surprenante pour deviner et apprécier le caractère et les qualités de ceux qui l'approchent : dans la discussion d'une affaire, sa manière de raisonner est précise, concise et pressante : il saisit avec promptitude et habileté le point essentiel d'une question, et en juge avec autant de pénétration que de sagesse : la dissimulation est surtout son talent principal, et lorsque l'occasion le demande il joue son rôle avec un air naturel dont un comédien consommé lui envierait l'expression factice.

Si dans l'art de gouverner il ne possède pas à un degré éminent les qualités qu'on regarde comme devant être propres aux grands hommes d'État en Europe, s'il paraît étranger aux nobles idées qui caractérisent un génie supérieur, il faut considérer que c'est un souverain barbaresque, ignorant les principes qui gouvernent les nations civilisées; mais, sans s'arrêter à ce parallèle, il faut avouer qu'il administre avec une habileté suffisante pour son pays, qu'il tient d'une main ferme les rênes de son gouvernement, et qu'il a su contenir par sa prudence non-seulement les velléités hostiles des Algériens, ennemis nés de Tunis, mais encore les intrigues intérieures et les troubles civils, qui pourraient compromettre la sûreté de l'État.

La Régence n'a jamais joui d'une tranquillité plus complète et d'une situation plus florissante que sous le règne de *Hamoudah-Pachâ;* jamais les sujets tunisiens n'ont joui de plus d'indépendance et de sécurité à l'égard de leurs ennemis extérieurs; les troupes établies sur le pied actuel sont mieux payées qu'elles ne l'ont été sous le règne d'aucun de ses prédécesseurs ; et quoiqu'on doive les

considérer plutôt comme une bande de pillards que comme une armée régulière, elles suffisent à la défense au dehors, dans les rapports actuels de la Régence avec ses voisins, et à l'intérieur au maintien du bon ordre, à la police telle quelle, et à la perception des impôts.

Depuis que *Hamoudah-Pachâ* occupe le trône de Tunis, il ne s'est formé contre lui aucune conspiration véritable pour l'en arracher ; car on ne peut donner le nom de conspiration à l'échauffourée dont le guet-apens fortuit et improvisé mit ses jours en danger, mais qui n'eut aucune portée politique (1).

Le défaut principal qu'on puisse reprocher au Bey est son avarice et sa cupidité, fruit de ses fausses maximes sur la manière dont les hommes doivent être gouvernés : cette avidité le porte à opprimer ses sujets et particulièrement à ruiner le commerce tunisien en se livrant pour son propre compte à des spéculations commerciales dont aucun négociant particulier n'est en état de soutenir la concurrence.

Un autre défaut que *Hamoudah-Pachâ* avait manifesté dans sa jeunesse, mais dont il s'est corrigé depuis, c'est le penchant à l'ivrognerie; malgré l'interdiction portée contre le vin par la loi musulmane, ce prince en buvait avec un tel excès, que souvent son ivresse associait à ses orgies ses courtisans, ses officiers, jusqu'à de simples soldats et ses esclaves eux-mêmes.

Un jour qu'à cet état d'abrutissement et de déraison il joignit un accès de colère furieuse, il avait ordonné à son ministre un assez grand nombre d'exécutions capitales contre des tapageurs dont le seul crime était d'avoir imité leur souverain dans ses excès bachiques ; la réflexion fit naître le repentir dans l'esprit du prince lorsqu'il sortit de son ivresse; heureusement que son prudent ministre avait osé prendre sur sa responsabilité un sursis à l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Au reste, le repentir du Bey porta d'excellents fruits. Depuis ce temps ce prince renonça entièrement à l'ivresse, et même à l'usage du vin ; et on remarque généralement que sa sévérité se signale d'une manière particulière contre l'ivrognerie et contre les délits qu'elle entraîne après elle.

Hamoudah-Pachâ a plusieurs femmes; mais il passe peu de temps dans son *hârem :* il y a quelques années on lui amena une très-jeune esclave, dont la beauté singulière fit sur son cœur une vive impression. Cet enfant n'avait que huit ans, et le Bey confia à un de ses renégats, dont il connaissait les talents et la fidélité, l'éducation de la future odalisque; mais une fièvre maligne, qui causa de grands ravages sur la ville entière, moissonna peu de temps après cette jeune plante avant que son âge eût permis sa transplantation dans le palais du prince : vivement touché de cette perte, le Bey paraît avoir entièrement renoncé aux plaisirs du *hârem.*

Tous ses enfants étant morts en bas âge et n'en ayant plus pour succéder à son trône, *Hamoudah-Pachâ* vit sur le pied le plus amical avec ses cousins, qui sont ses héritiers naturels, ainsi qu'avec son frère et ses neveux, qui habitent continuellement le *Bardo.* Ses neveux, ayant avec eux leurs femmes et leurs enfants, accompagnent leur oncle toutes les fois qu'il sort, et prennent part à tous ses plaisirs. On ignore encore quel est celui de ces jeunes princes qu'il choisira pour son successeur ; ils sont au nombre de quatre, dont deux du côté de son frère, deux du côté de sa sœur, tous à peu près de même âge, et quoique lorsque je résidais à Tunis aucun d'eux n'eût encore atteint la majorité, ils étaient tous déjà mariés et avaient des enfants.

L'opinion générale désignait alors l'aîné des fils du frère du Bey comme devant un jour succéder à son oncle ; il m'a paru à cette époque être un jeune homme d'un naturel assez doux, mais dont le caractère et l'esprit ne manifestaient aucunes qualités supérieures. Au reste, quoique le plus âgé de ces princes ait montré quelque prudence dans sa conduite, aucun d'eux ne paraissait devoir hériter du mérite et des qualités personnelles de leur oncle (2).

(1) *Voyez* ci-dessus, page 69.

(2) *Hamoudah-Pâchâ* a eu pour successeur son frère *Othmân,* qui trois mois après fut remplacé par son cousin *Mahmoud,* l'un des fils de *Mohamed-Bey,* écartés du trône par *Aly-Bey.* (J. J. M.)

CHAPITRE X.

Forces militaires de la Régence; — troupes de terre; — recrutement; — soldats turks; — soldats maures; — troupes arabes auxiliaires; — guerres; — tournées fiscales et militaires; — violences commises par les soldats turks; — forces maritimes; — pusillanimité de quelques États Européens envers la Régence.

L'entretien des forces militaires est une des plus grandes dépenses auxquelles sont nécessairement assujetties les Puissances européennes; il n'en est pas ainsi à l'égard de la Régence de Tunis, et tout concourt à rendre pour le trésor du Bey cette charge très-modérée.

Les principales causes de cette économie sont l'esprit parcimonieux qui règle en général toutes les parties du gouvernement, la position territoriale du pays, la facilité de contenir les populations, et surtout la conduite habituelle des Puissances qui peuvent être en guerre avec la Régence.

En effet, il ne s'agit pas à Tunis de rassembler, pour la défense du territoire, et de tenir continuellement sur pied une masse considérable d'hommes régulièrement enrégimentés, de les diviser en bataillons, en compagnies, en escouades, pelotons, hiérarchiquement coordonnés, sous des chefs permanents et convenablement instruits; bien moins encore de les discipliner, de leur enseigner les exercices, les évolutions et la tactique militaire, d'assurer l'exactitude de leur solde et de leur nourriture, de les habiller d'une manière réglée et uniforme, afin d'avoir ainsi à chaque instant sous la main un corps d'armée prêt à voler au combat, ou à se porter partout où pourrait l'appeler la répression de quelque désordre.

On n'a, au contraire, dans ce que l'on peut appeler l'organisation militaire de la Régence, d'autre but que celui de se procurer, à certaines époques de l'année, la disponibilité du petit nombre de soldats strictement nécessaire pour assurer au souverain, dans chaque arrondissement, la rentrée des revenus publics; et l'on sera, sans doute, bien surpris d'apprendre qu'un prince qui est le maître absolu d'un pays aussi étendu que la Régence de Tunis n'ait à sa solde habituelle que tout au plus neuf à dix mille hommes de troupes, réparties dans tout le territoire.

Les trois quarts au moins des milices qui sont à la solde habituelle du Bey sont formées de corps de cavalerie, le service de l'infanterie étant en général méprisé chez les peuples barbaresques, et aucun corps d'artilleurs n'y est attaché, les canons que possède la Régence n'y étant employés qu'à la défense des forts et à l'armement des vaisseaux.

Le tiers environ de ces forces militaires si peu redoutables est composé de soldats turks asiatiques, qui passent pour être plus courageux que les Maures, et que le Bey recrute dans le Levant d'où il les fait venir, par petits corps détachés, sous la conduite de chefs de la même nation.

Si l'on devait juger cette classe d'hommes, ainsi ramassée, d'après tout ce que j'ai pu en voir pendant mon séjour dans la Régence, il est certain qu'on ne saurait la considérer en général que comme une vile canaille, indigne du nom de soldat, redoutée des habitants des campagnes, mais méprisée de ceux des villes; et j'ajouterai que le Bey lui-même est bien loin de leur accorder la moindre confiance: plus j'ai vu ces bandes grossières et ignorantes, et plus je me suis convaincu qu'elles étaient absolument semblables à celles qui, poussées contre l'Égypte du fond de l'Asie Mineure, sont venues, à plusieurs reprises, essayer de nous arracher notre conquête, mais dont les victoires d'Aboukir, de Damiette et d'Héliopolis, ont si sévèrement châtié les tentatives téméraires.

Je dois avouer que les soldats orientaux ne manquent pas d'un certain courage, surtout lorsqu'ils s'aperçoivent que leur ennemi leur est inférieur en force, ou lorsqu'ils le voient prendre la fuite; on peut même leur accorder quelque bravoure individuelle dans un combat d'homme à homme. Mais d'après toutes les observations que j'ai été à portée de faire sur les hommes dont se composent ces milices, j'ai dû me persuader qu'ils ne seraient pas moins poltrons que les milices ottomanes qui nous attaquèrent en Égypte, s'ils étaient obligés de marcher à la rencontre de

troupes disciplinées et connaissant la tactique militaire des Européens.

Toutes leurs connaissances dans l'art de la guerre se bornent à manier un sabre avec quelque dextérité, à charger un fusil avec la plus grande lenteur, et à le tirer sans ensemble et de la manière la plus irrégulière; n'attendez pas d'eux des feux de peloton, ou des feux de file; tout se borne dans leurs attaques à des coups de fusil ou de pistolet, tirés isolément, et suivant la fantaisie de chacun d'eux. Ils évitent surtout autant que possible de s'exposer aux chances d'une attaque générale ; cependant l'appât du butin les engage quelquefois à se jeter dans les plus grands dangers : ces attaques partielles sont toujours exécutées au milieu de hurlements semblables à ceux des bêtes féroces, et elles ne sont nullement coordonnées ni même dirigées par des chefs, car je ne crois pas qu'il y ait au monde des soldats plus insubordonnés que ceux-ci.

En dépit de l'interdiction du vin et des liqueurs fortes portée par les lois musulmanes, ils passent leur vie dans une ivresse presque continuelle, et on les rencontre fréquemment, ainsi privés de raison, parcourant par bandes les rues de la ville, leur khandjâr nu à la main, épouvantant les passants, et se livrant surtout aux plus grandes violences contre les juifs et contre les chrétiens ; au reste, quoique leur insolence soit moins turbulente lorsque, par hasard, ils se trouvent hors de cet état presque habituel d'ivresse, néanmoins la rencontre de ces troupes désordonnées fait toujours craindre quelque insulte aux habitants paisibles qui se trouvent sur leur passage.

L'Européen qui, dans les rues, ne leur céderait pas la droite s'exposerait indubitablement à quelque mauvais traitement; car leur orgueil leur fait croire qu'ils seraient déshonorés s'ils cédaient la droite à un infidèle. Les scènes de cette nature, qui se multiplient chaque jour, restent presque toujours impunies, quoiqu'elles ne soient pas ignorées du Bey, qui feint ordinairement de ne pas en avoir eu connaissance : si, d'ailleurs, il voulait châtier cette soldatesque effrénée pour chacune des insultes qu'elle se permet envers les chrétiens ou les juifs, il risquerait de la dégoûter de son service, et de passer pour un mauvais musulman.

Quoique les milices tunisiennes ne portent pas d'uniforme, comme nos troupes d'Europe, il n'est pas cependant difficile de reconnaître les soldats turks dont elles sont composées, au costume lévantin qu'ils ont conservé, à leur physionomie toute différente de celle des Maures, et particulièrement aux armes dont ils sont pour ainsi dire bardés : ces armes consistent au moins en deux ou quatre pistolets fort longs, en un large poignard et un yatagan, qu'ils portent à la ceinture, et souvent en une carabine de fort calibre, jetée en bandoulière derrière leurs épaules, avec la poire à poudre et la petite giberne bien garnie de cartouches.

Les deux autres tiers des forces militaires de terre se composent de Maures : cette classe de soldats est moins considérée que les milices turkes; on les croit moins courageux et moins bons soldats, peut-être parce qu'ils sont moins insolents et qu'on est moins exposé à leurs violences.

L'expérience a prouvé que ce petit nombre de troupes est plus que suffisant pour maintenir l'ordre dans le pays, tant que la Régence est en état de paix; mais toutes les fois que le Bey s'est trouvé engagé dans quelque guerre, soit avec le Pacha de Tripoli, soit avec les Beys d'Alger ou de Constantine, il a été forcé de réunir une force militaire plus imposante, et il peut, dans de telles circonstances, rassembler sous ses drapeaux une armée de quarante à cinquante mille combattants. Voici la manière dont il s'y prend alors pour se la procurer. Après avoir réuni tous les corps d'armées qu'il tient à sa solde, il fait parvenir à toutes les tribus des Arabes Bédouins un appel général, les invitant à venir dans ces conjonctures au secours de la Régence, offrant à ces auxiliaires l'appât qui peut le plus les tenter, l'espoir d'un riche butin et du pillage des camps ennemis.

Alors, d'après un ancien usage universellement établi, chaque tribu s'empresse de lui fournir un certain nombre de combattants, conduits par des

chefs choisis dans chacune de ces peuplades errantes. Jamais les tribus arabes ne manquent à cet appel, attirées par l'espoir du butin à faire, non-seulement sur leurs ennemis, mais encore sur les sujets même de la Régence dont elles traversent le pays : en se rendant au rendez-vous désigné par le Bey, les Bédouins portent avec eux leurs armes et leurs bagages, comme tentes, munitions de bouche et de guerre, et en général tout ce qui est nécessaire pour leur campement ; et même, ce qui paraîtra sans doute singulier, ils amènent aussi à leur suite leurs familles entières, leurs chameaux et leurs troupeaux de toute espèce.

Chaque tribu marche isolément, et établit son camp à part, sous le commandement de son chef respectif. Il n'y a pas parmi ces combattants de piétons, tous sont à cheval et généralement bons cavaliers. Les chevaux qu'ils montent maintenant n'ont plus rien de commun avec la race primitive des chevaux autrefois si renommés des Carthaginois et des Numides; et il est très-rare de trouver chez eux un cheval remarquable par sa beauté. Cependant, quoique le défaut de soins ait fait dégénérer à ce point l'espèce chevaline, on y rencontre encore quelquefois de bons coursiers, qui réunissent des qualités précieuses, malgré leur maigreur rebutante et leur mauvaise mine.

La manière de se battre habituelle aux Bédouins est presque toujours d'homme à homme; mais dès qu'il en est tombé une cinquantaine sur le champ de bataille, la tribu qui les a perdus regarde, pour cette fois, la victoire comme décidée contre elle : il arrive même fréquemment, après une affaire qui a eu de tels résultats, que les deux partis se réconcilient, et chacun d'eux, mettant isolément fin aux hostilités générales, s'en retourne sur ses pas, et rentre paisiblement dans son pays.

Voilà en quoi consiste la guerre chez ces peuples, qui se croient les plus braves du monde. Les Européens ne se trouveraient-ils pas heureux si leurs chefs ne faisaient la guerre que d'après un pareil système, et évitaient ainsi à l'État les dépenses énormes qu'entraînent les hostilités prolongées, comme aussi aux populations les torrents de sang que coûtent les grandes batailles ?

Depuis un temps immémorial, les Beys de Tunis et les gouverneurs qui les ont précédés dans ces contrées sont dans l'usage de faire marcher, deux fois par an, dans les divers districts de la Régence plusieurs colonnes mobiles de troupes pour faire opérer la rentrée des contributions; la plus considérable de ces colonnes est la division turke, forte d'environ deux mille hommes : son départ est annoncé huit jours à l'avance, d'après un ancien usage, par les salves de toute l'artillerie des différents forts.

Pendant les deux journées qui précèdent immédiatement celle dans laquelle l'expédition quitte Tunis, la consternation et la terreur règnent dans toute la ville : les chrétiens, les juifs, et même beaucoup de maures, n'osent sortir de chez eux, dans la crainte d'être insultés, volés et maltraités, par ces soldats indisciplinés, presque toujours alors livrés à une ivresse furieuse, qui, le poignard nu, ou le pistolet au poing, exigent impérativement de l'argent de ceux qu'ils rencontrent dans les rues, ou même leur enlèvent de force leurs habillements, de manière à les laisser souvent entièrement nus sur la voie publique.

Il n'est pas rare d'apprendre que quelques malheureux passants ont été grièvement blessés, ou même massacrés, dans ces scènes d'un désordre qui ne fait que s'accroître la veille et le jour même du départ.

Ce dernier jour surtout la ville entière semble être une place prise d'assaut, tant retentissent de toutes parts les coups de pistolet et de fusil, que ne cessent de tirer les soldats; de telle sorte qu'on croirait se trouver sous des feux de file, dans une bataille rangée. Ce jour-là aussi la violence des soldats turks est tellement parvenue à son comble, que l'on a des exemples de maisons d'habitants envahies, pillées et même incendiées par ces forcenés.

En vain porterait-on des plaintes au Bey contre ces excès : à ceux qui ont été maltraités dans les rues il répond qu'ils ont mérité leur malheureux sort, par leur imprudence à s'y exposer dans une pareille circonstance : à ceux dont les maisons ont été pillées, il demande

les noms des pillards, qu'on ne retrouve jamais. Ainsi les malfaiteurs sont assurés de l'impunité, et les victimes n'ont d'autre ressource que leur résignation et leurs prières au ciel pour réclamer vengeance.

Un négociant de Raguse établi à Tunis avait vu ainsi sa maison saccagée, et ses deux filles, à peine nubiles, enlevées par les soldats turks; il réclama avec les plus vivres instances, et demanda justice aux autorités compétentes: après bien des démarches, tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on lui rendit sa fille aînée; mais la malheureuse, victime de la brutalité de son ravisseur, était enceinte: quant à la plus jeune des deux jeunes filles, malgré toutes les recherches et les réclamations du père, elle ne put jamais être retrouvée, et l'on ignorait encore son sort pendant mon séjour à Tunis.

Au reste, quelque temps après ce fatal événement, on trouva dans une rue écartée de Tunis le cadavre d'un soldat turk poignardé, et l'on présuma parmi les Européens, mais sans oser le dire trop publiquement, que ce meurtre n'était autre chose que la *Vendetta* du père outragé: heureusement il ne se trouva pas le moindre indice qui pût appeler sur lui, de la part des autorités tunisiennes, un soupçon qu'il aurait indubitablement payé de sa tête.

La colonne turke emploie environ deux mois dans sa tournée, qu'elle pousse jusqu'au *Beled-êl-Djerid*; elle est toujours commandée par un chef reconnu pour exercer avec sévérité ses fonctions d'exacteur; au reste, partout sur le passage de la colonne, se renouvellent les mêmes violences et les mêmes avanies qui ont signalé son départ de la ville, et je m'engagerais dans un trop long récit si je voulais raconter tous les détails que j'ai appris, à ce sujet, de mon compatriote et ami *Zehler*, natif de Strasbourg, qui pendant un assez grand nombre d'années a suivi ces expéditions en qualité de médecin et de chirurgien du corps expéditionnaire.

Les colonnes mobiles composées de troupes maures ne font à leur départ aucun bruit dans la ville, et n'y occasionnent aucun désordre; et l'on peut dire que généralement on ne s'aperçoit pas plus de leur départ que de leur retour.

Au reste, lorsqu'elles reviennent de leur expédition les colonnes turkes sont beaucoup plus tranquilles; et si les soldats qui les composent voulaient à leur retour se livrer aux mêmes excès qui ont marqué leur départ, le Bey, qui craignait alors d'affaiblir leur zèle et de décourager leur dévouement par sa sévérité, le but de leur tournée étant rempli suivant ses désirs, se garderait bien de se montrer aussi indulgent envers eux.

Au surplus, je dois rendre au Bey cette justice, qu'à l'époque où j'ai quitté la Régence il paraissait avoir compris la nécessité d'une répression sérieuse pour ces excès, et d'une réforme fondamentale dans son système d'organisation militaire. Il paraissait avoir renoncé à ces enrôlements, qui ne recrutaient dans l'Asie Mineure que la lie de la canaille et le rebut des populations, vagabonds tarés, capables de tout hors du bien, et menaçant quelquefois de devenir plus dangereux pour leurs maîtres, que ceux contre lesquels leur force devait être employée: des enrôlements réguliers devaient avoir lieu, surtout dans les îles grecques de l'Archipel, dont les naturels, bien autrement civilisés que les bandits asiatiques, étaient susceptibles à la fois de fidélité, d'ordre, d'instruction et de discipline (1).

Lorsqu'une Puissance européenne se trouve en état de guerre avec quelques-uns des États barbaresques, en entendant raconter le nombre considérable de prises capturées par les vaisseaux des corsaires africains, et les vexations que font subir leurs armements aux bâtiments marchands, même des nations alliées, on est porté à croire que chacun de ces États a réellement une force maritime considérable.

Il n'en est pas cependant ainsi. Parmi les Puissances de la côte barbaresque, le Bey de Tunis n'est ni le plus fort ni le plus faible sur mer: il n'a pas tant de voiles qu'en pouvait armer le Dey

(1) Ces projets salutaires ont été réalisés par *Hamoudah-Pachâ* et les Beys ses successeurs; bien plus, des officiers français ont été appelés à Tunis pour introduire parmi les troupes nouvelles de la Régence l'organisation régulière et la discipline européenne.
(J. J. M.)

d'Alger, mais il en a plus que le Pacha de Tripoli; et cependant toutes ces forces, jointes à celles que pourraient offrir les côtes de Maroc, sont loin d'équivaloir à celles que pourraient réunir les marines européennes des côtes du nord de la Méditerranée, et même sans y comprendre les armements de la marine française.

Il n'y a pas bien longtemps que toutes les Puissances barbaresques étaient en même temps en guerre contre la France: cette circonstance me portait à croire qu'à mon arrivée à Tunis j'y trouverais des indices non équivoques des forts armements que cette guerre avait dû nécessiter, et que sa rade ou ses ports m'offriraient encore une escadre plus ou moins considérable; et cependant, à mon grand étonnement, je n'ai vu dans la rade de Tunis, que quelques mauvais chebecks désarmés, quelques petites pinques ou tartanes, quelques felouques et un petit nombre de chaloupes canonnières.

J'appris cependant que la plupart des bâtiments tunisiens étaient stationnés pendant l'hiver à *Porto-Farina,* et je dus rester ainsi dans l'incertitude sur la véritable force maritime de Tunis, jusqu'au moment où ces bâtiments vinrent se réunir dans la rade devant la *Goulette,* pour de là se mettre en course et se livrer à différentes excursions; mais on peut s'imaginer combien plus grande encore fut ma surprise en voyant que cette escadre, si vantée d'avance, n'était composée en totalité que de seize voiles; savoir: une seule frégate, deux gros chebecks, quelques bricks et corvettes, et quelques petites pinques à peine armées, qui avaient été prises sur les Napolitains.

Si à cette marine de l'État on ajoute vingt-quatre petits corsaires appartenant à des particuliers, montés par quelques mauvais marins, et encombrés par autant de soldats qu'il est possible d'y en entasser, on aura une idée complète de la force maritime de la Régence.

Du reste, la plus profonde misère règne à bord de cette dernière classe d'armement; aucun des besoins de la navigation n'y est prévu: ni les provisions de vivres de l'équipage, ni les matériaux pour le radoub et les réparations des avaries éventuelles. Une flottille de ce genre va chaque année en course; mais elle ne quitte la rade qu'au mois de mai, et y rentre tout entière en septembre, ou, au plus tard, en octobre, pour se mettre à l'abri du mauvais temps jusqu'à l'année suivante.

Pendant même le temps que dure la course, il n'est pas rare de voir, de six semaines en six semaines, quelques-uns de ces bâtiments rentrer, pour se ravitailler, ou prendre de nouveaux vivres et de nouvelles provisions de guerre.

Dès le moment que l'escadre tunisienne s'est réunie dans la rade, aucun bâtiment étranger à l'armement, quelle que soit la nation à laquelle il appartienne, ne peut mettre à la voile avant le départ de la flottille; et cette mesure, qui peut être de quelque utilité pour la marine du Bey, n'est souvent que trop préjudiciable aux intérêts des commerçants et des navigateurs.

Au reste, les armateurs tunisiens sont loin de faire de la course le but spécial et unique de leurs spéculations maritimes, et n'ont jamais imité, sous ce rapport, leurs voisins les Algériens, puisqu'ils ne s'y livrent qu'en cas de guerre, et à l'égard des Puissances qui leur sont hostiles, respectant scrupuleusement les bâtiments des alliés et des neutres. Ce scrupule n'avait jamais arrêté les Algériens, qui trouvaient toujours des prétextes pour faire des prises, même sur les sujets des Puissances dont ils recevaient des contributions annuelles.

Dans le courant de chaque été on voyait arriver à Tunis plusieurs corsaires algériens, qui, quoique sur le territoire d'une Régence indépendante de la leur, se permettaient de commander en maîtres dans la rade, comme s'ils eussent été chez eux; leur exigence et leur insolence étaient telles, qu'ils imposaient aux capitaines des bâtiments qui s'y trouvaient à l'ancre l'obligation d'envoyer leurs chaloupes pour les aider à faire de l'eau; et si quelque vaisseau s'y refusait, les Algériens n'hésitaient pas à l'y forcer, en le criblant de leurs boulets, ou en montant à bord et maltraitant l'équipage d'une manière véritablement intolérable.

Les navires français eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de ces insolentes vexations, qui cependant, il faut l'avouer, tombaient de préférence sur les marines sarde, napolitaine, toscane, génoise et même espagnole. Plusieurs capitaines ont

été battus cruellement, et des gens de leurs équipages, enlevés par les Algériens contre toute espèce de droit, ne leur ont été rendus qu'après le payement d'une forte indemnité pour leur rançon. C'était en vain que des excès aussi criants parvenaient à la connaissance du Bey et des consuls européens; ni le Bey ni les consuls n'osaient faire la moindre démarche pour réprimer des désordres qui outrageaient à la fois et le pavillon violé et les droits du territoire de la Régence.

D'après le tableau que je viens de tracer des forces de terre et de mer que possède le Bey de Tunis il est aisé de concevoir que ce prince est bien loin d'être assez puissant pour inspirer la moindre crainte à un État quelconque de l'Europe ; et cependant, durant mon séjour à Tunis, j'ai vu la Régence oser menacer l'Espagne d'une déclaration de guerre, malgré l'infériorité si évidente de ses forces contre celles de la marine espagnole.

Il est vrai que de la manière dont on a fait jusqu'à présent la guerre aux Puissances barbaresques, celles-ci ne peuvent que gagner aux hostilités, et la perte devait toujours être considérable pour les États européens qui ont une marine marchande; car, tandis qu'on coule bas quelque petit corsaire tunisien, dont la valeur est insignifiante, leur flottille prend ailleurs un grand nombre de navires marchands, dont la riche valeur les dédommage amplement de ces pertes.

Tant qu'on ne fera la guerre aux Barbaresques que par mer, on ne domptera jamais leur orgueil; mais si on débarquait sur leurs côtes seulement vingt mille hommes de nos troupes disciplinées, on verrait bientôt succéder à leur audace la terreur et l'humiliation; on pourrait alors leur dicter des lois, et même extirper peut-être entièrement le fléau de la piraterie (1).

Mais une entreprise de cette nature n'est guère possible qu'à la France; Naples, la Toscane, la Sardaigne, l'Espagne elle-même, par leur faiblesse, les Puissances du Nord, par leur position éloignée, sont forcées d'entretenir la paix avec le Bey, au moyen d'un présent qu'elles s'obligent de lui envoyer tous les trois ans ; et il serait du moins bien à désirer que ces redevances périodiques ne se composassent point d'armes, de munitions de guerre, d'artillerie, de bois de construction, et encore moins de navires construits et équipés ; car il est certain que si le Bey n'avait d'autre moyen de se procurer ces objets, qu'en les achetant à prix d'argent, sa marine se trouverait bientôt dans un dénûment qui la mettrait hors d'état de tenter la moindre opération hostile (2).

Le prince auquel on peut le plus justement reprocher de concourir à l'accroissement de la puissance tunisienne et d'encourager la rapacité des corsaires, est sans contredit le roi de Naples; car on ne peut concevoir avec quelle résignation et quelle indolence il souffre que les pirates lui enlèvent ses vaisseaux, déciment continuellement sa marine marchande, et réduisent en esclavage un nombre considérable de ses sujets, tandis qu'il suffirait d'un seul effort de sa marine militaire, toute faible qu'elle est, pour repousser vigoureusement les vexations continuelles du Bey ; il est même difficile d'attribuer une cause vraisemblable à une pareille conduite, et rien ne peut justifier cette lâcheté ou cette nonchalance.

La marine commerciale napolitaine est tellement intimidée par l'approche du plus petit corsaire barbaresque à l'horizon, que l'équipage se hâte aussitôt de jeter son bâtiment à la côte, et de s'enfuir dans l'intérieur des terres, quels que soient les moyens qu'il ait de se défendre, et même quand sa défense paraîtrait évidemment devoir être supérieure à la force des agresseurs.

Ce qui rend les marins napolitains

(1) Ces lignes étaient écrites par le Docteur *Frank* longtemps avant l'expédition qui a mis Alger en notre pouvoir, expédition qu'il semblait dès lors prévoir et appeler de tous ses vœux.

(J. J. M.)

(2) Il serait plus à désirer encore que les Puissances européennes osassent s'affranchir enfin de ce tribut monstrueux payé par la civilisation à la barbarie, et qu'un refus formel, appuyé de démonstrations vigoureuses, apprît enfin à l'Afrique septentrionale que le bassin de la Méditerranée cesse d'être l'apanage, et pour ainsi dire le domaine féodal, des pirates barbaresques.

aussi pusillanimes, c'est qu'ils sont en général terrifiés par l'exemple de l'infortune de leurs compatriotes qui sont tombés dans l'esclavage, et par la difficulté du rachat, qui leur ôte tout espoir de retour dans leur patrie : cette terreur avilissante paralyse leur force physique et morale, dans le moment même où ils devraient déployer le plus d'énergie et de courage (1).

CHAPITRE XI.

Commerce de la Régence; — exportations, — importations; — relations commerciales de la Régence avec la France et les autres États européens; — négociants français établis à Tunis.

Si on jette les yeux sur une carte du bassin de la Méditerranée, on sera facilement convaincu que les relations commerciales des régions méridionales de l'Europe avec le littoral barbaresque ont dû exister dès la plus haute antiquité, et du moment même où quelque commerce a commencé à s'établir dans chacune de ces diverses contrées. Loin d'être un obstacle aux communications du commerce entre les deux continents, la mer qui les sépare offrait au contraire, aux Européens comme aux Africains, une voie facile et un véhicule assuré pour les denrées et les marchandises, dont leurs besoins réciproques réclamaient le mutuel échange.

(1) Depuis l'époque dont le tableau est tracé par le Docteur *Frank*, et surtout depuis la conquête d'Alger, les armateurs tunisiens ont entièrement renoncé à la course maritime, et bornent leurs opérations à des spéculations commerciales; les redevances annuelles que payaient à la Régence les Puissances trop faibles pour se maintenir en paix avec Tunis ont également cessé, grâce à l'influence de la France; et on assure que depuis quelques années la Régence de Tunis paraît marcher à grands pas dans la voie de la civilisation européenne. Le voyage que le Bey régnant de Tunis est venu faire à Paris doit certainement concourir à accélérer cette marche progressive, dont peut être regardée comme une preuve incontestable une telle pérégrination dans le pays des *infidèles*, si opposée aux préjugés répulsifs enracinés chez les Orientaux.

(J. J. M.)

Placées en face l'une de l'autre, Marseille et Carthage étaient les deux centres de ces échanges habituels, auxquels l'une fournissait les productions territoriales de la Gaule, tandis que l'autre y apportait toutes les richesses de l'Afrique centrale, et même celles des régions plus lointaines, explorées par les marines phénicienne et punique.

Sur la ligne de son trajet la marine commerçante des deux contrées trouvait des points intermédiaires, tels que la Sicile, la Sardaigne, la Corse et même les îles Baléares, dont les golfes et les promontoires, si multipliés, leur offraient, presqu'à chaque instant de la navigation, soit des ports de relâche, soit des abris assurés contre la violence des vents et des tempêtes.

Ces circonstances favorables devaient également encourager les expéditeurs de la Gaule et ceux de l'Afrique septentrionale; cependant dans les premiers temps de ces communications elles furent plus actives de Carthage à Marseille que de Marseille à Carthage; mais quelques siècles plus tard, lorsque Carthage, deux fois détruite, eut entièrement perdu son ancienne force et son antique splendeur, Marseille s'empressa de lui succéder dans la suprématie du commerce méditerranéen, et d'exploiter avec les plus grands avantages les productions des côtes barbaresques, qu'elle allait recueillir avec une activité admirable, pour les répandre ensuite dans les provinces intérieures de la Gaule, dont elle portait à son tour les produits aux peuples du littoral de l'Afrique septentrionale.

Ce commerce enrichit Marseille, et fut la cause principale de l'état de splendeur auquel elle parvint à cette époque; mais ces succès excitèrent l'émulation des autres villes méridionales de la Gaule, et bientôt elle eut pour rivale, dans ses expéditions transmarines, Narbonne, Montpellier, Arles, Agde, Toulon, Antibes, Fréjus, surtout Barcelone et les autres villes de la Catalogne littorale : elle finit pourtant par éclipser ses rivales, et reconquérir cette suprématie commerciale que leurs efforts avaient tenté de lui enlever.

Le commerce de Marseille avec les côtes barbaresques fut quelque temps

paralysé, à l'époque où Rome fut abandonnée par les empereurs pour Constantinople, et où l'Occident fut livré aux invasions des Barbares; mais ces relations commerciales reprirent une extension nouvelle, lorsqu'après les victoires de Bélisaire et de Narsès, les rois de France Childebert, Théodebert, Clotaire et Chilpéric se firent accorder, par les empereurs byzantins Justinien et Tibère II des capitulations favorables au commerce de Marseille et des autres villes de la Provence, avec le littoral barbaresque.

Dès lors les armateurs provençaux allèrent fonder sur ces côtes des établissements commerciaux, qui jouissaient déjà d'une prospérité toujours croissante au septième siècle de notre ère, époque de l'invasion des Arabes.

Les perturbations causées par la conquête durent nécessairement interrompre les relations commerciales entre les contrées chrétiennes et celles qui venaient de devenir musulmanes; cependant cette interruption ne fut que momentanée : bientôt les Arabes, dont on connut l'esprit mercantile, reprirent d'eux-mêmes les relations qui avaient mis en rapport le commerce des deux contrées : des capitulations, des concessions favorables aux négociants provençaux, furent stipulées par les nouveaux maîtres du pays; et les communications amicales qui s'établirent entre Charlemagne et le khalyfe *Haroun-êr-Rachyd* vinrent encore concourir à activer et protéger les opérations commerciales de la Provence avec Tunis et les autres contrées barbaresques; et les historiens nous apprennent qu'en l'an 813 de l'ère chrétienne, un an avant la mort de Charlemagne, le commerce avec l'Afrique septentrionale était florissant dans les provinces méridionales de la France, parmi lesquelles on comptait alors la Sardaigne, la Corse et les îles Baléares.

Cette prospérité fut ruinée par le démembrement du grand empire français, et surtout par l'établissement de la puissance Aghlabite sur le rivage africain; cependant à l'époque des croisades le génie maritime des peuples de l'Europe méridionale sembla se réveiller, et le commerce français avec les contrées barbaresques avait repris quelque activité, puisque nous savons qu'en l'an 1270 de notre ère, lorsque saint Louis vint assiéger Tunis, un assez grand nombre de commerçants français faisaient leur trafic dans ce royaume. Le traité conclu après la mort de ce prince, entre Philippe le Hardi et le roi de Tunis (1), stipule en faveur de ces négociants d'importants priviléges. Suivant un article de ce traité « les marchands chrétiens « doivent être respectés et préservés de « toute injure, de tout dommage : ils « doivent être traités à l'égal des mar- « chands musulmans dans tous les ports « du royaume, et tout ce qui leur aura été « pris pendant la guerre leur sera res- « titué. »

Tels sont les avantages que recueillit du moins notre commerce de cette expédition de saint Louis, entreprise dans un but non moins politique que religieux, et qui, si elle n'avait malheureusement avorté, eût, en mettant entre nos mains Tunis, ce point central du littoral africain, assuré notre prépondérance commerciale sur toutes les côtes barbaresques, et particulièrement dans la partie occidentale du bassin de la Méditerranée.

La prospérité dont était redevable à l'expédition de saint Louis notre commerce avec Tunis prit des accroissements successifs jusqu'au milieu du quatorzième siècle de notre ère; à cette époque elle perdit cet état florissant, par l'épuisement dans lequel les guerres entreprises pour soutenir les prétentions de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples jetèrent la Provence et les autres provinces du midi de la France : ce commerce se releva ensuite un peu après l'expulsion des Anglais par Charles VII, et il dut surtout sa renaissance aux expéditions commerciales du célèbre argentier du roi Jacques Cœur, qui y trouva, dit-on, la source de ses immenses richesses; mais il reçut ses plus grands accroissements de Louis XI, qui lui accorda une protection toute particulière.

Les communications commerciales de la France avec le littoral africain furent

(1) *Voyez* ci-après les éclaircissements historiques de la seconde Partie.

(J. J. M.)

brusquement interrompues au seizième siècle, lorsque ces contrées tombèrent sous la domination de *Khayr-êd-dyn*, que nous connaissons sous son surnom de *Barberousse*, et de son frère *Haroudj* (1). Ces deux pirates y établirent l'autorité nominative du Sultan ottoman; mais leur brigandage et leurs cruautés effrayèrent le commerce européen, qui dès lors se tint à l'égard de l'Afrique dans une prudente réserve.

Le commerce ne put reprendre avec quelque sûreté ses opérations sur les côtes de l'Afrique septentrionale que quelques années plus tard, à l'époque du traité conclu par François I[er] avec le sultan *Souleymân* dit le *Magnifique* (2), et ces relations devinrent bientôt assez importantes pour que Charles IX, en 1564, crût nécessaire d'y accréditer un consul français (3), et depuis ce temps la France a toujours entretenu des consuls dans ces parages.

En 1578 Henri III nomma le capitaine *Lourdaries* au consulat de Tunis : par les soins de ce consul, des comptoirs français furent établis à Tunis et à *la Goulette,* ainsi qu'à Tripoli, et il s'étudia avec le plus grand zèle à faire fleurir le commerce français dans ces contrées.

Cet établissement consulaire, dont on apprécia promptement les avantages, fut bientôt suivi de plusieurs autres sur la rive africaine, à Fez, à Tetouân, à Asfy, à Moghador, à Aghadir, à âl-Bouzen, à Alger.

En voyant combien est peu considérable la distance qui sépare la France de la Régence de Tunis, et combien le trajet immédiat en est prompt et facile ; en considérant surtout l'utilité qu'ont pour notre consommation, soit alimentaire, soit industrielle, les différents articles commerciaux que nous fournit son territoire, on ne sera aucunement étonné de voir que depuis plusieurs siècles le commerce de nos provinces méridionales ait constamment, dans ses spéculations, donné la préférence à ce port sur tous les autres ports des rivages barbaresques.

Nos armateurs de Provence ont dû en effet regarder cette Échelle comme la plus favorable, sous tous les rapports, où ils pussent étendre des relations mutuellement avantageuses. Aussi il n'y a pas bien longtemps qu'on pouvait compter une vingtaine de maisons de négociants français résidents à Tunis : ces établissements commerciaux, en faisant jouir leur patrie d'avantages considérables, surtout par le versement dans nos ports, des matières premières nécessaires à l'exploitation des manufactures de nos provinces méridionales, trouvaient en même temps dans leurs opérations d'immenses profits, et finissaient par y amasser des fortunes bien capables d'encourager leurs compatriotes à les suivre dans la même carrière.

Deux circonstances principales favorisaient les maisons françaises qui se livraient aux opérations commerciales avec Tunis : la première résulte de l'ignorance des gens du pays, qui n'ont en général qu'une connaissance très-bornée des matières commerciales, et de tous les détails qui s'y rapportent : par suite de cette ignorance, toutes les marchandises, soit d'importation, soit d'exportation, devaient nécessairement passer par les mains des négociants français : une seconde circonstance favorable au commerce français, c'est que les cargaisons expédiées sur un navire français

(1) *Haroudj-êbn-Yaqoub* et son frère *Khayr-êd-dyn* s'emparent d'Alger l'an 922 de l'hégire (1516 de l'ère chrétienne) : *Haroudj*, qui y avait d'abord exercé le pouvoir souverain, le laisse à son frère *Kkayr* l'an 924 de l'hégire (1518 de notre ère). Celui-ci, voulant se mettre à l'abri sous la protection du Sultan de Constantinople, contre la vengeance des princes chrétiens, irrités de ses brigandages, fit hommage de sa conquête à la Porte Ottomane, et en reçut la même année le double titre de *Bey* d'Alger et de *Qapytan-Pachá*, c'est-à-dire de généralissime des forces maritimes de l'empire Ottoman.

(J. J. M.)

(2) *Souleymân-ben-Selym*, connu de nos historiens sous le nom de *Soliman I*[er] du nom, succéda l'an 926 de l'hégire (1520 de l'ère chrétienne) à son père, *Selym-ben-Bayazyd*. (*Selym I*[er]) : son long règne fut d'environ quarante-sept années, et l'an 974 de l'hégire (1566 de notre ère) il laissa le trône ottoman à son fils *Selym-ben-Souleymân* (*Selym II*[e] du nom).

(J. J. M.)

(3) Ce consul se nommait *Bertholle* de Marseille.

jouissaient de la franchise des droits du port, tandis que les Maures qui expédiaient directement et par leurs propres navires un chargement étaient obligés de payer une redevance de vingt pour cent.

Ce règlement, qui avait été établi sous le ministère de Colbert, a subsisté jusqu'à l'époque de la révolution; mais les événements qui résultèrent alors des diverses secousses politiques ayant amené la pénurie des grains surtout dans nos provinces méridionales, les agents du gouvernement se virent forcés, pour activer l'arrivage des blés de Barbarie, de consentir à la suspension momentanée de cette imposition conservatrice du commerce français; profitant alors des circonstances qui les favorisaient, les négociants maures, instruits par des Européens, et même par quelques Français, s'initièrent à quelques connaissances sur la manière de se conduire dans le commerce; les résultats de l'expérience qu'ils acquirent leur ouvrirent successivement les yeux, et les engagèrent bientôt à faire par eux-mêmes ce qu'ils faisaient faire autrefois par l'intermédiaire des négociants français.

L'esprit commercial s'étant ainsi répandu parmi les Maures, le ministre et le Bey favorisèrent cette disposition des esprits, et prirent part eux-mêmes aux opérations commerciales alors tentées par les négociants maures : dès lors l'avantage, à chance égale, étant plus du côté des habitants du pays que du côté des Français, le commerce de ceux-ci subit des détériorations successives, et il est réduit dans ce moment à bien peu d'opérations, tellement qu'il n'y a aujourd'hui à Tunis que cinq commerçants français (1), qui y sont encore retenus, plutôt par l'habitude, ou par le besoin de terminer quelques affaires, que par l'espoir d'y former quelques nouvelles entreprises capables de les enrichir.

S'il est vrai qu'un des intérêts principaux de l'État est de faire fleurir son commerce, il doit regarder comme indispensable de favoriser particulièrement les nationaux, qui, en étendant leurs vues et leurs spéculations au dehors, contribuent à l'agrandissement de notre commerce extérieur et à l'amélioration de notre marine marchande : or, il est certain qu'on n'arrivera jamais à rétablir le commerce de la France avec la Régence de Tunis si l'on n'adopte derechef le système de Colbert, système qui consiste à établir un droit de port de vingt pour cent sur les bâtiments maures exportant de France nos marchandises ou y important leurs denrées.

Je ne crois pas qu'on puisse prétendre qu'il importe peu à l'Etat que le commerce d'un pays se fasse par l'intermédiaire des Français, ou par celui de tout autre peuple; car adopter de telles maximes serait vouloir ouvertement nuire aux intérêts de sa patrie.

En effet, indépendamment des autres considérations, qu'un Français gagne une fortune en pays étranger, il est presque certain qu'il reviendra en France pour en jouir et en faire jouir sa patrie; qu'un Maure, au contraire, amasse cette fortune dans ses opérations commerciales avec les Français, il ira en jouir dans son pays, et c'est une perte réelle pour la France.

Je le dis à regret, il n'est que trop certain que le commerce des Français à Tunis n'est dans ce moment qu'une pure illusion, et si le gouvernement ne donne pas des soins particuliers à cet égard, il sera difficile de prévoir les résultats fâcheux que causera une telle négligence (2).

La chambre de commerce de Marseille avait autrefois établi pour maxime réglementaire, que les négociants qui iraient s'établir au Levant ne pourraient y rester que dix ans seulement, et elle exigeait qu'ils fussent célibataires : son but était, sans doute, de diminuer ainsi les dépenses annuelles de ces mai-

(1) Depuis l'époque du séjour du docteur *Frank* à Tunis le nombre des maisons de commerce françaises s'est beaucoup accru.
(J. J. M.)

(2) Depuis ce temps, et particulièrement depuis quelques années, notre gouvernement s'est occupé avec zèle du rétablissement des relations commerciales et diplomatiques avec la Régence : la visite que le Bey de Tunis a rendue à la France n'a pu que concourir à assurer les liens d'amitié qui unissent les deux États.
(J. J. M.)

sons de commerce, afin de leur faciliter par là les moyens d'amasser des fortunes, et de les obliger à venir en faire jouir la France à l'époque du retour.

Mais cette loi n'est plus observée aujourd'hui, sous prétexte qu'elle nuisait aux progrès du commerce et aux intérêts des jeunes gens qui s'y livrent, en restreignant les facilités d'entrer dans cette carrière. Il résulte de cette abrogation tacite, que les négociants qui ont passé de longues années dans ces contrées s'y enracinent, pour ainsi dire, et finissent souvent par trouver convenable à leurs intérêts de s'y marier : ils ont alors des enfants, qui les attachent davantage au pays, et ils restent pour toujours dans cette patrie adoptive, avec les biens qu'ils y ont amassés, sans penser aucunement à rapporter leur fortune en France.

On voit donc qu'il serait peut-être également convenable pour l'avantage du commerce de remettre en vigueur ce règlement, utile à l'intérêt public et si mal à propos abrogé par l'usage.

Quoiqu'il y ait à Tunis un consul français pour présider aux relations commerciales, quoiqu'on puisse, par conséquent, supposer que ce mandataire s'empresse de donner des soins particuliers à tout ce qui concerne les intérêts de sa nation, il est vraiment affligeant de voir qu'il ne peut faire que bien peu pour elle, et que notre commerce est gêné et opprimé à un tel point, qu'on a peine à concevoir comment nos commerçants résistent à tant de vexations (1).

Je ne tracerai ici qu'une esquisse sommaire des entraves qui s'opposent au développement et à l'amélioration du commerce français dans la Régence, et je me contenterai de rapporter simplement, mais avec liberté, ce que j'ai été dans le cas de voir moi-même à cet égard.

La maison *Dolier* et compagnie, de Marseille, avait nolisé un gros navire suédois pour charger des laines à Tunis; mais à peine ce navire fut-il arrivé dans la rade, que le Bey, qui avait l'intention d'envoyer un chargement d'huile à Alger, s'empara du bâtiment suédois, sans autre prétexte que celui de la commodité qu'il allait en retirer pour sa propre opération, et il n'éprouva aucune opposition de la part du consul français : on pensa cependant généralement à Tunis que si ce fonctionnaire eût montré du caractère dans cette circonstance, s'il avait parlé au Bey avec cette fermeté que doit inspirer le bon droit et la justice, le navire nolisé par des Français aurait été relâché et rendu certainement à sa destination légitime (2).

Dans une autre occasion, il plut à un agent commercial du Bey, nommé *Hadgy-Younès*, de s'emparer d'une manière aussi arbitraire d'une certaine quantité de jarres appartenant à un négociant français; celui-ci fut forcé au silence par la crainte d'une plus grande avanie. Certes, si le consul doit remplir les devoirs de sa charge, c'est dans des occurrences pareilles, où l'honneur du pavillon français et la fortune des commerçants sont à la fois compromis.

Mais ce négociant n'a pas été la seule victime de l'oppression arbitraire exercée par cet *Hadgy-Younès*; chaque jour il faisait éprouver les vexations les plus intolérables aux bateliers chargés de transporter les marchandises à bord des navires européens, sans s'inquiéter aucunement du tort que le commerce devait en éprouver; il s'emparait, pour son propre service, de toutes les barques qui devaient servir aux négociants, les retenait aussi longtemps que bon lui semblait, et mettait de cette manière des entraves tyranniques aux expéditions des cargaisons, et aux opérations des négociants, dont les retards qu'ils étaient forcés d'éprouver trompaient les calculs et rendaient les entreprises infructueuses.

Il résultait encore de là que pendant ces retards forcés, qui se prolongeaient quelquefois à plus de vingt jours avant

(1) Cet état de choses s'est singulièrement amélioré, et le commerce français est maintenant plus florissant à Tunis que dans aucune autre Echelle du Levant.

(J. J. M.)

(2) Je rapporte ces assertions du docteur *Frank*, en déclinant toute solidarité à l'égard des accusations qu'il hasarde peut-être un peu légèrement.

(J. J. M.)

que les marchandises pussent être débarquées, les navires en rade couraient des dangers fort à craindre, surtout en hiver, saison pendant laquelle il n'est pas rare de voir, ainsi que je l'ai déjà dit, des coups de vent assez forts pour les pousser à la côte et occasionner leur naufrage.

Les négociants français et anglais sont les seuls qui jouissent à Tunis de la prérogative de ne payer que trois pour cent sur les articles d'importation : toutes les autres nations qui ont des traités avec le Bey payent cinq pour cent à la douane; mais il est expressément stipulé que les marchandises doivent venir directement du pays du commerçant, et sous le pavillon de sa nation. Un navire français qui y exporterait des marchandises de Livourne, d'Espagne, de Naples, etc., payerait aussi bien le droit de cinq pour cent que le négociant de ces contrées, qui ne jouit d'aucun privilége.

L'exportation, en revanche, n'est ni aussi facile ni à aussi bon compte : aucune nation ne jouit de la moindre prérogative. Il n'y a pas longtemps, par exemple, qu'on ne payait que 21 francs de frais d'extraction (1) par *qaffiz* (2), aujourd'hui on est obligé de payer 60 fr.; de façon qu'un chargement de blé d'une valeur de 80,000 francs coûte autant que le prix d'achat, pour la permission de sortir des ports de la Régence.

Mais ce n'est pas le seul obstacle à surmonter : il faut encore se présenter chez le Bey, solliciter de lui cette permission de sortie, comme une grâce particulière, et il arrive souvent que le négociant, l'argent à la main, renouvelle cinq à six fois sa supplique avant d'obtenir une faveur qu'il paye aussi cher. La coutume qui s'établit de débourser le montant de la *teskeréh* avant l'achat des denrées destinées à être exportées entraîne de grands inconvénients; car il peut arriver souvent qu'après l'acquisition faite il se trouve des circonstances qui empêchent d'effectuer le chargement immédiat, ou qui forcent à ne l'opérer qu'en partie; il faut alors avoir derechef recours au Bey, pour en obtenir un *contrebon;* car si on négligeait cette démarche dans le courant de l'année, la permission précédemment obtenue et payée cesserait d'être valable.

On exporte de la Régence de Tunis beaucoup de blé, de l'huile d'olive, de la belle laine et des légumes secs; on y importe de Marseille du café, du sucre, des draperies, des soieries, des laines d'Espagne qu'ils emploient pour la fabrication de leurs bonnets, du vermillon, et toute sorte d'épiceries. Le gain était assez considérable autrefois sur tous les articles, soit d'importation, soit d'exportation; mais depuis que le commerce est entre les mains d'environ cent cinquante négociants maures, ou chrétiens indigènes et juifs, le profit des Européens se réduit à peu de chose.

Le vin, l'eau-de-vie et les liqueurs sont des marchandises de contrebande; elles ne peuvent être débarquées que sur une permission spéciale (*teskeréh*) du Bey, qui ne l'accorde que très-difficilement; d'où il résulte que celui qui en aurait obtenu une trouverait facilement à la vendre, souvent au prix de 90 à 100 piastres, et les cessionnaires font d'autant plus volontiers ce sacrifice, qu'ils ont alors aussi bien la facilité de débarquer une pièce de vingt milleroles (3) qu'une pièce d'un jaugeage très-inférieur.

Le consul français obtient, sur sa demande, un certain nombre de *tezkeréh* pour ceux de sa nation; mais il en dispose à son gré, quoiqu'il en ait toujours à sa disposition. Quand il a de la mauvaise volonté, pour colorer son refus il l'attribue au refus qu'il prétend avoir lui-même éprouvé du Bey. Cependant la moindre faveur que le Bey pût accorder aux négociants français qui sont établis dans ses États serait la diminution de ces entraves, qui font hausser le prix du vin pour les consommateurs français; car il y en a beaucoup qui n'ont jamais pu parvenir à obtenir une *tezkeréh*, même pour leur con-

(1) Ces frais étaient ceux que nécessitaient la délivrance de la *tezkeréh* (permission d'exporter), que l'on obtenait du gouvernement tunisien.

(2) *Voyez* ci-après, page 88, sur cette mesure de capacité, le chapitre XII, traitant des poids et mesures de Tunis.

(3) *Voyez* ci-après le chapitre XII, page 88.

sommation habituelle, et qui, étant obligés d'acheter aux débitants le vin qu'ils boivent, le payent trois fois plus cher qu'il ne coûte à leurs compatriotes.

Il est certain que les reproches à ce sujet peuvent tomber sur le consul; mais malheureusement on peut lui appliquer cette sentence *de minimis non curat prœtor*.

Rien n'excite plus le mécontentement du Bey que d'apprendre que, malgré les mesures rigoureuses prises à l'égard du débarquement du vin, il y a cependant toujours un certain nombre d'Européens qui trouvent le moyen d'en faire le commerce clandestin.

Cette boisson a été maintes fois la cause des plus grands désordres; et il est certain que si les Maures et les Turcs pouvaient s'en procurer avec autant de facilité que dans les autres pays, on les verrait à chaque instant commettre les plus criminels excès.

Il y a peu d'années que quelques soldats turcs, ivres, rencontrèrent dans les rues un jeune garçon d'une naissance honorable; ils fondirent sur lui le couteau à la main, et lui firent subir les outrages les plus infâmes.

Les auteurs de ce crime ayant été bientôt connus reçurent pour tout châtiment une rude bastonnade; mais le Bey fut plus sévère envers les marchands de vin, car il fit jeter dans le lac tout le vin qui se trouvait alors dans leurs magasins, et un seul négociant perdit plus de cent mille francs par cet acte de rigueur.

Il se faisait autrefois un commerce assez considérable entre les Grecs de la Morée et les Tunisiens; plusieurs maisons grecques s'étaient même établies à Tunis, et se livraient avec succès à ce négoce; mais depuis 1769, époque d'une guerre avec la Russie, la plupart des Grecs ont cessé de fréquenter les ports de la Régence. Ils apportaient de Zante des toileries, et de la Morée du vermillon, des soies non ouvrées et des soieries. Les Albanais, les Turks et les Maures se sont aujourd'hui emparés exclusivement de cette partie du commerce, et les Grecs aiment mieux rester chez eux que de demeurer à Tunis dans l'inactivité.

Une des branches d'industrie les plus importantes de Tunis est sans contredit la quantité de bonnets *tarbouch*, ou *qaouq*, qu'on y fabrique. On les préfère dans le Levant à ceux qu'on fabrique en Europe (1), soit à cause de leur forme, soit pour la bonté de leur couleur; mais il en est de ce commerce comme du reste dans la Régence : il s'en faut de beaucoup qu'il soit aujourd'hui ce qu'il était autrefois. La douzaine de beaux bonnets, qui se vendait anciennement 14 fr., se vend maintenant près du double, sans que cet accroissement de prix augmente le gain des fabricants.

Le ministre du Bey fait venir directement les laines d'Espagne; les bonnetiers sont forcés de les prendre de lui aux prix qu'il en exige, et il les oblige non-seulement à subir ce monopole des matières premières, mais encore à lui fournir les bonnets fabriqués qu'il désire, au prix qu'il détermine lui-même. Par cet acte d'un despotisme usuraire il s'enrichit, il est vrai, mais aussi il détruit le commerce, et finira par anéantir entièrement l'industrie du pays.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans parler d'une autre branche de commerce qui se fait à Tunis : celui de l'essence de rose. Tout le monde sait que cette essence suave jouit d'une renommée toute particulière (2), et que Tunis en fournit qu'on regarde comme de la première qualité; sans vouloir démentir entièrement cette opinion, je ferai cependant observer que la majeure partie de cette essence précieuse qui entre dans le commerce n'est pas fabriquée sur le territoire de la Régence; mais elle y est apportée de Constantinople, d'Andrinople et des autres parties de la Turquie Européenne (3). Le *mithqâl* (4) se vend com-

(1) Une fabrique importante de ces bonnets levantins avait été établie à Orléans. (J. J. M.)

(2) *Voyez* sur l'essence de rose l'opuscule de mon illustre maître, le savant et modeste *Langlès*, intitulé : *Recherches sur la découverte de l'essence de rose*. Paris, de l'imprimerie impériale, 1804. (J. J. M.)

(3) Une grande partie de l'essence de rose se fabrique en Égypte, où les roses du Fayoum fournissent d'abondants matériaux pour la distillation. (J. J. M.)

(4) *Voyez* ci-après le chapitre XII, page 86. (J. J. M.)

munément 9 à 10 fr.; heureux l'acquéreur lorsqu'elle n'est pas falsifiée.

On reconnaît sa pureté lorsqu'elle a une véritable odeur de rose, sans aucun mélange d'odeur étrangère, et lorsqu'une goutte versée sur l'ongle n'y coule pas facilement : d'autres amateurs de ce délicieux parfum jugent de sa bonté et de sa pureté parfaite par l'essai suivant. On en verse une goutte sur un morceau de papier blanc placé près du feu : si le liquide s'y volatilise promptement sans altérer le papier, l'essence est reconnue pour être parfaitement pure; mais si elle forme une tache sur le papier, c'est une preuve de falsification et de mélange avec des substances hétérogènes.

La vraie essence de rose *de Tunis* est rare et coûte deux tiers de plus par *mithqâl* que celle de Constantinople. Un quintal (*qontâr*) de feuilles de roses ne donne guère par la distillation que deux à trois *mithqâls* d'essence, et le quintal de roses se vend à raison de 50 à 60 piastres. Dans cette distillation on obtient, outre l'essence, environ cinquante livres (25 kilogrammes) de bonne eau de roses (*mâ-ouerd*), qui revient à assez bon compte, la valeur n'en étant regardée que comme accessoire au prix de l'essence, but principal de l'opération.

La rose rouge ordinaire est celle qu'on distille ordinairement; cependant il y a en outre une espèce de rose blanche, qu'on nomme *nessery*, et qui fournit une essence encore plus précieuse; mais comme elle est très-rare, elle coûte 90 à 100 piastres le *mithqâl*.

En effet ceux qui aiment les parfums ne sauraient trouver une odeur plus exquise que celle de l'essence de *nessery;* sa rareté est telle à Tunis, que souvent on ne peut s'en procurer à quelque prix que ce soit; aussi ce ne sont que les Maures les plus riches et les plus voluptueux qui en font distiller chez eux pour leur usage particulier.

Les Tunisiens qui s'occupent de distillation fabriquent surtout une grande quantité d'eau de fleur d'orange (*mâ-narendj* ou *mâ-bortougân*); le prix de ces fleurs est, comme celui des roses, relatif à l'abondance plus ou moins grande qu'en produit la saison, et varie quelquefois beaucoup : on ne les vendait qu'à raison de 15 piastres le quintal pendant les dernières années de mon séjour à Tunis; tandis que l'année qui avait précédé mon arrivée elles coûtaient jusqu'à 30 piastres; l'huile essentielle qu'on en retire n'est guère recherchée, parce qu'elle a souvent une odeur d'empyreume.

Plusieurs distillateurs fabriquent aussi de l'essence de jasmin (*yasmyn*) : quoique cette plante soit assez commune, l'essence qu'on en extrait se vend au même prix que l'essence de *nessery*, parce que les fleurs du jasmin ne fournissent qu'une très-petite quantité d'huile essentielle.

CHAPITRE XII.

Des poids et mesures usités à Tunis; — Rottl-Attâry; — Rottl-Souqy; — Rottl-Khoddâry; — qyrâtt, mithqâl; — onces; — qontârs. — Mesures de longueur; — Deraa-êl-Hendazéh; — Deraa-êt-tourky; — Deraa-êl-Araby; — Chebr; — Qâméh. — Mesures de capacité; — Sâa; — Oueybah; — Qâfyz; — Millerole; — Escandeau; — Salma. — Mesures agraires; — Feddân; — Messâhah; — Zoudjéh-Fered. — Mesures itinéraires; — Myl-Khattouah.

POIDS.

Les poids portent en général le nom de *ouezn*.

L'unité pondérale en usage à Tunis a la même dénomination que celles qui sont usitées en Égypte, à Tripoli, à Alger et à Marok : on lui donne le nom de *rottle* ou *rottl* (1), correspondant à celui de *rotolo*, que les Maltais donnent à leur livre.

On connaît à Tunis trois espèces différentes de *rottles*, savoir : le *rottl-attâry*, le *rottl-souqy*, et le *rottl-khoddâry*.

1° Le *rottl-attâry* (c'est-à-dire la *livre des droguistes*), dont la dénomination est formée du mot *âttâr* (épicier-droguiste), équivaut à 506 grammes 88 centigrammes de nos poids métriques.

Cent *rottles-attârys* équivalent à 103 et 23 centièmes de nos anciennes livres poids de marc.

Cent livres anciennes poids de marc va-

(1) Pluriel *rottâl* ou *értâl*. Pour exprimer *deux* rottles, on dit *rottléyn* ou *zoudj-értâl*.

lent 96 *rottles-attârys*, plus 88 centièmes. Ce rottl sert à peser toutes sortes de drogues (*ottryah*), les matières précieuses, les pierreries, les perles, le corail, le thé, l'opium, le musc, les parfums de toute espèce; il sert aussi à peser les métaux, tels que le fer, le plomb, l'étain, le cuivre, l'argent, l'or, ainsi que les substances minérales connues sous la dénomination de *demi-métaux*.

Le *rottl-attâry* se divise en 16 onces: et je ferai ici la remarque que la division en seize parties est employée communément à Tunis, non-seulement pour les poids, mais encore pour les mesures de longueur et de capacité, comme nous le verrons ci-après, à l'égard du *deraa* ou *pyk* (coudée), du *qâfyz*, du *meltâr*; cette division est même usitée à l'égard des monnaies, et la piastre se divise en seize *qarroubes* (1).

Les mesures des anciens peuples admettaient aussi fréquemment la division en seize parties : parmi elles on peut citer le pied romain et le pied philétéréen, qui avaient adopté cette division (2).

Lorsqu'on emploie ce poids à peser l'or et les pierres précieuses, il se divise en *qyrâtts* (3), d'où vient notre mot *carat*; ou en *mithqâl* pour les essences, l'argent et les perles.

Le *qyrâtt* vaut en poids décimal 2,670 millionièmes de gramme, et le *mekqâl* 4,169 millionièmes.

2° Le *rottl-souqy* (c'est-à-dire la livre du marché) équivant à 568 grammes 445 milligrammes des poids du système décimal.

Il correspond à 18 onces, et sert à peser la viande de boucherie, l'huile, le beurre, le savon, les olives, le miel, le bois à brûler, le charbon, et les fruits secs de toute espèce.

3° Le *rottl-khoddâry*, mot à mot la livre des verdures, équivaut à 639 grammes 453 milligrammes de nos nouveaux poids français, et correspond à 20 onces.

Il sert à peser toutes sortes d'herbages, de légumes verts, de fruits frais ou cuits, et de tout autre aliment de même nature.

Les divers poids de ces trois espèces différentes de livres employées par le commerce de Tunis sont en général exécutés d'une manière grossière et bien éloignée d'une exactitude rigoureuse; cependant leur rapport est fixé par l'usage dans les proportions de 8 à 9 et à 10, et ce rapport serait celui qui devrait être établi par un étalon régulier; mais cet étalon n'existe pas, et parmi les poids employés vulgairement dans le commerce habituel on en trouve qui ont près de deux grammes *en moins*, et un plus grand nombre qui ont près de six grammes *en plus*.

L'once (*ouqyah*, pluriel *ouqyât*) équivaut à 31 grammes 68 centigrammes de notre poids décimal; elle se divise en 8 parties, dont chacune est encore subdivisée en 20.

Il existe trois espèces différentes de quintaux (*qontâr*, pluriel *qenâttyr* ou *qenâtter*).

La première est de 100 rottles, et sert à peser toutes les marchandises, à l'exception du fer, du coton filé, et du coton brut ou en laine.

Ce troisième article se pèse avec un quintal particulier, qui comprend 110 rottles.

Enfin le fer et le coton filé se pèsent avec un quintal qui se compose de 150 rottles.

Indépendamment de ces quintaux, il en existe plusieurs autres de convention spéciale dans les transactions sociales, et dont l'emploi est particulier à certaines marchandises.

MESURES DE LONGUEUR.

Les mesures en général, soit de longueur, soit de capacité, portent le nom de *qyâs*.

Il existe à Tunis trois différentes mesures linéaires ou de longueur, et on les comprend toutes les trois sous la double dénomination de *deraa* (coudée), qui signifie en même temps le *bras*, ou plus exactement l'*avant-bras*, et de *pyk*, nom d'origine grecque, dérivé de celui de πῆχυς (coudée).

Les règles dont on se sert pour déterminer les mesures des coudées sont faites ordinairement de fer ou de cui-

(1) *Voyez* ci-après la Notice sur les monnaies de Tunis.

(2) Vitruv. lib. III. — Greaves, *on the Roman foot*. — Hero, *in Isagoge*.

(3) Pluriel *qarâryt*.

vre, quelquefois même de bois pour les plus pauvres débitants; mais toutes en général, et surtout celles qui sont employées à Tunis pour le mesurage des grosses toiles et autres étoffes communes, sont d'une exécution tellement grossière, et d'une graduation si peu exacte, qu'on ne peut que difficilement parvenir à une appréciation précise de leur longueur totale, et du rapport corrélatif que devraient avoir entre eux les points de leur division, de manière à établir un échantillon régulier qui puisse servir d'étalon unique et légal.

Pour cela il serait nécessaire de faire la comparaison entre elles de la plupart de ces règles, et d'en fixer le résultat moyen, en éliminant celles qui pèchent soit *en plus*, soit *en moins;* et il est à remarquer que ces dernières forment généralement le plus grand nombre.

Chaque règle porte seize divisions, qui devraient être égales; mais il est rare que la plupart se coordonnent régulièrement entre elles; on remarque même généralement que les deux divisions qui terminent de part et d'autre chaque extrémité de la mesure sont plus longues que les divisions intérieures, et cet excès est trop considérable pour pouvoir être attribué au hasard ou à la maladresse ou à la négligence de l'ouvrier qui a établi ces mesures : il paraîtrait plutôt que cet excès est introduit à dessein, et qu'il est toléré par le gouvernement comme nécessaire aux besoins du commerce de détail.

Quoi qu'il en soit de ces imperfections et de ces inexactitudes, les trois mesures de longueur usitées à Tunis sont les suivantes :

1° *Deraa-êl-hendâzéh*, nommé aussi *pyk-hendazéh*, qui équivaut à 673 millimètres de nos mesures décimales; cette coudée sert à mesurer les draps et les étoffes de laine.

2° *Deraa-êt-tourky* (coudée turke), qui correspond à 637 millimètres de nos mesures métriques. Cette coudée sert à mesurer les étoffes de soie ou de fil. On donne aussi à cette coudée le nom de *pyk-tourky*, et souvent même elle est designée par le nom seul de *pyk*, sans épithète.

3° Enfin, *deraa-êl-araby* (coudée arabe), dont la valeur en mesures décimales est seulement de 488 millimètres, et sert à mesurer les toiles et les étoffes de coton : cette coudée, qui porte aussi le nom de *pyk-araby* ou *pyk-beledy* (coudée du pays), est aussi désignée fort souvent par l'appellation de *deraa,* sans aucune épithète.

Cette *coudée arabe* paraît être identique avec celle qui fut autrefois employée par les astronomes du khalyfe *Al-Mamoun ;* car en supposant cinquante-sept milles arabes au degré terrestre qu'ils mesurèrent, et en attribuant quatre mille coudées à chacun de ces milles, on trouve avec une différence très-minime la coudée arabe de Tunis pour résultat de la coudée qu'ils ont dû employer dans leurs calculs astronomiques.

En effet, cette valeur de la *coudée arabe* donne pour celle du mille 1,949 mètres ou justement 1,000 toises de nos anciennes mesures; ainsi la coudée arabe se trouve être avec la toise dans la proportion de 14 à 15, avec le pied ancien comme 3 est à 2, et avec le mètre, presque exactement comme 1 est à 2; rapports utiles pour simplifier les calculs du commerce, et d'autant plus importants à remarquer que l'emploi de la *coudée arabe* ne se borne pas seulement à Tunis, et que son usage est général sur toutes les côtes barbaresques, à Tripoli, à Alger, et même dans l'empire de Marok, où l'on ne se sert d'aucune mesure turke.

On ne doit pas s'étonner de voir conservées ainsi jusqu'à nos jours parmi ces peuples les mesures du temps du khalyfat; la position géographique de ces contrées, l'isolement des Orientaux dans leurs croyances, leurs mœurs, leurs usages, font véritablement de cette population un peuple *monumental,* chez lequel tout se conserve et se transmet de siècle en siècle : lois, coutumes, habillements, mesures, et toutes les choses de la vie, qui sont si variables dans notre Europe, sont stables dans l'Orient, et à l'abri de tout caprice de mode et de changement. Ainsi on trouve encore aujourd'hui sur les côtes barbaresques les lois, les habitudes, les costumes et les préjugés qu'y ont introduits les Arabes à l'époque de leur première invasion et de leur conquête.

Quoique j'aie donné le rapport des trois coudées tunisiennes avec les me-

sures métriques, j'ai cru qu'il ne serait peut-être pas désagréable au lecteur de trouver ici le rapport de ces trois espèces de coudées avec l'ancienne aune de Paris.

Cent *coudées hendâzéh* équivalent à 56 aunes et 61 centièmes;

Cent *coudées turkes*, à 53 aunes et 60 centièmes;

Cent *coudées arabes*, à 41 aunes et 9 centièmes;

Cent anciennes aunes de Paris équivalent à 176 *coudées hendazéh* et 64 centièmes; à 186 *coudées turkes* et 57 centièmes; à 243 *coudées arabes* et 38 centièmes.

Il y a encore deux autres mesures de longueur qui sont quelquefois employées à Tunis, et dont l'usage remonte incontestablement à la plus haute antiquité chez les peuples orientaux.

La première de ces mesures est celle du *chebr* (l'empan ou palme); mais cette mesure est plutôt approximative que rigoureusement applicable.

Huit empans forment une *canne,* que l'on évalue ordinairement à la toise ancienne ou à environ deux mètres : la mesure de la *canne* paraît, au reste, avoir été introduite à Tunis par le commerce de Provence.

Une autre mesure également assez en vogue, et sans détermination bien précise, est celle de la hauteur d'homme : cette mesure porte le nom de *qâméh;* c'est celle que la plupart de nos voyageurs traduisent le plus ordinairement par *toise,* ce qui peut occasionner habituellement une erreur d'environ un sixième dans leurs calculs.

MESURES DE CAPACITÉ.

La principale mesure de capacité à Tunis est le *sâa* (pluriel *sâân*), qui équivaut, mesure rase, à 2 litres 583 millièmes de litre en système décimal. Cependant dans l'usage ordinaire on ne nivèle pas le contenu avec une règle, et on emplit la mesure comble en y ajoutant du grain jusqu'à ce qu'il se verse de toute part hors de la mesure, au-dessus de laquelle il forme un cône ou une pyramide, qu'on appelle *kemelah,* et dont la circonférence repose sur l'épaisseur même des parois du *sâa.*

Par conséquent ce mesurage est naturellement très-arbitraire, et son exactitude est susceptible d'être contestée.

Cette mesure, faite en bois, a la forme d'un cône tronqué, à l'ouverture duquel une barre prismatique en fer soutient une croix également de fer, placée dans le plan du bord supérieur.

Le *sâa* ne sert qu'au mesurage du blé, de l'orge, de toutes les espèces de grains qu'on apporte au marché, et des légumes secs, ainsi que du sel et de la farine; le lait, l'huile, le vinaigre et autres liquides se mesurent dans un *sâa* en grès, qui contient un litre et 26 centilitres, en mesures décimales.

Douze *sâas* forment un *oueybah,* équivalant à 30 litres 996 millièmes de litre, et le poids d'un *oueybah* de bon blé de Tunis s'évalue au poids de 50 rottles.

Seize *oueybahs,* ou cent quatre-vingt-douze *sâas*, font un *qâfyz*, correspondent à 495 litres et 93 millièmes de litre.

Une autre évaluation du *qâfyz* le fait équivaloir à environ trois *charges* et demie de Marseille; la *charge* étant de 1 hectolitre six dixièmes, cette évaluation porterait le *qâfyz* à 5 hectolitres 6 dixièmes.

Les relations commerciales qui existent habituellement entre la France et la Régence de Tunis y ont introduit l'usage de plusieurs des mesures usitées anciennement en Provence; telle est surtout pour le jaugeage des tonneaux la mesure provençale nommée *millerole,* et qui équivaut à 64 litres 32 centilitres.

Cette mesure se divise en quatre *escandaux* pour le mesurage des huiles, et pour celui des vins en 60 *pots*, dont chacun se subdivise en 4 *quarts*, ce qui établit 240 *quarts* pour la contenance totale de la *millerole.*

Le *pot* équivaut à un litre et 72 millièmes de litre.

Les rapports continuels et immédiats de Tunis avec l'île de Malte ont aussi introduit quelquefois dans la Régence l'usage de la mesure de capacité maltaise nommée *salma;* cette mesure équivaut à 2 hectolitres plus 897 millièmes.

MESURES AGRAIRES.

La mesure agraire usitée habituellement dans la Régence est celle qui est

nommée *feddân,* comme en Égypte, ou *messâhah,* comme à Alger, espèce d'arpent, dont la valeur est variable suivant les localités.

On emploie aussi l'expression *zoudjeh-fered* (une paire de bœufs) pour désigner un espace d'environ 25 arpents de nos anciennes mesures, ou à peu près 13 hectares, mesure décimale.

MESURES ITINÉRAIRES.

Les seules mesures itinéraires sont :

1° L'heure de marche, *sâah ét-taryq* (pluriel *sââl* ou *souyah*).

2° La journée de chemin, *youm-éttaryq* (pluriel *ayyâm*) : on lui donne aussi la dénomination de *nehâr-màchy,* et quelquefois celles de *mehalah* ou de *messyrah* (pluriel *messyrât*).

On a observé que les caravanes conduisant des chameaux chargés de 15 à 20 myriagrammes avaient par heure une vitesse moyenne de trente-cinq centièmes de myriamètre, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers de myriamètre.

Cependant quelquefois, pour mesurer les distances, on se sert du mille, *myl,* qui contient 1,000 pas.

Le pas lui-même porte le nom de *kattouah* (pluriel *kattouât*).

CHAPITRE XIII.

Des Européens établis à Tunis; — rapports des consuls avec le Bey; — cérémonie du baisement de mains; — consuls; — quartier qu'ils habitent; — logement; — insolence des soldats turks envers les Européens.

Le désir du bonheur est de tous les sentiments celui que la nature a le mieux gravé dans le cœur de l'homme, qu'il soit civilisé ou sauvage; il le fait consister dans le repos et l'abondance, qu'il ne peut se procurer dans l'un ou l'autre état, et surtout dans le premier, que par des travaux constants et souvent périlleux. Ce désir, dépassant chez lui la plupart des bornes que prescrit la raison et la prudence, lui fait surmonter avec constance tous les obstacles; et pour parvenir au but si ardemment désiré on le voit quitter sa patrie, traverser les mers, braver les écueils, s'exposer à tous les dangers, et passer sa vie parmi des peuples dont les institutions, les lois, les usages et les mœurs lui sont tellement étrangers, qu'ils lui paraissent barbares.

La curiosité et l'ambition d'acquérir de vastes connaissances peuvent, à la vérité, faire naître le même mouvement d'expatriation; mais celui-ci n'a-t-il pas un point de vue analogue au premier, celui de contribuer à la félicité, en servant d'aliment à ce sentiment factice qu'on a appelé *amour-propre*, premier mobile du désir d'acquérir soit des connaissances, soit des richesses?

De toutes les villes de la Barbarie Tunis est celle où il y a un plus grand concours d'Européens. Son commerce et sa proximité avec les côtes méridionales de l'Europe en sont les causes principales. Il y avait autrefois quinze maisons de commerce françaises établies dans cette ville, il n'y en a plus que cinq aujourd'hui; et j'indiquerai ailleurs les motifs de cette décadence.

En ce moment deux négociants anglais y sont établis; mais l'expérience prouve que le commerce de cette nation n'a jusqu'à présent jamais prospéré dans ce pays. Le plus grand nombre des Européens qui l'habitent est d'origine génoise, corse, napolitaine, romaine, etc. Ils s'occupent tous de quelque branche particulière et spéciale de commerce ou de travaux industriels, dont ils trouvent l'emploi soit chez leurs compatriotes, soit chez les indigènes.

Il n'y a pas de doute que le climat de la Barbarie ne soit plus favorable aux Européens que celui de l'Égypte; leur génération y prospère aussi bien que dans leur patrie; et sous ce rapport la côte barbaresque conviendrait beaucoup mieux aux Français que la vallée du Nil pour l'établissement d'une colonie.

D'un autre côté, tous ceux qui ont quelque connaissance de ce pays conviendront avec moi de la réalité de l'observation, que les Européens, en général, ne manquent guère de contracter par un long séjour dans ces contrées les vices et les qualités morales des Juifs et des Maures au milieu desquels ils passent leur vie.

On fera cependant une exception en faveur de plusieurs personnes qui habitent depuis longtemps Tunis, et surtout des Français, qui, dans quelque climat

qu'ils soient, ne perdent que difficilement cette affabilité et cette loyauté qui les caractérisent plus particulièrement que toutes les autres nations.

L'exercice du culte catholique est absolument libre à Tunis; il y a deux petites églises, desservies par des religieux italiens et espagnols.

Du reste, les Européens sont, ainsi que les Juifs, confinés ou relégués dans certains quartiers fort étroits de la ville. Et la plupart des maisons qu'ils habitent, à l'exception de celles des consuls et quelques autres en petit nombre, sont mal construites, peu commodes et d'un loyer excessivement cher; les Européens sont forcés de se soumettre à cette nécessité, le Bey interdisant formellement aux chrétiens la faculté de se loger dans les autres quartiers de la ville, où les logements sont à bien meilleur marché.

Un Européen qui vient à Tunis pour s'y établir se trouve ainsi singulièrement embarrassé pour s'y procurer un logement; car, outre la cherté du loyer qu'exige le propriétaire, il fait payer encore au nouveau locataire les réparations déjà faites et celles qui sont à faire, pour rendre le logement habitable; et de plus il lui fait souvent solder par avance, et en un seul payement préalable, le loyer de plusieurs des années à échoir.

Cependant, les négociants français jouissent de l'avantage d'être logés à assez bon compte, dans la maison même du consul, appelée *le Fondouq,* et dont le Bey est propriétaire. Quoique ce logement offre d'un côté quelques agréments par la réunion de plusieurs familles, il faut regretter que d'une autre part il y règne trop souvent les tracasseries et les jalousies qui sont propres à toutes les maisons de communauté, et surtout lorsqu'il y habite des personnes qui ne cessent d'avoir des prétentions ridicules, ou des antipathies déraisonnables.

Il est vrai que dans les réunions de cette espèce les passions prennent un degré d'incandescence intolérable; mais il paraît qu'à Tunis l'avidité de la concurrence, l'ennui de la solitude et de l'isolement en inspirent de plus violentes qu'en Europe, et que l'égoïsme, à son comble, s'y manifeste avec une telle force que la cohabitation y devient quelquefois réellement insupportable.

La France, l'Espagne, l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, le Danemark, la Suède et plusieurs autres États européens d'une importance secondaire, ont chacun un consul, ou un autre agent, chargé de protéger leur commerce, et résidant près le Bey de Tunis. Ces consuls et ces agents, accrédités sous divers titres, forment en apparence une espèce de corps diplomatique; mais ce corps semble manquer de ce caractère imposant qui caractérise les vrais représentants des Puissances européennes (1).

Le traitement qu'ils reçoivent, réuni avec le casuel de leur place, leur forme un revenu assez considérable. Leurs fonctions sont de protéger à Tunis les commerçants de la nation dont ils sont les agents, de prendre leur défense lorsqu'ils sont lésés dans leurs intérêts, ou qu'ils ont reçu quelque insulte; ils sont, de plus, les juges naturels de toutes les contestations qui s'élèvent entre ceux de leur nation; et ils doivent porter les plaintes et les réclamations de leur compatriotes au Bey, afin de lui en demander satisfaction.

Il est encore de leur devoir d'instruire le gouvernement qu'ils représentent, de tous les faits qui peuvent intéresser le commerce dans le pays de leur résidence.

La plupart des consuls ont un chancelier ou un secrétaire qui fait une grande partie de la besogne; c'est l'un ou l'autre de ces auxiliaires qui dresse les contrats, reçoit les dépositions, les déclarations, expédie les passeports, etc.

Il y a quelques années que l'Espagne et la Hollande tiennent aussi chacune à Tunis un vice-consul, qui remplaçait, en son absence, le principal agent, et le suppléait dans ses fonctions.

Les consuls ont ordinairement à leur service plusieurs gens du pays, qu'on appelle *janissaires* dans les Échelles du Levant, mais qu'on nomme à Tunis *drogmans,* quoiqu'ils ne sachent souvent qu'une seule langue et qu'ils soient absolument incapables de remplir les véri-

(1) Depuis l'époque dont le docteur *Frank* trace ici le tableau les consuls européens ont repris l'importance qui leur est due, et exercent à Tunis l'influence à laquelle leurs fonctions leur donnent droit de prétendre.
(J. J. M.)

tables fonctions du drogmanat. Le consul ne sort guère de chez lui sans être précédé par un de ces hommes, et cette espèce de garde d'honneur a la plus grande influence sur le respect que la population a pour les consuls.

Les maisons consulaires jouissent de l'immunité pour toutes les personnes qui y ont cherché un asile, et l'entrée en est toujours gardée par des *janissaires,* qui font chacun à leur tour l'office de portier; on reconnaît de loin les consulats par un long mât fixé sur la terrasse, et sur lequel est hissé le pavillon de leur nation.

Les consuls peuvent se présenter tous les jours, excepté le vendredi, chez le Bey, pour lui parler d'affaires; mais il les fait souvent attendre plusieurs heures dans le *pateo* (1), sorte d'antichambre, où ils se trouvent confondus avec le public. Cette humiliation n'est pas la seule qu'ils éprouvent; ils sont encore tenus de se présenter avec une double paire de souliers, dont ils quittent la première lorsqu'ils entrent dans l'appartement du Bey; puis, ils doivent lui baiser la main comme le font ses sujets et ses esclaves, et ôter leur chapeau, quoiqu'il ne soit pas d'usage dans ce pays de se découvrir la tête comme marque de respect.

Il n'existe aucune contrée dans le monde où les anciens usages soient aussi respectés qu'à Tunis; quelque ridicules qu'ils soient, quelque répugnance même que la raison éprouve à les suivre, les Maures disent : « C'est l'usage, » *star la usanza* (en langue franque), et cette phrase termine toutes les difficultés ; en voici un exemple :

A l'époque des fêtes du grand et du petit *Béyrâm* (2) les consuls et les négociants européens vont, les uns par devoir, les autres par convenance, visiter et féliciter le Bey : ils obtiennent alors de ce prince la faveur insigne de lui baiser la main, cérémonial auquel j'ai voulu assister deux fois, afin de pouvoir en bien connaître toutes les particularités.

Je me suis donc rendu à l'endroit désigné à cet effet, et là je trouvai groupés dans un coin du *pateo* tous les consuls, en grand uniforme, entourés de plusieurs Européens, qui attendaient patiemment l'heureux instant du baisement de main.

Les consuls défilèrent l'un après l'autre devant le souverain, avec les négociants de leur nation, et baisant la main présentée, à peu près comme les dévots qui à la messe vont baiser la patène, en se présentant à l'offrande, et les surpassant encore par leur air d'humilité et de componction.

Je ne pus assez m'étonner d'un acte qui me paraissait très-inconvenant, non-seulement pour les consuls eux-mêmes, mais encore plus pour les gouvernements qu'ils représentent, et qui sans doute

(1) *Voyez,* sur le local indiqué par cette désignation, ci-dessus la note 6, page 10.

(2) Le petit *Béyrâm* (en turk *Koutchouk Béyrâm*) est une des principales fêtes de l'année musulmane : les Arabes la nomment *Youm él-Qorbân*, c'est-à-dire *le Jour du Sacrifice,* qui se célèbre avec une grande pompe à la Mekke. Cette fête a lieu le 10 du mois de *dou-l-hadjeh*, douzième et dernier mois de l'année lunaire musulmane. Cette solennité dure quatre jours, et le treizième jour du même mois lunaire est spécialement férié, comme la clôture du Petit Béyrâm.

La fête du *Grand Béyrâm* (*él-Béyrâm él-Kebyr,* est aussi appelée *Iid-él-Fettr,* c'est-à-dire *la Fête de la rupture du jeûne.* En effet cette solennité se célèbre le 1er du mois de *chaouâl,* dixième mois de l'année lunaire musulmane, et sert de clôture au jeûne imposé pendant tout le mois de *Ramaddân ;* c'est par cette raison que le mois de *chaouâl* a pris chez les barbaresques le nom de *chahar-aftour,* mot à mot *le mois de la cessation du jeûne.*

Il est à remarquer que les deux fêtes qui portent également le nom de *Béyrâm* ne sont pas désignées chez les diverses sectes orthodoxes de l'islamisme d'une manière uniforme, par l'appellation de *Grande* (en arabe *Kebyr,* en turk *Bouyouk*) et de *Petite* (*Sogheyr* en arabe, *Koutchouk* en turk) : la première épithète n'est donnée que par les Chaféytes et les Hanefites à la fête qui, au 1er du mois de *chaouâl,* termine le jeûne du *Ramaddân ;* tandis que ce titre est réservé spécialement par les Malekites et les Hambalites, et particulièrement par les peuplades barbaresques, ainsi qu'à la Mekke, au *Béyrâm* solennisé le 10 du mois de *dou-l-hageh ;* et par cette raison le dernier mois de l'année musulmane a reçu en Afrique le nom de *Iid-él-Kebyr,* c'est-à-dire *la Grande-Fête.* Il en résulte que pour eux le *Petit Beyrâm* est la fête qui fait la cloture du jeûne du *Ramaddân.*

(J. J. M.)

ignorent cet avilissant cérémonial. On peut facilement s'imaginer combien de pareils usages doivent enorgueillir un prince naturellement fier, et diminuer aux yeux des Tunisiens l'importance et la considération des consuls européens.

Il existe dans la chancellerie du consulat de France un acte qui constate qu'en l'année 1757 le Bey, s'étant aperçu que le consul français n'était pas venu lui rendre, avec les autres consuls, à l'occasion de la fête, l'hommage du baisement de main, lui envoya l'ordre de venir s'acquitter de ce devoir, sous peine d'avoir la tête tranchée. Le consul communiqua cet insolent message au corps des négociants français, et leur demanda leur avis; ils déclarèrent à l'unanimité qu'attendu le caractère violent et despotique du Bey alors régnant, il convenait de se soumettre à ses volontés, intimées d'une manière si acerbe; mais aussitôt après la cérémonie le consul quitta Tunis, et se rendit par terre à Tripoli, d'où il donna avis à son gouvernement de ce qui s'était passé; l'acte déposé à la chancellerie du consulat constate à la fois l'ordre émané du Bey et la protestation solennelle du consul.

Les consuls prétendent que leur conduite habituelle avec le Bey est constamment basée sur les instructions qu'ils reçoivent de leurs gouvernements; mais des motifs, dont je parlerai plus bas, me portent, au contraire, à croire qu'ils ne sont pas fâchés de maintenir ce cérémonial, à l'insu de leurs gouvernements, auxquels d'ailleurs ils ne communiquent que ce qu'ils croient convenable à leurs propres intérêts.

Lorsque la cérémonie du baisement de main est terminée, une musique turque très-bruyante se fait entendre; et pendant sa barbare exécution la fête se termine par un singulier spectacle : deux hommes, qui n'ont d'autres vêtements qu'une culotte de peau, souvent fort sale, et dont la partie supérieure du corps est entièrement nue et frottée d'huile, se présentent devant le Bey, et, après une profonde salutation, luttent ensemble en sa présence, jusqu'à ce que la supériorité de la force ou de l'adresse de l'un des deux soit évidemment constatée. Après ces premiers lutteurs, huit autres athlètes, dans le même costume, se présentent successivement deux à deux, et se livrent tour à tour à ce combat gymnastique.

Ce spectacle étrange m'a paru d'autant plus intéressant que ces lutteurs tunisiens me rappelaient absolument les athlètes combattant aux jeux olympiques de l'ancienne Grèce et les gladiateurs dont les amphithéâtres de Rome faisaient leurs délices. Après s'être exercés pendant quelque temps devant l'assemblée, ils traversent la ville dans le même costume en continuant leurs combats, et tâchent de mettre à contribution les Chrétiens ou les Juifs qu'ils rencontrent. Lorsque ces derniers font quelque résistance, les lutteurs se vengent en les embrassant étroitement, corps à corps, et en salissant ainsi leurs habits de l'huile dont ils sont enduits.

Ceux des consuls qui aspirent à la bienveillance du Bey, ou qui la possèdent, ne manquent pas de lui faire une visite de cérémonie tous les vendredis (1).

Le consul danois jouissait particulièrement de la confiance du Bey : à l'époque où j'habitais Tunis c'était lui que ce prince consultait le plus volontiers, et dont il suivait le plus ordinairement les conseils : en plus d'une occasion ce prince a reconnu l'utilité des avis de ce conseiller, dont les profondes connaissances en fait de commerce et de navigation ne pouvaient faire qu'un guide éclairé pour l'administration et la politique de la Régence. Aussi ce consul avait-il mérité auprès du Bey une faveur toute particulière, que les autres consuls s'efforçaient en vain d'obtenir.

Puisque l'ordre établi exige que les consuls traitent directement avec le Bey sur les difficultés ou les différends que le commerce et la navigation peuvent faire naître, ils doivent sans aucun doute tâcher de se concilier la bienveillance de ce prince; mais il serait à désirer qu'ils

(1) On sait que le vendredi est le jour férié des Musulmans, pour lesquels ce jour est ce qu'est le dimanche pour les Chrétiens et le samedi pour les Juifs : c'est le vendredi de chaque semaine qu'ils se rassemblent dans leurs mosquées ; et c'est par cette raison qu'ils ont donné à ce jour le nom de *youm-él-djemaah*, c'est-à-dire *jour d'assemblée*.
(J. J. M.)

n'oubliassent pas leur dignité, en cette occasion, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts ou de l'honneur des nations qu'ils sont chargés de représenter; mais aussi il conviendrait que lorsqu'il s'élève quelque difficulté entre le Bey et un consul celui-ci fût puissamment soutenu par son gouvernement, et surtout qu'il ne pût être renvoyé par le Bey sans autre prétexte que celui de sa mauvaise humeur.

Pendant mon séjour à Tunis le Bey a expulsé le consul des États-Unis, sans lui manifester d'autres motifs que celui de sa volonté; or, la place de consul étant à la fois honorable et lucrative, et peu pénible à remplir, tous ceux qui ont le bonheur d'y être parvenus songent surtout à ne pas la perdre, c'est-à-dire *à ne pas déplaire au Bey;* il résulte de là que dans les discussions qui s'élèvent entre lui et un gouvernement le consul agit trop souvent avec mollesse, ou même sacrifie les intérêts de sa nation pour ne pas tomber en défaveur auprès du prince.

Mais il ne s'agit pas seulement de faire sa cour au Bey, il faut nécessairement la faire encore à son ministre, et avoir pour celui-ci des complaisances sans cesse exigées. S'agit-il de raccommoder un fusil, une montre dérangée, ou de quelque autre objet aussi minime appartenant au ministre ou aux gens de sa maison, c'est toujours au consul qu'on s'adresse, et il ne serait pas convenable à celui-ci de réclamer le montant de la dépense. Si les consuls ne sont pas en faveur chez le ministre, ils sont assurés de ne pas obtenir celle du Bey; d'où il résulte qu'il faut courtiser le premier pour être bien avec le second.

Au reste, la considération dont jouissent les consuls à Tunis est généralement relative au rôle que joue la puissance qu'ils représentent : on y est persuadé que la France et l'Angleterre méritent des égards particuliers; mais ces égards sont bien moindres envers les autres puissances qui ont des consuls à Tunis. Cependant, quoique les consuls soient les seuls Européens pour lesquels ces égards soient plus ou moins observés, ils ne sont pas toujours à l'abri de toute insulte, et je puis en citer quelques exemples.

Dernièrement un consul venant du *Bardo* fut assailli par trois soldats turks, qui lui demandèrent sa bourse en plein jour, et il fut contraint de se laisser ainsi voler, sans qu'aucune recherche ait été ensuite faite pour reconnaître et punir les voleurs.

Le frère du consul danois, âgé d'environ douze ans, se promenait sur le bord de la mer, lorsqu'il fut attaqué par d'autres soldats turks, qui lui firent subir les plus odieux outrages; et cet attentat ne fut pas plus puni que le premier.

La nation française est dans ce moment la plus respectée à Tunis, c'est-à-dire qu'elle y essuie moins d'avanies que les autres, et que si un Français vient à être insulté, le Bey ou son lieutenant, *él-Deweletly,* ne manquent pas de faire paraître leur mécontentement et de manifester la résolution de faire châtier les coupables; mais rarement cette promesse, toute d'apparat, reçoit son exécution.

Quoi qu'il en soit, en avouant que de tous les Barbaresques les Tunisiens sont, en général, les plus doux et les plus humains, on doit convenir néanmoins que les Européens sont souvent exposés à recevoir des insultes, lorsque par état ils sont obligés de parcourir la ville; et la rencontre des nombreux individus de différentes nations qui y habitent, ou d'une soldatesque insolente et indisciplinée, expose à chaque instant les étrangers à en venir aux prises avec quelque agresseur imprévu, s'ils ne mettent en usage dans ces occasions la modération que dicte la prudence.

Plusieurs faits qui sont arrivés pendant mon séjour à Tunis viendront à l'appui de ce que j'annonce.

Un capitaine français ayant été frappé par un officier de la garnison turke de *la Goulette,* le consul de France porta ses plaintes au Bey, qui l'assura que le Turk serait puni sévèrement; mais le coupable en fut néanmoins quitte pour quelques jours de prison.

Un autre officier de la marine française ayant été assailli et volé par trois soldats turks, le consul adressa également ses plaintes aux autorités tunisiennes. On l'assura que les voleurs avaient reçu une forte bastonnade; mais la restitution du vol ne put être obtenue.

Peu de semaines avant mon départ de

Tunis, un perruquier français et sa femme, enceinte de huit mois, furent insultés et battus par trois Maures, auxquels se joignit un groupe de la plus vile populace; et ils furent si indignement traités, qu'ils furent forcés de garder le lit pendant plus de dix jours : sur les représentations du consul, on répandit le bruit que les agresseurs avaient été condamnés à cinq cents coups de bastonnade et à six ans de galères; mais rien ne constata la réalité de ce châtiment, si justement mérité.

Moi-même, j'ai été également exposé plusieurs fois à de pareilles insultes; mais je m'en suis toujours tiré sain et sauf, en parlant aux agresseurs avec fermeté, et en faisant bonne contenance, surtout en faisant valoir le titre de mes fonctions auprès du Bey; car les Maures et même les Turks rabattent beaucoup de leur insolence lorsqu'ils trouvent des hommes qui ont plus de courage qu'eux, surtout lorsqu'ils peuvent craindre que leur délit ne soit porté aux oreilles du prince, et ne leur attire une punition grave.

Pour obvier à de tels inconvénients, je pense que le gouvernement français devrait exiger que l'homme qui a insulté ou frappé un Français fût remis entre les mains de notre consul, pour être châtié par ses ordres, ou du moins qu'il subît, par jugement des autorités tunisiennes, une punition publique et exemplaire, qui pût prouver d'une manière incontestable à chaque habitant la ferme volonté du prince de ne jamais laisser impunie toute infraction aux égards qui sont dus à une puissance voisine et alliée.

Mais tout me porte à croire que la mollesse avec laquelle agissent en général les consuls dans de semblables occasions vient de ce qu'ils aiment souvent mieux assurer leur tranquillité en employant les voies d'une faible représentation, que remplir dignement leurs devoirs.

Toutefois M. *Devoize,* qui a occupé la place importante de consul français à Tunis, et qui a été employé dans les mêmes fonctions depuis trente années en plusieurs Échelles du Levant, ne mérite pas ce reproche, quoiqu'on lui adresse ordinairement celui d'être devenu plus Oriental et plus Africain que Français.

Je passerai sous silence d'autres observations; seulement je crois utile de remarquer, comme un fait particulier à Tunis, qu'aucune femme, de quelque nation qu'elle soit, ne peut y débarquer sans une permission expresse du Bey. Cette mesure, qui influe puissamment sur le bon ordre et la moralité des habitants, soit indigènes, soit européens, n'est pas sans inconvénients, d'autant plus que le Bey est très-rigoureux sur ce point, et refuse souvent l'autorisation demandée. Cependant, lorsque les consuls français et anglais demandent une permission d'entrée pour une femme de leur nation, ils l'obtiennent assez facilement; mais il n'en est pas de même à l'égard des autres consuls.

Cependant il est arrivé que deux Françaises, dont l'une venait rejoindre son père, l'autre son mari, furent forcées de rester à bord par l'absence momentanée du consul, la première pendant une semaine, la seconde pendant trente-cinq jours.

La France est intéressée, plus que toute autre Puissance, à avoir des consuls qui possèdent des connaissances exactes sur ce qui concerne la Barbarie, et qui soient suffisamment instruits dans la science de la statistique pour fournir des renseignements utiles sur la géographie ancienne et moderne de ces contrées, sur l'histoire naturelle, le gouvernement et le commerce du pays, dont on n'a eu jusqu'à présent que des notions très-confuses; les facilités et les avantages que lui procurerait un emploi permanent, et la considération qui y est attachée, les mettraient en état d'envoyer tous les ans un mémoire détaillé et raisonné, relatif aux sciences ci-dessus mentionnées; et le gouvernement serait en droit d'exiger ce travail en sus de leurs fonctions officielles.

Il serait peut-être encore utile que le gouvernement envoyât de temps en temps *incognito* en Barbarie des agents d'une probité reconnue, dont la mission spéciale serait d'éclairer la conduite des consuls, pour lui en rendre compte : je pense qu'on obvierait par cette mesure à beaucoup d'inconvénients ou d'abus; car l'expérience a prouvé que plus un homme a de pouvoir, plus il est tenté d'en abuser.

CHAPITRE XIV.

Juifs de Tunis; — femmes juives; — leurs costumes, leurs mœurs; — courtiers; — colporteurs, marchands ambulants; — ordonnance du Bey à leur sujet. — Rabbins; — leur sévérité; — leurs enquêtes morales; — usuriers juifs; — conditions des prêts; — écritures des Juifs de Tunis.

Les Juifs sont plus nombreux à Tunis que dans les autres villes de la Barbarie: leur nombre n'est pas positivement déterminé; on assure même qu'il est impossible de le connaître, et qu'il est de leur intérêt de le cacher au gouvernement tunisien. Si cependant on consulte l'opinion publique à ce sujet, si on fait un calcul approximatif, d'après l'extension du quartier qu'ils habitent et leur entassement prodigieux dans les maisons dont ce quartier se compose, je crois pouvoir penser qu'il n'y aurait pas d'exagération à présumer qu'il y en a plus de vingt mille qui y ont fixé leur résidence habituelle.

Cette race d'hommes est là ce qu'elle est partout, remplie de superstition, de ruse, de méchanceté et de haine pour quiconque n'est pas leur coréligionnaire.

Quelques-uns s'occupent des arts mécaniques; mais la plus grande partie se livre à quelque branche particulière de commerce. Ils ont acheté du Bey le privilége exclusif de faire celui de la pelleterie et celui de la cire, commerces qui sont l'un et l'autre très-lucratifs. Ils payent aussi une somme très-considérable pour le privilége de distiller les eaux-de-vie, qu'ils ne peuvent cependant vendre qu'à ceux de leur nation. Mais, quoiqu'il leur soit sévèrement interdit d'en débiter aux Maures et aux Turks, ils trouvent habituellement le moyen d'éluder cette prescription, par des ventes clandestines, qui forment la plus grande partie du gain de leur fabrication.

Beaucoup d'entre eux font des opérations très-actives, en tout genre de négoce, avec Livourne et Marseille, et l'on peut assurer qu'une grande partie du commerce de ces deux places avec Tunis est aujourd'hui entre leurs mains; les Européens même n'en peuvent faire aucun dans la Régence sans avoir à leur service plusieurs *sensals*, ou courtiers juifs, qui sont les intermédiaires obligés de toutes leurs transactions avec les Maures. Ce sont ces courtiers qui achètent; ce sont eux qui vendent; c'est par leurs mains que l'argent est transmis des acquéreurs aux vendeurs: toutes ces opérations leur valent le demi pour cent de la part de l'un et de l'autre côté; ce qui leur produit en totalité une remise d'un pour cent pour leur courtage.

Les Juifs sont les seuls des sujets de la Régence qui payent au Bey une imposition personnelle; cependant, quoique cette redevance ait pour prétexte le but d'assurer leur sécurité, rien n'est plus commun que de les voir outrager et même frapper par les Maures; ils reçoivent même les mauvais traitements ou les coups avec une résignation vraiment étonnante: mais aussi si jamais un d'eux osait en riposter à ses aggresseurs, il risquerait infailliblement d'être compromis dans un procès sérieux, qui ne pourrait s'arranger que par le sacrifice d'une forte somme d'argent; et souvent ces insultes n'ont pas d'autre but que cette extorsion abusive et tyrannique.

Quelques-uns parmi les Juifs s'habillent à l'européenne; et ce costume est plus particulièrement adopté par ceux qui sont originaires de Livourne; d'autres adoptent les vêtements orientaux, portant le bonnet et le châle gris ou bleu; car cette couleur leur est imposée, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les musulmans, dont leur costume ne diffère pas d'ailleurs.

Malgré les humiliations qu'ils essuyent et l'état d'avilissement auquel ils sont réduits, ils peuvent cependant monter des chevaux et des mulets, ce qui leur est défendu en Égypte et dans la plupart des autres contrées soumises aux musulmans.

Les femmes juives ont assez généralement adopté le costume du pays; mais ce qui les distingue des femmes maures, c'est qu'elles n'ont que la moitié de la figure couverte par un crêpe noir, tandis que les femmes des Maures se voilent le visage entièrement. J'en ai vu un assez grand nombre qui étaient belles et bien faites, surtout parmi celles que pare encore la jeunesse; mais la nature grossière et la forme désagréable de leur habillement les empêche de faire valoir ces

avantages; et leur défaut de soin pour soutenir leur gorge, qui est communément fort volumineuse, leur fait perdre bientôt toute espèce de charme. Elles ne se montrent pas trop difficiles à se prêter aux aventures galantes; mais elles apportent les plus grands soins pour cacher leurs intrigues amoureuses; car si leur mari ou le rabbin de la synagogue en avait connaissance, elles courraient le risque d'être châtiées sévèrement, ou même répudiées.

Il n'est pas difficile à un Juif de répudier sa femme, pour peu qu'il puisse alléguer une cause raisonnable pour motiver ce divorce; et plusieurs, sans avoir recours à cet acte légal, prennent une seconde femme, leur loi autorisant la polygamie ainsi que la loi musulmane.

Un assez grand nombre de Juifs et de Juives parcourent la ville en colportant des marchandises que ces marchands ambulants offrent à acheter dans les maisons et les harems; et il est à remarquer que les femmes mauresques ne croient pas être obligées de se voiler devant un Juif, qu'elles ne regardent que comme de vils animaux, et qu'elles sont loin de croire appartenir à l'espèce humaine.

Comme il est arrivé plusieurs fois que des Juifs et des Juives ont été assassinés dans des maisons, pour s'approprier leurs marchandises, le Bey a ordonné qu'à l'avenir les colporteurs de l'un ou de l'autre sexe iraient toujours deux à deux, et que l'un d'eux serait obligé de rester devant la porte de la maison pendant que son compagnon y entrerait avec ses marchandises. Depuis cette ordonnance, aussi simple que sage, aucun Juif n'a été la victime de l'avidité et de la perfidie des spoliateurs meurtriers.

Les rabbins jouissent d'une autorité très-étendue sur leurs coreligionnaires; ils veillent non-seulement sur la stricte observance du culte mosaïque, mais aussi sur la conduite morale des particuliers de l'un et l'autre sexe.

Peu de temps après mon arrrivée à Tunis, la Régence fut affligée d'une grande sécheresse, fléau qui est une des calamités les plus dommageables et les plus redoutées dans ce pays. Les rabbins ordonnèrent deux jours de jeûne rigoureux par semaine, et des prières solennelles pour obtenir du ciel la faveur d'une pluie abondante; malgré ces actes de pénitence et ces supplications ferventes, la sécheresse continua à désoler le pays. Les rabbins se persuadèrent alors que les péchés des impies, et surtout l'impudicité des femmes répudiées ou veuves, devaient être la seule cause du courroux céleste; en conséquence ils firent dans toutes les familles juives des recherches scrupuleuses, à la suite desquelles ils découvrirent qu'un assez grand nombre de ces femmes délaissées, ou condamnées au célibat par la mort de leurs maris, avaient un commerce illicite avec des débauchés, ou même étaient devenues enceintes par suite de ce commerce criminel : les pécheresses furent châtiées sévèrement; mais cette punition exemplaire n'empêcha pas que de nouvelles recherches n'en fissent découvrir encore un assez grand nombre, parmi lesquelles on en reconnut beaucoup de relapses, dont le châtiment précédemment subi n'avait pu amender la conduite.

Tout Juif convaincu d'avoir mangé à la table d'un Chrétien ou d'un Maure est fortement réprimandé par le rabbin, en pleine assemblée de la synagogue, et s'il vient à récidiver, il est déclaré déchu de ses droits civils et religieux dans la communauté israélite; son témoignage n'est plus admis; il est frappé d'anathème, déclaré infâme, et en conséquence déshonoré dans l'esprit de tous ceux qui composent sa nation.

Les rabbins ne dédaignent même pas de s'occuper du règlement des habillements; et ils cherchent à réprimer le goût des jeunes filles pour l'élégance du costume, les bijoux, les parures et pour les modes du jour. Je croirai volontiers qu'il est très-probable que cette grande autorité des rabbins a dû exercer beaucoup d'influence sur la conservation et la propagation dans ces contrées de la secte mosaïque, qui sans cela aurait peut-être éprouvé des alterations et des changements aussi sensibles que toutes les autres sectes religieuses dont l'Orient a vu les révolutions et l'extinction successive.

Cependant, si la sévérité des rabbins s'exerce sur les infractions du sixième et du neuvième commandement du Décalogue, leur rigidité se relâche singulièrement sur le reste de la conduite

morale, de leurs ouailles, et principalement sur les diverses tromperies dont les Juifs ne se font aucun scrupule d'user dans le commerce avec les Chrétiens, et même avec les Maures, auxquels on peut dire qu'ils semblent vouloir disputer le monopole des fourberies et le privilège de la mauvaise foi.

Les rabbins sont les premiers à aider les membres de la synagogue dans toutes les manœuvres mensongères qu'ils emploient journellement, soit pour frauder les droits de la douane par de fausses déclarations, soit pour éluder ceux du fisc dans le payement de la redevance du *kharadj*, à laquelle les membres de la corporation judaïque sont soumis, espèce de capitation ou d'impôt personnel qui frappe également tous les individus de cette caste, de tout sexe, de tout âge, depuis le vieillard décrépit jusqu'à l'enfant à la mamelle.

La principale cause de l'ignorance où le gouvernement lui-même est sur le nombre réel des Juifs habitant Tunis vient des fausses déclarations que font à ce sujet les chefs de la synagogue, donnant ainsi à leurs co-religionnaires les premiers exemples de duplicité et de fraude.

Ils tolèrent d'ailleurs l'usure la plus révoltante, et qui est désapprouvée par les Maures eux-mêmes; beaucoup de Juifs ne vivent que des produits de ce trafic infâme de leur capital, et la seule chose dont ils s'occupent, c'est du soin de ne placer leur argent que d'une manière sûre, et entre les mains de débiteurs incontestablement solvables.

Dès qu'ils sont assurés de ce premier point essentiel, ils mettent tous leurs soins à garantir le recouvrement de leur capital et de leurs intérêts par les stipulations les plus rigoureuses, qu'ils s'efforcent de rendre aussi lucratives pour le créancier qu'oppressives et spoliatrices pour le débiteur.

Lorsque des emprunteurs n'ont aucun crédit, ou même n'ont qu'un crédit incertain, ils ont beau avoir besoin de quelque somme, ils ne la trouvent pas chez les Juifs, ou, s'ils réussissent à l'obtenir, ce n'est qu'en consentant à se soumettre aux quatre conditions suivantes :

1° De donner pour gage et nantissement quelque effet précieux et portatif, comme bijoux, diamants, perles, or ouvré ou en lingots, etc., sur lesquels le prêteur ne donne jamais que moitié ou tout au plus deux tiers de la valeur intrinsèque;

2° De payer d'intérêts par mois un, et même souvent deux, pour cent de la somme dont le prêt est stipulé, lesdits intérêts payables mensuellement et à jour fixe;

3° De défalquer d'avance sur la somme prêtée le montant des intérêts de la première année;

4° Enfin, d'abandonner à l'usurier le gage entier, sans aucun dédommagement, si le débiteur se trouve dans l'impossibilité de lui solder un terme des intérêts à leur échéance. Dans ce dernier cas il n'est même fait aucune défalcation des intérêts payés aux différents termes précédents.

Ces prêts usuraires ne peuvent manquer d'absorber ainsi, dès la première année, le huitième au moins ou même le quart de la somme prêtée; chaque année porte le même préjudice à l'emprunteur; et pour peu que celui-ci tarde à retirer son gage, il risque de le perdre entièrement, soit par les intérêts monstrueux qu'il est obligé de payer, soit par le défaut de payement d'un seul terme de ces intérêts. Il ne doit, dans ce dernier cas, espérer d'obtenir de son créancier ni la moindre faveur ni le moindre délai.

Mais il ne faut pas croire que cet infâme monopole se limite simplement à la nation juive: on accuse, à tort ou à raison, des Européens, qui se disent chrétiens, de s'y livrer à Tunis avec autant d'empressement que les enfants d'Israel.

Ceux-ci, au reste, sont loin d'être découragés par la concurrence, soit des Européens, soit des Maures, dans toute espèce de commerce et de trafic, bien sûrs de l'emporter sur leurs concurrents, par leur habitude des affaires, leurs ruses financières, et surtout leur activité véritablement admirable.

On ne peut en effet faire un pas dans Tunis sans rencontrer sur son passage des Juifs et des Juives, courant d'un bout à l'autre de la ville, aux divers endroits où leurs intérêts commerciaux les appellent: on les trouve partout, se glis-

sant dans la foule, heurtant les passants, au hasard d'encourir les plus mauvais traitements, et à leur marche accélérée, essoufflée, haletante, à leur air effaré, on croirait qu'ils arrivent à l'instant des quatre coins du globe terrestre, alléchés par l'odeur d'un gain à faire et d'une opération fructueuse à exploiter.

On les reconnaît aisément, les hommes à leurs vêtements d'une couleur sombre, à leur vaste bonnet évasé par le haut, le turban musulman leur étant interdit; les femmes, à la manière particulière dont elles sont voilées, soit, comme je l'ai déjà dit, par un morceau de crêpe noir leur couvrant seulement la moitié de la figure, soit par un mouchoir tendu transversalement d'une oreille à l'autre, qui, passant sur la bouche et le menton, ne cache que la partie inférieure de leur visage.

On les reconnaît surtout, dans tous les endroits où il y a des réunions commerciales, non-seulement à leur allure turbulente et empressée, et à leur physionomie, qui à Tunis, comme partout ailleurs, a conservé son type originel, mais encore à leurs voix glapissantes et criardes, à leur timbre nasillard, au détestable patois qu'ils emploient entre eux, si différent des idiômes arabes et de toute autre langue usitée soit en Afrique, soit en Europe.

En effet, le langage habituel des Juifs de Tunis, dans leurs rapports avec les Européens, est le jargon informe que l'on désigne par le nom de *langue franque*, et qui se parle dans toutes les Échelles du Levant; mais entre eux ils ne se servent que d'un patois judaïque, ou hébreu corrompu. La langue franque est seulement parlée, et n'est presque jamais employée par les Juifs dans leur correspondance écrite : l'idiôme qu'ils écrivent dans leurs lettres missives est cet hébreu corrompu dont je viens de parler, ou un mauvais arabe, mêlé non-seulement de mots hébreux, mais encore de ceux des langues de toutes les nations qui bordent la Méditerranée.

Je ne dois pas oublier d'ajouter ici une observation digne de remarque; c'est que, soit que les Juifs emploient, en écrivant leur correspondance, leur patois hébreu corrompu, soit qu'ils se servent du dialecte arabe vulgaire, qui est leur langage habituel, il leur est strictement interdit de se servir des caractères arabes, réservés par l'usage aux seuls Musulmans; quoique cette interdiction ne soit basée sur aucune prescription légale, elle s'est pourtant établie également dans toutes les contrées barbaresques, où elle a acquis force de loi.

Les Juifs de Tunis doivent donc se servir uniquement, pour écrire non-seulement leur langue, mais encore l'arabe, de caractères hébréo-rabbiniques qui leur sont particuliers, ainsi qu'à leurs co-religionnaires d'Alger et de Tripoli, mais qui sont très-différents des lettres rabbiniques connues et en usage chez les Juifs des autres contrées, soit européennes, soit asiatiques : comme cet alphabet n'a jusqu'à présent été publié par aucun voyageur, le lecteur me saura peut-être quelque gré de le lui faire connaître.

SPECIMEN

de l'écriture des juifs de Tunis, d'Alger et de Tripoli (1).

Le tableau suivant offrira les lettres de cette écriture exactement représentées, avec leur double valeur, tant alphabétique qu'arithmétique; car ces lettres servent en même temps de chiffres; et les Juifs n'ont pas d'autres signes numéraux.

Ce caractère, se trace de droite à gauche, ainsi que l'hébreu ordinaire et l'arabe, mais les lettres n'en sont pas liées entre elles, comme dans la plupart des autres écritures orientales.

(1) Lecture : *min a'nd-y'ânâ mosselem a'lây-k ketyr êslem na'lem-ki le-dy l-youm talit âyyâm.*

ALPHABET

des Juifs de Tunis, d'Alger et de Tripoli.

TT	KH.	Z.	OD.	AH.	D.	DJ.	B.	A.
9	8	7	6	5	4	3	2	1

SS.	F.	AA.	S.	N.	M.	I.	K.	Y.
90.	80.	70.	60.	50.	40.	30.	20.	10.

SS*.	T*.	N*.	M*.	K*.	T.	CH.	R.	Q.
900.	800.	700.	600.	500.	400.	300.	200.	100.

Les cinq dernières lettres de ce tableau, marquées d'un astérisque, sont seulement finales; les vingt-deux précédentes sont en même temps initiales, médiales et finales.

CHAPITRE XV.

Des Maures. — Étymologie du nom de *Maures;* — physionomie et caractère des Maures; — leur taille; — leur industrie; — leur haine pour les Chrétiens; — renégats chrétiens; — renégats juifs; — manière de vivre des Tunisiens; — ivrognerie; — usage de l'opium; — Turks de Tunis; — écriture des Maures.

On désigne par le nom de *Maures,* ou de *Mores,* non-seulement les indigènes de la Régence de Tunis, mais encore tous ceux de la côte de Barbarie. Ce nom dérive de celui de *Mauri,* sous lequel on comprenait toutes les nations occidentales de l'Afrique septentrionale.

S'il fallait s'en rapporter à l'opinion la plus généralement accréditée chez les écrivains qui se sont occupés de la recherche étymologique de ce nom, il serait dérivé lui-même du grec Μαυρος, qui signifie *sombre, basané, qui a la peau brune*, à cause, disent ces étymologistes, de la couleur du teint des peuples qui ont été ainsi appelés; et on donne, par la même raison, la même étymologie au nom de *Mauritania,* attribué au pays qu'ils habitent.

Cependant cette étymologie ne ferait remonter que jusqu'aux Grecs l'origine de ce nom, et on doit d'ailleurs avouer que la plupart des Maures tunisiens qui habitent les villes sont à peu près blancs comme les Européens; ceux qui habitent la campagne, et particulièrement les cultivateurs, ont le teint plus brun, et sont presque basanés; mais ils ne le sont pas plus que beaucoup de laboureurs de nos provinces méridionales, et beaucoup moins peut-être que la plupart des gens du peuple parmi les espagnols.

Ne paraîtrait-il pas plus probable que le nom donné aux *Maures* remonte plus haut que les Grecs, et qu'il peut rapporter son origine à l'époque plus ancienne, où les Phéniciens explorèrent les premiers les côtes septentrionales de l'Afrique, et où les Carthaginois y établirent leur puissant empire.

Or, en langue phénicienne, et sans doute aussi en dialecte punique, *Mouêrym,* ou *Mouêryn,* est le nom attribué aux *Occidentaux, aux nations les plus reculées, les plus éloignées de l'Orient* (1); quelle dénomination peut mieux convenir aux peuples qui habitent les parties occidentales des côtes septentrionales de l'Afrique, et quelles autres expressions ont pu mieux adopter les navigateurs phéniciens pour les désigner, lorsqu'ils en firent la découverte dans leurs excursions maritimes?

Au reste, la Mauritanie et les côtes barbaresques, en général, portent en langue arabe le nom de *él-Moghreb,* c'est-à-dire l'Occident (2), et le peuple qui les habite est dit *Moghreby* (Occidental).

(1) *Ultima ad Herculeas Maurorum terra Columnas,*
Imperat Occidui fluctibus Oceani.
Littoribus mauris duplex simul incubat Atlas;
Hasque ultrà metas longius ire vetant,
Hinc mare fine carens, nulli navigabile, et illinc
Æquora arenarum, torrida, fœta feris.
Sistere limitibus sic te natura, viator,
His jubet, atque tibi claudit utrimque viam.
CL. RUTILIUS.

(2) C'est de la racine arabe *gharb,* dont est formé le mot *Moghreb,* qu'est dérivé le nom d'*Algarves,* donné à la province la plus occidentale du Portugal, dont les Arabes Maures ont été longtemps les maîtres. (J. J. M.)

La taille moyenne est la plus commune parmi les Maures, pour les hommes; cependant on y en rencontre un assez grand nombre qui sont d'une haute stature, tandis que la taille inférieure à la moyenne est très-rare. Ils ont généralement le maintien sérieux, leur physionomie est mâle; et si, malgré ses variétés, je ne la trouvai pas aussi agréable et aussi belle que celle des Européens, il faut peut-être en attribuer la cause au turban qui l'écrase, et à la longue barbe qui la couvre et la déforme.

La religion musulmane et le dogme de la prédestination les tiennent dans la superstition la plus déraisonnable, et dans la plus profonde ignorance; ils leur doivent néanmoins cette admirable résignation qui les accompagne toujours dans les plus grandes épreuves de l'adversité. Cette superstition et cette ignorance ne sont cependant pas générales; car on rencontre de loin en loin quelques Maures intelligents, qui se sont dépouillés des vieilles routines et des préjugés populaires, et dont la croyance est moins vive pour leurs maximes superstitieuses; ils doivent ce progrès surtout aux communications qu'ils peuvent avoir, soit avec les peuples d'Europe, soit avec les esclaves de ces dernières contrées qui sont à leur service.

Le Tunisien en général ne manque pas d'aptitude pour différentes branches d'industrie, et on trouve dans la ville de nombreux ateliers où ils fabriquent des toiles, des gazes, des soieries et surtout beaucoup de bonneterie.

Les affaires d'intérêt sont les seules qui les rendent susceptibles d'émotion: aussi se fâchent-ils et crient-ils autant pour une lésion de la valeur d'un sou, que les gens les plus intéressés pourraient le faire parmi nous pour une somme beaucoup plus forte et pour la perte d'une fortune entière.

Ils croient fermement que leur religion les rend supérieurs à tous les autres hommes, et ils n'estiment par conséquent les Chrétiens qu'à une bien faible valeur, quoique cependant ils les mettent bien au-dessus des Juifs.

La haine qu'ils vouent aux premiers paraît, selon toute probabilité, être le résultat du souvenir de ces guerres injustes qui, sous de vains prétextes, et notamment sous celui d'un zèle mal entendu, leur furent faites autrefois par les Croisés, qui s'acharnèrent si longtemps à vouloir délivrer la Terre-Sainte des maîtres que la victoire lui avait donnés, et d'en expulser ses pacifiques habitants, ainsi que tous ceux qui, n'adorant pas le Christ, suivaient innocemment la religion de leurs pères.

Que le lecteur veuille bien se rappeler les horreurs, les meurtres, et les exactions, que les Croisés commirent à cette époque de fanatisme, tant en Asie qu'en Afrique; qu'il se retrace le souvenir des flots de sang qu'ils firent couler, au nom et sous la bannière d'un Dieu qui est venu apporter la paix aux hommes, (*pax hominibus bonæ voluntatis*), et il concevra facilement comment, d'une génération à l'autre, s'est propagée et perpétuée une haine nationale, dont la cause paraît juste et naturelle à ces peuples, quoique oubliée peut-être du vulgaire, chez lequel l'instinct de l'habitude a remplacé le souvenir : ainsi la postérité paye souvent les fautes de ses ancêtres, et la peine du talion tombe, après bien des générations, sur les têtes innocentes des descendants des coupables.

Il y a cependant quelques occasions où la haine et le mépris pour un Chrétien semblent disparaître totalement; mais ces circonstances ne naissent que de l'égoïsme, et lorsqu'un besoin pressant tourmentant le Maure le force de recourir au Chrétien. Il s'établit alors une égalité parfaite entre lui et le Chrétien : celui-ci même jouit quelquefois de la prééminence; mais dès que le besoin, ce puissant moteur, vient à cesser, dès que l'urgence qui réclamait un concours est satisfaite, il est plus fréquent de voir le Maure revenir à sa fierté et au dédain habituel, que de voir succéder sa gratitude à sa détresse et au service reçu.

Je ne puis nier cependant que j'ai rencontré à Tunis plusieurs Maures dont le cœur m'a semblé accessible à quelques sentiments de reconnaissance; ces Maures, qui avaient été esclaves à Malte, et qui avaient été mis en liberté par *Bonaparte*, lorsqu'il fit la conquête de cette île, n'avaient pas oublié ce bienfait du

général français : tous me demandaient avec empressement de ses nouvelles, en priant *Allah* de le combler des faveurs célestes, et de lui accorder tout le bonheur qu'il pourrait désirer.

Au reste, il est facile de témoigner verbalement sa reconnaissance, et je n'ai jamais eu occasion de vérifier par des faits l'influence de ces souvenirs en ma faveur. J'ajouterai même qu'un de ces Maures me demandait l'aumône en langue franque, et formulait sa supplique en ces termes, bien étranges dans la bouche d'un musulman. « *Donar mi* « *meschino la carità d'una carrouba,* « *per l'amor della santissima Trinità* « *e dello gran Bonaparte.* »

La classe des Maures admet dans ses rangs un assez grand nombre de Renégats, dont les descendants sont estimés *Maures pur sang,* aussi bien que si leurs ancêtres avaient fait partie des premiers Musulmans conquérants de l'Afrique.

La prééminence dont jouissent les Musulmans dans presque toutes les occasions sur les sectateurs d'une autre religion, le désir d'améliorer son sort, et l'espoir d'amasser quelque fortune, en obtenant la protection du gouvernement, et en parvenant à quelque poste éminent et lucratif, soit civil, soit militaire, mais surtout, peut-être, la liberté d'avoir légitimement et légalement plusieurs femmes ou concubines, ainsi que le droit de les répudier à sa volonté ; tels sont généralement les motifs qui paraissent déterminer les Européens à renier leur religion, pour embrasser la croyance musulmane.

Il est vrai que le nombre des Renégats dépend en grande partie encore de l'arrivée plus ou moins nombreuse des aventuriers que la navigation jette sur les côtes barbaresques, et qui y sont poussés par des motifs divers.

En effet, cette abjuration est aussi quelquefois la suite du désespoir, après des malheurs irréparables ; mais le plus souvent c'est un moyen de se soustraire à quelque fâcheuse poursuite, en cas de démêlés trop compromettants avec la justice européenne ; aussi la caste des Renégats se recrute-t-elle, en grande partie, de meurtriers, de faussaires, de banqueroutiers, condamnés par les tribunaux de leurs pays respectifs, et dont l'unique ressource est la fuite à Tunis et l'abjuration.

Il n'est pas absolument rare de voir des Juifs, de l'un et de l'autre sexe, embrasser la religion de l'islamisme ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les renégats de cette nation sont beaucoup moins considérés que les renégats chrétiens, à tel point que lorsqu'un renégat juif vient à mourir, il n'est pas inhumé dans le cimetière des musulmans, et il lui est désigné une place particulière et isolée, tandis que les cadavres des renégats chrétiens se mêlent sans aucune difficulté à ceux des Maures musulmans de race et d'origine.

La manière de vivre des Tunisiens est assez simple, et n'admet guère aucun excès de prodigalité ; on trouve la plupart du temps sur leur table un grand plat de *kouskousou,* avec quelques herbages ou quelques légumes, auxquels ils ajoutent ordinairement de la viande de bœuf ou de mouton.

Le *kouskousou* est une espèce de semoule, pétrie avec une très-petite quantité d'eau ; on fait sécher ensuite cette pâte pour la diviser en très-petits segments, et alors on procède à l'assaisonnement, dans lequel ils n'épargnent ni l'oignon, ni le poivre, ni le beurre. Les gourmets se plaisent à mêler à ce mets ainsi apprêté toutes sortes d'épices et de parfums, qui en rehaussent encore le goût.

Ils aiment beaucoup les fruits, et ils ne manquent pas d'en couvrir abondamment leur table pendant la saison qui les produit. Ils sont moins partisans du café que les autres peuples orientaux ; mais, en revanche, ils sont tous adonnés au vin et à l'eau-de-vie ; et malgré la défense formelle dont la loi musulmane frappe ces liqueurs, un grand nombre d'entre eux a de la peine à se persuader qu'il y ait péché à en boire. Au surplus, voilà comment ils raisonnent pour tranquilliser leur conscience : « Ce n'est pas, « disent-ils, ce qui entre dans la bouche « qui fait du mal à autrui, mais ce qui « en sort : donc, le péché peut être dans « le second cas, mais non pas dans le « premier. »

Quoi qu'il en soit de leur raisonnement, ils conviennent de la nécessité de boire avec modération, pour ne pas scandaliser

le prochain, et croient, en ne s'enivrant pas, avoir pleinement satisfait à la loi d'interdiction, qui ne spécifie ni l'eau-de-vie ni le vin, et ne prohibe que les liqueurs *enivrantes*.

Ceux qui se sont livrés à l'ivrognerie se corrigent quelquefois de ce vice ; mais le plus souvent, en renonçant à un excès, ils retombent dans un autre, qui consiste dans l'usage ou plutôt l'abus de l'opium (*âfyoun*).

Les *opiophages* (que le lecteur me permette de créer ce mot) sont assez répandus dans la Régence, et surtout à Tunis ; l'excès auquel ils parviennent progressivement, dans l'abus de cette substance délétère, est réellement effrayant, et j'en ai connu qui en consommaient depuis un quart d'once jusqu'à une demi-once par jour.

Ils soutiennent assez généralement que les sensations agréables que ce narcotique enivrant leur procure sont de beaucoup supérieures à celles qu'occasionne l'ivresse du vin et des autres liqueurs spiritueuses ; mais ils sont trop peu instruits pour comprendre que l'opium altère bien plus vite et plus puissamment leur constitution que le vin et même l'eau-de-vie : il en est de cette jouissance factice comme de tant d'autres ; on n'aperçoit que le plaisir du moment, sans s'inquiéter sur l'avenir.

D'après les recherches que j'ai faites sur la quantité approximative d'opium que l'on consomme annuellement à Tunis, je regarde comme très-probable que cette consommation peut monter à près de vingt quintaux par an ; mais il serait bien difficile de pouvoir évaluer la quantité que les Bédouins et les autres habitants des provinces de la Régence absorbent journellement.

Les Tunisiens sont singulièrement portés aux plaisirs de l'amour, et s'y livrent généralement avec ardeur ; mais, soit qu'ils abusent habituellement avec trop d'excès des jouissances voluptueuses, soit qu'ils commencent à s'y adonner dès un âge trop tendre, il en résulte que beaucoup d'entre eux se plaignent de bonne heure d'un épuisement et d'une impuissance plus ou moins complets : aussi c'est particulièrement dans ce cas qu'ils aiment à consulter les médecins européens, dans la persuasion que leur science médicale doit être, plus que celle de tout autre médecin et surtout de leurs docteurs ignorants, capable de leur indiquer des moyens efficaces pour rétablir leur vigueur primitive ; toutefois, comme la plupart des médecins qu'ils consultent, charlatans ou autres, ne cherchent à remédier à cette débilitation fatale que par des médicaments échauffants et des aphrodisiaques actifs, ils ne produisent sur des organes usés, au lieu d'une cure réelle, qu'un effet momentané ; et même cette lutte avec la nature épuisée n'est pas sans danger pour la santé et pour la vie du patient qui s'est soumis à leur expérience.

Un vice honteux, dont ma plume se refuse à écrire le nom, paroxisme de la débauche la plus effrénée, et qui outrage à la fois la nature et les lois morales, est malheureusement trop répandu parmi les Maures, ainsi que parmi une grande partie des peuples de l'Orient.

On doit peut-être chercher la cause d'une pareille dépravation, qui pervertit et dégrade l'instinct naturel du sexe masculin, dans le mépris qu'inspire aux Maures et aux autres peuples orientaux la faiblesse d'un sexe qui, leur accordant ses faveurs sans leur opposer assez de résistance, doit nécessairement, par cette soumission passive à leurs moindres velléités, loin d'exciter et d'aiguillonner leurs désirs, leur inspirer bientôt la satiété et le dégoût.

A cette première cause sont probablement venues s'en joindre d'autres, soit une inconstance maladive des fantaisies voluptueuses, soit une bizarrerie insatiable qui pousse l'homme oisif à chercher des jouissances moins communes et plus étranges, soit enfin un raffinement illimité de volupté plus facile à caractériser qu'à comprendre et à expliquer.

Je pense cependant qu'on aurait tort de croire, comme le prétendent quelques-uns de ceux qui habitent ce pays depuis longtemps, que ce vice a ici une extension générale, tellement que, s'il fallait ajouter foi à leurs assertions, on pourrait pronostiquer la fortune dont un homme peut courir la chance, en la préjugeant d'après le plus ou moins de beauté dont il pourrait être pourvu ; au reste, j'avouerai que cette assertion ne

semblera pas être destituée de toute probabilité, si on considère que ce qui est, à mon avis, au moins douteux en Barbarie, ne l'était pas en Égypte, lorsque les Mamelouks en étaient les maîtres.

Mais si, en quelques points des mœurs, des coutumes, et des habitudes de la vie intérieure, les Tunisiens m'ont paru avoir avec les populations que j'avais déjà observées en Égypte ces rapports généraux qui semblent ne faire qu'un seul peuple de tous les peuples de l'Orient, le caractère particulier des habitants de la Régence et l'aspect de Tunis en général m'ont offert des différences bien marquées entre ceux qui foulent le sol punique et ceux qui occupent maintenant l'ancien domaine des Pharaons.

Tunis, Tripoli, Alger et Maroc forment comme un peuple à part parmi les tribus nombreuses d'Arabes que l'islamisme a répandues d'Orient en Occident sur les vastes contrées de l'Asie méridionale et de l'Afrique septentrionale. Les diverses populations barbaresques sont, avec quelques nuances, des populations *sœurs;* qui a vu l'une d'elles a vu les autres :

> . . . . *facies non omnibus una,*
> *Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.*

La nuance qui paraît donner à la population tunisienne une teinte morale particulière, c'est l'esprit mercantile, qu'on pourrait croire lui avoir été légué par héritage, de génération en génération, depuis les anciens Carthaginois, héritiers eux-mêmes, sous ce rapport, des Phéniciens leurs ancêtres, auxquels les Hébreux avaient donné le nom caractéristique de *Cananéens*, attestant la propension que les peuples de la Phénicie avaient pour le commerce (1).

L'antique reine du commerce méditerranéen, Carthage, dont les ruines sont si rapprochées de la nouvelle capitale de l'*Afrique proprement dite,* semble en effet présider encore du fond de ses débris à l'esprit dont sont animés les peuples qui ont remplacé ses anciens sujets, si industrieux, si adonnés aux opérations commerciales : on pourra dire véritablement que les Carthaginois des siècles passés se retrouvent encore dans les Tunisiens de nos jours.

Mais s'il est permis de supposer que la portion de la population tunisienne qui peut réclamer sa descendance des anciens colons puniques, en ait conservé cette tendance commerciale, il est vrai de dire qu'elle a été fortifiée et généralisée dans ce pays par les populations juives qui se sont empressées d'y accourir, attirées soit par cette conformité des mœurs maures avec les leurs, soit par la situation éminemment favorable que leur offre Tunis pour leurs opérations commerciales, comme point intermédiaire entre l'Orient et l'Occident, entre l'Afrique et le littoral de l'Europe méridionale.

Au reste, que les Maures aient donné aux juifs tunisiens ou qu'ils en aient reçu cet instinct commercial qui forme le caractère distinctif des peuples de la Régence, il n'en est pas moins vrai de remarquer que la ville de Tunis tout entière semble n'être qu'un vaste bazar, ou plutôt, si j'ose le dire, une immense *juiverie.*

On pourrait dire que le génie du négoce plane non-seulement sur Tunis, mais encore sur toutes les cités de la Régence; la capitale surtout semble n'être qu'une aggrégation d'*hommes d'affaires;* les places publiques, les rues, les cafés fourmillent de Maures et de Juifs, et même d'Européens empressés sillonnant la foule stationnaire, coudoyant ceux qui marchent, agents de change ambulants, courtiers, entremetteurs, flairant les opérations commerciales, s'informant du cours des espèces et des marchandises, des arrivées, des départs des navires, suivant à la piste des opérations commencées ou en proposant de nouvelles; ils ne s'abordent qu'en parlant d'*agio*, de *banco*, de *doit* et *avoir*. Tunis entière est pour l'Afrique ce que sont pour l'Europe les Bourses de Marseille, d'Amsterdam, de Londres et de Paris, mais avec une teinte plus prononcée de brocantage juif, de mesquin regrat et de tripotage illégitime.

Ces instincts commerciaux ont sans contredit concouru à adoucir la rudesse primitive de la population tunisienne,

(1) *Canaan*, en hébreu, signifie *marchand, négociant, adonné au commerce.*

et en font, pour ainsi dire, l'avant-garde de la civilisation parmi les peuplades barbaresques; mais, en revanche, on peut reprocher à cet esprit mercantile d'avoir imprimé au caractère des habitants de la Régence une tendance vers la cupidité qu'on ne peut assez déplorer : l'avarice naturelle aux races arabes et juives se complique ici de rapacité, d'avidité, et de lésinerie.

Aussi, les exigences fiscales du gouvernement tunisien, en forçant les contribuables maures et les juifs à desserrer de temps en temps les cordons de leur bourse, ne réussissent qu'à leur faire dissimuler autant que possible leur richesse par les moyens les plus sordides : la thésaurisation secrète est la manie générale, et la fortune réelle d'un Tunisien est aussi inconnue au pouvoir lui-même qu'aux particuliers : il est admis parmi eux que les impôts, et même les dettes privées, ne doivent se payer qu'à la dernière extrémité, et comme *forcé et contraint :* les ruses les plus ingénieuses, les moyens de résistance les plus inconcevables sont inventés par la ladrerie des débiteurs; à toute demande d'argent le Tunisien répond invariablement « qu'il est trop « pauvre pour payer, qu'il est entière- « ment ruiné, et qu'il ne possède abso- « lument rien. » Une bastonnade bien administrée est la seule réplique qui puisse triompher de ces allégations : les Tunisiens payent alors; mais quand on leur demande s'il n'aurait pas mieux valu payer avant cet acerbe argument : « A « Dieu ne plaise, répondent-ils, que je « paye jamais avant d'avoir été préala- « blement bâtonné. »

Les mœurs des familles turques établies à Tunis sont en général meilleures que celles des familles mauresques : les Turks sont communément capables de bons sentiments et d'actions estimables; cependant on doit avouer que leur bon naturel s'est détérioré par leur contact habituel avec les Maures, et surtout avec les Renégats, classe d'hommes aussi dangereux à fréquenter que méprisables; mais cette contagion n'est pas tellement répandue qu'on ne trouve encore à Tunis plusieurs Turks qui s'y font remarquer par l'élévation de leurs sentiments, la droiture dans leur conduite et la sûreté dans leur commerce.

Les Maures reprochent aux Turks de n'avoir qu'un esprit pesant, borné, et dépourvu d'instruction; mais les qualités plus brillantes dont se vantent les Maures ne sont employées par eux qu'à nuire par leurs fourberies et à imaginer des ruses ourdies avec tant d'adresse et une telle apparence de bonne foi, qu'il est bien difficile de s'en défendre.

Au reste l'avarice et la cupidité règnent à peu près au même degré chez les Turks et les Maures. J'ai vu un riche marchand Turk venir trois fois dans une journée chez un négociant italien, pour solliciter de lui le dégrevement de quelques sequins sur un nolisement de plus de mille piastres, et en voyant ses vives instances et l'excès de son désespoir lorsqu'il dut renoncer à rien obtenir, j'aurais dû croire qu'au lieu de cette modique somme il s'agissait pour lui de toute sa fortune.

D'après ce naturel cupide, on peut bien s'imaginer que les Turks, ainsi que les Maures, ne sont pas moins désireux de recevoir des présents : leur caractère à cet égard sera suffisamment indiqué par le proverbe populaire suivant, qu'ils se plaisent à répéter : « Vinaigre donné « est plus doux que miel acheté. » Aussi, il faut se garder de leur rien promettre, à moins qu'on ne soit en état de dégager sur-le-champ sa promesse, si l'on ne veut s'exposer à être tourmenté par les sollicitations les plus importunes. Ne s'occupant qu'à jouir du présent, les Maures préfèrent toujours des avantages actuels, quelque modiques qu'ils soient, à des avantages plus considérables, mais dépendant encore de l'avenir.

Le refus ou même le délai d'un service qu'ils vous réclament, et que les circonstances ne vous permettent pas de leur rendre à l'instant même, efface en eux le souvenir de tous les bons offices qu'ils ont reçus de vous, et vous en fait aussitôt des ennemis irréconciliables.

Les présents trop fréquents et à époque fixe sont bientôt regardés par ces peuples comme des redevances exigibles, et les seules puissances qui aient su se soustraire à ces prétentions intéressées sont l'Angleterre et la France, dont

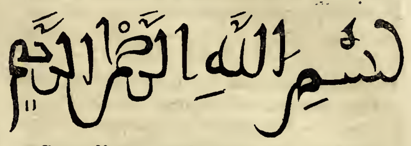
le Bey ne reçoit de présents que dans des occasions rares et importantes, et seulement lorsque ce complément de l'étiquette habituelle est réellement indispensable; mais malgré les tentatives souvent répétées des souverains de la Régence, ces deux États se sont bien gardés de laisser convertir en règle leurs libéralités accidentelles, que, bien différents des autres princes de l'Orient, les Barbaresques demandent avec hardiesse, au lieu d'attendre qu'on les leur offre.

Une des principales différences qui existent entre les Tunisiens et les autres peuplades arabes de l'Orient, est celle qui a rapport à leur écriture.

Comme la conquête des Arabes a porté leur langue sur les côtes barbaresques, elle y a de même introduit leur écriture, et y a fait disparaître l'usage des caractères puniques, grecs et latins, qui y avaient successivement régné depuis les époques les plus reculées : cependant cette écriture arabe-occidentale, quoique identique dans son système avec l'orientale, et se traçant également de droite à gauche, c'est-à-dire dans un sens inverse de celui de nos écritures européennes, subit pourtant des variations de formes telles, qu'au premier aspect on pourrait croire le caractère arabe mauritanique et celui qui est usité en Syrie, en Égypte, en Arabie, etc., deux caractères entièrement différents.

Il n'en est pourtant pas ainsi; les lettres de ces deux alphabets sont absolument les mêmes, à cela près de plus de roideur dans leur tracé, qui semble ainsi se rapprocher beaucoup de l'ancienne écriture arabe connue sous le nom de *koufique,* de quelques changements dans la position des points diacritiques, de variantes dans la prononciation de quelques-uns, et en général de la calligraphie plus négligente et plus grossière qui se fait remarquer dans les manuscrits moghrebins.

Pour mieux faire comprendre aux lecteurs cette identité et cette dfiference des deux alphabets, j'ai cru devoir joindre ici un spécimen de l'écriture barbaresque, suivi du tableau présentant les valeurs alphabétiques et numériques des lettres qui composent l'écriture des Maures de Tunis et de toute cette partie de l'Afrique septentrionale.



Cette ligne renferme la formule consacrée par la religion musulmane :

« *B-ism Illah ër-rahman ër-rahym.* »

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. »

Cette formule se place généralement en tête des livres, des lettres missives, des actes et écrits de toute espèce, des inscriptions soit glyptiques, soit lapidaires, sur les monnaies, etc., et elle se prononce au commencement, non-seulement de toutes les prières, mais encore de toute entreprise et action importante.

ALPHABET MAURESQUE.

R.	Z.	D.	KH.	HH.	DJ.	TH.	T.	B.	A.
200.	70.	4.	600.	8.	3.	500.	400.	2.	1.

DD.	SS.	N.	M.	L.	G.	K.	ZZ.	TT.	Z.
90.	60.	50.	40.	30		20.	800.	9.	7.

Y.	LA.	OU.	H.	CH.	S.	Q.	F.	GH.	A'
10.	31.	6.	5.	1,000.	300.	100.	80.	900.	70.

Maintenant ce serait ici le lieu de donner la description des costumes usités parmi les habitants de Tunis; mais, quoiqu'ils ne soient pas absolument les mêmes que ceux des autres nations arabes de l'Orient, ces costumes des Arabes, soit orientaux, soit occidentaux, ont été si souvent dépeints par tous les voyageurs qui ont visité ces contrées, que je crois superflu d'entrer dans quelque détail à ce sujet, croyant

suffisant, pour en faire connaître les variantes au lecteur, de le renvoyer à la planche II ci-après (1).

CHAPITRE XVI.

Femmes Mauresques. — Leurs costumes; — leur toilette; — préjugés sur leur grossesse; — répudiation; — divorce; — polygamie; — réclusion des femmes; — leur jalousies; leur amusements; — musique mauresque; — chanteuses, danseuses publiques; — ombres chinoises; — bateleurs; — ophiophages; — canivores; — femmes publiques; — mariages; — funérailles; —circoncision.

La passion pour les femmes égale au moins celle que les Maures montrent pour l'argent; peut-être même pourrait-on dire que ce dernier penchant l'emporte sur le premier, et qu'il change ces harpagons intéressés et cupides en hommes généreux et libéraux, auxquels rien ne coûte pour acquérir les femmes qui ont excité leurs désirs.

Les Maures sont loin d'avoir dans leurs longs loisirs les mêmes distractions dont nous jouissons en Europe; ils ne connaissent ni lecture, ni spectacles, ni fêtes, ni assemblées publiques ou particulières, ni les exercices de la chasse, ni les réunions de la table : ils n'ont ainsi d'autre moyen de passer le temps que les plaisirs du *harem*, au milieu de femmes dont la vie désœuvrée, semblable à la leur, n'est occupée qu'à imaginer et mettre en usage tout ce qui peut exciter, entretenir et accroître la passion réciproque des deux sexes. Aussi le célibat volontaire leur paraît-il incompréhensible, et ils ne peuvent jamais l'attribuer qu'à un état d'infirmité et de maladie.

Un riche marchand maure que ses affaires avaient appelé à *la Calle* (2), ayant visité tout l'établissement sans y avoir aperçu aucune femme, s'imagina qu'on les avait fait cacher pour les soustraire à sa vue. Le directeur l'ayant assuré que bien réellement aucune femme n'était admise dans le fort : « Il faut, répondit le Maure, que vous et vos employés soyez coupables de bien grands crimes, pour qu'on vous en ait puni en vous séquestrant de toute cohabitation avec le sexe féminin. »

Cependant les femmes de Tunis et de la Barbarie en général sont bien éloignées de jouer un rôle aussi brillant que nos dames européennes, et elles sont bien loin d'obtenir, dans la société tunisienne, une position aussi agréable que celle dont notre civilisation fait jouir nos compagnes.

Dès qu'une jeune fille se marie, elle ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, sortir de sa demeure pendant le cours de la première année, et cette prohibition n'a que de bien rares exceptions dans les années suivantes.

J'ignore sur quel motif est basé l'usage de cette réclusion complète, si strictement observée pendant la première année du mariage; mais il est peut-être vraisemblable que le mari tunisien veut accoutumer ainsi la nouvelle mariée à ne connaître d'autres douceurs et d'autres distractions que celles que peut lui offrir l'intérieur de son ménage. Cette espèce d'emprisonnement continuel, qui serait un supplice pour une Européenne, n'est pas même une privation pour une Mauresque, qui est intimement persuadée qu'il doit en être ainsi d'après les mœurs établies, et qu'elle ne pourrait sans crime se refuser à l'observation d'un usage qui tient à la fois à la décence et à la volonté du mari auquel elle a été donnée : celui-ci, d'ailleurs, n'a nullement l'intention de produire sa femme dans la société, et il est bien rare que l'épouse veuille se regarder comme maîtresse absolue de la maison; il est plus fréquent de l'y voir figurer seulement ou comme la première esclave favorite, ou comme une concubine, ayant plus de droit que les autres à la tendresse de son mari et aux caresses conjugales.

Les seules femmes qu'on rencontre dans les rues, ou sur les marchés, appartiennent, ou à la classe du peuple, ou à celle des femmes de mauvaise vie; mais, quelles qu'elles soient, elles sont toujours tellement couvertes et voilées, qu'on ne peut guère distinguer que l'embonpoint excessif dont la plupart d'elles

(1) Outre les quatre costumes tunisiens que présente cette planche, elle offre encore dans le fond de la perspective une vue de *Bizerte*.

(2) Le fort de *la Calle*, situé entre Tunis et Alger, était une concession de l'ancienne Compagnie d'Afrique.

jouissent, et qui est l'avantage corporel dont elles tirent le plus de vanité. En effet ce prétendu charme est si estimé parmi les Maures, qu'ils le regardent comme le plus haut degré de perfection auquel puisse parvenir la beauté, et ce charme l'emporte même jusqu'à un certain point sur la régularité des traits et sur les agréments de la figure dont les femmes peuvent être douées.

Cet embonpoint, qui donne aux femmes des formes exubérantes et plus que potelées, les gêne dans leur marche, et, si l'on peut me permettre cette comparaison vulgaire, fait ressembler leur allure habituelle à celle des cannes de nos basses-cours. Bien plus, celles à qui la nature ne procure pas cette démarche ne manquent pas cependant de se la donner elles-mêmes, sans nécessité, seulement pour se conformer à la mode établie, et mettre par là une ligne de démarcation entre elles et les femmes de la basse classe, dont la démarche est aisée et agile.

D'après ce préjugé singulier, mais généralement adopté, si, par une vie oisive et sédentaire et par leur manière de se nourrir, les femmes acquièrent naturellement cet embonpoint si désiré, leurs souhaits les plus chers sont en partie accomplis; mais si cette obésité n'arrive pas spontanément, elles ont recours à des moyens qui passent pour avoir la propriété d'engraisser : ces moyens sont parfois assez étranges (1); mais je m'abstiendrai d'en faire ici l'énumération, bien persuadé que cette mode n'obtiendra jamais de faveur parmi les femmes européennes.

Si, toutefois, on désirait connaître quelque partie de cette pratique hygiénique, il me suffira de dire que la plus essentielle et la plus raisonnable consiste à n'user que des aliments les plus nourrissants, et à leur associer quelquefois l'emploi fréquent des médicaments de la classe des confortatifs.

Rien n'est plus humiliant pour une femme mauresque que d'être remarquable par sa maigreur, ou même d'avoir seulement une taille svelte et dégagée; car, cet état la ferait regarder comme attaquée de quelque maladie ou comme ne jouissant pas d'une santé parfaite; mais le plus grand inconvénient qu'elle y trouverait, c'est d'être exposée par là à déplaire à son mari, et de voir quelque rivale, plus avantageusement constituée, réussir à lui enlever les bonnes grâces conjugales.

Aucun homme ne peut sous aucun prétexte être admis dans les *harems*, ou appartements des femmes, le *gynécée* des anciens Grecs; mais comme mon état de médecin était de nature à me donner le droit de pénétrer dans l'intérieur des maisons musulmanes, il m'a procuré la possibilité de voir à Tunis plusieurs femmes de la haute classe, dont les yeux noirs et vifs, la chevelure d'ébène et la fraîcheur du teint, la régularité des traits, et la physionomie piquante, auraient eu en tout lieu, même en nos pays, des admirateurs, quoique leur manière de se vêtir et de se parer fût loin d'être capable de les embellir; il faudrait en effet n'avoir jamais vu d'autres costumes, pour être tenté de trouver agréable et élégant celui des dames tunisiennes (2).

La parure principale des femmes mauresques consiste en une quantité impossible à décrire et à évaluer de perles, de diamants et d'autres pierres précieuses et d'innombrables plaquettes d'or, dont elles se couvrent pour ainsi dire de la tête aux pieds; mais ces parures, quelque précieuses qu'elles paraissent, sont d'un mauvais choix, mal montées, mal taillées, et placées sans art et sans aucune espèce de goût (3).

(1) Les femmes égyptiennes, chez lesquelles la mode d'obésité n'a pas moins été adoptée que chez les Tunisiennes, mangent pour y parvenir, outre certains mets particuliers, des aliments aussi étranges que dégoûtants, entre autres des scarabées de la grande espèce, des lézards vivants, d'autres reptiles, etc. (J. J. M.)

(2) *Voyez* ci-après la planche 12, représentant deux dames de Tunis et de Tripoli, dans l'intérieur de leur *harem*.

(3) Les femmes qui n'ont point de bijoux à attacher soit sur leur vêtement, soit aux tresses nombreuses de leur chevelure y suppléent par le plus grand nombre de pièces d'or qu'elles peuvent se procurer, qu'elles portent ainsi suspendues; les plus pauvres des femmes du peuple emploient les petites pièces d'argent à ce même usage : les unes et les autres semblent prendre un plaisir particulier

Elles ont en outre une manière singulière de s'embellir, ou plutôt de se défigurer, soit en se teignant les sourcils en noir, soit en les réunissant ensemble par une prolongation large de quelques lignes, qu'elles opèrent avec la même peinture ; non contentes de ce prétendu agrément, comme les femmes de l'Égypte et de presque tout l'Orient, elles cherchent à faire paraître leurs yeux plus grands en insinuant sous leur paupière du *kohol*, ou poudre d'antimoine (1), ce qui noircit tout le tour de l'œil, et change tout à fait leur physionomie en leur donnant un air dur, hardi, et pour ainsi dire viril.

D'autres femmes, plus ridicules encore, dessinent, à deux doigts au-dessus des sourcils, un demi-cercle noir, qui ressemble de loin à une ficelle noirâtre que l'on aurait attachée à l'entour de la tête et qui passerait sur le front. Elles emploient également cette peinture noire à distribuer des mouches éparses sans symétrie sur leur figure; ces diverses peintures, qu'on pourrait comparer au tatouage des nations sauvages de l'Amérique ou à celui des Nègres, ne s'effacent que cinq à six jours après avoir été placées.

Souvent même le rouge est un des cosmétiques appelés à compléter cette singulière toilette, et sa préparation est tout à la fois plus simple et moins coûteuse que celui dont se servent les dames européennes.

Un usage généralement adopté par les Tunisiennes est celui de se frotter les gencives et les lèvres avec l'écorce de noyer ; cette friction donne à toutes les parties de la bouche la couleur d'orange foncée, couleur que les femmes de ce pays aiment passionnément : elles prétendent, en outre, que l'usage habituel de cette écorce contribue puissamment à conserver les dents; et en effet cet ornement si utile de la bouche se fait généralement remarquer chez les Tunisiennes par la régularité de son arrangement et par la blancheur de son brillant émail; mais il m'a paru plus probable que cette beauté dépend beaucoup moins de leur spécifique dentifrice, que de la manière de vivre dont les femmes tunisiennes ont l'habitude, et surtout du soin avec lequel elles évitent de manger les mets aussi brûlants que le font la plupart des Européens.

La coutume de teindre en couleur orangée l'intérieur des mains, ou au moins le bout des doigts, avec le *hennéh* (2), est assez généralement adoptée,

au cliquetis que produit cette singulière parure, à chacun de leurs mouvements.

(J. J. M.)

(1) *Stibium*, nommé *surmah* ou *surméh* par les Turks.

Le *surméh* est un collyre ou une poudre impalpable, composée d'antimoine : l'usage d'en colorer leurs yeux, établi parmi les femmes de l'Orient. s'est conservé dans ces contrées, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et les Prophètes, qui reprochaient aux filles de Sion de colorer leurs yeux *du fard noir de la coquetterie* (*Cum pinxeris stibio oculos tuos*, Jéremie, IV, 30), auraient encore le même reproche à adresser aux femmes de Tunis, d'Égypte, et des autres contrées orientales.

La poudre de *surméh* est conservée dans un étui, dont le couvercle est traversé par une aiguille d'or ou d'argent. Cette aiguille, plongeant dans le collyre, se charge légèrement des atomes qui s'y attachent, et, introduite avec dextérité entre l'œil et la paupière, y dépose sa teinture noire dans l'intérieur. L'effet de cette teinture est de faire paraître les yeux plus grands, plus fendus, plus vifs, et en même temps de donner aux regards une langueur tendre et vraiment enchanteresse pour les Orientaux, quoiqu'au premier aspect elle puisse sembler désagréable aux Européens. (J. J. M.)

(2) *Hennéh* est le nom d'une fleur et de l'arbrisseau qui la porte; c'est le *Cyperus* des anciens (*Lawsonia inermis* de Forskal), et il est communément cultivé dans les jardins du Kaire. Il donne une fleur blanche, dont les grappes portent en Égypte le nom de *thamr-hennéh :* leur odeur, assez pénétrante, malgré l'espèce de fadeur qui se mêle à leurs émanations, comme à celles du marronnier d'Inde, semble désagréable aux Européens; mais elle est aimée avec une véritable passion par les femmes de l'Orient; elles se plaisent à en parer leur turban, et à les placer dans leur sein.

Cette fleur a, dit-on, des vertus hystériques et aphrodisiaques. Les feuilles vertes de l'arbrisseau desséchées et réduites en poudre impalpable, forment une poussière colorante d'une grande activité et dont on fait

surtout par les courtisanes, et on fait également subir ce prétendu embellissement à la plante des pieds ainsi qu'aux ongles des orteils, et aux malléoles des chevilles. Mais le sein, ce charme le plus délicieux dont la nature a orné la femme, est tellement négligé par les Mauresques, qu'elles le laissent bientôt se flétrir et se déformer de la manière la plus désagréable et la plus rebutante; je pense qu'on doit surtout accuser l'abus immodéré des bains chauds de cette dégradation, dont souvent les jeunes filles elles-mêmes ne sont pas exemptes.

Le désir d'avoir des enfants est après celui de plaire et de se parer la passion dominante des femmes tunisiennes; il ne les quitte que très-tard, et le médecin est souvent consulté par elles sur les moyens qu'elles pourraient employer pour devenir enceintes; car une femme stérile est un être méprisable aux yeux du mari maure et même de tous les parents qui composent la famille; ces femmes mauresques sentent très-bien que leur position conjugale manquerait de solidité si la tendresse paternelle, s'unissant à l'amour maternel, pour la conservation de ces fruits de leur union, ne venait par ce double lien corroborer celui qui attache les époux l'un à l'autre, car la stérilité est un cas presque infaillible de répudiation.

A mesure qu'une femme donne des enfants à son mari, il s'établit progressivement entre elle et lui cette force d'habitude qui attache l'homme à sa femme : la consolation de se voir entourer d'une famille nombreuse, la jouissance des caresses et de l'affection partagée par les enfants entre les deux auteurs de leurs jours, l'espérance de trouver un appui pour ses derniers ans dans sa postérité, tous ces motifs ne laissent plus naître dans le cœur de l'époux la pensée et la volonté de se séparer de l'épouse à laquelle il est uni.

Si la femme, au contraire, est stérile, elle court toujours deux dangers également redoutés par elle, celui d'être répudiée, ou du moins celui de voir une rivale la remplacer dans les bonnes grâces et l'amour de son mari.

Les femmes mauresques ont réussi à accréditer une opinion aussi déraisonnable que ridicule; suivant elles l'enfant, une fois conçu, pourrait dormir plusieurs années dans le sein de sa mère, et n'en sortir qu'à son réveil, après cette gestation prolongée contre les lois de la nature : d'après ce préjugé absurde, il y a des exemples de femmes qui attestent que leur enfant a dormi plusieurs années, et qui prétendent que leur accouchement a été séparé de la conception par un intervalle de six à huit ans.

Ce préjugé, au reste, leur est de la plus grande utilité dans deux circonstances importantes : tantôt une femme répudiée, qui devient enceinte quelques années après que son mari l'a abandonnée, prétend que l'enfant provient néanmoins de ce mari, et que le fœtus a dormi pendant tout l'espace de temps qui s'est écoulé entre son accouchement et l'époque qu'elle assigne à sa conception; tantôt une femme s'aperçoit d'un refroidissement de la part de son mari : elle se croit en danger d'être répudiée ou de céder la place à une rivale; alors elle commence à se dire enceinte; plus tard elle déclare que l'enfant s'est endormi. Les maris, assez crédules en général, ajoutent foi à ces assertions de leurs femmes, redoublent d'égards pour elles, leur rendent leurs bonnes grâces et leurs caresses; et par cette manœuvre, non-seulement

en Orient un grand usage. Les femmes de toutes les classes s'en servent pour se teindre les ongles et les paumes des mains en rouge orangé très-vif; cette teinture dure très-longtemps, et résiste à tous les détersifs ordinaires. Elles emploient ce genre singulier de parure principalement aux jours de fêtes et de réjouissances, et surtout dans les célébrations de noces. Cet usage n'est pas moins commun aux femmes chrétiennes qu'aux musulmanes.

Bien plus, j'ai remarqué pendant mon séjour au Kaire que les chevaux et les ânes eux-mêmes ne sont pas étrangers à ce genre de fard et de coquetterie. Le cheval favori du maître a son poil ainsi orné de bandes orangées. Parmi les ânes qu'on trouvait, à chaque coin de rue, prêts à être loués pour les courses dans la ville ou dans les environs, et qui attendaient leur cavalier temporaire, comme nos fiacres sur la voie publique, celui sur lequel son conducteur voulait attirer la préférence des pratiques, était largement décoré d'ornements de cette couleur, dont le *hennéh* faisait les frais.

(J. J. M.)

elles s'attirent un surcroît de considération et de ménagement, mais encore elles parviennent souvent à réaliser ce qui n'était d'abord qu'une fiction que leur intérêt leur avait fait supposer.

Il n'y a d'ailleurs pas de doute que l'état de soumission extrême dans lequel vivent les femmes de ce pays n'ait en grande partie pour cause la crainte d'être répudiées ; et quoique de leur côté elles aient également le droit de demander le divorce, elles usent d'autant plus rarement de ce droit, qu'elles ne peuvent y recourir sans avoir à alléguer des motifs puissants et bien avérés, tandis que la volonté du mari suffit pour autoriser sa demande.

La polygamie est moins rare à Tunis qu'en Égypte; mais elle a ici, comme partout ailleurs, ses inconvénients. Si plusieurs femmes rivales habitent une même maison, les querelles, les tracasseries, les emportements et la jalousie sont inévitables, et troublent souvent d'une manière intolérable la tranquillité du mari.

Je conversais un jour avec un riche Maure, qui avait deux femmes, et qui, n'ayant obtenu aucun enfant ni de l'une ni de l'autre, songeait à en prendre une troisième. Je lui demandais comment il comptait maintenir l'harmonie et le bon ordre chez lui après ce triple mariage. « Il n'y a que deux moyens, me répon« dit-il, pour avoir la paix, et les mettre « d'accord : c'est de terminer toutes leurs « querelles le bâton à la main, ou de les « loger dans des maisons séparées : » il est vrai qu'il n'y a guère que les gens très-riches qui puissent adopter ce dernier parti, et le premier moyen est plus à la portée des maris en général.

Cependant quoique le mari soit maître absolu chez lui, il cherche communément à entretenir autant qu'il est possible l'harmonie et le bon accord, au moins apparent, entre ses femmes ; et comme chacune d'elles a sa chambre particulière et séparée dans le *harem*, il leur consacre successivement une journée et une nuit. Si cette attribution a lieu avec égalité entre elles, il arrive ordinairement qu'elles se résignent assez volontiers à ce partage conjugal ; mais s'il en agit différemment et témoigne pour quelqu'une de ses femmes quelque préférence qui blesse les droits des autres, alors infailliblement la discorde règne dans le *harem* plus ou moins ouvertement.

La jalousie mutuelle des femmes mauresques a néanmoins quelquefois ses exceptions. J'ai connu un jeune homme qui était devenu éperdument amoureux d'une jeune fille sa voisine; ne pouvant ni la voir chez elle ou chez lui, ni l'épouser par son défaut de fortune suffisante, il prit le parti de se marier lui-même, dans le seul but que sa voisine pût librement, et sans être critiquée, entrer dans sa maison, sous prétexte de visiter la femme qu'il venait d'épouser. Supérieur aux préjugés de son pays, où un mari ne laisse voir sa femme à aucun autre homme, il m'admit non-seulement dans sa maison, mais encore dans l'intérieur de son *harem*, et là je vis et l'épouse et la voisine amicalement réunies. Ayant demandé à la jeune épouse comment elle pouvait tolérer avec cette apparence d'indifférence les empressements de son mari envers cette rivale, dont l'intrigue amoureuse était assez évidente, le mari ne se trouvant aucunement gêné par la présence de sa femme : « J'aime mieux, me répondit-elle « naïvement, qu'elle soit sa maîtresse « que sa femme ; les journées sont à elle, « mais les nuits sont à moi. »

Les gens riches et les hauts personnages du pays ont dans leurs maisons des appartements séparés, non-seulement pour leurs femmes, mais encore pour leurs enfants lorsque ceux-ci ont atteint l'âge de l'adolescence ; car ils ne restent auprès de leurs mères qu'à l'époque où ils sont encore en bas âge.

Les maris, les femmes et les enfants prennent leurs repas isolément, et sans se réunir à la même table ; les enfants même ne sont pas admis à la table de leur père, usage établi, dit-on, pour augmenter le respect dû au chef de la famille.

Au reste, chacun de son côté fait ses invitations particulières ; les hommes ont pour convives leurs amis, les femmes leurs amies ; les enfants, les jeunes gens de leur âge. Cependant cette manière de vivre aussi isolément n'est pratiquée que par les gens de haute classe ; les marchands et autres particuliers de

condition médiocre, sont plus pères et plus maris, vivant habituellement et prenant leurs repas avec leurs femmes et leurs enfants.

Quoique les femmes mauresques soient la plupart du temps si strictement confinées dans leurs maisons, ou plutôt à cause de cette réclusion même, elles n'éprouvent pas moins le désir commun aux deux sexes d'interrompre la monotonie d'une vie sédentaire par quelques divertissements, ou du moins par quelques distractions.

La seule qui leur soit permise, et seulement encore à certaines époques, est de faire venir dans le harem des chanteuses ou danseuses publiques, qu'elles obtiennent la permission d'y introduire.

Il faut avouer franchement qu'il y a certains plaisirs de convention qui ont besoin d'être jugés tels d'avance par le préjugé, et d'être assaisonnés par l'attente et le désir, pour obtenir quelque prix ; c'est là un reproche qu'on pourrait justement adresser à la plupart des plaisirs qui ont mérité ce titre de nos conventions sociales ; véritablement le chant des musiciens et des musiciennes barbaresques nécessite, surtout, l'influence de l'opinion que le préjugé a répandu parmi les habitants en sa faveur, pour causer le moindre plaisir aux odalisques prisonnières, qui se délectent à l'entendre ; car ce chant n'est, à proprement parler, qu'une longue série de criaillements et, si j'ose le dire, de miaulements confus, et d'une cascade de sons incohérents, le tout mêlé par intervalle d'espèce de hurlements, bien faits pour épouvanter quiconque n'est pas habitué à les entendre : cette musique barbare, étrangère à la fois à la mélodie et à l'harmonie, loin de pouvoir flatter les oreilles, serait capable d'en briser le tympan le plus dur.

Bien plus, les voix les plus perçantes et les plus discordantes sont en général celles qui sont les plus recherchées ; et ces sons criards, poussés sans aucune pitié pour les auditeurs, jusqu'aux notes les plus élevées, hors des extrêmes limites du *diapazon* musical, firent sur moi un tel effet après avoir entendu un concert vocal qui réunissait plusieurs des meilleures chanteuses de Tunis, que depuis ce temps mon empressement à les fuir surpassa de beaucoup celui que la curiosité m'avait précédemment inspiré pour venir les écouter.

Aussi, ce qui plaît le plus aux recluses et les dédommage en quelque sorte de l'ennui que leur cause l'absence fréquente de leurs maris, c'est moins le chant sauvage de ces musiciennes antiharmoniques, que la vue des danseuses publiques, qui exécutent devant elles leurs danses et leurs exercices avec un laisser-aller le plus souvent lascif et indécent (1).

En effet, le grand talent des danseuses consiste à mouvoir avec une agilité étonnante leurs reins et leurs hanches, qu'elles secouent en tous les sens par des oscillations tantôt graduées avec mollesse, tantôt brusquement saccadées. Cette danse, dans laquelle les pieds et les jambes ne jouent presque jamais aucun rôle chorégraphique, n'est ainsi pour ces artistes, dépourvues de toute pudeur, qu'une série non interrompue de gestes lubriques et de mouvements obscènes, qui embrasent l'imagination des spectatrices, mais qui feraient rougir de honte l'Européenne la plus dépravée.

Les figures de ces danses si étranges se composent de postures libidineuses, d'un certain nombre de pas divers, coordonnés de telle manière, que les danseuses, tout en ayant l'air de se fuir mutuellement, se rapprochent cependant insensiblement, et finissent par se serrer de très-près, s'entrelacent, et se permettent alors tous les excès du dévergondage le plus révoltant. Je supprime d'autres détails que ma plume se refuserait à décrire, car d'après ceux que je viens de tracer il est facile de présumer que les danseuses publiques ne sont pas d'une autre classe que de celle des prostituées.

Les maris maures accordent à leurs femmes un troisième genre d'amusement, qui est celui de promenades à la campagne, où elles sont conduites dans des voitures hermétiquement fermées : elles y sont accompagnées par une nombreuse cohorte de domestiques et d'esclaves, qui les surveillent, et qui sont très-attentifs à vérifier si le jardin où

(1) *Voyez* ci-dessus la note 2 de la page 61.

elles font leur promenade est entièrement à l'abri de la vue de tout individu du sexe masculin.

S'il arrivait par hasard que la maison ne fût pas tout à fait isolée, si on n'avait pas d'avance acquis la certitude que les femmes ne pourraient y être rencontrées par qui que ce soit, elles ne sauraient décemment sortir de l'appartement intérieur dans lequel on les renferme, d'où il résulte que souvent elles sont aussi bien emprisonnées à la campagne qu'à la ville.

Si cependant une femme était tourmentée par un désir irrésistible de s'absenter de la maison conjugale, et de se délivrer momentanément de cette réclusion auprès de son mari, si même elle avait en vue la conclusion de quelque aventure galante, elle parviendrait quelquefois au but désiré en affectant une dévotion particulière, et l'envie d'aller pour quelques jours visiter un saint lieu, autrement dit *santon ;* c'est ainsi que l'on nomme l'espèce de chapelle où est inhumé un personnage réputé saint par les Musulmans, et où il y a toujours un petit sanctuaire.

Parmi ces lieux de pèlerinage, les uns sont destinés à la dévotion des femmes, les autres ne sont ouverts que pour les hommes. Si le mari est confiant et crédule, s'il aime à montrer quelque complaisance pour sa femme, il consentira à sa demande, et la conduira lui-même au saint lieu, pour venir la reprendre, soit le même jour, soit quelques jours après, suivant la longueur présumée des prières que la dévote déclare vouloir y faire.

Les femmes font ordinairement ces parties de dévotion en compagnie d'autres femmes leurs amies, et, s'il faut en croire la chronique scandaleuse de Tunis, il n'est pas absolument rare qu'elles profitent de ce moment de liberté pour quelque rendez-vous secret et quelque infraction aux droits conjugaux.

Au reste, les femmes maures, naturellement vives et d'un tempérament ardent, ne manquent ni de ruses ni d'intrigues pour se procurer des entrevues avec quelque amant, quand elles se croient négligées par leurs maris ; des marchandes à la toilette qui parcourent les *harems* sont ordinairement les adroites entremetteuses de ces infractions à la fidélité conjugale : elles portent les propositions, elles facilitent les entrevues. Au reste, ces intrigues amoureuses n'ont aucunement à craindre d'être trahies par la saisie de quelque correspondance délatrice ; les demandes et les réponses se faisant de vive voix par le moyen des officieuses intermédiaires, et les femmes tunisiennes ne sachant ni lire ni écrire : mais comme une aventure galante dévoilée coûte ordinairement la vie, ou tout au moins l'exil à l'île de *Kerkanah,* il n'y a que fort peu de Tunisiennes, même parmi celles dont les sens sont le plus ardemment impressibles, qui osent se livrer ainsi à leur penchant amoureux ; et c'est vraisemblablement cet état de contrainte qui a introduit dans les *harems* le goût, trop répandu parmi les femmes tunisiennes, et même chez les dames du premier rang, du vice détestable, qui, dans l'ancienne Grèce, a déshonoré la célèbre *Sapho ;* et on ne saurait croire jusqu'à quels sacrifices cette passion monstrueuse peut porter les femmes des *harems* pour parvenir à satisfaire un goût qui outrage autant la nature.

On ne peut que gémir, pour l'honneur de l'humanité, de ces immoralités révoltantes, qui sont les délices et l'occupation favorite des *harems*, et je croirais salir ma plume si je m'arrêtais davantage sur ces tableaux, qu'on ne saurait peindre avec trop d'indignation et de dégoût.

Mais l'immoralité des hommes de ce pays ne le cède en rien à celle de leurs femmes, et le goût du libertinage est aussi répandu dans les rues de la ville que dans les *harems* : je me bornerai ici à quelques détails, m'abstenant de parler des faits de ce genre dont j'ai été témoin à Tunis.

En général la décence est peu respectée dans les amusements des Maures, non-seulement en particulier mais encore en public : dans la plupart des cafés, surtout à l'époque du *Ramaddân*, qui est tout à la fois leur *carême* pendant le jour et leur *carnaval* pendant la nuit, à ces danses licencieuses on joint une représentation des ombres chinoises, dont le sujet est toujours quelque acte d'une licence tellement effrénée, qu'elle ne peut qu'inspirer le

goût du plus honteux libertinage, non-seulement aux hommes faits, qui se plaisent à en être spectateurs, mais, ce qui est d'une immoralité bien plus révoltante, aux enfants, qui accourent et se pressent en foule à ces scènes scandaleuses ; combien ce spectacle pervertissant ne doit-il pas avoir d'influence sur leurs sens précoces, qu'il initie au mystère de la débauche, et dont il provoque une imitation bien funeste par les suites fatales qui en résultent à la fois pour leurs mœurs et leur santé !

D'autres danseuses et chanteuses exécutent leurs danses et leurs chants sur les places publiques, où, surtout pendant le mois de *Ramaddân*, on voit apparaître des troupes de chanteurs et de danseurs, des escamoteurs, des danseurs de cordes, des bateleurs, des baladins de toute espèce.

Mais ce qui attire le plus la curiosité du peuple, c'est le spectacle d'une classe de charlatans qui manient des serpents impunément et sans crainte; on assure qu'on voit quelquefois ces jongleurs entrer dans une espèce de fureur et d'ivresse, et déchirer à belles dents le corps de ces animaux vivants; le peuple, qui regarde ces prétendus *psylles* comme de véritables magiciens (1), prétend qu'ils ne se nourrissent que de serpents, de lézards et d'autres reptiles qu'ils ont le pouvoir de charmer et dont ils rendent le venin inoffensif. Cette classe d'hommes serait-elle le reste de cette peuplade d'*Ophiophages*, que les anciens poëtes nous assurent avoir habité jadis un canton de l'Afrique (2)?

Si l'existence d'une telle nation est problématique, du moins les historiens et les poëtes nous apprennent que les exercices des *psylles* étaient au nombre des spectacles offerts à la populace romaine (3).

(1) Quand on soupçonne que quelque serpent ou autre reptile malfaisant s'est introduit dans une maison ou un jardin, on appelle un des *psylles*, et celui-ci, après quelques opérations magiques, ne manque pas de montrer un de ces animaux qu'il prétend avoir charmé et forcé de se livrer entre ses mains.

(2)......... *Gens unica terras........*
Incolit, a sævo serpentum innoxia morsu;
Marmaridæ Psylli par lingua potentibus herbis.
LUCAN.

(3) *Ecce voratores serpentum, plebe vocati,*
Corpore nudato, sua dant spectacula Psylli:
Impavide hic artus cingit furialibus hydris,
Undique mille gyros stringentibus, anguineisque
Tot circum arrectis collis, quot Echidna, palude
Lernæo, herculeæ fuit ausa opponere clavæ :
Ille veneniferos lacerat sub dentibus angues,
Atque cruentato vivos ingurgitat ori,
Omnibus ipse feris, cunctisque ferocior hydris :
Pascitur his etenim, veluti foret esca venenum,
Quod fugiant etiam tigrides Libyæ atque leones.
AUSON.

Ces mêmes historiens racontent que les Carthaginois regardaient la chair des chiens comme le meilleur des mets, et que les gastronomes raffinés aimaient passionnément à voir leurs tables chargées de cette nourriture recherchée ; maintenant il se trouve encore dans les dépendances de la Régence de Tunis une peuplade qui semble avoir hérité des goûts *canivores* (4) des anciens maîtres de Carthage, et s'être transmis ce caprice d'une gastronomie bizarre, de génération en génération jusqu'à nos jours : il est, en effet, certain que les habitants de l'île de *Djerby*, située à l'extrémité orientale de la Régence, dans le voisinage des côtes de Tripoli, sont également de nos jours *canivores*, et manifestent généralement pour la viande de l'espèce canine un goût non moins passionné que celui des anciens gourmets puniques.

On voit à Tunis beaucoup de femmes publiques, qui parcourent les places et les rues les moins fréquentées de la ville : elles sont voilées comme toutes les autres femmes; mais on les reconnaît facilement à leur démarche dévergondée, et à la hardiesse impudente avec laquelle elles découvrent, soit leur visage, soit quelque autre nudité, devant les hommes dont elles tentent l'attaque.

Les Maures et les Turks, c'est-à-dire tous les Musulmans en général, peuvent les fréquenter impunément; mais malheur à l'Européen ou au Juif qui serait trouvé avec une femme maure quelconque, quand même elle ferait profession publique de la prostitution : il existe une loi d'après laquelle un Chrétien qui serait trouvé avec elle devra avoir la tête tranchée, le Juif sera brûlé vif, et la femme elle-même noyée impitoyablement dans le lac.

(4) Qu'on me permette d'inventer cette expression, qui me dispense d'employer la périphrase, *mangeurs de chiens.*

Il n'y a pas un demi-siècle qu'un capitaine ragusais fut engagé à aller voir une courtisane maure : des espions, qui l'avaient suivi, ou même qui l'avaient peut-être provoqué, les saisirent ensemble en flagrant délit, et les conduisirent l'un et l'autre par devant le *Bey;* ce Prince, ayant constaté le fait, ordonna leur exécution selon toute la rigueur des lois.

Il est vrai que depuis cet arrêt rigoureux plusieurs autres Européens, ayant été surpris en *conversation criminelle* par des Maures, ont heureusement trouvé la possibilité d'assoupir leur affaire par le moyen de l'argent; mais cependant je crois devoir convenir que le conseil le plus raisonnable et le plus sûr qu'on puisse donner à ceux qui sont obligés d'habiter parmi les Musulmans, et surtout en Barbarie, est d'y amener une femme européenne avec eux, ou de se vouer courageusement pendant leur séjour au plus sage célibat.

La facilité que les Maures ont de rompre leurs mariages, pour les causes les plus légères, a sans doute contribué à introduire parmi eux l'usage de lier les parties dès le plus bas âge sans leur consentement. Si les liens conjugaux avaient chez eux la même indissolubilité que chez nous, ils apporteraient peut-être à cet engagement une attention plus sérieuse; mais comme la liberté des maris n'est aucunement restreinte, et comme le mariage des Musulmans n'est, pour ainsi dire, qu'une espèce de concubinage, ils ne cherchent point les considérations morales qui pourraient influer sur leur choix : une femme quelle qu'elle soit est toujours une femme pour eux; si elle déplaît on la renvoie ou on lui associe des compagnes plus agréables.

Lorsque les pères et les mères ont réciproquement disposé de leurs enfants, les deux familles s'assemblent, et les conventions matrimoniales sont arrêtées, en présence des *Mollahs,* et les deux fiancés continuent de vivre séparés jusqu'à l'époque où leur âge permet la consommation du mariage. Alors les deux familles se rassemblent de nouveau; le marié, après avoir fait une courte prière, et présenté aux gens de la noce le sorbet avec des parfums, va trouver l'épousée, qui l'attend dans son appartement; c'est là qu'elle se dévoile et se montre à lui pour la première fois : le mari seul la déshabille et détache les bijoux dont elle était parée : pendant tous ces préliminaires la nouvelle épouse garde le plus strict silence, et ne le rompt que quand son mari lui a offert quelque présent comme preuve de la satisfaction qu'il éprouve de leur union.

Les filles n'ont ordinairement en mariage que quelques bijoux et quelques habillements, qui ne figurent pas au contrat. A l'égard des autres stipulations, si le mari renvoie sa femme sans pouvoir alléguer contre elle quelque faute grave, il perd tout ce qui est énoncé dans le contrat; mais si la femme quitte son mari, quel qu'en soit le motif, elle n'a plus rien à prétendre de tout ce qu'il lui avait donné.

Si au moment de la séparation il existe des enfants, les garçons restent avec leur mère jusqu'à l'âge de sept ans; à cet âge le mari a droit de les reprendre.

A la mort des hommes et des femmes de toute condition, les Nègres et les Négresses de la maison, ainsi que les parentes et les amies, se meurtrissent et se déchirent avec leurs ongles le visage et la poitrine, en poussant de grands cris; la veuve s'habille de noir, et se ceint d'une double corde le corps et la tête; puis tout échevelée elle entre dans la chambre où le corps est déposé : alors ses amies et ses parentes qui y sont réunies redoublent leurs hurlements, accompagnés de battement de tambours. Ce tintamarre n'est interrompu par intervalle que pour entendre l'éloge répété des bonnes qualités du mort, oraison funèbre dont chaque reprise a pour accompagnement obligé de nouveaux cris et de nouveaux déchirements : cet office funéraire dure trois jours entiers, pendant lesquels les amis, les parents et les *Mollahs* ne cessent de faire des prières autour du cercueil découvert; puis on bouche soigneusement avec du coton toutes les ouvertures du corps, et on le lave avec du camphre et d'autres aromates. Le linceul des riches et des pauvres doit être également de toile neuve, et la famille la plus indigente croirait manquer à la mémoire du mort si elle ne se conformait à cette formalité.

Je n'entrerai dans aucun autre détail sur le culte et la religion des Maures de la Régence; ces détails sont généralement connus, puisqu'ils sont les mêmes que ceux des autres nations musulmanes, et surabondamment déjà décrits par tous les voyageurs; je me borne donc, avant de finir ce chapitre, à présenter ici une observation qui m'est particulière, et qui par son caractère hygiénique m'a semblé digne d'attention.

De tous les usages établis parmi les Maures de la Régence, et qui leur sont communs avec les Musulmans des autres contrées, celui que je blâmerai le plus, comme médecin, est celui qu'ils suivent relativement à la circoncision de leurs enfants mâles.

Cette pratique religieuse des Juifs, instituée parmi eux, depuis tant de siècles, par les lois mosaïques, a été, comme l'on sait, adoptée également par les sectateurs de l'islamisme; mais, tandis que les Juifs ont conservé la méthode salutaire de circoncire leurs enfants mâles dès le huitième jour de leur naissance, les Maures ne jugent à propos de pratiquer cette opération douloureuse, et qui souvent n'est pas sans danger, qu'après la septième année. Ils ont grand soin de cacher à l'enfant les détails de cette opération, et au moment où on la pratique on tâche de distraire l'attention du petit patient, par un grand fracas d'exclamations pieuses, de prières bruyantes, de tintamare musical dont on l'entoure et dont on l'étourdit : plusieurs jours avant la cérémonie il y a grandes fêtes dans la famille, si elle jouit de quelque aisance; mais dès que l'opération est terminée la tristesse règne dans la maison, à cause de la souffrance qu'éprouve l'enfant, et on s'efforce de le consoler en lui répétant qu'il est bien heureux qu'on lui ait enlevé un morceau de chair qui le déshonorait, et l'empêchait d'être reconnu pour vrai Musulman. Le zèle religieux est tellement fort chez les sectateurs de l'islamisme, que l'enfant endure ses souffrances, non-seulement avec patience, mais presque avec gaieté, pour la plus grande gloire de sa religion et de son Prophète.

Je ne puis certes disconvenir que la guerre est un fléau pour l'humanité, j'approuve le philosophe philanthrope qui la regarde comme un acte impie entre des peuples que devrait unir une fraternité universelle; mais après avoir vu les mœurs et la dégradation des peuples barbaresques, n'est-on pas amené à penser qu'une guerre importée dans ces contrées par les Européens serait un insigne bienfait pour elles, puisqu'une armée civilisée pourrait frayer à ces populations, par son exemple et les lumières qu'elle répandrait, le chemin de la renaissance à la raison et à l'amélioration morale, dissiperait progressivement les préjugés et les vices les plus choquants, qui s'y sont enracinés depuis tant de siècles, et les rapprocherait ainsi peu à peu de la classe des nations civilisées.

Nous en avons vu un exemple frappant dans la révolution qu'a opérée en Egypte la mémorable expédition des Français; cette conquête et cette occupation, de quatre ans seulement, ont produit sur l'esprit des peuples qui habitent cette contrée de l'Orient un effet très-remarquable : elles leur ont fait naître le désir de secouer le joug des préjugés; et si jamais les Français viennent arborer leurs drapeaux sur la côte barbaresque, ils y trouveront peut-être un nombre de partisans plus considérable qu'ils n'en ont rencontré en Égypte (1).

CHAPITRE XVII.

Commerce des Nègres; — leur affranchissement; — syndic des Nègres; — marché des esclaves; — Gellâbys, marchands d'esclaves; — examen minutieux avant l'achat; — manière dont se font les achats; — courtiers, sensals; — criée à l'encan; — chasses aux Nègres; — caravanes; — traversée du Désert; — relations avec l'Afrique centrale; — chasse des autruches.

Le nombre des Nègres est considérable à Tunis; les maisons et les rues en sont, pour ainsi dire, remplies, et à mon

(1) Je répéterai ici que cette description de la Régence de Tunis a été écrite par le docteur *Frank* longtemps avant qu'on songeât à la conquête de l'Algérie, et même qu'on pût en prévoir la possibilité. Cependant on voit que dès lors il semblait prophétiser cette expédition si glorieuse pour la France, et qu'il l'appelait de tous ses vœux.

(J. J. M.)

arrivée dans cette ville je ne pouvais d'abord conjecturer la cause d'où provenait cette surabondance d'individus, que leur couleur me prouvait évidemment ne pas faire partie des indigènes : ce qui motivait mon étonnement, c'est qu'il n'y a le plus souvent qu'une seule caravane, qui en amène à peu près mille ou tout au plus douze cents chaque année; tandis que je les avais vus beaucoup moins nombreux au Kaire, où cependant chaque année plusieurs caravanes en amènent un bien plus grand nombre des différentes contrées de l'Afrique centrale.

Mais bientôt mes recherches m'apprirent que cette multiplicité des Noirs, dont je cherchais la cause, résultait de deux circonstances particulières.

La première, et cette considération est la plus essentielle, consiste en ce que la peste étant beaucoup plus rare en ce pays qu'en Égypte, il y périt par conséquent une moins grande quantité de Nègres, tandis que la peste semble les attaquer de préférence aux Blancs sur les bords du Nil (1).

La seconde provient de la coutume, plus répandue parmi les Tunisiens, d'affranchir de temps en temps quelques-uns de leurs esclaves, qui, une fois libres, sont bien loin d'avoir la moindre envie de retourner dans leur pays natal, où sans doute les attendrait un nouvel esclavage, et préfèrent rester à Tunis, devenue pour eux une seconde patrie : ils se répandent ainsi dans la ville, soit pour y débiter en détails quelques marchandises qu'ils colportent, soit pour s'y procurer du travail.

Le commerce des Nègres n'est pas limité à l'arrivée de la caravane, comme elle l'est au Kaire : on désigne ceux qui sont amenés à Tunis par le nom de *khodâmsy;* mais une grande partie des esclaves qui s'y achètent journellement proviennent des reventes.

Le Marché destiné à ce genre de commerce est en effet garni toute l'année de cette marchandise humaine, parce que les particuliers mécontents d'un Nègre ou d'une Négresse se décident assez facilement à les revendre.

(1) *Voyez* ci-après le chapitre XIX, sur les maladies auxquelles les Nègres sont particulièrement sujets.

Une seconde cause qui alimente journellement le Marché des Nègres, c'est qu'ils ont eux-mêmes le droit de demander d'être revendus, lorsqu'ils croient avoir des motifs pour désirer de courir la chance d'un changement de maître : toutefois il est vrai de dire que le plus souvent cette demande ne leur vaut qu'une rude bastonnade. Le besoin d'argent est encore un motif qui force quelquefois les propriétaires d'esclaves à cette vente.

Les Chrétiens et les Juifs ne peuvent acheter des Nègres, cette prérogative n'étant accordée qu'aux Musulmans. Celui qui veut en acheter examine, avant tout, avec le soin le plus minutieux, leurs qualités et leurs défauts physiques; cet examen se fait avec la même exactitude et les mêmes détails que pour l'achat d'un cheval ou de tout autre animal domestique.

On fait marcher, courir, sauter, se courber, se plier, se tordre en divers sens l'esclave, mâle ou femelle, qu'on examine. On palpe ses chairs; on fait jouer ses articulations, craquer ses jointures, on explore minutieusement les parties les plus secrètes de son corps; enfin, ce qu'on aura peine à croire, on voit les dames, même de la plus haute classe, déguster sur leur langue la sueur de la jeune esclave qu'elles veulent acheter, persuadées qu'elles reconnaîtront dans l'appréciation de cette saveur les bonnes ou mauvaises qualités de leur acquisition future.

Après cet examen si scrupuleux, et accompagné de recherches si étranges, l'acheteur fait d'abord une offre préliminaire approximative, suivant le taux du prix ordinaire. Un courtier (*dellâl* ou *sensâl*) prend alors l'esclave en vente par la main, et le promène dans le Marché, proclamant à diverses reprises et à haute voix l'offre qui en a été faite, reçoit les enchères comme dans une vente à l'encan, et finit enfin par l'adjuger au plus offrant des enchérisseurs, ou bien le ramène à son maître, pour le représenter un autre jour aux enchères, si l'offre qui avait été faite par le premier est au-dessous de la valeur que le vendeur y attache.

Si, aucun enchérisseur n'ayant dépassé le prix offert par l'acheteur, celui-ci et

le vendeur n'ont pu se mettre d'accord, le *dellâl* se place entre eux et prend chacun d'eux par la main et prie l'acheteur d'augmenter son prix, comme le vendeur de diminuer le sien : celui-ci ne répond jamais que *yftah-Allah,* c'est-à-dire *Dieu m'en préserve*, aux instances du *dellâl*, auquel l'acheteur joint les siennes : ce trio de propositions et de refus se fait avec de tels cris et de telles contorsions dans les gestes que le spectateur croirait assister à une rixe violente, et non à la discussion pacifique d'une convention d'achat et de vente ; enfin le débat semble se terminer par la lassitude des parties contractantes ; et soit que l'acheteur ait ajouté quelque chose à son prix, soit que le vendeur ait fait quelque concession, le marché se conclut par la formule *bism-illah* (au nom de Dieu) que le courtier semble arracher de force au vendeur.

L'achat est ordinairement conditionnel, c'est-à-dire qu'on paye la somme convenue seulement après trois jours ; mais le marché devient virtuellement nul dans le cas où l'on découvre quelque défaut essentiel.

La vente une fois consommée et ratifiée par le vendeur et l'acheteur, il y a, sur le Marché même, des écrivains (*kâtebs*) qui délivrent un contrat d'achat (*heddjéh*), pour éviter toute espèce de litige entre les deux parties.

On expose aussi à ce Marché un nombre assez considérable de Négresses destinées à être expédiées au Levant, et on assure que les spéculateurs font un gain considérable à ce négoce.

Les prix des Nègres et des Négresses varient beaucoup, suivant leur âge et la valeur intrinsèque que leur donnent leurs qualités particulières ; une des plus belles Négresses, dans tout l'éclat de la jeunesse, peut ordinairement coûter 600 piastres (1) ; les jeunes filles sont d'un prix plus bas, et leur valeur est susceptible d'être plus ou moins élevée, suivant qu'elles approchent plus ou moins de l'âge de puberté. Les jeunes garçons, ainsi que les hommes faits, sont beaucoup moins chers, parce qu'ils sont moins recherchés.

(1) *Voyez* ci-après la Notice sur les monnaies de Tunis.

La plupart des Nègres qui se vendent à Tunis sont du royaume de *Bournou*, de *Hawnia* et du *Fezzân :* j'en ai vu quelques-uns de *Houfféh*, qui sont surtout reconnaissables à la manière dont ils ont coutume de se faire aiguiser les dents incisives de la mâchoire supérieure, dans la persuasion que c'est un ornement. Une autre race de Nègres a les lèvres supérieure et inférieure entourées de cicatrices en forme de petits boutons ronds.

Les habitants de Tunis ont l'habitude de juger de la bonté du caractère d'un Nègre ou d'une Négresse, d'après différents indices : le jugement est favorable lorsque l'esclave a un bel œil, bien ouvert et bien clair, avec l'albumine bien nette et bien blanche, les gencives et la langue vermeilles, sans aucune tache brune ou noirâtre, la paume des mains et la plante des pieds de couleur de chair, les ongles beaux et réguliers : ils prétendent que les Nègres qui ont le blanc de l'œil d'une couleur brunâtre ou rougeâtre, et sillonné de ramifications de petites veines apparentes, les gencives et la langue tachées de noir ou de brun, sont infailliblement d'un mauvais caractère et d'un naturel absolument incorrigible.

Je n'ai pas été à portée d'acquérir l'expérience nécessaire pour confirmer ou réfuter cette assertion ; mais je puis assurer que j'ai rencontré plusieurs Nègres et plusieurs Négresses portant tous les mauvais signes indiqués, et qui cependant n'avaient aucune des mauvaises qualités dont on prétendait que ces signes étaient les symptômes ; j'en ai vu d'autres qui étaient du caractère le plus pervers, quoiqu'ils réunissent tous les signes qui pouvaient motiver à leur égard une présomption favorable.

Beaucoup d'habitants de Tunis, et même quelques Nègres, m'avaient assuré qu'on rencontrait quelquefois, parmi les esclaves exposés en vente au Marché, des Noirs d'une caste vraiment anthropophage, et qu'on les reconnaissait à ce qu'ils avaient une petite queue, ou une prolongation de l'os du *coccyx ;* ils m'assuraient que les *Gellâbys*, lorsqu'ils s'en apercevaient, en faisaient faire l'extirpation, et que par cette raison il était essentiel d'examiner soigneusement si l'on ne découvrait aucune cicatrice à l'en-

droit auquel cette excision devait avoir eu lieu.

Ce fait m'avait aussi été assuré précédemment en Égypte, et je me suis donné beaucoup de peine, tant au Kaire qu'à Tunis, pour en acquérir la certitude oculaire; je dois néanmoins avouer que non-seulement je n'ai pu l'obtenir personnellement, mais encore que je n'ai pu recueillir de tous ceux que j'ai consultés à cet effet, que des réponses insuffisantes. Parmi les personnes considérables et dignes de foi que j'ai questionnées pour apprendre d'elles si elles avaient vu de leurs propres yeux des Nègres de cette espèce, il ne s'en est trouvé aucune qui pût répondre affirmativement à ma demande.

Les Nègres que l'on amène du royaume de *Dâr-Four* sont d'un beau noir, et ont généralement au plus haut degré les traits qui caractérisent la race nègre: le nez large et écrasé, les lèvres grosses, renversées, et en totalité une physionomie qui déplaît sensiblement aux Européens; leurs qualités morales m'ont paru être dans un parfait rapport avec leur physionomie.

Quant aux Nègres originaires du *Fezzân*, ils sont moins noirs, et se distinguent surtout par leur docilité et leur intelligence; ils sont fréquemment marqués à la figure par des cicatrices nombreuses et assez régulières, qu'ils ont coutume de considérer comme des ornements.

Les Négresses, en général, quoique plongées misérablement dans une condition si abjecte, sont bien loin d'avoir entièrement renoncé à la coquetterie et au désir de plaire. Dès leur arrivée à Tunis elles se frottent le corps tout entier d'huile ou de graisse, pour mieux faire ressortir le coloris de leur peau noire; quoique ces femmes n'aient, au lieu de cheveux, qu'une espèce de laine, cependant elles conservent pour cette partie de leur toilette la coutume de leur pays, et se couvrent la tête d'une centaine de petites tresses trempées, pour ainsi dire, dans le beurre ou la graisse de mouton, qui leur servent de pommade; toutes ont les oreilles, et souvent même les deux ailes des narines, percées, pour y suspendre des ornements. J'ai même vu quelques-unes de ces coquettes sauvages dont le ventre était artistement sillonné de cicatrices régulièrement tracées, dans le seul but d'éviter, par la ciselure de ce tatouage en relief, d'avoir le ventre trop uni, ce qui paraît n'être pas de mode chez elles.

Lorsqu'un Européen voit pour la première fois ce marché de créatures humaines, ces Nègres entassés, dont la plupart sont nus, ces jeunes garçons, ces filles de tout âge, ces jeunes coquettes si ridiculement vaines de leurs toilettes bizarres et dégoûtantes, ces mères portant leurs nourrissons collés sur leur sein, il ne peut guère se défendre d'éprouver un sentiment pénible, qu'un tel spectacle lui inspire.

Mais si l'on y retourne plusieurs fois, en voyant la gaieté qui règne parmi ces misérables captifs, leur insouciance, semblable à celle des enfants incapables de réflexion, et qui est bien éloignée de la grave et sérieuse résignation au malheur, on est amené à songer que ces infortunés savent maintenant que la plus grande partie de leur misère est passée, que les souffrances de la route du Désert ne doivent jamais recommencer pour eux, et qu'ils sont prêts à entrer dans une situation plus douce, qui effacera bientôt jusqu'au souvenir des maux qu'ils ont endurés : alors on les voit, non pas sans pitié, mais sans la peine poignante qui avait serré le cœur à leur première vue.

Tous les Nègres se plaignent du voyage qu'on leur a fait faire à travers le Désert, et de la cruauté inouïe des marchands d'esclaves qui les ont conduits à Tunis, dont les traitements impitoyables n'ont fait qu'aggraver leurs douleurs et leur misère, tandis que ces marchands auraient dû, pour leur propre intérêt même, chercher à alléger, autant que possible, les fatigues et les souffrances de ces malheureux esclaves.

Quoique les Nègres ne soient à Tunis que des domestiques, quoique leur état de servitude leur soit plus avantageux souvent que la liberté, les Maures croient cependant que c'est une œuvre pieuse que de les affranchir après un certain nombre d'années de service. Mais lorsqu'ils se déterminent à cet acte de bienfaisance il faut ordinairement qu'ils y soient poussés par quelque puissant motif. La plus fréquente occasion de l'affranchissement arrive, pour un Nègre,

lorsque son maître ou sa maîtresse vient à mourir; cette sorte de sacrifice expiatoire se fait en témoignage de l'affection que son maître avait pour lui, et en réparation du tort qu'il a fait à l'esclave, en le retenant forcément à son service.

Lorsqu'une épouse du *Bey* vient à mourir, toutes les personnes qui sont de quelque considération s'empressent d'acheter plus ou moins de Nègres, auxquels ils accordent immédiatement la liberté. Leur nombre s'élève quelquefois à près de deux cents. Ils doivent suivre le cortége funèbre, ayant chacun à la main un long bâton, au bout duquel est attachée une pancarte sur laquelle est inscrit le certificat de leur liberté.

J'ai connu un riche particulier qui, ayant fait une chute de cheval si violente, qu'il faillit être tué sur le coup, fit vœu que s'il en guérissait il donnerait la liberté à dix de ses esclaves. Il guérit heureusement, et non-seulement il tint sa parole, mais il fournit de plus à chacun des affranchis quelques moyens d'établissement.

Souvent aussi des personnes qui attendent une succession, promettent, en cas de réussite, la liberté à quelques-uns de leurs esclaves, et si leurs vœux sont exaucés, la promesse est tenue religieusement.

Tant qu'une Négresse est esclave, elle peut aller dans les rues à visage découvert; mais dès qu'elle est devenue libre la décence exige qu'elle se couvre d'un voile, comme les femmes mauresques.

Les enfants des Nègres ne vivent et ne s'élèvent que très-difficilement à Tunis; ils périssent presque tous dans la première enfance, et il est infiniment rare de les voir parvenir à l'âge d'homme.

Les mulâtres ne sont pas sujets à cette mortalité, et leur santé ne prospère pas moins que celle des blancs.

L'*Aghâ*, premier Eunuque du *Bey*, est le chef ou plutôt le Syndic et le Juge né des Nègres, et cette juridiction est d'autant plus nécessaire que beaucoup d'entre eux ne connaissent que très-imparfaitement la langue du pays. C'est lui seul qui a le droit de décider les différends qui s'élèvent entre eux et recevoir leurs réclamations.

Une autre prérogative attachée aux fonctions de ce chef, c'est que si un esclave trouve le moyen de se réfugier chez lui, le propriétaire ne peut obtenir la réintégration de cet esclave entre ses mains, que moyennant un payement de six piastres au profit du Premier Eunuque, qui se charge alors de terminer le différend entre l'esclave et son maître.

Comme le Premier Eunuque est obligé, par son service auprès du Prince, de résider habituellement au *Bardo*, il y a à Tunis même un sous-chef des Nègres, qui a reçu les pouvoirs du Premier Eunuque, et qui, comme lui, est chargé d'arranger toute affaire contentieuse qui s'élève, soit de Nègre à Nègre, soit entre l'esclave et son maître.

Les Négresses ont également une supérieure qui les régit, les protège contre toute vexation, et donne ses décisions dans les querelles qui peuvent naître entre elles.

Les voyageurs ont avancé plus d'une assertion souvent révoltante, sur les causes qui forcent les Nègres dans leur pays natal à subir ainsi l'esclavage : j'ai, à mon tour, profité de mon séjour à Tunis pour y faire des recherches exactes et consciencieuses sur ce sujet, et c'est des Nègres eux-mêmes que j'ai tiré mes renseignements.

Quatre principales causes paraissent concourir le plus fréquemment à réduire les Nègres à l'état d'esclavage.

La première est, sans contredit, la guerre presque continuelle qui ravage le pays des Noirs, et qui provient des fréquentes dissensions élevées entre leurs Rois, ou leurs Sultans; ces guerres ne se terminent jamais par un accommodement; et les deux partis belligérants ont toujours recours au sort des armes. Tout alors appartient au vainqueur, et les sujets du vaincu deviennent les esclaves de ce nouveau maître. Celui-ci tantôt les retient à son service particulier, tantôt les vend ou les échange contre des articles de marchandises, tels que des pièces de toile bleue, des serviettes blanches, de la quincaillerie, des armes, de la poudre, de la verroterie, des habillements, des vaches, des chameaux, des chevaux, etc.

Lorsque les Nègres se mettent en campagne, tout ce qui forme leur famille suit son chef respectif : les femmes même, soit par dévouement, soit par devoir les accompagnent avec leurs en-

fants, ce qui fait que le plus ordinairement la suite de l'armée excède de beaucoup le nombre des combattants.

Browne, dans sa relation sur le royaume de *Dâr-Four,* rapporte que lorsque le Sultan *Terâoub* partit pour faire la guerre dans le *Kordofân,* il avait cinquante femmes à sa suite, et qu'il en laissa autant dans le lieu de sa résidence : parmi celles qui suivent ainsi les camps, les unes sont chargées de moudre le blé, de puiser l'eau, de préparer les aliments: à l'exception des concubines du Sultan, toutes voyagent à pied, et portent sur leurs têtes une partie des bagages; si l'armée qu'elles suivent est vaincue, elles ne font guère que changer d'esclavage.

Aussi, après la mémorable bataille des Pyramides, nous avons vu les Nègres et les Négresses que les Mamlouks avaient, dans leur défaite et leur fuite précipitée, abandonnés, avec leurs familles, admirer et louer la bonté des Français, qui n'usaient pas envers eux du droit du vainqueur, et leur admiration était d'autant plus grande, qu'on leur avait représenté les Français comme le peuple le plus inhumain et le plus féroce.

Une seconde cause de l'esclavage des Nègres est l'enlèvement de quelques individus par les plus forts de leurs compatriotes, qui s'emparent violemment des plus faibles pour les vendre, e se procurer par là les denrées ou les marchandises dont ils ont besoin : cet enlèvement, qui se fait quelquefois entre voisins et d'une cabane à l'autre, contribue au moins autant que la guerre, à entraîner ces malheureux dans la servitude.

Cette coutume de voler la *chair humaine* est partout établie, et la hardiesse des voleurs est telle, qu'on les a vus quelquefois enlever ainsi, pendant la nuit, jusqu'à l'enfant couché auprès de sa mère.

Une Négresse m'a raconté que, dans son pays, un de ses voisins, qui était entré sous quelque prétexte dans sa pauvre cabane construite en joncs, y ayant remarqué la place où elle couchait avec sa fille âgée d'environ quatre ans, revint clandestinement la nuit suivante, s'approcha de la cabane, écarta peu à peu par dehors les joncs qui composaient la clôture, et par cette ouverture, pratiquée sans aucun bruit, enleva la petite Négresse endormie, sans que la malheureuse mère s'en aperçût. Dans la même nuit la pauvre petite avait été emportée au loin, livrée à des marchands ambulants par son ravisseur, qui l'avait échangée contre quelques provisions de bouche et quelques charges de poudre.

Troisièmement, une autre partie des Nègres esclaves est prise sur des hordes errantes et isolées, qui n'ont ni religion, ni lois, ni forme de gouvernement.

D'autres peuplades vivant sous l'autorité de quelque sultan sont conduites par lui à cette espèce de *chasse humaine;* les chasseurs, armés de fusils, épient la piste de ces hordes vagabondes, qu'il n'est pas rare de rencontrer, les cernent, les bloquent, et s'attachent surtout à leur couper l'eau : les malheureux bloqués cherchent en vain à se défendre à coups de pierres; les bloqueurs resserrent de plus en plus leur enceinte, et se contentent de tirer de temps en temps quelques coups de fusil, mais en l'air seulement et comme moyen d'intimidation, se gardant bien de faire la moindre blessure qui puisse *gâter leur marchandise.*

La faim, la soif surtout, forcent bientôt la troupe cernée à se rendre : les capteurs lient de chaînes et de cordes leur *gibier,* qu'ils se partagent entre eux, et qu'ils emmènent pour en faire l'échange contre d'autres articles de commerce.

Enfin la quatrième cause d'esclavage a au moins une forme à peu près légale; dans les peuplades de Nègres les moins éloignées de la civilisation, qui reconnaissent des lois et des magistrats, le moindre attentat à la propriété d'autrui est sévèrement puni; tout vol constaté y expose le voleur à voir, en réparation du crime commis par le chef de la famille, réduire à l'esclavage ses enfants ou ses plus jeunes parents.

Bien plus, si un Nègre aperçoit dans son champ l'empreinte du pied d'un de ses voisins, il appelle des témoins, fait constater l'identité de l'empreinte, porte plainte contre le délinquant, auquel une condamnation enlève bientôt son fils, sa fille, son neveu, ou sa nièce, qui deviennent les esclaves du plaignant. Ces

cas sont fréquents, et ne peuvent manquer de fournir un grand nombre d'esclaves; la même punition s'inflige à celui qui, chargé d'aller faire un achat dans un marché désigné, n'aurait pas rempli avec fidélité et exactitude la commission qui lui avait été donnée.

L'opinion assez généralement répandue en Europe que chez les Nègres les pères et les mères, et même les parents, vendent au marché leurs enfants au plus offrant, comme les autres animaux domestiques, est absolument fausse : les Nègres attachent autant de prix à leurs enfants que les nations les plus civilisées : « Si vous autres Blancs, me disait une « Négresse affranchie, pouvez croire à « de telles monstruosités, comment vous « étonnerez-vous de nous voir, nous « autres pauvres ignorants, adopter tant « d'erreur sur les mœurs et les coutumes « des Européens : il n'est pas d'animal « qui souffre volontiers qu'on lui enlève « ses petits; pouvez-vous penser que « nous nous ravalions nous-mêmes au- « dessous des bêtes brutes? »

Cependant il est une circonstance qui a pu donner cours à cette croyance. Lorsqu'un Nègre meurt, s'il laisse une nombreuse famille que la veuve ou les parents n'aient pas le moyen de nourrir, souvent il arrive que le Sultan prend les enfants, sous prétexte d'en faire ses domestiques et d'assurer ainsi leur subsistance; il donne alors quelque récompense à la mère ou aux parents qui les ont nourris jusque là; mais il fait ainsi réellement ses esclaves de ces enfants, et les vend bientôt aux marchands qui font la traite en grand, et qui, connus sous le nom de *Gellâbys*, amènent par caravanes les esclaves au Kaire, à Alger et à Tunis.

Ces marchands d'esclaves ne peuvent, en effet, se rendre aux lieux de leur destination qu'en caravanes plus ou moins nombreuses. Le Sultan du lieu de leur départ nomme un ou plusieurs chefs de la caravane : ces chefs prennent le titre de *él-Habiry*, et sont chargés, non-seulement de maintenir l'ordre, mais encore de vendre des esclaves et d'autres productions du pays, pour le compte du Sultan : ils ont également pour mission d'acheter, au lieu d'arrivée de la caravane, sur le produit de ces ventes, les articles d'habillements, les armes, et les autres marchandises dont le Sultan a besoin.

Les provisions de bouche pour la nourriture des Nègres pendant le voyage à travers le Désert ne consistent qu'en maïs ou blé de Turquie (*dourrâ*) et quelque peu de viandes. Comme les chameaux sont considérablement chargés, soit de provisions d'eau, soit de marchandises, telles que gomme arabique, dents d'éléphant, tamarin, etc., tous les Nègres, à l'exception des enfants au-dessous de dix ans, sont, ainsi que les Négresses, obligés de marcher à pied.

Au moment du départ de la caravane, les *Gellâbys* déploient la plus grande surveillance sur le troupeau d'esclaves qu'ils emmènent; autrement ils risqueraient d'en perdre une grande partie, la plupart des Nègres cherchant à profiter de cette circonstance pour s'évader; ce qui surtout alors détermine leur désertion, c'est la certitude de ne plus revoir jamais leur pays natal, et la crainte d'être maltraités chez les Blancs, quoique les marchands emploient toute leur éloquence pour leur persuader qu'ils seront bien plus heureux chez les étrangers que chez eux.

Au reste, les *Gellâbys* sont, pour l'ordinaire, des gens entièrement dépourvus d'humanité, qui ont plus d'égards pour leurs chameaux que pour leurs Nègres; car tandis qu'ils permettent à leurs chameaux de prendre le pas en marchant à leur volonté, sans jamais les presser pour accélérer leur allure, si quelque esclave, excédé de fatigue, a peine à les suivre de près, c'est au moyen du fouet, (*kourbadj*), qu'ils prétendent ranimer ses forces épuisées (1).

(1) Le *kourbadj*, ou le fouet des Orientaux, est formé par une lanière étroite de la peau de l'éléphant, ou mieux encore par un nerf de cet animal. Suivant même quelques-uns, on n'emploie que le nerf génital à cet usage. Quoiqu'il en soit, ce nerf, à peu près de la grosseur du pouce, est taillé à la longueur d'environ quatre pieds, arrondi et proportionnellement aminci, de manière qu'à son extrémité, qui est un peu aplatie, il soit réduit à une grosseur moindre que celle du petit doigt.

Ces fouets ne se brisent jamais, et laissent dans les chairs de ceux qu'on en frappe des

Quant aux *Gellâbys*, ils font plus commodément la traversée du Désert qui sépare le *Soudân* (pays des Noirs) de Tunis, montés sur des ânes, qui sont la meilleure des montures pour ce trajet, et garantis des ardeurs du soleil brûlant par un parasol de toile cirée.

La caravane se met constamment en marche à la pointe du jour, et ne s'arrête que vers le soir : alors les uns allument du feu, les autres écrasent sur une pierre concave, qui fait partie de leurs ustensiles de cuisine, une portion de *dourrâ*, que l'on fait cuire ensuite en forme de bouillie, avec un très-petit morceau de viande de vache salée et séchée : le repas du matin consiste également en une bouchée de *dourrâ*, mais sans viande.

On économise singulièrement l'eau pendant tout le voyage; souvent les malheureux Nègres n'obtiennent qu'une seule fois à boire pendant toute la journée, d'où il résulte qu'il en périt encore plus de soif que de fatigue.

Quelque cruelle que soit cette économie de boisson, elle est cependant dictée par deux puissants motifs : le premier est que l'on ne rencontre de l'eau que trois ou quatre fois, dans le Désert, pendant une traversée de trente-six à quarante journées, c'est-à-dire à peu près tous les dix ou douze jours. Le second motif, c'est qu'il périt souvent un grand nombre des chameaux employés à porter les outres contenant la provision d'eau. Cependant, on doit avouer que, malgré ces fatigues et cette pénurie, le nombre des Nègres qui périssent dans cette traversée du Désert est infiniment moindre que celui que moissonne la traite européenne des Nègres, à la côte de Guinée.

Il arrive à Tunis, dans le cours de l'année, diverses caravanes qui y apportent les différentes marchandises et denrées que produisent les contrées qui les expédient; en temps de paix Constantine et quelques autres districts de l'Algérie en dirigent plusieurs assez nombreuses vers la capitale de la Régence. Les parties les plus éloignées du territoire tunisien envoient aussi à Tunis, à certaines époques, des caravanes, ordinairement peu nombreuses; mais ces dernières sont regardées comme peu importantes, et n'ont pas un intérêt majeur pour le commerce; les plus considérables sont celles qui viennent de l'intérieur de l'Afrique.

Les caravanes que Tunis reçoit annuellement de l'Afrique centrale sont au nombre de trois seulement : on les désigne par le nom commun de caravanes de *Ghadamissyah*, parce que c'est par la ville de *Ghadâmess* qu'elles entrent sur le territoire de la Régence (1). Elles apportent de la poudre d'or, du séné, des dents d'éléphant, de la gomme, des plumes d'autruche et des esclaves noirs. Lorsqu'elles n'amènent qu'environ deux cents Nègres elles sont considérées comme peu importantes, et leur entrée dans la ville ne fait pas une grande sensation sur le marché.

Les retraits de ces caravanes consistent en draps, toiles, mousselines, soieries, cuirs rouges propres à fabriquer des chaussures, épices, cochenille pour la teinture de la soie : on évalue à environ soixante quintaux la quantité de ce dernier article vendu chaque année à ces caravanes, et c'est le seul de leurs

sillons sanglants, profonds, de l'épaisseur d'un doigt et vivement coupés.

Le mot *kourbadj*, qui est turk d'origine, a été, comme beaucoup d'autres de cette langue, introduit dans la langue vulgaire des diverses contrées de l'Orient soumises à la domination ottomane : il se prononce en Égypte *kourbag*, et le plus vulgairement en Syrie *krobatch* ou *karbatch :* c'est l'origine de notre mot français *cravache*, que nous avons emprunté aux Allemands, qui l'avaient adopté eux-mêmes des Turks, dans les communications fréquentes que le voisinage et les guerres continuelles ont établies entre eux.

(J. J. M.)

(1) *Ghadâmess*, nommé aussi vulgairement *Gdamess*, et *Êgdâmêss*, est une grande ville de l'Afrique centrale, qui est le rendez-vous et l'entrepôt des marchands d'esclaves : c'est de cette ville que les caravanes se dirigent vers le *Soudân* (le pays des Noirs) par la route d'*Amyah*, qui est séparée de *Ghadâmess* par un désert de huit journées de marche. Les maisons de *Ghadâmess* sont bâties en terre, le vaste désert de sables qui l'entoure n'offrant pas la moindre pierre qu'on puisse employer aux constructions.

(J. J. M.

achats qui ait quelque importance, car le reste est de peu de valeur.

Les caravanes de Constantine, au contraire, ainsi que celles des autres districts de l'Algérie, lorsque la paix avec Alger en permettait l'expédition, étaient d'un grand intérêt pour le commerce de Tunis ; elles venaient ordinairement une fois par mois, et n'étaient pas moins considérables par les valeurs qu'elles importaient que par celles qu'elles exportaient à leur retour, et par les bénéfices que procurait aux marchands tunisiens cette double opération. En argent seulement, les sommes qui circulaient dans les divers marchés d'achat et de vente, montaient souvent à 100,000 piastres fortes d'Espagne (environ 535,000 francs de notre monnaie). Ces monnaies, qu'on recherche particulièrement à Tunis pour les retraits, étaient soumises de nouveau au balancier, pour l'usage du pays, et les Juifs s'étaient empressés de profiter de cette circonstance, dans laquelle ils trouvaient une occasion favorable, pour exercer leur talent si connu de rogner les espèces.

Les articles bruts qu'apportaient les caravanes de Constantine consistaient en cire vierge, en peaux sèches, tant de bœufs que d'autres espèces diverses d'animaux sauvages ou domestiques, mais surtout en d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons.

Les retraits étaient à peu près les mêmes que ceux des trois caravanes dont j'ai parlé ci-dessus : toiles, draps, mousselines, soies, tant écrues qu'ouvrées, denrées coloniales, bonnets des fabriques de Tunis, drogues, essences et épices de toute espèce.

Les principales caravanes que Tunis reçoit des points de son territoire les plus éloignés sont celles de *Djerbah*, qui apporte à la capitale de la Régence des étoffes de laine fabriquées dans le pays, et dont l'usage est commun à toutes les classes des habitants. Les retours de cette caravane sont de peu de valeur, et ne consistent qu'en quelques articles importés à Tunis, tant en denrées coloniales qu'en objets manufacturés en Europe.

Le *Beled-el-Djeryd* envoie aussi à Tunis quelques caravanes ; mais le peu qu'elles apportent se réduit à des dattes et à des étoffes de laine de l'espèce la plus grossière. Les retraits se bornent également à fort peu de chose, et ne se composent que d'une petite quantité de sucre et de café, et de quelques marchandises fabriquées.

Après la vente des esclaves noirs, une partie importante du commerce de Tunis avec l'Afrique centrale consiste en plumes d'autruche. La principale chasse de ces animaux se fait dans le vaste désert qui s'étend depuis *Ghadâmess* jusqu'à la vallée nommée *Ouady-Souf:* le manque absolu d'eau de cette vaste étendue de sables, qui a plus de dix journées d'étendue, empêche les Arabes de la fréquenter, et ils n'y pénètrent que pour y faire la chasse des autruches (*naâm*) et des bœufs sauvages (*baqar êl-ouahech*), les seuls animaux qui puissent subsister sous ce soleil ardent qui embrase l'air, et brûle le sol de ses rayons semblables aux émanations d'une fournaise : les chakals, les tigres, les lions, les hyènes elles-mêmes fuient cette terre désolée, sur laquelle ils ne peuvent ni vivre, ni même respirer.

Voici la manière dont se fait cette chasse.

Les chasseurs montent à cheval, ayant soin de se pourvoir d'une petite provision d'eau ; ils entrent en chasse vers midi, époque de la journée à laquelle les autruches ont coutume de se rassembler par bandes d'une centaine, plus ou moins : aussitôt que les autruches les aperçoivent elles prennent la fuite, et les chasseurs se lancent à leur poursuite.

Cette poursuite dure quelquefois quatre heures sans interruption, jusqu'à ce que les autruches, épuisées de fatigue et paralysées par l'épouvante, cessent enfin d'accélérer autant leur course précipitée.

Le chasseur, pourvu d'eau, a pu boire dans sa longue course ; mais l'autruche, épuisée, ne pouvant se procurer le même soulagement, finit par tomber à terre et y rester étendue sans pouvoir faire aucun mouvement : le chasseur descend alors de cheval, coupe la tête de l'autruche, incapable de faire la moindre résistance, et remet l'animal à un homme dont il s'est fait suivre pour porter ses vivres et sa provision d'eau, puis recommence à se mettre à la recherche d'une autre proie, tandis que son com-

pagnon va placer l'autruche sur un chameau qui les attend à un lieu indiqué.

Toutefois il est rare qu'un chasseur prenne plus d'une ou au plus deux autruches dans la même journée; mais le lendemain ces oiseaux, effarouchés d'abord et dispersés par la crainte dans les profondeurs du désert, semblent avoir perdu tout souvenir de la poursuite de la veille, de manière que le chasseur est assuré d'en retrouver les bandes aux lieux qu'elles ont coutume de fréquenter.

CHAPITRE XVIII (1).

De l'esclavage des Européens à Tunis; — corsaires; —armements en course; — descentes sur les côtes; — prises; — traitement des esclaves.

Ce n'était pas assez que l'arrêt du destin eût rendu maîtres d'une des plus belles contrées de l'Afrique un peuple barbare et ennemi de la civilisation européenne, il avait encore fallu que le sort infligeât à l'Europe l'affront le plus humiliant, en permettant que ce peuple osât s'arroger avec insolence une espèce de suprématie maritime, et un droit de pillage et d'extorsion, qui entravait d'une manière intolérable la navigation des sujets, dont les princes avaient refusé ou négligé de payer un tribut aux pirates.

Non-seulement les vaisseaux des États réfractaires étaient saisis et pillés en mer; mais la marine des Régences barbaresques cherchait même à capturer sur les plages de ces États, sur lesquels elle osait tenter des descentes, l'habitant paisible des champs, que ces pirates emmenaient comme esclave, aussi bien que celui qui voyageait sur les eaux; la prise de ces malheureuses victimes, de tout âge et de tout sexe, était pour les Barbaresques le but et l'occasion d'un trafic honteux, lorsqu'ils ne les condamnaient pas aux travaux pénibles de la culture de leurs terres ou au service particulier de leurs maisons.

Il est véritablement incompréhensible que les Puissances Européennes, qui avaient toutes éprouvé les vexations les plus révoltantes de la part des pirates barbaresques, n'aient jamais, dans les siècles passés, formé le dessein de les détruire, ou tout au moins de les contenir assez sévèrement pour mettre les navires et les côtes de l'Europe à l'abri de leurs ravages; car on ne peut présumer qu'aucune de ces Puissances ait eu quelque intérêt à tolérer de pareils brigandages.

Quoi qu'il en soit, on ne peut penser qu'aucun cabinet politique ait jamais pu être à cet égard influencé par l'opinion qu'en cas de guerre, ce fléau, dont tous souffraient, était un moyen tout comme un autre de gêner et de ruiner la marine et le commerce de son ennemi.

On doit toutefois convenir que ces pirates auraient montré moins d'audace s'il avait régné moins de jalousie et plus d'harmonie parmi les princes chrétiens. Mais je terminerai ces réflexions, pour ne m'occuper que du soin de tracer exactement un tableau historique de ce que j'ai vu à Tunis, de mes propres yeux, sur cet esclavage, qui n'était pas encore aboli à l'époque de mon séjour en Barbarie : ce tableau fera du moins connaître la manière dont on en agissait avec les infortunés qui avaient eu le malheur de tomber entre les mains des corsaires.

Si chaque Puissance trouve généralement dans la paix un bien inappréciable pour la prospérité de ses États, de son

(1) Une des parties les plus intéressantes que présentaient autrefois les relations des voyageurs qui avaient visité Tunis était le récit des détails qui concernaient les Européens que les pirates de la Régence avaient plongés dans un cruel esclavage. Quoique maintenant cet état de choses, alors si honteux pour les Puissances Européennes, ait entièrement cessé, grâce au concours des divers États de l'Europe pour abolir la piraterie barbaresque, grâce surtout à la glorieuse conquête d'Alger, où la France a écrasé, sous les pieds de ses guerriers victorieux, le nid le plus dangereux de ces odieux reptiles, et anéanti le principal foyer de ce fléau trop longtemps toléré, j'ai cru cependant ne pas devoir retrancher ce chapitre de la description du docteur *Frank*, et il m'a paru utile de le conserver, au moins comme document historique d'une époque qui n'existe plus, mais dont il a pu retracer *de visu* l'affligeant tableau. Je me permettrai seulement dans ma transcription de changer du présent au passé le temps grammatical qu'il employait

(J. J. M.)

commerce et de sa navigation, il n'en était pas de même à l'égard du *Bey* de Tunis.

Il lui était assez indifférent d'être en paix ou en guerre avec les Puissances chrétiennes, à l'exception toutefois de la France et l'Angleterre : il trouvait même un avantage réel à avoir des voisins qui se refusassent aux conditions qu'il leur imposait pour leur accorder une sauvegarde contre les hostilités de ses corsaires; car l'espèce de guerre qu'il leur faisait alors lui rapportait infiniment plus que les conditions de paix auxquelles se soumettaient ces Princes.

Les rois de Sardaigne et de Naples, la Toscane, Gênes, Raguse, Venise, et le Pape, étaient les Puissances qui n'avaient pas de traité permanent avec le *Bey* de Tunis, et qui par conséquent étaient le plus souvent avec lui sur le pied de guerre, et ce n'est qu'en s'obligeant comme plusieurs autres États à devenir les tributaires de ce prince, que la paix se rétablissait entre leurs sujets et lui.

Lorsque l'escadre du *Bey* allait en course, les corsaires cherchaient, aussi souvent qu'il leur était possible, à aborder clandestinement les territoires considérés comme ennemis, et à y enlever ce qu'ils trouvaient sur leur passage : denrées, marchandises, objets, précieux, hommes, femmes, filles, et enfants même en bas âge, hors d'état de se passer de leurs mères, tout semblait à ces forbans de bonne prise.

S'ils rencontraient dans leurs courses des bâtiments avec pavillon des nations qui n'avaient pas souscrit à des conditions de paix, ils les attaquaient avec l'ardeur qu'inspire l'amour du pillage, car les marchandises, le bâtiment, les passagers et les hommes de l'équipage, tout, sans exception, était pour eux un bénéfice assuré, qu'ils se partageaient, d'après des proportions établies d'avance.

Le capitaine avait droit à tous les objets qui se trouvaient dans la chambre du navire capturé; mais aussi, s'il n'amenait pas de temps en temps quelque prise, il risquait de ne plus être employé par la suite à aucun commandement, événement qui blessait à la fois son honneur et ses intérêts. C'est pour obvier à cet inconvénient que les capitaines-corsaires cherchaient souvent à opérer des descentes aux endroits de la côte les plus mal gardés, et ils en enlevaient tout ce qu'ils pouvaient rencontrer; c'est ainsi que le pillage de la terre les dédommageait du désappointement de la mer.

Dans l'an sixième de la République (1798), les corsaires tunisiens firent pendant la nuit une descente à l'île de San-Pietro (1), et s'emparèrent d'environ neuf cents personnes, hommes, femmes, filles, enfants, vieillards même. Ces malheureux captifs languissaient à Tunis depuis quatre ans et demi, dans le plus cruel esclavage, lorsque j'arrivai pour la première fois dans cette ville; plusieurs d'entre eux m'ont alors raconté leur funeste aventure, et c'est leur propre récit que je vais répéter ici.

La veille du jour où ils tombèrent si misérablement entre les mains de leurs ravisseurs, ils avaient aperçu les bâtiments corsaires devant l'île; mais ils n'avaient eu aucun soupçon de la descente préméditée qui s'exécuta vers minuit, pendant que les habitants et les gardes-marines eux-mêmes étaient livrés au sommeil le plus profond.

Arrachés de leurs lits à l'improviste, sans qu'on leur laissât le temps de se vêtir, plus morts que vifs d'épouvante, on les embarquait par troupeaux, de manière qu'à l'approche du jour toute la ville entière était non-seulement dévastée, mais encore entièrement dépeuplée.

Heureux ceux qui purent s'évader de leurs demeures par un heureux hasard, et échapper à cette chasse de chair humaine! Mais qu'on se peigne, d'un côté la poignante douleur d'un père qui, revenant

(1) Il y a deux îles de ce nom dans la Méditerranée, l'une sur les côtes de Sardaigne, l'autre dans les États du roi de Naples, à l'entrée du golfe de Saverne : cette dernière porte particulièrement le nom de *San-Pietro da' frati;* celle à laquelle se rapporte le cruel désastre dont le docteur *Frank* donne le récit est plus connue sous le nom de l'île de *Saint-Pierre :* c'est l'ancienne *Accipitrum Insula*, qui a environ neuf lieues de tour et qui est située au sud-ouest de la Sardaigne, dont elle dépend; elle est bien cultivée, et a des salines qui procurent aux habitants un commerce avantageux.

(J. J. M.)

sur ses pas après le départ des corsaires, voyait sa maison dévastée, et n'y retrouvait plus ni son épouse ni sa famille chérie; d'un autre côté, le sombre désespoir d'une mère pleurant la perte de ses enfants, d'un fils que les brigands avaient rendu orphelin en lui enlevant les auteurs de ses jours; on ne pourra se former qu'une bien faible idée du tableau déchirant que présentaient ces malheureux insulaires miraculeusement échappés au désastre général de leur patrie.

Les hommes furent enchaînés, entassés les uns sur les autres, dans la cale du bâtiment. Les mères, les filles, les enfants se pressaient, hurlaient, et se cherchaient réciproquement dans cette foule confuse: il est facile de présumer que les corsaires, enivrés des désirs les plus licencieux, ne tardèrent pas à chercher et choisir les plus belles des jeunes filles, et à les séparer de leurs mères: ces victimes de leur lubricité furent les seules qui furent traitées avec quelques égards. On leur présenta du vin et des liqueurs pour les égayer, les induire à une sorte d'ivresse, afin d'en venir plus aisément à bout et d'amollir leur résistance (1).

A tant de maux en succédèrent bientôt de non moins affreux. Contrarié par les vents, le bâtiment des corsaires n'arriva qu'après le dixième jour à la rade de Tunis; les forbans annoncèrent leur arrivée avec une prise par une canonnade réitérée; et bientôt débarqués dans le port les malheureux capturés, qui partout ailleurs auraient été considérés comme prisonniers de guerre, devinrent, comme c'était l'usage dans tous les ports barbaresques, des esclaves, c'est-à-dire la propriété de l'armateur qui avait préparé l'expédition et de l'équipage qui l'avait exécutée.

Jamais un spectacle plus lamentable n'avait paru à Tunis; car jamais nulle prise, nulle descente n'y avait amené un aussi grand nombre de victimes: ce n'était pas l'équipage d'un navire; ce n'étaient pas quelques habitants des côtes qui avaient été saisis par hasard, épars dans la campagne, c'était une ville entière que cette fois les pirates amenaient prisonnière dans leurs bagnes.

Dans ce débarquement opéré par les forbans de leur gibier humain, les malheureux habitants de *San-Pietro* étaient jetés pêle-mêle sur le rivage, épuisés, défigurés par l'effroi et par les souffrances de toute espèce, couverts à peine de quelques misérables haillons, ou seulement des lambeaux d'une mauvaise chemise, insuffisants pour couvrir leur nudité; la plupart la tête nue, les pieds nus; les infirmes et les vieillards hors d'état de marcher avaient seuls obtenu la faveur de monter sur des ânes: voilà la triste scène qu'offrit l'arrivée de ces infortunés que la violence avait arrachés à leur patrie.

Leur sort funeste les fit accueillir avec une vive compassion par tous les Européens qui se trouvaient à cette époque à Tunis. Ces pauvres victimes furent conduites immédiatement devant le *Bey*, qui en préleva un certain nombre pour sa part, comme souverain. Les plus belles des jeunes filles furent d'abord choisies pour le service particulier de sa femme et celui de son *harem;* les plus beaux parmi les jeunes garçons furent attachés au service personnel du Prince; la majeure partie des hommes les plus valides furent destinés à cultiver ses terres; le restant des hommes et des femmes fut distribué parmi ceux qui avaient pris part à la course, et vendu à différents Maures; les vieillards, les infirmes, les malades, furent abandonnés à leur sort, à la charge de pourvoir comme ils pourraient à leur subsistance.

A mon arrivée à Tunis, je vis les rues, les places publiques et quelques misérables cabanes encombrées de ces dernières victimes, qui, plongées dans la plus déplorable misère, excitaient la pitié générale: quelques-uns, des plus valides, avaient pu se mettre volontairement au service de quelques maisons maures; mais la plupart de ces serviteurs sans gages, ou plutôt de ces esclaves volontaires, avaient eu peu à se louer du traitement qu'ils reçurent de leurs maîtres; tandis que ceux de leurs compatriotes que le manque de force, l'infirmité ou la maladie privaient de la faculté de

(1) Si cependant l'on voulait ajouter foi aux assertions unanimes des jeunes filles, elles auraient résisté victorieusement toutes, et triomphé des piéges dans lesquels tentaient de les faire tomber leurs nouveaux maîtres.

trouver un pareil asile, éprouvaient de la part de la populace toute sorte de sévices et de vexations.

Le roi de Sardaigne avait songé à racheter ses infortunés sujets; il avait même chargé ses agents de stipuler un contrat par lequel le *Bey* devait recevoir 100 piastres d'Espagne pour chaque individu remis en liberté, par conséquent une somme de 500,000 francs environ de notre monnaie pour la totalité; mais les événements de la guerre dans laquelle la Sardaigne se trouvait malheureusement alors compromise, firent retarder, puis avorter entièrement ce projet d'un acte de bienfaisance ou plutôt de justice.

Enfin, après de longues hésitations, il se forma à *Cagliari* une société qui, sous des conditions de remboursement par annuités, offrait la somme nécessaire pour racheter la population captive de *San-Piétro*.

Cette société s'adressa pour reprendre une nouvelle négociation à M. *Devoize*, Consul de France à Tunis, qui fut assez heureux pour faire sentir au *Bey* que dans les circonstances actuelles le roi de Sardaigne était hors d'état de fournir la somme d'abord convenue; que d'ailleurs ces esclaves, en grande partie incapables de tout service, ne pourraient jamais lui être d'une grande utilité; qu'enfin différentes Puissances européennes pourraient en réclamer un certain nombre, puisqu'il avait lui-même reçu de son gouvernement l'ordre de faire cette réclamation en faveur de cent vingt individus, qui avaient voulu en vain se réfugier à *San-Piétro* sous le pavillon de la France, au moment de la descente des corsaires, et dont l'asile avait été indignement violé.

On dressa en conséquence un nouveau contrat, dans lequel il fut convenu à l'amiable, entre le *Bey* et le Consul français, que le rachat de chaque esclave serait réduit à la moitié du prix antérieurement stipulé, c'est-à-dire à 50 piastres par tête d'esclave libéré : cette convention signée de part et d'autre, on ne s'occupa plus que de faire les préparatifs d'embarquement et de départ, au milieu des cris joyeux et des transports tumulteux qu'occasionnait l'allégresse parmi ces hommes, qui se voyaient enfin sur le point d'être rendus à la liberté et à leur pays natal.

Bientôt, pourtant, une circonstance, aussi soudaine qu'imprévue retarda l'exécution du nouvel arrangement, et replongea momentanément les malheureux captifs dans l'abattement et le désespoir.

Un colonel sarde envoyé comme commissaire à Tunis par le vice-roi de Sardaigne, touché du sort de quelques esclaves, ses compatriotes, pris dans une autre occasion, et non compris dans le traité qui venait d'être conclu, insinua au Consul français de profiter de l'occurrence pour délivrer ces malheureux en payant au même taux leur rançon : le Consul, empressé d'être utile à ces autres victimes de l'infortune, et ignorant que depuis longtemps le marché de leur rachat avait été conclu à 12,000 piastres (près de 70,000 francs de notre monnaie), fit au *Bey* la proposition de les comprendre dans les clauses du nouveau marché. Suivant ce qu'on peut présumer, la comparaison entre les prix relatifs des deux transactions ouvrit les yeux du *Bey*, et le fit repentir d'avoir conclu la seconde, qui lui offrait un profit si inférieur à celui qu'il apercevait dans l'autre : il annula donc d'une manière fort dure le dernier traité auquel il avait souscrit, et se répandit en invectives contre le Consul français, l'accusant d'avoir abusé de sa bonne foi et de l'avoir indignement trompé dans cette négociation.

Des médiateurs désintéressés réussirent cependant à faire sentir au *Bey* l'inconséquence et l'injustice de ses procédés, injustice d'autant plus évidente, qu'il avait déjà touché une partie de la somme convenue, et ils vinrent à bout de le décider à ne pas rompre ainsi un contrat auquel il avait apposé sa signature, et qui était pleinement ratifié par un commencement d'exécution. Il se rendit à ces remontrances, et renvoya les habitants de *San-Pietro*, comme il avait été convenu ; mais il garda les autres captifs, pour ne les libérer que lorsque les 12,000 piastres de leur rançon auraient été soldées.

Revenons maintenant à ce qui concernait en général l'esclavage des Européens. J'ai parlé ailleurs de la prééminence dont jouissent à Tunis, comme

dans tout le Levant, les Musulmans sur les Chrétiens et sur les Juifs; malgré ce préjugé de leur orgueil, si un Maure était pris dans ses courses par un bâtiment ennemi, ou s'il tombait par quelque accident entre les mains des Européens, le *Bey* s'empressait de proposer un échange, et n'appréciait, dans cette transaction, ses sujets, d'après un usage établi, que bien au-dessous de la valeur d'un Chrétien, puisqu'il fallait *deux Maures et demi* pour équivaloir à un Chrétien, c'est-à-dire cinq Musulmans pour deux Européens.

Les Puissances chrétiennes avaient été contraintes de souscrire à cet étrange système d'échange, si fort à l'avantage des Maures, lorsqu'elles n'avaient pas la force de réprimer une injustice aussi manifeste; mais, en général, on doit avouer que ce sont les Européens qui se sont fait ce tort à eux-mêmes dans presque toutes leurs transactions avec les Maures.

Dans le temps que la Compagnie d'Afrique existait à *la Calle,* elle avait stipulé avec les Maures que si un d'eux tuait un Chrétien hors du cas de guerre, il payerait seulement 500 piastres, tandis que le Chrétien qui aurait tué un Maure devait en payer 800. On voit donc que des Français eux-mêmes étaient convenus d'évaluer le sang maure à un prix près du double du sang de leurs compatriotes.

Au reste, il y avait dans ce mode d'échange une autre observation à faire, c'est que, quelle que fût la condition du Maure libéré, le *Bey* ne donnait guère en échange que des esclaves de la plus basse classe, et toujours des esclaves mâles; si on désirait obtenir des captifs réputés avoir quelque fortune, ou des femmes tombées dans l'esclavage, il s'élevait alors des difficultés graves, et le plus souvent un refus formel répondait à cette demande.

Il arrivait quelquefois que les Chrétiens devenus esclaves des Maures trouvaient des moyens de racheter leur liberté. Dans ce cas le prix du rachat d'un homme était assez communément de 300 sequins de Venise effectifs (ce qui équivalait à environ 3,600 fr. de notre monnaie); celui d'une femme s'élevait le plus souvent jusqu'à 600 sequins (7,200 francs de notre monnaie), que le *Bey* avait toujours soin de faire peser avec un soin minutieux avant que de délivrer la déclaration de la libération accordée.

Si toutefois les captifs qui voulaient se racheter étaient connus pour avoir une grande fortune ou quelque considération dans leur pays, ce dont le *Bey* ne manquait pas de se faire instruire, le prix ordinairement établi ne suffisait plus, devenait absolument arbitraire, et était subordonné au bon plaisir du Bey, dont la rapacité ne connaissait plus alors de bornes.

Les Consuls étaient ordinairement chargés du rachat et du versement de la somme convenue. C'était particulièrement par leur entremise que les communications des esclaves avaient lieu avec leurs compatriotes d'outre-mer.

Lorsque les corsaires avaient fait quelque prise, ils la signalaient dès leur entrée à *la Goulette,* par une forte canonnade; tous les captifs étaient ensuite indistinctement débarqués, conduits devant le *Bey*, et obligés, en entrant à la porte de la ville, de se découvrir la tête, pour être présentés ainsi devant le Prince.

Il traitait ordinairement avec un peu plus d'indulgence et d'égards les capitaines des navires capturés, les prêtres, les médecins et les autres passagers de marque, auxquels il permettait quelquefois de vivre en ville comme bon leur semblait; mais il envoyait ordinairement les marins, les laboureurs, les simples artisans et autres gens du commun, à la *Manouba* (1) ou aux travaux publics, où ils travaillaient sous l'inspection d'un gardien maure.

Le Bey accordait à chaque esclave, pour sa nourriture journalière, deux petits pains à peine cuits et faits d'une mauvaise farine gâtée, avec deux petites pièces de monnaie de cuivre équivalant à environ deux sous en argent

(1) La *Manouba* est un ancien palais maure, situé à peu de distance de Tunis, et qui, malgré l'élégance remarquable de son architecture, a été converti par les Beys en caserne: il sert maintenant de quartier à un corps de cavalerie.

(J. J. M.)

de France ; mais souvent, s'ils ne partageaient pas leur modique paye avec leur surveillant, ils risquaient d'être maltraités habituellement et même de recevoir maintes fois des bastonnades cruelles sous divers prétextes.

Telle était la position pénible à laquelle étaient soumis, pendant toute leur vie, des hommes qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'appartenir à un État qui ne s'était pas rendu tributaire du *Bey*.

Au reste, sur le nombre habituel des esclaves qu'on employait aux travaux, une grande partie ne trouvait de terme à sa misère que quand la Providence céleste, prenant pitié des souffrances si cruelles qu'ils enduraient, daignait les rappeler dans son sein.

Cette mortalité annuelle était vraiment excessive ; mais elle n'est pas difficile à concevoir, si on considère que ces hommes, après avoir déjà beaucoup souffert dans leur traversée, étaient obligés de s'épuiser par le plus dur travail, sous le bâton de leurs gardiens, sans aucun abri, presque sans vêtements, en proie aux ardeurs délétères d'un soleil dont les rayons embrasés tombaient à plomb sur leurs têtes nues pendant toute une longue journée, et ne recevant chaque jour qu'une nourriture malsaine, qui certainement suffisait à peine pour prolonger de quelques mois les restes de leur malheureuse vie.

Il faut même s'étonner que cette mortalité n'ait pas été plus grande encore, dans ce véritable enfer, auquel l'Afrique condamnait ses captifs européens ; s'il en échappait à la mort par hasard quelques-uns, c'est que l'homme entouré de besoins pressants apprend à déployer toute l'industrie imaginable pour s'y soustraire.

L'un arrachait au sol à moitié brûlé quelques racines, quelques herbes sauvages, dont il parvenait à se faire une salade : l'autre trouvait un compatriote, et en obtenait par ses prières qu'il lui avançât quelque peu d'argent, en attendant qu'il en pût recevoir de son pays ; d'autres encore, qui avaient le bonheur d'être plus industrieux, tricotaient, fabriquaient des chapeaux de paille tressée, des jouets, des coffrets, des bourses, des cordons, etc., pendant le peu d'heures qu'on accordait à leur repas.

Les nouveaux arrivés étaient souvent saisis, d'après les causes citées ci-dessus, de quelque maladie aussi violente que dangereuse : ces malades étaient abandonnés aux chances de leur malheureux sort et privés de tout secours. Ce fut à un noble désintéressement et à l'humanité vraiment héroïque d'un moine espagnol de l'ordre de la Trinité, et très-riche, qu'on dut le changement qui s'était opéré dans les derniers temps.

Ce bon religieux, étant tombé dans un de ses voyages entre les mains des pirates, fut profondément ému du cruel abandon dans lequel languissaient les malades européens ; et, loin d'employer l'argent qu'il fit venir d'Europe à son propre rachat, pour lequel on exigeait une forte somme, il sacrifia généreusement sa propre liberté au soulagement de ses frères. Ayant calculé qu'à l'âge avancé auquel il était déjà parvenu il était probable qu'il n'avait plus longtemps à vivre, qu'il lui était à peu près égal de mourir à Tunis ou en Espagne, il fit une donation considérable à son ordre, à condition qu'il serait fondé pour le soulagement des esclaves européens, à Tripoli, à Tunis et à Alger, des hôpitaux dans lesquels on leur donnerait, en cas de maladie, tous les secours nécessaires.

Le bienfaiteur mourut en esclavage.

D'autres personnes, animées du véritable esprit de charité chrétienne, avaient ensuite imité un si bel exemple et voulu concourir à augmenter les fonds de ce pieux établissement ; et on ne saurait dire combien il en était résulté d'avantages de toute espèce pour ceux qui avaient eu le malheur de tomber au pouvoir des corsaires barbaresques (1).

(1) Maintenant la fondation subsiste toujours, mais elle a changé d'objet, et l'établissement charitable a pris une autre destination : ce n'est plus l'hôpital des esclaves, mais c'est l'hospice des Européens, où les voyageurs qui viennent à Tunis sont sûrs d'être fraternellement accueillis par les deux religieux de l'ordre de la Trinité qui en ont la direction, et qui sont chargés, l'un des détails de l'administration intérieure, l'autre spécialement de l'extérieure.

(J. J. M.)

CHAPITRE XIX.

Des maladies les plus fréquentes dans la Régence de Tunis; — peste; — emploi des frictions d'huile contre la contagion;—manière de les administrer; — régime à suivre pendant le traitement; — piqûre des scorpions; — morsures des serpents; — maladies des Nègres; — affections catharrales; — ophtalmies; — petite-vérole; — maladie cutanée; — diarrhée, dyssenterie; — dragonneau, ou veine de Médine.

Les maladies qui règnent le plus communément à Tunis sont occasionnées en général, ou par les vicissitudes rapides de l'atmosphère, ou par la quantité de fruits qu'on y mange avant leur parfaite maturité. On peut en conséquence préjuger avec quelque certitude le caractère des maladies régnantes pendant la saison des fruits, et selon qu'il sont plus ou moins abondants.

Ces maladies sont : les diarrhées, la dyssenterie, les coliques, les fièvres intermittentes, et même celle qu'on désigne vulgairement sous le nom de *fièvre putride;* des opthalmies assez analogues à celles qui ont été observées en Égypte, et qui se répandent dans un grand nombre de localités pendant l'automne.

Les maladies chroniques y sont moins communes qu'en Europe, et l'on peut rapporter cette rareté à la bonté du climat, à la simplicité des institutions, des mœurs, et surtout au régime de vie. Celles qui se présentent le plus souvent, et cependant d'une manière assez isolée pour ne pas en accuser le climat africain, sont l'asthme, l'hydropisie, l'apoplexie, la paralysie, les scrophules, la gravelle, les catharres, les affections cancéreuses, etc.

L'*éléphantiasis*, vulgairement appelé le *pied d'éléphant*, et décrite par *Prosper Alpin*, est peut-être plus fréquente à Tunis qu'en Égypte; je me bornerai à témoigner combien il est à regretter qu'on ne connaisse encore aucun moyen propre à combattre cette terrible maladie, et je ne dirai rien des divers traitements qu'exigent les autres maladies que j'ai désignées ci-dessus, parce qu'ils ne sont ignorés d'aucun des gens de l'art, et que je crois nécessaire de passer à un point plus important et moins connu.

On croit généralement que la Barbarie est un foyer de peste permanent et inépuisable; que ce fléau y prend naissance, et que c'est de là qu'il se propage; *Prosper Alpin* remarque même que de tous les miasmes pestilentiels qui sont portés en Égypte, celui qui s'y transmet de la Barbarie est le plus redoutable. Cependant, d'après les recherches les plus exactes que j'ai faites pendant mes deux séjours dans la Régence, sur tout ce qui concerne la salubrité de ce pays, je crois pouvoir franchement avancer que la peste n'est pas inhérente à son climat, comme plusieurs l'ont aussi prétendu à l'égard de l'Égypte. L'expérience dément l'opinion sinistre qu'on en a répandue depuis si longtemps; car il est constant qu'il y a eu, dans le dix-huitième siècle, un intervalle de quatre-vingt-deux années pendant lesquelles ce fléau n'y a exercé aucun ravage.

En 1785, un bâtiment venu de Constantinople débarqua des pestiférés à *Soussah*, et cette cruelle contagion se répandit rapidement dans tout le pays. Le *Bey* méprisait d'abord, en bon Musulman, toutes les mesures préventives, et les précautions sanitaires que les Européens lui suggéraient; mais lorsqu'il vit le fléau exercer ses ravages jusque dans son palais même, il revint de la résignation que lui inspirait le dogme du fatalisme, et, sortant enfin de son insouciance, il fit placer dans la salle d'audience une barrière qui empêchait qu'on ne pût l'approcher; il abolit le cérémonial du baisement de main, et ne reçut plus de papiers sans les avoir trempés dans du vinaigre.

Comme cependant la mortalité augmentait chaque jour, les Consuls firent au *Bey* des observations sur le danger d'inhumer les cadavres dans les petits cimetières placés dans l'intérieur de la ville, ainsi que sur le peu de profondeur des fosses; aussitôt le *Bey* défendit l'inhumation dans les cimetières de la ville, et ordonna de creuser les fosses des sépultures à six pieds au moins (deux mètres) de profondeur.

La plupart des observations que j'avais eu occasion de recueillir sur la marche et la variation de la contagion pestilentielle, dans les différentes saisons, en

Egypte, ne m'ont présenté aucune différence avec celles qui m'ont été offertes par cette maladie dans la Régence de Tunis ; ainsi, par exemple, les accidents étaient plus fréquents lorsque les vents du sud régnaient et lorsque la lune entrait dans ses différents quartiers.

Il faut cependant observer ici que la peste ne cesse ordinairement à Tunis que vers la fin du mois de juillet, tandis qu'en Égypte le terme de ses ravages a presque toujours lieu à l'époque du solstice d'été.

On remarque que les Nègres sont en général plus particulièrement frappés de la contagion ; mais il est difficile d'en assigner la cause véritable, quoiqu'on puisse cependant présumer que cette propension de la race noire à subir l'influence morbifique paraît dépendre d'une plus grande activité de leur système absorbant.

Il n'a été fait jusqu'à présent aucune observation particulière, et systématiquement suivie, sur le traitement de la peste à pratiquer à Tunis ; et la méthode curative par laquelle la théorie de quelques médecins s'est flattée d'obtenir des résultats extraordinaires, mérite d'être rangée au nombre des idées originales les plus follement hasardées par un empyrisme irréfléchi, et son inefficacité est trop généralement reconnue pour que je croie devoir en parler.

Des faits nombreux nous prouvent, en revanche, que les porteurs d'huile ainsi que les *Saqâs,* ou porteurs d'eau, dont les épaules nues sont continuellement en contact avec des outres fortement imprégnées d'huile, ne sont que très-rarement atteints de la peste ; que dès qu'ils quittent leurs habits imbibés d'huile, et qu'ils se purifient au bain, ils contractent la contagion aussi facilement que les autres habitants (1).

Si une suite d'observations consciencieuses et incontestées parvenait à confirmer pleinement les présomptions qu'ont fait naître à cet égard les faits déjà isolément constatés, nul doute alors ne serait permis sur l'efficacité des frictions d'huile d'olive tiède sur le corps, comme préservatif de la contagion, et même sur l'emploi de ce spécifique, si facile à administrer, comme un puissant moyen curatif des pestiférés déjà atteints par la terrible maladie.

Les premières observations qui ont donné l'éveil sur cette découverte salutaire sont dues à *George Baldwin,* Consul anglais à Alexandrie (2) : ces observations réitérées, et les raisonnements qu'il en avait déduits, l'avaient porté à croire à l'utilité de ces frictions contre la peste ; pour s'en assurer davantage, il fit part de son opinion au P. *Louis de Pavie,* alors directeur depuis vingt-sept ans de l'hôpital de Smyrne, en le priant de faire l'épreuve de ce remède.

Le religieux s'empressa de faire l'essai proposé, et déclara avoir observé que de tous les moyens employés sous ses yeux contre la peste, celui-ci lui a paru le plus avantageux. Il est résulté des essais faits sur ce remède une suite de préceptes sur la manière de l'administrer et sur le régime qu'il convient d'observer pendant le traitement, soit préservatif, soit curatif : mon désir d'être utile m'engage à entrer ici dans quelques détails à ce sujet.

Il ne suffit pas d'oindre le corps entier avec de l'huile, il faut encore en même temps le frotter fortement ; et c'est ce qui a fait préférer la dénomination de *friction* à celle d'*onction.*

La *friction* doit se faire avec une éponge propre, et s'opérer assez vite pour ne pas durer plus de trois minutes : elle n'est nécessaire qu'une fois seulement le jour où la maladie se déclare.

Si ensuite les sueurs ne sont pas abondantes, il faut recommencer la friction, jusqu'à ce que le malade soit dans un état tel qu'il nage, pour ainsi dire, dans les sueurs ; et alors on ne doit le changer de linge et de lit que lorsque la transpiration a cessé.

Cette opération ne doit se faire que dans une chambre bien fermée, et dans laquelle on doit tenir un brasier de feu

(1) Cette observation avait déjà été faite en Égypte par le docteur *Desgenettes,* médecin en chef de l'armée, et elle a été consignée dans une intéressante notice insérée au journal littéraire et scientifique que je publiais alors au Kaire. Voyez *Décade égyptienne,* volume premier, page 150. (J. J. M.)

(2) Cette observation a également été faite à Tunis, à Smyrne, etc.

sur lequel on jette de temps en temps du sucre ou des baies de genièvre.

On ne peut déterminer d'une manière précise l'intervalle qui doit s'écouler d'une friction à l'autre, parce que l'on ne peut commencer la seconde que lorsque les sueurs causées par la première ont entièrement cessé, et cette circonstance dépend de la constitution particulière du malade.

Avant de répéter la friction huileuse, il faut essuyer soigneusement, avec un morceau d'étoffe chaude, la sueur qui couvre encore le malade, et qui le tient en une moiteur qu'il importe de sécher absolument.

Ces frictions peuvent être continuées plusieurs jours de suite, jusqu'à ce qu'on aperçoive un changement favorable, et alors on diminue l'intensité de la force employée aux frottements : il n'est pas facile de déterminer avec précision la progression que doit suivre le frotteur dans la légèreté nouvelle donnée à son action, et moins encore de fixer la quantité d'huile qu'il doit employer à chaque opération; mais une livre (un demi-kilogramme) doit certainement chaque fois suffire : l'huile la plus fraîche et la plus pure est toujours préférable, et il faut qu'elle soit plutôt tiède que chaude : la poitrine et les parties sexuelles seront plus légèrement frictionnées, et les portions du corps sur lesquelles ne s'exerce pas le frottement devront être soigneusement couvertes pour les préserver du froid. Si le malade a quelques tumeurs ou quelques bubons, les frotter également d'une manière légère, jusqu'à ce qu'ils soient disposés à recevoir des cataplasmes émollients qui puissent en procurer la suppuration.

Celui qui opère ces frictions doit auparavant s'oindre lui-même le corps entier d'huile; mais il est inutile qu'il se frotte, et il est indifférent qu'il s'oigne plus ou moins promptement : qu'il prenne les précautions usitées, des vêtements de toile cirées, des chaussures de bois, etc. Qu'il évite avec soin le souffle des malades, et surtout qu'il conserve beaucoup de sang-froid et de courage.

On ne saurait trop recommander de ne pas différer le commencement des frictions dès que la maladie se prononce : quelques jours de retard pourraient rendre le remède tout à fait inefficace : on facilitera en même temps les sueurs ; et on obtiendra beaucoup de succès à cet égard, en faisant prendre au malade une infusion de fleurs de sureau, sans addition de sucre.

Quant au régime nutritif, on ne donnera au malade, pendant les cinq ou six premiers jours, qu'un potage de *vermicelle* bien cuit, à l'eau seulement et sans sel : dans la suite on ajoute peu à peu, cinq à six fois par jour, une petite cuillerée de confitures de cerises; mais il faut veiller à ce qu'elles soient faites au sucre et non au miel, ce dernier pouvant favoriser la dyarrhée, qui est regardée comme un symptôme mortel : dans ce cas pourtant on ne doit pas pour cela abandonner les frictions; car on a des exemples de malades arrivés à cette crise funeste, et que cependant on est parvenu à sauver.

Lorsqu'on a l'espoir de la guérison, c'est-à-dire lorsque après cinq à six jours la santé paraît un peu meilleure, on pourra donner le matin au malade une tasse de bon café moka, avec un petit biscuit fait également au sucre, et si le mieux continue on augmentera peu à peu le nombre des biscuits, suivant qu'on verra les forces renaître.

Le dîner et le souper des malades ne devra consister, pendant les quinze à vingt jours suivants, qu'en riz ou en vermicelle, cuits simplement à l'eau, un peu de pain, quelques raisins secs, et des confitures de cerises, un peu plus abondamment que dans les journées précédentes.

On augmentera ensuite la dose de pain, qui doit être le meilleur possible; on pourra même donner de légères soupes composées en été de petites courges bien mûres, et en hiver d'herbes potagères, sans autre assaisonnement qu'un peu d'huile d'amande douce (*zeyt-louz*).

Dans le courant de la journée, suivant l'état du convalescent, on pourra soit lui permettre de sucer une orange, soit lui donner une poire cuite, ou du moins bien mûre; on lui accordera même un supplément de quelques biscuits, mais à la condition qu'après avoir pris ces aliments il conserve encore quelque appétit, et que la digestion en soit facile, sans surcharge

pour l'estomac, comme sans anomalie pour les intestins.

Ce n'est qu'après le trentième ou le quarantième jour, qu'on accordera un potage fait avec du bouillon de poulet ou de collet de mouton. L'usage de viandes légères ne sera permis que quelques jours encore après, afin d'éviter les indigestions, qui sont d'autant plus dangereuses, qu'elles sont fréquemment accompagnées de la récidive des bubons.

Passé cinquante jours ou deux mois, on pourra enfin permettre au convalescent le veau rôti ou bouilli, un peu de vin pris modérément, en lui prescrivant d'éviter, non-seulement tout excès, mais encore tout ce qui pourrait être d'une digestion difficile.

On a cru jusqu'à présent assez généralement que la contagion de la peste se communiquait par les organes de la déglutition, en prenant pour véhicule l'humeur salivaire, ou par l'organe de la respiration, qui absorbait les miasmes mêlés à l'air ambiant, ou enfin par les pores de la peau, dont les ouvertures multipliées opèrent à chaque instant cette absorption d'une manière insensible; mais si l'observation faite sur les porteurs d'huile est incontestable, il faut nécessairement en conclure que ce dernier organe est la voie principale par laquelle la contagion pénètre dans le corps humain; car si elle pouvait l'envahir avec égale facilité par les autres organes, les frictions huileuses ne seraient plus un moyen préservatif.

Depuis la grande peste de Tunis, en 1785, cette maladie a reparu à quatre autres reprises; ce qui n'est pas étonnant à concevoir, si on considère que les Musulmans n'emploient aucun moyen de désinfection et de salubrité publique.

Dans les mois d'août et de septembre, on risque toujours, plus ou moins, d'être piqué par les scorpions (*aqrâb*), qui sont très-nombreux dans la Régence, ainsi qu'à Tunis même, et qui peuvent se rapporter à la grande espèce.

Cette espèce particulièrement vénéneuse est désignée, par le docteur *Amoreux* sous le nom de *scorpion fauve* (1), et par *Pinel* sous celui de *scorpio rufus*.

On a beaucoup de peine à empêcher l'intérieur des maisons d'être infesté par ces animaux nuisibles : afin de préserver leurs habitations d'hôtes aussi malfaisants, il y a des Maures qui s'occupent fréquemment à parcourir les rues de la ville pendant la nuit, avec un flambeau allumé et une longue canne, dont ils se servent pour faire tomber les scorpions des parois des murailles, le long desquelles ces insectes dangereux grimpent le soir, et auxquelles ils demeurent attachés pendant les ténèbres.

Les Européens ont néanmoins trouvé que le moyen le plus assuré d'empêcher ces insectes de pénétrer dans leurs demeures consiste à faire placer des grilles serrées en fil de fer devant les fenêtres et toutes les autres ouvertures. Si on n'use pas, en effet, de beaucoup de précautions, on est assez fréquemment exposé à être piqué, et les chambres à coucher elles-mêmes exposent à ce danger les dormeurs pendant la nuit, les scorpions recherchant particulièrement la chaleur des lits occupés.

Les principaux soins pour se garantir de ce fléau doivent consister à entretenir la plus grande propreté dans les maisons, à visiter exactement les lits avant de s'y coucher, à ne pas coucher par terre, et surtout à ne marcher jamais les pieds-nus. Il n'est pas moins essentiel de ne jamais mettre, surtout dans la saison chaude, des souliers ou des pantoufles sans les renverser auparavant et les secouer fortement, car il n'est pas rare que les scorpions s'y glissent et s'y cachent.

Il en est de la piqûre de cet insecte comme de celle de la vipère. Le venin qu'un seul scorpion verse dans sa piqûre ne suffit pas, il est vrai, pour donner la mort à un homme; mais il lui occasionne de cruelles souffrances; les enfants en éprouvent des effets plus fâcheux, et il n'est pas rare de les voir succomber à une seule piqûre.

Je ne m'arrêterai pas à détailler les moyens de guérison de ces piqûres, parce qu'ils ne diffèrent en rien de ceux qu'on emploie en Europe contre toute

(1) Voyez la *Notice des insectes de la France réputés venimeux*, publiée en 1789, in-8°, par *P. J. Amoreux*, membre et bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier.

espèce de piqûre vénéneuse; la seule particularité qui mérite d'être rapportée ici, c'est que beaucoup de personnes emploient avec succès le sel ammoniac; mais il est toujours essentiel de ne pas négliger les autres moyens curatifs, comme, par exemple, la ligature immédiate, les scarifications, la cautérisation avec un fer rouge, etc.

La manière d'employer le sel ammoniac consiste à en prendre une petite portion réduite en poudre, et à en frotter pendant quelque temps l'endroit de la piqûre. Ce même remède est reconnu en Égypte comme très-utile contre toute espèce de piqûre des animaux vénéneux, et le succès constant qu'on en obtient prouve qu'il mérite réellement la confiance dont il jouit.

On voit à Tunis, à certaines époques, des espèces de jongleurs qui manient impunément les scorpions; mais un examen attentif a fait connaître qu'ils en avaient précédemment brisé le dard. Il est reconnu, au reste, que la piqûre du scorpion *fauve* n'est aussi dangereuse que dans les époques annuelles des amours de cet animal, c'est-à-dire pendant tout le printemps ainsi qu'une partie de l'été et de l'automne (1).

Souvent aussi, ainsi que je l'ai déjà dit ci-dessus, on voit sur les places publiques de Tunis d'autres bateleurs, qui manient des serpents, les excitent à leur mordre la langue et le nez, etc.; mais, indépendamment de ce que les reptiles de l'espèce des amphibies ne sont pas ordinairement réputés dangereux (2), il est fort à présumer qu'on leur a précédemment arraché les dents avec les vésicules contenant leur venin.

Le peuple ne laisse pas que d'admirer ces sortes de jongleries qu'offrent en spectacle les prétendus *psylles,* et il les considère comme une espèce de prodiges magiques (3); car le peuple est partout dupe des charlatans de toute espèce, qui veulent bien se donner la peine de le tromper; et la multitude irréfléchie court souvent même au-devant des déceptions les plus grossières dont on tente de l'abuser.

Au reste, à l'égard de la morsure de ceux de ces animaux qui n'ont pas subi l'opération par laquelle on les met hors d'état de nuire, le sel ammoniac est également un remède employé fréquemment avec succès.

Quoique les Nègres soient généralements forts et robustes, ils sont néanmoins sujets, en arrivant à Tunis, à diverses maladies, qui sont pour la plupart une suite naturelle des fatigues et des privations qu'ils ont subies dans leur voyage, si long et si pénible, à travers les déserts. Une autre cause aussi se joint à cette première, c'est la différence notable qui existe entre le climat de Tunis et celui de leur pays natal, toujours plus ou moins rapproché de la Zone Torride.

Les maladies dont ils sont alors le plus souvent attaqués se réduisent aux sept classes suivantes:

1° Les rhumes opiniâtres, ou affections catharrales. Cette indisposition, née de la nudité absolue des Nègres pendant les nuits, quelquefois très-fraîches, qu'amènent les vents froids, n'a jamais de suites fâcheuses, et finit par céder aux remèdes ordinaires.

2° Des ophthalmies accidentelles, produites, comme la maladie précédente, de l'exposition nocturne des Nègres nus à toutes les vicissitudes de l'atmosphère, se guérissent presque toujours spontanément, et n'ont d'autres remèdes que l'usage fréquent du simple lavage avec de l'eau naturelle et pure.

3° La petite-vérole (*djedrey*), maladie souvent bien funeste, tant à la vie des Nègres qu'aux intérêts des *Gellâbys*. Elle semble être moins fréquente parmi eux au *Soudân* (pays des Noirs) qu'à Tunis; mais elle est toujours meurtrière : les *Gellâbys* prétendent même qu'elle ne règne jamais dans leur pays, excepté lorsqu'une circonstance quelconque y apporte le germe de la contagion variolique; et ce qui paraîtrait fortifier cette assertion, c'est que parmi les Nègres amenés par les caravanes à Tunis j'en ai vu fort peu qui eussent été atta-

(1) Voy. Amoreux, *Histoire naturelle des Animaux vénéneux*, article *Scorpion.*

(2) *Gesner, Aldrovande, Klein, Buffon* et *Valmont de Bomare* ont observé, au contraire, que les reptiles amphibies sont souvent plus vénéneux que les autres. Les variétés de *lézards* nous en offrent des exemples.

(3) *Voyez* ci-dessus, page 113.

qués de cette maladie dans leur pays.

L'éruption de la petite-vérole est ordinairement très-abondante chez les Nègres, et presque toujours elle se fait avec plus de difficulté que chez les Blancs; vraisemblablement parce que les Noirs ont la peau plus épaisse et plus compacte : la fièvre qui précède l'éruption est souvent très-violente.

Un médecin européen, s'il n'a pas vu déjà plusieurs fois cette maladie chez les Nègres, a peine à la reconnaître dans son principe, à moins que les symptômes concomitants n'en indiquent suffisamment la nature, ou bien que l'épidémie régnante ne lui enlève tout doute à cet égard : en effet, les petits boutons qui se manifestent au moment de l'éruption sont d'une nature tellement équivoque, qu'on n'y distingue aucune nuance de blanc ou de rouge, et que la couleur de la peau est la même que celle des boutons. Comme les nouveaux arrivés sont souvent sujets à des maladies cutanées, ou couverts de boutons produits par la morsure des moustiques (*namous*), les médecins peuvent souvent hésiter sur la vraie nature de la maladie.

Au reste, les *Gellâbys* perdraient certainement bien moins d'esclaves par cette maladie, s'ils leur donnaient plus de soins, et surtout s'ils se décidaient à consulter quelque médecin européen. Mais, ou leur peu d'intelligence n'arrive pas jusqu'à comprendre cette vérité, ou leur avarice se refuse à faire aucune dépense de ce genre.

4° Une maladie cutanée, que j'avais vue également chez les Nègres au Kaire, où elle est nommée vulgairement *Éêch-êl-Medynéh* (mot à mot manière de vie de la ville), sans doute parce qu'on la regarde comme un effet de l'acclimatement et du changement que subissent les Nègres dans leur manière de vivre et leur nourriture; cette maladie est presque générale parmi les nouveaux arrivés, et on l'a souvent confondue avec la gale, soit par la forme des pustules, soit par le prurit intolérable qu'elle cause. Cette maladie, qui n'est pas contagieuse comme la gale, se manifeste par l'éruption successive d'une quantité de petits boutons, un peu pointus, plus ou moins nombreux, sur toutes les parties du corps; mais cette éruption a lieu sans fièvre et sans aucune indisposition morbide, quelquefois lente, quelquefois rapide, parfois durant quelques semaines, parfois stationnaire, et ressemblant parfaitement alors à une gale sèche (*scabies sicca*); d'autres fois encore les boutons s'agrandissent, et, en les perçant, on y trouve une matière séreuse et purulente, faisant naître dans le corps du malade une démangeaison générale, qui ne lui laisse de repos ni le jour ni la nuit.

J'ai vu quelquefois ces boutons venir si abondants, que les extrémités supérieures et inférieures en étaient tuméfiées comme dans la petite-vérole; la fièvre alors survient, et se déclare quelquefois avec assez d'intensité.

Abandonnée à elle-même, cette maladie dure quelquefois plusieurs mois, et devient quelquefois réellement hideuse; si, au contraire, après l'éruption complète, on applique les remèdes convenables, la maladie disparaît entièrement après un espace de temps assez court.

La méthode la plus usitée et la plus efficace à employer pour obtenir la guérison consiste à frotter le corps entier du malade tous les deux jours avec du *kiskes :* on appelle ainsi du blé froment (*Qaméh*) à demi cuit, puis desséché, trituré, mêlé pendant quelques jours avec du lait, et exposé au soleil pour que cette préparation se dessèche de nouveau : on continue les frictions jusqu'à ce que l'éruption ait complétement disparu, ce qui a lieu après une huitaine ou tout au plus une quinzaine de jours.

J'ai vu aussi employer avec succès la farine de lupin (*hoummouss*), humectée avec une bonne quantité de jus de citron (*leymoun mâlêh*) : on couvre de ce mélange tout le corps du malade, et on l'expose en cet état au soleil pendant quelques heures jusqu'à ce que cette pâte soit desséchée entièrement sur la peau : on conduit alors le malade au bain chaud, et on continue de deux jours en deux jours l'application de cet enduit jusqu'à la disparition complète de la maladie.

J'ai encore vu employer quelquefois, avec un égal succès, un liniment d'huile de lin, mélangé avec du soufre et de la noix de galle.

Au reste, on n'emploie jamais dans le traitement de cette maladie aucune

espèce de remède interne; ceux qui ont voulu administrer le mercure doux ou le soufre pris intérieurement, n'en ont retiré aucun avantage sensible; et la maladie, ainsi traitée, n'a eu ni plus ni moins de durée.

Je terminerai cet article par un avis essentiel; c'est celui de ne donner que très-peu d'aliments gras aux Nègres nouvellement arrivés par les caravanes, qu'ils soient malades ou non; car on regarde l'usage de la viande comme une des principales causes de leurs maladies cutanées : les gens du pays prétendent même qu'on ne doit les nourrir, pendant les quarante premiers jours, que de riz, de pain et de légumes secs, cet espace de temps leur semblant nécessaire pour habituer graduellement les esclaves à un genre de vie aussi opposé à celui qu'ils suivaient dans leur patrie.

5° La diarrhée et la dyssenterie sont généralement redoutables pour tous les nouveaux arrivés; il y a deux moyens principaux pour en préserver : le premier consiste dans un bon régime et dans l'abstinence des viandes; le second est de se couvrir de bons vêtements à l'approche de l'hiver : du reste, le traitement de ces deux maladies est suffisamment connu des praticiens, et n'offre aucune prescription particulière à Tunis.

6° La peste attaque plus particulièrement non-seulement les Nègres nouvellement arrivés à Tunis, mais encore les individus de la race noire qui depuis plusieurs années séjournent dans cette capitale.

J'ai peine à m'expliquer cette susceptibilité particulière; car tout ce qu'on peut dire sur l'acclimatement des Noirs, sur la propension de leurs humeurs à contracter la contagion, n'est qu'une présomption extrêmement vague et purement hypothétique.

7° Enfin le *dragonneau*, autrement dit la *veine de Médine* (1), se rencontre aussi quelquefois chez les Nègres nouvellement arrivés à Tunis.

Il paraît qu'il se trouve dans les eaux du *Soudân*, et peut-être aussi dans celles que l'on peut rencontrer dans le désert, une espèce de ver qui s'introduit sous la peau, et principalement aux extrémités inférieures du corps. Ce ver est de la grosseur de la corde à violon, dite *chanterelle*, quelquefois même d'une ténuité encore plus grande : ses deux extrémités se terminent en pointe, comme celles du lombric, et sa longueur varie de quatre pieds et demi à plus de six pieds (de un mètre et demi à plus de deux mètres).

On reconnaît son existence à ses tortuosités sous la peau, qui ont assez de ressemblance avec les petites veines variqueuses; il reste quelquefois ainsi longtemps sans causer aucune incommodité, sans être même aperçu; mais quand enfin il a atteint le plus haut point de son accroissement, il occasionne dans la partie qu'il a envahie une inflammation, qui passe bientôt à l'état de suppuration : dès que l'abcès s'est ouvert, le ver s'y présente par la tête, et on commence alors à en pratiquer l'extraction par des procédés qui ne réclament de la part de l'opérateur que de l'adresse et surtout de la patience : ces procédés, souvent décrits, sont trop connus pour que je croie nécessaire d'entrer dans de longs détails à ce sujet.

Au reste, si on néglige de remédier à temps au mal, le Nègre qui en est atteint, en quelque partie du corps que ce soit, finit ordinairement par périr d'épuisement.

Je ne finirai pas ce chapitre sans y ajouter la remarque que le *Pian*, qui tue tant de Nègres en Amérique, est absolument inconnu sur les côtes septentrionales de l'Afrique.

CHAPITRE XX.

De la médecine à Tunis; — les médecins tunisiens; — leur ignorance; — préjugés sur le mauvais œil; — amulettes, talismans; — vertus attribuées aux pierres précieuses; — eaux minérales et thermales de la Régence.

La médecine est exercée à Tunis soit par des Européens, soit par des Juifs ou des Maures. Je crois superflu de parler des premiers, les seuls chez lesquels se trouvent les connaissances indispensables à l'exercice de l'art de guérir; mais je crois nécessaire de donner sur les

(1) *Furia infernalis*, *Vena Medinensis*, *Dracunculus*, *Gordius Medinensis*, *Draguntia Ægyptiaca*.

médecins indigènes quelques détails qui puissent faire connaître en quel état est maintenant l'art de la médecine chez les Orientaux en général, et en particulier chez les Maures.

Sans passer individuellement en revue les membres de la faculté tunisienne, je me bornerai d'abord à cette seule observation, qu'il en est en Barbarie à l'égard des indigènes qui se vouent à l'art médical, comme dans beaucoup d'autres pays, même de notre Europe; ces prétendus docteurs forment, dans la Régence et les autres États barbaresques, un bizarre assemblage d'empiriques sans instruction et sans théorie, ne se soutenant parmi les populations qui leur fournissent des *patients*, que par la tolérance d'un Prince ignorant l'importance qu'il devrait mettre à surveiller une classe dont l'ineptie peut occasionner des maux incalculables à ses sujets.

Les empiriques juifs ou maures de Tunis n'y deviennent qu'accidentellement *médecins;* leur titre de *doctor medicus* leur échoit sans étude, sans préparation, et absolument par cas fortuit.

Pour mieux faire connaître les causes de cette *éventualité accidentelle,* il est à propos de faire observer qu'un médecin européen qui vient s'établir dans ce pays doit avoir nécessairement, pour le conduire dans la ville et faciliter ses relations avec les gens du pays, un drogman ou courtier interprète, qu'il trouve assez aisément parmi les Juifs.

Ce *cornac* médical, qui dans le fond n'est qu'un domestique, marche devant son maître dans ses visites chez les malades, lui indique les rues, les demeures des clients, est l'interprète et l'intermédiaire obligé de ses conversations, achète les provisions journalières du ménage, prépare, sous les yeux du docteur, les tisanes, les infusions, les décoctions, les médecines, etc., et fait dans la ville et les environs les commissions de toute espèce.

En suivant ainsi pendant quelques années le médecin au service duquel il est attaché, le Juif acquiert nécessairement une connaissance empirique et superficielle des remèdes, des formules et des maladies dans lesquelles ses prescriptions ont été utiles; les Maures le confondent bientôt avec le médecin à la suite duquel ils ont l'habitude de le voir : ils lui demandent des conseils hygiéniques, et finissent par lui accorder les mêmes titres qu'à son maître; souvent même ils préfèrent aux consultations du docteur celles du *valet-médecin,* parce qu'elles sont d'abord gratuites, mais ensuite elles sont payées par quelques légers cadeaux, puis enfin elles ont leur rétribution fixe et leur tarif au rabais.

Le titre de médecin ainsi acquis par le drogman juif devient dans la famille un titre héréditaire; le fils est médecin (*hakim*) parce que son père l'était, et il a dû transmettre ce titre à ses descendants, sans qu'aucun d'eux ait besoin de plus d'études et d'instruction qu'il n'en a fallu à son père et à lui-même : on sent par conséquent que j'ai bien peu de chose à dire sur les médecins juifs.

On compte parmi les Maures de Tunis au moins vingt-cinq *soi-disant médecins.* Cette faculté a un chef, qu'on appelle *él-Hakim-Bâchy,* et qui n'est pas plus instruit que ses collègues. Tout leur savoir ne consiste qu'en un empirisme grossier, et dans la plupart des cas ils ne connaissent d'autres remèdes que le cautère actuel.

Quoique les médecins européens ne soient pas subordonnés à ce chef, il est cependant convenable qu'ils fassent sa connaissance; car il peut quelquefois leur être utile, et son inimitié les exposerait à quelques désagréments.

Les médecins maures ne connaissent en fait de livres que celui d'*Avicenne* (1). S'ils ont, outre cela, quelquefois d'autres

(1) Le nom d'*Avicenne* est tellement connu, même en Europe, par sa science médicale, que je regarde comme inutile d'entrer dans aucun détail à son sujet; cependant je crois nécessaire d'ajouter ici une particularité généralement ignorée des Occidentaux : c'est que ce philosophe célèbre n'était pas moins versé dans les sciences mathématiques que dans les sciences médicales. La belle collection de manuscrits que j'ai rapportée d'Égypte contient le manuscrit d'un ouvrage composé par lui sur la *science des nombres,* dont j'ai inséré un extrait dans le *Dictionnaire des Sciences mathématiques pures et appliquées,* publié par Montferrier et édité par Denain, à Paris, 1835. (J. J. M.)

manuscrits sur la matière médicale, on peut être assuré que la teneur en est toujours basée en grande partie sur les théories de cet ancien auteur.

Pour eux, le classement général des maladies comprend deux grandes divisions : celles qui sont occasionnées par excès de chaleur ou d'échauffement, et celles qu'ils attribuent à des causes froides. La pituite ou l'âcreté du sang, considérées par la médecine arabe comme les causes principales des maladies chroniques, sont accusées par elle, peut-être aussi souvent que par la médecine européenne, des désordres qui se manifestent dans l'organisation humaine.

Les médecins orientaux connaissent, comme beaucoup de nos médecins, un certain nombre de formules hors desquelles leur savoir ne les fait jamais sortir, et qu'ils appliquent souvent sans motif dans les cas les plus divers.

Après avoir parlé des médecins, je crois devoir faire la remarque que dans aucun pays les Chrétiens, les Maures et les Juifs ne sont plus empressés qu'à Tunis à demander une consultation : ces consultations sont quelquefois formées d'un si grand nombre de médecins, soit européens, soit indigènes, qu'elles ressemblent bien plus à une assemblée populaire qu'à une société de gens instruits, réunis pour l'avantage du malade. Ordinairement chacun lui parle quand bon lui semble, souvent même plusieurs y parlent à la fois; et si à la fin on désire connaître le résultat de la conférence, il est presque toujours impossible de ne pas s'apercevoir qu'il se réduit à rien par la nature et l'incohérence des opinions. C'est en vain qu'on prétendrait faire consulter ces médecins à la manière d'Europe : ils se refusent obstinément à suivre une méthode, qui est pour ainsi dire la pierre de touche par le moyen de laquelle on distingue facilement l'homme instruit de celui qui ne l'est pas.

Aussi je dois avouer que ces consultations m'ont toutes paru plus dignes de la scène comique que de la chambre d'un malade : l'un propose des corroborants, l'autre des désobstruants, sans que ni l'un ni l'autre motive d'une manière raisonnable les prescriptions opposées; le troisième opine pour une multiplicité de remèdes compliqués, dont il explique les vertus par les théories les plus absurdes et les moins logiques; un autre enfin prétend qu'on administre exclusivement les remèdes qu'il propose, sans daigner donner la moindre explication, ni soumettre aucun raisonnement au jugement de ses confrères.

Pour peu qu'on ait de l'instruction et de l'expérience, quand on est témoin de semblables scènes, on ne peut que se sentir humilié de cette dégradation de l'art médical; mais il serait inutile de chercher à mettre ces *guérisseurs* de la Barbarie sur le bon chemin; car leur profonde ignorance est d'autant plus présomptueuse, qu'ils n'attribuent qu'à leurs mérites et à leurs talents la confiance dont ils jouissent, et croient toute science entièrement inutile pour assurer leur succès.

Le prix ordinaire d'une consultation est de 7 fr. 50 cent. Les malades aisés payent 3 fr. 50 cent. par visite; et sur cette somme le médecin, qui est aussi en même temps pharmacien-droguiste, est obligé de fournir les médicaments nécessaires dans le courant de la journée, et de faire même une seconde visite s'il le juge indispensable. Si la maladie est de longue durée, il est assez ordinaire de stipuler une convention à forfait, pour la totalité du traitement; la moitié du prix convenu doit être payée d'avance. Si on n'insiste pas sur cette dernière condition, on a fréquemment les plus grandes peines à obtenir le payement de ses soins.

Au reste, comme les malades se lassent quelquefois du traitement, ou quand ils viennent à mourir, il est bon que le médecin ait quelque payement d'avance en main, d'autant plus qu'il éprouve souvent les plus grandes difficultés pour retirer après la cure le restant de ses honoraires; car il arrive souvent qu'un Maure délivré de son mal n'en rapporte la guérison qu'aux secours de la divinité, et non aux soins qu'il a reçus du médecin.

J'ai parlé dans le chapitre précédent de l'ophthalmie comme d'une maladie assez fréquente à Tunis; elle l'est pourtant beaucoup moins qu'en Égypte, car au Kaire, sur dix personnes que l'on rencontre dans les rues, on peut être presque assuré d'en trouver trois aveu-

gles, trois borgnes, et trois ayant mal aux yeux; de manière qu'à peine en voit-on une sur dix qui soit exempte de l'ophthalmie ou des suites fatales de cette maladie.

J'ai entendu la plupart des Européens attribuer cet état morbide des yeux aux sables du désert, dont, disaient-ils, les vents portent au loin la poussière, et dont les molécules impalpables s'insinuant sans cesse entre la paupière et le globe de l'œil y causent ces lésions incessantes devenant peu à peu par l'irritation une multiplicité de petits ulcères, d'abord presque invisibles, mais finissant par envahir la totalité de l'organe visuel.

Les observations que j'ai été à portée de faire soit à Tunis, soit antérieurement en Égypte, me persuadent qu'on doit disculper les sables du désert de cette accusation : en effet, si elle était fondée, ce serait parmi les Bédouins, qui habitent constamment le désert, et dont les tribus nomades le sillonnent continuellement dans tous les sens, que le fléau de l'ophthalmie devrait étendre plus particulièrement ses ravages : or, il est incontestable que ces populations offrent beaucoup moins de cas ophthalmiques que les populations urbaines; bien plus on a observé que la plupart des ophthalmies contractées dans les villes se guérissent presque spontanément lorsqu'une circonstance quelconque transporte le malade dans le désert.

Il faut donc chercher une autre cause aux affections ophthalmiques, et je crois qu'on doit plutôt la trouver dans les émanations humides s'exhalant par l'effet de la chaleur atmosphérique des lacs, des canaux, et des autres réceptacles aqueux qui avoisinent les villes, et souvent y produisent des marécages d'eaux stagnantes et putréfiées : en Égypte c'est surtout au voisinage des lacs, des étangs et des canaux, et principalement à l'époque des débordements annuels du Nil, que les ophthalmies prennent un caractère endémique; nul doute que ces maladies ne soient produites et entretenues à Tunis par les émanations putrides du grand lac aux bords duquel la ville est située, et des marais salants qui l'avoisinent; l'eau de ces divers réceptacles, vaporisée incessamment, remplit l'atmosphère de molécules aqueuses dont chaque gouttelette a emporté avec elle un atome salin; cette gouttelette, introduite entre la paupière et les tuniques du globe oculaire, s'y volatilise de nouveau, mais en se volatilisant elle laisse dans les pores où elle s'était insinuée la molécule saline dont elle était chargée, A cette gouttelette en succède une autre, apportant une nouvelle particule saline, dont la multiplicité s'agglomérant successivement forme autant de petits coins aigus pénétrant et déchirant la surface dans laquelle ils sont implantés : augmentant de plus en plus l'irritation par leur action incisive, ils amènent l'inflammation, et finissent par donner à la maladie une intensité capable de détruire l'organe tout entier.

La médecine arabe ne s'est pas donné la peine de remonter à ces causes physiques : suivant les populations orientales, et même d'apres l'opinion des médecins arabes eux-mêmes, l'ophthalmie aurait pour cause unique *un mauvais regard, un regard malfaisant*, jeté par un ennemi sur le malade; et le seul remède employé par eux contre la maladie est un petit morceau de drap écarlate, ou de toute autre étoffe rouge, suspendu par un fil devant le globe de l'œil, « afin disent-ils, d'attirer l'attention du « *mauvais œil*, et d'en recevoir la pre- « mière influence, ainsi détournée de « l'œil malade. » Je laisse à penser combien ce moyen ridicule est au contraire nuisible à la guérison de l'œil attaqué d'une affection ophthalmique, dont l'intensité ne peut que s'accroître par la présence continuelle et immédiate d'un lambeau rouge, source immanquable de fatigue et d'irritation pour le globe de l'œil.

Le *mauvais œil* ou *l'œil envieux* est également accusé par les Orientaux de toutes les maladies et de tous les événements fâcheux qui leur surviennent : aussi, si un Européen ou un Maure caresse un enfant, semble le regarder avec plaisir, ou en fait l'éloge, ses parents se hâtent de l'arracher brusquement à ces caresses et à ces regards, craignant que *l'œil mauvais* ne devienne fatal à leur famille; si on vante un beau cheval devant son propriétaire, il le regarde comme perdu d'avance, et comme devant bientôt être victime de

quelque maladie ou de quelque accident imprévu (1).

Un des moyens curatifs qui jouissent de la plus haute réputation parmi les médecins arabes et leurs clients consiste dans des amulettes, c'est-à-dire en morceaux de papier, ou fragments de parchemin, sur lesquels sont inscrits, soit les noms de Dieu (2) et des Prophètes (3), soit certains versets du Koran, soit quelques formules composées de mots sans aucun sens et de caractères magiques.

Ces talismans, nommés *telsem* par les Arabes (4), sont ordinairement l'ouvrage des *Marabouts*, qui les vendent fort cher, et les Nègres, non moins crédules que les Maures, donnent à ces sortes d'amulettes le nom de *gris-gris*.

Je possède plusieurs de ces échantillons de la pharmacopée talismanique annoncés comme spécifiques préservatifs contre la galle, la fièvre, l'ophthalmie, la peste, l'avortement, l'épilepsie et même contre les chutes de cheval et les blessures de toute espèce (5).

Ces talismans consistaient aussi quelquefois en pierres précieuses, soit chargées de caractères et de légendes magiques, soit non gravées : c'est ainsi que les Orientaux, les Maures regardent la topaze (*Yaqout-astar*) comme un spécifique souverain contre la jaunisse et les affections bilieuses; le jaspe sanguin et la gemme rouge nommée par nous *cornaline* ou *sardoine*, et par les Arabes *Hadjar-ed-dam*, c'est-à-dire *pierre du sang*, contre le flux de sang et l'hémorragie. Les nourrices croient augmenter l'abondance et la qualité nutritive de leur lait en portant des bagues dont les chatons sont des turquoises, etc.

Un des moyens curatifs qui mériteraient d'être les plus répandus dans la Régence serait l'usage soit en bains, soit en boisson, des eaux minérales que renferme son territoire.

Je n'entrerai pas dans des détails étendus sur ce qui concerne les sources thermales qu'offrent les contrées qui avoisinent Tunis (6); je me bornerai à rapporter les notions les plus générales qui les concernent, telles que j'ai été à portée de les recueillir, et qui m'ont paru devoir fixer l'attention sur un objet jusqu'à présent trop ignoré, ou presque totalement négligé.

Le docteur *Shaw* et les autres voyageurs qui ont parcouru ces pays ne

(1) Les anciens Grecs et les Romains croyaient aussi à l'influence du mauvais œil. On lit dans Virgile, *Eglog.* III, 103 :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Voyez aussi Héliodore, *Æthiopic.* lib. III. Ils croyaient même que des éloges exagérés attiraient quelque malheur à ceux qui en étaient l'objet. *Voyez* Virgile, *Églog.* VII, 27; Pline, lib. VII, 2. (J. J. M.)

(2) Suivant les mystiques musulmans, on connaît quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu, dont chacun a sa vertu particulière : c'est en l'honneur de ces quatre-vingt-dix-neuf noms qu'ils portent des chapelets ayant un pareil nombre de grains, sur chacun desquels ils récitent un des noms divins : ils ajoutent que Dieu a effectivement cent noms, mais que le centième nom est resté caché aux hommes, et que celui qui parviendrait à le connaître en recevrait la puissance universelle, le don des miracles, et deviendrait le maître souverain de tout l'univers, commandant même aux génies, aux anges, et aux autres intelligences célestes : suivant eux, ce nom n'a jusqu'à présent été revélé qu'à Adam, à Salomon et à Mahomet. (J. J. M.)

(3) Les Musulmans comptent soixante et dix prophètes, dont Mahomet est le dernier et le plus parfait : c'est par cette raison qu'ils lui donnent le titre de *Khâtem êl-ônbyâ*, qui signifie *le sceau des prophètes*. (J. J. M.)

(4) C'est du mot arabe *tel sem*, le même que le grec τέλεσμα, qu'est dérivé notre mot français *talisman*. (J. J. M.)

(5) Après les batailles de Sédiman, des Pyramides et d'Héliopolis, on a trouvé sur les cadavres d'un grand nombre de Mamlouks et de soldats turks des amulettes de cette espèce, dont la vertu devait les mettre à l'abri des coups de sabre et des balles; quelques-uns même portaient pour le même but des petits Korans de forme octogone, pendus à leur cou et renfermés dans une boîte d'argent : si ces préservatifs magiques se sont trouvés impuissants pour défendre ceux qui les portaient, c'est que sans doute ceux qui les avaient fabriqués n'avaient pas prévu les cas des baïonnettes françaises et de la mitraille de nos canons. (J. J. M.)

(6) *Voyez* ci-dessus ce que j'ai dit sur les eaux thermales de *Hammâm-êl-Ayn*, de *Hammâm-êl-Lyf*, de *Hammâm-êl-Ênf*, de *Hammâm-Gourbos*, pages 29 et 30; de *Hammâm-êl-Gabs*, page 46.

parlent que fort vaguement de deux de ces sources, qu'ils n'ont vraisemblablement pas visitées; les médecins du pays paraissent même à peu près ignorer ce qui les concerne, car les renseignements que j'ai pu en recevoir à ce sujet ne diffèrent en rien de ceux qui m'ont été communiqués par le vulgaire.

On compte dans la Régence de Tunis douze à quinze différentes sources minérales; mais je n'ai eu la possibilité de visiter que les deux principales, dont parle le docteur *Shaw*, et qui sont très-accréditées pour la guérison de beaucoup de maladies chroniques. La première est appelée *Hammam-êl-Lyf* (1); elle est située près de la mer, à trois lieues au sud de Tunis, et au pied d'un groupe de montagnes assez élevées.

La première source fournit l'eau pour les bains et les étuves, qui ont naturellement à peu près la même température, que celle que l'on donne artificiellement aux bains chauds des différentes villes du Levant. Ces eaux sont claires et limpides, médiocrement salines et tant soit peu âpres. La teinture de noix de galles leur donne une couleur violette; ce qui indique assez qu'elles renferment du fer en petite quantité; d'ailleurs on peut, sans cette épreuve, se convaincre de la présence du métal, par l'examen du terrain qui l'avoisine, et qui est évidemment ferrugineux.

L'édifice construit sur cette source est assez vaste, et appartient au *Bey*, qui en réserve la moitié pour son propre usage, ou pour celui des riches particuliers auxquels il veut faire une politesse; l'autre moitié est destinée au public, et est affermée 1500 piastres par an; c'est une espèce de caravansérail, ayant une cour au milieu et un grand nombre de petites chambres assez mal tenues. Les deux bains d'étuves sont mesquins, obscurs, et rendus fétides par leur proximité avec les latrines.

Les eaux qui découlent des bains s'arrêtent dans le voisinage, y croupissent, et exhalent une puanteur malfaisante qui augmente à mesure que l'été s'approche.

Voilà le triste tableau d'un établissement qui pourrait présenter beaucoup plus d'avantages à l'humanité souffrante, et rendre avec usure au *Bey* les sommes qu'il avancerait pour les réparations indispensables. Cet endroit serait véritablement charmant si on y faisait des plantations d'arbres, des allées qui conduisissent au bord de la mer, et surtout si l'on y construisait une maison où l'on pût se procurer facilement des aliments, des rafraîchissements, et les autres objets nécessaires.

Une observation qui m'a semblé singulière et devoir appeler l'attention des naturalistes, c'est que dans les bains d'étuves, même dans ceux du *Bey*, et dans les eaux qui en découlent, j'ai vu plusieurs tortues qui semblent se plaire beaucoup dans ces eaux minérales. Je remarquai avec quelque étonnement que ces animaux se distinguaient des autres individus de leur espèce par une queue de la longueur et de la grosseur du doigt indicateur. Je crus d'abord que cette espèce de tortue, qui n'a pas l'écaille aussi convexe que celles de terre, était spécialement particulière à ces eaux et à cette localité; mais des personnes qui connaissaient mieux le pays que moi m'assurèrent qu'on en voyait une quantité de cette même espèce dans tous les étangs de la Régence qui contiennent de l'eau saumâtre.

A deux cents pas environ des bains d'étuves, vers le sud, on trouve une seconde source, qui n'est pas aussi considérable que la première, et que les Maures appellent *Hammâm-êl-aryân*, c'est-à-dire *la source nue* (2).

L'eau qui en découle a à peu près le même degré de chaleur que la première; son goût est plus salé, les indices du principe ferrugineux y sont plus sensibles, et l'acide citrique lui procure une légère effervescence. On en obtient par l'évaporation une petite quantité de sulfate de soude, plus ou moins pur, et qui combiné avec les acides est aussi effervescent que la soude elle-même.

Un bassin formé par la nature reçoit l'eau de cette source; mais l'écoulement en est obstrué par toutes sortes d'immondices, et l'on est d'autant plus

(1) *Voyez* ci-dessus, page 29.

(2) Cette dénomination paraît lui avoir été donnée parce qu'elle n'est garantie ni par aucune toiture, ni par aucune enceinte conservatrice.

répréhensible de tolérer un pareil abus, que cette eau est très-fréquemment employée en boisson. Tandis que des valétudinaires s'y rendent pour y boire l'eau de ce bassin, il n'est pas rare d'y trouver des Bédouins qui s'y baignent, ce qui ne peut manquer d'être très-désagréable et répugnant pour les buveurs.

Avec une dépense de 100 francs au plus on pourrait couvrir cette source d'une petite toiture et en fermer l'enceinte avec une porte pour empêcher ces inconvénients; mais l'insouciance, ce vice le plus constant de cette nation, vice qu'on ne pourra jamais déraciner que par une impulsion extraordinaire, s'opposera longtemps encore à une amélioration aussi urgente et aussi peu coûteuse.

Quelques malades sont convenablement purgés par deux livres (un kilogramme) de ces eaux; d'autres, pour obtenir ce même effet, ont besoin d'en boire jusqu'à six livres (3 kilogrammes); elles procurent souvent des déjections alvines une heure après qu'on les a bues.

Immédiatement après le jeûne du mois de *Ramaddân*, on voit une quantité extraordinaire de valétudinaires, et surtout des Juifs, se rendre à *Hammâm-êl-Lyf;* comme ils ont une confiance aveugle, tant à l'efficacité des bains dans ces eaux qu'à celle de leur boisson, il en résulte que, la plupart usant avec excès, et à la fois, de l'une et de l'autre manière d'administrer ce remède, ils n'en obtiennent cependant pas tout l'avantage qu'ils pourraient retirer d'un emploi mieux raisonné et surtout en isolant les deux modes de traitement.

Dans les maladies vénériennes, cutanées, dartreuses, etc., les bains seuls opèrent admirablement; plusieurs affections du bas-ventre se trouvent soulagées sensiblement par la boisson de l'eau de la seconde source; mais je pense que l'état de certains malades est plus souvent amélioré par le changement d'air, que par les bains et la boisson des eaux, auxquelles on attribue leur guérison.

Une autre source d'eau minérale qui jouit d'une grande réputation dans la Régence de Tunis est celle que les Maures appellent *Hammâm-êl-Gourbos* (1): elle est située à l'est de Tunis et en face de Carthage. Une partie du chemin qui y conduit est fort agréable; l'autre, sur les bords de la mer et à travers des précipices, offre beaucoup de difficultés. Si la curiosité m'eût porté à visiter derechef cette source, j'aurais pris le parti de m'y rendre par mer, en m'embarquant à la *Goulette.*

Près de *Gourbos* est enterré un personnage réputé saint par les Maures, et le domaine de l'oratoire élevé sur sa sépulture s'étend sur les eaux minérales voisines; aussi sont-elles révérées comme un saint lieu, et les Musulmans n'y souffrent aucun infidèle. Quoique je fusse accompagné par le domestique d'une personne considérée, de la petite ville de *Souleymân*, chargé de me protéger, j'aurais peut-être essuyé le désagrément de ne pouvoir visiter ces sources, si le juif-interprête qui était à ma suite n'eût déclaré hautement que j'étais le premier médecin (*Hâkim-Bachy*) du *Bey,* envoyé par ce prince pour faire un examen officiel de la qualité des eaux.

Bientôt aux murmures des Musulmans succéda le désir de me consulter, et je ne tardai pas à être entouré par les malades, et même les gens valides, qui se trouvaient là, ou qui venaient des environs, attirés, soit par la curiosité d'assister à mon examen, soit par le besoin de me demander mon avis sur leurs maladies.

Je trouvai dans une large gorge plusieurs sources d'eau, beaucoup plus chaudes que celles de *Hammâm-êl-Lyf;* on m'avait même assuré que le degré de chaleur avait assez d'intensité pour cuire des œufs; mais l'expérience m'a fait trouver cette assertion fausse, car les œufs mis dans cette eau et retirés après une demi-heure n'avaient pas subi de changement sensible.

Les eaux de *Gourbos* contiennent une grande quantité d'alumine; il s'y en cristallise même sur les rochers par lesquels l'eau passe. Les pièces d'argent qu'on y plonge et qu'on frotte un peu, deviennent d'une propreté et d'une blancheur étonnante. La teinture de noix de galles ne leur fait subir aucune altération, l'acide citrique aucune effervescence.

Il y a à ces sources des bains d'étuves très-médiocres; mais, de plus, on a creusé dans le rocher plusieurs baignoires, qu'on remplit et vide à volonté; pour

(1) *Voyez* ci-dessus, page 30.

ces dernières baignoires il est indispensable d'avoir une tente; on se trouve ainsi tout à la fois dans un bain chaud, à l'air libre, et jouissant de la vue pittoresque de la mer. Quel endroit délicieux on pourrait faire de ces bains, s'ils étaient entre les mains des Européens, et si l'art suppléait à l'aridité naturelle des roches qui environnent les sources?

Les eaux de *Gourbos* sont fortifiantes; mais quand on en boit en trop grande quantité elles irritent le canal intestinal, et occasionnent des purgations violentes; elles sont d'ailleurs d'une efficacité supérieure dans bien des cas, en raison de leur plus haut degré de chaleur; car je pense que les effets salutaires attribués souvent exclusivement aux différentes substances contenues dans les eaux minérales dépendent peut-être davantage du calorique, qui jusqu'ici n'a pas été suffisamment apprécié, quoiqu'il soit reconnu que c'est l'agent le plus actif de la nature.

Bruce assure avoir visité à *Terianah* des eaux minérales qui, quoique très-chaudes, contiennent beaucoup de petits poissons vivants et qui paraissent s'y trouver très-bien. Comme ce voyageur a avancé beaucoup d'autres faits peu croyables, ou même reconnus pour faux, j'avais aussi conçu quelques doutes sur ce qu'il dit de *Terianah;* mais je dois avouer que j'ai trouvé plusieurs habitants du pays, dignes de foi, qui m'ont confirmé la réalité de cette particularité remarquable.

A la distance de cinq milles de *Zaghouân* il y a encore des eaux minérales, que les gens des environs emploient contre plusieurs infirmités; mais je n'ai pas eu le loisir de les explorer.

On en trouve également près de l'ancienne *Utique*, ainsi que dans l'île située au milieu du lac de *Bizerte.* N'ayant pu visiter qu'une seule fois les thermes naturels de *Hammâm-Trouzzah* et de *Hammah-èl-Gabs,* je n'ai rien à ajouter ici à ce que j'en ai déjà dit, sommairement, ci-dessus pages 42 et 46. Mais, indépendamment des sources dont je viens de parler, ceux qui voudront se livrer à la recherche des eaux minérales dans ce pays, y trouveront un grand nombre d'autres sources, sur lesquelles je ne puis donner des notions positives, et que je regrette de n'avoir pu aller examiner.

Je terminerai ce chapitre par une observation, plutôt cosmétique qu'hygiénique, que je n'ai pas trouvé l'occasion de placer dans les chapitres précédents.

L'usage des bains chauds est généralement recherché dans tous les pays orientaux. Il y a beaucoup de bains d'étuves établis dans la ville de *Tunis;* mais il n'y en a que bien peu qui soient élégants et propres, et l'eau des bains est désagréablement saumâtre. Pour laver la tête, pour dégraisser les cheveux, les Tunisiens se servent d'une terre argileuse particulière qu'ils apportent du royaume de Marok, et qu'ils appellent *Tiffel.*

Ici s'arrêtera cette *Description de Tunis*, pour laquelle je regrette de n'avoir pu recueillir les notes plus étendues que m'auraient, sans aucun doute, fournies un séjour plus prolongé dans la capitale de la Régence et quelques excursions dans l'intérieur du territoire; je m'étais promis d'explorer plus en détail toutes les parties du pays, et j'aurais exécuté ce projet si plusieurs circonstances ne m'avaient forcé, d'abord à l'ajourner, puis à y renoncer entièrement.

Je regrette aussi, surtout, de ne pas avoir possédé la langue arabe avec assez d'étendue pour pouvoir me livrer aux recherches historiques, dont je ne puis me dissimuler que le manque se fera sentir à mes lecteurs, comme je l'ai senti moi-même; mais je mets à ce sujet mon espoir dans l'active obligeance de mon ami et compagnon d'Égypte M. J. J. *Marcel,* dont personne n'ignore les travaux sur l'Orient, et qui a bien voulu s'engager, non-seulement à revoir et corriger mon texte avant sa publication, mais encore à y joindre le complément indispensable d'un *Précis historique* sur Tunis et ses révolutions diverses, dont les matérieux lui seront fournis, je l'espère, par quelques-uns des manuscrits arabes dont il a rapporté d'Égypte une si riche collection.

L. Frank, D. M.

SECONDE PARTIE,

PAR J. J. MARCEL (1).

PRÉCIS HISTORIQUE DES RÉVOLUTIONS DE TUNIS,

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE Ier.

Fondation de Tunis par les Phéniciens; — légende mythologique; — Didon; — Carthage; — Utique; — Tunis sous les Carthaginois; — guerres puniques; — Tunis prise par Régulus et reprise par les Carthaginois; — Scipion rétablit les remparts de Tunis; — Massinissa; — Syphax; — Juba; — Jugurtha; — révolte des Mercenaires; — prise de Tunis par les révoltés; — Tunis et Carthage sous la république Romaine.

Depuis les siècles les plus reculés dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, il n'est que quatre époques pendant lesquelles ait été soumise à un seul maître cette vaste zone du littoral africain, qui, des embouchures du Nil à l'Océan Atlantique, ceint la partie méridionale du bassin de la Méditerranée.

Cette unité de souveraineté territoriale n'eut lieu, pour les États que nous comprenons dans la dénomination commune des *États Barbaresques,* que sous la domination des Romains, sous celle des empereurs Byzantins, sous les Kalyfes Ommiades, et sous les règnes de quelques-uns des Princes Fatimites. Toutes les autres périodes de l'histoire de l'Afrique septentrionale nous représentent cette contrée perpétuellement morcelée en petites principautés, où successivement établissaient leur pouvoir des familles, plus souvent étrangères qu'indigènes, qui se groupaient autour des États principaux, parmi lesquels jouent le rôle le plus important les royaumes de Marok, d'Alger et de Tunis.

On sait que la Régence de Tunis, à laquelle on a conservé, même à présent encore, le titre de *Royaume,* comprend les deux anciennes provinces nommées *la Byzacène* et l'Afrique proprement dite (*Africa proprie dicta*).

La capitale de cette Régence, *Tunis,* est située à cent cinquante lieues (600 kilomètres) à l'est nord-est d'Alger, à cent dix lieues (440 kilomètres) ouest-nord-ouest de Tripoli, et à cent quatre-vingt lieues (720 kilomètres) au sud de Marseille.

Le nom sous lequel la ville de Tunis a été désignée par les plus anciens écrivains est celui de *Tunetum,* suivant quelques-uns *Thunetum, Tuneta,* ou même *Tunes.* L'Itinéraire d'Antonin nomme cette ville *Tunisum*, et le nom de *Tounès* est celui que lui donnent actuellement les Arabes, dont les géographes la placent dans la seconde partie du troisième climat (2).

Les premiers habitants de Tunis furent, suivant l'opinion de tous les géographes et de tous les historiens anciens, des colons, Phéniciens, comme ceux de Carthage, ville dont la proximité immédiate fait confondre tellement l'histoire avec celle de Tunis, que raconter les événements dont Carthage fut le théâtre, serait en même temps écrire les annales de Tunis; j'ajouterai même que la plupart des géographes et des historiens orientaux ne font de *Tunis* et de Carthage qu'une seule et même ville.

Malheureusement l'histoire même de *Carthage,* où nous aurions pu puiser les matériaux de celle de *Tunis,* pendant les premiers siècles qui ont suivi la fon-

(1) *Voyez* ci-dessus la note 1re de la page 3 et le dernier *alinea* de la page précédente.

(2) *Voyez* ci-dessus, pour les détails géographiques généraux, le chapitre Ier, et pour la topographie particulière, le chapitre VI de la première partie.

dation de l'une et de l'autre ville, est bien incomplète; à peine un seul fragment des historiens puniques a-t-il survécu aux désastres qui ont réduit leur patrie à n'être plus maintenant qu'un monceau de ruines.

Certes, si les anciens historiens nous avaient laissé pour l'histoire de la république carthaginoise des documents tant soit peu proportionnés au pouvoir et à l'opulence de cette fameuse cité, il y aurait très-peu de peuples au monde dont les annales offriraient une série de faits plus intéressants; mais tel a été le malheur de cette métropole africaine, que, malgré ses immenses richesses, l'étendue de son commerce, sa politique consommée et son génie militaire (*Carthago dives opum, studiisque asperrima belli*), qui l'ont rendue si longtemps formidable aux peuplades voisines, et même à la puissante république romaine, il ne nous reste cependant que des mémoires très-imparfaits sur les grands événements qui ont dû être signalés par l'histoire carthaginoise. Les principaux faits auxquels les Carthaginois ont pris part, et qui ont pu échapper à l'oubli, nous ont été transmis par les écrivains d'une nation leur ennemie, ou par ceux qui étaient favorablement disposés pour leurs adversaires. Ainsi, bien des choses qui mériteraient d'être connues ont dû être omises dans l'histoire de Carthage et dans celle de *Tunis*, qui en dépend, et on ne peut recueillir quelques renseignements sur ces deux villes, dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, qu'en recherchant quelques passages épars dans les historiens grecs et latins, sans cependant qu'on puisse parvenir à en former un tableau historique complet et sans lacunes, et ce n'est même que depuis l'invasion des Arabes que les annales de Tunis peuvent être considérées comme un corps d'histoire suivi et régulier.

On assure que la fondation de Tunis fut contemporaine ou du moins de très-peu de temps postérieure à celle de Carthage (1); si l'on ajoutait même foi aux assertions de quelques anciens auteurs, l'origine de *Tunis* remonterait à des siècles plus reculés encore, et cette ville aurait été fondée par une colonie de Phéniciens en même temps que celle d'*Utique* (2), que *Justin* nous représente comme existant déjà depuis près d'un siècle sur la côte africaine avant que la princesse tyrienne connue sous le nom de *Elyssa* ou de *Didon* (3) n'y vînt aborder avec une nouvelle colonie, et y jeter les premiers fondements de l'antique citadelle des Carthaginois (4).

Au reste, si le génie poétique de Virgile s'est plu à embellir des fictions les plus intéressantes le berceau de la ville fondée par *Didon*, les Grecs, si amateurs de fables, n'ont pas laissé l'origine de *Tunis* sans légende romanesque.

Suivant quelques scoliastes, *Cadmus*, ce héros *oriental* (5), qui joue un rôle presque universel dans toutes les traditions des temps mythologiques, et que

(1) La fondation de Carthage fut antérieure à celle de Rome de soixante-cinq ans, suivant *Velleius Paterculus*; de soixante-douze ans, suivant *Trogus Pompeius* et *Justin*; de quatre-vingt-douze ans, suivant *Tite-Live*; de cent-dix-neuf ans, suivant *Solin*; d'autres chronologistes, tels que *Josèphe* et *Ménandre d'Éphèse*, portent jusqu'à cent quarante années cette différence de date. Nous n'entreprendrons pas de concilier ces assertions diverses, d'où résulte seulement l'antériorité de *Carthage*, généralement reconnue, et nous ne croirons pas être trop éloigné de l'exactitude chronologique, en adoptant l'opinion la plus généralement reçue, qui place la fondation de Carthage ainsi que celle de Tunis entre les années 900 et 890 avant l'ère chrétienne.

(2) Le nom d'Utique (*Outyqah*), ou *Atyqah*, signifiait en langue phénicienne *l'antique, l'ancienne ville*; celui de Carthage (*Qarthedata*), *la nouvelle ville*.

(3) *Didon* était petite-fille du roi de Tyr *Ithobaal*, que la Bible cite comme le père de la fameuse *Jezabel*, dont par conséquent *Didon* aurait été la nièce.

(4) Cette citadelle reçut le nom de *Byrsa*, qui en langue phénicienne signifie *tour*, *fortification*, et subsiste encore dans la langue arabe, sous la forme de *bourdj*, qui a le même sens, analogue au mot πυργος des Grecs.

(5) Le mot *qedam*, *qadm*, ou *qadem*, signifie *oriental* dans toutes les langues comprises sous l'appellation commune d'*idiômes semitiques*; et il est présumable que sous cette appellation commune les Grecs n'ont fait qu'un seul et même personnage de tous les *Orientaux* qui ont amené des colonies dans la Grèce.

l'on trouve partout, en Égypte, en Grèce et en Afrique, fuyant la Samothrace, avec la belle *Harmonie*, qu'il venait d'enlever (1), se serait retiré sur les bords du lac *Triton* (2) : il s'y vit entouré d'une postérité nombreuse; mais il quitta cet asile pour poursuivre à son tour le ravisseur de sa sœur *Europe*. *Harmonie*, ajoutent-ils, mourut de douleur peu après son abandon, sur la plage où elle avait reçu les derniers adieux de *Cadmus*, et en mourant elle ordonna à ses enfants d'élever son tombeau au lieu même où elle avait exhalé ses derniers regrets. Non-seulement ils obéirent, mais encore ils quittèrent les bords du lac *Triton*, pour venir fixer leur habitation autour du monument qu'ils élevèrent à leur mère, et ils donnèrent à cette nouvelle résidence le nom de *Tounah*, ou de *Tounét*, qui signifie *habitation* en langue phénicienne.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, on ne peut cependant disconvenir que les historiens de la République romaine font déjà mention de *Tunis* dès le temps de la première guerre Punique, c'est-à-dire dès l'époque qui s'étend de l'an 490 à l'an 513 de la fondation de Rome (deux siècles et demi avant l'ère chrétienne); et que, suivant eux, cette ville tenait alors le second rang parmi les cités de la côte africaine.

Déjà, dans les siècles qui précédèrent les hostilités si acharnées de Rome et de Carthage on trouve des preuves de l'importance que Tunis avait déjà acquise, et du puissant concours que prêta sa marine à celle de Carthage, dans les diverses expéditions que tentèrent les Carthaginois, soit contre la Sardaigne et les Phocéens (3), soit surtout contre la Sicile.

Tunis fut à cette époque particulièrement exposée aux attaques des peuplades africaines, habituellement en état de guerre avec Carthage, tantôt subissant le joug de cette république, tantôt la forçant de leur payer un tribut annuel; et l'an 395 avant notre ère les Africains, s'étant réunis au nombre de deux cent mille hommes, s'emparèrent de Tunis, menaçant Carthage même d'un siége; mais la famine et les divisions qui éclatèrent parmi les barbares firent échouer leurs desseins, et délivrèrent bientôt Tunis de leur possession éphémère.

Les premiers siècles de la république romaine avaient été loin de faire présager l'animosité irréconciliable qui devait par la suite diviser Rome et Carthage: des traités d'alliance avaient même été conclus entre les deux peuples, dès l'époque même de l'expulsion des Tarquins, l'an 508 avant l'ère chrétienne, sous le consulat de Brutus et de Valerius; et il est à remarquer que dans ces traités, ainsi que dans ceux qui les suivirent, particulièrement à l'époque de l'invasion de Pyrrhus en Italie, comme aussi dans tous les traités conclus par Carthage, soit avec *Denys* de Sicile, soit avec les peuples africains, la ville de Tunis se trouve toujours nominativement mentionnée immédiatement après celles de Carthage et d'Utique; circonstance qui constate que dès cette époque Tunis était regardée comme la troisième ville du territoire carthaginois.

Tunis est spécialement désignée par les historiens au nombre des deux cents places dont Régulus se rendit maître sur la côte d'Afrique, après la victoire mémorable (4) qu'il avait remportée sur *Amilcar* et *Hannon*, dans les parages qui s'étendent entre la côte méridionale de la Sicile et le cap africain que nous con-

(1) Vers le milieu du seizième siècle avant l'ère chrétienne, peu de temps environ avant le déluge de *Deucalion*.

(2) *Voyez* ci-dessus, page 45.

(3) Vers le milieu du sixième siècle avant notre ère, les Phocéens, fuyant la domination de *Cyrus*, qui s'étendait sur la Grèce asiatique, vinrent s'établir à Marseille, où cinquante années auparavant ils avaient déjà envoyé une colonie. Les Phocéens avaient étendu leur établissement sur toute la côte depuis le Var jusqu'à l'Èbre, et y avaient fondé les villes de *Nicæa*, d'*Olbia*, d'*Agatha*, d'*Emporium*, d'*Alonis* et de *Mænace*; ils s'étaient aussi rendus maîtres de la Corse et de la Sardaigne. Toutes ces possessions leur furent successivement enlevées par les Carthaginois.

(4) Dans cette bataille navale, Régulus prit aux Carthaginois soixante-quatre galères et en coula à fond plus de trente; la descente qu'il exécuta alors sur la côte d'Afrique fut signalée par une nouvelle victoire qu'il remporta près de Tunis.

naissons maintenant sous le nom de *cap Bon*.

Tunis avait été choisie par les Romains pour y établir le quartier général de leur armée, et de ce poste militaire ils menaçaient avec avantage les remparts de *Carthage* elle-même; mais Tunis, où l'armée des assiégeants avait concentré ses forces, resta peu de temps en sa puissance; elle fut bientôt rendue aux Carthaginois par le général lacédémonien *Xantippe,* qui défit les Romains, leur tua trente mille hommes, et fit Régulus lui-même prisonnier.

Le sort des armes, qui avait livré Tunis tour à tour au parti victorieux, la soumit définitivement aux légions qui vinrent l'attaquer ayant Scipion à leur tête.

Lorsque cet illustre général forma le siége de Carthage, il fit de Tunis sa place d'armes, et, comme Régulus, son prédécesseur, il y établit son quartier général (1). Afin de mettre la place à l'abri de toute attaque de la part des assiégés, il en répara les fortifications, que lui-même avait ruinées pour s'en emparer, et y augmenta considérablement les travaux que les Carthaginois y avaient faits antérieurement.

En effet, lorsque Carthage était devenue puissante par le concours des étrangers, que sa situation favorable au commerce y attirait de toute part, elle avait fait le premier essai de ses forces contre Tunis, qu'elle avait soumise, et qu'elle s'était empressée de fortifier, comme un avant-poste important à la sûreté de la capitale, dont Tunis, par sa proximité, semblait n'être que la succursale et, pour ainsi dire, le faubourg.

Durant la première guerre punique et les suivantes, la ville de Tunis fut ainsi plusieurs fois prise et reprise par les deux partis qui se disputaient avec tant de fureur et d'opiniâtreté la souveraineté du monde alors connu en Occident.

Presque entièrement détruite à cette époque, par les vicissitudes de ces guerres acharnées, elle finit par subir, avec tout l'empire carthaginois, le joug de la domination romaine.

Mais dans les guerres intestines que Carthage avait eu à subir sur le territoire africain, Tunis n'avait pas eu à jouer un rôle moins important que dans les catastrophes des hostilités étrangères : l'année même dans laquelle la première guerre Punique avait été terminée par un traité qui coûta aux Carthaginois dix millions exigés par Rome au moment même de la signature, la république africaine s'était vue menacée d'une perte entière par la guerre des *Mercenaires*.

On donnait le nom de *Mercenaires* à des troupes soldées par les Carthaginois, et recrutées par eux parmi toutes les nations qui habitent autour du bassin de la Méditerranée; on comptait parmi ces soldats *mercenaires*, des Espagnols, des Gaulois, des Liguriens, des Siciliens, des Grecs, et surtout un grand nombre d'Africains : la politique du sénat de Carthage avait cru prévoir toute occasion de révolte parmi ces troupes étrangères, en réunissant sous les mêmes drapeaux des soldats parlant des idiomes différents et ne comprenant pas mutuellement leurs divers langages. Ce système avait réussi tant que la guerre avait duré; il n'en fut pas de même lorsque la paix était faite avec Rome. *Carthage* aurait voulu licencier ces troupes, devenues inutiles.

Ramenées de la Sicile sur le continent africain, ces troupes ne purent y être sur-le-champ payées de leur solde arriérée et renvoyées dans leurs patries respectives, l'épuisement du trésor de Carthage ayant même forcé le sénat à proposer une réduction dans la somme considérable qui leur était due.

Le mécontentement des *Mercenaires* éclata aussitôt avec violence : ces corps militaires si hétérogènes, et que leurs idiomes étrangers semblaient isoler les uns des autres, surent s'entendre réciproquement pour une rébellion générale.

Les révoltés quittèrent les cantonnements dans lesquels les ordres du sénat de Carthage les avaient placés, et vinrent établir leur camp à Tunis, menaçant de ce poste la métropole elle-même.

La révolte s'étendit bientôt de Tunis au reste du territoire africain, dont toutes les villes s'unirent aux rebelles, à l'exception de deux seulement, celles d'*Utique* et de *Hippacra :* les Mercenaires, au nombre de soixante-dix mille,

(1) Ce fut à *Tunis* que Scipion reçut les trente ambassadeurs que les Carthaginois envoyaient pour demander la paix.

en firent le siége, et profitèrent de la proximité de Tunis, où ils avaient établi leur quartier général, pour bloquer étroitement Carthage.

Mais après les vicissitudes d'une longue guerre, les Mercenaires se virent enlever successivement toutes leurs positions par *Amilcar,* surnommé *Barca,* qui mit fin à la rébellion par la prise de *Tunis* elle-même et le massacre de tous les Mercenaires dont cette ville avait été la dernière retraite. Cette guerre, qui avait mis Carthage dans un si grand danger, avait duré trois années et quatre mois.

Après avoir subi le choc des armes romaines, *Tunis* avait aussi souffert les luttes sanglantes entre *Massinissa* et *Syphax* (1), dont son territoire fut le théâtre, puis celles qu'entraînèrent l'usurpation de *Jugurtha* (2) et plus tard l'alliance formée par *Juba Ier* avec *Pompée* contre *Cæsar* (3).

CHAPITRE II.

Tunis et Carthage sous les empereurs romains; — rétablissement de Tunis à diverses époques; — révolte du Berbère Takfarmas; — les empereurs Gordiens; — christianisme; — saint Cyprien; — invasions des Francs; — dissensions religieuses; — Donatistes.

Mais si le voisinage de Carthage et de *Tunis* fut fatal à cette dernière ville, et lui fit suivre toutes les phases des catastrophes que la fortune imposa à la première dans ses vicissitudes ennemies, cette proximité l'associa en même temps

(1) Au commencement de la seconde guerre Punique, *Syphax,* roi d'une partie de la Mauritanie, s'était d'abord déclaré pour les Romains, tandis que *Massinissa,* roi d'une autre partie du pays, avait embrassé la cause des Carthaginois; mais bientôt l'un et l'autre changèrent de parti, par suite de leurs inimitiés particulières : réunissant ses forces à celles d'*Ælius, Massinissa* livra à *Syphax,* l'an 201 avant notre ère, une bataille, dans laquelle celui-ci fut vaincu et fait prisonnier.

Mis en possession par les Romains de tous les États qui avaient appartenu à son ennemi, Massinissa eut un long règne, pendant lequel il se montra toujours le fidèle allié de la République; il mourut l'an 149 avant notre ère, laissant cinquante-quatre enfants de diverses concubines : il avait chargé en mourant *Scipion le Jeune* de faire le partage de ses États entre ses trois fils légitimes, *Micipsa*, *Gulussa,* et *Mastanabal.*

(2) *Jugurtha* était fils de *Mastanabal : Micipsa,* que la mort de ses deux frères avait rendu héritier des provinces que chacun d'eux avaient eues en partage, se méfiant du caractère ambitieux de son neveu *Jugurtha,* l'avait envoyé faire la guerre en Espagne, espérant que les combats sanglants qui s'y livraient le débarasseraient d'un prince dont il regardait la rivalité comme pouvant être dangereuse pour ses deux fils auxquels il destinait sa succession. L'espoir de *Micipsa* fut trompé. *Jugurtha* sut unir la prudence au courage, et revint d'Espagne sain et sauf; alors *Micipsa* en mourant, l'an 120 avant notre ère, prit le parti d'adopter *Jugurtha* et de l'associer dans son héritage avec ses deux fils *Adherbal* et *Hiempsál,* espérant ainsi contenir par la reconnaissance les desseins ambitieux qu'il soupçonnait à son neveu et faire naître l'affection entre ce prince et ses deux cousins.

Il n'en fut pas ainsi; à peine *Micipsa* fut-il mort, que *Jugurtha* fit périr *Hiempsál,* qu'il dépouilla, et attaqua vivement *Adherbal,* dont il prétendait aussi saisir la part d'héritage. *Adherbal* avait réclamé le secours des Romains, qui envoyèrent successivement *Cecilius Metellus* et *Marius* pour combattre l'usurpateur. *Jugurtha* fut défait, et chercha vainement un asyle dans toutes les villes de l'Afrique septentrionale; repoussé partout, il se réfugia auprès de son beau-père, *Bocchus,* roi d'une portion de la Mauritanie; mais celui-ci livra aux Romains son gendre, qui fut emmené à Rome et jeté dans une prison, où l'on dit qu'il mourut de faim, l'an 106 avant notre ère.

(3) *Juba Ier* du nom avait succédé à son père *Hiempsál;* dans la guerre entre *Pompée* et *J. Cæsar,* il s'était attaché au parti de *Pompée,* et l'avait aidé de ses troupes : *Cæsar,* après la mort de son rival, revint punir *Juba Ier* de son alliance contre lui. *Juba Ier,* dont les troupes furent taillées en pièces, ne put survivre à sa défaite, et se fit donner la mort par *Petreius,* l'an 42 avant notre ère.

Son fils *Juba IIe* du nom avait été amené à Rome pour orner le triomphe de *Cæsar ;* il fut élevé à la cour d'*Auguste,* qui lui fit épouser *Cléopatre-Séléné,* fille de la fameuse *Cléopatre* et de *Marc-Antoine,* et lui donna le royaume des deux Mauritanies et de la Gétulie. *Juba II* mourut l'an 24 avant notre ère; et, après sa mort, ses États, dont Tunis faisait partie, furent réunis aux provinces romaines.

aux retours de fortune qui, à diverses époques, devinrent favorables à la capitale du territoire carthaginois.

Ainsi, à la fin de la troisième guerre Punique *Tunis* avait été ruinée avec Carthage par le second Scipion (1); puis, quelques années avant l'ère chrétienne, lorsque Auguste envoya une population de cinq mille hommes dans la métropole africaine, pour la faire sortir de ses ruines et la coloniser, *Tunis* partagea les bienfaits de la munificence impériale; comme aussi elle vit ses murs se relever, lorsque Hadrien rétablissait, vers l'an 125 de notre ère, une partie de ceux de Carthage, à laquelle il donnait le nom de *Hadrianopolis,* et qu'il destinait à contenir les esprits turbulents des peuplades de ces contrées, de tout temps portés aux séditions et aux révoltes.

En effet dès l'an 17 de notre ère un naturel du pays, c'est-à-dire un Berbère, nommé *Takfarmas,* avait excité en Afrique une grande sédition, qui s'était étendue sur presque toute la côte septentrionale de cette contrée, et qui ne put être apaisée par *Camillus* qu'après une guerre de sept années et la mort du chef des rebelles.

Depuis cette sédition, qui avait manqué d'enlever toutes les provinces africaines à l'autorité impériale, les Romains avaient eu encore à comprimer plusieurs autres soulèvements partiels, sans cesse renaissants parmi les tribus berbères.

Sous les empereurs romains du troisième siècle de notre ère, Carthage, qui liait toujours ses destinées à celles de Tunis, lui fit partager sa renaissance à la prospérité, dont elle commençait à jouir de nouveau à cette époque.

En effet l'antique métropole africaine paraît avoir alors repris assez de splendeur pour mériter d'être la résidence de deux empereurs : les deux *Gordiens* (le père et le fils) y furent élevés à l'empire, l'an 237 de l'ère chrétienne, par les légions qui tenaient garnison en Afrique (2); c'est dans cette ville que les deux empereurs reçurent les lettres d'assentiment du sénat de Rome, et qu'ils passèrent le peu de jours que dura leur règne éphémère; c'est là aussi qu'ils furent l'un et l'autre détrônés par *Capellianus,* général des troupes restées fidèles au parti de *Maximin*, l'an 238 de notre ère.

C'est également à Carthage que *Sabinianus,* mécontent de voir le trône impérial occupé par le troisième *Gordien,* fils du consul *Junius Balbus,* et petit-fils par sa mère de l'empereur précédent, fit éclater contre lui, l'an 240 de notre ère, une révolte, qui fut presque aussitôt étouffée par le gouverneur de la Mauritanie (3).

A cette époque le christianisme s'était déjà tellement répandu sur les côtes septentrionales de l'Afrique, qu'un évêché avait été établi à Carthage; et l'an 248 de l'ère chrétienne cette Église avait eu pour évêque l'illustre saint *Cyprien,* qui y fut martyrisé, l'an 258.

Les populations mêlées des descendants des Africains indigènes et des anciens Phéniciens, puis des Grecs et des Romains, dont les invasions successives avaient couvert les rivages de l'Afrique septentrionale, en repoussant dans l'intérieur du territoire les Berbères, les Numides, et les autres tribus africaines, se virent accrues à cette époque par une nouvelle colonie, bien étrangère à ces pays.

(1) L'an 146 avant l'ère chrétienne.

(2) *Marc-Antoine Gordien,* surnommé l'*Africain,* était né à Rome, l'an 157 de notre ère; nommé consul l'an 231, il fut envoyé l'année suivante comme proconsul en Afrique: les cruautés de l'empereur *Maximin* et les exactions de ses intendants ayant fait révolter cette province, *Gordien,* âgé de quatre-vingts ans fut proclamé empereur par les légions, l'an 237 de l'ère chrétienne : il associa son fils à la dignité d'empereur; mais le règne de ces deux princes ne fut que d'environ six semaines : attaqué par *Capellianus,* gouverneur de Mauritanie, attaché au parti de *Maximin, Gordien* fils périt dans une bataille, et son père s'étrangla lui-même de désespoir.

(3) *M. A. Gordien*, surnommé *le Pieux,* petit-fils de *Gordien l'ancien* et neveu de *Gordien le jeune*, fut nommé César à l'âge de douze ans : à seize ans il fut proclamé empereur, l'an 241 de notre ère; son règne ne fut que de quatre années environ; et l'an 244 il fut assassiné par *Philippe,* préfet du prétoire, lorsqu'il venait de remporter une double victoire sur les hordes des Goths et sur l'armée de *Sapor,* roi de Perse.

En effet, les historiens nous apprennent que vers l'an 260 de notre ère une forte colonne de Francs, sortis des forêts de la Germanie, traversait les Gaules, les Pyrénées, s'embarquait à Tarragone, après l'avoir saccagée, et venait se jeter sur les côtes d'Afrique, où elle fondait plusieurs établissements.

Cette invasion des Francs n'est pas la seule dont l'Afrique ait eu à souffrir de la part du même peuple; s'il faut en croire ces mêmes historiens, un autre corps de Francs, que l'empereur *Probus* avait transportés près du Pont-Euxin, s'y embarquèrent, l'an 277 de notre ère, et purent, par le détroit de Cadix, regagner l'embouchure du Rhin, après avoir traversé dans toute sa longueur la mer Méditerranée, et pillé en route les côtes de la Grèce, de la Sicile, et surtout celles de la Libye, exposées alors à d'autres dévastations, par les excursions des barbares indigènes sortis des gorges de l'Atlas.

Les troubles qui agitaient alors l'Empire romain ne permettaient pas aux empereurs de défendre contre ces diverses agressions leurs domaines africains; et peu d'années après (1) cette malheureuse contrée vit ses provinces intérieures en proie à la fois à tous les fléaux qu'enfantent les dissensions intestines, les révoltes sanglantes et les attaques réciproques des différents partis, ameutant successivement l'une contre l'autre les races hétérogènes dont se composait la population de ces contrées.

Bientôt les désordres devinrent tels, que pour y mettre un terme l'empereur *Maximien-Galère* fut obligé, l'an 301, de passer lui-même en Afrique.

Mais à cette déplorable époque les Chrétiens d'Afrique semblaient vouloir, par les dissensions d'Église à Église et les disputes violentes entre les divers sectaires, ajouter encore aux fléaux qui désolaient leur malheureuse patrie : à peine échappés aux persécutions dont les avaient accablés les empereurs romains, ils se persécutaient mutuellement eux-mêmes. L'an 306 de notre ère, *Mensuris*, évêque de Carthage, était violemment arraché de son siége épiscopal, et remplacé par *Cécilien;* celui-ci à son tour était chassé, et forcé de céder l'épiscopat à *Majorien.*

(1) L'an 286 de l'ère chrétienne.

Né de ces violences, le schisme des donatistes s'élevait au sein des Églises africaines, et s'y signalait par les fureurs réciproques des orthodoxes et des schismatiques.

Carthage avait alors deux évêques à la fois, *Cécilien* et *Majorien,* nommés, le premier par les orthodoxes, le second par les schismatiques; après des excès de tout genre, les deux partis, ne pouvant s'accorder, en appelèrent, l'an 314, à l'empereur *Constantin*, à peine devenu chrétien. Le proconsul d'Afrique *Ælianus*, que le prince avait chargé de pacifier les esprits, ne fut pas plus écouté qu'un concile provincial assemblé par l'ordre impérial, et les désordres, entretenus par les haines religieuses, troublèrent encore l'Afrique pendant de longues années, dont chacune était signalée à Carthage et à Tunis par de nouvelles scènes de guerre intestine et de meurtres.

CHAPITRE III.

Tunis sous les Empereurs Byzantins; — Massezel; — Dissensions religieuses; — Gildon; — établissement des Vandales; — Genséric; — ses successeurs, — Bélisaire; — expulsion des Vandales; — Héraclius; — invasion des Perses; — prise et pillage de Carthage par Khosroès • — invasion musulmane.

Lorsque l'Empire romain fut, l'an 337 de l'ère chrétienne, pour la première fois partagé et divisé par un triple droit d'hérédité entre les trois fils de *Constantin* le *Grand*, *Constantin* le *jeune*, *Constance* et *Constant,* l'Afrique, la Sicile, l'Italie, l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce formèrent la part du troisième de ces princes; mais *Constance,* ayant survécu à ses deux frères, recueillit par héritage les deux portions que ceux-ci avaient possédées.

Ainsi *Carthage* et *Tunis,* comprises d'abord dans le troisième lot de ce premier partage, cessèrent d'être isolées des autres parties du grand Empire romain, et rentrèrent avec les autres provinces sous l'autorité d'un seul et même maître; mais cette réunion ne fut pas d'une longue durée.

Constant avait voulu pacifier l'Église d'Afrique, et y avait envoyé dans ce but, l'an 349, *Paul* et *Macaire*; mais les donatistes prirent les armes contre eux à *Carthage* et à *Tunis*, et la rébellion ne put être éteinte que dans le sang d'un grand nombre de révoltés que leur parti honora du nom de martyrs; enfin l'an 355 *Donat*, chef des schismatiques, fut définitivement chassé de Carthage et de Tunis, et mourut peu après.

Le second partage du grand Empire romain, entre les deux fils de *Théodose*, *Arcadius* et *Honorius*, formant par cette scission deux empires, l'un d'Occident, l'autre d'Orient, mit, l'an 395 de l'ère chrétienne, Carthage et Tunis dans le lot qui échut à l'empereur d'Occident. Mais les stipulations de ce partage ne furent pas longtemps respectées, et deux ans après, l'an 397, *Gildon*, fils d'un roi maure, à qui Théodose avait confié le gouvernement de l'Afrique, séduit par les intrigues d'Eutrope, abandonnait le parti d'Honorius, et livrait ses provinces à Arcadius, qu'il trouva empressé de dépouiller son frère d'un de ses plus beaux domaines.

Gildon ne tarda pas à recevoir le prix de sa trahison : aussitôt après sa défection, il s'opposa à l'envoi des blés que chaque année Rome tirait de l'Afrique, et particulièrement de la Byzacène, si renommée par sa fertilité; les Romains, qui étaient restés tranquilles quand il ne s'était agi que d'une spoliation des domaines de leur empereur, s'émurent quand ils virent leur subsistance compromise : l'an 398 de notre ère la guerre fut déclarée. *Massezel* (1), frère de *Gildon*, et qui, ayant encouru sa colère, s'était réfugié en Italie, fut choisi pour satisfaire à la fois à sa propre vengeance (2) et à celle des Romains; *Stilicon*, beau-père d'Honorius, envoya en Afrique *Massezel* avec une petite armée, qui remporta une grande victoire sous les murs de Tunis, et *Gildon*, désespéré de sa défaite, s'étrangla lui-même (3).

Arcadius et *Honorius* se disputèrent quelque temps le domaine africain; mais il fut bientôt enlevé à leurs prétentions réciproques par l'invasion de *Genséric* à la tête de ses hordes scandinaves (4).

Forcés l'an 432 de l'ère chrétienne de quitter l'Andalousie, où ils s'étaient d'abord établis, les Vandales allèrent jeter en Afrique les fondements d'une nouvelle monarchie : leur roi *Genséric* profita de la trahison de *Boniface*, gou-

(1) Le mot *mas*, *mes*, *mis*, qui commence un grand nombre de noms d'hommes et de peuples africains cités par les historiens, tels que ceux de *Mas-sinissa*, de *Mis-sipsa* ou *Micipsa*, de *Mas-tanabal*, de *Mas-sezel*, de *Mas-syli*, de *Mas-sassyli*, de *Mazices* ou *Mas-syces*, etc., paraît n'être autre chose que le mot *mès* ou *mis*, signifiant *fils* dans l'ancienne langue numide, et qui existe encore dans la langue berbère.

Ce mot, équivalant ainsi aux mots *ben* des Hébreux, *ebn* des Arabes, *mac* des Irlandais, etc., paraît jouer dans la composition des noms propres africains le même rôle que les formes des noms patronimiques chez les Grecs, tels que ceux de *Héraclides*, d'*Inachides*, d'*Atrides*, de *Pélopides*, de *Lagides*, de *Séleucides*, etc.

(2) *Gildon* s'était vengé de la fuite de *Massezel* en massacrant les enfants que celui-ci avait laissés en Afrique.

(3) Lorsqu'il revint en Italie, *Massezel* fut à son tour, par l'ordre de Stilicon, précipité du haut d'un pont et noyé dans une rivière.

(4) Les Vandales étaient originaires des bords de la mer Baltique, où ils habitaient, entre l'Elbe et la Vistule, dans les contrées appelées aujourd'hui le Holstein, la Poméranie et le Mecklembourg : ils formaient une des tribus de cette grande famille de peuples septentrionaux qui comprenait les Bourguignons, les Ostrogoths, les Visigoths, les Gépides.

Pline l'Ancien est le premier écrivain qui fasse mention des Vandales : ce fut vers le milieu du premier siècle de notre ère que ces peuples commencèrent à se faire connaître; vers la moitié du second siècle, ils s'étaient établis dans les montagnes des Géants, et ils avaient, en l'an 170, envahi la Pannonie, dont ils furent bientôt chassés par *Marc-Aurèle* : battus par *Aurélien* en 270, par *Probus* en 277, ils réussirent néanmoins à s'établir dans la Dacie, sur les bords du Danube et de la Theiss : l'an 406 de l'ère chrétienne, une partie qui s'était alors jetée en Allemagne y fut vaincue par les Francs; mais les autres, s'étant joints aux Alains et aux Suèves, passèrent le Rhin, entrèrent dans les Gaules, qu'ils ravagèrent jusques en l'année 416 de notre ère, et de là pénétrèrent en Espagne, qui dès lors prit, d'après leur nom, celui d'*Andalousie*, conservé encore de nos jours par une des provinces espagnoles.

verneur d'Afrique, pour se jeter sur cette nouvelle conquête, qui devait le dédommager de la perte de ses possessions espagnoles.

Mécontent de la cour de Rome, *Boniface* avait levé, en 427, l'étendard de la révolte; pour se soutenir dans sa rébellion il avait appelé à son secours les Vandales, leur promettant la moitié des provinces qu'il gouvernait. Le roi *Hondéric*, qui régnait alors sur les Vandales, s'apprêtait à profiter de ses ouvertures; mais il mourut sur ces entrefaites, et *Genséric*, son fils naturel, qui s'empara alors du pouvoir, mit à exécution le projet dont son père avait fait les préparatifs.

Le nouveau roi de ces Vandales, qui allaient jouer un si grand rôle dans l'histoire de la ruine de l'Empire romain, avait compris de quelle importance était dans cette grande lutte l'établissement de ses hordes tant sur le littoral africain que dans les îles de la Méditerranée; la position de Carthage, de Bizerte, d'Utique et de Tunis fournissait au prince qui en serait devenu maître les moyens d'établir une puissance maritime d'autant plus redoutable, que depuis longtemps les Romains n'avaient plus de flotte à opposer aux invasions de leurs côtes. De ces ports si favorables, les armements pouvaient impunément porter le ravage sur tous les points de l'Empire sans rencontrer d'obstacle; de plus, en enlevant ainsi l'Afrique à Rome on affamait l'Italie, qui tirait de ces provinces ses subsistances et les regardait comme ses véritables greniers.

Dès l'année 429 de notre ère quatre-vingt mille Vandales et Alains avaient déjà traversé le détroit de Cadix et débarqué en Mauritanie : effrayés de ce déluge d'envahisseurs, les habitants s'étaient enfuis et réfugiés dans les montagnes : pour les empêcher de se réunir de nouveau et de venir inquiéter ses derrières, *Genséric* fit tout détruire sur son passage. Les trois provinces mauritaniques étaient bientôt tombées en son pouvoir; mais quand les Vandales voulurent passer plus avant, *Boniface* s'aperçut qu'au lieu d'auxiliaires il s'était donné de nouveaux maîtres, et il essaya de refouler les hordes conquérantes loin de Carthage et de Tunis, où était établi le siége de son gouvernement.

Cette résistance tardive fut impuissante : l'an 430 il fut complétement battu, et bientôt chassé de toute l'Afrique, où la domination romaine fut dès lors entièrement détruite.

Avant d'abandonner les provinces qu'il perdait ainsi par sa faute, *Boniface* s'était d'abord réfugié dans la ville d'Hippone (maintenant Bône): *Genséric* vint l'y assiéger, au mois de juin 430; mais, peu versé dans l'art poliorcétique, il ne trouva d'autre moyen de forcer la ville à se rendre, que celui de faire jeter dans ses fossés un nombre immense de cadavres qui empestèrent l'air et portèrent la mort chez les assiégés.

Cependant après quatorze mois de siége les Vandales n'avaient encore pu se rendre maîtres d'Hippone; mais pendant cet intervalle leurs détachements avaient poussé plus loin leurs incursions sur le littoral, où ils s'étaient emparés des places principales, entre autres, de Carthage, de Tunis, de Bizerte et d'Utique.

Devenu ainsi maître de presque toute l'Afrique septentrionale, *Genséric* voulut s'assurer la possession de ses conquêtes, et, craignant d'y être attaqué par l'empereur *Valentinien III*, il parvint à obtenir de ce prince un traité qui lui cédait les trois Mauritanies, la Numidie et les autres provinces africaines, que la force des armes avait déjà livrées entre ses mains en tout ou en partie.

L'empereur s'était pourtant réservé la possession des villes de Carthage, de Tunis et de tout le territoire qui en dépendait, bornant ainsi aux provinces occidentales le territoire dont il faisait cession aux Vandales; mais ceux-ci, peu scrupuleux sur la stricte exécution des traités, voyant aussi l'impossibilité où se trouvait de les y forcer l'empereur, trop occupé à se défendre ailleurs contre d'autres barbares, les Vandales refusèrent de restituer les conquêtes dont le traité leur interdisait la possession, et s'établirent au contraire plus solidement encore à Carthage et à Tunis.

Avec ces villes le reste des provinces romaines en Afrique tomba bientôt en leur pouvoir.

La possession des ports de Carthage,

de Tunis et de Bizerte donna à *Genséric* les moyens de se créer une marine tellement puissante, que, comme la république romaine au moment de sa plus grande splendeur, il pouvait dire en parlant de la Méditerranée « *mare nostrum.* » C'est de ces ports, et surtout de celui de Tunis, que sortaient alors ces flottes formidables qui allaient librement ravager les côtes italiennes, prendre et piller Rome, dévaster le Péloponèse, l'Épire, la Dalmatie, l'Istrie, et qui revenaient amonceler dans Carthage et dans Tunis les richesses du monde entier.

Il serait beaucoup trop long d'entrer ici dans quelques détails sur les interminables guerres de *Genséric* et des empereurs romains : elles furent terribles : l'Empire épuisa ses dernières ressources pour équiper des flottes destinées à repousser les excursions de l'ennemi, ou même à reporter la guerre en Afrique ; ces flottes furent battues par celles de *Genséric,* et le prince vandale fit alliance avec les *Huns* d'*Attila*, les *Ostrogoths*, les *Gépides,* les *Francs-Saliens,* qui par leurs attaques continuelles contre les empereurs d'Occident opéraient une diversion favorable à la sécurité de ses États.

Genséric avait fait de *Tunis* et de *Carthage* le double siége de son nouvel empire, dont l'éclat cependant commença à décheoir à la mort de son redoutable fondateur. Il avait fait de ses Vandales un peuple belliqueux et de mœurs sévères; les jouissances de la conquête et l'adoption de la civilisation romaine en firent un peuple amolli et de mœurs dissolues. Cependant, malgré cette dégénérescence progressive sous les règnes des successeurs de Genséric en Afrique, les Vandales ne purent en être expulsés que sous le règne de *Justinien*, par les armes de Bélisaire (1), après une possession de plus d'un siècle.

Genséric était mort l'an 477 de l'ère chrétienne; il eut pour successeur *Hunéric*, puis *Gunthamund*, qui monta sur le trône en 484; puis *Thrasamund*, en 496, puis *Hildérich* en 523. *Hildérich* avait été élevé à la cour de Constantinople, et il y avait obtenu l'amitié de Justinien, mais cette éducation catholique le rendit odieux aux Vandales, que l'on sait avoir adopté les dogmes de l'arianisme, à l'imitation de tous les barbares qui à cette époque fondirent de toutes parts sur l'Empire romain. Lorsque les Vandales virent *Hildérich* permettre aux catholiques de rouvrir leurs églises, aux évêques exilés de rentrer dans leur diocèse et de se réunir en un concile à Carthage (2), le mécontentement public devint extrême; on résolut de renverser un ennemi de la religion arienne, et que ses relations avec Justinien faisaient soupçonner du projet caché de livrer à l'empereur grec les provinces africaines.

Sur ces entrefaites, les Maures s'étant jetés sur la Tripolitaine et sur la Byzacène y avaient enlevé plusieurs villes et tenté une attaque sur Tunis ; envoyé par *Hildérich* pour les repousser, *Gelimer* les battit; mais après la victoire l'armée proclama roi des Vandales son général victorieux, et l'an 531 *Hildérich*, détrôné, fut jeté en prison après le massacre de ses partisans.

Gelimer se croyait assuré du trône, lorsque *Justinien* lui intima l'ordre de mettre en liberte et de rétablir *Hildérich*, le menaçant de la guerre en cas de refus.

Gelimer refusa, et l'an 535 *Bélisaire* débarqua avec une armée sur les confins de la Byzacène et de la Tripolitaine, puis il marcha rapidement sur Tunis et sur Carthage, battit les Vandales, et entra dans leur capitale, dont les portes lui furent livrées; bientôt après une bataille en rase campagne décida du sort de l'empire vandale; toutes les villes africaines furent occupées par l'armée de Bélisaire, et l'Afrique fut rendue à l'empire grec.

Gelimer fut emmené prisonnier à Constantinople, la nation vandale disparut; les uns furent tués, les autres réduits en esclavage ou incorporés dans l'armée byzantine, et envoyés contre les Perses. C'est à peine si dans les ré-

(1) L'an 533 de notre ère.

(2) Depuis le premier concile provincial tenu par l'ordre de l'empereur Constantin, dont il a été question ci-dessus, cette ville avait déjà vu se rassembler dans ses murs sept autres conciles, dans les années 390, 401, 403, 405, 407, 419 et 484 de l'ère chrétienne.

voltes des Maures qui suivirent la conquête de Bélisaire l'on trouva parmi eux quelques centaines de Vandales; les femmes vandales avaient elles-mêmes été expulsées de l'Afrique, et depuis cette époque il n'est plus question de ce peuple dans l'histoire.

Toutefois, cette réintégration de l'autorité impériale en Afrique n'eut pas une durée beaucoup plus longue que ne l'avait été l'occupation des barbares; bientôt la décadence de l'Empire de Byzance livra *Carthage* et *Tunis* à de nouveaux maîtres, et les Arabes, qui venaient d'enlever au faible *Héraclius* les belles provinces de la Syrie et de l'Égypte, ne tardèrent pas à s'élancer sur celles de l'Afrique septentrionale, dont ils s'assurèrent la possession, malgré la résistance que les Grecs tentèrent vainement de leur opposer.

Déjà, quelques années avant l'invasion musulmane, le malheureux Héraclius, battu par les Perses en Syrie, n'avait pu arrêter le débordement des armées de *Khosroès*, qui se répandirent, comme un torrent dévastateur, sur les côtes égyptiennes et africaines. Carthage et *Tunis* avaient été saccagées par les Perses (1); mais l'inondation de ce fléau n'avait été qu'éphémère, le patrice qui gouvernait alors l'Afrique au nom de l'empereur d'Orient n'ayant fait que céder momentanément à cet orage passager, et ayant presque aussitôt repris possession des provinces dévastées.

Il n'en fut pas de même à l'égard de l'invasion des Arabes : bientôt, dépossédé de ses riches vallées du Nil, expulsé pour toujours de ses domaines africains par ces tribus si longtemps inconnues, organisées maintenant en phalanges conquérantes, l'empire Byzantin dut prévoir dès lors que tôt ou tard ces sectaires fanatiques viendraient arborer l'étendard de leur prophète sur les remparts de la capitale que le grand *Constantin* avait rendue héritière de la suprématie romaine et chrétienne.

(1) « *Ille (Cosroas)...... totam occupavit Ægyptum, Libyam, atque Carthaginem, ubi Heraclius patricius fuerat antequam sumeret imperii diadema* » *Gesta Dei per Francos*, page 122.

Voyez la note au bas de la page 10 de mon *Histoire de l'Égypte*, faisant partie de cette Collection.

CHAPITRE IV.

Invasion des Arabes; — cinq expéditions conduites par Amrou, Abd-Allah-ben-Sayd, Moaouyah - ebn - Khadydjéh, Mousselymah - él - Nazzahy, et Oqbah - ben - Nafy; — Abd-Allah ben-Zobeyr; — prise de Barqah, de Tripoli d'Occident, d'Afryqyah; — conquête de l'Afrique par les Musulmans.

L'Afrique, cependant, ne fut entièrement conquise par cette invasion nouvelle, et n'appartint définitivement aux Musulmans, qu'après cinq expéditions successives, dont les victoires furent alternativement balancées par des revers.

La première de ces tentatives de conquête eut lieu dès l'an 23 de l'hégire (644 de l'ère chrétienne).

Cette expédition fut entreprise par le conquérant même de l'Égypte, *Amrou-ben-êl-Aas* (2), qui, après avoir pacifié et organisé cette province dont il avait été nommé le premier gouverneur, réunit ses troupes à Alexandrie, et s'avança sur la côte barbaresque; il s'y empara bientôt de *Barqah* et de *Tripoli* d'Occident (3); mais il avait à peine annoncé cette conquête à *Omar-êbn-èl-Khettâb* (4), que la mort de ce khalyfe força l'armée victorieuse à renoncer à ses projets d'invasion et à rentrer promptement en Égypte.

Othmân, fils d'*Affân* (5), succéda à

(2) *Amrou-ben-êl-Aas* avait conquis l'Égypte par l'ordre du khalyfe *Omar*, l'an 20 de l'hégire (640 de l'ère chrétienne).

(3) Nommée par les Arabes *Tarabolous-él-gharb*. Il existe sur les côtes de la Méditerranée deux villes portant également le nom de *Tripoli;* la seconde est située en Syrie et est appelée par les Orientaux *Tarabolous-ês-Châm*.

(4) *Omar-ebn-êl-Kettâb*, le second des khalyfes qui héritèrent de l'autorité du Prophète, succéda l'an 13 de l'hégire (634 de l'ère chrétienne) à Abou-Beker, beau-père du Prophète; il régna environ dix ans, et mourut l'an 23 de l'hégire (644 de notre ère).

(5) *Othmân* fils d'*Affân*, troisième khalyfe, monta sur le trône de l'islamisme l'an 23 de l'hégire (644 de notre ère); son règne fut d'environ douze années, et il fut tué l'an 35 de l'hégire (656 de notre ère).

Omar sur le trône du khalyfat : à peine ce prince avait-il été inauguré à Damas, qu'il avait déposé *Amrou,* malgré tous les titres que le conquérant de l'Égypte avait pour en conserver le gouvernement.

Amrou fut remplacé par le frère de lait du khalyfe *Abd-allah,* surnommé *Ben-Saad,* ou *Ben-Sayd :* celui-ci, jaloux de la gloire de son prédécesseur, voulut aussi s'illustrer par une conquête, dont l'éclat pût éclipser celui de la conquête de l'Égypte. Il obtint du khalyfe la permission de porter une seconde expédition en Afrique, pour y étendre à l'occident l'empire des Musulmans, qui, à cette époque, commençait d'envahir avec tant de succès la Perse et les autres contrées orientales.

Au lieu de se mettre en défense contre le déluge dans lequel l'islamisme menaçait d'engloutir leur empire dégénéré, les héritiers de *Constantin* et de *Théodose,* amollis par les délices de Byzance et tiraillés tour à tour dans les sens opposés par les divers sectaires qui s'attribuaient successivement le titre d'*orthodoxes,* passaient leur vie avilie au milieu des querelles ignobles du cirque (1) et des discordes religieuses. Pour s'opposer au torrent musulman, déjà maître de l'Égypte et qui menaçait l'Afrique d'une invasion prochaine, aucune armée n'avait été réunie à *Carthage;* mais les évêques y avaient été réunis en concile (2), l'an 646 de l'ère chrétienne; et là, au lieu de songer aux moyens de préserver l'Afrique chrétienne du joug musulman, on n'avait pensé qu'à combattre la nouvelle hérésie des Monothélites.

Cependant l'orage grondait déjà dans l'Égypte, si voisine; bientôt ses éclats vinrent frapper *Carthage* elle-même et disperser les pères du concile.

L'an 27 de l'hégire (647 de notre ère), *Abd-allah,* avec une armée de vingt mille hommes, se présenta devant la ville de *Tripoli* d'Occident, et il en avait déjà commencé le siége, quand l'arrivée d'une flotte des Grecs le contraignit de le lever et d'aller à leur rencontre : il les défit, revint prendre *Tripoli*, et assiéger *Qâbès*, battit en plusieurs rencontres les troupes impériales, et s'empara de plusieurs autres villes, entre autres de *Soubayttah,* où résidait le gouverneur envoyé de Constantinople.

Un des principaux officiers de cette expédition était le célèbre *Abd-allah-ben Zobéyr,* bien jeune encore, mais déjà illustré par sa bravoure et qui parvint depuis au khalyfat (3). *Abd-allah-ben-Zobéyr* fut choisi par le général en chef des Musulmans pour commander un corps nombreux qu'il envoyait afin de maintenir les communications; et ce furent surtout les manœuvres habiles de ce corps qui décidèrent la défaite entière des Grecs.

Devenu maître de toute la côte de la Cyrénaïque, *Abd-allah-ben-Sayd* ajouta à sa conquête celle de la ville d'*Afryqyah*, dont le Prince fut tué de sa main, et il en réunit le territoire à son gouvernement d'Égypte. Mais le mauvais succès d'une autre expédition, qu'il avait en même temps envoyée en Nubie, le contraignit à renoncer à ses projets d'invasion sur la côte africaine.

Informé des progrès de la puissance musulmane sur ses provinces d'Afrique, et voulant prévenir l'envahissement de celles qui lui restaient encore, l'empereur grec y fit faire des levées considérables d'argent pour subvenir aux frais de la défense; mais, loin d'y concourir, ces levées n'eurent d'autre effet que celui de mécontenter les populations; et, fatigués de ces vexations intolérables, les habitants des contrées non encore envahies implorèrent eux-mêmes, l'an 45 de l'hégire (665 de l'ère chrétienne) le secours de *Moaouyah,* fils *d'Abou Sofyân* (4), qui, après la mort *d'Othmân,*

(1) Les querelles entre le parti des *verts* et celui des *bleus.*

(2) Déjà, depuis le dernier concile cité ci-dessus, un autre avait été tenu à Carthage, l'an 534 de l'ère chrétienne.

(3) *Abd-Allah-ben-Zobéyr* fut le quatrième khalyfe de la dynastie des *Ommyades*, quoiqu'il ne fût pas de la race d'*Ommyah;* il fut inauguré l'an 64 de l'hégire (683 de notre ère), et régna, en même temps que *Mérouân,* dans l'Égypte, l'*Hedjâz* et l'*Irâq.* Il fut tué l'an 71 de l'hégire (690 de l'ère chrétienne), âgé de soixante-douze ans, après un règne de neuf ans et vingt-deux jours.

(4) *Moaouyah,* fils *d'Abou-Sofyan,* d'abord

s'était fait proclamer khalyfe (1), et fut le fondateur de la dynastie des Ommyades (2).

Ce Prince, débarrassé alors des guerres qu'il avait eu à soutenir contre les partisans d'*Aly* et de ses fils, était devenu paisible possesseur du khalyfat, et pouvait par conséquent, dans cette circonstance favorable, employer à achever la conquête de l'Afrique ses forces, devenues disponibles.

Le khalyfe envoya donc aussitôt dans la Cyrénaïque une troisième expédition, commandée par un de ses généraux, nommé comme lui *Moaouyah,* mais distingué par le surnom de *Ebn-Khadydjêh.*

Cette nouvelle armée comptait dans ses rangs les plus braves guerriers de l'islamisme, et entre autres cet *Abd-allah-ben-Zobéyr,* que nous avons déjà vu concourir si efficacement au succès de la précédente expédition.

Nourrissant dès lors en secret ses prétentions au khalyfat, mais contraint par l'avénement de *Moaouyah* d'ajourner ses projets, il employait les moments inactifs de son ambition à conquérir de nouveaux titres de gloire ; et cette Afrique, qui avait été le premier théâtre de ses exploits, le vit encore en de nouveaux combats illustrer de plus en plus les drapeaux de l'islamisme.

Tandis que le khalyfe assurait par ces nouvelles forces la conquête entière des côtes africaines, l'empereur de Constantinople expédiait pour combattre les renforts musulmans une armée de trente mille hommes, qui vinrent établir leur camp sur le bord de la mer, à *Sant-bartah.*

Ils y furent bientôt attaqués par les Musulmans, qui les défirent et prirent d'assaut la ville elle-même.

Un des épisodes de cette campagne fut la première descente des Musulmans en Sicile. Voulant faire diversion aux forces que l'empereur de Constantinople envoyait pour défendre ses provinces africaines, *Moaouyah-ben-Khadydjêh* avait expédié *Abd-allah-ben-Qays* pour ravager ces côtes siciliennes, où plus tard la puissance musulmane devait s'établir pendant trois siècles, et de là s'étendre sur les provinces méridionales de l'Italie.

Les Grecs coururent au secours de la Sicile dévastée, abandonnant dès lors l'Afrique à ses propres forces.

Tel fut le succès de la troisième expédition musulmane sur cette plage, où dès lors l'islamisme put porter ses drapeaux triomphants presque sans aucune résistance.

Les Musulmans profitèrent de cette espèce de renonciation de la cour de Constantinople à ses domaines d'Afrique, et une quatrième expédition parut nécessaire, pour y doubler leurs forces, à *Mousseylimah,* fils de *Mokhalled-êl-Hazzahy,* que le khalyfe *Moaouyah* avait nommé au gouvernement de l'Égypte ; et, en conséquence, l'an 46 de l'hégire (666 de notre ère), ce gouverneur envoya de nouvelles troupes, sous la conduite de *Bâcher-ben-Artah.*

Ce général s'avança encore plus loin dans l'Occident que ne l'avaient fait les trois expéditions précédentes, et conquit à l'islamisme une nouvelle partie des côtes de la Mauritanie.

Pour mieux s'assurer la possession, non-seulement des conquêtes qu'il venait de faire, mais encore de celles qui avaient été le fruit des trois expéditions précédentes, il établit son quartier général dans un poste bien fortifié, non loin des ruines de l'ancienne *Cyrène,* poste mi-

gouverneur de la Syrie sous *Othmân,* s'empara du trône du khalyfat l'an 41 de l'hégire (661 de l'ère chrétienne), au préjudice d'*Ali,* fils d'*Abou-Taleb,* gendre du Prophète. *Moaouyah* força *Hassân*, fils d'*Aly* et héritier de ses droits à la succession du Prophète, à lui céder ses prétentions à la souveraineté de l'islamisme : depuis cette cession *Moaouyah* régna neuf années, jusqu'à l'an 60 de l'hégire (680 de notre ère).

(1) L'an 37 de l'hégire (657 de l'ère chrétienne).

(2) La dynastie des Ommyades, qui avait dépossédé violemment les successeurs légitimes de Mahomet, compte quinze khalyfes nommés par les Orientaux *Beni-Ommyah,* depuis *Moaouyah Ier* du nom jusqu'à *Merouân II,* qui fut le dernier ; elle occupa le trône du khalyfat pendant quatre-vingt-onze années, et en fut renversée à son tour, l'an 132 de l'hégire (750 de l'ère chrétienne) par *Abou-l-Abbâs,* surnommé *ês-Saffâh,* fondateur de la dynastie des Abbassides, qui massacra tous les princes Ommyades. Un seul, échappé à ce désastre, put se réfugier en Espagne, où il fonda une seconde dynastie des Ommyades.

litaire dont l'importance s'accrut de plus en plus, et qui peu après devint la nouvelle ville de *Qayrouân*.

Enfin une cinquième expédition africaine fut celle qui fut conduite jusque sur les côtes occidentales de la Mauritanie par *Oqbah*, surnommé *Ben-Nâfy*.

Ce général y fut envoyé l'an 50 de l'hégire (670 de l'ère chrétienne), par le même khalyfe (1) qui avait ordonné les trois dernières des précédentes.

Oqbah-ben-Nâfy avait fait partie de la quatrième expédition des troupes musulmanes en Afrique; mais il était resté dans les cantonnements de *Barqah* et de *Rouylah*, où il avait rassemblé les tribus berbères qui avaient embrassé l'islamisme; le khalyfe mit sous son commandement de nouvelles troupes, à la tête desquelles il put pousser encore plus en avant vers l'occident.

Déjà maître du littoral de la Cyrénaïque, il dirigea les opérations militaires sur les peuplades des provinces intérieures, et pour contenir leurs esprits remuants, il jugea convenable de former un grand établissement musulman sur cette plage : il choisit à cet effet le poste militaire, déjà bien fortifié, qu'avait établi précédemment *Bâcher-ben-Artah*, près de l'emplacement qu'avait jadis occupé l'ancienne *Cyrène* : il jeta l'an 55 de l'hégire (675 de notre ère) les fondations de sa nouvelle ville, qu'il nomma *Qayrouân*, du nom de l'antique cité détruite; et cette ville prit des accroissements si rapides, par l'affluence des émigrants d'Égypte, qu'elle devint dès lors la résidence des gouverneurs que les khalyfes envoyèrent pour exercer leur autorité sur les provinces africaines.

CHAPITRE V.

Prise de *Tunis* et de Carthage; — victoire des Musulmans à Bizerte; — révolte des Berbères; — *Damyâh;* — gouverneurs envoyés par les khalyfes; — leur indépendance; — conquête de l'Espagne; — descentes et établissement en Sicile; — nouvelles révoltes; — gouverneurs particuliers de *Tunis*.

Ces différents gouverneurs ne cessèrent de s'occuper à étendre en Afrique l'empire de l'islamisme, et les règnes des khalyfes successeurs de *Moaouyah Ier*, c'est-à-dire *Yezyd Ier* (2), *Moaouyah IIe* du nom (3), et *Merouân Ier* (4), furent presque toujours signalés par une nouvelle extension donnée à l'islamisme dans les parties occidentales de cette vaste contrée.

Sous le règne du khalyfe *Abd-êl-Melek-ben-Merouân* (5), l'an 69 de l'hégire (689 de notre ère), sous la conduite d'un de ces gouverneurs, nommé *Hassan-ben-Noumân*, les Musulmans, après avoir pris *Tunis*, qui ne put se défendre, avaient enlevé la ville de Carthage, et les Grecs qui l'habitaient, abandonnant la ville conquise, étaient allés chercher un asile en Sicile et en Espagne.

Ceux qui étaient restés en Afrique se cantonnèrent à *Safat-Kousrah* et à *Bizerte*, où ils ne tardèrent pas à être poursuivis par les Musulmans et battus de nouveau. Ces Grecs étaient les seuls restes des milices impériales en Afrique, et un bien petit nombre put échapper au cimeterre des Musulmans. Pendant qu'ils éprouvaient cet échec décisif, celles des tribus berbères qui étaient

(1) *Moaouyah-ben-Abou-Sofyan*.

(2) *Yezyd*, fils de *Moaouyah Ier* du nom, succéda à son père, l'an 60 de l'hégire (680 de notre ère); il régna seulement quatre ans, jusqu'à l'an 64 de l'hégire (634 de notre ère).

(3) *Moaouyah IIe* du nom était fils de *Yezid Ier* du nom et petit-fils de *Moaouyah Ier*. Ce prince, appelé au trône par le droit d'hérédité après la mort de son père, hésita d'abord à accepter l'autorité souveraine; puis après l'avoir exercée pendant six semaines seulement, se sentant trop faible pour diriger les rênes du gouvernement, il abdiqua, et se renferma dans une retraite, où il mourut la même année.

(4) *Merouân Ier*, surnommé *Ben-êl-Hakem*, succéda à *Moaouyah II* aussitôt après l'abdication de celui-ci, l'an 64 de l'hégire (684 de l'ère chrétienne), mais son règne ne fut que de dix mois, et il périt empoisonné, l'an 65 de l'hégire (684 de notre ère).

(5) *Abd-êl-Melek*, fils de *Merouân Ier*, fut inauguré au khalyfat aussitôt après la mort de son père, l'an 65 de l'hégire (684 de notre ère). Son règne fut de vingt et une années, jusqu'à l'an 86 de l'hégire (705 de l'ère chrétienne), et il laissa le trône à son fils *Oualyd Ier* du nom.

restées fidèles à leur cause se concentrèrent à *Bounah* (Bône), où les troupes musulmanes dédaignèrent d'aller les poursuivre : toutefois ces tribus étaient loin d'être des ennemis méprisables. Les Berbères ne restèrent pas longtemps tranquilles dans cet asyle, et bientôt ils reprirent l'offensive, ayant à leur tête une femme de leur nation, nommée *Damyâh*.

Cette héroïne battit les Musulmans en plus d'une rencontre, et vint à bout de les chasser non-seulement de la portion orientale de la côte mauritanique (*Africa proprie dicta*), mais encore d'une partie du *Moghreb-êl-aqsâ*, c'est-à-dire de la partie occidentale de ces mêmes côtes.

Hassan-ben-Noumân fut contraint de faire sa retraite sur *Barqah*, et il se tint renfermé dans cette ville, jusqu'à ce que le khalyfe lui eût fait passer des renforts suffisants pour qu'il pût à son tour reprendre l'offensive.

Grâce à la nouvelle armée que lui expédia le khalyfe, il alla au-devant de *Damyâh*, jusques alors partout victorieuse, l'attaqua, la battit en plusieurs combats, et parvint à reconquérir tout ce que cette femme belliqueuse avait enlevé aux Musulmans de leurs premières conquêtes.

Ce gouverneur eut pour successeur *Moussâ-ben-Nassir*, qui, non content de la vaste étendue de côtes qui étaient sous sa puissance, laissa à son fils aîné, *Abd-Allah*, le gouvernement de l'Afrique, et tenta avec succès, l'an 91 de l'hégire (708 de l'ère chrétienne) une conquête bien autrement importante, celle de l'Espagne, où, sous le khalyfat de *Oualyd Ier* (1), l'an 92 de l'hégire (711 de notre ère), il porta les armes et la religion de l'islamisme.

Mais avant qu'un demi-siècle fût écoulé cette conquête, faite au nom des khalyfes d'Orient, leur échappait déjà irrévocablement, pour devenir le domaine d'une nouvelle dynastie de khalyfes, dits *Seconds-Ommyades*, ou *Ommyades occidentaux* (2).

Ce fut peu de temps avant cette dernière époque, sous le règne du khalyfe *Abd-êl-Melek-ben-Merouân*, qu'eut lieu la seconde descente des Arabes d'Afrique en Sicile; parti des côtes mauritaniques, *Mohammed-Abou-Édrys* vint porter le ravage et la désolation sur ces contrées, encore soumises à l'empereur grec; ces descentes furent suivies d'autres excursions désastreuses.

Mais la Sicile était trop voisine de l'Afrique pour n'inspirer aux Arabes, maîtres de celle-ci, que des désirs de désastre et de dévastation : ils la regardèrent bientôt comme une annexe indispensable de leur domination africaine. Déjà, sous le règne du khalyfe *Hechâm* (3), quatrième fils d'*Abd-êl-Melek*, un gouverneur musulman nommé *Bâcher*, fils de *Safouan*, surnommé *él-Kelâby*, avait commencé à former un établissement fixe en Sicile, et l'an 122 de l'hégire (739 de notre ère) *Habyb*, fils d'*Obeydah*, vint assiéger la ville même de Syracuse (4).

Cette même année est signalée par la première sédition qui eût éclaté en Afrique depuis la défaite des Berbères et de *Damyâh* : *Mâyrsarah*, surnommé *êl-Mattaghâhy*, s'y déclara en révolte ouverte contre l'autorité des khalyfes, et se proclama indépendant de leur puissance.

Sept ans plus tard, l'an 129 de l'hégire (746 de l'ère chrétienne), de nouveaux troubles vinrent encore agiter l'Afrique; ils étaient suscités par le chef de la tribu des *Zenetes*, ou *Beny-Meryn*, nommé *Abou-Qara-êl-Maghyly*, qui ameuta contre les Arabes toutes les tribus de l'Occident, et prétendait fonder dans le *Moghreb* un empire dont *Telmes-*

(1) *Oualyd Ier* du nom, fils d'*Abd-êl-Melek*, fut le septième khalyfe de la dynastie *Ommyade*; il succéda à son père, l'an 86 de l'hégire (705 de notre ère). Son règne fut de dix années environ, jusqu'à l'an 96 de l'hégire (714 de l'ère chrétienne).

(2) *Voyez* ci-dessus la note 2 de la page 156.

(3) *Hechâm-ben-Abd-êl-Melek*, onzième khalyfe de la dynastie des Ommyades orientaux, succéda à son frère *Yézyd IIe* du nom, l'an 105 de l'hégire (724 de notre ère); son règne fut de vingt années environ, et se termina l'an 125 de l'hégire (743 de l'ère chrétienne).

(4) Huit ans après, le fils de ce *Habyb*, nommé *Abd-êr-Rhaman*, était le chef de l'expédition que nous verrons ci-après exécuter une nouvelle descente en Sicile.

san (Tremeçen) devait être la capitale.

Ces deux séditions ne tardèrent pas à être comprimées; et il ne paraît pas qu'elles aient inspiré des inquiétudes bien sérieuses au gouverneur de l'Afrique, puisque dès l'année suivante, 130 de l'hégire (746 de notre ère), il consentait à détacher une partie de ses forces, qu'il envoya ravager en Sicile les provinces dont les Musulmans n'avaient encore pu se rendre maîtres. Mais un danger plus réel menaçait déjà l'autorité du khalyfat; c'était l'esprit d'indépendance des gouverneurs qu'ils envoyaient administrer leurs provinces africaines.

Le khalyfe *Yezyd II* (1), troisième fils d'*Abd-êl-Melek*, avait d'abord nommé *Bâcher-ben-Safouân*, dont nous avons parlé ci-dessus, au gouvernement de l'Égypte : puis, le soupçonnant d'ourdir dans cette contrée des trames contre sa suzeraineté, il lui avait fait échanger ce gouvernement, l'an 101 de l'hégire (720 de l'ère chrétienne), contre celui des provinces africaines; mais cette mutation ne fit qu'accélérer l'exécution des projets de *Bâcher*. Plus éloigné en Afrique qu'en Égypte du centre de l'autorité, il put développer sans crainte l'essor de ses vues ambitieuses, et le nouveau gouverneur ne tarda pas à y réaliser les craintes dont peut-être injustement il avait été l'objet dans son premier gouvernement. Il conserva en effet quelques apparences de soumission pendant le règne de *Oualyd;* mais à la mort de ce prince, l'an 105 de l'hégire (724 de l'ère chrétienne), et à l'avénement de son frère *Hecham*, le changement de souverain avait paru à *Bâcher* une occasion de secouer une autorité devenue importune; dès lors il avait cessé de prendre les ordres du khalyfe, et son expédition en Sicile, mentionnée ci-dessus, avait été faite non-seulement sans le consulter, mais même sans lui en donner avis.

Les dépouilles de ces déprédations, au lieu d'être versées dans le trésor du khalyfe, furent toutes portées dans les villes de la côte, c'est-à-dire à *Tripoli*, à *Qayrouân*, à *Afryqyah*, à *Carthage* et à *Tunis*.

Cette dernière ville avait toujours, depuis l'invasion arabe, partagé la destinée générale des provinces, conquises et perdues tour à tour, et successivement reprises par les Musulmans, pendant les vicissitudes que subirent entre leurs mains leurs conquêtes africaines : elle fut dès lors gouvernée par des *êmyrs*, que nommaient les gouverneurs généraux des provinces du *Moghreb*, et qui, comme ceux-ci, reconnurent d'abord la suzeraineté des khalyfes.

Mais bientôt les souverains de l'islamisme, trop occupés de leurs conquêtes orientales, ne pensèrent plus qu'à leurs trophées de la Perse, de l'Inde et de la Transoxiane, et relâchèrent imprudemment le frein dont ils retenaient encore, du moins en apparence, les hauts fonctionnaires de leurs domaines de l'occident : bientôt les gouverneurs généraux de l'Afrique, bientôt les gouverneurs particuliers des villes africaines, à l'exemple des gouverneurs généraux, profitèrent de l'éloignement et de la négligence des chefs de l'État musulman; abusant surtout des dissensions intestines auxquelles fut en proie le khalyfat, lorsque la dynastie des Ommyades fut renversée par celle des Abbassides, ces gouverneurs particuliers eux-mêmes ne tardèrent pas à chercher à s'affranchir non-seulement de la suzeraineté des khalyfes, mais encore de l'autorité immédiate des gouverneurs généraux.

Ceux-ci, trop occupés à leur tour de leurs propres révoltes envers leur souverain, négligeaient de réprimer ces révoltes partielles, et les êmyrs des principales villes des côtes barbaresques purent impunément s'arroger eux-mêmes un pouvoir indépendant à la fois des khalyfes et des gouverneurs généraux, pouvoir que plusieurs d'entre eux essayèrent même de rendre héréditaire.

Des compétiteurs nombreux s'élevèrent successivement, dépouillant leurs prédécesseurs, dépouillés à leur tour par une suite de catastrophes partielles que l'histoire a dédaigné d'enregistrer

(1) *Yezyd-ben-Abd-êl-Melek* fut le dixième khalyfe de la dynastie ommyade; il succéda l'an 101 de l'hégire (720 de notre ère) à son cousin *Omar-ben-Abd-êl-Azyz;* mais il ne régna que quatre années, jusqu'à l'an 105 de l'hégire (724 de l'ère chrétienne).

et de nous transmettre, au milieu des catastrophes de la grande révolution qui imposait un changement de maîtres à la population musulmane tout entière.

Les choses en vinrent au point que l'autorité des khalyfes n'était plus guère reconnue qu'à la mort du feudataire insoumis, ou à son renversement par un rival plus heureux mais non moins rebelle : alors seulement ceux qui s'emparaient du pouvoir semblaient se souvenir qu'il existait à *Baghdâd* un khalyfe, souverain de l'islamisme; mais le seul acte de souveraineté qu'ils lui permettaient à leur égard se bornait à la délivrance du diplôme impérial d'investiture qui donnait à l'usurpation les apparences légales d'une vassalité illusoire et tout à fait fictive.

L'établissement d'une branche de la famille des Ommyades en Espagne avait contribué encore à encourager les gouverneurs envoyés par les khalyfes d'Orient pour administrer l'Afrique, à s'arroger ainsi peu à peu une puissance presque souveraine, n'obéissant aux ordres de ces khalyfes qu'autant que ces ordres étaient favorables à leurs desseins.

Néanmoins, les kalyfes orientaux continuèrent d'être les maîtres nominatifs des côtes africaines, et d'y nommer des gouverneurs à chacune des vacances qui leur permettait d'exercer ce droit, jusqu'à l époque où la plus puissante des familles de la Mauritanie, celle des *Aghlabites,* y éleva un nouvel empire rival à la fois des khalyfes d'Orient et des khalyfes d'Occident, et qui, pendant un siècle entier, sut entre ces deux puissantes monarchies conserver sur toute la côte africaine sa domination indépendante.

Cette indépendance n'eut alors à redouter aucune attaque, ni des khalyfes d'Andalousie, occupés à résister aux tentatives des rois espagnols pour ressaisir leurs anciens domaines, ni des khalyfes orientaux, pouvant à peine lutter contre leurs puissants vassaux asiatiques, qui s'efforçaient de détacher quelques provinces du grand Empire musulman.

Le chapitre suivant exposera en peu de mots l'origine et les progrès de cette domination nouvelle, qui, s'établissant d'abord sur les côtes de la Cyrénaïque, s'étendit bientôt sur *Tripoli* d'Occident, sur *Tunis,* et sur le reste des provinces mauritaniennes, jusques aux rivages de l'océan Atlantique.

CHAPITRE VI.

Domination des Aghlabites; — Ibrahym-ben-Aghlab; — révolte des Berbères; — prise de Tunis par *Hamdys,* leur chef; — Édrys-ben-Édrys; — princes Aghlabites, — Abou-l-Abbas Abd-Allah, Zyadét-Allah Ier du nom, Abou-el-Aqqâl-êl-Aghlab, Abou-l-Abbas-Mohammed, Zyadét-Allah IIe du nom, Abou-Isháq-Ibraym, Abou'-l-Abbas Abd-Allah II, Zyadét-Allah III, Ibraym-ben-Aghlab; — conquête de la Sicile; — révolte d'Abd-Allah; — destruction de la monarchie Aghlabite par les Fatymites. — Règnes des khalyfes de cette dynastie.

Ibrahym-ben-Aghlab avait été présenté au célèbre *Haroun-êr-Rachyd* (1), khalyfe de la dynastie des Abbassides; les bons témoignages qu'on rendit d'*Ibrahym,* et les qualités éminentes que le prince crut reconnaître en lui, le déterminèrent à confier au fils d'*Aghlab* le gouvernement de l'Afrique, esperant de trouver à la fois en lui un administrateur habile et un sujet fidèle, incapable de suivre les mauvais exemples par lesquels s'était signalée l'insoumission des précédents gouverneurs.

L'espoir du khalyfe fut déçu. Les prédécesseurs du nouveau gouverneur

(1) *Haroun-êr-Rachyd,* cinquième khalyfe de la dynastie des Abbassides, était fils du khalyfe *êl-Mahady*, et succéda l'an 170 de l'hégire (786 de notre ère) à son frère *êl-Hâdy,* dont le règne n'avait été qu'environ d'une année. *Haroun-êr-Rachyd* régna vingt-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 193 de l'hégire (809 de l'ère chrétienne), et laissa en mourant le trône du khalyfat à ses deux fils, *êl-Amyn* et *al-Mamoun,* qui régnèrent successivement après lui. Contemporain de Charlemagne, *Haroun-êr-Rachid* avait envoyé des ambassadeurs à ce prince avec de riches présents, et avait recherché son alliance, dans le but d'obtenir son concours pour l'attaque qu'il préméditait contre les khalifes d'Espagne. L'établissement de la puissance *aghlabite* sur les côtes d'Afrique, enlevant aux khalyfes d'Orient la souveraineté sur ces contrées, fit avorter les projets de cette expédition.

avaient, il est vrai, été insoumis, mais non ouvertement rebelles ; ils ne tenaient aucun compte des ordres du souverain de l'Islamisme, et n'envoyaient au trésor impérial aucune des sommes qu'ils prélevaient en tribut sur les provinces soumises à leur administration ; mais cependant ils étaient restés ostensiblement dans les formes du vasselage, et n'avaient pas cessé de reconnaître dans tous leurs actes les khalyfes de *Baghdâd* pour leurs suzerains *de droit*.

Ibrahym-ben-Aghlab alla plus loin qu'eux, et ne se contenta pas d'une position mixte, qu'il regarda comme fausse et précaire : à peine arrivé dans son gouvernement, il osa secouer le joug purement nominatif du khalyfat, en se déclarant maître absolu et indépendant dans la ville de *Qayrouân*, à la fin de l'an de l'hégire 184 (800 de l'ère chrétienne) ; il fut ainsi le fondateur de la première des dynasties qui, s'arrachant successivement le pouvoir, enlevèrent pour toujours aux khalyfes d'Orient la domination de l'Afrique.

Cependant l'autorité du nouveau maître des provinces africaines ne s'établit pas sans contestation et sans secousses ; et son règne fut d'abord agité par des troubles et des attaques réitérées ; plusieurs des émirs placés sous ses ordres, suivant son exemple, se révoltèrent à leur tour contre lui, dans plusieurs parties de son gouvernement, et refusèrent de reconnaître son pouvoir, croyant avoir les mêmes titres que ce prince à l'usurpation et à l'indépendance. *Hamdys*, fils d'*Abd-êr-Rahman-êl-Kendy,* à la tête d'un grand nombre de Nègres et de Berbères, parut devant la ville de Tunis à l'improviste, s'en empara, et s'efforça de s'y établir, tandis que, d'un autre côté, *Êdrys-ben-Êdrys,* descendant d'*Abou-Taleb* (1), essayait également de se rendre indépendant, et méconnaissait à la fois l'autorité *de fait* d'*Ibrahym*, et l'autorité *de droit* du khalyfe ; mais ces compétiteurs, et d'autres plus ou moins redoutables, furent battus par les troupes d'*Ibrahym* et forcés à se soumettre.

Après un règne d'environ douze ans et demi, *Ibrahym* mourut, à l'âge de cinquante-six ans, l'an 196 de l'hégire (812 de l'ère chrétienne).

Victorieux de ses ennemis à l'intérieur, n'ayant rien à craindre du khalyfe, trop éloigné des provinces africaines pour y tenter une répression difficile, *Ibrahym-ben-Aghlab* était parvenu à rendre héréditaire son pouvoir sur l'Afrique ; et il le laissa en mourant à son fils aîné, *Abou-l-Abbâs-Abd-allah*.

A la mort de son père ce prince se trouvait dans la ville de *Tripoli ;* profitant de cette absence, son frère *Zyâdét-Allah* se fit proclamer à *Qayrouân* roi de Tunis ; mais l'année suivante, 197 de l'hégire (813 de notre ère), il rendit la couronne à son frère, qui n'en jouit que pendant cinq années, ayant été tué à *Qayrouân*, dans le dernier mois de l'année 201 de l'hégire (817 de l'ère chrétienne).

Zyâdét-Allah Ier du nom, second fils d'*Ibrahym-ben-Aghlab*, avait le prénom d'*Abou-Mohammed,* et le surnom d'*Êbn-Chiklah :* la mort de son frère le fit remonter sur le trône, qu'il lui avait restitué. Son règne fut signalé par plusieurs événements remarquables, et surtout par la conquête de la Sicile.

Le patrice *Constantin,* nommé par l'empereur de Constantinople au gouvernement de la Sicile, avait envoyé son lieutenant *Phima* avec quelques vaisseaux ravager et piller les côtes d'Afrique. *Zyâdét-Allah,* résolu à venger cette agression, profita des troubles qui agitèrent alors la Sicile (2), et y envoya l'an 212 de l'hégire (827 de notre ère) une flotte forte de 100 vaisseaux (3), qu'il avait fait construire à *Soussah*, et dont il confia le commandement à *Assad-ben-Farath.*

(1) Père d'*Aly* et oncle de *Mahomet.*

(2) *Phima,* ayant appris que sa destitution avait été décidée à Constantinople, s'était emparé de Syracuse ; et, après avoir battu le gouverneur *Constantin*, s'était proclamé roi de la Sicile ; mais bientôt un des complices de sa rébellion, *Platha,* s'étant à son tour révolté contre lui, l'avait expulsé de Syracuse. *Phima* s'était alors réfugié en Afrique, où il avait imploré le secours de *Zyâdét-Allah* pour être rétabli sur le trône qu'il avait usurpé et dont un autre usurpateur venait de le chasser.

(3) Ces vaisseaux portaient dix mille hommes d'infanterie et environ sept cents de cavalerie.

Les Musulmans battirent à *Mazzara* l'armée sicilienne; et *Platha,* forcé de prendre la fuite, se retira en Calabre, où bientôt après il fut tué; le général musulman était également mort; et son successeur, *Mohammed-Abou-l-Djouâry*, qui, l'an 213 de l'hégire (828 de notre ère) avait été assiéger Syracuse, fut forcé par une flotte envoyée de Constantinople, non-seulement de lever le siége, mais encore de se replier dans l'intérieur de l'île, où les Musulmans, battus sur plusieurs points, privés de vivres, se virent réduits à manger leurs chevaux; après deux années de combats qui n'avaient été pour eux que des défaites continuelles, ils s'attendaient à une perte inévitable, quand, l'an 215 de l'hégire (830 de notre ère), des secours inespérés leur arrivèrent d'Espagne, amenés par *Asbay-ben-Ouakyl.* Dès lors les affaires changèrent de face; la victoire favorisant de plus en plus les Musulmans, les Grecs furent enfin forcés de leur abandonner la possession de l'île, dont le premier gouverneur, *Mohammed-ben-Abd-Allah-ben-Aghlab,* prit le titre de roi (1).

C'est ainsi que la Sicile passa sous la domination d'une branche de la famille des Aghlabites : ce domaine leur fut ensuite enlevé par les Fatymites, qui la possédèrent jusqu'à ce qu'ils en furent expulsés à leur tour par les armes des Normands, que commandait le célèbre comte *Roger* (2).

Zyâdét-Allah mourut à l'âge de cinquante-un ans et demi (3), l'an 223 de l'hégire (838 de l'ère chrétienne), laissant le trône à son frère *Abou-l-Aqqâl-él-Aghlab.* Ce prince se rendit surtout recommandable par la vigilance qu'il mit à préserver ses États de toute attaque, et par les largesses qu'il répandit sur les milices : son règne, qui ne fut que d'un peu moins de trois années, fut exempt de toute espèce de trouble; et il mourut (4) l'an 226 de l'hégire (841 de notre ère).

Son fils *Abou-l-Abbâs-Mohammed* étant mort jeune, il eut pour successeur son petit-fils *Ahmed-ben-Abou-l-Abbâs*, auquel on doit la construction du grand aqueduc et de la mosquée qui sont près de la porte de *Tunis.* Après un règne d'environ vingt-trois années, il laissa, l'an 249 de l'hégire (863 de notre ère), le trône à son frère *Abou-Mohammed-Zyâdét-Allah II*e du nom, qui ne règna que six mois, et eut pour successeur son neveu *Mohammed-ben-Ahmed,* surnommé *Abou-l-Gharanyk,* âgé seulement alors de quatorze ans.

Ce prince, monté si jeune sur le trône, y mourut également bien jeune encore, car il n'avait que vingt-quatre ans lorsque la mort le frappa, après un règne d'environ onze années (5), l'an 261 de l'hégire (875 de l'ère chrétienne).

Cette mort transmit le pouvoir royal à *Abou-Ishâq-Ibrahym*, fils de *Ahmed-ben-Abou-l-Abbâs :* le règne de ce prince se signala par deux événements remarquables; l'an 264 de l'hégire (877 de l'ère chrétienne) la ville de Syracuse fut prise par les Musulmans, que commandait *Ahmed-ben-Aghlab;* et l'an 281 de l'hégire (894 de notre ère) la résidence royale fut transférée à *Tunis,* où *Abou-Ishâq* fit bâtir un palais, dans lequel il mourut l'an 289 de l'hégire (902 de notre ère), après un règne d'environ vingt-huit années.

Son fils, *Abou-l-Abbâs-Abd-Allah II*e du nom, avait été proclamé roi du vivant de son père; mais il lui avait à peine succédé qu'il fut tué dans le mois de

(1) Il mourut l'an 236 de l'hégire (850 de l'ère chrétienne), après un règne de dix-neuf ans.

(2) Roger Ier du nom, le dernier des douze fils de Tancrède, seigneur de Hauteville en Normandie, naquit en l'année 1031 de notre ère; il était venu en Italie vers l'an 1048 : devenu maître de la Sicile par la prise de Palerme et la conquête des autres places de cette île, il en chassa les Musulmans, et y rétablit la religion chrétienne. L'an 1096 il prit le titre de *grand Comte* de Calabre et de Sicile. Tous les historiens attestent que le règne de ce prince fut signalé non-seulement par les conquêtes brillantes qu'il remporta sur les Musulmans, mais encore par une administration sage et éclairée, qui rendit heureuses les populations sur lesquelles ses armes venaient d'établir son pouvoir.

Roger mourut au mois de juillet l'an 1101, âgé de soixante-dix ans, laissant pour successeur au trône de Sicile son fils *Roger II,* dit *le Jeune.*

(3) Le mardi 14 du mois de *Redjeb.*

(4) Dans le mois de *Raby-él-âkher.*

(5) Dans le mois de *Djemâdy-él-aouel.*

Chaabân de l'an 290 de l'hégire (l'an 903 de notre ère) : il avait régné conjointement avec son père un an et cinquante-deux jours, et seul neuf mois et treize jours.

Le fils d'*Abou-l-Abbâs,* nommé *Abou-Nasr,* et surnommé *Zyadêt-Allah III*e du nom, succéda à son père : le règne de ce prince fut signalé par les plus grands désastres : un rebelle, nommé *Abd-Allah,* se mit à la tête d'un parti nombreux, défit en plusieurs rencontres les troupes royales, et, s'emparant d'une grande étendue de pays, força *Zyadêt-Allâh* à abandonner ses États, après un règne seulement de cinq années et dix mois. Le prince détrôné s'était retiré en Égypte, d'où il avait dessein de se rendre à *Baghdâd;* mais l'entrée dans cette ville lui fut refusée.

A la nouvelle de la défaite et de la fuite de *Zyâdet-Allah,* un autre prince de sa famille, nommé *Ibrahym-ben-Aghlab,* avait tenté de relever le trône aghlabite; il était entré à la tête d'un parti dans la ville de *Qayrouân*, avait rassemblé les habitants dispersés, et s'était emparé du palais; il avait ainsi rétabli la tranquillité dans cette province, et se flattait du plus heureux succès, lorsque *Abd-Allah* vint l'attaquer, le battit en plusieurs combats successifs, et, l'ayant forcé de prendre à son tour la fuite, prit possession de toutes les provinces qui avaient appartenu aux Aghlabites.

C'est ainsi que fut éteinte, l'an 296 de l'hégire (908 de l'ère chrétienne), cette dynastie puissante, qui avait régné pendant plus d'un siècle sur l'Afrique septentrionale et avait conquis la Sicile.

Toutefois le rebelle *Abd-Allah* ne jouit pas longtemps de la double victoire qui semblait assurer son usurpation. Dans la même année, un adversaire, bien autrement formidable que les deux ennemis qu'il venait de vaincre, vint fondre sur lui et lui arracher la belle proie qu'il avait envahie. Le fondateur du khalyfat fatymite, *Abou-Mohammed-Obeyd-Allah*, surnommé *êl-Mahady,* qui avait déjà convoité les dépouilles du royaume de Tunis et s'était emparé de *Qayrouân*, porta ses armes puissantes contre *Abd-Allah*, le mit à mort, et recueillit la riche succession de la dynastie aghlabite, dont il était devenu le vengeur (1).

Bientôt la puissance des successeurs d'*êl-Mahady* se trouva trop resserrée dans les limites de ses possessions d'Afrique : les khalyfes fatymites allèrent en Égypte fonder une nouvelle capitale, qui devint la seconde ville (2) de l'Orient, et établirent un nouvel empire, qui divisa l'islamisme en deux schismes s'anathématisant l'un l'autre.

Dès lors les khalyfes du Kaire eurent plutôt les yeux tournés vers leur rival de *Baghdad* que vers leurs provinces barbaresques, dont ils abandonnèrent le gouvernement à différents princes, grands feudataires plus ou moins indépendants, plus ou moins soumis à la suzeraineté du khalyfat (3).

(1) Si le lecteur désire connaître plus en détail l'histoire de la dynastie des *Aghlabites*, il pourra se satisfaire pleinement en lisant la traduction de l'*Histoire de l'Afrique sous la domination des Aghlabites*, publiée avec le texte arabe d'*Ebn-Khaldoun,* et des notes aussi savantes qu'intéressantes, par M. *A. Noël Desvergers ;* Paris, imprimerie de MM. Firmin Didot frères, 1841, gr. in-8°.

(2) Le Kaire fut fondé par *Djouhar*, général du khalyfe *Moëz-le-din-Illah*, l'an 362 de l'hégire (972 de l'ère chrétienne).

(3) Quoique les khalyfes fatymites aient conservé, au moins nominativement, le titre de souverains de l'Afrique septentrionale, je crois devoir m'abstenir de tout détail à leur sujet, leur histoire étant trop connue, et étant d'ailleurs devenue à peu près étrangère à celle de l'Afrique proprement dite depuis leur transmigration en Égypte.

Je me bornerai donc, à l'égard de ces princes, et pour compléter la série chronologique des souverains auxquels furent soumises Tunis et l'Afrique septentrionale, à donner seulement ici la liste des khalyfes qui composent cette dynastie :

1° *Obeyd-Allah Êl-Mahady* monta sur le trône du khalifat l'an 296 de l'hégire (903 de notre ère).
2° *Êl Qayem-be-âmr-Illah,* l'an 324 (933).
3° *El-Mansour-b-illah,* l'an 334 (945).
4° *Êl-Moëz-le-dyn-Illah*, l'an 341 (952).
5° *Êl-Azyz-b-illah,* l'an 365 (975).
6° *Êl-Hakem-be-âmr-Illah,* l'an 387 (996).
7° *Êd-Dâher-le-âzâz-dyn-Illah,* l'an 411 (1020).
8° *Êl-Mostanser-b-illah*, l'an 427 (1035).
9° *Êl-Mostaaly-b-illah*, l'an 487 (1094).

CHAPITRE VII.

Dynastie des Zeyrites; — Yousouf-Abou-l-Fotouh; — révoltes de Êbn-êl-Qadym, d'Abd-Allah et de Khalaf-ben-Khayr; — Abou-l-Qassem-al-Mansour; — Abou-Mounad-Badys; — Abou-Temym; — révolte de Ahmed-ben-Nasrouyah; — il est chassé de Tunis; — Yahyâ; — Aly; — révolte de Rafy-ben-Makân; — Hassan; — conquêtes des Normands en Afrique; — prise de Tunis par Abd-êl-Moumen; — dynastie des Almohades; — prise de Tunis par Taq-y-ed-dyn-Qara-Qouch; — prise de Tunis par Aly-ben-Ishaq; — Nasser-le-dyn-Illah; — Almoravides; — fin de la domination des Almohades.

Le premier de ces vassaux ou vice-rois africains fut un prince de la famille des Zeyrites (1). *Yousouf*, surnommé *Abou-l-Fotouh* et *ês-Senahedjy* (2), avait suivi en égypte le khalyfe *Moëz-le-dyn-Illah*, qui lui donna l'investiture des domaines du khalyfat en Afrique, comprenant, entre autres riches provinces, Tunis, Tripoli, et la Sicile. Accueilli avec joie par les Africains, victorieux en plusieurs combats contre les *Zenètes* (3), auxquels il enleva *Telmessân* (Tremecen), il eut dans l'intérieur à se défendre contre plusieurs révoltes : le drapeau de la rébellion était arboré dans *Qayrouân* par *Êbn-êl-Qadym*, puis par *Abd-Allah*, descendant de la famille des Aghlabites. En même temps *Khalaf-ben-Khayr* faisait soulever les Berbères : ces révoltes furent étouffées l'an 369 de l'hégire (979 de l'ère chrétienne); et *Yousouf*, libre de toute inquiétude à cet égard, put poursuivre le cours de ses conquêtes, qu'il étendit jusqu'à *Fez*, à *Sedjelmesse*, et sur tout le reste du *Moghreb*.

Yousouf mourut (4) à la fin de l'année 373 de l'hégire (984 de l'ère chrétienne); son fils *Abou-l-Qassem-âl-Mansour*, qui lui succéda, signala son avénement au trône par la reprise de *Qabès* et de *Sedjelmesse*, dont les *Zenètes* s'étaient emparés de nouveau à la mort de son père. *Abd-Allah* l'Aghlabite, qui s'était déjà révolté contre *Yousouf*, fut tué dans une nouvelle tentative de rébellion. La fin de son règne (5) ainsi que ceux de son fils, *Abou-Mounad-Badys* (6), et de son petit-fils, *Abou-Temym*, surnommmé *el-Moëz* et *Chorf-êd-doulah* (7), furent presque continuellement troublés par des soulèvements et des révoltes, ou par des guerres contre les *Zenètes*, et des efforts impuissants pour

10° *Êl-Amer-be-âhkâm-Illah*, l'an 495 (1101 de l'ère chrétienne).
11° *Êl-Hâfezz-le-dyn-Illah*, l'an 524 (1129).
12° *Êd-Dâfer-be-âmr-Illah*, l'an 544 (1149).
13° *Êl-Fayz-be-nasr-Illah*, l'an 549 (1154).
14° *Êl-Added-le-dyn-Illah*, l'an 557 (1160).

Ce dernier prince mourut sans postérité, et à sa mort tous les domaines qui avaient appartenu aux khalyfes fatymites, par conséquent *Tunis* et les autres villes de l'Afrique septentrionale, passèrent entre les mains de *Yousef-ben-Ayoub* (le célèbre Saladin) et de ses descendants, qui formèrent la dynastie des *Ayoubites;* mais ces derniers princes, dont les regards étaient plus particulièrement tournés vers l'Orient, n'exercèrent, ainsi que les Fatymites, qu'un pouvoir de suzeraineté nominative sur les provinces africaines, où de grands vassaux continuèrent d'être réellement les maîtres immédiats et indépendants.

(1) Les *Zeyrites*, en arabe *Zeyryéh*, sont les princes auxquels les Espagnols donnent le nom de *Zégris*, et qui sont si connus par leurs querelles sanglantes avec les *Abencerrages*.

(2) Il était fils de *Zeyry-ben-Mounoud*, fondateur de la dynastie des Zeyrites, qui régna pendant environ deux siècles en Afrique.

(3) Les tribus que nous connaissons sous le nom *de Zenetes ou Mérinites* sont désignées par les Arabes par celui de *Beny-Meryn;* les princes de ces peuplades descendaient de *Abou-Kara-êl-Maghyly*, qui s'était révolté à *Telmessân* l'an 129 de l'hégire (746 de l'ère chrétienne). Un de ces princes, *Abd-êl-Haqq*, fils d'*Yahya* et descendant de *Meryn*, établit sa domination dans le *Moghreb* l'an 610 de l'hégire (1213 de notre ère). Cette dynastie, qui compte dix-huit princes, régna pendant environ un siècle et demi à Fez, à Marok, et sur presque tout le littoral de l'Afrique septentrionale.

(4) Au mois de *Doul-hadjéh*.

(5) Il mourut après un règne d'environ douze années, dans le mois de *Raby-êl-âouel* de l'an 386 de l'hégire (996 de l'ère chrétienne).

(6) Il régna près de vingt et un ans, et mourut au mois de *Dou-l-Qadèh* de l'an 406 de l'hégire (1016 de notre ère).

(7) Son règne fut de quarante-neuf ans : il mourut l'an 453 de l'hégire (1061 de notre ère).

conserver la Sicile sous le joug de l'islamisme.

Temym, fils de *êl-Moëz*, eut aussi à combattre plus d'une rébellion. L'an 455 de l'hégire (1063 de l'ère chrétienne), il réduisit à son obéissance les villes de *Sfax* et de *Soussah*, qui avaient pris les armes contre son autorité. Trois ans après, l'an 458 de l'hégire (1066 de notre ère), il rentra dans *Qayrouân*, et reprit *Tunis*, où *Ahmed-ben-Nasrouyah* s'était établi. L'an 466 de l'hégire (1076 de notre ère) l'Arabe *Malek-ben-Alouy*, qui avait osé mettre le siége devant la ville de *Mahadyéh*, en avait été repoussé avec perte. Cet échec ne l'empêcha pas de se jeter sur *Qayrouân*, dont il se rendit maître; mais presque aussitôt il en fut expulsé par *Temym*.

L'an 481 de l'hégire (1088 de l'ère chrétienne), les Normands, victorieux en Sicile et unis aux Grecs, s'étaient emparé de l'île de *Pantellaria* (1), d'où ils menaçaient également *Tunis*, *Bizerte*, et le reste de la côte africaine; *Temym*, déjà trop occupé par ses guerres continentales, acheta la paix, moyennant quatre-vingt-mille pièces d'or et la promesse de renoncer à toute intervention dans les affaires des Musulmans en Sicile (2).

En effet, à cette époque un Turk, nommé *Chah-Mélik*, était venu avec quelques troupes tenter une invasion en Afrique; il s'était déjà emparé de Tripoli, lorsque *Temym* courut à sa rencontre et le força d'évacuer cette ville. Pendant ce même temps les villes de *Qabès*, de *Sfax* et de *Tunis* même s'étaient soustraites à son autorité; et ce ne fut que l'an 491 de l'hégire (1098 de l'ère chrétienne) que ce prince, obligé d'employer la force des armes, parvint à s'en rendre de nouveau le maître.

Enfin, après avoir eu continuellement à défendre son trône pendant un règne d'environ quarante-huit années, *Temym* mourut dans le mois de *Redjeb* de l'an 501 de l'hégire (1108 de l'ère chrétienne), laissant le trône de *Tunis* à son fils *Yahyâ*, qui mourut l'an 509 de l'hégire (1115 de notre ère), et dont le court règne n'offre d'autre événement important que l'arrivée de Tripoli au territoire tunisien, de *Mohammed-ben-Tomrout*, surnommé *Êl-Mahady*, qui dans la suite devait être le fondateur de la dynastie des Almohades.

Yayhâ eut pour successeur son fils *Aly*; ce prince commença son règne en envoyant une flotte contre les habitants de l'île de *Djerby*, qui s'étaient révoltés et infestaient les côtes d'Afrique par leurs pirateries; puis, l'an 511 de l'hégire (1117 de l'ère chrétienne), il alla assiéger la ville de *Qabès*, toujours portée à la rébellion, et dans laquelle *Rafy-ben-Makân*, secouru par les troupes de *Roger* (3), roi de Sicile, s'était déclaré en révolte; *Aly* éprouva plusieurs échecs, qui le contraignirent de lever le siége, et *Rafy*, profitant de ses avantages, vint à son tour mettre le siége devant *Mahadyéh*; mais il fut défait par *Aly*, et se réfugia à *Qayrouân*, d'où il retourna à *Qabès*.

Aly n'avait régné qu'environ cinq années lorsqu'il mourut (4), l'an 515 de l'hégire (1121 de l'ère chrétienne).

(1) En arabe *Qossyrah*, la *Cossyra* des anciens géographes.

Fertilis est Melite sterili vicina Cosyrœ.

OVID.

(2) Les Musulmans furent entièrement expulsés de la Sicile l'an 484 de l'hégire (1091 de l'ère chrétienne). *Voyez* ci-dessus, la note 2 de la page 162.

(3) Roger II, fils du prince dont il a été question ci-dessus, dans la note 2 de la page 162, était né l'an 1097 de notre ère, et à la mort de son père, l'an 1101, il fut proclamé comte de Sicile et de Calabre, sous la régence de sa mère Adelaïde. Il prit le titre de roi de Sicile en 1130; l'an 1147 il avait envoyé une flotte attaquer Tripoli, dont les pirateries dévastaient les côtes de ses États; l'armée sicilienne prit la ville, et ramena en Sicile un grand nombre de prisonniers. L'an 1152, profitant des querelles qui s'étaient élevées entre les princes musulmans de l'Afrique, le roi Roger II porta la guerre sur leurs côtes, et y fit plusieurs conquêtes. Aussi avait-il pris pour devise ce vers latin :

Appulus et Calaber, Siculus mihi servit et Afer.

Enfin l'an 1154 ce prince mourut, à l'âge de cinquante-huit ans. Il avait favorisé les sciences, et avait appelé à sa cour les plus savants des Musulmans, parmi lesquels on remarque surtout le célèbre géographe *Êl-Edryssy*, qui composa pour lui plusieurs savants ouvrages.

(4) Dans le mois de *Raby-êl-âkher*.

Le règne de son fils *Hassan*, auquel il laissa le trône, ne fut qu'une suite de désastres. L'an 519 de l'hégire (1125 de l'ère chrétienne) les Normands de Sicile s'étaient emparés de l'île de *Djerby* sur la côte d'Afrique. A cette époque une famine cruelle ravagea les provinces africaines, et un grand nombre de familles de ces pays vint chercher en Sicile un abri contre ce fléau. Le roi *Roger*, instruit de l'état misérable des populations de l'Afrique, voulut profiter de cette circonstance; il arma une flotte, qu'il réunit, auprès de l'île de Pantelerie, débarqua sur la côte barbaresque, et l'an 541 de l'hégire (1146 de notre ère) s'empara de Tripoli, puis l'an 543 de l'hégire (1148 de notre ère) de *Mahadyéh*, de *Sfax* et de *Soussah;* de manière que les Francs se virent ainsi maîtres de toute la contrée qui s'étend depuis Tripoli jusques à *Tunis.*

Hassan avait abandonné sa ville de *Mahadyéh*, et avait pris avec toute sa famille la route de l'Égypte, dans le dessein de se réfugier auprès du khalyfe *Hâfezz-le-dyn-Illah* (1); mais en chemin il changea d'avis, et, retournant sur ses pas, il préféra chercher un asile auprès d'*Abd-êl-Moumen*, qui venait d'établir avec éclat la dynastie des *Almohades* (2) dans le *Moghreb êl-Aqsâ* (3), dont il espérait obtenir des secours contre les Francs.

En même temps il envoya trois de ses enfants, *Yahyâ*, *Aly* et *Temym*, vers un prince de la famille des *Bény-Hammed* (4), nommé *Yahyâ* (5), comme l'aîné de ses fils.

Abd-êl-Moumen se décida facilement à aller expulser les Francs de leurs conquêtes d'Afrique; il connaissait leur esprit entreprenant, et leur établissement sur la côte africaine lui faisait concevoir des inquiétudes pour la sûreté de ses propres États : il fit en conséquence tous les préparatifs nécessaires pour la délivrance des Africains musulmans que la victoire avait soumis au joug des chrétiens de Sicile; il voulut lui-même présider à cette *guerre sainte,* et partit de *Marok,* l'an 554 de l'hégire (1159 de l'ère chrétienne), à la tête d'une armée de cent mille hommes, dont il confia la conduite sous ses ordres à un général nommé *Hassan* comme le prince fugitif.

Il se rendit d'abord maître de *Tunis*, puis il alla assiéger *Mahadyéh.* Pendant le siége il prit possession des villes de *Tripoli*, de *Sfax*, de *Qabès*, et de tout le territoire qui en dépend : une flotte envoyée de Sicile pour porter des secours à la garnison assiégée fut battue par la flotte musulmane.

Enfin l'an 555 de l'hégire (1160 de notre ère), *Abd-êl-Moumen* entra dans *Mahadyéh*, où il établit un gouverneur, et qu'il mit en état de se défendre contre les nouvelles attaques que les Francs auraient pu tenter : bientôt après il compléta la conquête des autres places et des autres parties du territoire, et se vit ainsi en possession de toute l'étendue de pays qui avait appartenu aux *Zeyrites*. Toutefois, aucune partie de ces conquêtes ne fut rendue au prince détrôné, et par cette spoliation fut complétée l'extinction de cette dynastie,

(1) *Voyez* ci-dessus la note 3 de la page 163.

(2) La dynastie qui porte le nom d'*Almohades* chez nos historiens, et d'*êl-Mouahedyn,* c'est-à-dire unitaires, chez les Arabes, commença à paraître en Afrique l'an 514 de l'hégire (1120 de l'ère chrétienne). *El-Mahady-ben-Tomrout,* dont nous avons parlé ci-dessus, en fut le fondateur. Ayant été chassé de la ville de Marok par Aly, prince des *Almoravides*, il se retira à Soussah, où il se fit proclamer souverain par les tribus qui l'avaient suivi dans sa retraite. Cette dynastie, qui compte douze souverains, parmi lesquels le plus illustre est *Abd-êl-Moumen-ben-Aly,* qui succéda à *êl-Mahady,* régna sur l'Afrique et une partie de l'Espagne pendant cent cinquante quatre-ans, jusqu'à l'année 668 de l'hégire (1269 de l'ère chrétienne), qu'elle fut renversée par la dynastie des *Merinites* ou *Zenètes.*

(3) Les Arabes désignent par ce nom la partie la plus occidentale des côtes barbaresques.

(4) Cette famille était une branche de celle des *Zeyrites;* elle descendait de *Hammâd,* fils de *Yousouf* et petit-fils de *Zéry* : elle habitait les montagnes situées au sud de la ville de Bougie.

(5) Ce prince était le fils de *Azyz-b-Illah*, septième descendant du fondateur de la famille. Cette dynastie, dépouillée par *Abd-êl-Moumen*, l'an 546 de l'hégire (1151 de notre ère), avait régné en Afrique sous neuf princes, pendant cent soixante années.

qui avait régné sur l'Afrique pendant deux cents années.

Chacune des provinces conquises eut son gouvernenr particulier, nommé par *Abd-él-Moumen*, et *Tunis* n'eut pas un sort différent de celui auquel furent soumises les autres parties du vaste territoire incorporé par la victoire au grand empire des Almohades.

Tant que la dynastie Almohade, dont Marok était la capitale, conserva sa puissance en Afrique, *Tunis* fut gouvernée par des délégués envoyés de la résidence royale, et cette ville fut ainsi en proie aux vexations de nombreux oppresseurs, profitant de l'éloignement du chef-lieu du gouvernement pour se supplanter et se dépouiller mutuellement, par une série non interrompue de petites catastrophes intérieures sans aucune importance historique, mais dont le peuple payait toujours les frais en avanies et en spoliations de toute espèce : plus d'une famille musulmane abandonna alors *Tunis* pour aller chercher asile et protection chez les Chrétiens de la Sicile.

Une autre circonstance contribua encore à accroître cette émigration. *Abd-él-Moumen*, dont la passion favorite était celle de guerroyer en Espagne, pour en chasser les Chrétiens ou les soumettre de nouveau aux Musulmans, avait d'abord espéré pouvoir faire de ses nouveaux sujets autant de soldats pour recruter les armées qu'il voulait envoyer sur le continent européen.

Mais les Arabes refusèrent hautement de quitter leur pays, et se retirèrent dans le désert et dans les parties adjacentes du territoire, où ils excitaient des séditions : il fallut y envoyer des troupes et en venir aux mains avec eux ; ils furent battus l'an 556 de l'hégire (1161 de l'ère chrétienne), et les tribus qui prirent le parti de se soumettre furent immédiatement envoyées en Andalousie; mais la majeure partie de cette population, attachée au sol natal, se maintint opiniâtrement en hostilité avec l'autorité des rois de Marok.

Cet état de choses dura sous *Abou-Yaqoub*, *âl-Mansour-Yaqoub* et *Nâsser-le-dyn-Illah*, successeurs d'*Abd-él-Moumen*, jusques à l'an 603 de l'hégire (1206 de l'ère vulgaire).

Pendant cet espace de temps les seuls événements qui eurent quelque rapport avec *Tunis* sont les suivants :

Tandis que *Abou-Yaqoub*, petit-fils et successeur d'*Abou-l-Moumen*, était occupé en Espagne à combattre le roi Alphonse, plusieurs troubles avaient agité ses provinces africaines.

L'an 568 de l'hégire (1172 de notre ère), une troupe de Turks, qui avaient quitté l'Égypte sous le règne de *Salah-éd-dyn* (Saladin) avaient été conduits sur les côtes barbaresques par *Taq-y-éd-dyn-Qara-Qouch*; les populations mécontentes des Arabes indigènes s'étaient jointes à ces étrangers, qui s'étaient rendus maîtres de Tripoli, de *Tunis*, *Mahadyéh*, et de quelques autres places importantes.

Abou-Yaqoub se hâta d'accourir pour repousser les envahisseurs; et il les eut bientôt expulsés de ses domaines. Lorsqu'il fut entré à *Mahadyéh*, il y reçut des ambassadeurs du roi de Sicile, avec lesquels il conclut une paix ou du moins une longue trêve, qui devait lui ôter toute inquiétude sur la sûreté de ses provinces orientales, et lui permit de retourner à son expédition de la péninsule espagnole.

Abou-Yaqoub faisait le siége de Santarem, en Portugal, lorsqu'il mourut, l'an 580 de l'hégire (1184 de l'ère chrétienne), laissant le trône à son fils *Al-Mansour-Yaqoub*, surnommé *Abou-Yousouf.*

La mort d'*Abou-Yaqoub* avait failli donner lieu en Afrique à une révolution générale. A la nouvelle de cet événement, *Aly-Ben-Ishaq*, de la race des *Morabethyn* (Almoravides) (1), qui régnait dans

(1) La dynastie des princes que nos historiens nomment *Almoravides* ou *Marabouts*, et que les Arabes nomment *él-Morabettyn* ou *él-Molatemin*, tirait son origine des tribus *Hémyarites* que le premier khalyfe des Musulmans, *Abou-beker-es-Sadyq*, avait autrefois envoyées conquérir la Syrie. Quelques-unes de ces tribus passèrent ensuite en Égypte, et de là dans le *Moghreb* avec *Moussâ*, fils de *Nassyr*, sous lequel se fit la conquête de l'Espagne. Ces tribus ne suivirent l'expédition de *Târeq* que jusqu'à *Tandjah* (Tanger), où elles quittèrent ce général, lorsqu'il entra en Espagne : elles allèrent chercher dans le *Sahra* quelque point où elles pussent fixer leur habitation, et peu après s'emparèrent de *Sedjelmesse*. Ce fut

l'île de Mayorque, vint avec une flotte attaquer la ville de Bougie, et s'en rendit maître, ainsi que de *Tunis*, de *Qabès* et des autres places principales de ce territoire; il en chassa tous les *Almohades*, et fit faire la *khotbah* (1) au nom du khalyfe de Baghdâd, *Nâsser-le-dyn-Illah* (2), annonçant ainsi solennellement qu'il abjurait toute obéissance envers les khalyfes d'Occident. *Al-Mansour* accourut aussitôt attaquer les troupes du prince almoravide, les battit, leur reprit Tunis et toutes les autres places dont ils s'étaient emparés, et les força à chercher un asile dans le désert.

Al-Mansour-Yaqoub était retourné à la guerre contre les Espagnols; mais il se hâta de quitter son armée d'Espagne à la fin de l'an 593 de l'hégire (1196 de notre ère), en apprenant qu'*Aly-ben-Ishâq* et les Almoravides étaient sortis du désert avec un grand nombre d'Arabes, dont ils avaient su attacher les tribus à leur parti; mais la maladie le saisit en route, et il fut forcé de s'arrêter à Marok, où il mourut, dans le mois de *Raby-êl-âkher* de l'an 595 de l'hégire (1199 de l'ère chrétienne), après un règne de quinze années.

Abou-Abd-Allah-Mohammed, surnommé *Nâsser-le-dyn-Illah*, fils d'*Al-Mansour,* qui succéda à son père, se rendit lui-même dans les provinces orientales d'Afrique, l'an 607 de l'hégire (1205 de notre ère). Ce prince vint à bout de pacifier cette contrée et d'y apaiser tous les troubles que *Aly-Ben-Ishaq* et ses Almoravides n'avaient cessé d'y susciter. Il quitta alors l'Afrique pour aller continuer la guerre en Portugal; mais à peine *Abou-Abd-Allah* fut-il sorti de l'Afrique, croyant y avoir pleinement rétabli son pouvoir, que cette contrée changeait de nouveau de maîtres, et tombait des mains des Almohades en celles des *Bény-Hafs.*

alors qu'un de leurs chefs, nommé *Djouhar,* de la tribu de *djoudalah,* appela auprès de lui un docteur, nommé *Abd-Allah,* pour instruire ses compatriotes, qu'il regrettait de voir plongés dans la plus profonde ignorance. Bientôt d'autres tribus se joignirent à la première pour participer à cette instruction; et *Abd-Allah* leur persuada d'élire pour chef suprême un personnage recommandable par sa piété et ses vertus, nommé *Abou-beker-ben-Omar,* en lui conférant le titre d'*Émyr-êl-Moumenyn,* c'est-à-dire prince des croyants. C'est à cette époque que les tribus qui reconnurent l'autorité de ce nouveau prince adoptèrent le nom d'*êl-Morabetyn,* c'est-à-dire, liés, attachés à la religion. La dynastie des *Almoravides* comprend six princes, qui régnèrent pendant quatre-vingt onze ans sur l'Afrique et sur une portion de l'Espagne, depuis l'année 450 de l'hégire (1058 de l'ère chrétienne) jusqu'à l'an 541 de l'hégire (1146 de notre ère). Les *Almohades* détruisirent la dynastie des *Almoravides,* dont quelques-uns se retirèrent dans les déserts et dont les autres restèrent possesseurs des îles Baléares.

(1) La *khotbah* est une formule de prière publique qui se fait le vendredi dans toutes les mosquées: l'imam y fait mention du nom du prince régnant, et cette mention est l'acte solennel par lequel on reconnaît sa souveraineté.

(2) *Nasser-le-dyn-Illah* fut le surnom du khalyfe *Ahmed-abou-l-Abbas,* trente-sixième prince de la première dynastie des Abbassides; il était le fils de *Mostaddy-be-amr-Illah,* auquel il succéda, l'an 575 de l'hégire (1180 de notre ère); il régna quarante-six ans et onze mois, et mourut âgé de soixante-dix ans, l'an 622 de l'hégire (1225 de notre ère), laissant le trône du khalyfat à son fils *Dâher-b-Illah.*

CHAPITRE VIII.

Dynastie des Beny-Hafs; — origine de cette famille; — Abd-êl-Ouâhyd; — Abou-Fâress; — il se déclare roi de Tunis; — il est détrôné par son frère; — Yahyâ-Abou-Zakaryâ Ier du nom; — il force êl-Lehyâny à embrasser la vie religieuse; — il se soumet aux Almohades; — Abou-Abd-Allah-Mohammed, surnommé êl-Mostanser-b-Illah; — il affranchit le trône de Tunis de la suzeraineté des Almohades; — expédition de saint Louis en Afrique; — motifs secrets de cette croisade; — Charles d'Anjou roi de Sicile; — ses griefs envers le roi de Tunis; — premiers succès; — prise de la citadelle de Tunis; — invasion de la peste; — mort de saint Louis; — arrivée de la flotte de Sicile; — proposition de paix du roi de Tunis; — traité conclu entre lui et les princes chrétiens; — retour en France de la flotte des Croisés.

La dernière des dynasties indigènes qui se succédèrent sur le trône de Tunis, et qui y portèrent le titre de *Roi,* est celle des *Beny-Hafs* ou *Beny-Abou-Hafs.* Cette famille tirait son origine

d'une tribu de Berebères, ou suivant quelques historiens, de Nègres, et descendait de *Sinhadj-ben-Amer.*

Le premier chef de cette famille, *Abd-êl-Ouâhid*, était fils d'*Abou-beker* et petit-fils du cheykh *Omar-Abou-Hafs,* premier du nom, de la tribu des *Henetas,* qui, répudiant son origine africaine, comme moins noble, se prétendait originaire du Yémen, et même descendant du khalyfe *Omar.*

Abd-êl-Ouahid avait accompagné le prince almohade *Nasser-le-dyn-Illah* dans son expédition d'Afrique, l'an 601 de l'hégire (1205 de l'ère chrétienne). Deux ans environ après, l'an 603 de l'hégire (1206 de notre ère), il obtint de ce prince le gouvernement de l'Afrique, et particulièrement celui de Tunis, où il établit tellement sa puissance que ses successeurs ne craignirent pas de substituer au titre de gouverneurs celui de *rois* de Tunis, et ce nouveau royaume s'accrut bientôt par des conquêtes qui soumirent à ses lois *Bougie* et plusieurs autres provinces voisines.

Abd-êl-Ouâhid, qui reçut le surnom d'*Abou-Mohammed,* mourut l'an 618 de l'hégire (1222 de l'ère chrétienne), et il eut pour successeur son fils aîné, *Abou-Fâress;* mais à peine ce prince avait-il proclamé l'indépendance du trône de Tunis, qu'il en fut dépossédé par son frère *Yahyâ, Ier* du nom, surnommé *Abou-Zakaryâ,* qui, pour jouir seul du pouvoir, força son autre frère *Abou-Abd-Allah-Mohammed* à se contenter du titre de cheykh et à se consacrer à la vie religieuse (1).

Mais *Abou-Zakaryâ* jouit peu du succès de sa violence : effrayé des dangers qui entouraient son nouveau trône, il se soumit bientôt aux Almohades, et mourut dans l'obscurité, l'an 647 de l'hégire (1249 de l'ère chrétienne).

Son fils, qui portait comme son oncle le nom de *Abou-Abd-Allah-Mohammed,* n'imita pas son père dans sa renonciation au trône de Tunis ; et, prenant le surnom royal de *êl-Mostanser-b-illah* (2), il s'y établit dans une entière indépendance de l'autorité des Almohades : c'est la dix-huitième année du règne de ce prince qu'eut lieu l'expédition de saint Louis, qui vint assiéger Tunis, l'an 1270 de l'ère chrétienne (669 de l'hégire).

Le roi de Tunis était loin de s'attendre à cette aggression de la part des Chrétiens : les points de contact et de litige qui avaient si longtemps existé entre Tunis et l'Espagne chrétienne avaient cessé depuis que l'île de Mayorque et les autres Baléares avaient été définitivement enlevées aux derniers princes aghlabites, l'an 627 de l'hégire (1229 de notre ère), par le roi d'Aragon don *Jayme,* deuxième du nom, surnommé à juste titre *le Conquérant :* quelques années après cette conquête, les Musulmans de Mayorque avaient bien essayé de secouer le joug espagnol, et Tunis s'était empressée de seconder cette tentative par des secours de troupes et d'argent; mais le roi d'Aragon avait comprimé le soulèvement de ses nouveaux sujets, et y avait maintenu une autorité que rien ne put ébranler depuis cette époque.

Le roi de Tunis avait dès lors renoncé à toute hostilité envers les Chrétiens d'Espagne, s'estimant heureux que le roi d'Aragon, victorieux, n'eût pas jugé à propos d'aller à Tunis même punir, par de justes représailles, la coopération que le roi tunisien avait prétée aux entreprises des rebelles.

Ainsi, quoique les victoires du roi d'Aragon sur les Musulmans des îles Baléares fussent loin d'avoir été vues avec indifférence par les divers princes maures de la côte d'Afrique voisins de ces îles, et particulièrement par le roi de Tunis, que la renommée de *Don Jayme* devait inquiéter pour ses propres États, cependant aucune tentative d'hostilité réelle n'avait eu lieu, et l'Espagne chrétienne n'eut pas besoin d'employer ses forces contre les préparatifs d'agression dont on soupçonnait alors le roi de Tunis.

Bien plus, plusieurs traités de paix ou de trêve avaient été depuis cette époque échangés entre *Don Jaime* et Tunis (3);

(1) Ce prince fut surnommé *êl-Lchyâhy* (le barbu).

(2) Celui qui implore le secours de Dieu.

(3) Le dernier de ces traités de paix et de commerce n'avait précédé que de moins de cinq mois l'attaque de Tunis par saint Louis, et la pièce originale, conservée à la Bibliothèque nationale, atteste que ce traité avait été conclu entre le roi d'Aragon et le roi de Tunis le 14 février de l'an 1270 de notre ère.

par suite de ces stipulations pacifiques, la marine marchande des États chrétiens jouissait sur toutes les côtes barbaresques d'une sûreté et de garanties rarement violées; et le trafic des Européens, libre et protégé sur terre comme sur mer, réalisait d'immenses bénéfices en faisant refluer les productions de son industrie des points les plus éloignés de l'Orient.

Il semblait donc devoir être de l'intérêt des puissances chrétiennes de ne troubler en rien un état de choses si favorable à la fois à l'Europe et à l'Afrique; mais l'intérêt personnel d'un prince vint déranger cet équilibre, et le fanatisme religieux fournit le prétexte qui devait faire pencher la balance, pour entraîner l'Europe dans une nouvelle guerre contre les Musulmans.

La France commençait à peine à se remettre des pertes immenses d'hommes et d'argent que l'Égypte avait engloutie, lorsque, loin d'être découragé par les revers de sa première croisade (1), à peine sorti lui-même des fers des sultans égyptiens, Louis IX, à son retour en France, prépara une seconde expédition contre les infidèles : il était surtout excité à ce projet pieux par son frère Charles d'Anjou, roi de Sicile (2), qui cachait, sous le prétexte d'un zèle chrétien et des intérêts de la religion, des motifs d'intérêt personnel et d'un ressentiment particulier contre le roi de Tunis.

En effet, depuis cinq années le prince musulman avait refusé de payer au roi de Sicile le tribut annuel auquel Tunis était assujetti (3); et Charles, se trouvant trop faible pour aller à Tunis revendiquer lui-même ses droits les armes à la main, persuada à son frère de diriger ses attaques sur Tunis, qu'il lui représenta comme la porte de l'Égypte, et le chemin le plus assuré vers la possession de cette terre sainte objet de tous ses pieux désirs.

Louis IX s'était donc décidé à l'attaque de Tunis, treize ans après son retour d'Égypte, laissant le gouvernement de son royaume en son absence à l'abbé de Saint-Denis et au comte de Nesle, et s'était embarqué à Aigues-Mortes (4), le 1er juillet de l'an 1270 de l'ère chrétienne, pour sa seconde croisade, qui devait lui être encore plus fatale que la première.

Le roi de France emmenait avec lui une armée de 60,000 hommes et ses trois fils, dont l'aîné fut depuis Philippe *le Hardi*, accompagnés du roi de Navarre (5) : forcé par une bourrasque qui

(1) La première croisade de saint Louis eut lieu en l'année 1248 de notre ère; l'armée croisée descendue en Égypte se signala d'abord par les plus brillants succès et par la prise de Damiette; mais elle vit bientôt ses triomphes se changer en revers après la mémorable bataille de *Mansourah*. L'armée française fut mise en déroute, et le roi lui-même devint le prisonnier des mamlouks qu'il était venu combattre; il n'obtint sa liberté et celle des barons qui étaient tombés comme lui entre les mains des Musulmans que moyennant une rançon de huit mille besants d'or (sept millions de francs de notre monnaie) et la reddition de Damiette; il revint en France l'an 1254.

Pendant qu'il était encore entre les mains des mamlouks, ceux-ci s'étaient révoltés contre leur sultan, dernier rejeton de la famille de Saladin; on a assuré que les révoltés, pour mettre fin aux diverses prétentions rivales de leurs chefs, avaient offert la couronne d'Égypte à leur prisonnier; ce fait a été repoussé, comme invraisemblable, par la plupart de nos écrivains européens. Cependant on en trouve les traces dans quelques historiens orientaux; et ce qui pourrait lui donner quelque probabilité, c'est l'admiration qu'avait inspirée aux mamlouks la vertu et la noble fermeté de leur saint prisonnier, admiration partagée par tous les auteurs orientaux, et qui les a portés à désigner saint Louis particulièrement par le nom de *Redefrans* (Roi de France), comme si lui seul avait été digne de porter ce titre.

(2) Charles Ier d'Anjou, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, était né en 1220. Devenu maître de la Provence par son mariage avec Béatrix, fille de Raimond Bérenger, son ambition le porta à conquérir l'Italie; et il y fut couronné roi de Naples et de Sicile en l'an 1265.

(3) Ce tribut avait été imposé aux rois de Tunis par les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils étaient souverains de la Sicile; et Charles d'Anjou, en devenant maître de ce royaume, avait succédé à leurs droits.

(4) S'il en faut croire les historiens contemporains, la flotte des Croisés se composait de dix-huit cents vaisseaux.

(5) Le roi de Navarre qui accompagnait saint Louis dans sa croisade d'Afrique était

dispersa ses vaisseaux, il relâcha d'abord en Sardaigne, et il y réunit à sa flotte celle de Naples et de Gênes, puis de là cingla vers l'Afrique. Le 17 du même mois il arriva devant Tunis, où il put opérer son débarquement sans éprouver de résistance sérieuse, et il battit complétement les troupes qui étaient sorties de la ville pour s'opposer à sa descente.

Huit jours après il en emportait d'assaut la forteresse. Ces deux premières victoires semblaient être les préliminaires d'une campagne glorieuse, et tout promettait un heureux succès aux armes du saint roi; mais les infidèles s'étaient retranchés dans la ville d'une manière inexpugnable; maîtres de la campagne ils assiégeaient à leur tour les assiégeants, les harcelaient sans cesse, évitant toutefois soigneusement tout ce qui pouvait amener un combat décisif: le siége traînait en longueur, le renfort promis par Charles d'Anjou n'arrivait pas; le zèle des troupes croisées commençait à se refroidir : d'un autre côté, les soldats chrétiens, peu accoutumés à ces climats brûlants, en subirent la funeste influence : l'eau et les vivres manquaient; déjà un assez grand nombre de croisés était mort de fatigue et de privations; bientôt une terrible maladie, la peste, se répandit dans le camp de saint Louis, décima l'élite de son armée; bientôt il en fut lui-même attaqué; et transporté de Carthage, où il avait placé son quartier général, à *Porto-Farina,* il y mourut, le 25 août suivant, à l'âge de cinquante cinq ans, après en avoir régné environ quarante-quatre.

La mort de saint Louis avait jeté le découragement dans l'armée française : affaiblie d'ailleurs également par le manque de vivres et par la maladie qui la ravageait, elle n'était plus en état de résister aux Musulmans s'ils reprenaient l'offensive.

L'arrivée du roi de Sicile, Charles, avec une flotte chargée de renforts et de provisions, ranima un peu les espérances des croisés. Bientôt un avantage assez marquant, obtenu contre les Tunisiens par les troupes fraîches venues de Sicile, vint à propos relever le courage des Chrétiens et faire perdre aux infidèles la confiance que leur avait inspirée l'état de faiblesse et de consternation de l'armée française.

Dans de telles circonstances, le roi de Tunis *Abou-Abd-Allah,* crut prudent d'acheter la paix, et d'éloigner à prix d'argent les dangers dont était menacée sa capitale; l'inquiétude que lui inspirait la présence des croisés sur ses domaines avait abattu sa confiance dans sa puissance et dans ses richesses : il pensa donc ne pouvoir mieux employer une partie des immenses trésors qu'il avait hérités de son père qu'à se délivrer d'ennemis aussi dangereux et aussi redoutables, et se détermina à faire proposer aux assiégeants un accommodement.

La plupart des princes et des barons de l'armée chrétienne n'étaient pas éloignés de prêter l'oreille à ces propositions; mais le nouveau roi, Philippe *le Hardi,* eût mieux aimé poursuivre l'entreprise de son père contre *Tunis ;* il lui semblait facile d'achever la conquête de cette ville, et une fois maître de la place, il devait la raser, pour ne pas affaiblir, en y laissant une forte garnison, l'armée qu'il voulait porter en Égypte et en Syrie : toutefois il céda sans peine aux avis des rois de Navarre et de Sicile, et consentit à l'ouverture des négociations.

En effet, parmi les princes croisés le nouveau roi de France était peut-être celui à qui il devait le plus paraître convenable de terminer d'une manière honorable une expédition entreprise avec quelque imprudence, et dont les chances étaient hasardeuses. Indépendamment de l'indemnité qu'il voulait exiger pour les frais de la guerre dispendieuse portée en Afrique, Philippe *le Hardi* sentait toute l'importance de sa présence en France au commencement d'un nouveau règne ; et, même dans le cas où *Tunis* aurait été conquise, l'Égypte et la Syrie étaient encore bien loin : l'armée qu'il pourrait y conduire n'arriverait à ces nouveaux champs de bataille qu'excédée par les privations et les fatigues, et devait y trouver non des victoires, mais des défaites presque certaines.

Thibaut II, qui avait épousé Isabelle, fille du roi de France ; après la mort de saint Louis, Thibaut débarqua en Sicile et mourut lui-même à Trapani, le 5 décembre 1270.

Une paix ou plutôt une longue trêve fut conclue entre les Musulmans et les Chrétiens; voici les clauses principales du traité (1) :

1° Une trêve de dix ans était convenue entre les deux parties belligérantes à partir du 1er novembre 1270;

2° Le roi de Tunis devait rembourser au roi de France et à ses barons les frais de la guerre, fixés à 210,000 onces d'or;

3° Les Chrétiens qui s'établiraient dans les États du roi de Tunis y vivraient en liberté et avec les mêmes franchises que les naturels du pays;

4° Il serait permis aux prêtres et aux moines chrétiens, non-seulement de résider dans les États barbaresques, mais encore d'y avoir des églises et des monastères pour la construction desquels le roi de Tunis leur devait donner des terrains convenables, où ils pourraient servir Dieu suivant leurs rites, enterrer leurs morts, et prêcher publiquement la religion chrétienne (2);

5° Les marchands chrétiens pourraient venir trafiquer dans ces mêmes États aux mêmes conditions que les marchands musulmans;

6° Les prisonniers faits de part et d'autre devaient être immédiatement relâchés;

7° Le roi de Tunis devait payer comptant une moitié de l'indemnité stipulée pour les frais de la guerre, et l'autre moitié en deux payements égaux, à la fin des deux années solaires suivantes : il devait de plus fournir, pour les sommes qui resteraient dues, des cautions prises parmi les négociants chrétiens;

Le 8e et dernier article du traité était le plus important pour le roi de Sicile; car c'était pour parvenir à obtenir cette stipulation à son profit, qu'il avait poussé Louis IX à la guerre et Philippe *le Hardi* à la paix.

Cet article portait en effet « que *Abou-* « *Abd-Allah-Mohammed*, surnommé « *êl-Mostanser-b-Illah,* roi de Tunis « et d'Afrique, khalyfe, prince des « croyants (3), payerait à Charles d'An- « jou, roi de Sicile, chaque année, le « double du tribut auquel *Tunis* était « depuis longtemps soumise envers la « Sicile, et qu'il solderait avant le dé- « part des croisés les arrérages des cinq « années qu'il avait refusé de payer (4). »

Ce traité pouvait paraître nécessaire aux deux parties, surtout à l'armée française, ravagée par la contagion pestilentielle; cependant s'il obtint l'assentiment des princes et des barons, il excita les murmures du reste de l'armée, qui ne participait pas au partage de l'indemnité stipulée, et qui, espérant beaucoup des renforts que devait amener le prince *Édouard* d'Angleterre, avait compté sur le pillage de *Tunis,* ville florissante, depuis longtemps enrichie soit par le commerce de l'Orient et de l'Occident, soit par les dépouilles des provinces opulentes de la péninsule espagnole.

Quoi qu'il en soit, ce traité fut mis à exécution, et Philippe *le Hardi* ramena sa flotte dans son royaume, emportant avec lui le corps de la royale victime qu'avait coûté à la France la croisade d'Afrique.

Ainsi se termina ce drame héroïque, à la fois religieux et chevaleresque, qui avait eu son exorde aux côtes de Provence, son nœud secret à la cour de Naples, et qui trouvait maintenant son triste dénoûment aux caveaux funèbres de Saint-Denis.

(1) L'acte original de ce traité, écrit en arabe, existe à Paris dans le dépôt des Archives nationales.

(2) Suivant *Guillaume de Nangis,* écrivain contemporain et quelques autres chroniqueurs, cet article aurait encore accordé aux Musulmans, la pleine et entière liberté d'embrasser le christianisme sans encourir la rigueur des lois musulmanes, qui condamnent sans aucune rémission à la peine de mort les apostats de l'islamisme; mais l'insertion de cet article dans le traité n'a jamais été prouvée; il ne se trouve pas dans l'acte original que cite la note précédente; et une telle tolérance est trop en opposition avec les principes de la foi musulmane pour qu'on puisse attribuer à *Abou-Abd-Allah* une condescendance aussi pusillanime.

(3) *Êmyr-êl-Moumenyn*, titre que nos historiens ont altéré en celui de *Miramolin.*

(4) Ce traité fut déclaré commun à *Baudouin*, empereur de Constantinople, à *Alphonse*, comte de Toulouse, à *Guy*, comte de Flandres, à *Henry,* comte de Luxembourg, et à tous les comtes, barons, et chevaliers présents.

CHAPITRE IX.

Suite de la dynastie des Beny-Hafs; — mort d'Abou-Abd-allah-êl-Mostanser-b-illah; — Yahyâ-Abou-Zakaryâ IIe, surnommé êl-Ouatheq-b-Illah; — Abou-Ishaq-Ibrahym; — Ahmed-ben-Marzouq (faux Faddel); — Omar-Abou-Hafs IIe; — êl-Mottaked-li-yhay-dyn-Illah; — Mohammed-Abou-Abd-Allah; — Aboubeker; — Khaled-ben-Zakaryâ; — Zakaryâ-abou-Yahyâ; — Abou-beker-Abou-Yahyâ; — Omar-Abou-Hafs IIIe du nom; — Abou-Hassan-Aly, roi des Zénètes, s'empare de Tunis; — Ibrahym-ben-Abou-Faddel.

Cette croisade entreprise contre Tunis fut la sixième et la dernière, et la catastrophe royale qui venait de la terminer acheva d'éteindre chez les barons chrétiens ce fanatisme guerrier, qui avait, sans aucun autre résultat que celui de la gloire, dépeuplé l'Europe pendant deux siècles.

Abou-Abd-Allah-Mohammed survécut peu d'années à l'évacuation de ses États par l'armée française. Il mourut au mois de *Dou-l-Hadjeh* de l'an 675 de l'hégire (mai 1277 de l'ère chrétienne).

Le successeur de *Abou-Abd-Allah* fut son fils, *Yahyâ-Abou-Zakaryâ*, IIe du nom, surnommé *él-Ouatheq-b-Illah* (celui qui s'attache à Dieu).

Ce prince en montant sur le trône renouvela, l'an 676 de l'hégire (1277 de notre ère), le traité que son père avait conclu huit années auparavant avec le roi d'Aragon (1); mais à peine avait-il joui quelque temps de la souveraine puissance qu'au mois de *Raby-êl-âouel* de l'an 678 de l'hégire (juillet 1279) il en fut dépouillé par son oncle *Abou-Ishâq-Ibrahym* (2), qui laissa d'abord à son neveu les apparences d'une souveraineté nominative, et ne prit pour lui-même que le titre d'*Émyr-êl-Moudjâhed* (le prince dévoué à la guerre sainte) : celui-ci espéra vainement pouvoir transmettre son pouvoir à l'un de ses deux fils, qui, pour mieux s'assurer de cet héritage, avait massacré *Yahya-Abou-Zakarya*, ainsi que deux de ses enfants, *êl-Faddel* et *êl-Tayb :* il fut bientôt lui-même renversé de son trône usurpé, par un autre usurpateur, étranger à la famille des *Bény-Hafs*.

Cet usurpateur, nommé *Admed-ben-Marzouq*, était d'une naissance obscure et originaire de la ville de Bougie; profitant de quelques traits de ressemblance qu'il avait avec *êl-Faddel*, il se présenta comme ce prince lui-même, et entraîna dans son parti la plupart des tribus arabes, qui alors comme aujourd'hui étaient établies dans ces contrées. *Ibrahym* chercha en vain à résister à l'imposteur : réfugié dans Bougie, auprès d'un de ses fils, il ne tarda pas à y périr avec la plus grande partie de sa famille.

Le nouvel usurpateur prit alors les titres de khalyfe et de prince des fidèles, le nom d'*Abou-l-Abbas-êl-Fâddel*, et le surnom d'*êl-Mansour-b-Illah* (celui qui est secouru par Dieu) : il ajouta ensuite à ce dernier surnom celui de *êl-Qâyem-be-Haqq-Illah* (celui qui établit la vérité de Dieu), et se maintint pendant trois années entières sur le trône de *Tunis;* mais les efforts réunis de *Abou-Ishâq-Ibrahym* et de son neveu *Omar Abou-Hafs IIe* du nom, fils d'*Abou-Abd-Allah*, réussirent, l'an 683 de l'hégire (1284 de notre ère) à l'en faire descendre et à l'expulser du royaume tunisien.

Omar-Abou-Hafs, à qui était échu le souverain pouvoir, le conserva pendant un assez long règne, et l'an 694 de l'hégire (1295 de notre ère) il le laissa en mourant à son neveu *Abou-Zakarya*, qui fut surnommé *êl-Mottakked-li-yhay-dyn-Illah* (celui qui revivifie la religion de Dieu).

Celui-ci eut pour successeur un fils de *Ouatheq-b-Illah* nommé *Mohammed-Abou-Abd-Allah*, mais plus connu sous le sobriquet de *Abou-Assydah*. Ce prince prit le surnom d'*êl-Mostanser-b-Illah* (celui qui réclame le secours de Dieu), titre qu'avaient déjà porté deux de ses prédécesseurs, et mourut au mois de *Raby-êl-Thâny* de l'an 709 de l'hégire (septembre 1309 de l'ère chrétienne).

Son règne n'éprouva aucune perturbation; mais il n'en fut pas de même de

(1) L'original de cet acte se lit à la Bibliothèque nationale, sur le même parchemin où est inscrit le traité de 1270, ci-dessus cité.

(2) *Abou-Ishaq-Ibrahym* avait déjà levé l'étendard de la révolte dès le temps d'*Abou-Abd-Allah-Mohammed* et avait été obligé d'aller chercher un refuge en Espagne.

celui de *Abou-Beker,* surnommé *Abou-Yahyâ*, son fils et son successeur : le petit-fils de *Abou-Ishâq-Ybrahym,* nommé *Khaled-ben-Zakaryâ*, et surnommé *Abou-l-Abbas,* leva l'étendard de la révolte dans la ville de *Badjyah* (*Bougie*), tandis que *Cheykh-êd-Doulet* faisait éclater sa rébellion dans les parties orientales du royaume et se rendait maître de *Tripoli* : *Abou-Beker* se vit hors d'état de résister à cette double attaque, et, abandonnant *Tunis,* qu'il ne pouvait défendre contre ses nombreux assaillants, il chercha une retraite chez les tribus arabes de la frontière méridionale.

Devenu ainsi possesseur du trône de Tunis (1), *Khaled* espérait le transmettre à son fils aîné, *Omar ;* mais le règne de ce prince fut agité par des troubles continuels et des révoltes sans cesse renaissantes.

Il y avait à cette époque en Égypte un prince de la famille des *Beny-Hafs,* qui s'était arrêté dans ce pays, après avoir fait le pèlerinage de la Mekke ; fils de l'êmyr-*Abou-l-Abbas-Ahmed* et petit-fils du cheykh *Abou-Abd-Allah-Mohammed-êl-Leyâny*, ce prince se nommait *Zakaryâ-Abou-Yahiâ,* comme tant d'autres princes de sa famille. Il était alors d'un âge avancé, sans ambition, et seulement occupé des sciences; cependant, sans être effrayé de l'infortune de son aïeul, il crut l'occasion favorable pour s'emparer à son tour de l'autorité souveraine; et, s'avançant vers Tripoli, parvint à se rendre maître de Tunis. Ayant mis *Khaled* à mort, il se fit proclamer lui-même khalyfe, au commencement du mois de *Redjeb* de l'année 711 de l'hégire (novembre 1311 de notre ère).

Mais bientôt un frère de *Khaled,* nommé *Abou-Beker* et surnommé *Abou-Yahyâ,* vint de Bougie attaquer *Zakaryâ,* et le chassa de sa capitale. Le prince détrôné se retira à Tripoli, et son fils *Abou-Abd-Allah,* désigné par le sobriquet *d'Abou-Darbéh,* essaya sans succès de se maintenir dans la ville de *Mahadya,* où il s'était fait proclamer khalyfe, sous le titre impérial de *él-Mostanser-b-Illah,* porté déjà par trois de ses prédécesseurs; voyant tous leurs efforts inutiles, le père et le fils prirent le parti de chercher une retraite en Égypte.

Le vainqueur en s'emparant du pouvoir prit le surnom d'*él-Motouakkel-Ala-Allah* (le confiant en Dieu), et régna sans trouble jusqu'à sa mort, arrivée au mois de *Redjeb* de l'an 747 de l'hégire (octobre 1346 de notre ère).

Il eut pour successeur son fils nommé *Omar-Abou-Hafs III*e du nom, comme le fondateur de la dynastie. Son règne fut loin d'être aussi tranquille que celui de son père; et il vit de tous côtés les provinces tunisiennes se refuser à reconnaître son autorité.

Des rebelles s'adressèrent à *Abou-l-Hassan-Aly*, roi des *Bény-Méryn* ou des *Zénètes* (2), et le déterminèrent à entrer en armes dans les États d'*Omar ;* ce prince éprouva une grande défaite auprès de *Qayrouân*, l'an 748 de l'hégire (1347 de l'ère chrétienne), et son neveu, *Abou-Faddel-ben-Yahyâ,* qui avait cherché une retraite à *Tunis*, fut tué dans sa fuite.

Abou-l-Hassan-Aly, déjà maître des villes de *Qossantynah* (Constantine) et de *Bougie*, prit alors possession de *Tunis.*

Depuis cet événement l'histoire nous apprend seulement que le royaume de *Tunis* passa entre les mains d'*Ibrahym* (3), fils d'*Abou-Faddel*, lorsque la dynastie des *Bény-Méryn* fut détruite; mais elle se tait sur les successeurs de ce prince, qui occupèrent le trône tunisien jusqu'à l'époque de la conquête de Tunis par le sultan de Constantinople.

Je crois utile de raconter avec quelque détail les événements qui amenèrent pour *Tunis* cette catastrophe mémorable, au récit de laquelle sera consacré le chapitre suivant.

(1) On conserve à la Bibliothèque nationale l'original d'un traité conclu, l'an 712 de l'hégire (1313 de l'ère chrétienne), entre ce prince et *Sanche*, roi de *Majorque*, comte de *Roussillon,* de *Cerdagne* et de *Montpellier.*

(2) Les princes de la dynastie des *Bény-Méryn*, ou des *Zénètes*, régnaient alors à *Telmessân*, à Fez et à Marok, où leur domination s'est maintenue jusqu'à l'an 762 de l'hégire (1360 de l'ère chrétienne).

(3) Vulgairement *Brahym.*

CHAPITRE X.

Suite de la dynastie des Beny-Hafs; — Moulay-Mohammed; — Moulay-Hassan; — Reschyd; — expédition de *Khayr-êd-dyn* (Barberousse) contre Tunis; — détrônement de Moulay-Hassan; — il se réfugie auprès de Charles-Quint; — première expédition de cet empereur contre Tunis; — débarquement des Espagnols à Carthage; — prise de la Goulette et de Tunis; — traité des Espagnols avec Moulay-Hassan; — révolte de Tunis; — nouvelle fuite de Moulay-Hassan; — il est rétabli une seconde fois par les Espagnols; — troisième fuite de ce même prince; — son fils Hamidah se fait proclamer roi de Tunis. — Prise de Tunis par les Algériens; — troisième expédition des Espagnols contre Tunis.

Malgré les catastrophes diverses, la dynastie des *Bény-Hafs* avait su maintenir son système héréditaire; et malgré les tentatives diverses de plusieurs compétiteurs, dont elle avait rendu vaines les velléités ambitieuses, elle régnait ainsi depuis plus de trois siècles à *Tunis*, lorsque, l'an 940 de l'hégire (1533 de notre ère), le roi *Moulay-Mohammed,* prince d'un caractère faible, parvenu à un âge avancé, désigna pour son successeur son fils *Moulay-Hassan,* quoiqu'il ne fût pas l'aîné de ses enfants. Mais ce prince, affaibli par l'âge, s'était déterminé à cette préférence parce que la mère de ce fils était particulièrement sa favorite.

Cette décision ne fut pas accueillie sans murmure par les grands du royaume. Cependant, *Moulay-Mohammed* étant mort, *Moulay-Hassan* monta sur le trône en vertu de la volonté paternelle.

Le premier acte du nouveau roi fut de faire étrangler ses frères, dont il craignait la révolte; mais le plus jeune d'entre eux, *Reschyd,* parvint à s'échapper, et se réfugia à Alger auprès de *Khayr-êd-dyn,* le célèbre *Barberousse,* dont il implora la protection.

Le souverain d'Alger était en effet alors le célèbre *Barberousse.* Deux frères, fameux pirates, ont été désignés par nos historiens européens sous ce surnom commun, à cause de la couleur de leur barbe; l'aîné portait le nom de *Aroudj* et le second celui de *Khayr-êd-dyn,* qui signifie l'élu de la religion, et que nos écrivains ont altéré tour à tour en ceux de *Hariadan, Airadin, Cheredin,* etc. Ce dernier, qui fut le plus célèbre, était né vers l'an 881 de l'hégire (1476 de notre ère,) dans l'île de Metelin (l'ancienne Lesbos), d'une Andalouse et d'un renégat sicilien, qui quitta son métier de potier de terre pour celui de pirate; les deux frères suivirent les traces de leur père, et firent la course ensemble avec un tel succès qu'ils remplirent du bruit de leurs exploits la dernière moitié du quinzième siècle et la première du seizième. Devenus la terreur de tous les navigateurs de la Méditerranée, ils réussirent à se rendre maîtres d'Alger, dont ils firent hommage au sultan de Constantinople, afin de se faire de cette suzeraineté une sauve-garde contre les vengeances de ceux que leurs déprédations ne cessaient de dépouiller : non-seulement le sultan accepta le vasselage offert, mais encore, appréciant toute l'importance qu'il y avait à attacher à son service un homme aussi redoutable que l'ancien pirate devenu roi d'Alger, il conféra à *Khayr-êd-dyn* la dignité de *Qapitan-pacha* ou de généralissime des flottes ottomanes (1).

Khayr-êd-dyn accueillit le prince fugitif, l'emmena avec lui à Constantinople, et proposa au sultan Soliman (2) de

(1) L'histoire de la vie de *Khayr-êd-dyn* ne fut qu'un tissu de victoires mémorables, mais la plupart étrangères à celle de Tunis.

Je joindrai ici l'empreinte de son sceau, tiré de pièces qu'il signa à Tunis même pendant sa conquête.



(2) *Souleymân-Khân,* fils de Selym Ier, était le douzième prince de la dynastie ottomane; il succéda à son père l'an 926 de l'hégire (1520 de l'ère chrétienne). Il régna quarante-huit ans, et mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, dans le mois de *saffar* de l'an 974 de l'hégire (1566 de notre ère) : nos historiens le désignent sous le nom de Soliman Ier du

se servir du nom de ce malheureux prince pour faire la conquête de *Tunis* : le sultan adopta ce projet : une flotte formidable, aux ordres de *Khayr-êd-dyn*, fut dirigée sur *Tunis*, et l'on eut soin de répandre d'avance le bruit que le but de cet armement était de placer *Reschyd* sur le trône de *Tunis ;* mais au moment du départ le prince tunisien, au lieu d'être reçu sur la flotte armée en son nom, avait été arrêté et jeté dans une prison, où il finit ses jours.

La flotte ottomane arriva devant *Tunis*. Les Tunisiens, dont *Moulay-Hassan* n'avait pas su se faire aimer, persuadés que la flotte turke leur amenait le prince *Reschyd*, prirent les armes, chassèrent leur roi, et ouvrirent leurs portes à *Khayr-éd-dyn*.

L'amiral ottoman se mit en possession des forts, prit toutes ses mesures défensives, et déclara alors aux Maures qu'il ne s'agissait plus de *Reschyd*, qu'ils avaient cessé d'être les sujets des *Bény-Hafs*, et qu'ils avaient désormais pour maître le sultan *Soliman*. Les Tunisiens, indignés d'une telle mauvaise foi, se soulevèrent; mais la force acheva ce que la ruse avait commencé.

C'est à l'époque de la conquête de Tunis par *Khayr-éd-dyn* que l'on doit rapporter la médaille suivante, qui se trouve dans les cabinets de quelques curieux.



On ne sait si cette médaille, d'un travail fort grossier, et dont la légende arabe est très-incorrecte (1), a été frappée alors par les ordres de *Khayr-éd-dyn* lui-même, pour éterniser le souvenir de sa victoire, ou si on la doit à l'adulation de quelques-uns des petits princes dont les États bordent la Méditerranée, qui aurait espéré par cette basse flatterie se mettre à l'abri des attaques du terrible corsaire (2).

Moulay-Hassan s'était vainement adressé aux tribus arabes pour les engager à s'armer en sa faveur contre les Turks : alors un de ses renégats lui donna le conseil de recourir plutôt à Charles-Quint. Cet empereur accueillit d'autant plus favorablement la demande de *Moulay-Hassan* que d'ailleurs il n'avait pas vu sans mécontentement l'entreprise des Turks sur *Tunis;* et il se décida facilement à tenter une expédition contre eux.

Toutefois, dans cette circonstance, son intention était non de faire une conquête, mais seulement de nuire aux ennemis de la chrétienté; il chercha à obtenir pour cette entreprise la participation des autres puissances européennes. Le pape, le roi de Portugal et l'ordre de Malte unirent leurs forces aux siennes, et les flottes réunies se préparèrent à l'attaque de Tunis.

Le général des Turks fit aussitôt demander du secours à la Porte-Ottomane; mais *Soliman*, engagé alors dans une guerre d'Asie, lui répondit qu'il ne devait rien attendre de Constantinople dans ce moment, et qu'il eût à se défendre avec ses propres ressources. C'est ce que fit *Khayr-éd-dyn*.

L'empereur avait voulu prendre en personne le commandement de cette expédition (3). Il partit de Barcelone le 31

nom : il eut pour successeur son fils, *Sultan-Sélim-Châh* (Selim II).

(1) On trouve quelques variantes à cette empreinte dans celle que donne O. G. Tychsen (*Introductio in rem nummariam Muhamedanorum*), d'après la médaille qui se trouve au cabinet numismatique de Saxe-Gotha.

(2) Cette seconde hypothèse paraîtra préférable, d'après le nom italien BARBAROSSA, inscrit du côté de la face, et surtout d'après le texte de la légende inscrite au revers. On y lit en effet :

KHAYR-ÊD-DIN PACHAH DJÉZAYR SOULTAN TOUNES :

« *Khayr-éd-dyn, Pâchâ d'Alger, Sultan* « *de Tunis ;* »

et il est peu vraisemblable que *Barberousse*, malgré tout l'orgueil que lui inspirait sa victoire, ait pu alors prendre lui-même, sur une médaille frappée par son ordre, le titre de *Sultan* d'un royaume qu'il ne venait de conquérir qu'au nom du Sultan de Constantinople, et comme grand amiral des flottes ottomanes.

(3) Une des places de Tunis porte encore

mai 1535, avec les flottes combinées d'Espagne, de Portugal, de Flandre et de Gênes, et il se dirigea sur la Sardaigne, où se rendirent de leur côté celles de l'Italie et de Malte. Vers la fin de juillet l'armée impériale, composée de quatre cents voiles, dont quatre-vingt-dix galères, était arrivée devant Carthage; le débarquement s'effectua sans peine, et le quartier général occupa le lieu même où près de trois siècles auparavant saint Louis avait assis son camp. Les troupes débarquées formaient une armée d'environ vingt-sept mille hommes, dont les différents corps étaient commandés par six bons généraux (1).

Ces forces étaient plus que suffisantes pour battre les Maures, qui n'opposèrent au débarquement des Espagnols qu'une faible résistance.

La *Goulette* et *Tunis* étaient tombés au pouvoir de Charles-Quint, après une grande bataille livrée sous les murs de la ville, et dans laquelle Barberousse fut obligé de prendre la fuite; ce fut en vain qu'il crut alors trouver une retraite dans Tunis. Ses excursions sur les côtes de la Méditerranée avaient mis entre ses mains vingt mille esclaves chrétiens qu'il avait réunis à Tunis, et qu'il avait employés à creuser le canal de la Goulette afin de procurer aux bâtiments une entrée plus facile dans le port. Ces esclaves avaient été laissés par lui dans la ville, tandis qu'il allait dans la campagne présenter le combat aux Espagnols: délivrés de leurs gardiens par la réunion de toutes les troupes maures en un seul corps d'armée, les esclaves chrétiens s'étaient emparés de Tunis, dont ils ouvrirent les portes à Charles-Quint.

L'armée espagnole se retira après avoir fait un traité avec *Moulay-Hassan*, laissant dans le fort de la *Goulette* une garnison de mille hommes, sous le commandement de *Bernardin de Mendoza*; cette garnison devait être soldée par *Moulay-Hassan*; et on laissa également au commandant espagnol dix galères.

Néanmoins, les Tunisiens, ne voyant dans *Moulay-Hassan* qu'un esclave des chrétiens, se révoltèrent bientôt, et *Qayrouân* ainsi que toutes les villes maritimes ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la capitale : le nouveau roi de *Tunis* se vit derechef obligé de prendre la fuite, et réduit à implorer encore l'appui de l'Espagne. Cet appui lui fut promis, mais ne put lui être accordé immédiatement par l'empereur, trop occupé alors sur le continent européen par d'autres guerres : cependant deux années ne se passèrent pas sans que Charles-Quint ne songeât à rétablir son protégé sur le trône dont il venait d'être renversé pour la seconde fois.

En l'année 1537 le marquis de *Terre-Neuve*, envoyé par le vice-roi de Sicile, d'après les ordres de Charles-Quint, fit rentrer dans la soumission la ville de *Soussah*, et en 1539 *André Doria* réduisit à l'obéissance celles de *Sfax*, de *Klybeah* (l'ancienne *Clypœa*), de *Monastyr*, etc.

Cette seconde restauration ne fut pas plus heureuse que la première; et la soumission imposée par la force aux Tunisiens ne fut pas de longue durée.

En l'an 1542 de notre ère (949 de l'hégire), *Moulay-Hassan* passa en Sicile pour implorer une troisième fois l'assistance du roi d'Espagne contre les dispositions séditieuses que continuait à montrer la population; mais, profitant de son absence, son fils *Hamidah* se révolta lui-même, et se fit proclamer *roi de Tunis*, malgré la garnison espagnole de la *Goulette*, trop faible pour s'y opposer.

En apprenant cet événement, *Moulay-Hassan* accourut de Sicile avec cinq cents

de nos jours le nom de *place de Charles-Quint* ou de *place de l'Empereur*, parce que la tradition rapporte que ce prince y avait fait camper ses troupes, et y avait même établi sa tente impériale.

(1) 1° La division espagnole (vieilles troupes), formant quatre mille hommes, ayant pour général le marquis *Duguast;*

2° La division espagnole (nouvelles levées), huit mille hommes, général le duc d'*Albe;*

3° La division allemande, sept mille hommes, général *Maximilien Piedrabuena;*

4° La division italienne, quatre mille hommes, général le prince de *Salerne;*

5° La division portugaise, deux mille hommes, général l'infant *Louis de Portugal.*

Ces cinq corps, tous d'infanterie, présentaient un effectif de vingt-cinq mille combattants.

La cavalerie ne compta que quinze cents hommes, dont mille volontaires nobles de toute nation et cinq cents cavaliers andalous, commandés par le marquis de *Mondechar.*

Musulmans, auxquels se joignirent deux mille Chrétiens, mauvaises recrues, que le vice-roi lui avait permis de prendre à sa solde, et dont il donna le commandement à un gentilhomme napolitain, nommé *Lofredo*.

Arrivé à la *Goulette*, il marcha sur Tunis, malgré le sage avis de *Tobar*, gouverneur du fort de la *Goulette*, qui l'engageait à ne point se présenter devant Tunis avec une division de troupes chrétiennes.

En effet, la vue des Chrétiens exaspéra les Musulmans. La troupe de *Lofredo* fut taillée en pièces. *Moulay-Hassan* lui-même fut blessé et fait prisonnier, et son fils *Hamidah* lui fit crever les yeux; mais peu de temps après ce malheureux prince obtint de l'usurpateur la liberté, avec la permission de se retirer en Sicile.

Le prince usurpateur put jouir pendant vingt-huit années de la couronne qu'il avait acquise par son crime; mais si la vengeance céleste fut tardive à le punir, elle n'en tomba pas avec moins de sévérité sur sa tête, et l'ennemie perpétuel de Tunis, Alger, fut choisie par les décrets divins pour exécuter ses arrêts contre le prince parricide.

En l'année 1570 de notre ère (978 de l'hégire), *Outch-Aly*, nommé aussi *Ulugh-Aly* (le grand *Aly*), Pachâ ou Bey d'Alger (1), attaqua *Tunis*, en fit la conquête, et en chassa le roi *Hamidah*, qui se réfugia auprès des Espagnols de la *Goulette*.

Cette domination d'Alger sur Tunis avait été le rêve constant des Algériens, et le but continuel des entreprises des Beys ou des Deys qu'ils avaient eus à leur tête. La possession de cette ville rivale réalisée déjà pendant une courte période par *Khayr-êd-dyn* (Barberousse) était bientôt échappée de ses mains: elle ne resta pas plus longtemps dans celles de *Outch-Aly*.

(1) Ce bey, le dix-septième de ceux qui ont régné à Alger, était un renégat calabrois, qui était à cette époque regardé comme le plus fameux corsaire; il ne conserva son pouvoir que trois ans à Alger, de l'an 975 de l'hégire (1568 de l'ère chrétienne) jusqu'à la fin de l'an 978 (1571 de notre ère.) Il fut remplacé par un renégat corse, qui avait été son lieutenant et qui portait le nom de *Memminy*.

Alarmé de l'extension que prenait la puissance des Algériens par la conquête de *Tunis*, le roi d'Espagne, Philippe II, ordonna en 1573 une nouvelle expédition contre cet État, et en donna le commandement à son frère naturel, *Don Juan d'Autriche*, déjà célèbre par la bataille de Lepante.

Les ordres de Philippe II étaient de ne s'établir nulle part sur les côtes d'Afrique, et, fatigué des énormes dépenses que coûtaient à l'Espagne ses improductifs établissements sur les côtes barbaresques, il prescrivit à *Don Juan* de raser toutes les villes qui tomberaient en sa possession et d'abandonner même la forteresse de la *Goulette*.

Don Juan arriva devant *Tunis* avec une flotte nombreuse et plus de vingt mille hommes de troupes : les Turks, effrayés, abandonnèrent la ville de *Tunis*, et *Outch-Aly* lui-même, se croyant peu en sûreté dans sa ville d'Alger contre les troupes espagnoles, se retira à Constantinople, et *Don Juan* prit possession de Tunis sans combat. Mais, au lieu de suivre les ordres de Philippe II, rêvant, au contraire, la création d'un Etat européen en Barbarie, ambitionnant pour lui-même la couronne de ce royaume projeté, encouragé dans ses projets par la cour de Rome, le vainqueur de *Tunis* épargna la ville, dont il donna l'administration provisoire à un frère de *Hamidah*, en y laissant une garnison de quatre mille hommes, et pour mieux tenir en bride les habitants il ordonna de construire un nouveau fort entre la ville et le lac.

La ville de *Bizerte* fut occupée également par une garnison espagnole, et, au lieu de détruire le fort de *la Goulette*, *Don Juan* en augmenta encore les défenses et en donna le commandement à *Porto-Carrero*, l'une de ses créatures les plus dévouées.

Le prince, après avoir laissé des garnisons espagnoles dans les forts les plus importants de la côte, était retourné en Europe, avec l'espoir que Philippe II sanctionnerait ses actes; mais avant que la question ne fût décidée, la scène changea complétement dans le royaume de *Tunis*, et une fatale catastrophe vint confirmer les préventions de Philippe II contre tous les systèmes d'établissements en Afrique.

CHAPITRE XI.

Seconde expédition des Turks contre Tunis; — Sinân-Pâcha; — attaque de Tabarkah; — débarquement des troupes ottomanes; — siége de Tunis; — prise de la Goulette et Tunis par l'armée ottomane; — massacre de la garnison espagnole; — captivité de Moulay-Mohammed-êl-Hafsy, dernier roi de Tunis.

Le sultan *Selym-Châh* (1) s'était montré irrité des succès de *don Juan* à *Tunis,* et au printemps de l'année 1574 de notre ère (fin de l'an 981 de l'hégire) il envoya contre les Espagnols de *Tunis* une flotte formidable, portant quarante mille hommes et commandée par *Sinân-Pachâ*, qui s'était déjà illustré par la conquête de l'*Yémen,* et qui avait lui-même demandé d'être chargé de cette nouvelle expédition.

L'ancien dey d'Alger, qui était devenu *Qapytân-Pachâ* et avait pris le nom de *Kelydj-Aly* (2), avait saisi avec empressement cette occasion de prendre sa revanche de l'échec que trois ans auparavant lui avait fait éprouver *Don Juan d'Autriche;* il s'était chargé de la conduite de la flotte ottomane, composée de deux cents galères, armées d'une nombreuse artillerie, et accompagnées de plusieurs bâtiments de transport portant le matériel et les munitions de guerre.

Cette expédition, l'une des plus importantes qui eût été faite jusque alors par les Ottomans, eut un plein succès.

L'armée navale quitta Constantinople le premier jour du mois de *Raby-êl-âouel,* et se dirigea d'abord vers le port de *Navarin,* en Morée, où elle fit une courte relâche : ayant repris la mer, elle fit voile vers les côtes des possessions vénitiennes, qu'elle ravagea; puis, le neuvième jour de sa navigation elle arriva en vue de *Tabarkâh,* où eurent lieu les premières hostilités.

La garnison de cette forteresse était espagnole : vivement attaquée par les Ottomans, elle se défendit plus vivement encore; mais, après un combat acharné, elle fut forcée de céder au nombre et de se replier sur un autre fort de la côte : là les Chrétiens eurent à soutenir un nouveau combat, dans lequel périrent un grand nombre de Musulmans, entre autres *Mohammed-Bey,* qui était le *kiahya* (lieutenant) du *Qapytân-Pachâ.* Le combat, commencé à midi, n'avait cessé qu'à l'heure du *moghreb*, c'est-à-dire au coucher du soleil.

Renonçant à renouveler son attaque, la flotte ottomane reçut l'ordre d'appareiller et d'aller croiser sur les côtes de Sicile, où elle exerça de nouveaux ravages, et dont elle fut bientôt repoussée par les habitants, que la vue de leurs villages pillés et incendiés, de leurs femmes et de leurs enfants enlevés, avait armés du courage du désespoir.

Quittant alors les parages de la Sicile, les Ottomans se décidèrent à retourner vers les côtes de *Tunis*, et le 18 de *Raby-êl-âouel* leur flotte arriva enfin devant un fort ruiné du territoire tunisien, situé près la forteresse de *Klybeah,* à environ dix-huit milles à l'est de *Tunis.* En arrivant au mouillage tous les bâtiments de l'armée navale se pavoisèrent de pavillons de mille couleurs, fêtant ainsi d'avance les triomphes qu'elle allait remporter.

Trois jours après, le 21, la flotte ottomane jeta l'ancre devant l'entrée du

(1) *Selym-Chah-ben-Souleyman*, que nos historiens nomment Sélym, deuxième du nom (treizième prince de la dynastie ottomane), était fils du sultan *Souleymân*, dont il a été question ci-dessus note 2, page 175; il avait atteint l'âge de quarante ans lorsqu'il succéda à son père, l'an 974 de l'hégire (1566 de notre ère) : ce fut sous son règne que l'île de Chypre fut conquise et que les Turks perdirent la fameuse bataille de *Lepante*, l'an 979 de l'hégire (1571 de l'ère chrétienne). Ce prince mourut l'an 982 de l'hégire (1574 de notre ère), laissant pour successeur au trône ottoman son fils *Mourâd-ben-Selym,* connu de nos historiens sous le nom d'*Amurat III.*

(2) Il est plus connu sous le nom de *Aly-êl-fartâz* (*Aly* le Teigneux).

Au sujet de ce surnom je ferai la remarque que les Orientaux ne regardent aucunement comme injurieux les sobriquets et surnoms tirés des imperfections du corps; c'est ainsi que le nom du conquérant de l'Asie, *Tamerlan*, n'était autre chose que *Tymour-lenk* (Tymour le boiteux) : un des plus célèbres vizirs de l'empire ottoman fut moins connu par son nom propre que par le sobriquet qu'il adopta lui-même, de *Topal*, signifiant également *boiteux* dans la langue turke,

canal de la *Goulette* : le débarquement des troupes expéditionnaires eut lieu immédiatement, ainsi que celui de l'artillerie de siége et du matériel. Le camp fut aussitôt établi; l'on eut soin de placer hors de l'atteinte des canons du fort les tentes destinées au général en chef *Sinân* et au *Qapytan-Pachâ*.

Le premier soin des assiégeants fut de se mettre eux-mêmes à l'abri de l'attaque de ceux qu'ils venaient assiéger : de hauts et forts retranchements furent élevés en terre autour du camp, qui fut en même temps ceint de fossés larges et profonds : puis on construisit à la hâte quelques batteries.

L'attaque commença : l'artillerie espagnole ouvrit sur les assaillants un feu meurtrier et bien nourri. Les assiégeants ne faisaient que des progrès très-lents, lorsqu'on vit arriver au camp ottoman le Pachâ de Tripoli, *Moustafâ-Pachâ*, accompagné de *Hayder-Pachâ*, qui avait défendu *Qayrouân* contre le roi de Tunis, *Moulay-Mohammed-êl-Hafsy*. Le général en chef chargea ces deux Pachâs du siége de *Tunis*, tandis qu'il presserait lui-même celui du fort de la *Goulette*; et il mit sous leurs ordres, pour cette opération, une division formée par mille fusiliers (*toufenkdjyân*) et de mille volontaires, que commandait leur Aghâ *Habil-Bey*; l'artillerie qui accompagnait cette colonne se composait de plusieurs grosses pièces de siége et de plusieurs pierriers.

Les troupes espagnoles qui occupaient *Tunis*, jugeant que la ville était trop grande pour les moyens de défense qu'elles pouvaient employer, et que le château, seul point fortifié de l'enceinte, tombait presque en ruines (1), avaient pris le parti d'en sortir, et de se retirer dans le fort situé en dehors de la porte de la Marine, et dont le prince *don Juan d'Autriche* avait ordonné la construction quelque temps auparavant : mais ce fort n'était pas encore entièrement achevé, et les Espagnols cherchèrent à suppléer aux ouvrages non encore construits par des palissades et des retranchements en terre : ces retranchements furent armés d'une formidable artillerie, et on les approvisionna de toutes les munitions de guerre nécessaires pour soutenir un long siége : plus de six mille hommes tant chrétiens que renégats y étaient venus chercher un asile.

Ainsi évacuée par les Espagnols, *Tunis* ne put offrir aucune résistance; les deux Pachâs en prirent possession sans coup férir, et s'occupèrent à fortifier les points de l'enceinte reconnus comme trop facilement accessibles.

Maîtres de la ville, ils tournèrent leur attaque contre le fort où les troupes espagnoles s'étaient retranchées : ils crurent cependant nécessaire de demander des renforts au général en chef, qui s'empressa de leur envoyer un nouveau détachement que le *Qapytan-Pachâ* se chargea de commander lui-même.

Mais la réunion de ces troupes avec celles des deux Pachâs ne parut pas encore suffisante à l'amiral ottoman pour réduire les Espagnols enfermés dans le fort; et un nouveau renfort fut demandé à *Sinân-Pachâ*, qui n'hésita pas à envoyer aux assiégeants mille janissaires, commandés par *Médjy-Pachâ* et par *Aly-Aghâ-Selâhdâr* (2), avec une batterie de huit canons et de six pierriers.

Cependant, sans s'effrayer de ces préparatifs redoutables, la garnison du fort fit plusieurs sorties, pénétra jusque dans les retranchements des Ottomans, et leur fit éprouver les plus grandes pertes.

Sinân-Pachâ crut alors devoir quitter son camp de la *Goulette*, pour venir diriger par lui-même les opérations contre le fort, et ne retourna continuer le siége de la *Goulette* qu'après avoir donné aux deux Pachâs ses instructions sur le plan qu'ils devaient suivre dans leurs attaques.

Pendant que le siége des deux forts continua en même temps, *Sinân-Pachâ* vit arriver dans son camp *Ahmed-Pa-*

(1) Les restes de ce fort sont connus des Tunisiens sous la double dénomination du *Bastion* (*êl-Bastyoun*) et de *Kouksou adkân;* ce lieu sert aujourd'hui de tannerie; et les fondations de la citadelle espagnole s'y voyaient encore du temps de *Hamoudah-Pachâ*, dont nous parlerons ci-après.

(2) Le mot *Selâhdâr* signifie proprement *écuyer*. On donne ce titre à l'aghâ chargé du soin des armes du sultan, et qui accompagne ce prince en portant devant lui son sabre de cérémonie.

châ (1), nouveau Bey d'Alger, qui lui amenait un contingent de troupes, et qui reçut ordre d'établir son quartier devant la partie méridionale du fort de la *Goulette*.

Ces troupes fraîches assurèrent bientôt l'avantage aux Ottomans : le 14 du mois *Raby-et-Tâny*, un chemin couvert qui communiquait à l'ancien bâtiment des douanes, où les Espagnols avaient établi leurs avant-postes, fut enlevé après un combat sanglant; le fossé fut comblé, et sur son emplacement fut élevée une redoute, dont le feu commandait les ouvrages extérieurs de la place.

Un nouveau renfort vint encore accroître la supériorité numérique des assiégeants; *Ramaddân-Pachâ*, que *Ahmed-Pachâ* avait laissé pour gouverner Alger en son absence, avait quitté cette ville, et amenait à *Sinân-Pachâ* un corps de trois mille hommes : il reçut l'ordre d'aller se joindre aux deux Pachâs qui assiégeaient le fort près de Tunis, pour les aider à hâter la fin du siége.

Enfin, le sixième jour du mois de *Djemâdy-él-âouel* de l'an 981 de l'hégire (1573 de notre ère), le général en chef ordonna un assaut général contre le fort de la *Goulette*. La garnison espagnole, épuisée par une suite non interrompue de combats, décimée par le feu continuel des batteries contre lesquelles ses remparts la protégeaient mal, ne put résister aux innombrables assaillants qui l'attaquaient de toutes parts; elle fut tout entière passée au fil de l'épée : les Chrétiens, les renégats, les Maures qui s'y étaient réfugiés, tous tombèrent sous le tranchant des cimeterres ottomans, et les seuls dont la vie fut épargnée furent le gouverneur espagnol et *Mouley-Mohammed-él-Hafsy*, qui avait succédé sur le trône de *Tunis* à son frère *Hamidah*, et qui fut le dernier rejeton de la famille des *Bény-Hafs* : ils furent l'un et l'autre jetés dans une prison, en attendant qu'il fût décidé de leur sort.

Ainsi tomba au pouvoir des Musulmans, après quarante jours de siége, la forteresse de la Goulette, dont la construction n'avait pu être achevée par les Chrétiens qu'en quarante années.

Considérant les dépenses qu'exigerait la réparation de ce fort après les désastres d'un siége aussi destructif, *Sinân-Pachâ* jugea sa conservation inutile ou même dangereuse à une si grande distance du centre de l'empire. Il ordonna qu'il fût détruit de fond en comble et entièrement rasé : les troupes ottomanes furent immédiatement employées aux travaux de cette démolition, et le général en chef s'empressa de se rendre devant le fort de Tunis, afin de mettre par sa prise la dernière main à sa conquête.

A peine arrivé au camp des assiégeants, *Sinân-Pachâ* ordonna une attaque générale, à laquelle il prit part de sa personne : mais, les assiégés se défendant avec une intrépidité digne d'un meilleur sort, ce ne fut qu'après deux assauts que les Turks réussirent enfin à arborer leurs étendards sur les remparts de la place.

Trois mille Chrétiens périrent dans ces deux combats acharnés; et le reste de la garnison, montant à environ cinq mille hommes, sortant du fort presque écroulé, alla prendre position sur la plage, derrière des retranchements élevés à la hâte.

Les Espagnols y furent bientôt suivis et attaqués par les Musulmans; ils s'y défendirent avec le courage que donne le désespoir : la mêlée fut terrible; on se battait corps à corps, face à face, fer contre fer, poitrine contre poitrine, se frappant, se saisissant, s'étreignant, se déchirant l'un l'autre : les épées, les cimeterres, les poignards se brisaient; les ongles et les dents remplaçaient horriblement ces armes dans cette épouvantable lutte. Tous les Espagnols furent massacrés, et il ne resta plus un seul Chrétien vivant sur la terre tunisienne.

Toutefois *Sinân-Pachâ*, dans ce massacre général, avait cru devoir épargner deux cents artilleurs experts dans l'art de la fonte des canons; il les envoya à l'arsenal de Constantinople, où, attachés deux à deux par une chaîne au pied, ils furent employés à la fabrication de l'artillerie pour la marine ottomane.

(1) *Ahmed-Pachâ*, surnommé *él-iskanderâny*, parce qu'il était natif d'Alexandrie, fut le dix-neuvième des Beys qui régnèrent à Alger; il était parvenu au pouvoir l'an 979 de l'hégire (1572 de notre ère). Il avait succédé à *Memminy*, renégat corse, et fut remplacé, l'an 982 de l'hégire (1574 de notre ère) par un renégat sarde, *Ramaddân*, dont il va être bientôt question.

Cette dernière catastrophe complétait la victoire de *Sinân-Pachâ* le 25 du mois de *Djemady-êl-âouel* de l'an 981 de l'hégire (1573 de l'ère chrétienne). Cette conquête était achetée au prix de la vie de dix mille Chrétiens et de dix mille Musulmans (1).

Rien ne retenait plus *Sinân-Pachâ* sur les côtes d'Afrique; comme trophée de son triomphe, il avait envoyé au Sultan les deux seuls prisonniers dont il avait épargné la vie, le gouverneur de la *Goulette*, l'infortuné *Porto-Carrero*, et *Mouley-Mohammed-êl-Hafsy*, dernier roi de *Tunis* (2) : il revint lui-même à Constantinople jouir des félicitations et des récompenses que lui décerna le Sultan.

CHAPITRE XII.

Sinân-Pachâ organise le nouveau gouvernement de Tunis; — Pachâ-Bey, Divan, janissaires; — ôddâ-bâchys; — leurs excès; — massacre des membres du Divan par les milices; — élection d'un nouveau Divan et d'un Dey; — continuation des troubles; — mutineries de la soldatesque; — expulsion et massacre de plusieurs Pachâs; — création de Beys indépendants du Pachâ; — leur ambition; — leurs tentatives pour établir l'hérédité dans leurs familles; — Mohammed; — Tcheleby.

Avant de quitter Tunis, *Sinân-Pachâ* voulut en organiser le gouvernement, et assurer pour l'avenir à la Porte-Ottomane la possession de sa nouvelle conquête par des institutions conservatrices de l'autorité que ses armes venaient d'y établir (3). Jugeant bien que l'esprit remuant de ces peuples, qui lui avaient fourni l'occasion d'enrichir l'empire ottoman de cette belle province, ne tarderait pas à essayer de secouer le joug imposé par la force militaire, si cette même force ne continuait son action compressive, il avait voulu ne remonter sur ses vaisseaux qu'après avoir créé à Tunis une forme gouvernementale qu'il crût capable d'y défendre les droits du Sultan contre toute velléité de désobéissance et toute tentative de rébellion.

Il laissa donc à Tunis, en partant pour Constantinople, un Pachâ, auquel, avec le titre de Bey, il délégua son autorité, et qui fut chargé par lui de la haute administration de ce royaume.

Il lui adjoignit un Divan, presque entièrement composé de gens de guerre ayant pris part à la conquête, et mit sous leurs ordres un corps de cinq mille janissaires, qui devaient assurer leur autorité et contenir les nouveaux sujets du Sultan.

Le pouvoir était partagé entre le Divan et le Pachâ; celui-ci avait dans ses attributions spéciales la police, les finances et l'administration civile, tandis que le Divan réglait les affaires militaires et tout ce qui concernait les corps de troupes.

Ces milices, comprises sous l'appellation commune de *Yoldach*, étaient divisées en deux cents *Ortas* ou *Oddâs*, c'est-à-dire en compagnies de vingt-cinq hommes (4); chacune d'elles était commandée par un capitaine (*Oddâ-Bâchy*).

(1) Le nombre des pièces de canon que la victoire de *Sinan-Pachâ* mit en son pouvoir fut de deux cent vingt-cinq; il en envoya cent quatre-vingt-dix à Constantinople; les trente-cinq autres furent laissées pour la défense de la forteresse de Tunis contre les nouvelles attaques que l'Espagne aurait pu tenter.

(2) Les historiens orientaux ont gardé le silence sur le sort ultérieur de ces deux prisonniers; mais il est vraisemblable qu'ils terminèrent leur misérable vie à Constantinople dans une longue captivité, aux cachots des *Sept-Tours*.

(3) Je crois que le lecteur ne verra pas sans intérêt l'empreinte suivante, qui offre le sceau de *Sinan-Pachâ* apposé par lui aux différents actes qu'il souscrivit à Tunis, et sur lequel on lit avec son nom la date de l'année 981 de l'hégire.



(4) On donnait aussi à ces compagnies le nom de *Beyrâk* (drapeau), parce que chacune d'elles était distinguée par son étendard particulier.

Ces *Oddâ-Bâchys,* choisis parmi les plus anciens des *Yoldach*, parvenaient ensuite au titre de *Bach-Oddaler*, et remplissaient alors les fonctions de conseillers du Divan; enfin, après six mois d'exercice dans ce nouveau grade, ils pouvaient être promus à la dignité de *Boulouk-Bâchy* (colonel).

Après avoir rempli leurs fonctions comme membres du Divan, les plus anciens *Boulouk-Bâchys* en sortaient pour aller commander dans quelques villes les garnisons; et alors ils recevaient le titre d'*Aghâs*.

Tous les six mois aussi on choisissait le plus ancien des *Boulouk-Bâchys* pour lui conférer le titre de *Tchâouch-Bâchy* ou de *Bach-Tchâouch*; la solde de ces divers officiers était proportionnée au rang auquel ils étaient parvenus dans la hiérarchie militaire.

Dans la première création, le Divan n'était composé que d'un *Kiahyâ* (lieutenant général), de huit *Tchâouch*, de deux *Khodjâs* (secrétaires), d'un interprète (*terdjmân*) et de vingt-cinq autres membres conseillers soit *Oddâs-Bâchys* (capitaines), soit *Boulouk-Bâchys* (colonels). Cette réunion de fonctionnaires décidait en dernier ressort de toutes les affaires importantes qui lui étaient soumises, de concert avec l'*Aghâ*, président de ce conseil.

Cet *Aghâ* ne conservait que six mois ces hautes fonctions de présidence; mais, à chaque nouvelle élection, son successeur était toujours choisi parmi les *Boulouk-Bâchys* qui faisaient partie du Divan.

Cette prérogative fit bientôt naître parmi les membres de cette classe privilégiée un tel orgueil, qu'ils osèrent se permettre habituellement les plus grands excès d'injustice et de violence, non-seulement contre la population tunisienne, mais encore contre le corps de la milice (*Tayféh*).

Celle-ci, qui avait partagé et servi les excès de ses officiers supérieurs tant qu'ils n'avaient pesé que sur la population inoffensive, n'eut pas la même tolérance quand cette tyrannie s'exerça sur les corps armés. A peine deux années s'étaient écoulées depuis le départ de *Sinân-Pachâ*, les milices se rassemblèrent tumultueusement, fondirent sur le château, ou se tenait l'assemblée du Divan, et en massacrèrent presque tous les membres.

Cependant, après cette exécution sanglante, les janissaires, voulant montrer qu'ils n'avaient été poussés à cette insurrection par aucun esprit de révolte contre la Porte-Ottomane, déclarèrent hautement qu'ils n'avaient prétendu que venger leurs injures particulières, et qu'ils restaient les fidèles sujets du Sultan, qui sans doute ignorait les abus intolérables dont ils s'étaient vus forcés de faire justice eux-mêmes : puis ils choisirent parmi eux les membres d'un nouveau Divan, à la tête duquel ils placèrent un Président, également pris parmi eux et amovible à leur volonté. Ce nouveau fonctionnaire, auquel ils donnèrent le titre de *Dây* ou de *Dey,* était ainsi dans une dépendance absolue des corps militaires qui l'avaient élu, qui pouvaient le révoquer au moindre caprice : il était spécialement chargé d'employer l'autorité qui lui était confiée à contre-balancer celles du *Bey* et du Divan lui-même, envers lesquels il exerçait une opposition permanente.

Dans cette nouvelle organisation l'autorité du *Pachâ-Bey* représentant le Sultan avait été respectée; il était resté en dehors des excès des *Boulouk-Bâchys* et du mécontentement des milices; mais cet état de choses ne dura que dix années, et bientôt la forme du gouvernement de Tunis reçut une modification nouvelle.

Un *Pachâ* chargé de dettes ne se fit pas scrupule d'y subvenir par la soustraction de cent mille sequins du trésor public : exaspérés par ses avanies et ses violences, les habitants de Tunis furent poussés à bout par ce dernier acte de brigandage; se réunissant aux janissaires, également mécontents, ils chassèrent le Pachâ spoliateur, et toutes les tentatives de la Porte-Ottomane ne purent parvenir à sa réintégration : enfin, après de longues négociations avec le Divan de Constantinople, un nouveau Pachâ fut reçu dans la ville aux conditions suivantes :

1° Les charges de *Pachâ* et de *Bey* devaient dorénavant être séparées et distinctes, sans pouvoir être exercées par le même fonctionnaire.

2° Le *Pachâ*, envoyé de Constantinople, devait être renouvelé tous les trois ans, sans pouvoir être prorogé dans ses fonctions.

3° Les Pachâs ne devaient plus avoir aucune part à l'administration, et se contenter du rôle inactif de représentant du Sultan, en conservant d'ailleurs les honneurs et les émoluments attachés à sa place.

4° Un *Bey*, indépendant du *Pachâ*, était créé pour remplir les fonctions de grand trésorier du royaume ou d'administrateur général des finances; c'était lui qui deux fois chaque année, en été et en hiver, devait, sous les ordres du *Dey*, parcourir le territoire avec un corps de troupes pour exiger l'impôt nommé *Kharadj*.

Mais les *Beys* ne restèrent pas longtemps dans cet état de dépendance et d'infériorité; peu à peu leur influence s'accrut, soit par le moyen des sommes considérables qui passaient entre leurs mains, soit par leurs relations habituelles avec les corps de troupes qui les suivaient dans leurs expéditions fiscales, soit enfin par les liaisons que ces mêmes expéditions leur donnaient occasion de nouer avec les plus puissants des chefs de tribus arabes des frontières : bientôt tout le pouvoir passa entre leurs mains, et ils ne laissèrent que peu d'autorité au Divan et au *Dey*, qui n'apparaissait plus dans les affaires publiques que pour être la victime des démêlés qui s'élevaient entre le *Bey* et le Divan.

Le premier *Dey* que les milices avaient établi avait pris le titre de *Khalyfah* (vice-roi, ou lieutenant du souverain); il fut massacré par la soldatesque même qui l'avait élu, et *Ibrahim Ier* du nom lui avait succédé l'an 993 de l'hégire (1585 de l'ère chrétienne); mais, craignant un sort pareil à celui de son prédécesseur, il se retira à la *Mekke*, et préféra une vie tranquille à un pouvoir flottant et périlleux.

Ce fut sous le troisième *Dey*, *Quârâ-Othmân*, que la puissance des *Beys* commença à s'accroître, et *Mourâd-Bey Ier* du nom fut celui qui le porta au plus haut degré, usant de l'influence que lui donnaient ses victoires sur les Algériens, auxquels il avait enlevé le pays de *Keff* et le *Beled-êl-Djeryd*. Il se rendit maître de l'élection des *Deys*, auxquels il ne laissa qu'une ombre d'autorité, maîtrisa le Divan, et tenta de rendre le titre de *Bey* héréditaire dans sa famille. Sous ce *Dey* et ses successeurs *Tunis* devint florissante par les prises innombrables que faisaient ses corsaires sur les côtes des États chrétiens, et par le commerce actif qu'elle entretenait avec les nations voisines.

Le Sultan avait fermé les yeux sur ces demi-rebellions, et, s'inquiétant peu de ces révolutions intestines, il continuait de conférer comme auparavant le titre d'administrateur suprême du nouveau domaine que la Porte-Ottomane s'estimait heureuse de conserver par cette concession, à des Pachâs envoyés de Constantinople chaque année, gouverneurs fictifs et éphémères, dont l'histoire a enseveli dans l'oubli les noms et les actes obscurs; nommés, destitués et remplacés par les intrigues du sérail ou du Divan, ils auraient passé inaperçus sur la scène élevée du gouvernement de Tunis, s'ils n'y avaient laissé un souvenir fatalement vivace de violences, d'avanies et de spoliations.

Souvent plusieurs d'entre eux avaient voulu reconquérir par l'intrigue ou par la force la position active dont avaient joui leurs prédécesseurs dans le gouvernement de Tunis : ils avaient chaque fois échoué dans leurs prétentions, et se dédommageaient par une tyrannie spoliatrice exercée sourdement sur les populations et les particuliers.

Leur inhabileté, égalant leur cupidité et leur avarice, laissa peu à peu les milices turkes établies à *Tunis* par *Sinân-Pachâ* prendre une influence de plus en plus croissante, et leur permit de saisir elles-mêmes le gouvernement; tantôt leur faiblesse avait encouragé ces milices à de nouveaux empiétements sur le peu d'autorité qu'on leur avait laissée; tantôt leurs violences irréfléchies avaient provoqué les mécontents aux excès les plus subversifs; enfin, à peine vingt années s'étaient écoulées depuis la conquête de *Sinân-Pachâ*, que l'an 1003 de l'hégire (1594 de l'ère chrétienne) les milices se mutinèrent de nouveau, et, s'étant déclarées en révolte ouverte contre le Pachâ gouverneur, elles chassèrent de Tunis le fonctionnaire ottoman, et établi-

rent un nouveau gouvernement de forme à peu près républicaine.

Le même système fut également adopté à la même époque par les États voisins de Tripoli et d'Alger; et il s'est conservé dans cette dernière Régence jusqu'au moment où la conquête des Français vint y mettre fin, en remplaçant la domination musulmane par une domination européenne.

On donna tantôt le titre de *Bey* de Tunis, tantôt celui de *Dey* au nouveau dépositaire du pouvoir; mais il n'en était réellement que le prête-nom, toute l'autorité et la puissance résidant uniquement dans un Divan, composé, soit des principaux chefs de la milice, soit même de quelques simples soldats, dont les seuls titres étaient l'intrigue ou l'audace.

C'était ce Divan qui réglait toutes les affaires, disposait de tout, nommait les Beys, ou les destituait à son gré, pour remplacer le fonctionnaire disgracié par un de ses compétiteurs plus redouté, ou plus adroit et plus libéral : car ce trône éphémère et précaire du *Beylyk* de Tunis s'achetait le plus souvent par des largesses et des prodigalités, quand il n'était pas le prix de la révolte et de la violence.

Aucune partie de l'histoire de Tunis n'est moins intéressante que cette période du gouvernement des Beys électifs ; aucune autre partie des annales de la Régence ne présente moins de faits mémorables, quoique nulle autre époque n'ait offert plus de petites révolutions intérieures, d'élections, de dépositions et même de catastrophes sanglantes ; car peu de ces Beys tirés du corps des milices sont morts de mort naturelle, et presque toujours c'était le cadavre d'un Bey assassiné qui servait de première marche au trône de celui qui, osant le remplacer, ne pouvait ignorer qu'il se dévouait au même sort.

Au milieu de tels désordres et de tels désastres cet état de choses dura à peu près un demi-siècle, jusqu'à l'époque où le Dey *Mohammed-Tcheleby*, le dernier des *Beys* ou *Deys* élus, suivant l'usage, par les milices, fut renversé du trône par deux frères, qui parvinrent à se soustraire eux-mêmes au joug de la soldatesque et à rendre leur pouvoir héréditaire dans leur famille.

CHAPITRE XIII.

Établissement de la souveraineté héréditaire dans la Régence;—Mohammed-Bey;—Aly-Bey; — Chaabân, Dey d'Alger, s'empare de Tunis; — Ahmed-ben-Chouk ; — Mohammed-Bey rentre à Tunis ; — Ramaddân-Bey ; — Mourâd-Bey; — sa révolte ; — Ibrahym-ês-Chéryf; — Hassan-ben-Aly ; — meurtre de Ibrahym-ês-Chéryf.

Ce fut en l'an 1060 de l'hégire (1650 de notre ère) qu'eurent lieu les premiers symptômes de cette nouvelle révolution qui rendit indépendants les Beys de *Tunis*, en annulant le pouvoir du Divan militaire, qui jusque alors avait été le vrai souverain de la Régence. Depuis cette dernière révolution, qui établit à *Tunis* une forme de gouvernement régulière et stable, il y a bien eu dans la Régence des catastrophes personnelles pour les princes qui occupèrent le trône ; mais aucun de ces événements ne changea le système héréditaire, et ceux même qui niaient ce droit à l'égard des princes auxquels ils voulaient arracher l'autorité, le réclamaient en faveur de leur propre descendance, dès que leur usurpation avait été couronnée du succès.

La fuite du Dey *Mohammed-Tcheleby*, contraint, après quelques années de lutte, de céder le trône à l'agression violente des deux frères *Aly-Bey* et *Mohammed-Bey*, permit à ceux-ci, non-seulement de saisir le pouvoir, mais encore d'employer les forces qu'ils avaient réunies, à se délivrer du système électif et à rendre héréditaire la souveraineté de Tunis. Parvenus à la suprême puissance par la force des armes et sans les formalités de l'élection, ils prétendirent affranchir de cette dépendance leurs descendants, et leur transmettre par droit d'hérédité un trône dont ils ne devaient la possession qu'à leurs efforts personnels.

Ils y réussirent; leur habileté comprima peu à peu la turbulence insolente des milices et les prétentions des chefs de la force militaire : soit par la crainte qu'ils inspirèrent, soit par les faveurs et les largesses qu'ils répandirent, ils parvinrent à faire reconnaître généralement, dans toute la Régence, leur pouvoir

comme héréditaire et transmissible sans élection dans leur famille.

L'aîné des deux frères, *Aly-Bey*, fut le premier qui jouit de l'autorité souveraine fondée sur ce nouveau système. La lutte avec *Mohammed-Tcheleby* avait été violente, mais assez promptement terminée; celle avec le Divan militaire eut une plus longue durée; mais ce fut une lutte sans violence, toute d'intrigues et de négociations partielles.

Le reste du règne d'*Aly-Bey* fut paisible, et n'éprouva aucune secousse assez violente pour mettre en danger le nouveau trône, et en mourant il laissa l'héritage du pouvoir à son frère.

Le règne de *Mohammed-Bey* aurait été aussi tranquille, et également exempt de troubles dans son assez longue durée, si ses dernières années n'avaient vu cette tranquillité interrompue par une catastrophe à laquelle le souverain de la Régence était loin de s'attendre.

Le Dey qui venait de monter sur le trône d'Alger, *Chaabân* (1), à la tête d'une puissante armée, marcha à l'improviste contre le souverain de *Tunis*, l'an 1100 de l'hégire (au mois de septembre de l'an 1689 de notre ère). Il assiégea la capitale de la Régence, qu'il contraignit *Mohammed-Bey* d'abandonner : devenu ainsi maître de la résidence royale, le vainqueur plaça *Ahmed-ben-Chouk* sur le trône de la Régence; puis il se hâta de retourner avec son armée, où le rappelait la nécessité de sa propre défense contre une flotte française.

Cependant *Mohammed-Bey* s'était réfugié chez les Arabes de la frontière; et il réussit à faire embrasser son parti par ces peuplades; profitant alors de l'absence forcée de *Chaabân* et de l'embarras où jetait ce Dey la guerre survenue entre la France et Alger, il reprit l'offensive, et s'avança à la tête des forces qu'il put réunir contre *Ahmed-ben-Chouk*, sur lequel il remporta plusieurs avantages.

Alors, à son tour, il vint mettre le siége devant la capitale dont il avait été expulsé, et peu de temps après il réussit à en redevenir le maître.

Chaabân, pressé alors plus vivement encore par les escadres de *d'Estrées* et de *Tourville*, que ne l'avaient été par celle de *Duquesne* (2) ses prédécesseurs *Él-Hassan* (3) et *Hosseyn-Mezzomorto*, s'était trouvé dans l'impossibilité absolue d'envoyer le moindre secours à *Ahmed-ben-Chouk*, qui fut réduit à prendre la fuite et à chercher une retraite à Alger.

Ainsi réintégré sur le trône dont il avait été dépossédé, *Mohammed-Bey* rétablit son autorité l'an 1107 de l'hégire (1695 de l'ère chrétienne) sur toutes les provinces de la Régence, et la conserva jusqu'à sa mort sans être davantage inquiété par les Algériens, trop occupés à se défendre eux-mêmes contre les attaques de la France pour pouvoir songer à de nouvelles hostilités contre leurs voisins, et trop heureux de ne pas s'en voir attaqués à leur tour, à titre de justes représailles.

Mohammed-Bey eut pour successeur son second frère, *Ramaddân-Bey*. Le règne de ce prince fut pendant quelque temps paisible et tranquille; mais la trop grande douceur de son caractère et la mansuétude qu'il montra dans son gouvernement n'étaient convenables ni aux mœurs de ses sujets ni aux circonstances critiques dans lesquelles il se trouva; et ce défaut d'une fermeté nécessaire dans ces pays fut à la fin la cause de sa perte.

Son neveu *Mourâd-Bey*, fils d'*Aly-*

(1) *Chaabân*, trente-neuvième Dey d'Alger, y régna pendant environ douze années, de l'an 1099 de l'hégire (1688 de l'ère chrétienne) à l'an 1112 de l'hégire (1700 de notre ère). Il avait succédé à *Ybrâhym*, et eut pour successeur *él-Hassân*. Pendant la durée de son règne il avait été obligé de partager le pouvoir avec *Ramaddân*, qui avait pris le titre de *Pachâ*.

(2) *Duquesne* avait bombardé deux fois Alger, la première fois en 1682, pendant le règne de *Él-Hassan;* lorsqu'il fit subir un second bombardement à cette ville, en 1684, les Algériens, exaspérés par leurs pertes, se révoltèrent, et le Dey alors régnant, *Hosseyn-Mezzomorto*, ne put échapper à leur fureur que par une fuite précipitée.

(3) *Él-Hassan*, trente-sixième Dey d'Alger, avait succédé à *Hadjy-Aly;* il régna de l'an 1081 de l'hégire (1670 de notre ère) à l'an 1094 de l'hégire (1683 de l'ère chrétienne) : il eut pour successeur *Hosseyn Mezzomorto*, qui ne régna qu'environ une année.

Bey, impatient de monter sur un trône qui devait lui appartenir un jour par droit d'hérédité, son oncle n'ayant pas de postérité, profita de la faiblesse de *Ramaddân-Bey* pour se former un parti, se déclara en révolte ouverte contre son oncle, l'attaqua, le fit prisonnier, et le mit à mort pour s'assurer contre tout revirement possible des affaires.

Le règne du prince parricide ne fut qu'un tissu de cruautés intolérables et de crimes inouis : ce règne dura trop longtemps pour le bonheur de la Régence; mais enfin le prince, exécré universellement, fut à son tour assassiné par *Brahym* ou *Ibrahym-ês-Chéryf* (1); et par ce meurtre la dynastie de *Mohammed-Bey* se trouva éteinte après le court espace de quatre règnes seulement.

Ibrahym-ês-Chéryf se fit proclamer *Bey* par le Divan ainsi que par les milices, et monta sans aucune opposition sur le trône du prince dont il venait de délivrer la Régence.

Cependant les Algériens avaient repris contre Tunis leurs hostilités longtemps suspendues, et *Ibrahym-ês-Chéryf* ayant été fait prisonnier dans un combat qu'il livra à ses agresseurs, l'armée élut pour *Bey*, à sa place, *Hassan-ben-Aly* (2), fils d'un Corse renégat, nommé *Aly-êt-Turky*, qui avait été esclave à Tunis et qui était devenu *kiahyâ* du Bey *ês-Chéryf*.

En ce prince commença une nouvelle dynastie : son règne fut presque toujours exempt de troubles; et il dut cette tranquillité, si rare dans ces contrées, non-seulement à l'habileté de son administration, mais encore au suffrage universel de ses sujets, dont il sut mériter la bienveillance et l'attachement.

Cependant le nouveau Bey sentit que sa sécurité ne pourrait être irrévocablement assurée tant que son prédécesseur *Ibrahym-ês-Chéryf* serait vivant et pourrait lui faire courir les chances d'une rivalité dangereuse. Les souvenirs qu'*Ibrahym-ês-Chéryf* avait laissés de son passage sur le trône tunisien lui étaient favorables, et devaient lui créer un grand nombre de partisans secrets; d'ailleurs, les Algériens eux-mêmes ne pouvaient-ils pas, en rendant la liberté à leur prisonnier, tenter de jeter ainsi dans les provinces tunisiennes un brandon de discorde capable d'allumer un funeste incendie et de favoriser les projets haineux d'Alger, cette éternelle ennemie de Tunis.

Cette crainte inspira à *Hassan-ben-Aly* l'idée de recourir à la ruse pour se débarrasser du rival qu'il redoutait : il chercha à attirer *Ibrahym-ês-Chéryf* dans les États de la Régence, par l'appât d'un faux espoir; il y réussit assez facilement, en publiant qu'il ne gardait le trône de Tunis qu'à titre de dépôt, et qu'il n'attendait que le retour d'*Ibrahym-ês-Chéryf* pour se démettre entre ses mains de l'autorité souveraine, qu'il prétendait n'exercer qu'en qualité de régent provisoire.

Abusé par une démonstration aussi capable de flatter son ambition, *Ibrahym-ês-Chéryf* ne tarda pas à s'échapper des mains des Algériens, qui peut-être fermèrent les yeux sur cette évasion, par le motif indiqué ci-dessus; et il se rendit à *Ben-Zert* (Bizerte), où il fut aussitôt saisi et mis à mort par les ordres de *Hassan-ben-Aly* : cette exécution, qui désormais rassura ce dernier Bey contre toute crainte ultérieure de rivalité, eut lieu au mois de janvier de l'an 1118 de l'hégire (1706 de notre ère).

CHAPITRE XIV.

Suite du règne de Hassan-ben-Aly; — traité avec la France; — Aly-Pachâ; — Sa révolte; — meurtre de Hassan-ben-Aly; — Mohammed-ben-Aly; — Babâ-Aly-Agha Dey d'Alger; — restauration de la dynastie de Hassan-ben-Aly; — inauguration de Mohammed-Bey.

Tandis qu'il jouissait ainsi d'une tranquillité intérieure, *Hassan-ben-Aly* avait assuré sa sécurité à l'extérieur par des stipulations pacifiques contractées avec celles des puissances européennes dont l'inimitié pouvait lui paraître redoutable; un traité conclu avec la France, l'an 1133 de l'hégire (1720 de l'ère chrétienne), avait fait cesser toute hostilité entre les deux États et réglé les relations

(1) Le nom d'*Ibrahym* (Abraham) est vulgairement altéré par les Barbaresques en celui de *Brahym*.

(2) Plusieurs historiens nomment ce prince *Housseyn-ben-Aly*.

réciproques de leur commerce respectif.

Dès lors *Hassan-ben-Aly* commença à jouir d'un règne calme et paisible : rien ne manquait à son bonheur, qu'un enfant qui pût après lui hériter de ce trône dont il venait par le meurtre de son rival de s'assurer la possession; mais il n'avait pu encore obtenir du ciel cette faveur si désirée, malgré le grand nombre de femmes qui peuplaient son *harem*, ou peut-être à cause de cette multiplicité même. Renonçant enfin à toute espérance de postérité, il se détermina à désigner pour son successeur son neveu *Aly-Bey*, auquel il avait depuis quelque temps confié le commandement général de toutes les forces militaires de la Régence.

L'ordre de la succession au trône de Tunis avait été ainsi réglé, lorsqu'un événement fortuit vint amener inopinément un changement dans ces dispositions; une jeune esclave génoise, capturée par un des corsaires de *Hassan-Bey*, fut amenée devant ce prince : la jeune captive était d'une rare beauté; elle lui plut, et il la fit placer dans son *harem*, où peu de temps après elle devint enceinte.

S'étant assuré de la certitude de cette grossesse, *Hassan-ben-Aly* convoqua le Divan pour lui annoncer solennellement cette heureuse nouvelle : il demanda ensuite à l'assemblée si elle consentirait à reconnaître pour héritier du trône tunisien l'enfant qui allait naître de l'odalisque génoise, dans le cas où cet enfant serait du sexe masculin : il avoua en même temps que jusqu'à ce moment ses sollicitations et ses vives instances n'avaient pu convertir la jeune mère à la foi musulmane.

La question ainsi soumise à la délibération du Divan y éprouva quelque difficulté : l'assemblée, en effet, déclara d'abord que le fils d'une esclave chrétienne ne pouvait aucunement prétendre au droit de régner sur les populations musulmanes de Tunis.

Cependant tout finit par s'arranger à la satisfaction de *Hassan-ben-Aly;* il parvint à gagner successivement par ses largesses ou par d'autres moyens les suffrages de la majorité du Divan; la jeune odalisque mit au monde un enfant mâle, et, soit que l'amour maternel eût amolli la résistance religieuse de la captive génoise, soit que le Divan eût cru devoir se montrer moins intolérant que dans sa première délibération, cet enfant, déclaré l'héritier du trône de Tunis, reçut en naissant le nom musulman de *Mohammed-Bey ;* et l'investiture officielle du nouveau-né comme futur souverain de la Régence fut, moyennant quelques présents, obtenue sans trop de difficultés de la Porte-Ottomane. Ce fils fut en peu d'années suivi de deux autres, qui furent nommés *Mahmoud-Bey* et *Aly-Bey.*

L'heureux père de trois héritiers si longtemps inespérés annonça à son neveu *Aly* que, le ciel ayant accordé à ses vœux un changement aussi favorable dans sa destinée, le successeur qu'il s'était précédemment désigné ne pouvait plus conserver aucun droit d'hérédité à l'autorité souveraine; mais, pour adoucir autant que possible le désappointement que devait causer à l'héritier déshérité une déclaration aussi fâcheuse, *Hassan-ben-Aly* y joignit l'assurance que son amitié pour son neveu n'éprouverait aucune diminution par cette détermination nouvelle : il voulut même confirmer cette assurance d'affection par une preuve authentique, et il fit conserver à son neveu *Aly,* par le Divan de Constantinople, le titre de *Pachâ* de Tunis, titre qui rendait ce jeune prince le second personnage de la Régence.

Le neveu feignit de se soumettre volontairement aux décisions de son oncle, et d'accepter avec satisfaction et reconnaissance le dédommagement honorable qu'il recevait de la haute position qui lui était enlevée par ce changement; en conséquence, sans faire éclater aucun murmure, il s'empressa de prendre le nom d'*Aly-Pachâ,* au lieu de celui d'*Aly-Bey,* qui lui avait été concédé par anticipation; mais, sous ce voile d'obéissance, il ne cherchait qu'à cacher les noirs desseins qui fermentaient dans son cœur: son ambition, frustrée des espérances dont elle s'était si longtemps nourrie, ne pouvait s'habituer à voir passer en d'autres mains un pouvoir qu'il avait regardé jusque alors comme devant un jour lui appartenir ; l'humiliation qu'il croyait avoir subie lui devenait de jour en jour plus intolérable.

Enfin, ne pouvant plus supporter les pensées qui torturaient son orgueil, si cruellement blessé, *Aly-Pachâ* abandonna la cour de son oncle, et se réfugia dans les montagnes des *Ossélites,* où il avait secrètement travaillé à se former un parti puissant. Mais il ne tarda pas à sortir de cette retraite : il revint, à la tête de nombreux corps de troupes qu'il était parvenu à rassembler, attaquer son oncle et son bienfaiteur.

En apprenant la trahison et l'ingratitude de son neveu, *Hassan-ben-Aly* avait rassemblé son armée ; il livra bataille au rebelle, le battit, le mit en fuite, et le força à se réfugier sur le territoire algérien.

Pendant son séjour dans cette retraite forcée, *Aly-Pachâ* s'appliqua activement à gagner les bonnes grâces du Divan d'Alger, en lui faisant toutes les promesses qu'il crut susceptibles de flatter les intérêts de la Régence algérienne. Il réussit à captiver tellement la bienveillance de ce corps, qu'il en obtint les secours nécessaires pour pouvoir reprendre une position offensive. Aussitôt il se hâta de marcher de nouveau contre son oncle.

Hassan-ben-Aly fut moins heureux dans cette campagne que dans la précédente ; l'an 1148 de l'hégire (1735 de l'ère chrétienne) fut pour lui une année de désastres : forcé d'abord d'abandonner sa capitale, bientôt après il perdit une grande bataille, et se vit obligé d'aller chercher un refuge dans les montagnes de *Qayrouân.*

La famine ne tarda pas à succéder pour le *Bey* fugitif aux malheurs de la guerre : contraint par le manque des subsistances d'abandonner la retraite qui l'avait protégé, il alla s'établir à *Soussah*, port situé dans la partie orientale de la Régence.

Là il trouva le capitaine d'un vaisseau marchand français, nommé *Barillon,* que par les promesses d'une brillante fortune si ses affaires venaient à se rétablir, il vint à bout de déterminer à subvenir à tous ses besoins et à ceux de la suite qui l'avait accompagné. Mais le sort ne permit pas au malheureux *Hassan-ben-Aly* de réaliser ses promesses : voyant chaque jour sa fortune plus désespérée, il prit le parti d'envoyer sa famille à Alger, asile ordinaire des Beys de Tunis détrônés, et où il comptait se retirer bientôt après lui-même ; mais il fut découvert, dans son trajet, par *Younas-Bey,* fils d'*Aly-Pachâ,* qui décapita de sa propre main l'oncle de son père.

Ainsi débarrassé de son plus dangereux ennemi, *Aly-Pachâ* se flattait à son tour de se maintenir paisiblement sur le trône qu'il venait d'usurper ; craignant que le détrônement de son oncle n'eût fait regarder par le cabinet de Versailles comme annulé le traité qui avait été conclu en 1720 entre la France et *Hassan-ben-Aly*, il s'était hâté de renouveler cet acte conservateur d'une bonne intelligence, en l'an 1155 de l'hégire (1742 de l'ère chrétienne) : tout semblait donc à l'intérieur et à l'extérieur devoir mettre l'usurpateur à l'abri de toute crainte. Son espoir fut déçu, et sa tranquillité ne tarda pas à être troublée par des dissensions domestiques.

Il avait trois fils, dont l'aîné était cet *Younas-Bey* le meurtrier de *Hassan-ben-Aly :* le second de ses fils, nommé *Mohammed-ben-Aly*, jouissait plus particulièrement que ses frères de l'affection de son père : cette prédilection fit naître dans l'esprit du jeune prince le dessein de s'emparer de l'autorité souveraine, au détriment de *Younas-Bey,* son aîné. En conséquence, il travailla à détruire l'affection qu'*Aly-Pachâ* portait à celui-ci, et il y réussit à un tel point, qu'il obtint l'ordre de l'arrestation de *Younas-Bey*, sous prétexte d'un complot ourdi contre son père par cet héritier du trône.

Younas-Bey, qui se doutait des mauvaises intentions de son frère *Mohammed-ben-Aly*, se tenait sur ses gardes, et se réfugia dans la *Qasbéh* (1); mais les troupes d'*Aly-Pachâ* étant venues l'y investir, il ne parvint qu'avec peine à leur échapper, et courut à son tour chercher un asile à Alger.

La ruine et la fuite de *Younas-Bey* ne satisfaisaient pas entièrement *Mohammed-ben-Aly;* et il voyait encore avec inquiétude son plus jeune frère placé si près du trône à la possession duquel il aspirait à tout prix : il s'en débarrassa par le poison. Alors le Divan

(1) Citadelle de Tunis. *Voyez* ci-dessus, page 10.

proclama *Mohammed-Ben-Aly* héritier présomptif du trône de la Régence.

Dès ce moment le prince fratricide crut pouvoir espérer la jouissance non contestée du fruit de ses crimes ; mais l'état des choses changea bientôt pour lui de face.

Alger venait d'éprouver une de ces révolutions si fréquentes dans les pays soumis au gouvernement militaire et anarchique, où le suprême pouvoir est souvent le prix décerné par la multitude au plus audacieux et au plus criminel : un nouveau *Dey* venait d'être élu par la soldatesque, l'an 1168 de l'hégire (1754 de l'ère vulgaire); le choix des milices algériennes était tombé sur *Babâ-Aly-Aghâ* (1). Ce *Dey* succédait à *Aly-Ouzoun*, renégat albanais, qui n'avait régné que quelques heures, et qui, après avoir assassiné son prédécesseur *Mohammed-Khodjah*, et s'être proclamé lui-même *Dey* d'Alger, avait été immédiatement après massacré à son tour par les gardes du palais (2).

Le nouveau souverain d'Alger avait été antérieurement envoyé en ambassade à Tunis : pendant son séjour dans cette ville l'orgueilleux *Younas-Bey* lui avait fait subir un affront qu'il n'avait pas oublié ; il saisit donc avec empressement l'occasion de s'en venger sur ce prince fugitif, réduit maintenant à implorer sa protection. Loin d'accueillir ses instances et ses supplications, il résolut d'étendre sa vengeance sur la famille entière de *Younas-Bey*, et d'épouser les intérêts des fils de l'infortuné *Hassan-ben-Aly*.

L'an 1169 de l'hégire (1755 de l'ère chrétienne) une armée algérienne fut donc envoyée, sous le commandement du *Bey* de Constantine (3), pour rétablir cette famille sur le trône, dont l'injustice et l'ingratitude secondées par la victoire l'avaient précipitée.

Le succès couronna l'entreprise de *Babâ-Aly;* les fils de *Hassan-ben-Aly* se rendirent maîtres de Tunis; *Aly-Pachâ* fut saisi et étranglé sur-le-champ : l'aîné des princes vainqueurs fut proclamé *Bey* avec toutes les formalités usitées, et reçut l'hommage solennel de ses nouveaux sujets, sous le nom de *Mohammed-Bey.*

CHAPITRE XV.

Mohammed-Bey; — Aly-Bey; — rupture avec la France; — arrivée d'une escadre française; — bombardement de Porto-Farina et de Bizerte, de Soussah, de Monastyr; — envoi d'un qapydjy-bâchy de Constantinople; — négociations; — traité de paix; — ambassade en France.

La restauration de la dynastie de *Hassan-ben-Aly* s'était ainsi heureusement terminée, le 6 du mois de *Dou-l-Hadgéh* de l'an 1169 de l'hégire (31 août 1756 de notre ère), et le meurtre de ce malheureux prince avait trouvé dans ses fils de justes vengeurs.

Le nouveau souverain de Tunis était un jeune prince d'un caractère doux et facile, et sa restauration sur le trône tunisien semblait promettre à la Régence de cicatriser les plaies profondes que depuis un grand nombre d'années elle avait reçues de tant de guerres et de révolutions successives : malheureusement ce prince mourut le 14 du mois de *Djemâdy-êl-Tâny* de l'an 1172 de l'hégire (11 février de l'an 1759 de notre ère), après deux ans et demi seulement de règne, ne laissant pour lui succéder que deux fils en bas âge, *Mahmoud-Bey* (4) et *Ismayl-Bey.*

Le frère de *Mohammed-Bey*, nommé *Aly-Bey*, second fils de *Hassan-ben-*

(1) Le mot turk *Babâ* signifie *père :* ce titre se donnait communément à tous les *Deys*, et même à tout homme avancé en âge, qu'il eût ou non des enfants.

(2) Le Dey *Babâ-Aly-Aghâ* se maintint pendant onze années sur le trône d'Alger ; il fut remplacé, l'an 1179 de l'hégire (1766 de notre ère), par le Dey *Mohammed*, que les historiens remarquent être mort *dans son lit et de vieillesse*, cas excessivement rare dans l'histoire des souverains d'Alger.

(3) Cette ville est nommée par les Maures *Qossentynâh*, nom altéré de celui de *Constantina*, qu'elle a porté dans le moyen âge. C'est l'ancienne *Cirta*, résidence des rois de Numidie; elle avait aussi été appelée *Sittianorum Colonia*, du nom d'un partisan nommé *Sittius*, dont *César* tira de grands services dans la guerre d'Afrique.

(4) *Mahmoud-Bey* parvint plus tard au trône de *Tunis*, l'an 1230 de l'hégire (1814 de l'ère chrétienne).

Aly, monta donc alors sur le trône le jour même de la mort de son frère, sous promesse de le restituer à l'aîné de ses neveux dès qu'il aurait atteint l'âge nécessaire pour prendre les rênes du gouvernement; mais l'attrait irrésistible du pouvoir souverain et le désir de perpétuer ce pouvoir dans sa propre descendance persuadèrent bientôt à *Aly-Bey* de violer ses promesses solennelles : ainsi, loin de songer à les accomplir, il mit tout en usage pour tenir ses neveux à l'ombre, et pour mettre en évidence son propre fils *Hamoudâh :* il lui donna en conséquence le commandement général des troupes de la Régence, et sollicita pour lui auprès de la Porte-Ottomane le titre de *Pachâ :* pour obtenir cette faveur du gouvernement de Constantinople, il employa habilement l'entremise et l'influence des ambassadeurs européens, qu'il avait su mettre dans ses intérêts.

C'est ainsi qu'*Aly-Bey* parvint à assurer d'avance à son fils *Hamoudah-Pachâ* le respect et les suffrages de ses futurs sujets, et ce jeune prince réussit tellement à se rendre maître de l'esprit de ses cousins mêmes, qu'à la mort de son père, arrivée, ainsi que nous le verrons ci-après, le 13 du mois de *Djemady-êl-Tâny* de l'an 1196 de l'hégire (26 mai 1782 de notre ère), après un règne de ving-trois ans, ces légitimes héritiers du trône furent les premiers à lui rendre hommage comme *Bey* souverain de Tunis, et se résignèrent d'eux-mêmes à une condition privée, renonçant volontairement à toute prétention ultérieure au trône de la Régence, où les appelaient leurs droits méconnus d'hérédité et les promesses formelles de leur oncle.

Sous aucun règne précédent l'État tunisien n'avait encore joui d'une tranquillité intérieure aussi parfaite que pendant les onze premières années du règne d'*Aly-Bey,* lorsqu'en l'année 1770 de notre ère (1184 de l'hégire) ce prince vit son trône exposé aux plus grands dangers par l'imprudence qu'il eut d'exciter contre lui la colère de la France, avec laquelle jusque-là il avait vécu sur le pied de la meilleure intelligence.

Plusieurs causes concoururent à appeler les armes de Louis XV contre *Tunis,* qui semblait avoir entièrement oublié les châtiments infligés, moins d'un siècle auparavant, par Louis XIV à l'audace des puissances barbaresques.

La première cause de cette rupture entre la France et *Tunis* tirait son origine de l'incorporation de l'île de Corse aux provinces du royaume de France, consentie par la république de Gênes, et sanctionnée par un édit de *Louis XV*, rendu le 15 août 1768.

La Corse avait constamment depuis le moyen âge appartenu aux Génois; mais ils avaient eu presque toujours à lutter contre l'esprit d'indépendance des habitants de cette île, et la dernière insurrection, en 1734 et 1735 avait été tellement sanglante et terrible, qu'elle avait forcé la république à réclamer les secours de la France : les troupes françaises firent rentrer l'île sous l'obéissance de Gênes; mais leur départ permit bientôt à la révolte, qui reconnut pour chef *Paschal Paoli,* de relever une tête plus menaçante : appelées de nouveau par la république, les troupes françaises, commandées par M. de *Maillebois* occupèrent, en 1763, les villes et les places du littoral; mais les Corses, réfugiés dans leurs montagnes, se refusaient à toute espèce de soumission, et paraissaient même disposés à appeler les Anglais à leur secours : ce fut alors que le ministre Choiseul, craignant de voir cette île tomber comme celle de Mayorque et comme Gibraltar au pouvoir de l'Angleterre, traita avec les Génois pour la cession à la France d'un domaine dont la possession leur était à charge, et qui leur causait sans cesse des embarras et des dépenses sans aucune utilité réelle. Paoli, chef de l'insurrection corse, lutta encore pendant un an contre les Français, ainsi qu'il l'avait fait contre les Génois; mais la vigueur avec laquelle il fut poursuivi le contraignit enfin à abandonner la Corse, et sa fuite assura la soumission entière de cette île.

Avant l'occupation des Français Gênes et l'île de Corse étaient avec le Bey de *Tunis* dans un état hostile; aussi, pendant la guerre qu'y soutinrent les Français, le cabinet de Versailles avait cru devoir demander au *Bey*, avec lequel la France était en paix, des patentes pour servir de sauvegarde contre les corsaires tunisiens, aux bâti-

ments employés au transport des vivres et munitions que l'armée française était obligée de tirer du continent : ces patentes avaient été délivrées sans difficulté ; mais elles furent jugées superflues lorsque la Corse fut déclarée partie intégrante de la France, les navires corses, devenus ainsi navires français, devant dès lors participer à toutes les franchises de la marine française.

Cependant, à cette époque, des vaisseaux de guerre tunisiens, armés en course, rencontrèrent des bâtiments corses non pourvus de patentes tunisiennes ; les navires corses furent aussitôt capturés, et les gens de l'équipage mis aux fers. Un envoyé du ministère français vint bientôt à *Tunis* protester contre cette prise, et réclamer la restitution des bâtiments, ainsi que la liberté des équipages jetés dans les bagnes, alléguant que les Corses étaient devenus sujets du roi de France, c'est-à-dire d'une puissance amie, et avaient cessé d'être sujets de la république de Gênes, avec laquelle *Tunis* avait continué d'être en guerre.

Non-seulement *Aly-Bey* repoussa ces réclamations, mais il refusa même de conférer davantage avec l'envoyé français, qui, forcé de quitter *Tunis*, alla à Versailles faire partager au ministère son indignation et son ressentiment : la guerre contre le *Bey* de Tunis fut décidée d'autant plus volontiers que deux motifs venaient encore se joindre au premier pour engager la France à une rupture.

Voici le premier de ces deux motifs :

La pêche du corail est plus abondante sur les côtes septentrionales de l'Afrique, que sur les autres points de la Méditerranée : les Génois avaient fondé pour cette pêche un établissement dans l'île de *Tabarkah* (1), située à trente-huit lieues (152 kilomètres) à l'ouest de *Tunis*. Cette pêche leur produisait des profits considérables, et ils en jouissaient en toute sécurité moyennant une faible redevance qu'ils payaient au souverain de *Tunis ;* mais cet établissement avait passé entre les mains de la compagnie fondée en France sous le titre de *Compagnie d'Afrique :* à l'époque où *Tunis* était en guerre avec la France la pêcherie de *Tabarkah* avait été détruite par *Aly-Pachâ,* et tous les Chrétiens qui l'habitaient avaient été réduits en esclavage.

Dès lors *Tabarkah* n'eut plus de pêcherie de corail, dont le privilége ne fut conservé que par les habitants de *la Calle* (2). Lorsque la paix eut été rétablie entre la Régence et la France, celle-ci demanda au *Bey* la concession du droit de pêcher le corail dans les eaux de Tunis ; les bateaux corailleurs devaient en partant de la Calle stationner soit à *Tabarkah*, soit à *Bizerte;* et cette concession pour deux années, fixées par un traité, moyennant un droit fixe à payer au gouvernement tunisien, pouvait être renouvelée ou cesser d'avoir lieu à l'expiration du terme, suivant que le gouvernement français en manifesterait l'intention. La pêche s'établit ; mais à l'expiration des deux années *Aly-Bey,* contrairement aux stipulations formelles du traité, annula la concession, et déclara la pêche du corail désormais interdite aux bateaux de *la Calle :* ce fut en vain que les Français réclamèrent le droit authentique qu'ils avaient seuls, de prorogation ou de renonciation au privilége de la pêcherie, et les bateaux qui, forts de leur droit, osèrent se présenter à *Tabarkah* ou à *Bizerte* furent immédiatement capturés.

Enfin, un troisième motif accéléra le commencement des hostilités.

Un vaisseau de guerre tunisien, armé en course, commandé par un *Rays* (3) nommé *Souleymân-êl-Djerby,* rencontra en mer un navire de commerce français, il en fit venir le capitaine à son bord, en exigea des vivres au delà de ses besoins, et s'empara même de force d'une partie des provisions. Le capitaine français, qui avait voulu réclamer contre cet abus de la force, avait été maltraité par le *Rays* et cruellement battu : ses doléances, portées par lui devant l'Ami-

(1) Voyez ci-dessus, p. 22.

(2) *La Calle* est une petite ville située entre *Tabarkah* et *Bône* : elle était occupée par une population presque toute française, dont les habitants payaient un droit fixe et annuel aux souverains de Tunis et à ceux d'Alger.

(3) On donne ce titre aux capitaines des bâtiments soit de la marine militaire, soit de la marine marchande.

rauté de France, décidèrent le départ de l'expédition, dont les préparatifs avaient été tenus secrets jusque alors, pour ne pas laisser le temps au gouvernement tunisien d'apprêter sa défense.

Le jeudi 28 du mois de *Moharem* de l'an 1184 de l'hégire (23 mai 1770) trois gros vaisseaux français vinrent jeter l'ancre devant *la Goulette,* et envoyèrent chercher le consul de France à Tunis; en même temps tous les bâtiments du commerce français qui se trouvaient dans le port de Tunis quittèrent ce mouillage pour aller se rallier aux trois vaisseaux de guerre; et dès lors les Tunisiens ne purent plus douter des intentions hostiles de l'escadre française.

Cette rupture inattendue avec la France inquiéta d'autant plus *Aly-Bey,* qu'il venait d'apprendre la victoire que les Russes avaient remportée (1) sur le sultan *Moustafâ* (2).

Les trois vaisseaux de guerre français n'étaient que l'avant-garde de forces plus imposantes, qui devaient les rejoindre; ils se contentèrent donc de tenir en état de blocus pendant vingt-cinq jours le fort de *la Goulette* et l'entrée du canal. Le dimanche 27 du mois de *Safar* 1184 de l'hégire (21 juin 1770) le reste de l'escadre arriva devant *Tunis:* cette division navale, commandée par le comte de *Broves*, se composait de seize bâtiments, savoir : deux vaisseaux de guerre, l'un de 74, l'autre de 50 canons, deux frégates chacune de 26 canons, une grosse barque armée de 18 canons, deux chebeks chacun de 20 canons, deux galiotes à bombes, une flûte, et, de plus, d'autres navires armés fournis par la marine de Malte.

Les vaisseaux français ne firent aucun mouvement pendant deux jours; puis le chef de l'escadre fit passer au *Bey* une dépêche portant les réclamations suivantes :

1° La participation de la Corse aux avantages des traités conclus antérieurement entre la France et Tunis;

2° La restitution par le gouvernement tunisien de tous les bâtiments et de tous les esclaves pris par le *Bey* ou ses sujets sur la Corse depuis sa réunion à la France;

3° La restitution des esclaves corses capturés avant que la Corse fût devenue française;

4° La continuation du privilége pour les pêcheries de corail ;

5° La réinstallation d'un établissement français tel qu'il existait précédemment à *Tamekart* (3), petite ville située sur le cap *Negro,* entre l'île de *Tabarkah* et *Bizerte ;*

6° La punition du *Rays* tunisien *Souleymân-êl-Djerby,* pour son attentat envers un sujet français;

7° Enfin le remboursement de tous les frais qu'avait occasionnés à la France son armement contre Tunis.

La dépêche ajoutait que si le gouvernement tunisien n'obtempérait pas à ces demandes, les hostilités commenceraient; et le chef d'escadre accordait trente heures pour que le *Bey* pût réfléchir et lui rendre une réponse; ce délai expiré, devait commencer immédiatement le bombardement.

La réponse d'*Aly-Bey* fut remise au terme prescrit; mais elle était vague, évasive et ne décidant aucun des points de la demande. Le chef d'escadre se décida alors à laisser seulement devant *la Goulette* les trois vaisseaux qui en avaient commencé le blocus, et avec le reste de l'escadre il alla bombarder *Porto-Farina* et *Bizerte.* Le bombardement de *Porto-Farina* dura deux jours entiers; celui de Bizerte commença le mercredi 10 *Raby-êl-Tâny* 1185 de l'hégire (août 1770), et dura un jour et une nuit; plus de 300 bombes furent lancées sur la ville, et des brûlots allèrent porter l'incendie dans son port. Les habitants, épouvantés, abandonnèrent la ville pour aller

(1) Bataille gagnée sur les bords du *Prouth* par le maréchal *Romanzof.*

(2) Le sultan *Moustafâ-ben-Ahmed* fut le vingt-sixième sultan de la dynastie ottomane; il est désigné par nos historiens sous le nom de *Moustafâ* IIIe du nom. Ce prince, fils de *Ahmed-ben-Mohammed* (Ahmed III), succéda à son cousin *Othmân-ben-Moustafâ* (Othmân III), l'an 1171 de l'hégire (1757 de l'ère chrétienne, et, après un règne de dix-sept ans environ, laissa, l'an 1187 de l'hégire (1774 de notre ère), le trône de Constantinople à son frère *Abd-êl-Hamyd-ben-Ahmed.*

(3) Cet établissement avait été fondé à la fin du dix-septième siècle.

se réfugier avec leurs femmes et leurs enfants dans l'intérieur des terres, à l'abri des projectiles incendiaires dont l'escadre française ne cessait d'écraser leurs maisons, déjà presque entièrement détruites.

Un violent coup de vent força l'escadre française de quitter le 4 août le mouillage devant *Bizerte*, pour venir reprendre celui de *la Goulette :* deux jours après (le 6 août) elle appareilla de nouveau, et se dirigea vers le sud-est : elle vint, le 13 août (mardi 21 de *Raby-êl-Tâny*, jeter l'ancre devant *Soussah*, dont elle commença le bombardement dès le lendemain : la population se hâta de fuir, et la ville, déserte, fut seule exposée au feu des Français, qui lancèrent sur *Soussah* plus de mille projectiles.

Après avoir fait subir le même sort au port de *Monastyr*, l'escadre vint à la fin d'août reprendre son mouillage devant *la Goulette*.

Les hostilités duraient ainsi depuis plus de trois mois, sans que le *Bey* annonçât plus de propension à céder, et sans que le chef d'escadre se désistât des conditions qu'il avait imposées; rien ne semblait donc présager un terme prochain à cet état de choses, lorsqu'il arriva à *Tunis* un *Qapydjy-Bachy* de Constantinople : cet envoyé extraordinaire de la Porte-Ottomane avait profité, pour aborder les côtes de la Régence, de l'absence de l'escadre française, occupée alors, dans l'est, aux bombardements de *Soussah* et de *Monastyr :* le but de sa mission était de demander à *Aly-Bey* un contingent d'hommes et de vaisseaux pour aider le Sultan à se défendre contre les Russes, qui le pressaient vivement.

Voyant que la position du *Bey* lui-même le mettait dans l'impossibilité absolue de satisfaire à cette demande et le contraignait de réserver toutes ses forces pour sa propre défense, le *Qapydjy-Bâchy* prit le parti de se rembarquer pour retourner à Constantinople, persuadé que s'il rencontrait l'escadre française en mer, il aurait une sauvegarde suffisante dans son titre d'envoyé du Sultan, avec lequel la France était alors en bonne intelligence.

En effet, en revenant à son mouillage de *la Goulette*, l'escadre française rencontra le navire du *Qapydjy-Bâchy*, que le commandant fit venir à son bord et avec lequel il s'entretint des affaires de *Tunis*.

Le *Qapydjy-Bâchy*, après avoir témoigné ses craintes qu'une telle attaque contre un vassal de la Porte-Ottomane ne fût capable d'amener une rupture entre la France et le sultan, s'offrit pour être l'intermédiaire d'une négociation qui pût rétablir la paix entre les Tunisiens et les Français; cette offre fut acceptée par le chef d'escadre, et l'envoyé ottoman retourna à Tunis, accompagné de M. *Barthélemy de Saizieu*, consul de France dans cette résidence, et de quelques officiers de la marine française, chargés de renouveler les sept demandes qu'avait formulées le chef d'escadre dans sa dépêche préliminaire.

Aly-Bey donna son adhésion aux deux premières réclamations, dont il reconnut la justice; il repoussa la troisième, la quatrième et la cinquième; promit de faire examiner la conduite de *Souleymân-êl-Djerby*, qu'il assurait être en fuite et qu'il ferait punir, si ce *Rays* était reconnu coupable; mais il se refusa absolument au remboursement des frais d'une guerre qu'il assurait lui avoir été injustement intentée, et pour laquelle il prétendait, au contraire, avoir lui-même le droit de réclamer des indemnités.

Cependant un armistice fut accordé par M. *de Broves;* des conférences continuèrent d'avoir lieu, et enfin la paix fut conclue le 2 septembre sur les bases suivantes :

1° La Corse fut assimilée à la France pour toutes les franchises et les priviléges qu'assuraient aux Français les traités antérieurs;

2° Les esclaves corses faits depuis l'incorporation de la Corse à la France devaient seuls être immédiatement rendus par le gouvernement tunisien : les bâtiments corses pris sous pavillon français devaient être restitués, ou remplacés par une juste indemnité;

3° La jouissance de la pêche du corail était prorogée pour cinq années; elle devait être exécutée par douze bateaux corailleurs de *la Calle*, et le *Bey* s'obligeait à indemniser la Compagnie d'A-

frique du dommage qu'elle avait reçu par l'interruption de cette jouissance;

4° La Compagnie d'Afrique obtenait le privilége d'exporter de la Régence, sans être assujettie à aucun droit, trois mille *qâfyz* (1) de blé;

5° La France renonçait à ses prétentions sur la restauration de l'établissement de *Tamekart;*

6° La France devait faire au Bey de *Tunis* les présents consacrés par l'usage à la conclusion de chaque traité de paix;

7° L'indemnité pour frais de la guerre devait être réglée a Versailles par un ambassadeur que le *Dey* y enverrait prochainement;

8° Les hautes parties contractantes déclaraient que par la signature de ces articles étaient rétablies dans toutes leurs teneurs les stipulations et conventions réciproques contenues dans les traités de paix et de commerce antérieurement conclus, notamment ceux de 1720 et de 1742, pour recevoir désormais leur plein et entier effet comme avant les hostilités.

Après la signature de ces conventions l'escadre appareilla, et revint en France. Quelque temps après *Aly-Bey* envoya à Versailles, pour recevoir la ratification du traité, une ambassade de plusieurs membres du Divan, à la tête desquels il plaça *Ibrahym-Khodjah*, secrétaire général de cette assemblée : l'ambassade rapporta de riches présents pour le *Bey*; et dès lors la bonne intelligence fut entièrement rétablie entre Tunis et la France.

Sorti ainsi heureusement de cette crise fatale, *Aly-Bey* vit la plus grande tranquillité établie dans ses États pendant tout le reste de son règne : les douze années qui s'écoulèrent depuis l'époque de ce traité jusqu'à la fin de sa vie ne furent troublées par aucune agitation intestine, par aucune tentative de révolution; et les princes qui auraient pu avoir quelque intérêt à essayer de le remplacer sur le trône, où il s'était assis au mépris de leurs droits, paraissaient avoir trop à se louer du sort qu'il leur avait fait pour vouloir s'engager contre lui dans des entreprises hasardeuses et incertaines.

(1) *Voyez* sur cette mesure de capacité, ci-dessus, page 88.

La meilleure intelligence continua à régner entre ce prince et la France, et nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite, le 15 juillet 1778, par M. de *Sartine*, alors ministre de la marine, et adressée aux amirautés des ports de la Méditerranée (2) à l'époque où la France était en guerre avec l'Angleterre.

CHAPITRE XVI.

Mort d'Aly-Bey. — Hamoudah-Pachâ; — sa famille; — son ministre, Moustafâ-Khodjah; — agression des Algériens; — Ismayl ben-Younas revient à Tunis; — sa mort; — infraction des traités avec la France; — nouveau traité avec la république; — ambassade tunisienne à Paris; — paix définitive entre la France et Tunis.

Aly-Bey mourut le 13 du mois de *Djèmâdy-êl-Tâny*, de l'an 1196 de l'hégire (26 mai 1782), après avoir occupé le trône de *Tunis* pendant vingt-trois années.

Le lendemain de la mort de ce prince, son fils *Hamoudah-Pachâ*, que son père avait déjà, pendant les dernières années de sa vie, associé à son autorité et à son gouvernement, le remplaça sans aucune opposition au souverain pouvoir,

(2) Voici quelques extraits de cette lettre, dont j'ai cru la publication utile:

« ...... Vous n'ignorez certainement pas que « nos capitulations et nos traités avec le Grand-« Seigneur et les princes de Barbarie ont établi « cette maxime, que *La marchandise amie ne « perd pas cette qualité sur un vaisseau en-« nemi;*

« Les musulmans ont toujours observé avec « fidélité cette disposition; S. M. est résolue « d'en maintenir l'exécution, et de ne pas souf-« frir que ses sujets y donnent atteinte;

« Son intention est, en conséquence, que « vous enjoigniez aux armateurs de la Médi-« terranée que, dans le cas où ils viendraient « à s'emparer de bâtiments anglais dont la « cargaison appartiendrait, en tout ou en par-« tie, aux sujets du Grand-Seigneur, ou à « ceux des États de Barbarie avec lesquels « nous sommes en paix, *tels que Tunis et « Tripoli*, ils aient à conserver intacte la « cargaison entière, ou la partie appartenant « auxdits sujets ou États; et même, s'ils « étaient à portée du port pour lequel cette « cargaison serait destinée, de l'y faire débar-« quer, dans le cas où cette opération serait « praticable sans inconvénient..... »

et aucune portion de la population tunisienne ne songea à former un parti en faveur des fils de *Mohammed-Bey*, que leur oncle *Aly-Bey* avait dépouillé de leurs droits d'hérédité.

Le nouveau souverain de Tunis était né vers le milieu du dix-huitième siècle de notre ère, et était déjà âgé de plus de trente ans lorsqu'il prit possession du trône.

Il avait deux frères et cinq sœurs; l'aîné de ses frères mourut sans laisser de postérité; mais le second de ces deux princes, *Othmân-Bey,* devait survivre à *Hamoudah-Pachâ* et lui succéder.

Parmi les cinq sœurs que *Aly-Bey* avait données à *Hamoudah-Pachâ*, deux furent épousées par le premier ministre de la Régence, *Moustafâ-Khodjah* (1), au neveu duquel, nommé *Mahmoud,* fut mariée la troisième; *Ismayl-Kyahyâ,* qui avait été *Qapytan-Pachâ* de la Porte-Ottomane, épousa la quatrième; quant à la cinquième, elle avait préféré le célibat au mariage. *Moustafâ-Khodjah,* que *Hamoudah* s'était choisi à la fois pour son beau-frère et son premier ministre, était un esclave géorgien, qui avait appartenu au prince avant son avénement au trône de *Tunis*, et qui en avait obtenu la liberté en récompense de sa fidélité et de ses bons services; toutefois, malgré son affranchissement, *Moustafâ-Khodjah* n'en était pas moins resté attaché à son ancien maître, dont il conserva la faveur lorsque ce prince devint souverain de la régence.

Cette faveur se signala à la fois par son double mariage avec deux sœurs de *Hamoudah-Pachâ* et par sa nomination au poste de premier ministre; mais le *Bey* n'eut qu'à se louer de son choix: il trouva dans son beau-frère un administrateur aussi habile et aussi actif que fidèle et dévoué, sur lequel il put se reposer en toute confiance : c'est, en effet, à la prudence et aux conseils de *Moustafâ-Khodjah* que ce prince fut redevable de la tranquillité et du bon ordre qui régnèrent dans ses États pendant les premières années de son règne.

(1) *Khodjah* est un mot turk : c'est un titre honorifique, qu'on donne ordinairement aux écrivains ministériels et aux principaux personnages de l'administration.

Lorsque son beau-frère mourut, *Hamoudah-Pachâ* ne lui donna pas de successeur à la tête de son gouvernement, et, ne trouvant à sa cour aucun personnage qu'il pût investir de la même confiance, il annonça la résolution de gouverner par lui-même, sans premier ministre.

Cette résolution sembla porter bonheur aux affaires de la Régence; des agressions tentées par les Algériens furent repoussées avec de brillants succès par celui des favoris du *Bey* qui joignait aux fonctions de garde des sceaux, ou chancelier d'État, celles de capitaine des gardes du palais et de lieutenant général des forces militaires de la Régence (2).

D'un autre côté, la tranquillité intérieure semblait assurée par la résignation volontaire des fils de *Mohammed-Bey* dans le rôle secondaire et inactif auquel les avait réduits *Aly-Bey*, et la seule inquiétude que pouvait concevoir *Hamoudah-Pachâ* avait rapport à un fils de *Younas-Bey*, nommé *Ismayl,* réfugié à *Alger,* où il continuait de séjourner, et que l'on soupçonnait d'avoir été l' nstigateur des dernières agressions tentées par les Algériens contre la Régence.

Ces attaques ayant échoué, *Ismayl-Ben-Younas* avait témoigné le désir d'obtenir de *Hamoudah-Pachâ* la permission de venir résider à la cour de Tunis; en sollicitant cette faveur, il s'était formellement engagé à abjurer toute pensée hostile envers ce prince, et promettait de se conduire en fidèle sujet: la permission lui fut aussitôt accordée par *Hamoudah-Pachâ,* dont la politique trouva plus utile à sa surveillance d'avoir immédiatement sous sa main ce compétiteur éventuel, que de le laisser à Alger, prêt à servir d'instrument à quelque velléité nuisible de ces anciens ennemis de son trône.

Le fils de *Younas-Bey* se rendit en

(2) Ce général fut récompensé de ses victoires par le privilége de s'asseoir devant le *Bey*, honneur le plus insigne dont puisse jouir un esclave; car il n'avait pas cessé de l'être, malgré les hautes fonctions dont il était revêtu, le *Bey* ayant constamment refusé de lui accorder sa liberté.

effet à Bizerte, où *Hamoudah-Pachâ* envoya à sa rencontre une garde d'honneur : il le fit habiller magnifiquement, et lui donna un appartement au *Bardo*, le Versailles de la Régence. Le nouvel hôte du *Bey* habita ce château pendant plusieurs années, sans se permettre aucune démarche qui pût exciter de nouveaux soupçons; mais les Algériens, qui n'avaient peut-être consenti à son départ qu'avec une arrière-pensée, réussirent à établir avec lui une correspondance secrète, et travaillèrent à le séduire : cette correspondance fut découverte et interceptée par *Hamoudah-Pachâ ;* elle ne lui laissa aucun doute sur la trahison d'*Ismayl-Ben-Younas* et sur les complots auxquels il participait; la punition ne se fit pas attendre : le complice des conspirateurs algériens fut sur-le-champ saisi et aussitôt étranglé au *Bardo*.

Ce foyer de conspirations extérieures ayant été étouffé par cette exécution, *Hamoudah-Pachâ* aurait dû jouir tranquillement de la prospérité de ses États, délivrés à la fois des perturbations intestines et des craintes d'une guerre étrangère; mais les agitations de la révolution qui, à la fin du siècle dernier, avait renversé la monarchie française parurent au *Bey* de Tunis des circonstances favorables qui lui permettaient d'enfreindre les traités qui le liaient avec la France, et de recommencer ses violences contre la marine de la République, qu'il savait trop occupée de ses grands intérêts à l'intérieur et de ses guerres avec l'Europe entière pour ouvrir les yeux au dehors sur ces infractions partielles.

Toutefois, ces tentatives hostiles furent réprimées, et le *Bey* de Tunis se vit contraint de solliciter de la Convention nationale un nouveau traité de paix, qui fut conclu avec l'autorisation du Comité de salut public entre lui et le Consul général *Devoize*, et signé à *Tunis*, le 6 prairial an III (1) (lundi 25 mai 1795).

Les anciens traités entre la France et la Régence avaient fixé à trente milles des côtes de France la distance qui devait être la limite des courses des Tunisiens contre les puissances européennes avec lesquelles ils se trouveraient en état de guerre; entre autres stipulations du nouveau traité, un article supplémentaire, décrété le 20 thermidor an III (15 août 1795), modifia cette distance à une portée de canon, et fixa à cet éloignement des côtes de France et de Barbarie les limites de l'immunité tant pour les ennemis de la République française et les armements tunisiens, que pour leurs ennemis respectifs. Cette disposition devait avoir son exécution, soit qu'il y eût en effet des canons sur le rivage, soit qu'il n'y en eût point, excepté dans les ports de la *Goulette* et de *Porto-Farina*, où les Français ni leurs ennemis ne pourraient faire de prises ni inquiéter en aucune manière la navigation (2).

La bonne intelligence était ainsi rétablie entre la République française et la Régence de Tunis : pour la consolider, *Hamoudah-Pachâ* envoya à Paris, dans le mois de *Chaabân* de l'an 1211 de l'hégire, c'est-à-dire en pluviôse an V (janvier 1797), une ambassade solennelle.

L'ambassadeur tunisien était *Sydy-Mohammed-Khodjàh*, intendant de l'arsenal de *Tunis* (*Terskanéh-amyn*) : cet envoyé présenta au Directoire exécutif les lettres de son maître, qui y prenait les titres de *Pachâ-Bey* et de *Myrmyran Tounès* (prince des princes de *Tunis*); et, après avoir visité les principaux établissements de Paris, il retourna à Tunis, rapportant au *Bey* des promesses d'amitié, accompagnées de riches présents (3).

(1) Fin de l'année 1209 de l'hégire.

(2) L'exécution de cet article supplémentaire ne devait avoir son effet qu'après quatre mois, afin d'avoir le temps d'en prévenir les puissances intéressées.

(3) Un des établissements publics visités alors par l'ambassadeur tunisien fut l'Imprimerie de la République, où il vit avec admiration composer et imprimer devant lui un compliment en langue française et arabe; l'art de la typographie était à cette époque entièrement inconnu à Tunis. Je crois devoir ajouter ici le texte même de ce compliment, d'après l'original que je possède, comme une pièce rare et curieuse de cette époque.

« LOUANGE A DIEU UNIQUE.

« Cet écrit a pour objet de demander que « Sydy *Mohammed-Khodjah*, intendant de « l'arsenal et ambassadeur de Tunis, en ce

Cependant l'année suivante, lorsque, l'an VI de la République (1798), l'expédition d'Égypte et l'occupation par les Français de cette province, vassale de la Porte-Ottomane, eut été considérée par le Divan de Constantinople comme *casus belli*, le *Bey* de Tunis n'hésita pas à rompre lui-même avec la République française et à envoyer ses corsaires contre les bâtiments que la mère-patrie envoyait au secours de sa colonie naissante. Les hostilités réciproques continuèrent entre les deux États, surtout par *Bonaparte*, devenu premier Consul, et elles ne cessèrent que lorsque le *Bey* de Tunis obtint un armistice, qui fut signé à Tunis, le 9 du mois de *Raby-él-àkher* de l'an 1215 de l'hégire, c'est-à-dire le 9 fructidor an VIII de la République (7 août 1800), par le citoyen *Devoize*, qualifié de Chargé d'affaires et de Commissaire général des relations commerciales de la République (1), et muni des pleins pouvoirs du premier Consul pour traiter d'une paix définitive.

Voici la teneur des conditions de cet armistice, qui n'ont été publiées par aucun historien contemporain :

« 1° A commencer du 9 fructidor « toutes les hostilités seront suspendues « entre les deux nations.

« 2° Le *Bey* donnera immédiatement « aux commandants de ses corsaires, et « à ceux armés par ses sujets, des ordres « de respecter le pavillon français ; et « s'ils venaient à s'emparer de bâtiments « ennemis de la Régence, sur lesquels se « trouveraient des marchandises dont « la propriété française serait constatée « par le manifeste et police de chargement, elles seront rendues sur-le- « champ à qui elles appartiendront.

« Le citoyen *Devoize* s'engage, de son « côté, de faire défendre par le gouver- « nement de la République à tous com- « mandants de ses armements, et no- « tamment de ceux de la Corse, de cou- « rir sur le pavillon tunisien ; et quant « aux marchandises trouvées à bord des « bâtiments ennemis de la République, « chargées par des sujets du Bey, il sera « usé de réciprocité comme dessus.

« 3° Tout bâtiment pris de part et « d'autre après le 9 fructidor sera rendu « avec ses équipages et sa cargaison.

« 4° En attendant la paix définitive, « les bâtiments de Tunis seront reçus « dans les ports de France, comme ceux « de la République seront admis dans les « ports de la Régence.

« 5° Dans le cas de rupture du présent « armistice, il est convenu qu'il sera ré- « ciproquement donné avis de la reprise « des hostilités deux mois avant qu'elles « recommencent. »

La paix définitive ne tarda pas à être conclue sur les mêmes bases que l'armistice ci-dessus, et dès lors il a régné entre la France et la Régence une bonne intelligence qui n'a pas cessé jusqu'à nos jours : pendant les dix années qui s'écoulèrent depuis ce traité aucun événement digne de remarque ne signala l'histoire de Tunis ; mais l'année 1226 de l'hégire (1811 de notre ère) vit tout à coup interrompre cet état paisible et prospère par une catastrophe qui répandit la terreur dans toute la Régence.

CHAPITRE XVII.

Suite du règne d'Hamoudah-Pachâ ; — son entreprise contre les milices turkes ; — révolte de ces milices ; — elles sont attaquées et battues ; — leur retraite ; — leur massacre ; — supplice des chefs des rebelles ; — mort de Hamoudah-Pachâ.

Se voyant ainsi à l'abri de toutes craintes intérieures et extérieures, *Hamoudah-Pachâ*, dans les vues d'une politique éclairée et prudente, conçut une

« moment à Paris, agrée ce témoignage d'a- « mitié, imprimé en sa présence pour lui « faire connaître l'art de l'imprimerie. Nous « désirons aussi que le Bey de Tunis, prince « des princes, HAMOUDAH-PACHA, trouve « dans cette attention l'assurance de l'amitié « sincère qui existe entre les deux gouver- « nements. »

« *A l'Imprimerie de la République.*

« Dans le mois de *Chaabân* 1211 de l'hé- « gire, qui correspond au mois de pluviôse « (c'est-à-dire le mois pluvieux) de l'an 6 de « l'ère de la République française. » (Février 1797.)

(1) Ce titre était celui qu'on attribuait alors aux agens extérieurs du gouvernement français, depuis que le titre de *Consul* avait été réservé pour la qualification des trois hauts fonctionnaires de la république.

mesure non moins importante pour assurer désormais sa sécurité.

Le souvenir des malheurs passés et le spectacle des troubles continuels d'Alger, causés par l'esprit inquiet et remuant de la milice, lui ouvrirent les yeux sur la nécessité d'enlever aux Turks l'influence dangereuse qu'ils s'étaient arrogée sur toutes les affaires du gouvernement de la Régence. Dès lors il s'appliqua à les en éloigner par degrés. Du temps de son père, *Aly-Bey,* et dans les commencements de son propre règne, les Turks étaient redevenus réellement les maîtres de tout à Tunis : *Hamoudah-Pachâ* voulut leur substituer peu à peu des hommes plus dévoués à ses intérêts, choisis particulièrement parmi ses Géorgiens et les renégats européens, ou dans d'autres classes qui avaient mérité sa confiance : aussi depuis cette époque de son règne la Régence de Tunis ne peut plus être considérée comme soumise au gouvernement des Turks, et ce n'est qu'alors que la souveraineté de *Tunis*, rendue déjà héréditaire par les *Beys* ses prédécesseurs, devint entre ses mains un pouvoir indépendant et entièrement absolu.

Cependant ce système de réformes salutaires et cette tendance nouvelle imprimée au gouvernement tunisien vers l'économie et le bon ordre ne purent s'établir sans soulever quelques orages, qui auraient menacé l'existence même du trône de la Régence, et l'indépendance que ses efforts avaient su s'acquérir, si la fermeté du *Bey* n'était parvenue à les comprimer, lorsque l'explosion en éclata avec une violence qu'il n'avait pu ni prévoir ni prévenir.

En effet, le vendredi 10 du mois de *Chaabân,* huitième mois de l'année 1225 de l'hégire (30 août 1811), des troubles soudains agitèrent la ville de Tunis et en épouvantèrent les habitants.

Mécontents de se voir enlever successivement tous les moyens d'influence et de pouvoir dont jusque alors ils avaient été en possession, et d'être forcés de céder les prérogatives dont ils avaient joui, à une famille qui les avait déjà privés du droit d'élection, et dont la dignité de *Bey* était devenue le domaine exclusif, transmis par un droit d'hérédité qu'ils voulaient anéantir, les soldats turks formèrent le projet d'exterminer le *Bey* réformateur avec toute sa famille et ses adhérents, pour nommer parmi eux un *Bey* de leur propre nation, comme il se pratiquait à Alger. Déjà ils avaient fixé le jour pour l'exécution de leur complot : c'était un vendredi, jour férié de la religion musulmane, et auquel le *Bey* avait coutume de venir du *Bardo* à *Tunis,* pour se rendre à la mosquée et y assister aux prières solennelles prescrites par la loi.

Les conjurés devaient attaquer le *Bey* et le massacrer avec toute sa cour, au moment même de leur entrée dans la mosquée; ensuite se porter en force au *Bardo*, et y égorger également le reste de sa famille et de ses serviteurs fidèles.

Averti de la conspiration, le *Bey* refusa d'abord d'y croire; néanmoins, soit qu'il conservât quelques doutes, soit que quelque heureux hasard l'eût favorisé, il ne quitta pas le *Bardo* le jour destiné à cet effroyable massacre. Déconcertés par ce contre-temps, les Turks pensèrent que leur complot pouvait avoir été découvert, et, dans le cas où le prince eût pu l'ignorer encore, ils craignirent, en différant leur attentat jusqu'au vendredi suivant, de voir leur secret éventé par quelque circonstance fortuite : ils prirent donc la résolution d'éclater dès cette nuit-là même; et le 30 août, à neuf heures du soir, ils se jetèrent sur les boutiques, qui furent en grande partie pillées, saccagées et brûlées.

La population ayant pris les armes pour réprimer ces désordres, les Turks évacuèrent la ville, et se retirèrent à la *Qasbéh* (1), au nombre de deux mille deux cents; malheureusement cette forteresse était gardée par une garnison turke, qui s'empressa d'en ouvrir les portes aux rebelles. Ceux-ci, après avoir organisé leurs moyens de défense, se hâtèrent de procéder à l'élection d'un nouveau *Bey*, et d'instituer un gouvernement formé parmi eux.

Cette élection faite, ils tirèrent plusieurs salves d'artillerie, signal convenu pour donner avis de leur réussite aux garnisons des forts de la *Goulette,* de *Qeff*, de *Bizerte,* de *Soussah* et des au-

(1) *Voyez* sur cette forteresse de Tunis ci-dessus, page 10.

tres parties de la côte, afin que de leur côté elles arborassent simultanément l'étendard de la révolte.

Mais le *Kyahyâ* de *Porto-Farina*, qui remplissait les fonctions de ministre de la marine, s'était hâté, à l'instant même où il avait appris les premiers actes de la rébellion, d'armer les Arabes et les *Zouaves* (troupes maures), et avait sans retard pris le fort de la *Goulette*, dont il soupçonnait la garnison de complicité avec les conspirateurs. Au même moment le premier ministre du *Bey* entrait, de son côté, à Tunis avec toutes les troupes qu'il avait pu rassembler.

Les rebelles avaient arboré le pavillon vert, drapeau du Sultan Ottoman, déclarant par là abolir l'indépendance de Tunis, et ne plus reconnaître que la Porte-Ottomane pour souveraine immédiate : tous les forts de la ville restés au pouvoir du Bey reçurent aussitôt l'ordre de tirer à outrance et sans interruption sur la *Qasbéh*, où les Turks étaient retranchés, et la canonnade dura de part et d'autre depuis six heures du matin jusqu'au soir.

Cependant, à l'approche de la nuit les Turks avaient déjà beaucoup ralenti leur feu, lorsque M. *Devoize*, consul de France, vint offrir au *Bey* et mettre à sa disposition pour activer le service de ses batteries des soldats d'artillerie français, qui venaient d'arriver à Tunis de Malte, où ils avaient longtemps été retenus prisonniers de guerre; le feu de différents forts fut alors dirigé avec une habileté telle, que les révoltés, frappés de terreur, ne virent d'autre ressource qu'une fuite précipitée, si elle leur était encore possible.

Environ mille sept cents Turks, qui avaient échappé à la canonnade des Français, parvinrent en effet à faire retraite. Le *Bey* ayant donné ordre à ses troupes de ne pas arrêter les fuyards au passage, bien sûr qu'ils tomberaient infailliblement entre les mains des Arabes qu'il avait chargé d'occuper la campagne aux environs et de les exterminer.

Il aurait été d'ailleurs d'autant plus imprudent de dégarnir la ville de troupes pour combattre ces fugitifs désespérés, qu'on n'en connaissait pas encore le nombre total, et qu'on courait les chances d'une résistance opiniâtre en les attaquant réunis à leur sortie.

On ignorait de même le nombre des révoltés qui étaient restés enfermés obstinément dans la *Qasbéh*; mais lorsqu'on eut laissé passer les fuyards, dont beaucoup échappèrent aux Arabes, cinq cents Turks formant le reste de la garnison qui avait défendu la *Qasbéh* mirent bas les armes le dimanche 12 du mois de *Chaabân* (1er septembre), et se rendirent prisonniers. Trente chefs environ furent conduits devant le *Bey*, qui leur reprocha sévèrement leur rébellion, les fit jeter dans les cachots du fort, et peu après en fit décapiter la plupart.

Aussitôt que la tranquillité fut rétablie dans la ville, le *Bey* envoya aux Arabes de nouveaux ordres, leur enjoignant de poursuivre vivement les fuyards et de les prendre vivants, autant que cela serait possible. A demi morts de faim et de fatigue, ils avaient pris le chemin de *Tabarkah*, dont ils avaient dessein de se rendre maîtres, et dont ils devaient ouvrir les portes aux Algériens, avec lesquels Tunis était en guerre.

Ceux d'entre eux qui ne pouvaient suivre la marche de la colonne étaient massacrés par leurs propres camarades, dans la crainte que, tombant entre les mains des Arabes qui les poursuivaient, ils ne leur révélassent le plan de l'expédition vers laquelle ils se dirigaient. Mais ces massacres ne servirent qu'à faire découvrir leur projet; car les Arabes, ayant trouvé plus de cinquante de ces malheureux égorgés ainsi le long du chemin, devinèrent que les Turks en suivant cette route et prenant cette précaution barbare ne pouvaient avoir d'autre but que l'occupation de *Tabarkah*, et en conséquence ils se hâtèrent de joindre cette colonne fugitive et de l'attaquer.

Après deux jours d'une marche forcée, les Turks, se voyant atteints par les Arabes, malgré leur diligence, n'osèrent plus tenir la plaine, où la cavalerie des Bédouins les aurait facilement exterminés; ils prirent donc le parti de se retirer sur une montagne nommée *Gebel-Ensaryeh*, qui est à la distance d'environ vingt lieues (80 kilomètres) de Tunis; ils se mirent donc en état de défense dans ce poste favorable, décidés à y vendre chèrement leur vie.

Arrivés au pied de ces hauteurs, les Arabes se partagèrent en deux corps; l'un cerna la montagne, l'autre mit pied à terre, et monta résolument à l'assaut : quoique réduits à moins de quinze cents combattants, les rebelles purent encore tenir longtemps tête aux Arabes; mais à la fin la supériorité du nombre l'emporta : six cents Turks mirent bas les armes, les autres étaient restés sur le champ de bataille; du côté des Arabes la perte n'avait été que de deux cents hommes. La nouvelle de cette victoire fut aussitôt portée au *Bey*, et on prit ses ordres sur le sort que devaient subir les prisonniers.

Ce prince ordonna qu'on lui envoyât le prétendu *Bey*, nommé par les rebelles, ainsi que les membres du nouveau ministère qu'ils avaient composé et vingt-sept enfants qui avaient suivi les Turks dans leur fuite : quant aux autres révoltés, il permettait de les tuer tous; et les Arabes, de tout temps ennemis jurés des Turks, exécutèrent cet ordre avec ardeur. Le 5 du mois de *Chaabân* (4 septembre) tous les prisonniers furent massacrés, à l'exception de trente-deux, qui furent conduits au *Bardo*. Les cinq principaux chefs furent étranglés avec le faux *Bey*, et les ministres, ainsi que les enfants, mis en prison : plus tard les ministres du Bey rebelle subirent le même sort que leur chef, après qu'*Hamondah-Pachâ* eut tiré de leurs aveux tous les renseignements nécessaires pour prévenir une nouvelle révolte; les enfants prisonniers obtinrent grâce entière, et furent incorporés dans la garde particulière du prince.

Le Bey laissa aux Bédouins toutes les dépouilles des Turks, et ce butin fut considérable; car il consistait en argent, or, diamants, armes, et autres effets précieux, qu'ils avaient volés dans le pillage des boutiques de la ville.

Ainsi se termina cette rébellion, et le Bey prit toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un semblable attentat ne pourrait jamais se renouveler.

Le règne de *Hamoudah-Pachâ* fut beaucoup plus long que ceux de la plupart de ses prédécesseurs, et surtout que ceux de ses prédécesseurs électifs. La plupart de ceux-ci n'avaient eu qu'un règne éphémère; l'assassinat ne les avait fait monter au pouvoir qu'avec la perspective que l'assassinat les en ferait descendre. Par une exception remarquable dans ces annales de violences, de meurtres et de catastrophes, *Hamoudah-Pachâ* se maintint paisiblement sur le trône de Tunis pendant trente-trois années : il mourut la veille de la fête d'*Él-Fettar* (1) de l'an 1229 de l'hégire (14 septembre 1814 de l'ère chrétienne) (2).

Je ne puis terminer ce récit du règne de *Hamoudah-Pachâ* sans dire quelques mots du sceau de ce prince, dont je joins ici l'empreinte.



J'ai regardé cette insertion comme d'autant plus intéressante, qu'elle me fournira l'occasion de quelques remarques curieuses.

On y lit, dans le cartouche formé par le cercle intérieur, la légende suivante, contenant le nom et les titres du prince :

HAMOUDAH-PACHA-BEY, MYRMYRAN (3).

(1) Ce nom, qui signifie en arabe *la cessation du jeûne*, est donné par les Musulmans au premier jour du mois de *Chaouâl*, parce qu'en effet c'est le jour où cesse l'obligation du jeûne imposé aux Musulmans par leur religion pendant le mois entier de *Ramaddân*. On donne aussi à ce jour le nom d'*Iyd-êl-Fittr* (la fête de la cessation du jeûne). C'est à cause de cette fête que le dixième mois de l'année lunaire des Musulmans, *Chaouâl*, a reçu chez les Barbaresques le nom de *Chahar-Aftour*.

(2) Le lecteur trouvera sur *Hamoudah-Pachâ* des détails plus circonstanciés dans le chapitre VIII de la première partie ci-dessus, détails donnés par le docteur Frank lui-même, dont les deux voyages et le séjour à Tunis eurent lieu sous le règne de ce prince.

(3) Le mot *Myrmyrân* signifie *prince des princes*.

La légende circulaire renferme la phrase votive suivante :

Allahoumm dâm moulk-ho, — fy dâr-êl-djehâd Tounes.

« Que Dieu éternise son règne ! — dans « le siége de la guerre sacrée, Tunis. »

Puis on lit la date de l'avénement du prince, 1196 de l'hégire.

La première observation que me fournit cette légende est que cette même date, ici exprimée en chiffres, se trouve également représentée par les caractères composant les quatre mots de la légende intérieure, réunis à ceux des trois premiers mots de la phrase votive qu'offre la légende circulaire, en prenant ces caractères dans leur valeur arithmétique; car on sait que toutes les lettres arabes ont, indépendamment de leur valeur alphabétique, une valeur arithmétique, dont l'usage remplace fréquemment les signes de l'arithmétique décimale.

La seconde observation est que ce sceau est gravé sur une grande cornaline vivement colorée, pierre à laquelle les Orientaux attribuent la plus puissante influence pour le bonheur de ceux qui la portent ou qui en font habituellement usage (1).

(1) *Voyez* ci-dessus, page 140, ce que rapporte le docteur Frank des influences hygiéniques attribuées par les Tunisiens aux diverses pierres précieuses. Mais, indépendamment de ces effets physiques, les préjugés du vulgaire dans l'Orient attachent à l'usage des pierres précieuses des influences morales et surnaturelles.

Un écrivain arabe, nommé *Teyfâchy*, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale, a consacré un ouvrage entier à cette matière, et sa pharmacopée telesmatique est beaucoup plus étendue que celle qui nous a été donnée par le docteur Franck.

Suivant lui, le rubis (*yâqout*) fortifie le cœur, éloigne la foudre et la peste : il apaise la soif, arrête le flux de sang, etc.

L'émeraude (*zemroud*) guérit la piqûre des vipères, ou toute autre blessure venimeuse; elle aveugle même les serpents auxquels on la présente ; elle chasse les démons et les mauvais esprits; c'est un spécifique contre l'épilepsie, les douleurs d'estomac, les maux d'yeux.

Le diamant (*elmâs*) n'est pas moins utile contre l'épilepsie, les maux d'estomac et la colique.

La turquoise (*fyrouzéh*) fortifie la vue, guérit les ophthalmies et les piqûres de scorpion.

La cornaline (*aqyq*) calme la colère, arrête les hémorragies, guérit les maux de dents; elle préserve de la mauvaise fortune, est un gage de bonheur constant et de prolongation de la vie.

L'hématite (*maghnâttys*) calme les douleurs de la goutte, facilite l'accouchement, détruit l'action des poisons.

Le jade (*yechm*) garantit de la foudre et des mauvais rêves.

Enfin la gemme appelée œil de chat (*ayn-el-hor*) préserve de l'influence des mauvais regards et met à l'abri des coups du sort; bien plus, dans un combat elle rend celui qui la porte invisible aux yeux de son adversaire ; etc.

D'après ces deux considérations, on ne sera pas étonné d'apprendre que les Tunisiens aient regardé le sceau de leur prince comme un talisman auquel il a dû la prolongation remarquable de son règne.

CHAPITRE XVIII.

Othmân-Bey ; — Mahmoud-Pachâ ; — Sydy-Housséyn-Bey ; — Moustafâ-Bey ; — Sydy-Ahmed-Pachâ Bey, maintenant régnant ; — description de son sceau ; — ses réformes ; sa tendance vers la civilisation européenne ; — érection de la chapelle consacrée à saint Louis ; — collége Européen.

Hamoudah-Pachâ eut pour successeur son frère *Othmân-Bey*, fils, comme lui, d'*Aly-Bey*; ce prince prit possession de l'autorité souveraine le lendemain de la mort de son frère, c'est-à-dire le jour même de la fête d'*êl-Fettar* de l'an 1229 de l'hégire (15 septembre 1814 de notre ère); mais son règne, plus court que celui d'aucun de ses prédécesseurs, comprit à peine trois mois entiers dans sa durée éphémère (2). Quatre-vingt-seize jours après son avénement, il quittait à la fois et le trône et la vie, et le 8 du mois de *Moharrem* de l'an 1230 de l'hégire (20 décembre 1814 de notre ère) il était massacré avec ses en-

(2) Trois mois et six jours.

fants, abandonnant par ce meurtre le suprême pouvoir à son cousin *Mahmoud*, fils de *Mohammed-Bey*, et l'aîné des deux princes que l'usurpation de leur oncle *Aly-Bey* avait écartés du trône. De toute la famille d'*Othmân-Bey* il n'y eut d'épargné que les deux plus jeunes de ses enfants, qui, assure-t-on, vivent encore, et qui sont renfermés dans une prison avec leur mère.

Avec *Othmân-Bey* s'est éteinte la branche collatérale descendant d'*Aly-Bey*, et le pouvoir suprême est rentré dans la branche aînée des descendants d'*Aly-ét-Turky*.

Le jour même du meurtre d'*Othmân*, *Mahmoud*, qui prit le titre de *Pachâ*, s'était emparé du trône de Tunis; son ambition, longtemps dissimulée, était parvenue au but de ses désirs; mais sa jouissance se borna a neuf années trois mois et dix jours, et il mourut le 28 du mois de *Redjeb* de l'an 1239 de l'hégire (30 mars 1824 de l'ère chrétienne).

Il laissa le trône de Tunis à son fils, *Sydy-Housséyn-Bey*, qui fut reconnu pour souverain le jour même de la mort de son père.

Ce prince régnait depuis dix années à Tunis, lorsqu'une catastrophe qu'on était bien loin de prévoir est venue soudainement changer la position des puissances barbaresques et préparer à l'Afrique septentrionale un nouvel avenir : cet événement fut l'outrage qu'osa se permettre envers la France le Dey d'Alger *Housséyn-Pachâ*, et la vengeance qu'en tira cette puissance en le renversant de son trône et en faisant la conquête de ses États.

La Régence de Tunis s'était bien gardée de prêter le moindre secours à celle qui s'était montrée constamment sa rivale et son ennemie; le Bey s'était même empressé d'assurer sa position auprès des vainqueurs, en souscrivant à un traité conclu avec M. Mathieu de Lesseps, consul général, le 8 août 1830, et dont, entre autres conditions, l'article 2 abolissait pour toujours dans les États tunisiens la course des pirates et l'esclavage des Chrétiens (1).

On assure d'ailleurs que ce prince, qui régna sur la Régence pendant onze années et deux mois, y parut suivre, dans sa politique et son administration, la marche sagement progressive dont *Hamoudah-Pachâ* avait légué l'exemple à ses successeurs.

Sydy-Housséyn-Bey mourut le 29 du mois de *Moharrem* de l'an 1251 de l'hégire (26 mai 1835 de notre ère).

Sa mort fit passer la souveraineté de la Régence entre les mains de son frère, *Moustafâ-Bey*, qui en prit possession le lendemain de la mort de son frère, c'est-à-dire le 30 du mois de *Moharrem* (27 mai), et qui, après avoir régné seulement près de deux ans et demi (2), par sa mort, arrivée le 10 du mois de *Redjeb* de l'an 1253 de l'hégire (11 octobre 1837), transmit le trône de Tunis à son fils *Sydy-Ahmed-Bey*, maintenant régnant.

Ce prince a été proclamé souverain de la Régence le jour même de la mort de son père, et dès le commencement de son règne il a obtenu de la Porte-Ottomane la dignité de *Pachâ*, dont le titre avait déjà été accordé par le Divan de Constantinople à plusieurs de ses prédécesseurs.

Depuis qu'il a reçu cette faveur, il a changé son nom d'*Ahmed-Bey* en celui d'*Ahmed-Pachâ-Bey*, ainsi qu'on peut le remarquer dans l'empreinte de son sceau, que le lecteur verra peut-être ici avec plaisir :



On lit en effet dans le cartouche que forme le cercle intérieur de ce sceau les

(1) Voyez, sur cet esclavage, ci-dessus le chapitre XVIII de la première partie, dans lequel le docteur Frank raconte les détails révoltants dont il fut lui-même témoin pendant son séjour à Tunis.

(2) Deux ans cinq mois et sept jours.

mots suivants, tracés en caractères arabes, remarquables par leur élégance :

A'BD-HO AHMED-PACHA-BEYK (1).

Ce titre de Pachâ ne lui avait pourtant pas été concédé par la Porte-Ottomane aussitôt après son avénement au trône de Tunis; les premiers rapports du gouvernement de Constantinople avec lui s'étaient montrés malveillants, et le Divan avait témoigné son mécontentement des innovations que le nouveau prince commençait à introduire dans ses États.

En 1838 une expédition partit de Constantinople, sous les ordres de *Tâhir-Pachâ,* et se présenta dans les eaux de Tunis, afin de rétablir la domination turke et de détrôner le *Bey*. Grâce à l'attitude ferme du gouvernement français, qui, prévenu à temps, envoya sur les lieux les amiraux Lalande et Gallois pour s'opposer au débarquement de *Tahir-Pachâ*, cette expédition échoua complétement, et l'amiral turk fit exécuter à Tripoli ce qu'il n'avait pu faire à Tunis.

Ce fut alors que le titre de *Pachâ* fut accordé au Bey par le Divan, comme un témoignage authentique des dispositions pacifiques du sultan à son égard.

Ce prince a paru, dès son avénement au trône tunisien, plus porté encore que ses prédécesseurs à introduire parmi ses peuples les bienfaits de la civilisation européenne, et chaque jour de son administration a été marqué par une amélioration nouvelle; voulant s'associer autant que le lui permettaient les mœurs de ses sujets aux efforts que les puissances chrétiennes tentaient pour l'abolition de l'esclavage, il avait fait un pas vers ce but en interdisant absolument dans ses États la vente à l'enchère des esclaves, et avait fait fermer le marché où se faisait publiquement cet odieux trafic (2). Dédaignant les préjugés du vulgaire des Musulmans contre les Chrétiens, non-seulement il a accueilli et favorisé les Européens dans ses États, mais il y a appelé des officiers français pour discipliner ses milices et les former à la tactique européenne (3); il a même confié à des ingénieurs français l'exécution d'une grande carte générale de toutes les provinces de la Régence (4).

C'est à l'affection particulière professée par *Ahmed-Pachâ-Bey* pour la France que nous devons l'autorisation donnée par ce prince pour l'érection d'une chapelle consacrée à saint Louis, au milieu des ruines de cette Carthage illustrée par les derniers exploits et la mort du saint roi : cette autorisation est d'autant plus remarquable, qu'elle enfreint de la manière la plus frappante les usages de ces contrées et les préjugés qui y sont enracinés depuis tant de siècles par les traditions musulmanes.

En effet, quoique l'exercice de la religion chrétienne n'y soit point interdit, et que l'existence des chapelles et autres lieux consacrés au culte chrétien y soit autorisée, cependant l'érection de tout

(1) Le mot *a'bd-ho,* qui commence cette légende, signifie littéralement *le serviteur de* LUI, et est employé habituellement par les Arabes comme synonyme de l'expression *Abd-Allah* (le serviteur de Dieu).

En effet, dans le langage mystique des Musulmans le mot HOÛ (LUI) est regardé comme un des principaux noms de Dieu, signifiant ainsi l'Être par excellence, CELUI QUI EST : ce nom paraît correspondre au nom divin de JÉHOVAH, usité chez les Hébreux, et dont le Hou des Arabes est peut-être dérivé.

Ce mot sacré, fortement articulé du fond de la poitrine, forme le cri que poussent en chœur les derviches en tournoyant frénétiquement dans leurs danses mystiques.

(2) Voyez ci-dessus le chapitre XVII de la première partie, dans lequel le docteur *Frank* donne les détails les plus circonstanciés sur ce marché et sur les ventes qui y avaient lieu journellement.

(3) Le Bey s'occupe avec un soin tout particulier de son armée, dont il regarde la création comme son œuvre favorite : ses troupes régulières montent déjà à vingt mille hommes disciplinés et formés à la tactique européenne.

Les officiers français qui avaient été chargés par notre gouvernement, sur la demande du Bey, d'aider le prince de leurs lumières dans l'organisation de son armée, étaient en 1845 le colonel d'infanterie *Lavelaine,* le lieutenant-colonel d'artillerie *Lecorbeiller,* et le chef de bataillon *Gillard.*

(4) Cette belle carte a été dressée et publiée en 1841, au dépôt général de la guerre, sous la direction de M. le général Pelet, d'après les observations et les reconnaissances de M. Falbe, capitaine de vaisseau danois, de M. Pricot-Sainte-Marie, capitaine d'état-major, et d'après les renseignements recueillis par eux.

nouvel édifice de cette espèce y est sévèrement prohibée, et les permissions n'ont jusqu'à présent été jamais accordées que pour la réparation des édifices déjà existants. Bien plus, *Ahmed-Pachâ-Bey* a refusé de vendre le terrain destiné à la construction de cette nouvelle chapelle, et a voulu en faire un don gratuit à la France.

Ce monument, édifié par l'ordre et aux frais du roi Louis-Philippe, à la mémoire de son illustre aïeul, et comme un complément lointain du magnifique musée historique de Versailles, occupe au centre même des ruines de Carthage le sommet de la colline où fut assise autrefois l'antique citadelle de *Byrsa* : la chapelle est entièrement isolée de toute habitation; et la solitude de ce monument ajoute encore à la majesté des souvenirs qu'il consacre. On ne voit autour de la modeste enceinte qui le forme que quelques misérables tentes de poil de chameau, où quelques bergers nomades cherchent un asile contre les ardeurs du soleil africain.

On doit féliciter l'architecte (1) d'avoir, dans la construction de ce monument à la fois français et barbaresque, su fondre quelques détails de l'art arabe dans les formes de l'architecture gothique.

Dans le jardin qui entoure la chapelle ont été disposées çà et là quelques belles colonnes trouvées dans les fouilles nécessitées par la construction : on y remarque aussi un beau torse d'une statue en marbre, une élégante mosaïque qu'on a ingénieusement placée au fond d'un bassin d'eau limpide, dont le cristal fait vivement ressortir les couleurs diverses dont les dessins sont diaprés.

Enfin, la même enceinte renferme des dépendances où un logement a été préparé pour l'abbé *Bourgade* (2), aumônier de la chapelle.

Mais ce digne chapelain fait sa résidence la plus habituelle dans la ville; car il partage ses soins entre le sanctuaire qu'il est chargé de desservir et le soulagement des pauvres chrétiens, pour lesquels son zèle évangélique a su créer à Tunis un hôpital avec les seules ressources de la charité.

Un autre établissement, que la Régence tunisienne doit également à la sollicitude patriotique et éclairée de M. l'abbé Bourgade, et qui est en même temps une des preuves les plus remarquables du penchant que ne cesse de témoigner *Ahmed-Pachâ-Bey* pour la France, ainsi que de son constant désir de propager dans ses États la civilisation et les institutions de l'Europe, c'est le *collége Européen*, créé à Tunis sous la direction de zélés et savants missionnaires.

Dans ce collége, véritable gymnase de régénération, sont admis à participer aux bienfaits d'une instruction salutaire, non-seulement les enfants des chrétiens établis dans la Régence, mais encore ceux des populations musulmane et juive; ils y reçoivent ensemble, avec l'enseignement de la langue française et des autres idiomes principaux de l'Europe, les premiers éléments des sciences les plus utiles à la société humaine.

Ahmed-Pachâ-Bey paraît avoir compris toute l'importance qu'aura pour l'amélioration de ses peuples cet établissement salutaire; il ne s'est pas contenté d'autoriser sa création, mais il a voulu en mainte circonstance témoigner son approbation à cette entreprise, et il s'est empressé de lui accorder tous les encouragements qui ont été sollicités auprès de son gouvernement.

C'est déjà un progrès bien remarquable que cette fusion dans une même réunion scolastique et dans une communauté d'enseignement des enfants musulmans avec ceux des Chrétiens, jadis objet de leur antipathie, et surtout avec ceux des Juifs, jusque alors véritables *parias* de l'Orient, à peine regardés par

(1) La construction de cette chapelle a été dirigée par M. *Jourdain*, l'un de nos architectes les plus recommandables par leur goût et leurs connaissances.

(2) Auteur d'un ouvrage conçu dans les vues les plus utiles, publié par souscription, en 1847, chez MM. Firmin Didot frères, sous le titre de *Soirées de Carthage*, et dont le produit doit être consacré à augmenter les ressources de l'hôpital de Tunis ainsi que du collége Européen.

L'auteur de cet ouvrage emploie les connaissances qu'il a acquises de la langue arabe et de la religion musulmane à essayer de convertir par le raisonnement et la citation des phrases mêmes du Koran les sectateurs de l'islamisme à la religion chrétienne.

les Musulmans comme appartenant à l'espèce humaine; et on peut certainement calculer d'avance quelle haute influence aura cette institution par la suite, même dans un avenir peu éloigné, sur la civilisation future des populations barbaresques, et sur la propagation des lumières de notre Europe dans ces contrées, qui s'enorgueillissaient autrefois à juste titre d'être la patrie des *saint Cyprien*, des *saint Augustin*, parmi les Chrétiens; des *êbn Khaledoun* (1), des *Léon l'Africain* (2), parmi les Arabes, et de tant d'autres savants illustres; mais qui depuis plusieurs siècles n'ont plus été fameuses que par l'ignorance la plus abjecte et la plus infâme piraterie (3).

(1) Le nom de ce célèbre historien arabe est un de ceux qui ont le plus souvent retenti, depuis quelques années, dans le monde savant; et les manuscrits que possèdent maintenant de ses ouvrages plusieurs bibliothèques de l'Europe ont pu nous convaincre qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les éloges que lui ont donnés les Orientaux.

Son nom entier est *Oualy-êd-dyn-abou-Zeyd-Abd-êr-Rahman :* on ne sait d'où lui vient le surnom d'*Ebn-Khaledoun*, sous lequel il est généralement connu; il naquit à Tunis, l'an 732 de l'hégire (1332 de notre ère). Après avoir étudié dans sa patrie auprès des hommes les plus savants de son temps, il s'attacha au général *Mohammed-ben-Tafarken*, gouverneur de Tunis; puis il passa au service des souverains de Fez et d'autres princes d'Afrique.

L'an 784 de l'hégire (1385 de l'ère chrétienne) il quitta tout à fait cette contrée pour passer à Alexandrie, et de là au Kaire, où il fixa sa résidence; il y fut nommé grand Qâddy des *Malekites* par le sultan mamlouk *Barqouq*. Destitué plusieurs fois, par suite d'intrigues, mais rétabli chaque fois avec honneur dans cette place éminente, il suivit en Syrie *Faradj*, successeur de *Barqouq*, qui allait s'opposer aux progrès de Tamerlan. Quoique accueilli de la manière la plus favorable par le conquérant mogol, qui voulait l'attacher à sa cour, *Ebn-Khaledoun* revint au Kaire, où il mourut dans les derniers jours de Ramaddân de l'an 808 de l'hégire (1406 de notre ère), âgé de soixante seize ans et vingt-cinq jours.

(2) *Voyez* sur cet illustre géographe la note 1, page 33, ci-dessus.

(3) L'utilité du collége de Tunis paraît avoir été appréciée par notre gouvernement et avoir excité son intérêt; les journaux du mois de septembre annoncent qu'une proposition doit être présentée à l'Assemblée nationale législative pour en obtenir une allocation en faveur de cet établissement, afin de lui donner toute l'extension dont il est susceptible, et que réclament les intérêts réunis de la Régence et de la France.

CHAPITRE XIX.

Visite du duc de Montpensier au Bey de Tunis; — détails de la réception du prince; — Bey du camp; — ses fonctions; — drapeau de la religion musulmane; — visite du Bey; — départ du Prince; — voyage à Tunis de deux autres fils du roi.

Les relations de sympathie et de bienveillance réciproquement manifestées depuis plusieurs années entre la France et Tunis s'accrurent encore en l'année 1845, et les deux gouvernements virent les liens qui les unissaient se resserrer de nouveau, par la visite amicale que vint rendre le duc de Montpensier au Pachâ de Tunis.

Le prince tunisien n'avait, sans doute, pu voir qu'avec un secret plaisir notre attaque d'Alger humilier la Régence qui s'était montrée la constante ennemie de Tunis; mais ensuite il avait pu être alarmé de nous savoir si près de lui depuis que notre conquête avait été complétée. Cependant, il avait fini par comprendre qu'il n'avait rien à redouter du voisinage de la France, et qu'il ne pouvait en recevoir que la contagion de sa généreuse civilisation.

Les Français établis à Tunis avaient eu plus d'une fois occasion de se convaincre de ces nouveaux sentiments du Bey, par les marques de bienveillance particulière qu'ils en avaient reçues en plusieurs circonstances; ils apprirent avec joie la nouvelle du projet qu'avait formé un des fils du roi de venir visiter le pays consacré par la mort de saint Louis; et ils regardèrent cette visite comme le plus sûr moyen d'assurer les priviléges dont ils jouissaient dans la Régence, en confirmant *Amed-Pachâ-Bey* dans les dispositions favorables qu'il manifestait habibuellement à leur égard, depuis son avénement au trône.

Parti d'Alger le 18 juin, à midi, sur la corvette *le Gomer*, commandée par le capitaine *Goubin*, le voyageur royal ar-

riva le 20 au matin en vue du fort de la Goulette.

Le consul général chargé des affaires de France, M. de *Lagau,* qui venait d'arriver à Tunis sur *le Lavoisier,* avait prévenu le Bey de l'arrivée de l'hôte illustre que la France envoyait pour le visiter; *Ahmed-Pachâ* avait témoigné combien il était flatté d'une telle visite, et avait assuré le consul qu'il n'épargnerait rien pour en témoigner sa reconnaissance. On doit, en effet, avouer que l'ancienne hospitalité arabe n'aurait pu, dans une pareille réception, donner des preuves d'une courtoisie plus ingénieuse et plus délicate, renouvelant la magnificence chevaleresque des anciens Maures de Cordoue et de Grenade.

Depuis plusieurs jours un palais délicieux, nommé *Dar-êl-Bey,* à la fois élégant et magnifique, meublé entièrement à l'européenne, mais rappelant dans ses exquises recherches les merveilles féériques des mille et une nuits, avait été préparé par le prince musulman pour recevoir et fêter son hôte chrétien.

Le fort de la Goulette salua le prince français de vingt-et-un coups de canon: le Bey y avait envoyé au-devant de lui ses deux ministres *Sydy-Moustafâ*, *saheb-êl-tabè* (garde des sceaux), et *Sydy-Mahmoud, kyahyat-halq-êl-ouad* (ministre de la marine et gouverneur de la Goulette (1)): ce dernier n'était pas étranger à la France; car c'est lui qui y avait été envoyé par le Bey pour assister au sacre de Charles X., en 1825.

Le duc de Montpensier fut reçu à la Goulette dans un palais que le Bey y a fait élever, mais qu'il n'habite que pendant la saison des bains de mer.

Avant de se rendre à Tunis il visita les fortifications de cette citadelle, dont il examina soigneusement toutes les parties, et dont il passa en revue la garnison, armée à l'européenne. Son attention y fut particulièrement attirée par deux anciens canons d'un calibre énorme, véritables objets d'art, et désignés sous les noms de *Saint-Pierre* et de *Saint-Paul;* ces deux pièces d'artillerie, fondues à Florence et portant les armes des Médicis, avaient été données en présent à la Régence, il y a plusieurs siècles, par un des ducs de la Toscane, et attestent ainsi le soin qu'avaient les petits souverains de l'Italie de se maintenir en bonne intelligence avec les États barbaresques, dont ils redoutaient l'agression.

Une voiture du Bey, envoyée par ce prince, conduisit à Tunis le duc de Montpensier, accompagné d'une escorte de cavalerie, commandée par un officier français. Sur le passage du prince était accourue une population nombreuse d'indigènes, qui se pressait de toute part autour du cortége, et dont le mouvement, la variété des costumes, les bournous admirablement drapés, dissimulaient la nudité de l'immense plaine qui sépare de la ville le rivage de la mer.

Le duc descendit à la porte même du palais que le Bey avait mis à sa disposition, et que ce prince n'habite lui-même que rarement, ne l'occupant qu'une fois ou deux chaque année dans le mois de *Ramaddân.* On se ferait difficilement une idée de la somptuosité des appartements de ce palais, de la beauté des marbres, de la richesse des incrustations, de l'élégance des mosaïques, et de l'exquise délicatesse des sculptures qui le décorent.

Le Bey avait eu l'ingénieuse prévenance d'en couvrir les murs de gravures représentant toutes les grandes batailles qui dans le dernier demi-siècle ont illustré la France, depuis les premières victoires de la république en Italie jusqu'à la prise de Constantine.

Ayant pris possession de cette magnifique résidence, le duc de Montpensier reçut la visite de toute la cour du Bey, à la tête de laquelle se présentait le *Bey du camp*, nommé *Sydy-Mohammed-Bey.*

Le titre de *Bey du camp* est celui qui est attribué à l'héritier présomptif du prince régnant, et qui n'est pas toujours son descendant immédiat: car on sait que dans la Régence la couronne ne se transmet point nécessairement du père au fils, mais que le droit de succession est dévolu au plus âgé des princes de la famille royale: c'est ainsi que *Moustafâ-Bey* avait succédé à son frère,

(1) L'expression *halq-êl-ouâd*, qui signifie proprement *la gorge du canal,* est la dénomination particulière sous laquelle les Tunisiens désignent la Goulette.

quoique celui-ci eût un fils, et que maintenant ce fils est le successeur présumé d'*Ahmed-Pachâ-Bey*, dont il n'est que le cousin.

Le *Bey du camp* est particulièrement chargé de la levée des impôts dans les provinces : pour faire cette collecte il part chaque année deux fois de Tunis, c'est-à-dire dans les deux saisons d'été et d'hiver, à la tête d'une petite armée, et il parcourt successivement toutes les divisions du territoire : cette double tournée annuelle est pour lui une occasion toute naturelle d'apprendre à connaître d'une manière plus particulière les contrées et les populations sur lesquelles il est appelé à régner un jour (1).

Le prince français reçut en même temps *Sydy-Moustafâ-Khaznadar*, beau-frère du Bey, grand trésorier ou ministre des finances, et qui est un de ceux dont les conseils ont le plus de poids dans le gouvernement; *Sydy-Moustafâ-Agha*, ministre de la guerre, autre beau-frère du Bey, *Sydy-ben-Ayad*, personnage très-influent et qui appartient à l'une des plus grandes familles du pays, les religieux de la mission apostolique, et enfin une nombreuse députation des Français qui résident à Tunis.

Le lendemain 21 le duc alla rendre visite au Bey au palais du *Bardo* (2). Des salves d'artillerie y fêtèrent la bienvenue de l'hôte français; pour sa réception le Bey fit arborer l'étendard de l'islamisme portant la représentation du cimeterre à double lame (3), réservé uniquement pour certains jours consacrés par la religion du Prophète.



Le dessin ci-dessus représente cet étendard sacré, sur lequel est figuré le cimeterre d'*Aly* entouré d'une inscription arabe où on lit la légende suivante :

B-ism Illah êr-rahmân êr-rahym — Ennâ fatahnâ le Koum fatehânn mobeynânn.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux, — certes, nous vous avons accordé une victoire éclatante (4). »

Ahmed-Pachâ attendait le duc de Montpensier dans la plus belle salle de son palais; en l'apercevant il courut l'embrasser, et le plus affectueux entretien eut lieu entre eux pendant plus d'une demi-heure. Le prince visita ensuite non-seulement les divers appartements du palais, mais encore la caserne qui y est annexée, puis de là il se rendit à la *Manouba*, autre palais magnifique des anciens rois maures, maintenant transformé en caserne de cavalerie, et ensuite à une autre caserne, celle de l'artillerie, placée dans un palais d'une plus simple architecture, et qui fait moins regretter que la *Manouba* le nouvel emploi auquel sont consacrées les magnificences des anciens palais arabes.

A son retour à Tunis le prince trouva les cours du *Dar-él-Bey* remplies d'une foule de visiteurs à turbans; c'étaient les protégés de la France, des Grecs, des Juifs, surtout des Algériens en grand nombre; la démarche de ces derniers a produit beaucoup d'effet sur la population tunisienne, regardant comme le plus bel hommage rendu à la France et à son ascendant en Afrique, cet empresse-

(1) Le *Bey du camp* actuel est grand amateur de peinture, de sculpture et de ciselure; il passe de longues journées à tourner le cuivre, le bois et l'argent. On a de lui de fort jolis ouvrages qui feraient honneur à d'habiles artistes européens. De mœurs douces, d'habitudes paisibles, vivant au milieu d'une famille nombreuse, où grandissent ses cinq filles et ses quatre fils, il jouit en sybarite d'une très-grande fortune, et n'envie nullement le pouvoir souverain.

(2) *Voyez* sur ce palais ci-dessus, page 11.

(3) Ce cimeterre est celui que la tradition prétend avoir été porté par *Aly*, gendre du Prophète, et qui lui avait été donné par Mahomet lui-même. On donne à cette arme sacrée le nom de *Dou-l-fiqâr*, et un axiome souvent répété par les Musulmans est cette phrase : *Mâ seyf éllâ Dou-l-fiqâr, ou-mâ fetâ éllâ-Aly*. « Il n'y a d'épée que *Dou-l-fiqâr*, et de héros « que *Aly*. »

(4) Ces paroles forment le premier verset du quarante-huitième chapitre du Koran, intitulé *Sourat-él-Fatèh* (chapitre de la Victoire).

ment des Algériens musulmans établis à Tunis, à comprendre et accepter la nouvelle condition de leurs frères d'Alger.

Le dimanche 22 fut consacré par le duc de Montpensier à la visite de la chapelle dédiée à saint Louis, où il fut reçu par l'aumônier revêtu de ses habits sacerdotaux (1); puis il parcourut toutes les ruines de l'ancienne cité d'Annibal, depuis le lieu où l'on s'accorde généralement à reconnaître la trace des deux ports, en passant par les fameuses citernes si souvent signalées par les voyageurs, jusqu'au cap à la pointe duquel l'auteur de l'*Énéide* a placé le bûcher de Didon.

Le 23 le Bey reçut son hôte à la *Mohammedyéh,* autre résidence royale, à quelques lieues de Tunis. Pour s'y rendre on traverse un lac d'eau salée, dont le fond, à sec pendant l'été, ne montre alors qu'une couche de sel blanc, qui de loin ressemble encore à une nappe d'eau. Le prince y fut également salué par l'artillerie et par l'étendard de Mahomet flottant sur le palais.

Au retour le prince visita la caserne du colonel *Sélym,* soldat digne des temps héroïques de l'empire ottoman : il y a quelques années il avait combattu corps à corps une panthère qui s'était échappée de la ménagerie du *Bardo,* et son bras droit a gardé les traces des dents de l'animal furieux.

Quoique cette caserne ait été construite pour sa destination et ne soit pas un ancien palais, elle mériterait d'en porter le nom : au centre est une cour immense pavée en dalles de marbre et entourée d'élégantes galeries; là encore l'instruction des troupes est en grande partie l'œuvre d'un officier français (2).

Le 24 le duc de Montpensier reçut au palais qu'il habite la visite d'*Ahmed-Pachâ-Bey* lui-même : c'est la première que ce prince ait jamais rendue, et la plus grande preuve de l'affection qu'il porte à la France. Cette visite fut suivie presque aussitôt de l'envoi de présents magnifiques, consistant en superbes chevaux de race, un sabre d'un travail merveilleux et couvert de diamants, une selle d'une richesse admirable, de riches étoffes, etc.

Le prince français laissa à son tour aux principaux officiers du Bey de riches souvenirs de son passage dans leur pays. Le lendemain 25, après avoir visité la fonderie de canons, dirigée par le lieutenant-colonel *Lecorbeiller,* le duc de Montpensier partit pour Alexandrie; mais avant son départ il avait été faire une dernière visite au *Bey,* qui dès la veille était venu coucher dans son palais de la Goulette pour s'y préparer à recevoir les adieux de l'hôte illustre qui allait le quitter, et qu'il semblait ne voir partir qu'avec regret.

Mais cet illustre visiteur ne fut pas le seul envers lequel le Bey de Tunis eut à exercer sa magnifique hospitalité : bientôt deux autres fils du roi Louis-Philippe, le duc d'Aumale et le prince de Joinville, dédommagèrent *Ahmed-Pachâ-Bey* du départ du duc de Montpensier, et vinrent à leur tour visiter la Régence (3); on n'a pas besoin de dire que les deux princes français y furent accueillis avec le même empressement et la même cordialité hospitalière que l'avait été leur jeune frère, par le souverain de Tunis, qui se montra heureux de trouver dans cette triple visite une preuve certaine de

(1) Le duc de Montpensier décora M. l'abbé Bourgade de la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de son zèle patriotique et de sa charité infatigable.

(2) Cet officier est le commandant *Gillard.* On a vu ci-dessus que ces troupes montaient maintenant à 20,000 hommes effectifs : à l'avénement de *Ahmed-Pacha-Bey* elles ne se composaient que de deux régiments d'infanterie s'élevant tout au plus à 5,000 hommes; il en porta d'abord l'effectif à 10,000 hommes, et créa un régiment de cavalerie; quelque temps après il forma un régiment d'artillerie et un second régiment de cavalerie.

Les soldats tunisiens sont armés et habillés à l'européenne; l'infanterie porte le pantalon garance et une petite capote bleue semblable à celle de notre infanterie légère; la cavalerie, lanciers et chasseurs, pantalon garance, capote bleue; l'artillerie, capote et pantalon bleus. Toute l'armée est coiffée du *fez,* orné de jugulaires et d'une plaque en cuivre surmontée d'ornements qui indique l'arme et le numéro du régiment.

(3) Le prince de Joinville arriva à Tunis le 28 juin 1846; il y fut rejoint le 5 juillet par son frère le duc d'Aumale, et tous deux quittèrent la capitale de la régence le 7 juillet suivant.

la bienveillance du gouvernement français, et la triple confirmation des promesses de bonne intelligence et d'appui qu'il en avait déjà reçues à différentes époques.

CHAPITRE XX.

Voyage du Bey de Tunis en France; — son embarquement à Porto-Farina; — hauts fonctionnaires dont il se fait accompagner; — sa réception à Paris; ses visites aux divers monuments et établissements publics; — ses aumônes; — son retour dans ses États.

Depuis ces royales visites *Sydy-Ahmed-Pachâ-Bey* n'avait cessé de saisir toutes les occasions dans lesquelles il pouvait manifester sa sympathie pour la France et son désir de lui être agréable; s'enquérant du progrès des arts en Europe, surtout en France, et impatient de voir se reproduire dans ses États, par les mains de ses sujets, les merveilles qu'il en avait apprises. Déjà il avait introduit dans les États de la Régence plusieurs manufactures où se fabriquaient avec les laines tunisiennes les draps et les étoffes qui jusque alors avaient été tirés des fabrications étrangères : il avait annoncé le dessein de fonder à Tunis une imprimerie, et d'autres projets encore devaient peu à peu assimiler ces contrées aux pays civilisés de l'Europe.

Mais bientôt il voulut donner une preuve plus frappante et plus irréfragable du vif et sincère désir qui l'animait de faire participer les Tunisiens aux bienfaits de la civilisation européenne : non content des communications habituelles avec l'Europe, dont la facilité et la fréquence manifestaient aux peuples de la Régence les avantages incontestables de cette civilisation, et tendaient journellement à la propager parmi eux, il résolut d'aller lui-même la voir de ses propres yeux, dans le principal foyer des lumières qui l'ont créée, et dont à son tour elle augmente le progrès et l'éclat.

D'après cette pensée, le Bey de Tunis fit connaître à l'improviste, et à la grande surprise de toute sa cour, le dessein qu'il avait conçu de quitter momentanément ses États, pour aller en personne visiter la France et Paris; explorer les causes de l'état florissant de nos contrées, et en réexporter les connaissances, qu'il jugeait si sagement devoir concourir à l'amélioration et au bonheur futur de son pays.

Aucun des préjugés si anciennement enracinés dans les contrées orientales ne put arrêter l'exécution de ce projet d'une propagande vraiment philanthropique, et le Bey s'embarqua au port de Porto-Farina, à la fin de l'année 1262 de l'hégire (novembre 1846 de notre ère), sur le bateau à vapeur français *le Dante*, que notre gouvernement s'était empressé de mettre à sa disposition.

Il s'était fait accompagner, dans le voyage qu'il venait d'entreprendre, par une suite nombreuse des Tunisiens les plus recommandables, parmi lesquels on remarquait deux des principaux personnages de la Régence, *Moustafâ-Khaznadâr* (1), son grand trésorier, et *Moustafâ-Aghâ*, son ministre de la guerre, tous deux ses beaux-frères, bien capables l'un et l'autre de seconder ses intentions en étudiant et appréciant nos systèmes administratifs, financiers et militaires.

On remarquait aussi à la suite du prince tunisien un autre de ses beaux-frères, le général *Mohammed-Morabeth*, *M. Raffo*, secrétaire et conseiller de la Régence, le colonel *Salah*, commandant la garde du palais, le colonel *Ahmed-Aly-êl-Diaf*, premier secrétaire, les colonels *Khayr-êd-dyn* et *Hassouna-Metely*, le contre-amiral *Hassouna-Moraly*, le chevalier *Lombroso*, premier médecin.

Le Bey voulut aussi amener avec lui deux vieillards de sa famille : peut-être par mesure de surveillance, et afin d'être assuré en les tenant sous sa main qu'aucune brigue nuisible contre ses intérêts ne se formerait à Tunis pendant son absence de sa capitale.

Il laissa en partant l'administration de ses États à son cousin *Sydy-Hamda* et à son premier ministre portant le titre de *Saheb-Tabê*; mais il défendit expressément à ces deux fonctionnaires, qu'il investissait de son pouvoir, qu'aucune tête tombât à Tunis pendant son absence.

Cette dernière marque d'une huma-

(1) Le mot *khaznadâr*, ou *khazindâr*, signifie *trésorier*; ce titre se donne aussi à l'administrateur général des finances.

nité si rare parmi les princes de l'Orient, que laissait le Bey comme un adieu à ses sujets, avait ému tous les cœurs tunisiens de reconnaissance; aussi, lorsque le Bey monta sur le bâtiment à vapeur qui devait le conduire en France, une multitude d'embarcations réunies spontanément et portant une population nombreuse, le suivirent longtemps hors du port de la Goulette avec toutes les marques du plus vif regret; le Bey lui-même était fort touché de ces démonstrations d'attachement.

Avant de s'embarquer il avait réuni son armée à la Goulette pour la passer en revue : « Je vous quitte, avait-il dit, « mais c'est pour vous que je vais en « France. »

Parti le 14 du mois de *Dou-l-hadjéh*, 1262 (5 novembre 1846), après une heureuse traversée et une navigation de quatre jours, le Bey arriva à Toulon le 17 de *Dou-l-hadjéh* (8 novembre).

Le ministre des affaires étrangères avait envoyé dans ce port, pour l'y recevoir et l'accompagner dans son voyage à travers la France, le premier secrétaire interprète de son ministère, M. Alix Desgranges, et un aide de camp du ministre de la guerre avait été chargé de veiller aux soins de la route, au matériel des transports et aux autres détails du voyage.

Admis au bout de cinq jours (le 13 novembre) à la libre pratique, il fut reçu à son débarquement dans le port par toutes les autorités civiles et militaires, et fut accueilli à la préfecture maritime avec tous les honneurs qu'on décerne ordinairement aux princes régnants et alliés de la France.

Mais il se refusa à faire un plus long séjour dans cette ville, et à peine y avait-il pris quelques instants de repos, qu'impatient de connaître la capitale de la France, il se hâtait de prendre la route de Roquevaire, se dirigeant directement vers Paris.

Partout sur sa route, depuis Toulon jusqu'à la capitale, *Ahmed-Pachâ* fut reçu en souverain, et des salves d'artillerie annonçaient son passage; partout où il s'arrêtait les autorités venaient le complimenter, et des gardes d'honneur lui étaient données; les populations montraient sur son passage un empressement cordial dont il paraissait heureux.

A Aix, ayant entendu des acclamations devant la porte de son hôtel, il voulut descendre dans la rue, et là, s'adressant au peuple, il dit qu'il regrettait de ne pouvoir remercier en particulier chacun de ceux qui l'entouraient. Puis, apercevant un drapeau tricolore, il ajouta en le montrant de la main : « C'est lui que je sa-« lue pour tous. » Ce mouvement plein de noblesse impressionna vivement la foule.

Il arriva à Paris le 23 novembre, à une heure après midi, par un convoi spécial que l'administration du chemin de fer d'Orléans avait mis à la disposition du prince et de sa suite.

Le palais de l'Élysée fut donné au Bey pour son logement, et le lendemain même de son arrivée à Paris il fut reçu en cérémonie au Tuileries, par le roi et par toute la famille royale; il fut conduit à cette réception solennelle par le comte de Saint-Mauris, introducteur des ambassadeurs, et y parut suivi de *Moustafâ-Khaznadâr* et de *Moustafâ-Aghâ* : la connaissance que ce prince a acquise de la langue italienne, qu'il parle avec assez de facilité, lui permit d'entretenir avec le roi une conversation suivie, sans avoir besoin de recourir à l'interprète qui lui avait été donné pour l'accompagner à cette présentation (1).

Ahmed-Pachâ-Bey employa les journées suivantes à visiter les monuments, les musées du Louvre, d'histoire naturelle, d'artillerie et les autres merveilles de notre capitale; à explorer nos manufactures, nos établissements industriels; à assister à des revues brillantes, soit au fort de Vincennes, soit au vaste hippodrome du Champ de Mars, où l'on déploya, pour le fêter, tout l'appareil qui quelques mois auparavant avait été mis sous les yeux d'*Ibrahim-Pachâ*, et le souverain de Tunis se montra aussi impressionné à ces divers spectacles, si nouveaux pour lui, que l'avait été le fils

(1) Cet interprète était M. Alix Desgranges, dont j'ai parlé ci-dessus, et qui joint aux fonctions de premier secrétaire interprète des langues orientales au ministère des affaires étrangères, celle de professeur au Collège de France et à l'École des jeunes de langues établie au collège Louis-le-Grand, sous la direction de son frère M. Desgranges aîné.

du vice-roi d'Égypte : comme lui il rendit un juste hommage à la splendeur artistique industrielle et militaire de la France, qui se plaisait ainsi à dérouler successivement devant son nouvel hôte le tableau de ses richesses en tout genre.

Le 25 il visita l'école Militaire et les Invalides; entré dans l'église et arrivé devant le cercueil de l'Empereur, il se recueillit longtemps. « Voici, dit-il enfin, « celui qui a rempli l'univers de son « nom, et dont la gloire éclaire encore « le monde! » Comme on lui montrait encore l'épée de l'Empereur : « Cette « épée dit-il, a remporté bien des victoi- « res; mais la plus belle, c'est quand « les Français s'égorgeaient entre eux, « de les avoir défendus contre eux-mê- « mes et de leur avoir donné la paix in- « térieure. »

L'hôtel de la Monnaie (1), le Jardin des Plantes, le puits de Grenelle, la bibliothèque Nationale furent aussi l'objet de l'examen attentif du Bey; dans ce dernier établissement il admira la collection magnifique de manuscrits orientaux, et lut avec intérêt les originaux autographes, qui y sont conservés, de plusieurs traités conclus entre la France et quelques-uns des princes ses prédécesseurs au trône de Tunis.

Lors de sa visite à l'école Polytechnique, il assista, dans le grand amphithéâtre, aux curieuses expériences de physique et de chimie, dont chacune fut pour lui et pour sa suite l'occasion d'une surprise nouvelle, et ouvrait à son esprit les perspectives les plus inattendues. « Je « ne m'étonne plus, disait-il, du grand « renom de cette école dans le monde. « J'ai déjà moi-même des remercîments « à lui présenter, car c'est de son sein « que sont sortis les habiles officiers et « les savants ingénieurs dont la France « a bien voulu me prêter le concours; « Tunis leur devra sa régénération fu- « ture : la science partage avec l'épée le « privilége de fonder des empires et de « les maintenir. »

Versailles, la masse imposante de ses grandes eaux, l'étendue de son vaste parc, ses magnificences architecturales, la variété pittoresque de ses sites, et surtout son précieux Musée historique, obtinrent également le tribut des éloges et l'admiration du prince tunisien.

A la grande revue du Champ de Mars, dans laquelle se pressait l'élite de l'armée française, on remarqua que, s'associant déjà à nos usages européens, et s'assimilant pour ainsi dire à ces Français qu'il venait visiter, le prince africain portait les épaulettes de nos officiers généraux et s'était ceint du grand cordon de la Légion d'honneur dont le roi lui avait envoyé précédemment la décoration (2).

Bien plus, en passant devant le front des régiments d'infanterie qui avaient pris une part glorieuse à la guerre d'Afrique, et voyant leurs drapeaux criblés par les balles algériennes, le Bey, en les honorant d'un salut plusieurs fois répété, voulut applaudir aux victoires remportées par ces braves soldats sur les ennemis naturels et longtemps acharnés de la Régence qu'il gouverne.

Sa première visite à Versailles n'avait pas suffi pour satisfaire la curiosité du Bey; bientôt après il renouvela cette visite, et fut reçu sur la magnifique terrasse qui borde la grande façade du château, par le corps entier de l'École de Saint-Cyr, qu'il passa en revue. « J'ai « déjà vu, dit-il à ces jeunes élèves, « j'ai déjà vu aux Invalides l'ancienne « gloire de la France; à la revue de son « admirable armée au champ de Mars, « j'ai vu sa gloire présente; maintenant, « en vous je vois sa gloire future. »

Toutefois, au milieu des fêtes qui furent données alors au Bey de Tunis pour célébrer sa bienvenue, on prétend que plus d'une puissance européenne éprouva quelque jalousie de ce cérémonial, et témoigna même son mécontentement, de voir traiter en prince souverain un Bey, qu'elles s'obstinaient à ne considérer que comme un simple vassal de la Porte-Ottomane.

(1) Suivant l'usage de cet établissement on y frappa devant le royal visiteur une médaille commémorative de son voyage en France.

(2) Depuis que le Bey avait reçu à Tunis cette décoration il se faisait honneur de s'en parer dans les grandes circonstances, et surtout dans ses audiences solennelles; on l'avait vu se revêtir de cet insigne européen lorsque, avant son départ pour la France, il avait été faire ses adieux au tombeau de son père.

Ce mécontentement diplomatique alla même, dit-on, jusqu'à motiver une protestation formelle de l'ambassadeur du sultan de Constantinople contre ces honneurs, qu'il regardait comme excédant l'étiquette obligée, et qu'il prétendait être une offense à la dignité de son maître, dont, suivant lui, la France semblait ainsi méconnaître la suzeraineté.

Depuis cette époque, l'orgueil ottoman se donna chaque année la satisfaction d'essayer la menace d'une expédition contre Tunis; obligeant par là la France, à chacune de ces démonstrations, de faire sortir de Toulon quelques vaisseaux destinés à croiser dans la Méditerranée, afin de tenir en respect le mauvais vouloir du gouvernement ottoman.

Indépendamment de cette position demi-hostile de Constantinople envers Tunis, d'autres embarras sont venus encore compliquer l'état actuel des affaires de la Régence; les réformes salutaires que le Bey régnant avait entreprises, et qu'il a poursuivies avec constance et vigueur dans ses États, ont soulevé les mécontentements de la partie la plus fanatique et la moins éclairée de la population; mais, malgré ces difficultés, le Bey n'en continue pas avec moins de pertinacité sa marche progressive, et les inspirations de notre diplomatie, qui ont prévalu jusqu'à ce jour dans le conseil du gouvernement tunisien, l'ont rattaché à nos intérêts, qui sont en même temps les véritables intérêts de la Régence.

Ce résultat est pour la France de l'importance la plus haute, puisqu'il assure la frontière orientale de nos possessions algériennes, et nous permet ainsi de tourner toute notre attention sur le voisinage inquiétant de Marok: la conservation d'une pareille alliance devra donc paraître bien désirable, malgré les inconvénients et les ombrages que pourraient faire naître le penchant d'*Ahmed-Pachâ-Bey* pour la France, son voyage à Paris, et la manière solennelle dont notre pays a accueilli son hôte africain.

Quoi qu'il en soit, après un séjour de près d'un mois à Paris, *Sydy-Ahmed-Pachâ-Bey* a quitté cette capitale le 16 décembre pour aller coucher à Fontainebleau, et de là se rendre immédiatement à Toulon, où l'attendait le vaisseau *le Labrador*, qui devait le reporter dans ses États.

Mais avant son départ, voulant laisser parmi nous un souvenir de son voyage plus intéressant et plus honorable que celui de la curiosité qu'il avait partout excitée, ce prince envoya au préfet du département de la Seine une somme de vingt-cinq mille francs, destinée à être distribuée aux familles indigentes de Paris dont cette année calamiteuse avait accru la détresse; déjà, à son premier passage en se rendant à Paris, il avait laissé dans toutes les villes où il couchait des sommes considérables pour le soulagement des classes malheureuses; à Roanne, ému douloureusement des désastres qui venaient de frapper cette malheureuse ville, il avait voulu concourir par une somme de cinquante mille francs à leur réparation : témoignant ainsi que pour le véritable esprit de charité, le malheur et la compassion réparatrice sont de toutes les religions, et par ces actes de bienfaisance d'un *fidèle croyant* envers des *infidèles*, il a mérité d'entendre sur son passage les bénédictions du pauvre se mêler aux acclamations louangères des flatteurs et des courtisans.

La traversée du Bey pour son retour à Tunis dura cinquante-deux heures, et il arriva à la Goulette le 30 décembre; en passant de nuit aux environs du cap Blanc, le Bey remarqua que la côte offrait des dangers pour les navigateurs, et il décida aussitôt qu'un phare serait immédiatement construit sur l'un des îlots des *Cani*, terminant ainsi son pèlerinage au centre de la civilisation comme il l'avait commencé, par un acte d'humanité et de bienfaisance, heureux présage pour les peuples de la Régence des fruits qu'ils devaient incessamment recueillir de la pérégrination philanthropique de leur prince (1).

---

(1) Lorsque, du vaisseau qui l'emportait loin de Tunis, *Ahmed-Pachâ* avait vu disparaître les côtes de l'Afrique, il s'était écrié : « Les « princes musulmans en allant dans l'Arabie

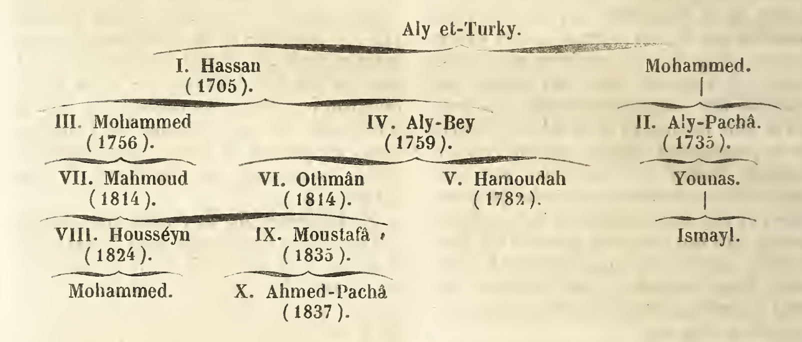
Je terminerai ici ce Tableau historique du passé et du présent de *Tunis*, où les lecteurs trouveront même une anticipation, pour ainsi dire, sur l'histoire de son avenir, puisqu'ils y auront appris (1) que *Sydy-Ahmed-Pachâ-Bey*, n'ayant pas d'enfants qui puissent lui succéder, et se conformant à l'usage presque généralement suivi par ses prédécesseurs, a d'avance désigné son cousin *Mohammed-Bey*, fils de son oncle *Housséyn-Bey*, comme héritier présomptif de la souveraineté de la Régence : le peu de détails dans lesquels je suis entré sur le caractère et les habitudes de ce futur souverain de Tunis annonce dès à présent qu'il y sera le digne successeur d'*Ahmed-Pachâ-Bey* dans ses projets régénérateurs et dans ses efforts pour y introduire les sciences, les arts, et les mœurs de l'Europe civilisée.

« visiter les deux villes saintes (*Haraméyn*),
« aspirent à obtenir le titre de pèlerin de
« la Mekke (*hadjy*) ; moi, je serai le premier
« qui ait été visiter la terre des Francs pour
« mériter le titre de pèlerin de la civilisation
« européenne (*hadjy frandjy*). »

(1) *Voyez* ci-dessus, page 208.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DE LA DYNASTIE RÉGNANTE A TUNIS.



APPENDICE.

NOTICE SUR LES MONNAIES DE TUNIS.

Bourbine ; — Bourbe ; — Aspre ; — Qarroube ; — Piastre ; — Sequin ; — Soultany ; — Mahboub ; — Monnaies de Tripoli ; — Monnaies d'Alger, du Kaire, de Marok, de Constantinople et d'Espagne ayant cours à Tunis.

Les monnaies de Tunis n'ayant été données jusqu'à présent que d'une manière fort inexacte et incomplète par les écrivains qui se sont occupés de la numismatique orientale, et dans plusieurs ouvrages consacrés à la description des monnaies considérées sous le point de vue commercial, j'ai pensé qu'il serait utile et même agréable au lecteur de trouver ici un tableau complet de ces monnaies, présentant, dans un cadre resserré, avec leur fidèle empreinte, leurs rapports respectifs entre elles, et leur évaluation comparée à celle de nos monnaies européennes.

Je me suis d'autant plus volontiers décidé à joindre ici cette Notice que je me suis vu dispensé par ce travail d'un assez grand nombre de notes, dont, sans cet Appendice spécial, j'aurais inévitablement été forcé de faire l'insertion fréquente au bas des pages du texte de l'Opuscule composé par le docteur *Frank;* il n'était en effet, en rédigeant ses vingt chapitres, entré dans aucun détail monétaire, quoiqu'il en eût senti la nécessité indispensable, et s'était borné à m'envoyer une collection des monnaies tunisiennes, me priant de faire un travail à ce sujet : c'est ce travail, réclamé par lui, dont je vais mettre un extrait abrégé sous les yeux du lecteur.

I.

La pièce de monnaie tunisienne la plus petite dans sa dimension et la plus basse dans sa valeur est en cuivre, et nommée par les habitants *felous-reqyq*, c'est-à-dire *menue monnaie;* les Européens qui font le commerce avec Tunis donnent à cette monnaie le nom de *bourbine;* il en faut douze pour équivaloir à un *aspre*, par conséquent six cent vingt-quatre pour composer la piastre tunisienne.

Cette pièce de monnaie est presque toujours tellement fruste et irrégulièrement taillée, qu'elle ressemble souvent à des fragments informes coupés grossièrement dans une lame de cuivre, et que nous ne pouvons en donner ici aucune empreinte.

D'ailleurs cette monnaie, qui ne figure ici que pour mémoire, a presque cessé d'être dans la circulation habituelle. Ces *bourbines*, qui avaient cours autrefois dans le commerce de détail, en ont peu à peu disparu ; depuis près d'un demi-siècle on n'en voyait que bien rarement, et bientôt cette petite pièce ne sera plus qu'une monnaie idéale, comme est la *bourbe* ou *demi-aspre,* dont je vais parler.

Cependant on tient compte des *bourbines* dans les opérations de change, et dans les comptes, qui se tiennent en *piastres, qarroubes, aspres* et *bourbines,* comme autrefois nous tenions nos comptes par livres, sols et deniers, quoique cette dernière division de la livre tournois ne fût plus devenue chez nous qu'une monnaie idéale.

Au reste, dans cette disparition à peu près totale des bourbines hors de la circulation habituelle, on peut voir un indice de renchérissement progressif des denrées et des marchandises de mince valeur, qui a peu à peu rendu tout à fait inutiles au commerce minime ces dernières divisions de la piastre : c'est la même cause qui a fait peu à peu disparaître chez nous les petites piècettes de nos anciens deniers.

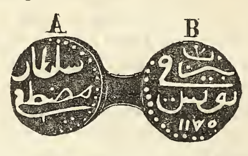
II.

Le *fels*, que les Européens nomment *bourbe*, n'est pas une pièce frappée, mais une *monnaie idéale*, qui n'est employée que dans les comptes : elle équivaut à six bourbines; deux *fels* équivalent à un *aspre*, et il en faut cent quatre pour égaler la valeur d'une piastre tunisienne.

III.

La pièce que les Européens nomment *aspre* (1) ou *blanquile*, et que les gens du pays désignent par le nom de *nassery*, vaut deux *bourbes*, ou douze *bourbines;* il en faut cinquante-deux pour former la valeur de la piastre tunisienne.

Je joins ici l'empreinte de cette petite pièce d'argent.



Cette petite monnaie porte à la face A, dans un cercle ponctué, le nom du sultan *Moustafâ ;*

Sur le revers on lit *dourib-fi-Tounès* (frappé à Tunis), avec la date de l'année 1175 de l'hégire (1761 de l'ère chrétienne).

IV.

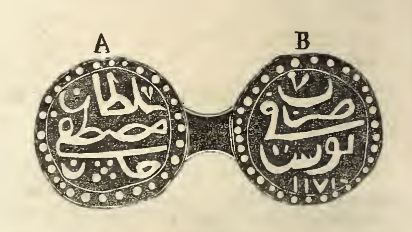
Le *qarroube,* ou la *qarroube,* que les Tunisiens nomment *qaroubéh* ou *qaroubah* (2), vaut trois *aspres* et un quart, ou trente-neuf *bourbines;* sa valeur est la seizième partie de la piastre tunisienne (3).

(1) Cette dénomination est dérivée du mot ασπρος, qui signifie *blanc* en grec vulgaire ; en langue turke on donne aux *aspres* le nom de *aqtchéh.*

(2) Ce mot s'écrit aussi *kharroubah*, nom du fruit que nous nommons *carroube*, et que les botanistes appellent *siliqua dulcis.*

(3) *Voyez* ci-dessus, page 86, ce qui a été dit sur cette division par seize, employée par les Tunisiens, non-seulement dans leur système monétaire, mais encore dans leur système pondéral et dans l'échelle de leurs mesures de longueur et de capacité.

Le lecteur trouvera ici l'empreinte de la *qaroubah :*



La face A n'a d'autre légende que la suivante, en trois lignes, entourée d'un cercle accompagné d'une circonférence ponctuée :

Soultân — Moustafa — Khan.

c'est-à-dire :

Sultan — Moustafa — Khan.

Sur le revers on lit, comme sur la précédente, *dourib-fy-Tounès* (frappé à Tunis), mais la date est ici différente, c'est celle de l'année 1171 de l'hégire.

Le sultan *Moustafâ,* dont le nom est placé sur cette pièce, comme sur la précédente, en hommage de suzeraineté, est *Moustafa-ben-Ahmed,* troisième du nom, vingtième sultan de la dynastie ottomane, qui occupa le trône de Constantinople de l'an 1171 de l'hégire (1757 de notre ère) à l'an 1187 de l'hégire (1774 de l'ère chrétienne); ainsi cette pièce a été frappée l'année même de son avénement.

Une observation digne de remarque est celle de la coïncidence parfaite du poids des anciennes *qarroubes* avec celui du *gramme* de notre poids décimal; ainsi l'unité que nous avons adoptée pour notre système pondéral se trouve être aussi celle du système monétaire anciennement établi en Barbarie. S'il est vrai, comme l'ont assuré les auteurs du nouveau système adopté chez nous, qu'un des grands avantages qui devait résulter de son introduction soit que toutes les pièces de monnaie peuvent en même temps servir de poids exact, il est bien a regretter qu'en changeant le titre de la *qarroube*, à Tunis, on en ait aussi changé le poids : sans cette altération elle aurait eu sur la France l'avantage

d'être à la fois l'unité du système pondéral et du système monétaire.

V.

Enfin la piastre de Tunis, désignée dans le pays par le nom de *riâl,* est une pièce d'argent de bas aloi, qui vaut seize *qarroubes,* cinquante-deux *aspres* ou *nasserys,* cent quatre *bourbes* (*fels*), et six cent vingt-quatre *bourbines.*

Je joins ici l'empreinte d'une piastre tunisienne :



La face A offre la légende suivante, en quatre lignes séparées par des traits :

Soultân el-Berréyn, — *ou Khâqân él-Baharéyn,* —
És-Soultân Mahmoud, — Khan, *Azz nasr-ho.*

Souverain des deux continents, — et Monarque des deux mers, —
Le Sultan Mahmoud, — Khan, que Dieu illustre sa victoire.

Le Sultan dont cette pièce porte le nom est *Mahmoud-ben-Abd-él-Hamyd* (onzième du nom), surnommé *Adely,* c'est-à-dire le *Juste,* trentième Sultan de la dynastie ottomane, qui régna à Constantinople de l'an 1223 de l'hégire (1808 de l'ère chrétienne) à l'an 1255 de l'hégire (juillet 1839 de notre ère); il avait succédé à son frère *Moustafâ IV,* détrôné le 28 juillet 1808, et il a eu pour successeur son fils aîné, le Sultan *Abd-él-Medjyd,* maintenant régnant.

Les piastres tunisiennes ont subi successivement plusieurs variations dans leur poids et dans leur titre; cette altération a principalement eu lieu depuis la fin du règne de *Housséyn-Bey.*

En effet, le poids des anciennes était de 15 grammes et un peu plus d'un quart de gramme (2,642 dix-millièmes); tandis que le poids des nouvelles n'est que de 11 grammes et moins d'un demi-gramme (481 millièmes). Le titre des premières était de 0,4040, et maintenant celui des secondes de 0,2874. Ce qui établit une valeur de 218 francs et 89 centimes pour le kilogramme d'argent, ainsi qu'il est payé dans les changes. Aussi la valeur de l'ancienne piastre était de 1 franc 15 centimes en monnaie de France, tandis que la nouvelle ne vaut qu'un peu moins de 62 centimes et un quart.

Le rapport des poids entre ces deux espèces de piastres est comme 2 est à 3; celui qui résulte de leur différence de titre est comme 287 est à 404, et celui de leurs valeurs intrinsèques et respectives, comme 8 est à 15.

Au reste dans le cours légal 4 piastres et demie équivaudraient au *mahboub,* dont il sera question ci-après : cependant le rapport entre ces deux pièces de monnaie est sujet à de grandes fluctuations; principalement par les opérations du change entre la France et Tunis, et par les altérations que le gouvernement tunisien fait subir au titre de sa piastre.

VI.

Depuis une trentaine d'années on a frappé à Tunis des pièces d'une plus grande dimension, et qui représentent deux piastres; on leur donne le nom de *ryâléyn.*

Leur empreinte, que je joins ici, est



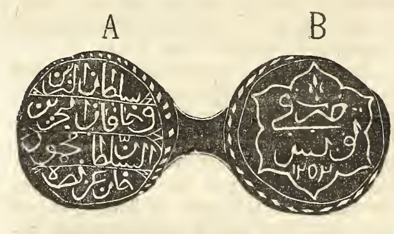


entièrement semblable, sauf la grandeur, la date et le nom du prince, aux simples piastres que nous venons de voir.

On lit en effet sur celle-ci la date de 1218 de l'hégire (1) et le nom du sultan *Selym*. Cette double piastre est reçue pour une valeur de 1 franc 60 centimes.

VII.

Depuis la même époque on a frappé aussi des quarts de piastre, dont je joins ici l'empreinte :



Ces quarts de piastre portent la même empreinte que les piastres et les doubles piastres, n'en différant que par la dimension.

VIII.

Le sequin, nommé *mahboub* ou *zer-mahboub*, comme à Tripoli, au Kaire et à Alger, est plus souvent désigné à Tunis par le nom de *soultany*.

C'est une pièce d'or à peu près de la dimension d'un sequin de Venise, mais moins épaisse, et dont la valeur est reçue, ainsi que je viens de le dire, pour quatre piastres et demie, suivant son cours légal; mais, par les raisons que j'ai indiquées, son prix s'est élevé en l'année 1831 dans les changes de Tunis à cinq piastres et sept huitièmes, et dans ceux de Marseille à 6 francs 25 centimes ou même à 6 francs 35 centimes.

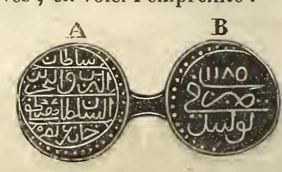
Les mêmes causes qui avaient produit cette hausse alors ont depuis cette époque concouru à l'augmenter progressivement.

Le *sequin* a pour diviseur des demi-sequins et des quarts.

Le demi-sequin est une pièce d'or appelée *nousf-mahboub*, et plus vulgairement *nouss-mahboub*; on lui donne aussi le nom de *nousf-soultany* ou de *nouss-soultâny*.

Ces demi-sequins n'ont été frappés à Tunis que depuis le commencement de ce siècle : c'est aussi de la même époque que date l'émission des quarts de sequin (*roub-mahboub*).

Ces trois pièces d'or portent les mêmes inscriptions, et ne diffèrent l'une de l'autre que par leurs dimensions respectives ; en voici l'empreinte :



La face A porte, en quatre lignes dans un champ partagé par trois traits et entouré d'un double cercle séparé l'un de l'autre par une rangée de points, l'inscription suivante, un peu différente de celle des sequins d'Alger et d'Égypte, dont il sera question ci-après :

Soultân — êl-berréyn ou êl-baharéyn, — es-Soultân Moustafa — Khân, a'zz nasr'ho!

« Le Souverain — des deux continents et des « deux mers. — Le Sultan Moustafa — « Khan, que Dieu illustre sa victoire! »

Le revers B présente, dans un encadrement pareil, en quatre lignes non séparées par des traits, comme dans le premier côté, l'inscription suivante :

1185 — *Dourib* — *fy* — Tounes.

c'est-à-dire :

« 1185 — frappé — à — Tunis. »

L'an 1185 de l'hégire a commencé le lundi 4 avril de notre année 1771.

Le Sultan sous lequel cette monnaie fut frappée est Moustafâ III, dont nous avons déjà vu ci-dessus le nom cité sur une monnaie.

On trouve aussi des pièces de cette nature avec la date de 1171 de l'hégire, époque de l'avénement de ce sultan au trône de Constantinople (2).

(1) Cette année a commencé le vendredi 10 avril de l'an 1803 de notre ère.

(2) L'an 1171 de l'hégire a commencé le mercredi 3 septembre de l'an 1757 de notre ère.

On rencontre encore de ces pièces portant la date de l'an 1189 de l'hégire (1776 de l'ère chrétienne).

Comme ces dernières pièces sont frappées sous le règne d'un autre sultan, et offrent des légendes différentes, j'ai cru utile d'en offrir également ici l'empreinte :



La face A porte, dans un double cercle non ponctué, la même inscription que le sequin précédent, à l'exception toutefois du nom *Moustafâ,* remplacé ici par celui de *Abd-êl-Hamyd.*

Le revers B présente, en quatre lignes, la légende suivante :

Dourib — fy — Tounes — 1189.

c'est-à-dire :

« Frappé — à — Tunis, — 1189. »

L'an 1189 de l'hégire, deuxième du règne du sultan *Abd-êl-Hamyd,* a commencé le samedi 4 mars 1775 de notre ère.

Le Sultan *Abd-êl-Hamyd-Ben-Ahmed,* dont cette pièce offre le nom, était le vingt-septième prince de la dynastie ottomane; il a régné de l'an 1187 de l'hégire (1771 de l'ère chrétienne) jusqu'à l'an 1203 de l'hégire (1789 de notre ère).

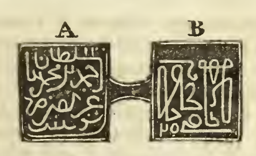
Il avait succédé à son frère le Sultan *Moustafâ,* dont nous avons vu une monnaie ci-dessus, et eut pour successeur le Sultan *Selym,* fils de son prédécesseur.

Quoique les sequins et les demi-sequins de Tunis soient en général à un titre aussi élevé que ceux du Kaire et d'Alger, on a cependant coutume de ne les admettre qu'au poids dans les payements qu'on reçoit, ces pièces étant toujours plus ou moins rognées, et correspondant rarement par leur valeur intrinsèque à leur valeur nominale.

IX.

Je ne croirais pas avoir complété, autant qu'il m'est possible, ce qu'il m'a paru important de faire connaître sur les monnaies de Tunis si j'omettais ici les empreintes de deux petites monnaies d'argent, très-minces et de forme carrée, qui sont d'environ près de deux siècles antérieures à celles que je viens de décrire, mais qu'on peut cependant rencontrer quelquefois chez les changeurs de Tunis.

Voici l'empreinte de la première :



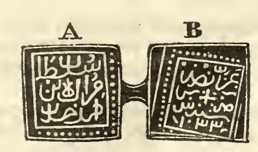
Sur la face A on lit l'inscription suivante, en quatre lignes :

Soultân — Ahmed ben-Mohammed — Khân, a'zz nasr-ho ! darb — Tounes.

« Sultan — Ahmed, fils de Mohammed —
« Khan, que Dieu illustre sa victoire !
« frappe — de Tunis. »

Le Sultan de Constantinople dont cette ancienne monnaie porte le nom était le quatorzième prince de la dynastie ottomane, que nos historiens connaissent sous le nom de *Achmet Ier* du nom, et qui régna depuis l'an 1012 à l'an 1026 de l'hégire (1); quoique ni la face ni le revers n'offrent de millésime, il est probable que la date de cette monnaie est l'année même de l'avénement du prince.

La seconde pièce de monnaie présente cette empreinte.



(1) L'année 1012 de l'hégire a commencé le mercredi 11 juin de l'année 1603 de notre ère.

On y lit, sur la face, A, dans un limbe quadrangulaire et ponctué, l'inscription suivante, en trois lignes :

Soultân — Mourad ben — Ahmed-Khan.

« Sultan — MOURAD, fils de — Ahmed-Khan. »

Le revers, B, contient la légende suivante, en quatre lignes, entourées par un limbe pareil à celui de la face :

Azz nasr-ho! — Darb Tounes — Séneh — 1033.

« Que Dieu illustre sa victoire! — Frappe de « TUNIS. — Année — 1033 (1). »

Le prince qui régnait à Constantinople à l'époque où cette monnaie a été frappée était le dix-septième Sultan de la dynastie ottomane, *Amurat IV;* il occupa le trône depuis l'an 1032 de l'hégire (2) jusqu'à l'an 1049 (3), époque à laquelle il fut remplacé par son frère *Ibrahym-Ben-Ahmed.*

Ces deux dernières monnaies, qui sont d'anciens *parats* ou d'anciennes *qarroubes,* n'ont plus de cours habituel dans le commerce, et ne reçoivent dans les changes qu'une valeur idéale, relative soit à leur poids, soit surtout à leur rareté.

Il est à remarquer que ce mode extraordinaire de frapper des monnaies sur un flan quadrangulaire avait été renouvelé, à l'égard des deux pièces précédentes, de l'usage des princes *al-Mohades,* qui ont fait fabriquer un grand nombre de pièces d'argent de cette forme ; mais depuis cette dernière époque cet usage a cessé d'être suivi, et on n'a plus frappé sous les princes suivants que des monnaies dont le flan était plus ou moins régulièrement circulaire.

X.

Les monnaies d'Espagne, telles que la piastre *colonnata,* nommée par les Maures *bou-medfa*, c'est-à-dire la *pièce aux canons* (4), et la pièce d'or nommée *quadruple,* sont reçues habituellement à Tunis comme monnaies courantes dans le commerce.

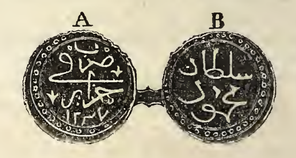
XI.

Les relations fréquentes qui ont toujours existé, soit par le voisinage, soit par le commerce, entre Tunis et Alger, ont depuis longtemps introduit dans la Régence de Tunis la circulation habituelle et autorisée des monnaies algériennes, surtout des pièces d'or, comme aussi, par réciprocité, les monnaies tunisiennes sont reçues à Alger non-seulement dans les transactions du commerce, mais aussi dans les achats courants des plus minimes denrées et des objets habituellement nécessaires à la vie.

On peut cependant remarquer que les *bourbes* et les *qarroubes* de Tunis sont moins répandues à Alger que les piastres tunisiennes, et surtout les sequins *soultanys* et les demi-sequins (*nousf-soultanys*) de la Régence.

En conséquence je crois utile de donner ici l'empreinte des trois monnaies algériennes qui ont le plus souvent cours à Tunis.

Empreinte de la *qarroube* algérienne :



Empreinte du sequin algérien :



(1) L'année 1033 de l'hégire a commencé le mercredi 25 octobre de l'an 1623 de notre ère.

(2) L'an 1032 de l'hégire a commencé le vendredi 25 octobre de l'année 1622 de l'ère chrétienne.

(3) L'an 1049 de l'hégire a commencé le mardi 23 avril de l'an 1639 de notre ère.

(4) Cette dénomination a été donnée aux piastres espagnoles par les Barbaresques à cause des deux colonnes qui flanquent l'écusson, et que les Maures ont prises pour deux canons.

Empreinte du demi-sequin algérien :



Je me bornerai à donner ici ces empreintes, l'explication de leurs légendes ayant déjà été dounée par moi dans l'ouvrage que j'ai publié en 1844 sous le titre de *Tableau général des Monnaies ayant cours en Algérie.*

XII.

Les monnaies de Constantinople, du Kaire et même celles de Marok ont, comme celles d'Alger et de Tripoli, un cours légal et habituel dans la Régence de Tunis; j'ai jugé inutile de donner des specimens de celles des pièces de Constantinople et du Kaire, qui sont presque entièrement semblables à celles qui sortent des ateliers monétaires de Tunis, de Tripoli et d'Alger, et je me bornerai à donner ici l'empreinte des trois monnaies marokaines qu'on rencontre le plus souvent dans le commerce à Tunis.

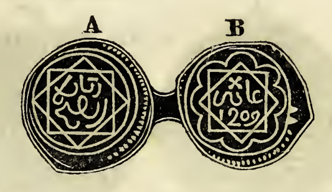
La première est le *mouzounah,* petite pièce d'argent très-mince, équivalant à *l'aspre* de Tunis, et qui est reçue dans cette ville pour la même valeur :



La seconde, la *drachme* ou *dirhem,* équivalant à quatre *aspres :*



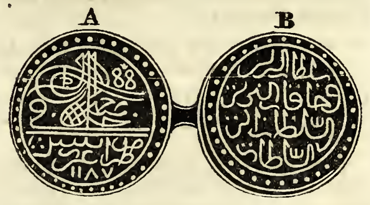
La troisième enfin est la pièce d'or que les Marokains appellent *mitsqâl,* et à laquelle les Européens donnent le nom de *petit ducat d'or :*



XIII.

Les monnaies de Tripoli sont encore plus fréquentes à Tunis que celles d'Alger, et les monnaies d'or surtout y sont souvent plus nombreuses dans les forts payements que celles de la Régence.

Je crois donc devoir ajouter encore ici les deux empreintes suivantes de ces monnaies de Tripoli, qui sont remarquables par l'élégance avec laquelle elles sont frappées :



La face, B, porte dans un double cercle ponctué, et en quatre lignes, l'inscription suivante :

Soultân êl-berréyn, — ou Khâqan êl-baharéyn, — ês-Soultân, êbn — ês-Soultân.

« Souverain des deux continents, — et mo-
« narque des deux mers, — le Sultan, fils
« — de Sultan. »

Cette inscription de la face est la même que celle des sequins du Kaire.

Le revers, A, offre d'abord, dans le même entourage, le *toghrâ,* ou chiffre impérial, du Sultan *Abd-êl-Hamyd,* dont nous avons déjà vu ci-dessus une monnaie; puis en dessous de ce chiffre, et en quatre lignes, on lit la légende suivante :

Dourib — fy — Traboulous-Gharb — 1187.

« Frappé—à—Tripoli d'Occident—1187 (1). »

Cette monnaie a été frappée l'année de l'avénement du Sultan *Abd-êl-Hamyd.*

(1) L'année 1187 de l'hégire a commencé le jeudi 25 mars de l'an 1773 de l'ère chrétienne.

XIV.



Cette seconde empreinte est celle d'une variété du sequin de Tripoli qui ne diffère de la pièce précédente, du côté de la face, B, que par les traits qui séparent les lignes et par l'insertion du chiffre dix-sept au-dessus du mot *ébn* (fils).

La différence du côté du revers, A, est plus grande; elle consiste surtout en ce qu'elle ne porte pas le *toghrâ* impérial, et qu'elle contient l'inscription suivante, en quatre lignes également séparées par des traits :

Es-Soultân — Selym-Khân; azz nasr-ho! — Dourib fy Traboulous — Gharb, 1203.

« Le Sultan — Selym-Khân; Dieu illustre sa « victoire ! — Frappé à Tripoli — d'Occi- « dent, 1203 (1). »

Le Sultan dont cette monnaie offre le nom est *Selym-ben-Moustafa* (IIIe du nom), vingt-septième prince de la dynastie ottomane, qui succéda à son oncle, *Abd-êl-Hamyd*, l'an 1203 de l'hégire (1789 de l'ère chrétienne) : c'est lui qui occupait le trône de Constantinople à l'époque de notre mémorable expédition d'Égypte, et il a régné jusqu'à l'an 1222 de l'hégire (2).

Une remarque essentielle à faire ici est que les sequins de Tripoli sont en or du plus bas titre, et que leur alliage est d'argent, ce qui fait paraître très-pâle cet or ainsi allié.

Je terminerai cette notice par un avertissement essentiel au commerce, à l'égard des divers sequins de Tunis, ainsi que ceux de Tripoli, d'Alger, et même du Kaire; c'est que, ainsi que je l'ai déjà dit ci-dessus, leur valeur intrinsèque ne concourt pas toujours avec leur valeur nominative, et qu'il est prudent de ne les accepter en payement qu'après leur avoir fait subir l'épreuve du trébuchet du changeur, et après s'être assuré de leur titre métallique.

Dans les pays les plus civilisés de l'Europe, où des lois fixent de la manière la plus stricte le titre et le poids des espèces d'or et d'argent, et où l'on met en usage les procédés les plus parfaits pour y parvenir, il n'est cependant pas très-rare de rencontrer des pièces de même valeur dont le titre et quelquefois le poids ne sont pas rigoureusement les mêmes; et ce fait est trop bien connu des essayeurs, et de ceux qui s'occupent du commerce des métaux précieux, pour que l'on puisse être étonné de voir que les sequins et même les piastres n'offrent pas un résultat identique lorsqu'on les soumet à l'essai et au trébuchet, quoique ces pièces soient frappées la même année, et on en sera d'autant moins surpris, qu'on devra se rappeler que les gouvernements orientaux qui font frapper ces pièces n'ont aucune loi qui les astreigne à une stricte régularité : de manière qu'ils sont maîtres d'altérer le titre et le poids de leurs monnaies toutes les fois que cette altération leur paraît convenir à leurs intérêts.

(1) L'année 1203 de l'hégire a commencé le mercredi 20 sept. de l'an 1788 de notre ère.

(2) L'année 1222 de l'hégire a commencé le mardi 26 février 1807 de l'ère chrétienne.

Arrivé au terme du travail que je m'étais imposé pour la Description et la Notice historique de la Régence, je ne puis poser la plume sans témoigner ma reconnaissance aux personnes instruites qui ont bien voulu m'aider de quelques renseignements relatifs à cette contrée, entre autres, à M. *Duchenoux*, qui a séjourné quinze années à Tunis en qualité de chancelier du consulat (maintenant secrétaire interprète du ministère des affaires étrangères et professeur à l'École des jeunes de langues établie à Paris au collége de Louis-le-Grand), dont je ne puis assez louer l'obligeance; j'associerai dans mes remercîments M. *Alix Desgranges*, dont j'ai fait mention ci-dessus, page 211, et M. *Alphonse Rousseau*, premier interprète du consulat général de la république française à Tunis, membre de notre Société Asiatique de Paris.

J. J. MARCEL.

1er décembre 1849.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'HISTOIRE DE TUNIS.

PREMIÈRE PARTIE,

PAR LOUIS FRANK.

SECONDE PARTIE,

PAR J. J. MARCEL.

APPENDICE.

FIN DE TUNIS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres *sans initiale* indiquent les pages de l'*Algérie;* ceux précédés de T., les pages de *Tunis* et ceux précédés de Tr., les pages de *Tripoli.*)



CARTHAGE
PUNIQUE ET ROMAINE.
Villa de Galerius
Aqueduc
Mon. de Macrobe
MALQA
Voie des Tombeaux
Amphithéâtre
BYRSA
Temp. de Mémoire
Lucus Saturni Senis
Temp. d'Esculape
Th. de Gargilius
Platea nova
Cirque
Porte
Fausse attaque de Scipion
DOUAR EL SCHAT
Maison d'Annibal
Curie
T. de Bal
Forum
Théâtre
Gymnase
Piscine
Bourge Gjedid
Tour
Portiques Publics
Palais Amiral
Enceinte Punique
Attaque de Scipion
Port Marchand
Môle
Digue de Scipion
Moderne
Place d'Armes
Aqueduc
TENIA
200
400
600
800 Metres.



Muret del

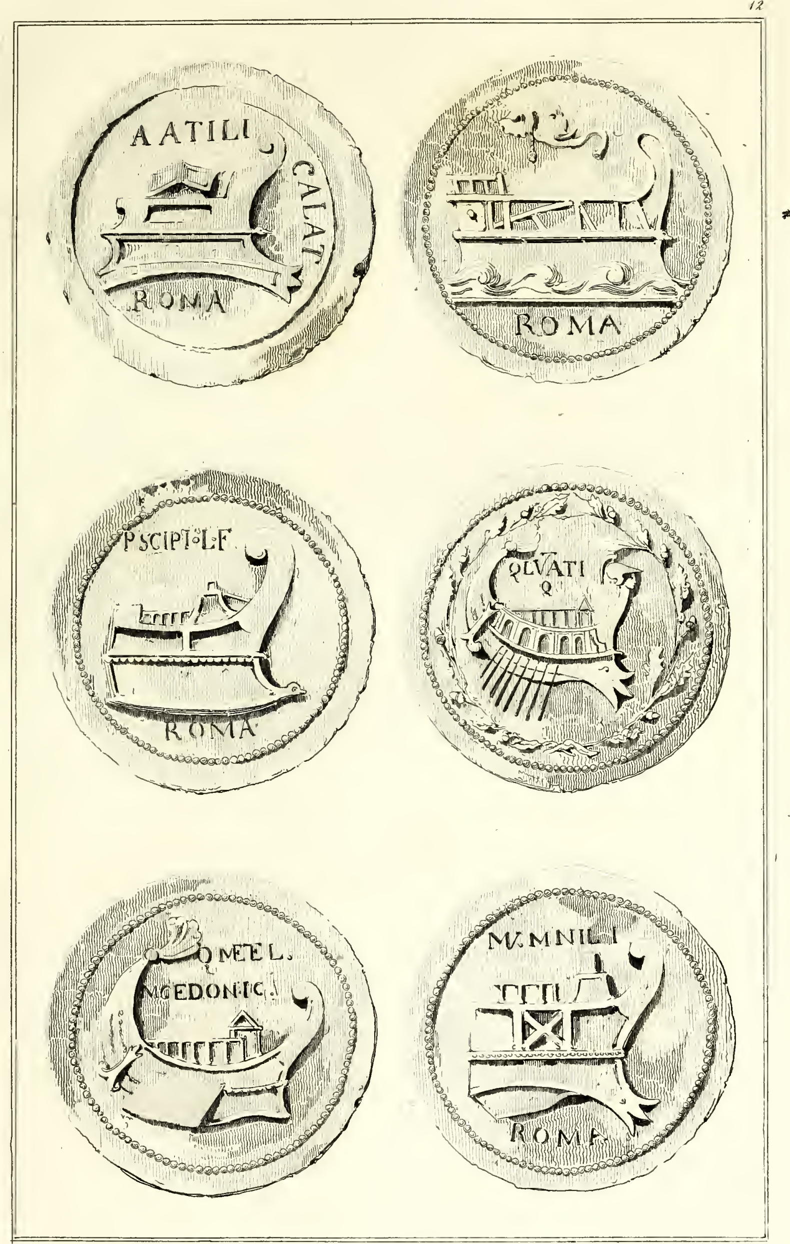
Lemaitre direxit

Médailles.



Murat del. — Lemaitre direxit

Médailles.



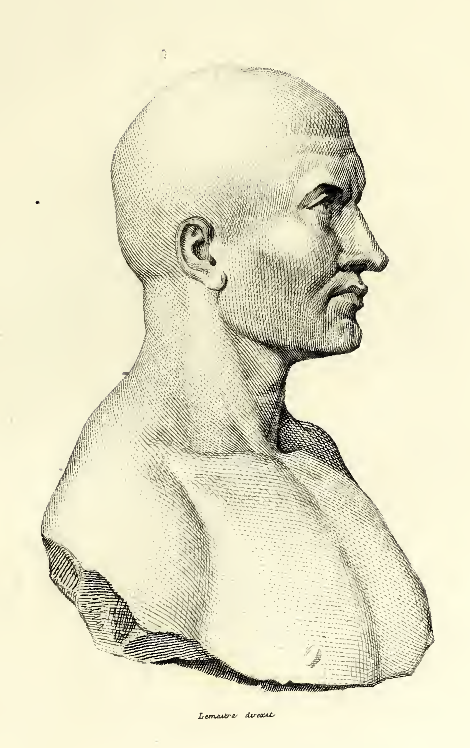
Lemaitre direxit

Médailles représentant des Vaisseaux anciens.



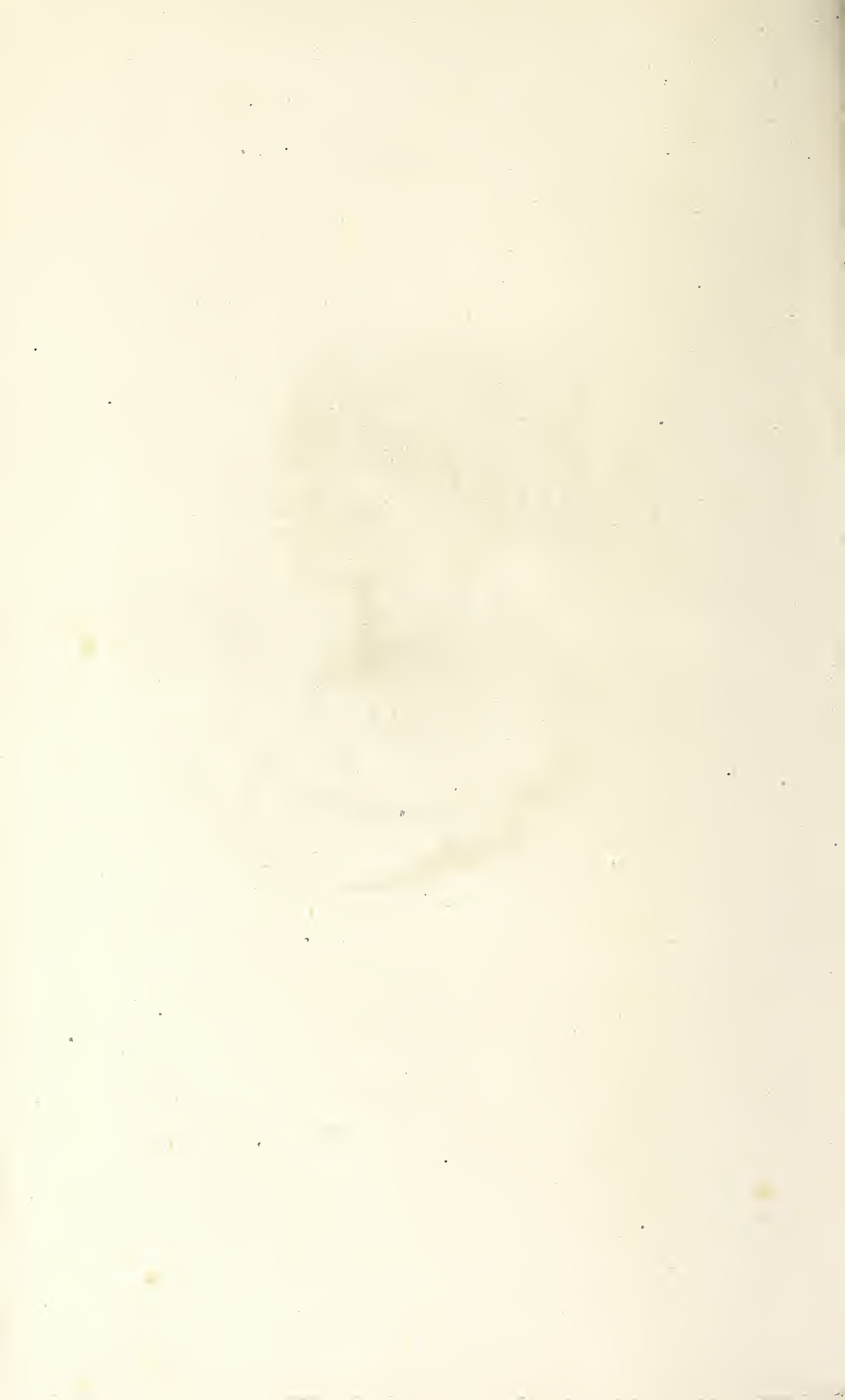
Lemaitre direxit

Annibal.



Lemaitre direxit

Scipion.





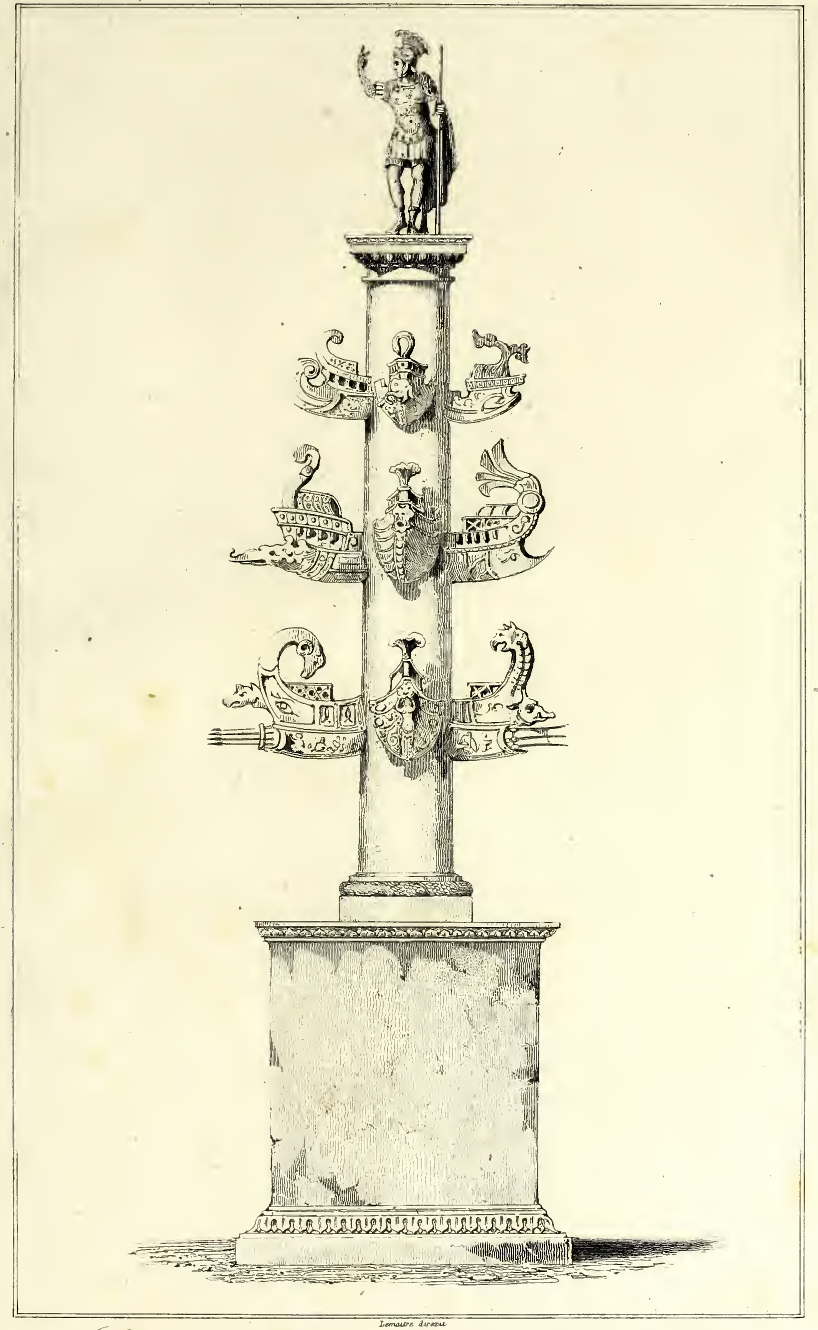
Lemaitre direxit

Juba



Lemaitre direxit

Tombeaux Puniques



Lemaitre direxit

Colonne Rostrale élevée à Rome en l'honneur de Duilius.

CARTHAGE

Lettres Hébraïques	Lettres Puniques	Lettres Françaises
א		A
ב		B
ג		GH
ד		D
ה		H *doux*
ו		OU (W)
ז		Z
ח		H *dur* *ou* KH
ט		T
י		I
כ		K
ל		L
מ		M
נ		N
ס		Ç
ע		Â
פ		P
צ		TS
ק		Q
ר		R
ש		S *ou* SCH
ת		TH

Alphabet.


Sebkha (Saline)
N
E
S
O
Camp et Fort de Manilius
NECROPOLE
Porte d'Utique
Porte de la Necropole
Cap Carthage
Aqueduc
Attaque réelle de Scipion
Triple Enceinte
MEGARA
Porte de Theveste
Enceinte et Quais Puniques
NECROPOLE
Porte de Furnos
H
Voie des Tombeaux
K
BYRSA
A
L
LAC DE TUNIS
Fausse attaque de Scipion
G
F
M.
PUNIQUE
CARTHAGE
E
B
C
D
Porte de Thapsus
Attaque de la Flotte
Cap Carthage
Nouvelle Entrée du Cothon
Mole
I
TÆNIA
Attaque de Censorinus
MER MÉDITERRANÉE
A. Temple d'Esculape.
B. Port Militaire, Cothon.
C. Palais Amiral.
D. Port Marchand.
E. Forum.
F. Théâtre.
G. H. Piscines.
I. Digue de Scipion.
K. Amphithéâtre.
L. Cirque.
M. Maison d'Annibal.
500 1000 2000 M.



Lemaitre direxit

Ruines de Carthage.



Lemaitre direxit

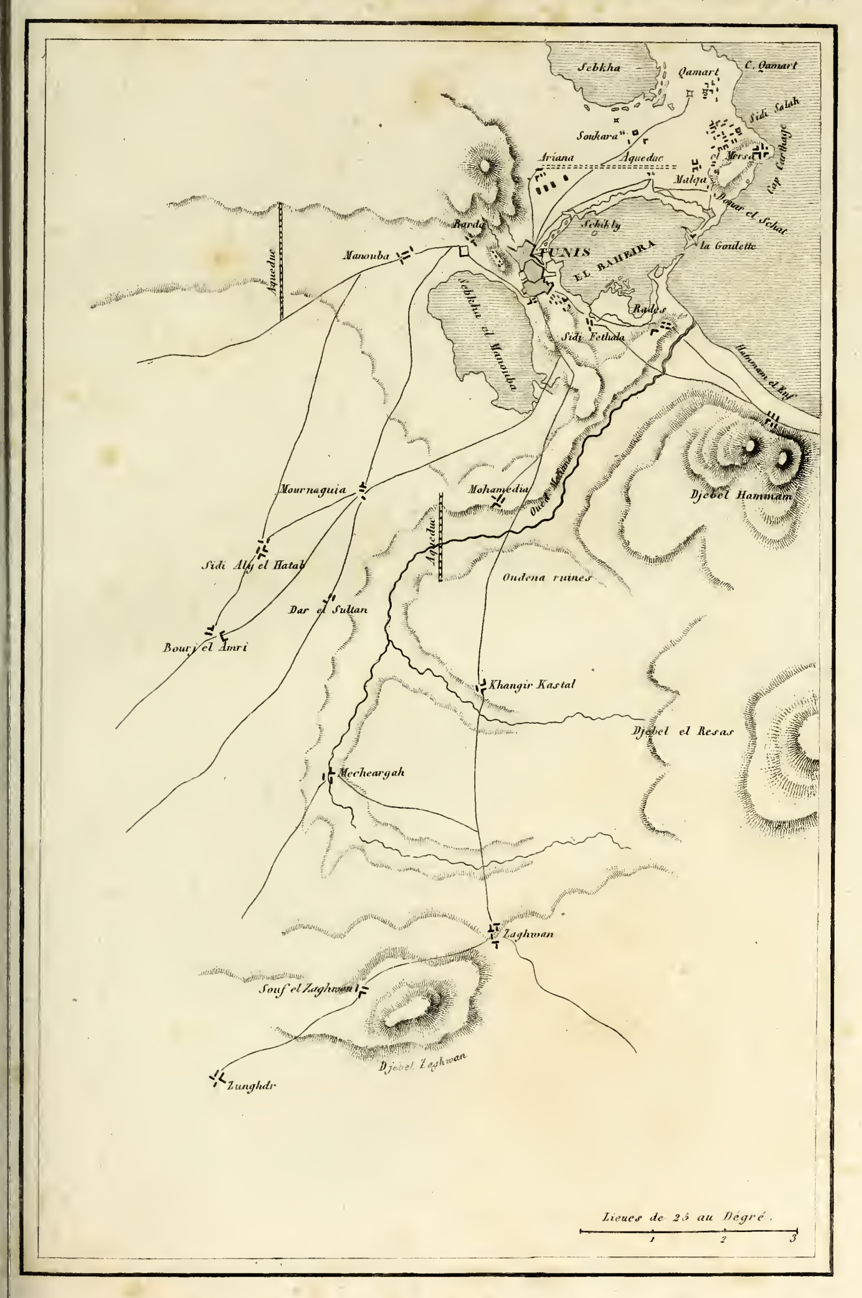
Ruines d'un Aquéduc antique.



Lemaître direxit

Ruines du grand Aqueduc de l'ancienne Carthage

PAYS COMPRIS ENTRE CARTHAGE ET ZUNGHAR. 3.





Lemaitre direxit

Porte de la Ville de Zagwann (d'après Adanson)



Lemaitre direxit

Thermes de Zawan



Lemaitre direxit

Vue intérieure d'un Nymphée, à Zagwann (d'après Adanson)



Lemaître direxit

Temple d'Ugga.



Lemaitre direxit

Arc de Marc-Aurèle à Tripoli

Lemaitre direxit

Costumes et vue de Bizerte.



Lemaitre direxit

Femmes à Tripoli.





